This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

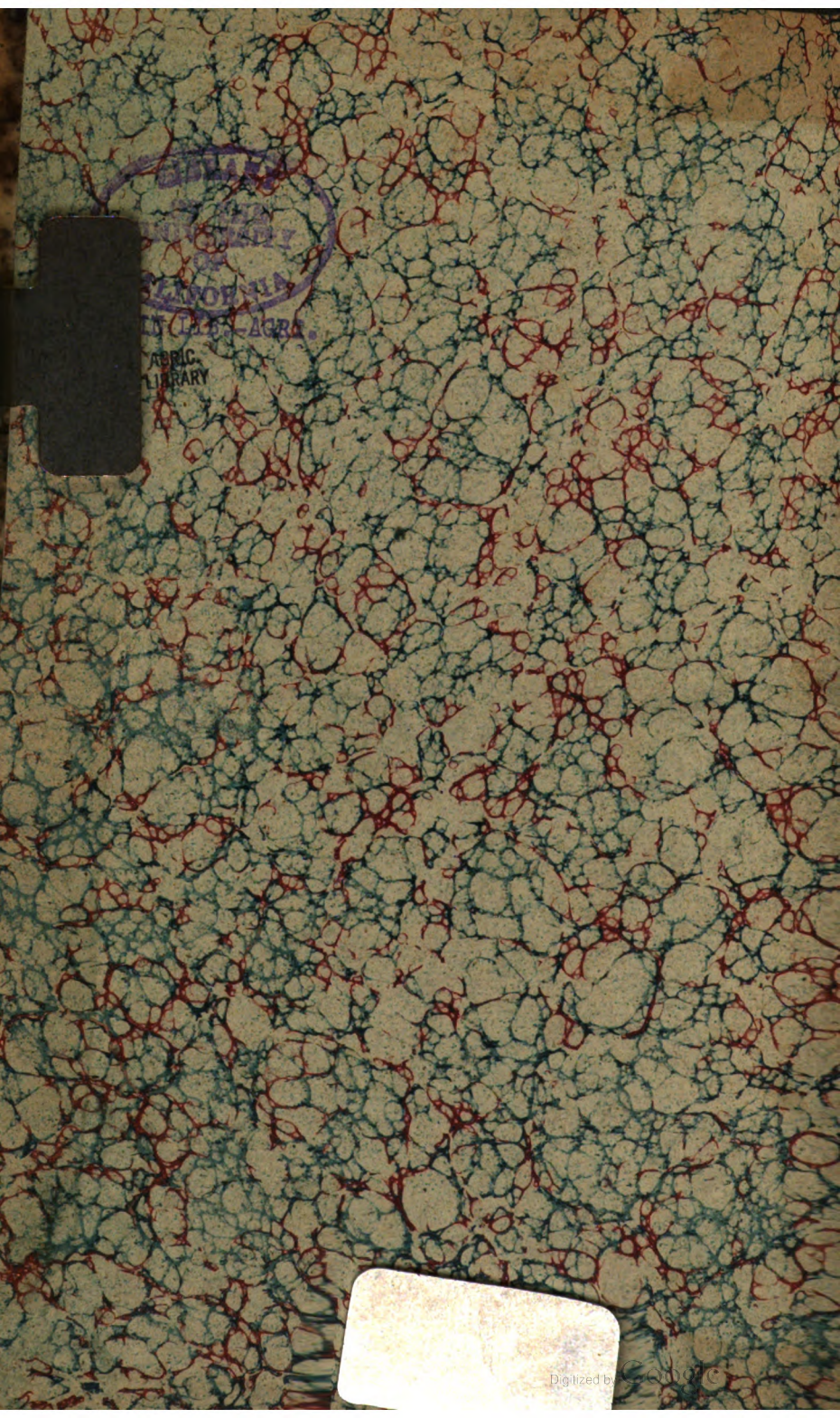
PUBLIC
LIBRARY

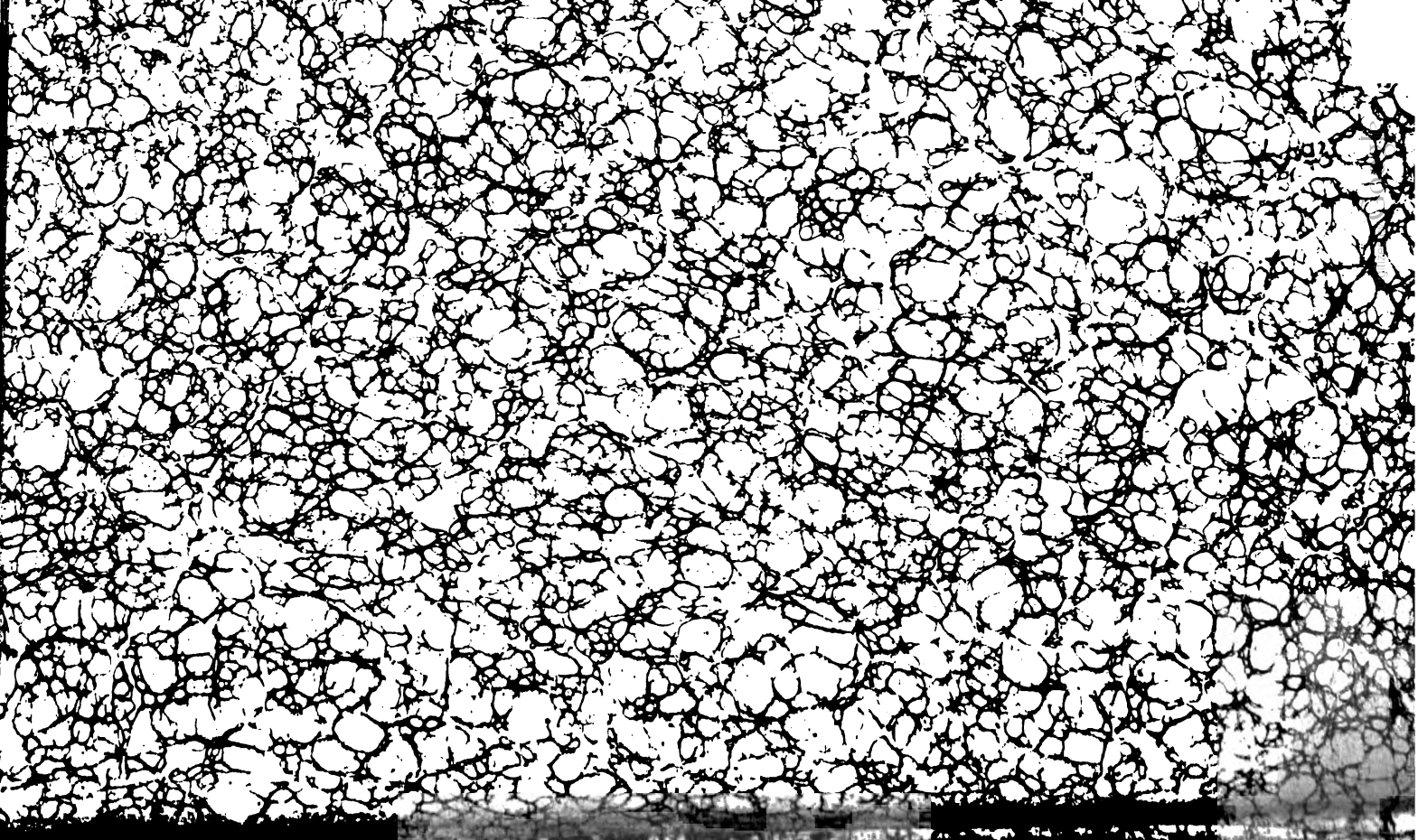

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE

ET CENTRALE

D'AGRICULTURE.

Digitized by Google

IMPRIMERIE
DE MADAME HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),
Rue de l'Éperon, n°. 7.

Digitized by Google

MÉMOIRES

D'AGRICULTURE,

D'ÉCONOMIE RURALE

ET DOMESTIQUE,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE

D'AGRICULTURE.

ANNÉE 1830.

PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,

CHEZ MADAME HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,

Rue de l'Éperon-Saint-André, N°. 7.

1830.

Doubles échangés
Double Échange N°1975

BIBLIOTHÈQUE
SOCIÉTÉS SAVANTES

Digitized by Google

MAIN LIB. AG251

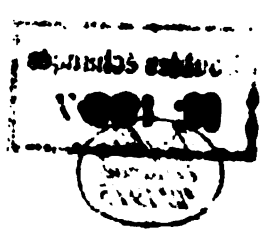

Digitized by Google

S5
A4
1830
v. 1
AGRIC.
LIBRARY

DES

COLONIES AGRICOLES.

M775462

Digitized by Google

ADRIC
LIBRARY

Digitized by Google

DES

COLONIES AGRICOLES

ET

DE LEURS AVANTAGES

Pour assurer des secours à l'honnête indigence, extirper la mendicité, réprimer les malfaiteurs et donner une existence rassurante aux forçats libérés, tout en accroissant la prospérité de l'agriculture, la sécurité publique, la richesse de l'Etat ;

AVEC DES RECHERCHES COMPARATIVES

Sur les divers modes de secours publics, de colonisation et de répression des délits, ainsi que sur les moyens d'établir avec succès des Colonies agricoles en France et la nécessité d'y recourir ; contenant plusieurs tableaux statistiques justificatifs, avec les plans des constructions adoptées pour les colonies libres et forcées de la Hollande et de la Belgique et de la maison (*modèle*) de détention de Gand ;

PAR M. L.-F. HUERNE DE POMMEUSE,

Ancien Député, Chevalier de la Légion-d'Honneur,
Membre de la Société royale et centrale d'Agriculture et de celle des Établissemens charitables,
Auteur d'un Ouvrage sur les Canaux navigables de France et d'Angleterre.

PARIS,

IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N°. 7.

1832.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Le titre de cet ouvrage annonce un plan dont l'étendue aurait pu intimider l'auteur et l'arrêter par la crainte de l'insuffisance de ses moyens pour le parcourir convenablement, s'il ne se fût trouvé déterminé à en aborder successivement les principaux points par des circonstances auxquelles il devait d'autant plus de déférence qu'elles se rattachaient à des considérations en faveur desquelles on voit concourir plus que jamais les vœux de l'humanité, le zèle de la charité chrétienne, et les méditations de la justice; considérations qui, dans la position actuelle de la France, y acquièrent encore un nouveau caractère, celui de la nécessité.

Le désir de partager la louable émulation que suscitent de toutes parts des mo-

Digitized by Google

tifs aussi puissans, et de seconder les recherches, les efforts de tant d'hommes de bien, de tant de publicistes éclairés, est devenu pour l'auteur une obligation qui ne lui a plus permis de consulter que son zèle, par une cause qu'il croit devoir faire connaître d'abord, parce qu'il espère se préserver ainsi de l'imputation d'une présomption qui eût été bien mal placée chez lui, et que ce sera en même temps le meilleur moyen de faire juger des motifs, du plan et du but de son ouvrage.

La Société royale et centrale d'Agriculture, qui, d'après son institution, se dirige principalement sur les questions qu'elle croit pouvoir être les plus utiles au pays, avait demandé à l'auteur un *Mémoire sur les colonies agricoles de bienfaisance de la Hollande et de la Belgique,* d'après les connaissances qu'elle avait d'un voyage qu'il y avait fait en 1829, époque où ces deux pays réunis formaient encore le royaume des Pays-Bas ; le Mémoire qu'il soumit à cette Société, conformément à

Digitized by Google

ses désirs, exposait fidèlement les faits qui constataient la marche progressive pendant dix ans et les succès des colonies libres, forcées et de punition en Hollande, ainsi que les avantages qu'en avait promptement obtenus la Belgique, quoique ce ne fût alors que depuis quatre ans qu'elle s'était déterminée à imiter le bel exemple de la Hollande. Ce Mémoire constatait en même temps que ces deux peuples, si différens d'ailleurs par leur caractère et leur position, avaient l'un et l'autre, et sous tous les rapports, bien moins besoin que la France de colonies de ce genre, et que, pour en rendre l'exemple plus assuré, ces colonies y avaient été établies, avec succès, dans les landes réputées les plus infécondes de chacune de ces contrées, et enfin il concluait que la France pouvait en établir de semblables et en recueillir des avantages encore supérieurs à ceux qu'avaient obtenus et la Hollande et la Belgique.

La Société royale et centrale d'Agricul-

Digitized by Google

ture, après avoir entendu la lecture de cet ouvrage, ayant bien voulu l'accueillir et ordonner qu'elle le ferait imprimer et insérer dans ses *Mémoires,* dès lors l'auteur a dû rechercher tous les moyens de répondre à des vues telles que celles d'une Société aussi honorable, en réunissant, dans un ouvrage qui devait être publié sous ses auspices, le plus de documens qu'il pourrait recueillir, pour prouver l'étendue des avantages que la France pouvait retirer du système des colonies agricoles d'après les exemples comparatifs que présentaient, à cet égard, plusieurs autres pays des plus civilisés.

C'est ainsi que cet ouvrage se trouve divisé en deux parties bien distinctes, malgré la connexité qui existe entr'elles.

La première consiste dans le texte même du Mémoire qui avait été d'abord demandé à l'auteur, et tel qu'il l'avait lu à la Société d'Agriculture.

La seconde se compose de l'ensemble et des résultats des recherches comparatives

Digitized by Google

auxquelles il a dû se livrer pour examiner et tâcher de résoudre, par l'exemple ou l'analogie de faits constatés par l'expérience, les questions importantes que soulèvent les divers genres d'application dont le système des colonies agricoles est susceptible pour la France, en y présentant, vu l'état actuel des choses, un degré de supériorité d'avantages d'autant plus remarquable qu'il s'y joint, comme on vient de le dire, un caractère de nécessité.

L'étendue, la diversité de ces recherches ne permettant pas de communications préalables à la Société d'agriculture, elle a bien voulu s'en rapporter à l'auteur pour les recueillir et les exposer; il y a mis dès lors tout le zèle que devait lui inspirer une telle confiance, et il a cru pouvoir y répondre, en faisant usage, pour éclairer les diverses questions qui se présentaient, des documens recueillis par lui pendant les dix années qu'il a eu l'honneur de siéger à la Chambre des Députés, sur ce qui se passait dans d'autres pays, et

Digitized by Google

notamment en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, relativement au paupérisme et aux divers modes de colonisation et de répression des délits, s'étant fait un devoir de se tenir au courant des discussions législatives de ces deux derniers États relatives aux questions d'intérêt général, pendant tout le temps qu'ont duré ses fonctions de député, animé du désir de les bien remplir.

Mais pour ne pas compliquer, par des digressions trop étendues, le texte même de son ouvrage, il a renvoyé dans des notes spéciales ce qui concernait, chez les peuples les plus civilisés, les différens documens que nous pouvions y puiser comme consacrés par l'expérience.

C'est ainsi qu'en examinant successivement et dans un ordre convenable les faits constatés par des résultats que présentaient des points de comparaison positifs pour les avantages que nous pouvions en retirer, l'auteur a tâché d'atteindre les divers buts indiqués par le titre de l'ouvrage.

Digitized by Google

Puisse-t-il, par cet ensemble de recherches et de travail, avoir répondu aux vues d'une Société aux lumières et aux encouragemens de laquelle il s'empresse de faire hommage de ce qui pourra se trouver de bon dans son ouvrage! puisse-t-il avoir offert ainsi quelques matériaux utiles à ceux qui, par la supériorité de leurs moyens, peuvent exercer une influence avantageuse sur ce que réclament à la fois les vœux les plus constans de l'humanité et les besoins les plus urgens de notre époque, dans un pays où Henri IV professait cette belle maxime :

« LE GOUVERNEMENT EST BIEN ORGANISÉ » LORSQU'IL N'Y A POINT D'HOMMES NI DE » CHAMPS INUTILES; IL EST PLUS DÉFEC- » TUEUX A PROPORTION QU'IL Y A DES » HOMMES DÉSOEUVRÉS ET DES CHAMPS » INCULTES. »

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

D'AGRICULTURE,

D'ÉCONOMIE RURALE ET DOMESTIQUE.

PROCÈS-VERBAL

De la séance tenue par la Société royale et centrale d'agriculture, le 18 avril 1830.

Cette séance annuelle, que M. *de Montbel*, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, a bien voulu accepter de présider, a été ouverte à onze heures, en présence d'un concours nombreux d'auditeurs. Son Exc. en a fait l'ouverture par un discours, dans lequel, après avoir signalé d'une manière générale les utiles résultats dus aux travaux de la Société, et tracé à grands traits le tableau historique des progrès de l'agriculture depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, Elle a indiqué ce qui restait encore à faire pour que la production agricole pût recevoir en France tout le degré de développement dont elle y est susceptible, et fait connaître les principales mesures projetées

Digitized by Google

par le Gouvernement du Roi pour favoriser ce développement.

M. *Challan*, vice-secrétaire, a lu ensuite le compte rendu des travaux de la Société depuis sa séance publique de 1829.

Cette lecture a été suivie de celle des rapports sur les différens concours proposés, et de la distribution des récompenses décernées, par suite de ces rapports, dans l'ordre suivant, savoir :

1°. Par M. le vicomte *Héricart de Thury*, rapport sur le concours pour le percement de puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture.

Le premier prix, de 3,000 francs, a été prorogé jusqu'à ce que les concurrens aient satisfait aux conditions énoncées dans les conclusions du rapport.

Le deuxième prix, de 2,000 francs, a été partagé, par moitié, entre MM. *Flachat* frères, ingénieurs civils à Paris, et M. *Mulot*, serrurier-mécanicien à Épinay, près Saint-Denis.

Le troisième prix, de 1,000 francs, a été partagé entre M. *Fraisse* aîné, de Perpignan, et M. *Poittevin*, de Tracy-le-Mont, près Compiègne.

Digitized by Google

La grande médaille d'or de la Société a été décernée à M. *Farel*, de Montpellier.

MM. *Flachat*, *Mulot*, *Fraisse*, *Poittevin*, *Farel*, présens à la séance, sont venus recevoir des mains du Ministre les prix et la médaille qui leur étaient respectivement destinés.

2°. Par M. *Labbé*, rapport sur le concours pour la culture des arbres à cidre dans les cantons où elle n'est pas encore établie.

La grande médaille d'or a été décernée à M. *Trochu*, correspondant de la Société, à Belle-Isle-en-Mer; elle a été remise à M. son fils.

3°. Par M. *Huzard* père, rapport sur le concours pour des ouvrages, des mémoires et des observations de médecine vétérinaire.

La médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres*, a été décernée: 1°. à M. *Riss*, vétérinaire en chef aux hussards de Chartres; 2°. à M. *Cailleux*, vétérinaire au dépôt des remontes à Caen.

Il a été accordé un exemplaire du *Théâtre d'Agriculture* d'*Olivier de Serres*, de l'édition publiée par la Société, 1°. à M. *Revell*, vétérinaire en chef au troisième régiment de hussards, auquel cet ouvrage a été remis en séance; 2°. à M. *Jacob*, vétérinaire au onzième régiment de dragons; 3°. à M. *Saussot*, vétérinaire en chef au dix-huitième régiment de chasseurs;

Digitized by Google

4°. à M. *Bernard*, professeur-adjoint à l'École royale vétérinaire de Lyon.

La grande médaille d'argent a été décernée : 1°. à M. *Gaspard*, D.-M., correspondant de la Société, à Saint-Étienne en-Bresse; 2°. à M. *Didry*, vétérinaire à Montmédy.

Enfin, il a été fait mention honorable de MM. *Mullon*, vétérinaire à la Rochelle ; *Michel*, vétérinaire à Vignory (Haute-Marne) ; *Peyronny*, vétérinaire à Bordeaux.

4°. Par le même, rapport sur le concours pour des mémoires sur les causes de la cécité dans les chevaux, et sur les moyens de la prévenir et d'y remédier.

La grande médaille d'or a été décernée à M. *Demoussy*, vétérinaire, correspondant de la Société, à Brives.

M. *Riss* a été proclamé comme ayant mérité, à ce concours, la médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres*, qui lui aurait été en conséquence décernée, s'il ne l'avait déjà obtenue au concours des observations vétérinaires.

Il a été fait mention honorable de M. *Mullon*, déjà mentionné à ce dernier concours, et de M. *Mangenot*, vétérinaire à Sarrebourg (Meuse).

Le concours a été prorogé à l'année prochaine.

Digitized by Google

5°. Par M. *Héricart de Thury*, rapport sur le concours pour un Manuel propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.

Le prix de ce concours a été prorogé à l'année prochaine. Il a été accordé, à titre d'encouragement, un exemplaire du *Théâtre d'Agrigriculture* d'*Olivier de Serres* à M. le chevalier *de Fontenay*, à Thors (Aube), auquel son mémoire sera renvoyé, pour qu'il puisse y faire les augmentations et les changemens indiqués dans le rapport, s'il désire concourir de nouveau.

6°. Par M. *Huzard* fils, rapport sur le concours pour des traductions d'ouvrages relatifs à l'économie rurale ou domestique, qui offriraient des observations ou des pratiques neuves et utiles.

La grande médaille d'or a été décernée et remise, en séance, à M. *Blanchard*, de Gap, auteur d'une traduction de l'ouvrage italien, intitulé *Filosofia della statistica*, *da Melchior Gioja*, dont il a présenté à la Société la partie qui traite de l'agriculture.

7°. Par M. *Henry*, rapport sur le concours pour la rédaction de mémoires ou instructions destinés à faire connaître aux agriculteurs quel

Digitized by Google

parti ils pourraient tirer des animaux qui meurent dans les campagnes, soit de maladie, soit de vieillesse, ou par accident.

Le premier prix, de 1,000 francs, a été décerné et remis à M. *Payen*, chimiste-manufacturier, correspondant de la Société, à Paris.

La grande médaille d'or a été accordée à M. *Huvellier*, vétérinaire à Alençon.

Mention honorable a été faite de M. *Limousin-Lamothe*, pharmacien, correspondant de la Société, à Alby.

8°. Par M. *Héricart de Thury*, rapport sur le concours pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étaient pas usités auparavant.

La grande médaille d'or a été décernée, 1°. à M. le comte *Louis de Villeneuve*, propriétaire, correspondant de la Société, à Castres; 2°. à M. *van de Casteele*, propriétaire à Triaize (Vendée).

La grande médaille d'argent a été accordée et remise à M. le comte *de Thiville*, correspondant de la Société, à Paris.

Après la lecture de ces différens rapports, il a été décerné des médailles d'encouragement et des mentions honorables pour des travaux particuliers d'améliorations rurales, savoir:

1°. Sur le rapport de M. le baron *de Ladou-*

Digitized by Google

cette, pour des plantations plus ou moins considérables, faites sur divers points du département des Hautes-Alpes, une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* à M. *Brochier,* propriétaire à Gap, et une pareille à M. *Delphin*, propriétaire à Briançon; mention honorable de M. *Serres,* sous-préfet à Embrun ;—de M. *Pinet,* propriétaire à Gap ;— de MM. *Ivard* frères, propriétaires à Embrun ; — de M. *Massillon*, propriétaire à Mont-Dauphin.

M. *de Ladoucette* s'est chargé de transmettre les médailles de MM. *Brochier* et *Delphin.*

2°. Sur le rapport de M. *Vilmorin*, une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* à M. *Beaussire* père, propriétaire du domaine de Malvoisine, département de la Vendée, pour différentes améliorations qu'il a opérées sur ce domaine.

3°. Sur le rapport de M. *Labbé,* une grande médaille d'argent à *Mathurin Sicard,* et mention honorable de *René Sicard* et *Gripon-Lamothe*, tous trois cultivateurs et tisserands à Rouessé-Vassé, département de la Sarthe, pour avoir pratiqué avec zèle et contribué à propager dans leur commune la culture du lin et l'emploi des engrais liquides.

4°. Sur le rapport de M. *Héricart de Thury*,

Digitized by Google

pour des plantations et autres travaux d'amélioration, exécutés dans les forêts de l'État confiées à leur garde, une grande médaille d'argent au sieur *Largeot*, garde de la forêt de Saint-Julien-Dusault, département de l'Yonne ; mention honorable du sieur *Regnaud-d'Arbois*, garde à cheval du cantonnement de Fraise, département des Vosges, et du sieur *Chenu*, garde-brigadier de la forêt de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine.

La médaille d'or, destinée au sieur *Largeot*, a été remise à M. *Baudrillart*, membre de la Société, chef de division à la Direction générale des forêts, qui est chargé de la lui faire transmettre par l'Administration.

Toutes les lectures indiquées dans le programme étant terminées, la séance est levée à une heure.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé par S. Ex. Mgr. DE MONTBEL, *Ministre de l'Intérieur, à l'ouverture de la Séance publique de la Société, le* 18 *avril* 1830.

MESSIEURS,

Je sais apprécier la prérogative qui m'appelle dans cette solennité, où, venant rendre compte de ses savans et utiles travaux, la Société royale d'agriculture applaudit aux heureuses tentatives qu'elle a provoquées, et récompense les succès que chaque jour elle prépare.

Comptant parmi vous, Messieurs, tant de noms illustrés par de nobles succès, en relation avec toutes les Sociétés de la France et de l'Europe, vous concentrez en quelque sorte les lumières de la science, pour en réfléchir les rayons fécondans jusqu'aux dernières limites de notre heureuse patrie. Et soit que vous répandiez les découvertes déjà obtenues, soit que vous en provoquiez de nouvelles, quels titres n'obtenez-vous pas chaque jour à la reconnaissance publi-

Digitized by Google

que, en éveillant l'attention des agriculteurs sur leurs véritables intérêts, en appelant les méditations du Gouvernement sur les questions les plus dignes de sa sollicitude ?

Vous consacrez vos études et vos talens au développement de celle des connaissances dont l'utilité est la plus incontestable, et qui de tout temps mérita l'attention des hommes éclairés et amis de leur pays.

Première science des peuples, parce qu'elle tient à leurs premiers besoins, nous voyons l'agriculture justement en honneur dans l'antiquité. La lyre du premier des poëtes célèbre ses bienfaits ou dicte ses lois, et le héros, sauveur de la patrie, dépose son épée victorieuse pour reprendre la charrue dans l'humble héritage de ses pères. Comprimée par les excès de la barbarie, avec toutes les connaissances humaines, avec la civilisation, l'agriculture semble disparaître des contrées désolées de l'Europe qu'elle avait fecondées si long-temps. Elle se relève à mesure que la barbarie s'éloigne, mais pour languir encore pendant des siècles dans les entraves d'une routine, dont ne la délivrent que lentement les efforts de quelques esprits observateurs qui s'élevaient au dessus de leur siècle. Les sages leçons d'*Olivier de Serres* ne furent

Digitized by Google

pas perdues pour la France. Parvenue à un haut degré par la protection éclairée de nos rois, par les travaux de quelques administrateurs dont le souvenir ne s'éteindra pas dans la mémoire des peuples, l'agriculture sembla, de nos jours, profiter et de nos désastres et de nos succès. De ces contrées qui avaient offert un asile à nos infortunes et un vaste champ de bataille à nos victoires, exilés ou vainqueurs, nous ne rapportâmes pas seulement dans nos foyers de la gloire ou de stériles souvenirs. Nous avions observé avec soin les méthodes qui fertilisaient les divers climats, l'esprit d'observation amena l'esprit d'expérience. S'établissant dans leurs domaines, les propriétaires cherchèrent à y pratiquer les procédés dont ils avaient remarqué les avantages, et à réaliser les nombreuses améliorations qu'ils avaient méditées.

Mais ces essais partiels, ces améliorations isolées n'auraient pu produire que des résultats lents et difficiles, peut-être même bientôt anéantis par la puissance de l'habitude et des préjugés. Les Sociétés d'agriculture recueillirent les expériences, les éclairèrent de leurs avis, leur offrirent une direction et de nouveaux moyens; en coordonnant les résultats, elles créèrent des théories qu'elles se hatèrent de répandre. Par

Digitized by Google

leurs soins, toutes leurs connaissances s'unirent pour concourir au même but. La science des Tournefort et des Jussieu enseignait les nouvelles ressources dont nous pouvions enrichir notre sol. Les travaux des Lavoisier, des Vauquelin, des Thénard n'indiquent pas vainement les moyens de développer les sels producteurs; ils créent les procédés qui varient, conservent et utilisent les produits. Grace à d'étonnantes expériences, la racine d'une plante indigène allége le tribut que, depuis si long-temps, la France va payer sous les tropiques. Les disciples de Werner révèlent sous quelles couches et à quelle profondeur la sonde rencontrera cette source qui doit jaillir sous ses efforts et fertiliser un sol étonné du trésor inconnu de ses eaux limpides et abondantes. En abrégeant les travaux, la mécanique les rend à la fois et plus utiles et moins dispendieux : si elle accroît les produits, en les mettant à la portée du plus grand nombre, elle augmente aussi graduellement les consommations.

Ce n'est pas du reste dans un pays où une population nombreuse, active, intelligente augmente chaque jour, qu'on peut redouter l'accroissement des produits. Que le peuple ait plus d'aisance, et nos consommations, si fort accrues

Digitized by Google

depuis quelques années, prendront un développement encore plus considérable, encore plus rapide. Cette aisance, le peuple doit l'obtenir d'un travail assidu et bien dirigé. L'habitude du bien-être entraîne pour lui l'habitude de l'ordre et de l'accomplissement des devoirs. Ainsi, en améliorant ses ressources matérielles, on doit en même temps obtenir une amélioration morale de la plus haute importance.

Pour atteindre de semblables résultats, je n'ignore pas tous les devoirs que l'administration aura à remplir. Il faut qu'elle s'attache à créer de nouvelles sources de prospérité, en créant de nouveaux débouchés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce; qu'elle seconde les opérations, les mouvemens, les échanges sur le grand marché intérieur, en rapprochant les distances par la facilité des communications. Tels sont les devoirs de l'administration, tels sont aussi les projets qu'elle accomplit ou qu'elle a préparés. Des canaux dont l'exécution était suspendue seront terminés prochainement. De nouvelles lignes vont être ouvertes à la navigation. Les routes que réclament les besoins progressifs du commerce seront bientôt tracées; les routes dégradées par un roulage toujours plus considérable seront mises en état et pré-

Digitized by Google

servées de dégradations nouvelles par des mesures calculées avec l'intérêt de la circulation. L'esprit d'association vient seconder merveilleusement nos projets. Rapidement suspendus sur les fleuves les plus profonds et les plus larges, plus de cinquante ponts réunissent les rives escarpées et étonnent le voyageur par l'inconcevable hardiesse de leur construction. Des routes de fer vont offrir des moyens de transport et plus sûrs et plus rapides. En nous efforçant d'accomplir ces devoirs, nous ne faisons qu'obéir à l'impulsion de la volonté royale pour la prospérité de la France. Cette prospérité si généralement sentie et appréciée a été un instant suspendue et menacée dans son avenir par les désastreux effets d'un hiver rigoureux. Les contrées méridionales ont été plus particulièrement atteintes; les oliviers ont beaucoup souffert; la vigne n'a pas été entièrement à l'abri des ravages, et, dans plusieurs pays, privés d'une nourriture suffisante, les troupeaux ont éprouvé des pertes considérables. Toutefois les céréales ont généralement résisté : d'après les rapports qui nous sont parvenus, nous avons lieu d'espérer que des moissons abondantes assureront les subsistances de la France et l'aisance des cultivateurs. Du reste, à côté des

Digitized by Google

maux s'est trouvée la consolation ; auprès du malheur le plus résigné, nous avons vu veiller la plus active bienfaisance. L'exemple du père de la grande famille a trouvé partout de nombreux imitateurs. Les désastres d'une saison funeste disparaîtront bientôt dans ce pays fertile ; mais rien n'effacera la touchante mémoire et des bienfaits et de la résignation.

Continuez, Messieurs, avec la même persévérance, à répandre parmi vos concitoyens les plus utiles lumières. En acquérant ainsi chaque jour de nouveaux droits à leur reconnaissance, vous justifierez de plus en plus et l'antique protection des Rois, et les récentes distinctions dont Charles X a honoré la Société d'agriculture, et les encourageantes paroles que naguère il vous adressait.

Quant à moi, je mets au premier rang de mes devoirs de seconder vos travaux, d'interroger votre expérience, de réunir ainsi les moyens de satisfaire aux réclamations des agriculteurs, de sonder les causes de l'état de souffrance de certaines productions, pour y apporter d'utiles remèdes. Et dans cette enceinte, consacrée à de paisibles triomphes, dont tous les souvenirs se rattachent à des bienfaits accordés à l'humanité, que jamais n'empoisonna l'amertume d'un re-

Digitized by Google

gret, en venant distribuer avec vous les palmes honorables que vous avez décernées, je reçois moi-même un encouragement aux efforts que je dois faire pour accroître la prospérité de notre pays, noble but de vos recherches constantes. Heureux si je puis ainsi contribuer à réaliser les vues paternelles du monarque, si digne descendant de ce grand Roi, qui exprimait naïvement cette grande pensée, que c'est à l'aisance du dernier citoyen que se rattache la plus haute prospérité de l'État!

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Travaux de la Société royale et centrale d'Agriculture, depuis sa séance publique du 28 avril 1829 jusqu'à celle du 18 avril 1830;

Par M. CHALLAN, Vice-Secrétaire.

MESSIEURS,

On n'aura point oublié les Instructions (1) publiées à la suite des intempéries, qui, en 1816, affligèrent les cultivateurs, et ils les auront consultées après le dernier hiver, dont la rigueur inégale épargna souvent les contrées accoutumées aux froids les plus cuisans; tandis que toute son âpreté se faisait sentir là où l'on n'avait jamais éprouvé de tels excès.

Ces différences sont difficiles à expliquer sans doute; mais doit-on pour cela se dispenser d'en

(1) Le Gouvernement a fait réimprimer l'*Instruction sur les blés avariés*, celle de la Société royale et centrale d'agriculture, indiquant les plantes propres à mettre dans les terres que les pluies d'automne n'avaient pas permis d'ensemencer, ainsi que les cultures qui, à raison de leur précocité, sont capables de fournir de bonnes substances nutritives.

Digitized by Google

rechercher les causes et d'en constater les effets.

Quelques observateurs ne le croient pas, et notre collègue *Soulange Bodin* a, des premiers, fait, à ce sujet, un appel aux amis de l'agriculture ; il sera entendu, puisque, avant même d'avoir traversé cette dure saison, plusieurs correspondans avaient sollicité l'établissement de cours météorologiques (1), et que, depuis, d'autres non moins zélés se sont empressés d'adresser des notes, qui, réunies aux documens attendus, formeront un recueil, à la suite duquel sera encore utilement placée l'indication des mesures prises contre l'effet des pluies qui retardent la coupe et la rentrée des récoltes (2),

(1) Sur le rapport de M. *Hachette*, il a été adressé à Son Exc. le Ministre de l'intérieur un mémoire de M. *de la Boëssière*, correspondant, sur ce genre d'observations au moyen de lignes télégraphiques.

M. *d'Hombres Firmas*, correspondant, a envoyé des considérations sur la nécessité d'établir une correspondance géorgico-météorologique, ainsi que des observations par lui faites en 1828 ; enfin, un mémoire sur les funestes effets des pluies de 1829.

M. *Bailly de Merlieux*, correspondant, a fait hommage du *Résumé météorologique* dont il est l'auteur.

(2) On désigna la sape, dont on se sert en Flandre, moins lente que la faucille ; puis la faux, plus diligente encore ; on essaya d'écarter les préjugés, qui prétendaient

Digitized by Google

ainsi que celles qui ont servi à diminuer les

que les blés n'étaient pas parfaitement coupés avec la grande faux lorsqu'ils n'étaient pas bien droits ou qu'ils étaient couchés par les vents, ou enfin lorsqu'ils étaient semés sur des terres labourées en sillons, en démontrant qu'on surmonte ces inconvéniens en mettant simplement, suivant le besoin, en dedans ou en dehors, et en coupant chaque partie du champ de blé dans le sens où les pailles ont été couchées.

A l'égard de l'effet des pluies, souvent les cultivateurs se contentent de coucher les gerbes les unes sur les autres : alors celles du centre sont seules préservées ; il serait donc mieux de laisser les gerbes debout et disposées en meules pyramidales. Cette méthode, pratiquée dans plusieurs localités, n'est pas encore suffisamment connue, et d'ailleurs les cultivateurs n'étant pas d'accord sur la manière de la pratiquer, il est utile de les avertir qu'ils en trouveront la description exacte dans les *Annales de l'Agriculture*, n°. 11, année 1829, intitulée *des Mulottes*, par M. *Baslin*.

Les pluies ne sont pas les seuls fléaux qui désolent les cultivateurs ; les insectes dévorent les céréales déposées dans les granges et dans les greniers, et même lorsqu'elles sont encore sur pied. M. *Huzard* fils a présenté quelques observations sur les ravages occasionés par l'alucite de blés : ce travail a servi de base au concours que la Société a ouvert pour sa destruction. Notre confrère a parfaitement désigné le caractère qui distingue l'alucite des autres insectes destructeurs, particulièrement de la

Digitized by Google

pertes occasionées par le froid. Il est vrai que,

---

teigne ou papillon des blés, qu'il établit sur plusieurs expériences, desquelles il résulte que l'alucite peut se reproduire deux fois chaque année, ainsi que l'a dit *Duhamel*. Enfin, ses observations se sont étendues sur une espèce de *chalcis*, dont la larve vit dans le corps de la chenille de ce *lépidoptère*, qu'il a reconnue pour être une de celles qui ont été décrites et figurées par *Olivier* dans les *Mémoires* de la Société. Il est encore un autre insecte non moins redoutable, c'est le charançon, dont on avait espéré se garantir en renfermant les blés dans des souterrains que l'on désigne sous le nom de silos ; mais l'humidité permanente dans certaines contrées, et d'autres causes font encore hésiter sur l'emploi de ce moyen. Cependant, la Réserve de Paris a déposé, depuis plusieurs années, dans les silos de M. *Ternaux*, à Saint-Ouen des blés qui se sont bien conservés, encore qu'une partie ait éprouvé des accidens qu'on attribue cependant à des causes accidentelles, telles que celle qui a occasioné l'avarie d'une portion de blé déposée dans une ancienne glacière convertie en silo. Il était de la plus belle apparence, convenablement desséché, et paraissait entièrement dépourvu de charançons. Cependant, à l'ouverture, une épaisseur assez considérable de couches supérieures fut trouvée détruite par les charançons : ils étaient en si grand nombre que la température locale s'était élevée sensiblement ; depuis, toutefois, ayant examiné avec soin le mur de clôture construit dans la baie de l'ancienne porte, on aperçut à sa partie inférieure un trou probablement percé par des

Digitized by Google

dans cette dernière circonstance, les Sociétés

souris, lequel établissait une communication entre l'air du dehors et celui de l'intérieur, qui a pu contribuer à la multiplication des charançons.

Une autre expérience faite par la Direction de la Réserve de Paris parait avoir eu un résultat plus favorable, si ce n'est que le silo, établi depuis trois ans dans une enceinte de plomb, suivant la méthode indiquée par M. le comte *Dejean*, quoique trouvé en bon état, avait cependant sur un seul point éprouvé l'attaque du charançon, parce que, comme chez M. *Ternaux*, un défaut de soudure dans les feuilles de plomb, a donné entrée à l'air.

Ces circonstances ont fait désirer à la Société royale et centrale que des expériences positives constatassent *jusqu'à quel point l'air peut être vicié dans un silo hermétiquement fermé, comme aussi de reconnaître quelle influence cet air vicié peut avoir sur la vie et la reproduction des insectes destructeurs*. A ce sujet, il est bon de rappeler qu'il y a quelques années des expériences faites par M. *Vauquelin*, et même de plus récentes, ont démontré que *ces insectes peuvent vivre long-temps dans un air vicié en grande partie par le gaz acide carbonique ou par d'autres gaz délétères*. Selon l'opinion de M. *Clément*, professeur au Conservatoire, dont a rendu compte notre confrère *Hachette*, les insectes dont il s'agit ne peuvent pas vivre dans un air dépourvu d'un certain degré d'humidité, et dès lors il propose de soumettre le blé à l'action d'un ventilateur continu et à un air desséché par son passage à travers de la chaux vive ou du *chlorure*

Digitized by Google

n'ont fait que répéter ce qu'elles avaient déjà dit sur l'emploi de la solanée parmentière (1); elles ne s'y déterminèrent même que parce que les préjugés, qui soutiennent que les tubercules attaqués par la gelée sont entièrement perdus

---

de calcium, principe que M. *Gavet*, correspondant, a confirmé par le récit d'une expérience analogue qu'il a faite à sa campagne : c'est probablement sur le même principe qu'est établie la machine de M. *Wattebled*, appelée *trogoctone*, dont il a soumis le programme à la Société, dans laquelle une forte chaleur est entretenue par un brasier de charbon ardent placé au centre de la touraille, dans laquelle le blé descend en spirale et d'où s'échappent les charançons par les interstices du réseau qui l'enveloppe. Cet appareil peut être fixe ou mobile; l'auteur en a apporté un de la dernière forme à Versailles, où il a été mis en activité en présence de la Société d'agriculture de cette ville et de plusieurs cultivateurs.

M. le comte *Louis de Villeneuve* a aussi adressé un mémoire sur les moyens de préserver les blés des chenilles et des charançons.

(1) Dans l'*Instruction* publiée par la Société royale et centrale d'agriculture, relative à la culture et à la conservation des pommes de terre, ainsi qu'à l'emploi de leurs produits, que son Exc. le Ministre de l'intérieur a fait distribuer, elle avait combattu ce préjugé et fait connaître les avantages que l'on pouvait obtenir de la pomme de terre dans toutes les circonstances.

Digitized by Google

pour la consommation, ne sont pas détruits; erreur que la Société d'émulation du département des Vosges (1), a depuis combattue effica-

(1) Cette Société a pensé qu'elle ne devait pas uniquement s'en rapporter au zèle des particuliers, et qu'elle devait profiter des circonstances pour vaincre leur répugnance; la Société d'Épinal, secondée par les bonnes intentions de M. le maire et de M. le préfet, a elle-même donné l'exemple. Après avoir obtenu de l'un les lieux nécessaires pour opérer sur deux mille hectolitres de tubercules, et de l'autre les fonds indispensables pour la main-d'œuvre, et afin d'accélérer le succès et de se procurer des instrumens convenables, elle s'est adressée à la Société royale et centrale, qui s'est empressée de lui envoyer la râpe-Burette améliorée par M. *Mullot*; mais, en attendant ce modèle, pour sauver les tubercules qui menaçaient de se détériorer promptement, la Société d'Epinal a mis en activité les plus simples moyens, et se faisant aider par un grand nombre de femmes, elle a procuré au premier moment des alimens et du travail; cette activité a produit plusieurs bons effets : les insouciens ont pris part à la bonne œuvre, ceux qui doutaient se sont rendus à l'évidence, et ce qui a achevé de convaincre la tourbe routinière, ça été l'invitation faite à tous d'apporter les pommes de terre gelées au dépôt commun, où on leur rendait gratis les produits préparés.

Toutefois, la Société royale et centrale d'agriculture avait, par une heureuse prévision, comme on l'a vu dans la note précédente, fait rédiger une Instruction très

Digitized by Google

cement, en créant une fabrique de fécule et de farine, qui non seulement a utilisé les pommes de terre que l'on rejetait dédaigneusement,

---

étendue, à laquelle M. *Sageret* avait concouru par ses écrits, ses semis et ses plantations, dans lesquels la quantité des tubercules récoltés fut très remarquable, parce que, dans les semis, plusieurs d'entre eux étaient comestibles, et que tous les autres étaient tellement propres à la reproduction, qu'en 1829 ils donnèrent une belle et abondante récolte, comparable aux plus belles espèces. Parmi les variétés qui se présentèrent, il s'en trouva une violette à l'intérieur et à l'extérieur, ayant beaucoup d'analogie avec celle qui venait de Chandernagor.

Ce succès et les circonstances ont déterminé notre confrère à publier une nouvelle Notice contenant l'état historique de ses semis et de ses plantations, avec des documens sur la manière d'opérer, de faire choix des espèces ou variétés, de replanter les tubercules. Cette Notice a été distribuée en France et envoyée en Morée avec les graines de pommes de terre que la Société avait recueillies, et les graines de plantes potagères que notre collègue *Vilmorin* y avait fait passer par ordre du Ministère de l'intérieur.

Il a aussi été distribué trois cent soixante-seize lots de tubercules ou variétés de pommes de terre et quatre-vingt-un paquets de graines provenant de la collection appartenant à la Société et dirigée par M. *Vilmorin*, l'un de ses membres, à différentes Sociétés, à plusieurs établissemens et à un grand nombre de particuliers.

Digitized by Google

mais encore qui a procuré de l'ouvrage aux bras oisifs.

Ces intéressans détails ne fixaient pas seuls l'attention de la Société royale et centrale, elle s'occupait en même temps des moyens propres à rendre les travaux agricoles plus actifs et moins pénibles. Le rapport lumineux de notre collègue *Darblay* en a prouvé la possibilité et a démontré les avantages qui résultent de l'emploi des machines à battre les grains, leur succès a fait ensuite désirer que ces instrumens, mis en action à l'aide d'un manége, pussent, en faveur de la petite propriété, ne pas excéder les forces d'un homme : c'est la condition expresse du second concours, qu'il est bon de rappeler ici, parce que quelques concurrens semblent l'avoir oubliée (1).

---

(1) Notamment M. *Dieudonné*, capitaine au Corps royal du génie, dont le mémoire a été mentionné précédemment dans le rapport de M. *Darblay*.

La machine de M. *Lamboley*, mécanicien à la Navelle (Haute-Saône), un modèle destiné à nettoyer le sarrasin.

On citera encore, sans rien préjuger, diverses machines qui offrent quelque intérêt.

Telle est la description du rouleau à battre le blé, en

Digitized by Google

Il est encore un genre de mécanisme, au perfectionnement duquel les agronomes attachent une grande importance, c'est celui qui sert à séparer les filamens des plantes textiles. Jusqu'à présent on a été persuadé qu'il était indispen-

---

usage dans le département du Gers, envoyé par M. *Ardaillan*.

La description, par M. *Fraxani* de Vienne (en Autriche), d'une machine à battre les grains et à les semer.

Un modèle à égrener le blé de M. *Labove* de Lille.

L'avis de M. *Cérutti* de Bergame, par lequel il prévient qu'il a construit une machine à bras, simple, peu coûteuse, propre à battre et à vanner le blé, en témoignant le regret de n'en pouvoir faire parvenir le modèle, à cause de la défense d'exportation qui a lieu dans son pays; il offre d'envoyer un dessin.

M. le colonel *Bageaud-de-la-Piconerie* adresse le procès-verbal d'une expérience faite avec le rouleau à battre les grains, dont il avait précédemment envoyé la description.

On a aussi envoyé le modèle d'un rouleau brisé, de l'invention de M. *la Quesnerie*, présenté par M. *Vilmorin*, dont l'emploi peut offrir beaucoup d'avantages, parce qu'étant composé de plusieurs pièces, il se prête au mouvement du sol, c'est à dire à l'inégalité du terrain que l'on veut rouler.

Digitized by Google

sable de les soumettre non seulement à l'action mécanique, mais encore à des manipulations accessoires, à peine de nuire à la qualité des produits; mais comme dans le nombre de ces préparations, il en est que l'on regarde comme insalubres, et qu'en dernière analyse la conservation de la bonne qualité des produits complète la solution du problème, la Société a pensé que pour qu'aucune circonstance ne fût négligée, elle devait les réunir dans une série de questions qu'elle a établie dans l'ordre suivant.

Culture, rouissage, teillage et broiement (1).

Tout en sollicitant ces précieux renseigne-

---

(1) Le même sujet a occupé la Société d'Encouragement; celle de Turin a couronné un mémoire rédigé par M. le comte *George Gallesio*, afin de déterminer les qualités qui distinguent le chanvre propre à faire des cordages de celui avec lequel on fabrique des toiles, et les causes dont elles dépendent. M. *Gasparin* l'a traduit ainsi que M. le docteur *Doé*.

On trouvera encore dans les réponses de M. *Séguier*, consul général de France à Londres, des notions utiles sur les essais faits en Angleterre pour se passer du rouissage, qui, en grand, ne paraissent pas avoir eu des résultats avantageux; on y trouvera également des observations sur la machine à broyer de M. *Delvaut*, qui se

Digitized by Google

mens, la Société n'était pas sans inquiétude sur la gêne que les cultivateurs éprouvaient par la baisse du prix des laines, dont la vraie cause semblait incertaine, puisqu'on l'attribuait tantôt à la rareté des laines superfines, tantôt à des importations trop nombreuses, et enfin à l'abondance des étoffes de coton (1). Au milieu de ces doutes, on n'a pu que faire des vœux pour que, réciproquement, les agronomes et

---

tronve maintenant en expérience, à Saint-Ouen, chez M. *Ternaux*.

M. le colonel *Galbois*, correspondant, par un mémoire, a fait connaître le commerce et la culture du lin et du chanvre dans le département de l'Aisne, et particulièrement dans les environs de Saint-Quentin.

Les réponses de M. *Gaudinet* donnent à M. *Darblay* l'occasion de communiquer à la Société une conversation qu'il a eue avec un négociant russe. Il lui avait demandé quelle pouvait être la cause de la supériorité accordée généralement aux chanvres et aux lins de Russie. La réponse a été « que le rouissage se fait toujours en Russie dans des eaux stagnantes. » Au reste, ce négociant a promis des renseignemens ultérieurs.

(1) On n'a cependant jamais fait plus d'efforts pour l'introduction de nouvelles races à laine longue ou à laine fine; la conservation des mérinos de race pure à

Digitized by Google

les commerçans reconnaissent le besoin qu'ils ont de concilier leurs intérêts ; car juger de la quotité des bénéfices qui appartiennent aux

---

laine superfine, pour propager les métis et perfectionner les indigènes.

Malheureusement les froids du dernier hiver ont fait éprouver beaucoup de pertes aux propriétaires de bestiaux, et surtout aux possesseurs de bêtes à laine.

Il a été présenté à la Société des draps qui ont été confectionnés avec les laines des troupeaux mérinos de M. le comte *de Polignac* par M. *Raulin* manufacturier à Sedan, et des draps faits aussi avec des laines mérinos provenant des troupeaux du même propriétaire, et confectionnés à Elbeuf ; les uns et les autres ont été trouvés de bonne qualité.

Elle a eu la même opinion à la vue des échantillons de laine et de drap qui lui ont été présentés par MM. *Godin* fils et *Maitre*, comme propres à justifier le compte avantageux qui lui avait été rendu par M. *Mortemart-Boisse*, l'un de ses membres, sur la qualité distinguée du troupeau de race électorale qu'ils ont importé en France.

Ces présentations ont donné lieu à plusieurs réflexions, et M. le Secrétaire perpétuel a proposé de nommer une commission, qui serait chargée de soumettre à des expériences comparatives les différentes sortes de laines, de manière à pouvoir apprécier les divers rapports qui en rendent l'emploi plus ou moins avantageux, tels que la finesse, l'élasticité, le nerf et le tassé.

Digitized by Google

uns ou aux autres n'entre point dans les attributions de la Société. Elle a rempli sa tâche lorsqu'elle a fait connaître les meilleures races, indiqué les pâturages les plus convenables et le régime que préfère chaque espèce de troupeau (1).

Nous n'insisterons pas non plus sur les services que rendent à l'agriculture les hommes

(1) A la suite des tentatives faites pour l'amélioration des laines par le moyen des croisemens, il convient de rappeler les résultats de celui des chèvres asiatiques avec celui des chèvres indigènes de la Suisse, que M. *Kasthofer*, correspondant, a suivi depuis quatre ans, opération sur laquelle M. *Ternaux* a présenté diverses observations tirées des essais du même genre, dont il s'est occupé, à l'effet de naturaliser en France la race précieuse des chèvres à duvet. A l'égard du fait énoncé par M. *Kasthofer*, que la chèvre asiatique fournit une moindre quantité de lait que les chèvres indigènes, il est confirmé par M. *Ternaux*; mais, en compensation, le lait des premières contient une portion beaucoup plus grande de substance butireuse et crêmeuse.

Sur cette différence, M. le comte *de Rambuteau* remarque qu'il en est de même du lait des vaches qu'il a fait venir de Suisse comparé à celui des vaches du pays qu'il habite (Saône-et-Loire); il entre ensuite dans quelques détails sur la quantité respective de nourriture que chacune des deux races exige.

Digitized by Google

laborieux qui professent l'art vétérinaire : ce ne sont point de simples praticiens, leurs savantes recherches concourent à l'accroissement de la science. Sous ce rapport, notre confrère *Huzard* fils a essayé de démontrer que les simples cultivateurs peuvent contribuer utilement à la reproduction des chevaux.

Sous le modeste titre *Des Haras domestiques en France* (1), son ouvrage renferme de nombreux faits historiques et d'instructives considérations propres à développer les germes de

---

(1) Imprimerie de madame *Huzard*, rue de l'Eperon-Saint-André, n°. 7, 1829.

La Société a aussi reçu le compte que M. le duc *d'Escars*, président du Conseil des Haras, a présenté à Son Excellence le Ministre de l'intérieur, dans lequel il fait connaître l'ordre établi dans cette administration.

M. *de Marivault*, correspondant, fait hommage d'un opuscule, dans lequel il examine les opinions diverses relatives à l'amélioration des chevaux et les modifications qu'il serait nécessaire d'y apporter.

Notre confrère, M. *Girard*, et ses habiles collaborateurs, continuent la publication de l'excellent *Journal de Médecine vétérinaire*, et, à leur exemple, M. *Dupuits*, M. *Breglicier*, et plusieurs autres vétérinaires instruits, communiquent périodiquement les découvertes qui ont rapport à cette science.

Digitized by Google

prospérité que possède le royaume : de sorte que ce volume pourra être consulté par ceux qui voudront s'instruire des différens systèmes présentés jusqu'à ce jour.

Quoique la température de la France soit modérée, elle n'est pas cependant uniforme : dès lors on a droit de s'étonner que quelques personnes semblent croire que tous les genres d'industrie sont compatibles avec son agriculture.

C'est probablement en caressant cette idée que les habitans des pays méridionaux sont parvenus à partager avec l'Italie les bénéfices de l'éducation des vers à soie ; leurs succès auront ensuite fait naître aux propriétaires qui n'avaient pas d'abord espéré des chances favorables, le désir de les imiter ; enfin on aura présumé que, de proche en proche, il serait possible d'élever ce précieux insecte. Cette opinion, une fois émise et répétée, on a regardé l'introduction des soieries étrangères en France comme une calamité contraire au commerce et à l'agriculture, encore que celle-ci ne concourt qu'indirectement à l'élève des vers à soie, et seulement parce qu'elle cultive l'arbre dont il mange les feuilles (1). Au reste, quelle que soit l'influence

(1) M. *Bonafous*, correspondant à Turin, a beaucoup

Digitized by Google

de la culture sur cette production, il sera toujours vrai que l'époque de la maturité des feuilles doit coïncider avec celle de la naissance et de la vie des vers à soie ; qu'ainsi il importe de ne planter des mûriers que là où leur végétation est suffisamment garantie (1).

---

contribué à fortifier cette espérance. Il a communiqué à la Société plusieurs mémoires et une lettre de M. *Van Hobrouck* de Siennes, dans laquelle celui-ci fait part de l'extension que commencent à prendre l'éducation des vers à soie et la plantation des mûriers dans le royaume des Pays-Bas ; M. *Bonafous* a encore publié une Notice sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie ; sur le rapport de notre confrère *Labbé*, la Société en ordonne l'impression, ainsi que celle de la traduction d'un ouvrage italien sur l'emploi de la feuille du mûrier sauvage et du mûrier greffé.

M. le chevalier *Heintl*, correspondant à Vienne (en Autriche), a aussi envoyé un ouvrage allemand, en attendant celui qu'il a composé sur l'éducation des vers à soie. Plusieurs propositions ont encore été faites sur la possibilité de les nourrir avec d'autres végétaux que la feuille du mûrier ; les uns ont désigné la cameline, la carotte, le lothus, la scorsonère ; quelques uns, le mûrier à papier ; enfin, le mûrier *multicaulis*, décrit dans le journal de l'Institution de Fromont, où il est cultivé.

(1) Il en est des mûriers comme de la vigne et de l'olivier : la zone sous laquelle ils végètent utilement est

Digitized by Google

La Société n'a donc pas cru prudent d'émettre un avis avant que des essais bien constatés sur

---

circonscrite et ils ne peuvent la franchir. N'est-il donc pas à craindre que lors même que l'on parviendrait à les faire croître sous un âpre climat, les soies ne se ressentissent de la dureté du feuillage et ne fussent inférieures en qualité et en quantité? On ne doit pas perdre de vue que si souvent on parvient à acclimater des végétaux ou des animaux, presque jamais ils ne donnent des produits aussi parfaits ou en aussi grande quantité que dans les pays où ils sont indigènes.

Il est vrai que pour engager à cultiver le mûrier en France, on ne l'a pas seulement présenté comme propre à la nourriture des vers à soie, on a réuni ses propriétés sous le rapport médicinal et économique; son bois, dit-on, est bon pour le chauffage, fournit des échalas; ses vastes souches et ses racines superficielles empêchent les pluies d'orage d'entraîner les terrains en pente; mais beaucoup d'arbres remplissent ces conditions, et si l'on consulte le *Cours d'agriculture* de *Bosc*, qui a vu végéter cet arbre sous plus d'un climat, on en aura une moins haute opinion; il a reconnu que la température influe singulièrement sur sa qualité, et spécialement sur celle de sa feuille. « Quoique le mûrier, dit-il, réussisse depuis » les bords de la Méditerranée jusqu'en Prusse, la feuille » est abreuvée et nourrie par des sucs plus raffinés dans » le Midi que dans le Nord; en un mot, la feuille est » plus soyeuse, et son principe soyeux est moins noyé » dans le véhicule aqueux. »

Digitized by Google

divers points de la France centrale et septentrionale aient prouvé la certitude des produits et la bonne qualité des soies. Pour en être positivement instruite, elle recevra et examinera avec intérêt les rapports qui lui parviendront à ce sujet.

Quel que soit le résultat de cette espèce d'enquête, il sera toujours sage de profiter de tous les germes que la nature a mis à notre disposition, afin de créer des forêts sur des terrains incultes, d'environner nos champs d'arbres féconds, qui fournissent une boisson salutaire là où la vigne refuse sa précieuse liqueur (1); enfin, de peupler nos vergers d'arbres choisis, qui procurent aux riches des fruits savoureux et des ressources alimentaires aux moins fortunés. Pour se dispenser de cette prévoyante activité, en vain objecterait-on la résistance du sol, elle est facile à surmonter, grace à la prodigalité de la Providence, qui a donné le choix des espèces convenables à chaque terrain, ainsi que l'a pratiqué le respectable père de notre digne Président, lorsqu'il a entrepris de couvrir

(1) La Société a ouvert un concours permanent en faveur des plantations d'arbres à cidre, et, chaque année, les médailles qu'elle distribue en prouvent l'utilité.

Digitized by Google

d'arbres de tout genre les parties arides du domaine de Saint-Martin-le-Pauvre, entre Thury et Boulard.

Cette certitude a encore été acquise par la réussite des semis et des plantations effectués sur la terre d'Harcourt, que feu M. *Delamarre* a léguée à la Société royale et centrale (1),

---

(1) Quoique la commission nommée par la Société n'ait pas encore pu développer toute son activité, parce que l'exécuteur testamentaire est jusqu'à présent chargé de la régie directe de ce domaine; cependant elle s'est occupée de quelques portions, sur lesquelles l'abondance de l'herbe toujours renaissante menaçait d'étouffer quelques jeunes plants. Plusieurs ont péri; ils ont été replantés, et sur sept cents sujets levés ailleurs, soixante-dix seulement n'ont pas réussi; ils ont été depuis remplacés avec succès. Il en a été de même des semis du pin du lord, des sapinettes, des laricio et des mélèses, faits dans plusieurs clairières, d'après les conseils de notre confrère *Michaux*. Toutefois, quoique les sapinettes aient levé cette année en quantité suffisante, elles paraissent avoir souffert de la gelée; mais comme le froid a été excessif, on n'en doit rien conclure contre les semis futurs.

La graine de *juniperus*, ou genevrier de Virginie, et celle de bouleau ne paraissent pas avoir levé, on renouvellera cette tentative.

A l'égard des graines de pin du lord, de celles de mélèse et des sapinettes, mises en pépinières sur un terrain

Digitized by Google

toutefois, elle ne se bornera pas à la culture des arbres vert ; elle fera concourir avec eux celle des arbres fruitiers et feuillus. Déjà, par les soins de notre collègue *Michaux*, des graines exotiques forestières et fruitières ont été confiées à la terre, et l'on en espère d'heureux succès.

Après vous avoir parlé, Messieurs, des plantations en général, je dois encore vous annon-

---

de bruyères, couvert de mousse pour en conserver la fraîcheur, elles ont bien réussi ; mais les graines diverses, quoique semées de la même manière, n'ont point levé, si ce n'est quelques sujets, parmi lesquels on distingue quelques pins cimbre.

Ce qui doit surtout flatter la Société et la mettre dans le cas de rendre justice au bon esprit des habitans d'Harcourt, c'est le respect religieux qu'ils conservent pour la mémoire de M. *Delamarre*, qu'ils manifestent par leur surveillance conservatrice des domaines légués à la Société. Une imprudence avait occasioné l'incendie de quelques portions de bois et menaçait d'en envahir une plus grande quantité, le prompt secours que les autorités locales et les habitans ont apporté a fait cesser l'inquiétude et arrêté le mal.

Enfin, malgré la saison rigoureuse que l'on vient d'éprouver, il n'a été commis dans l'étendue de cette propriété aucun de ces délits qui font supposer de l'immoralité dans la population.

Digitized by Google

cer que plusieurs bons ouvrages relatifs à l'amélioration de cette branche importante de l'économie rurale ont été publiés cette année ; que dans le nombre se trouve la *Pomologie physiologique*, ou *le Traité de la fructification* (1), de notre confrère M. *Sageret*, et on doit lui savoir gré de n'avoir admis pour en expliquer les faits que des théories généralement adoptées, dont il n'a tiré que de justes conséquences applicables à la culture des arbres, à la multiplication des espèces ou variétés et à l'acclimatation de celles qui sont étrangères (2).

---

(1) Paris, chez Madame *Huzard*, rue de l'Éperon-Saint-André, n°. 7.

(2) A ces documens, notre confrère a joint des remarques sur l'existence des deux sèves et des réflexions sur la taille des arbres à fruits, qui jettent un grand jour sur cette partie de l'horticulture. Le souvenir de cette œuvre sera conservé dans les *Mémoires* de la Société, où il sera inséré par extrait.

Une notice de M. *Jaume-Saint-Hilaire*, lue par lui à la Société, a aussi pour objet l'amélioration des fruits. Ce naturaliste annonce qu'ayant placé des supports sous plusieurs poires venues sur des arbres en espaliers, elles étaient parvenues à une grosseur plus considérable que celles qui étaient restées suspendues par leur queue. Il a

Digitized by Google

La facilité des communications (1), soit par terre, soit par eau, étant un puissant moyen de

été invité à répéter cette expérience et à rendre compte des résultats.

M. *Vilmorin* a fait hommage d'un exemplaire de l'*Almanach du bon Jardinier* pour 1830, dont il est l'auteur avec M. *Poiteau*, et dans lequel il se trouve d'utiles additions.

Une lettre écrite par M. *Séguier*, consul général de France à Londres, annonce qu'il a vu chez un pépiniériste trois nouvelles espèces de pins provenant de grains de Nootka-Sund, apportées par un voyageur que la Société d'horticulture de Londres y avait envoyé pour les recueillir.

M. *Kasthofer*, de Berne, a adressé des réflexions sur l'état de dégradation toujours croissant des forêts de la Suisse : ce qui l'a déterminé à publier en langue allemande une Instruction populaire sur cet objet ; elle sera prochainement traduite en français.

M. *Léorier* s'est élevé contre une annonce très fastueuse, selon lui, des avantages que doit produire une plantation considérable de peupliers. Il voudrait que l'on portât davantage son attention sur le châtaignier ; mais tout terrain convient-il à cet arbre ?

(1) A ce sujet, M. *de Ladoucette* a rendu compte de l'ouvrage de M. *Quest*, dans lequel cet écrivain propose un moyen de pourvoir à l'entretien des routes sans augmentation d'impôt.

Digitized by Google

prospérité pour l'agriculture, la Société a entendu avec un vif intérêt l'excellent rapport qui lui a été fait par M. *Huerne de Pommeuse*, à l'occasion d'un opuscule d'un de ses correspondantes, M. *Léorier*, sur le canal de Bourgogne ; rapport dans lequel notre confrère a établi, avec sa sagacité ordinaire et à l'aide de ses connaissances spéciales en cette matière, la comparaison des avantages que l'on peut espérer des canaux existans et de ceux dont on projette l'exécution.

J'aurais encore, Messieurs, à vous entretenir du bien que peut opérer la multiplication des puits forés ; mais, à ce sujet, vous entendrez M. le Président de la Société : ingénieur habile, il a, plus que personne, contribué aux progrès de la science qui sert de base à l'art du fontenier-sondeur et, mieux que tout autre, il vous fera connaître les travaux entrepris et les difficultés qu'il a fallu vaincre.

Les recherches statistiques méritent aussi, Messieurs, de fixer votre attention (1); car telle est la

(1) Il a été présenté à la Société le fragment d'un manuscrit ayant pour titre : *Traité de philosophie statistique*, traduit de l'italien de *Melchior Gioja* par M. *Blanchard*, de Gap, des Hautes-Alpes. L'auteur n'a présenté que

Digitized by Google

nature de ce travail, qu'il s'accroît à mesure que l'on s'y livre, surtout lorsque la cité ou le département que l'on veut décrire, comme celle de Paris ou celui de la Seine, psésentent un mouvement et une consommation qui attirent la population et les produits de tout le royaume. Une aussi vaste entreprise ne pouvait donc être conçue ni dirigée que par un homme supérieur, et l'on doit de la reconnaissance à M. le comte *Chabrol de Volvic*, préfet de la Seine, qui en a tracé le plan et l'a fait exécuter avec persévérance (1).

---

la partie qui traite de l'agriculture, et la Société lui a décerné sa grande médaille d'or. (Voyez le procès-verbal de la séance publique.)

(1) La plupart de ceux qui ont rassemblé des observations sur les diverses branches de l'économie civile, rurale et industrielle ont adopté avec raison la forme statistique, qui abrège et facilite le classement des faits, sans confusion et sans frais inutiles.

C'est ainsi que M. *Deveze de Chabriol* a rédigé le tableau de la production, de la consommation et de la valeur des bestiaux, ainsi que du commerce des laines de l'arrondissement de Saint-Flour.

La même marche a été suivie par M. *Graves*, dans

Digitized by Google

Je m'abstiendrai, Messieurs, de vous entretenir des efforts faits par la Société pour obte-

---

son *Précis statistique du canton de Niviller*, extrait de l'*Annuaire du département de l'Oise*.

Une même justice doit être rendue au *Rapport des travaux du conseil de salubrité de la ville de Paris*. Année 1828.

On regrette de ne pouvoir mentionner ici que les titres de plusieurs ouvrages qui ont été envoyés à la Société, dans lesquels se trouvent de sages observations sur l'agriculture française et étrangère.

Tel est le mémoire de M. *Bigot de Morogues*, intitulé *De la production nationale, considérée comme base du commerce, avec application de ce principe à la solution de la question sur les laines*, dont M. *Tessier* a rendu compte.

On trouve encore d'excellentes vues dans la *Description de la culture du département de la Sésia*, par M. *Bonafous*, sur laquelle notre collègue *Ladoucette* a fait un rapport.

On doit encore des remercîmens à notre confrère *Bottin*, pour la continuation de l'*Almanach du commerce*, année 1830, qui s'agrandit et s'améliore chaque année.

On consultera également avec intérêt une Note de M. le docteur *Fontaneilles* sur l'importation en France, par les soins du Gouvernement, de l'espèce de vigne qui produit le raisin de Corinthe, ainsi que l'*Essai sur les moyens de réduire et de perfectionner la culture de la*

Digitized by Google

nir la multiplication des engrais ou amendemens, l'introduction de ceux qui seraient inconnus et pour surmonter l'incurie, qui laisse perdre les restes des animaux morts dans les campagnes; si, en dehors de ces concours, dont nous venons de rappeler les titres, il ne s'était présenté une question uniquement relative à l'emploi des os, considérés soit avant l'extraction de la gélatine, soit après les avoir convertis en noir animal, et même après les avoir fait servir aux raffineries; si, enfin, une Notice sur l'usage qui s'en fait dans le dernier état sur les terres des départemens de l'ouest n'avait été soumise à la Société par notre collègue *Oscar Leclerc*. Elle a donné lieu à plusieurs réflexions, d'après lesquelles ont été acceptées les offres de nos zélés collègues *Vilmorin*, *Ternaux* et *Dailly*, qui ont promis de se livrer séparément à des expériences comparatives sur l'emploi de ces os dans divers états et de rendre compte de leurs essais (1).

---

vigne, publié par M. *Marchant de Verrières*, conseiller à la cour royale d'Orléans.

(1) Dans le cours de cette discussion, M. *Power*, cultivateur anglais, a communiqué un rapport fait sur l'emploi des os à la Société de *Doncaster*, en Angleterre,

Digitized by Google

Plusieurs ouvrages imprimés et manuscrits ont aussi été présentés à la Société royale et cen-

---

dont la lecture a mis M. le général *Demarçay* à portée d'exposer des observations par lui faites à Thiers (Puy-de-Dôme), qui lui font penser qu'il y a confusion, puisqu'il est dit dans le rapport de *Doncaster* que les os conviennent aux terrains argileux, compactes et aux sols légers et sablonneux, faute d'avoir désigné l'état dans lequel sont les os lors de leur emploi.

M. *Darblay* et quelques membres ont observé qu'en parlant du noir animal on n'avait pas désigné la différence des proportions beaucoup plus fortes aux environs de Paris que dans les départemens de l'ouest.

M. *Payen* a enfin contredit une opinion énoncée dans le rapport de *Doncaster,* savoir : que les os qui ont été soumis à l'ébullition fournissent encore un engrais aussi bon que ceux qui viennent immédiatement de la boucherie. Il ne le croit pas, et, à l'appui de son opinion, il cite une expérience de M. *d'Arcet,* qui ayant enterré au pied d'un arbre des os dont la gélatine avait été extraite au moyen de l'eau bouillante, et les ayant pesés avant de les enfouir, il fut reconnu, au bout de trois ans de séjour en terre, qu'ils n'avaient pas éprouvé la moindre diminution de poids : d'où il conclut que les os privés de leur matière animale ne fournissent point d'élémens de nutrition aux plantes, et qu'ils peuvent tout au plus agir comme amendemens sur une certaine nature de terrain.

M. *Auguste Yvart* a rendu compte des observations de M. *Darnaudat,* d'Oleron (Basses-Pyrénées), sur l'em-

Digitized by Google

trale, notamment celui de notre collègue le Vte. *Émmanuel d'Harcourt, sur les différentes indus-*

---

ploi des plumes des oiseaux domestiques comme engrais, lorsque, faute d'emploi spécial, elles seraient rejetées ou perdues.

Le même membre a lu une Notice sur l'effeuillement des betteraves.

M. *Vilmorin* a donné avis de l'essai fait avec succès par M. le comte *de Noé,* qui a multiplié les truffes dans son parc, et qui promet de communiquer son procédé.

M. *Valet de Villeneuve* a présenté un grand nombre de patates douces provenant d'une culture en grand qu'il a faite dans le département du Var, à l'aide d'une méthode qui lui est particulière, et qu'il se propose de communiquer.

Notre collègue *Henry* a communiqué le rapport qu'il a fait à l'Académie de médecine, dans lequel il fait connaître les moyens de découvrir la présence des sels métalliques dans le pain, en observant toutefois avec plaisir que le pain fabriqué par les boulangers de Paris ne contient aucun de ces sels.

Notre confrère *du Petit-Thouars* a communiqué également une Note qui intéresse la santé des hommes, et démontre la contradiction qui existe entre deux rapports sur l'innocuité du buis substitué au houblon dans la fabrication de la bière : l'un la regarde comme innocente et l'autre comme dangereuse, M. *du Petit-Thouars* partage ce dernier avis.

M. *Des Michels*, correspondant, a lu un mémoire sur

Digitized by Google

tries agricoles et manufacturières qui réclament la protection des Gouvernemens et sur le bien que

---

la culture de l'olivier et sur les moyens de propager les variétés qui résistent le plus à la gelée.

M. *Jaume-Saint-Hilaire* a communiqué un mémoire qui lui est commun avec feu *Vauquelin*, dans lequel on examine la nature des terres qui, sans culture et sans emploi actuels, sont plus ou moins favorables à la nourriture et à l'accroissement des végétaux qui y poussent spontanément.

M. *Bouvier Destouches* a envoyé quelques observations sur les diverses pratiques d'agriculture applicables au sol de Saint-Brieuc et de son arrondissement.

M. *Martinez Torrès* a annoncé le succès progressif de l'établissement formé, sous sa direction, pour la naturalisation de la cochenille du Mexique.

Notre collègue *Benoist* a mis à la disposition de la Société, de la part de M. *Meunier*, une quantité de graine d'*ivraie* d'*Italie*, *lolium perenne aristatum*, avec une Notice sur la culture de cette graminée fourragère.

Notre collègue *Dailly* fils a présenté les tableaux détaillés de la dépense de son troupeau de moutons à laine fine, ainsi que celle de ses vaches, de sa volaille et de sa basse-cour. Il serait à désirer que chaque propriétaire suivît l'exemple d'ordre que donne M. *Dailly*; ils éclaireraient les cultivateurs. La Société en a arrêté l'impression dans ses *Mémoires*.

M. *Silvestre*, secrétaire perpétuel, a communiqué un

Digitized by Google

cet accord entre le pouvoir et l'activité laborieuse peut produire : principe fécond (1), auquel la Société ne peut qu'applaudir, puisqu'elle a le bonheur de servir quelquefois d'intermédiaire aux encouragemens que le Gouvernement accorde à ceux qui les ont mérités. Dans cette position, c'est avec une véritable satisfaction qu'elle voit que partout il se manifeste une

---

Note de M. *d'Arcet* sur l'emploi de la gélatine extraite des os pour la confection des soupes économiques.

M. *Gasparini* a écrit de Milan qu'il a figuré en cire quatre cents fruits qui croissent en Europe; qu'il lui reste quelques unes de ces collections, et il offre de les céder au prix de soixante centimes chaque échantillon, non compris les frais d'emballage et de transport.

Notre confrère *Oscar Leclerc* a lu une Note sur le *senebiera pinnatifida*, petite plante de la famille des crucifères, indigène dans quelques parties de la France, qu'il a cultivée pour salade, d'après l'indication donnée par *Bosc*, et à laquelle il a reconnu en effet des qualités qui la rendent propre à cet usage.

(1) Il a été proclamé devant la Société par Son Excel. M. *de Martignac*, lors de sa dernière séance publique, dans le discours qu'il prononça à son ouverture.

M. *Doria*, correspondant à Rome, a communiqué, par l'intermédiaire de M. *Bonafous*, un abrégé du discours préliminaire qui doit précéder les Instructions agronomiques qu'il se propose de publier.

Digitized by Google

tendance prononcée vers l'amélioration de l'agriculture (1).

Les fermes-modèles de Rambouillet, de Grignon et de Roville continuent à donner l'exemple, et l'Institution horticole de Fromont mérite de plus en plus l'estime publique; le zèle de son fondateur vient de recevoir la plus honorable de toutes les récompenses.

Le Roi a placé cet Établissement sous sa haute protection, et après l'avoir visité, Sa Majesté a voulu que deux élèves y fussent reçus aux frais de sa liste civile, et que le choix des

---

(1) La Société a reçu les prospectus des fermes-modèles et expérimentales que se proposent de créer aux environs de Nantes MM. *Huenlpeus* et *Jules Rieffert*, élèves de Roville.

Elle a aussi applaudi au patronage que la Société de l'Ain accorde aux souscriptions ouvertes à Bourg pour la fondation d'une ferme-modèle.

Elle a de même vu avec plaisir la création d'une Ecole préparatoire d'agriculture au Faubourg Saint-Honoré, par M. *Blanque*, ancien élève de l'École polytechnique.

Enfin, le cours d'agriculture manufacturière, ouvert par M. *Dubrunfaut*, a été considéré par la Société comme un cours d'autant plus utile, que le bon effet des leçons sera augmenté par la publicité d'un journal rédigé par ce savant professeur.

Digitized by Google

candidats fût confié au Conseil de la Société d'Horticulture, qui ne néglige aucune circonstance pour manifester son attachement à la Société royale et centrale, sentiment que celle-ci lui rend avec une égale cordialité.

Les paisibles travaux auxquels se livrent les membres de la Société n'arrêtent pas, vous le savez, Messieurs, la main du Temps; elle s'est appesantie cette année sur le savant *Vauquelin*, d'abord associé, puis associé libre, afin de se livrer avec moins de distraction aux recherches scientifiques; la Société l'a toujours trouvé disposé à la seconder lorsqu'elle a eu à le consulter sur des expériences de chimie. Elle a encore à regretter MM. *Fauchat*, associé libre, et *Deslandes*, correspondant du département de la Sarthe.

Messieurs, en traçant le tableau que nous venons de mettre sous vos yeux, nous avons reporté nos souvenirs vers la devise *ex utilitate decus*, dont les Rois, ses fondateurs, ont honoré la Société : il nous a semblé que pour leur obéir il convenait de présenter les faits sans réflexions et sans ornemens. Puissent-ils vous convaincre, Messieurs, du zèle que chacun des membres de la Société a apporté à l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés! Trop

Digitized by Google

heureux si leurs efforts contribuent à la prospérité de la France, ainsi que, chaque année, le Roi veut bien leur en renouveler l'ordre avec cette bienveillance et cette sensibilité précieuses qui accompagnent toujours les expressions de Sa Majesté lorsqu'elle parle du bonheur de son peuple !

Digitized by Google

RAPPORTS

LUS A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 AVRIL 1830 SUR LES DIVERS CONCOURS PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

1°. *Rapport sur le concours pour un Manuel propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.— Commissaires,* MM. DE LASTEYRIE, CHALLAN; HÉRICART DE THURY, *rapporteur.*

MESSIEURS,

La Société royale et centrale d'agriculture a manifesté, depuis plusieurs années, le désir de procurer aux habitans des campagnes un *Manuel pratique,* ou *Traité usuel des constructions rustiques,* pour les rendre moins dispendieuses, en éviter les malfaçons, assainir les habitations des hommes et les retraites des animaux.

Les programmes que la Société a publiés à cet égard ont fait connaître ses intentions et le prix qu'elle attachait à la rédaction d'un Manuel pratique qui réunît toutes les conditions exigées pour les divers degrés de fortune ou les moyens pécuniaires, comme pour les divers

Digitized by Google

degrés de savoir et d'intelligence des habitans des campagnes. Mais pour remplir de telles conditions, il fallait trouver des concurrens qui possédassent non seulement les connaissances positives et pratiques d'un bon constructeur, mais encore qui fussent familiers avec les usages, les habitudes et les besoins des habitans des campagnes, ou plutôt qui fussent eux-mêmes cultivateurs; et tels sont probablement les motifs pour lesquels les demandes de la Société sont restées si long-temps sans réponse.

L'année dernière cependant, il vous fut présenté un projet de *Manuel pratique propre à guider les habitans et les ouvriers des campagnes dans les constructions rustiques.*

Cet ouvrage, messieurs, fixa votre attention, l'auteur paraissant s'être livré également aux travaux agricoles et à l'art de bâtir, et par conséquent connaître à la fois les besoins de la culture et les ressources qu'elle doit trouver dans la pratique de l'architecture; mais l'ouvrage fut jugé ne pas remplir complétement l'objet du concours, *en ce qu'il laissait*, dit le rapport de votre commission, *plusieurs choses à désirer, particulièrement dans les indications relatives à la salubrité des habitations destinées soit aux hommes, soit aux animaux, ainsi qu'aux lieux qui les avoisinent.*

Digitized by Google

Néanmoins, la Société jugea qu'au moyen de quelques améliorations et de quelques additions, cet ouvrage pourrait devenir susceptible de concourir de nouveau avec avantage, et, dans cette espérance, elle réserva à l'auteur tous ses droits pour l'année 1830.

C'est ce même ouvrage qu'il reproduit aujourd'hui, avec cette épigraphe : *Utile dulci œconomicus.*

Dans le vaste plan qu'il a embrassé, l'auteur a essayé de décrire les constructions rustiques dans leurs élémens et dans tous les détails de leurs diverses parties; mais, d'après les développemens dans lesquels il est entré, on pourrait penser que c'est plutôt pour des propriétaires aisés que pour les habitans peu fortunés des campagnes qu'il a écrit, et que bien souvent il a perdu de vue que c'était un Manuel pratique à l'usage des hommes et des ouvriers des champs que la Société avait particulièrement demandé. Au reste, l'auteur a peut-être pensé que s'il réussissait à remplir ce double but, en considérant que son ouvrage était destiné aux propriétaires aisés, la Société pourrait en faire faire un extrait, qui deviendrait alors le Manuel pratique qu'elle demandait pour les ouvriers et les habitans des campagnes.

Mais l'ouvrage qui vous est présenté se trou-

Digitized by Google

ve-t-il dans ces conditions? Votre Commission, messieurs, ne le pense pas, et sans craindre d'être accusée de trop de sévérité, elle vous dira que, bien que cet ouvrage présente d'excellens préceptes, et qu'il réunisse tous les élémens, tous les détails, toutes les pratiques ou méthodes en usage dans les constructions, cet ouvrage, en l'état dans lequel il vous est présenté, ne peut remplir le but que vous vous êtes proposé.

L'auteur, ainsi qu'il le dit lui-même, paraît n'avoir pas eu le temps de mettre au net son manuscrit. Il est en effet facile de s'apercevoir de la précipitation avec laquelle il a été expédié, plusieurs articles en présentent des preuves évidentes; si quelques uns sont bien traités, il en est qui sont à peine esquissés; d'autres présentent des répétitions inutiles; dans plusieurs, ce sont des pratiques d'un emploi peu avantageux, ou même des méthodes depuis long-temps abandonnées; enfin, un grand nombre ont besoin d'être revus, à cause de diverses erreurs ou inexactitudes qui s'y sont glissées.

Malgré ces imperfections, qu'il sera facile à l'auteur de faire disparaître, son travail nous paraît, messieurs, devoir fixer votre attention. Nous y avons trouvé une foule de détails que négligent trop souvent ceux qui portent leurs

Digitized by Google

pensées sur la théorie ou sur les hautes conceptions de l'art; nous y avons trouvé les témoignages de connaissances théoriques et pratiques dans l'art de bâtir comme dans l'art de cultiver la terre; enfin, nous y avons trouvé tout ce qu'il faut, tout ce qui est nécessaire pour en faire un bon Manuel pratique, s'il est convenablement élaboré.

Ainsi, après avoir décrit tous les matériaux qui entrent dans les constructions et la manière de les préparer, l'auteur a successivement donné sur chacun d'eux tous les détails propres à déterminer la préférence à leur accorder, suivant les diverses parties des constructions, leur situation, leur exposition et l'usage auquel sont destinés les bâtimens.

Ainsi, il examine depuis la terre, l'argile, le sable, le pisé, jusqu'à la pierre et la maçonnerie en pierre de taille, ensuite il passe aux diverses parties des bâtimens qui composent un domaine rural ou une habitation rustique, en s'appuyant de son propre exemple : il a généralement prouvé, par les développemens dans lesquels il est entré, qu'il est presque toujours au niveau de l'état actuel des connaissances; on pourrait cependant lui reprocher d'avoir gardé le silence sur plusieurs découvertes ou applica-

Digitized by Google

tions nouvelles des sciences dans l'économie rurale.

L'auteur a souvent cité *Cointereau*, auquel nous devons plusieurs Traités sur les constructions rurales, et notamment sur le pisé. Les détails dans lesquels il est entré à son sujet prouvent qu'il a suivi les travaux de *Cointereau* avec succès. Il a pu, il a même dû profiter de la circonstance pour s'acquitter de la dette de la reconnaissance envers son maître ; mais il n'a pas été aussi juste à l'égard de l'un de nos plus célèbres architectes, dont il paraît ne connaître ni la vie, ni les ouvrages, ni les grands travaux, quand il dit : « En 1500, un architecte lyonnais, nommé *Philibert Delorme*, avait pensé à modifier le système des vieilles charpentes ; mais il n'eut ni le temps ni les moyens de mettre ses idées à exécution, et ce n'est que de nos jours qu'on les a préconisées et qu'on en a fait quelques essais malheureux. »

Rien de moins exact et de plus injuste que ce jugement, qu'il est de notre devoir de relever. Admis dans l'intimité du pape Marcel II, de Henri II et des grands seigneurs de la cour de Catherine de Médicis, *Philibert Delorme*, auquel l'art devait les châteaux d'Anet et de Meudon, la grande cour en fer à cheval du châ-

Digitized by Google

teau de Fontainebleau, la restauration des maisons royales de Villers-Cotterets, de la Meute, de Saint-Germain-en-Laye et de Montceaux, les tombeaux des Valois et de François Ier., enfin, les premiers travaux du château des Tuileries, *Philibert Delorme* eut certainement bien le temps et les moyens de mettre ses idées à exécution. On sait que ce fut à la table même de Henri II qu'il développa la première partie de ses *nouvelles inventions pour bien bâtir et faire à peu de frais ses nouvelles charpentes*, et que, peu de temps après, il en fit l'épreuve par ordre de Catherine de Médicis, au jeu de paume du château de Montceaux, et ensuite à celui du château de la Meute. « L'épreuve s'en trouva si belle et de si grande utilité, dit la *Chronique de Henri II*, que lors chacun délibéra en faire son profit et s'en aider, voire même ceux-là qui l'avaient contredite, moquée et débattue; laquelle chose étant venue jusqu'aux oreilles du Roi, qui avait vu et grandement loué ladite épreuve, il lui commanda d'en faire un livre, pour être imprimé, afin que la façon en fût intelligible pour tous. » (1). Renouvelée de nos

(1) Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du onzième siècle à la fin du dix-huitième. Vie de* Philibert Delorme.

Digitized by Google

jours par nos premiers architectes, et remise en crédit par le succès qu'elle a généralement obtenu, quoique notre auteur prétende qu'il n'en a été fait que des essais malheureux, l'invention de *Philibert Delorme* est devenue son principal titre de gloire. Il faut convenir, messieurs, que pour faire valoir les idées et les méthodes de quelques constructeurs dont il a adopté les principes, l'auteur du projet du *Manuel des constructions rustiques* a été malheureux dans la citation qu'il s'est avisé de faire sur le compte de *Philibert Delorme*, auquel nous devons d'ailleurs deux ouvrages qui ont assuré à son nom une réputation plus durable que celle qu'il aurait pu devoir à ses édifices. Le premier de ces ouvrages est un *Traité complet de l'art de bâtir*, et le second ses *Nouvelles inventions* (de charpente) *pour bien bâtir et à peu de frais*.

Nous profiterons également de cette occasion pour faire observer à l'auteur que, dans le nombre des ouvrages qu'il a consultés, il en est plusieurs dont le temps et l'expérience ont fait justice, et dont il n'est plus même permis de s'appuyer aujourd'hui, et nous l'engageons, à cet égard, à consulter les *Principes raisonnés de l'agriculture* de *Thaër*, le *Recueil des constructions rurales* de notre confrère M. le comte *de*

Digitized by Google

Lasteyrie, les *Bâtimens ruraux* du chevalier *Wiebeking*, les ouvrages de MM. *Geyttz*, *Worherr*, *Morel de Vindé*, *de Mauremont*, *de Coudray*, *de Perthuis*, *Menjot d'Elbenne* et *Garnier-des-Chênes*, dans lesquels il trouvera des instructions et des dispositions bien supérieures à celles qu'il a données dans quelques uns de ses articles.

Quoi qu'il en soit, le projet de ce *Manuel des constructions rustiques*, qui vous est présenté, est riche de détails, de conseils, d'inventions, de procédés et de méthodes. Le style en est généralement simple, clair, et tel qu'il convient à un ouvrage qui doit être à la portée de toutes les intelligences; mais l'auteur convient lui-même, à la fin de sa récapitulation, que le temps, des infirmités et des affaires personnelles ne lui ont pas permis d'y donner ses soins; qu'il n'a pu que ramasser des matériaux bruts, et qu'il supplie la Société royale, à tout événement, de lui renvoyer son manuscrit, dont il n'a pas eu le temps de prendre copie, et encore moins d'y faire les corrections nécessaires. Nous pensons donc que l'auteur doit être engagé à revoir son ouvrage, ne doutant pas que, d'après la marche qu'il a adoptée et les développemens dans lesquels il est entré, son projet de Manuel pratique, lorsqu'il aura été élaboré avec le soin et la maturité

Digitized by Google

convenables, n'ait de véritables droits au prix que vous avez promis et que nous vous proposons de remettre à l'année prochaine, en publiant un nouveau programme, pour bien faire connaître aux concurrens le but et les intentions de la Société royale et centrale d'agriculture.

Toutefois, messieurs, et pour prouver à l'auteur que vous avez apprécié ses efforts, autant que pour reconnaître le travail auquel il s'est livré dans l'intention de répondre à votre demande, nous aurons l'honneur de vous proposer de lui décerner, à titre d'encouragement, un exemplaire de son *Théâtre d'Agriculture*, édition de la Société.

La Société royale et centrale d'agriculture, après avoir entendu le rapport de sa Commission, a décidé :

1°. Qu'elle prorogerait son concours du *Manuel pratique des constructions rustiques*,

Et 2°. Qu'elle décernerait en séance publique, à titre d'encouragement, un exemplaire du *Théâtre d'Agriculture* d'*Olivier de Serres* à l'auteur du projet de *Manuel pratique* qui lui a été présenté par M. *Royer*, chevalier de Fontenay, ancien officier général, propriétaire et cultiva-

Digitized by Google

teur à Thore, département de l'Aube, en l'engageant à revoir son manuscrit.

2°. *Rapport sur le concours pour la culture des arbres à cidre dans les cantons où elle n'est pas encore établie.* —*Commissaires,* MM. LABBÉ, O. LECLERC; VILMORIN, *rapporteur.*

Messieurs, vous avez maintenu depuis plusieurs années un concours ouvert pour les plantations d'arbres à cidre dans les cantons où leur culture n'était pas précédemment pratiquée. Un seul concurrent, M. *Trochu,* propriétaire à Belle-Isle-en-Mer, s'est présenté cette année.

Il résulte d'un procès-verbal dressé par des Commissaires pris dans le sein du Comité d'agriculture du canton de Belle-Isle, que M. *Trochu* a planté, depuis la publication de votre programme, sur sa propriété de Bruté, commune du Palais : d'une part, deux cent cinquante-deux pommiers, de deux ans de reprise, et disposés en verger sur deux pièces de terre de la contenance de six hectares; et d'une autre part, soixante-quatorze sujets de même espèce,

Digitized by Google

de cinq à six ans de plantation, ensemble trois cent vingt-six : tous ces arbres, greffés, bien venans, et les derniers commençant à entrer en produit; que, de plus, M. *Trochu* possède en pépinière deux mille quatre cent cinquante pommiers de trois à six ans de greffe, deux cent quarante poiriers de Sauge également greffés, et enfin près de dix-huit mille plants sauvageons de l'âge de deux et trois ans, les uns et les autres dans un état complet de prospérité. Le procès-verbal constate également que ces plantations sont les premières de cette nature, et même, jusqu'ici, les seules qui aient été faites dans le canton de Belle-Isle.

Le concours ne se rapportant qu'aux plantations à demeure, nous nous arrêterons d'abord à celles-ci, et nous établirons qu'aux termes du programme, qui fixe à trois cents arbres le *minimum* exigé pour une médaille d'argent, M. *Trochu* a incontestablement droit à cette dernière récompense.

Mais nous ne pouvons borner là cet examen, les autres travaux exécutés par ce propriétaire, en dehors et au delà du programme, offrant trop d'intérêt pour que nous n'appelions pas aussi sur eux votre attention. En effet, la création de pépinières, présentant plus de deux

Digitized by Google

mille six cents arbres formés, tous greffés en espèces de choix, et dix-huit milliers de jeunes sujets qui devront successivement les remplacer; cette création, disons-nous, dans un pays jusque-là dépourvu d'arbres à cidre, est une opération importante, éminemment utile et qui atteste un grand zèle dans celui qui l'a entreprise et exécutée. Elle rentre tellement dans les vues que vous vous êtes proposées, que nous n'hésitons pas à la regarder comme aussi méritoire que les plantations à demeure dont vous avez fait l'objet spécial du concours.

Mais ces plantations, objet spécial du concours, ne sont pas les seules ni même les plus remarquables que M. *Trochu* ait opérées : il en est d'autres qui présentent par elles-mêmes et qui donnent à celles dont nous venons de vous entretenir un caractère tout particulier d'intérêt. Nous ne pouvons vous en donner mieux l'idée qu'en transcrivant le passage qui s'y rapporte dans le procès-verbal dressé sur le terrain.

« Nous devons ajouter, disent les Commissaires, qu'il existait contre le succès des plantations de toute espèce dans le pays un obstacle qui paraissait insurmontable, celui que pré-

Digitized by Google

sentent la violence des vents de mer et leur propriété caustique, qui détruisait toute végétation un peu élevée, avant l'introduction faite par M. *Trochu* de la culture en grand des arbres verts résineux, lesquels ne souffrent point de ces vents et forment sur sa propriété des abris derrière lesquels tous les végétaux réussissent on ne peut mieux.

» Il a ainsi, par des travaux importans, résolu, dans notre canton, le problème difficile de la plantation d'une contrée étendue et absolument déboisée. Sa propriété présente aujourd'hui, après vingt-deux ans de travaux assidus, des vergers et des plantations on ne peut plus prospères, des cultures considérables de céréales et de fourrages, abrités, ainsi que la majeure partie des terres de la commune du Palais, par des semis d'arbres verts, qui, faits sur des bruyères de la plus mauvaise qualité, présentent en ce moment la plus belle végétation.

» Nous pensons et déclarons unanimement que les plantations et cultures diverses, faites sur des terrains que nous avons tous vus couverts de landes et de bruyères, sont pour nos propriétaires et cultivateurs des exemples irrécusables de ce qu'on peut obtenir dans nos

Digitized by Google

landes, et que ces exemples ont et doivent avoir la plus puissante influence sur la future prospérité de nos contrées. »

Telle est, messieurs, l'opinion exprimée sur les travaux de M. *Trochu* par des hommes éclairés et des juges compétens, qui rendaient compte de faits existant sous leurs yeux.

En conséquence de ce qui précède, nous avons eu l'honneur de vous proposer, et vous avez arrêté qu'une grande médaille d'or serait décernée à M. *Trochu* dans cette séance solennelle.

3°. *Rapports sur les concours relatifs à des observations, des mémoires et des ouvrages de médecine vétérinaire pratique.* — *Commissaires,* MM. TESSIER, GIRARD, HUZARD fils, Auguste YVART; HUZARD père, *rapporteur.*

Treize ouvrages imprimés et trente et un mémoires manuscrits ont été adressés à la Société pour le concours de cette année, par trente-six vétérinaires, médecins, et propriétaires, régnicoles et étrangers; plusieurs avec les pièces pathologiques à l'appui ou accompagnées de

Digitized by Google

dessins propres à bien faire connaître les objets dont ils donnent la description. Si tous ces mémoires ne présentent pas le même intérêt, tous prouvent les progrès de la science et l'amélioration des études : dans l'embarras où se sont trouvés les commissaires sur les choix à présenter à la Société, ils ont dû préférer, à mérite égal, ceux qui leur ont paru les mieux rédigés.

Douze mémoires ont plus particulièrement fixé leur attention par leur importance et par la manière dont les objets sont présentés ; ils ont proposé et la Société a arrêté de les récompenser dans l'ordre suivant :

1°. Elle fait mention honorable des mémoires de M. *Michel*, vétérinaire à Vignory, département de la Haute-Marne; de M. *Peyronni*, vétérinaire à Bordeaux, département de la Gironde; de M. *Mullon*, vétérinaire à La Rochelle, département de la Charente-Inférieure, qui a déjà obtenu cette distinction au concours de 1815, la grande médaille d'argent en 1816, un exemplaire du *Théâtre d'agriculture* d'*Olivier de Serres* en 1829, et la médaille d'or à l'effigie du même en 1819.

2°. Elle accorde sa grande médaille d'argent à M. *B. Gaspard*, docteur-médecin, à Saint-Étienne-en-Bresse, département de Saône-et-

Digitized by Google

Loire, déjà nommé son correspondant en 1828; à M. *Didry*, vétérinaire à Montmédy, département de la Meuse.

3°. Elle accorde un exemplaire de l'édition publiée par elle, avec des notes, du *Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres*, deux volumes in-4°, à M. *Revell*, vétérinaire en chef au 3e. régiment de hussards, qui a obtenu la grande médaille d'argent au concours de 1828 et celle d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* en 1829; à M. *Jacob*, vétérinaire au 11e. régiment de dragons, qui a obtenu une mention honorable au concours de 1827 et la grande médaille d'argent au concours de 1829; à M. *Saussol*, vétérinaire en chef au 18e. régiment de chasseurs, qui a obtenu une mention honorable au concours de 1827 et la médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* en 1829; à M. *Bernard*, professeur-adjoint à l'École royale vétérinaire de Lyon, qui a obtenu la grande médaille d'argent au concours de l'année dernière.

4°. Elle accorde sa médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* à M. *Riss*, vétérinaire en chef aux hussards de Chartres, qui a obtenu une mention honorable au concours de 1826 et la grande médaille d'argent au concours de 1829; à M. *Cailleux*, vétérinaire au dépôt des remon-

e.

Digitized by Google

tes à Caen, département du Calvados, qui a obtenu la grande médaille d'argent au concours de 1828, et un exemplaire du *Théâtre d'agriculture* d'*Olivier de Serres* à celui de 1829.

Ces vétérinaires ne sont point présens à la séance, Son Excellence est priée de vouloir bien adresser les médailles des vétérinaires départementaux à messieurs leurs préfets; Son Excel. le Ministre de la guerre sera également priée d'adresser celles des vétérinaires militaires à messieurs leurs colonels, qui les leur remettront ostensiblement, comme les années précédentes : ce sera un encouragement et une récompense de plus.

Le rapport détaillé de ce concours sera imprimé et distribué aux vétérinaires, comme cela s'est fait jusqu'à présent, avec un grand avantage pour l'émulation.

Nous l'avons dit dans la séance publique de l'année dernière, et nous le répétons avec satisfaction dans celle-ci, deux cent vingt-huit récompenses, accordées depuis 1798, ont produit une grande émulation; ce concours s'améliore sensiblement toutes les années, soit pour le fond, soit pour la forme; les commissaires se plaisent à rendre justice à messieurs les concurrens : des mémoires nombreux, bien rédigés

Digitized by Google

prouvent le zèle et l'activité que mettent messieurs les vétérinaires dans leur correspondance, en même temps que l'importance qu'ils attachent aux récompenses que le Gouvernement veut bien leur accorder par l'entremise de la Société.

Long-temps on s'est plaint que la médecine vétérinaire militaire paraissait rester dans l'inaction, aujourd'hui messieurs les vétérinaires attachés aux corps de cavalerie ont repoussé bien loin ces reproches, ils rivalisent avantageusement avec les vétérinaires des départemens : le bien en résulte évidemment pour l'armée et pour les campagnes.

La Société continue le concours.

La Société a reçu pour le concours sur le piétain, ou le crapaud du pied des bêtes à cornes et à laine, trois mémoires seulement, et quelques observations particulières : les uns et les autres, beaucoup trop précis, ne remplissent pas les vues du programme et ne décident point encore la question de la contagion d'une manière affirmative. Un rapport particulier a été fait à ce sujet à la Société par notre confrère M. *Girard*, et elle a prorogé le concours, en accordant à chacun des auteurs un exemplaire du

Digitized by Google

volume de ses *Mémoires* où se trouvent imprimés le mémoire et les expériences de M. *Fabre*, vétérinaire à Genève, auquel la Société a cru devoir décerner une partie du prix sur cette maladie, dans une de ses précédentes séances publiques (1).

4°. *Rapport sur le concours pour des mémoires sur les causes de la cécité dans les chevaux et sur les moyens de la prévenir et d'y remédier. — Commissaires*, MM. TESSIER, GIRARD, HUZARD fils, Auguste YVART; HUZARD père, *rapporteur.*

Cinq mémoires ont été adressés à la Société pour le concours sur la cécité, ou la perte de la vue dans les chevaux; ils ne remplissent qu'une bien légère lacune dans le concours; d'après le rapport de ses Commissaires, elle fait mention honorable des mémoires n°. 1, dont l'auteur est M. *Mullon*, vétérinaire à La Rochelle, déjà précédemment nommé; et du mémoire n°. 5, par M. *Mangenot*, vétérinaire à Sarrebourg, département de la Meurthe. Elle a réuni le mémoire

(1) Année 1823, pages 88 et 223.

Digitized by Google

n°. 4 à ceux du même auteur, M. *Riss*, déjà précédemment nommé, auquel elle a accordé la médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres;* elle accorde sa grande médaille d'or au mémoire n°. 2, par M. *Demoussy*, ancien vétérinaire, ancien inspecteur du haras royal de Pompadour, et son correspondant à Brives, département de la Corrèze.

La Société recommande l'objet de ce concours à la sollicitude de ses correspondans et de tous ceux qui s'occupent de l'amélioration des races de chevaux; elle n'a encore de renseignemens que sur un petit nombre de départemens, et il en est où la cécité est fréquente, sur lesquels elle n'en a aucun. Elle ne fixera point d'époque pour le concours, elle recevra les mémoires qui lui seront adressés annuellement sur cette maladie et se fera un devoir de les récompenser en leur accordant le prix, ou partie d'icelui, ou des médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture, selon leur importance.

Que les élèves de l'École royale vétérinaire d'Alfort qui sont présens à cette séance y puisent une active émulation; que leur zèle soit excité par les récompenses qu'ils voient décerner annuellement à ceux qui les ont précédés

Digitized by Google

dans la carrière, et qui sont aujourd'hui leurs maîtres et leurs modèles ; qu'ils marchent sur leurs traces, et qu'ils viennent, dans quelques années, remercier la Société des récompenses qu'elle leur aura décernées pour les services que le Gouvernement les aura mis à même de répandre.

5°. *Rapport sur le concours pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étaient pas usités auparavant.* — *Commissaires*, MM. VILMORIN, DAILLY fils ; HÉRICART DE THURY, *rapporteur*.

Messieurs, par son programme de la séance publique du 28 avril 1829, la Société royale et centrale d'agriculture avait continué, pour cette année, le concours ouvert par elle depuis longtemps pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étaient pas usités auparavant.

Dans le nombre des concurrens qui se sont présentés, la Société, sur le rapport de ses Commissaires, a particulièrement distingué :

Sous le n°. 1, un mémoire de M. le comte *Louis de Villeneuve*, maire de Castres et corres-

Digitized by Google

pondant du conseil général d'agriculture, sur l'introduction du lupin, comme fourrage et comme amendement, dans le département du Tarn, et principalement dans l'arrondissement de Castres.

Ce n'est point un simple essai que nous a fait connaître M. *de Villeneuve*, ce sont les résultats de seize années d'expériences et de succès par une culture en grand, et ces résultats ont été si généralement appréciés, que tous les propriétaires et cultivateurs voisins suivent aujourd'hui son exemple. Les détails dans lesquels il est entré dans son mémoire sont d'un tel intérêt, que le conseil d'agriculture en a ordonné l'impression dans les *Annales administratives et scientifiques de l'agriculture française.*

C'est à son zèle que le département du Tarn doit l'emploi d'un grand nombre de machines et de procédés nouveaux, qui ont contribué d'une manière très prononcée à l'amélioration de l'agriculture; il est auteur d'un *Manuel d'agriculture-pratique*, qui est devenu d'un usage général dans le Midi. M. le sous-préfet de l'arrondissement s'est empressé d'unir son témoignage à celui de la mairie de Castres pour les améliorations de tout genre introduites par

Digitized by Google

M. le comte *Louis de Villeneuve*, auquel tous les habitans du département ne cessent d'offrir leur gratitude pour tout le bien qu'il leur fait journellement.

La Société royale et centrale a décidé qu'à raison de l'introduction du lupin, comme engrais et comme fourrage, dans l'arrondissement de Castres et de l'importance comme des avantages de cette pratique jusqu'alors inusitée dans le pays, elle décernerait sa médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* à M. le comte *Louis de Villeneuve*, auteur du *Manuel d'agriculture-pratique*, à l'usage des habitans du Midi.

La Société a classé sous le n°. 2 les travaux agricoles de M. *Vandecasteele*, qui a introduit la culture belge et les engrais liquides dans la commune de Triaize, canton de Luçon, département de la Vendée.

La culture introduite par M. *Vandecasteele* a fait une véritable révolution dans ce pays, où il a amené de la Belgique des hommes, des chevaux, des bestiaux et des instrumens aratoires.

Par les diverses applications d'une culture raisonnée, dont on n'avait jusqu'alors aucun exemple, M. *Vandecasteele* a obtenu de tels résultats, que la seule valeur de la récolte des céréales et du colza a dépassé, disent les maire

Digitized by Google

et adjoint de la commune de Triaize, *le décuple de la rente de la terre.* M. *Cavoleau* et M. *Fleuriau de Bellevue*, vos correspondans, qui ont visité l'exploitation de M. *Vandecasteele*, ont attesté ses succès et les grands travaux qu'il a entrepris pour le desséchement et la mise en culture des prairies marécageuses de Triaize.

La Société a décidé qu'elle décernerait à M. *Vandecasteele* une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres.*

Sous le n°. 3 est enregistré un mémoire sur un engrais très puissant et très efficace, que l'on obtient des résidus des moulins à foulon, généralement perdus et entraînés par les cours d'eau des patouillets.

L'auteur, M. le comte *de Thiville*, qui a autrefois obtenu de la Société une médaille d'or pour la suppression des jachères et l'introduction des prairies artificielles, a commencé ses premiers essais en 1792, et il les a depuis continués avec le plus grand succès.

On ne trouve pas partout des moulins à foulon; mais faire connaître à ceux qui les exploitent tous les avantages de l'engrais puissant qu'ils possèdent, c'est leur rendre un grand service. En effet, les résidus des moulins à foulon agissent à la fois comme engrais et comme

Digitized by Google

amendement : le seul défaut qu'on puisse leur reprocher, c'est de ne pas se trouver partout.

La Société a décidé qu'elle décernerait à M. le comte *de Thiville* sa grande médaille d'or.

6°. *Rapport sur le concours pour des traductions d'ouvrages relatifs à l'économie rurale ou domestique. — Commissaires*, MM. COQUEBERT-MONTBRET, DE LASTEYRIE; HUZARD fils, *rapporteur.*

Messieurs, dans un moment où les personnes placées le plus haut dans l'ordre social se réunissent en France aux savans de tous les pays pour s'occuper de *statistique*, il serait superflu de montrer les avantages qui doivent résulter de ces sortes de travaux. Je me contenterai de dire qu'un ouvrage italien, intitulé *Philosophie de la statistique*, a été nouvellement publié par *Melchior Gioja*, en deux forts volumes in-4°., et que ce qui a rapport à l'agriculture y forme un tiers à peu près des matériaux, tant celle-ci est une partie importante de la première.

Ce n'est pas par des raisonnemens appuyés seulement de quelques exemples que l'auteur italien paraît avoir voulu montrer la sagesse de ces études, c'est par des faits qu'il arrive à son

Digitized by Google

but; il en cherche de tous côtés, il parcourt le monde avec les voyageurs pour leur emprunter ceux qu'il croit être bien constatés; il classe à côté les uns des autres ceux qui ont rapport au même objet, et les inductions à tirer de ces rapprochemens deviennent si évidentes, qu'il n'est pas besoin de les signaler au lecteur : celui-ci les déduit naturellement, et bientôt il s'aperçoit que cette statistique, si négligée autrefois, est le meilleur moyen peut-être d'arriver à baser les lois qui doivent régir les hommes pour leur bonheur.

Et qu'on ne croie pas que la statistique agricole soit étrangère à ce grand résultat; elle doit fournir les moyens d'asseoir sur leurs bases propres l'impôt foncier et l'impôt sur les produits du sol, impôts qui influent si puissamment sur la richesse des nations.

Un exemple de la manière dont l'auteur procède montrera combien les recherches qu'il a faites sont variées et importantes : c'est à la partie de l'agriculture que je dois les emprunter.

Dans le chapitre deuxième, il est traité de *l'influence des agens topographiques sur les végétaux.*

L'auteur commence par parler de la forme du sol. Sur une colonne, il place les résultats gé-

Digitized by Google

néraux pour la culture que présente la disposition horizontale du terrain ; sur une colonne à côté, il montre les résultats que donne la surface inclinée; dans des notes, il parle ensuite des exceptions aux espèces de règles générales qu'il vient de poser.

Il traite successivement ainsi de la profondeur et du peu d'épaisseur de la terre végétale, de sa ténacité ou de sa divisibilité, de sa propriété de retenir et de laisser passer l'eau; de sa situation sous nos climats pluvieux et non pluvieux, sous un climat chaud et froid, sous un climat humide et sec.

Il passe ensuite aux résultats particuliers que ces différentes causes produisent en divers pays par rapport au *froment*, au *riz*, aux *arbres forestiers*, à *la vigne* et aux *vins*.

Dans un autre endroit, l'auteur cherche à se rendre compte des indices d'une bonne ou d'une mauvaise agriculture.

Il les cherche dans les rapports qui existent entre le nombre de têtes de bétail et l'étendue de terrain cultivé, dans les produits plus ou moins abondans ou plus ou moins chers que donnent les races de bestiaux dans la perfection ou l'imperfection des instrumens aratoires, dans leur multiplicité, dans la multiplicité des

Digitized by Google

plantes cultivées, dans la naturalisation des plantes exotiques, dans la supériorité des variétés cultivées, dans la manière plus ou moins fructueuse d'employer les engrais, dans les rapports entre les champs en labour et ceux en prairies artificielles, dans le bon état des clôtures, dans la somme des capitaux employés aux cultures ; enfin, dans le mode d'administration des domaines ruraux.

Si l'on veut savoir à quels signes on reconnaît la fertilité d'une terre,

On trouve ces signes d'abord dans les qualités physiques et chimiques du sol, et l'auteur rapporte les faits qui ont servi à appuyer ce qu'ont dit à ce sujet les meilleurs auteurs allemands, italiens, français et anglais, tels que *Giobert, Bergmann, Tillet, Fabroni, Philippo Re, Chaptal, Davy*. De là, il passe aux signes que l'on peut tirer de la qualité et de la quantité des produits, de la rapidité de la production, de la nature des plantes qui croissent spontanément sur ces terrains, du nombre des récoltes par an, des rapports entre la semence et le produit, entre le travail du cultivateur et ce qu'il lui rend en produits bruts; il va même chercher ces signes jusque dans la présence ou l'absence de quelques animaux parasites.

Digitized by Google

Les contrastes les plus frappans se trouvent ainsi rassemblés et mis en présence des causes certaines qui les produisent.

Si la marche suivie par l'auteur laisse à désirer sous le rapport méthodique, je dirai qu'il était très difficile que la marche adoptée, quelle qu'elle fût, ne fût pas fautive sous certains rapports, et j'ajouterai qu'il était peut-être impossible d'en trouver une qui fût plus avantageuse quant à la facilité d'en tirer des conséquences positives.

Je ne m'étendrai pas davantage sur un ouvrage rempli de faits presque tous exacts ; je dis presque tous exacts, car pour qu'ils le fussent tous il aurait fallu une universalité de connaissances, qu'il serait bien à désirer qu'un seul homme pût posséder. La publicité que le traducteur se propose de donner à son travail en fera mieux connaître l'importance.

Je terminerai en disant que sa traduction et sa publication seront très avantageuses à l'agriculture française.

M. *Blanchard,* natif de Gap, membre de plusieurs Sociétés savantes, a entrepris et conduit à fin la traduction de toute la partie de l'ouvrage relative à l'agriculture.

La Société a jugé qu'il avait rempli le but

Digitized by Google

qu'elle s'était proposé en ouvrant le concours pour la traduction d'ouvrages relatifs à l'économie rurale ; et en considérant l'importance de l'ouvrage traduit et son étendue,

Elle a décerné à M. *Blanchard* sa grande médaille d'or.

7°. *Rapport sur le concours pour la rédaction de mémoires ou instructions destinés à faire connaître aux agriculteurs quel parti ils pourraient tirer des animaux qui meurent dans les campagnes, soit de maladie, soit de vieillesse ou par accidens.* — *Commissaires*, MM. DE LASTEYRIE, SILVESTRE, HUZARD fils, DAILLY fils; HENRY, *rapporteur.*

Messieurs, la Société royale et centrale d'agriculture, frappée depuis long-temps de l'incurie, de la négligence et même de l'insouciance d'un grand nombre d'habitans des campagnes pour tout ce qui peut améliorer les produits agricoles, a pensé qu'il était urgent de fixer les regards des cultivateurs sur quantité de produits organiques abandonnés sans aucun profit pour les terres, et dont l'emploi, bien

Digitized by Google

dirigé, servirait utilement, tandis qu'aujourd'hui une grande partie est perdue et cause un désavantage immense.

Pour parvenir à ce but si long-temps désiré, la Société s'est convaincue que le seul moyen d'engager les fermiers et les plus simples cultivateurs à utiliser les animaux de toute espèce qui meurent, soit de maladie, soit de vieillesse ou par accident, était d'établir un concours pour des prix à décerner aux meilleurs mémoires ou instructions qui indiqueraient aux hommes, soit réunis, soit isolés, les procédés les plus simples et les plus à leur portée pour tirer parti de ces débris animaux.

La Société est persuadée qu'il sera toujours difficile de détruire, chez certains agriculteurs, cette routine aveugle, cette indolence naturelle, cette indifférence même pour toute innovation, tout changement dans le travail journalier; mais elle sait que le temps et de bons exemples répétés souvent pourront opérer cette amélioration désirable : elle a donc attendu pendant plusieurs années que les agriculteurs voulussent lui adresser les mémoires demandés par le programme. Enfin, pour répondre à cette invitation, sept mémoires ont été ardessés en 1829.

Une commission a éte chargée d'examiner et

Digitized by Google

de présenter un rapport détaillé sur chacun d'eux.

Je vais avoir l'honneur, Messieurs, de vous donner un exposé très succinct de ceux qui ont fixé l'attention de la commission et qui ont obtenu les suffrages de la Société.

1°. Le mémoire, n°. 1^er^, portant pour épigraphe :

« En provoquant l'emploi des matières pre-
» mières délaissées, on peut accroître la
» richesse territoriale. »

Ce mémoire, divisé en cinq chapitres, renferme tout ce qu'on pouvait désirer sur des matières si peu usitées et sur lesquelles le programme avait demandé des détails, des procédés et des résultats.

L'auteur, dans chaque chapitre, présente des observations judicieuses, des procédés complets et très exacts, enfin des exemples remarquables qui frappent davantage l'homme peu accoutumé à utiliser toutes les parties des animaux qui périssent journellement. L'agriculteur, l'industriel, le propriétaire aisé trouveront dans ce mémoire, exposé avec ordre et avec méthode, tout ce qui peut les intéresser à accroître leurs

f.

Digitized by Google

ressources et procurer le bien-être de la vie domestique.

Un fait certain et très bien développé par l'auteur, c'est que les débris des animaux qui meurent dans les campagnes et dont on ferait un emploi judicieux produiraient des sommes considérables ; tandis qu'ils tombent en pure perte dans toute la France par suite des préjugés qui font regarder leur manipulation comme insalubre, dangereuse et capable d'affecter les santés les plus robustes ; tandis que nous voyons, sous nos yeux, que les hommes employés aux fabriques de gélatine, de colle-forte, de poudrette, dans les ateliers de boyauderie et aux écarrissages, sont aussi sains, sont aussi vigoureux que ceux des autres professions.

L'auteur n'a rien omis pour multiplier les moyens de séparer toutes les parties des animaux pour les conserver et les mettre à l'abri de toute altération ; il indique aux fermiers l'usage qu'ils peuvent faire d'un animal mort, soit pour les arts, soit pour l'agriculture ou pour les besoins domestiques ; il entre dans le détail de tous les procédés, qui seront mieux compris en lisant son mémoire ; car, ne voulant pas abuser de votre complaisance, ni fatiguer votre attention, je n'entrerai pas dans l'énumération de tou-

Digitized by Google

tes les parties que les animaux morts de maladie ou par accident peuvent fournir à l'industrie, ainsi que des moyens ou des procédés indiqués pour obtenir des résultats avantageux; mais qu'il me soit permis de vous assurer que ce mémoire mérite une distinction toute particulière par les faits nombreux, les procédés exacts qu'il présente avec cette clarté et cette instruction qui attestent que l'auteur est un homme habitué à manier ces matières et à en extraire des produits utiles.

Le mémoire est écrit de manière à ne laisser rien à désirer sous le rapport de la rédaction, qui offrait à l'auteur de grandes difficultés, puisqu'il avait à satisfaire toutes les exigences des savans les plus versés en cette matière; elle devait également convenir pour les propriétaires qui cultivent les sciences, et pour les administrateurs appelés, par leur position sociale, à répandre l'instruction parmi les fermiers, d'où elle redescendra chez le simple cultivateur; car vous n'ignorez pas, Messieurs, que c'est l'exemple qu'il faut mettre sous les yeux de ces derniers, et qu'ils ne peuvent la recevoir que de ceux qui la pratiquent journellement.

Mais tout en rendant justice à l'auteur sous le rapport de la rédaction et des procédés multipliés qu'il offre dans son mémoire, la Société a

Digitized by Google

pensé que, pour la majorité des habitans de la campagne, il fallait suivre une route moins difficile, débarrassée des entraves et de manipulations longues et pénibles : en conséquence, elle a été unanimement d'avis d'inviter l'auteur à extraire de son mémoire les procédés les plus simples; à traduire en langue vulgaire ce qui serait au dessus de l'intelligence commune et à mettre à la portée de tous des moyens d'une exécution prompte et facile.

D'après ces considérations, la Société a jugé convenable d'accorder à l'auteur du mémoire, n°. 1^er^., le premier prix annoncé dans son programme.

Le mémoire, n°. 4, adressé par un médecin vétérinaire des environs d'Alençon, a aussi fixé l'attention de la Société royale et centrale. L'auteur, dans son mémoire, adopte une forme dialoguée, établit une suite d'entretiens, pose des questions, répond, par des exemples palpables, à toutes les objections que l'habitude routinière peut élever; il cite les opérations et la manière de travailler d'un fermier flamand qui est venu s'établir dans ces contrées, qui a amélioré la culture et multiplié les produits agricoles en utilisant les débris des animaux. Quoique ce mémoire soit moins riche de faits et de

Digitized by Google

procédés que le n°. 1^er^, il ne méritait pas moins une distinction de la part de la Société; aussi a-t-elle cru devoir accorder à l'auteur une grande médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres*.

Enfin, le mémoire n°. 5, envoyé par un pharmacien d'Alby, et devant servir de complément à celui du même auteur, adressé en 1826, et pour lequel la Société avait accordé une mention honorable. Ce mémoire n'étant pas assez complet, ne contenant que quelques faits peu importans et ne répondant qu'en partie aux demandes du programme, a été jugé ne devoir mériter qu'une mention honorable.

En conséquence, la Société a arrêté :

1°. Que le premier prix, consistant en une médaille d'or, de la valeur de mille francs, serait accordée à l'auteur du mémoire n°. 1^er^.

L'auteur de ce mémoire est M. *Payen*, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chimiste-manufacturier à Paris;

2°. Qu'une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres* serait accordée à l'auteur du mémoire n°. 4,

L'auteur est M. *Huvellier*, médecin vétérinaire à Alençon;

3°. Enfin, qu'il serait accordé une mention

Digitized by Google

honorable à M. *Limousin-Lamothe*, pharmacien à Alby, auteur du mémoire n°. 5.

8°. *Rapport sur le Concours pour le percement de puits forés, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes.— Commissaires,* MM. COQUEBERT MONTBRET, HACHETTE; HÉRICART DE THURY, *rapporteur.*

MESSIEURS (1),

Depuis le Programme que vous avez publié en 1828 pour le concours du percement des

(1) « De tristes plaines dépourvues de verdure et de végétation attendent vainement le secours d'une eau salutaire et féconde : une humidité immobile et meurtrière, ou une sécheresse sans espérance semble les condamner à l'abandon et à l'inutilité; mais l'humanité est là, assistée de la science et de l'industrie. Une sonde habilement dirigée demande au sol la source qu'il recèle et dont il ne sait pas jouir.

» L'espace, la résistance, la fatigue, le doute, plus décourageant que tout le reste, rien ne rebute ceux à qui l'instrument obéit, rien n'arrête ou ne rebute leurs efforts; la sonde presse, elle lutte, elle s'obstine, et une

Digitized by Google

puits forés suivant la méthode artésienne (1), un élan général semble s'être communiqué, nous ne dirons pas d'une extrémité de la France à l'autre, mais bien d'un bout à l'autre de l'Europe. Votre appel, Messieurs, a été entendu; il a été répété partout, même au delà des mers.

On a été généralement étonné qu'une chose aussi simple, aussi utile, aussi peu coûteuse, enfin aussi ancienne, ne fût pas plus répandue. Nous disons aussi ancienne, car quoique les puits forés soient universellement désignés aujourd'hui sous le nom de puits artésiens, leur invention paraît remonter aux temps les plus reculés, puisque dans l'Orient il existe des puits étroits et très profonds, indiqués sous le nom de puits grecs, et qui n'ont pu être percés qu'avec des machines; que des voyageurs en ont

---

» eau jaillissante suit en bouillonnant le fer qui se retire,
» et porte avec elle la vie et la fertilité. »

Discours de M. le Vicomte DE MARTIGNAC, *présidant la séance publique de la Société royale et centrale d'Agriculture de l'année* 1829.

(1) Voyez *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture,* tome I, page 4 (année 1828).

Digitized by Google

reconnu plusieurs au milieu des ruines de différentes villes; que les hydræum et les hydreuma des stations græco-romaines, des itinéraires des déserts arabique et lybique aux Oasis et à la mer Rouge, sont des puits profonds d'un très petit diamètre, dont les eaux surgissent au fond des entonnoirs creusés dans les sables: tels sont les Hydræum Jovis, Apollonis Cœnoni, Bærenicis, etc. Aussi plusieurs personnes ont-elles cru pouvoir trouver l'origine de la sonde du fontenier dans la verge ou baguette mystérieuse de Moïse, qui, suivant le Cantique des enfans d'Israël après leur sortie d'Égypte, leur donna de l'eau dans le désert en frappant la pierre d'Horeb, *qui convertit petram in stagna aquarum et rupem in fontes aquarum*, qui changea la pierre en des torrens d'eau et le rocher en d'abondantes fontaines.

Votre programme ayant fait connaître et apprécier les avantages que l'agriculture, les arts, l'industrie pouvaient obtenir de l'établissement des puits forés, les nations voisines se sont emparées de ce programme, elles l'ont traduit et répandu chez elles: l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et la Russie, l'Égypte, la Colombie, les Antilles, etc., etc., rivalisent aujourd'hui d'ardeur pour propager cette impor-

Digitized by Google

tante et utile application de la sonde du mineur à l'art du fontenier.

Le Roi, Messieurs, le Roi, que vous avez entendu plus d'une fois vous dire le puissant intérêt qu'il prenait à vos travaux, et son désir de vous en donner des témoignages; le Roi, après avoir vu les puits forés de Saint-Ouen, et en avoir reconnu les avantages pour l'industrie, les arts et l'agriculture, a récemment manifesté aux Membres de votre Bureau l'intention de faire établir un puits foré sur la pelouse du château de Compiègne.

A cet égard, nous devons vous rappeler, Messieurs, un fait trop peu connu, et qui mérite bien de trouver ici sa place.

Louis XVI, qui saisissait avec tant d'ardeur tout ce qui était bon, tout ce qui devait contribuer au bonheur de ses peuples; Louis XVI, dans les premières années de son règne, avait cherché à propager l'établissement des puits forés. Pour encourager leur percement, il en fit faire un sous ses yeux à Rambouillet en 1780 par des sondeurs artésiens, et souvent la Reine Marie-Antoinette venait par sa présence encourager leurs travaux, auxquels elle prenait le plus vif intérêt.

Il s'est formé, en France, de nombreuses as-

Digitized by Google

sociations pour l'acquisition de sondes artésiennes, et nous pourrions vous citer plus de vingt départemens qui font aujourd'hui à leurs frais des puits forés, dont plusieurs ont obtenu un plein succès; mais, à cet égard, et dans l'intérêt de tous comme dans l'intérêt de l'art, nous ne saurions trop répéter ce qui a déjà été dit dans les *Considérations géologiques et physiques sur le gisement des eaux souterraines*: 1°. qu'avant d'entreprendre un sondage il est nécessaire d'étudier avec le plus grand soin, et d'examiner avec le plus grand détail la nature ou la constitution physique du pays, afin de déterminer d'avance le degré de probabilité ou les chances du succès des puits projetés;

2°. Que, pour faire un puits foré, il ne suffit pas de posséder une sonde, mais que le succès dépend essentiellement du choix d'un sondeur intelligent et versé dans les arts mécaniques;

Et 3°. que l'art du fontenier-sondeur, qui ne se borne pas à des procédés purement mécaniques, est l'application d'une science qui peut seule apprendre aux sondeurs à vaincre les difficultés de toute espèce qu'ils doivent rencontrer dans leurs opérations.

C'est à ces causes que nous croyons devoir rapporter le peu de succès de certains puits,

Digitized by Google

dont les uns n'auraient jamais été entrepris par des sondeurs instruits et consciencieux, et dont les autres auraient été certainement couronnés d'un succès complet s'ils eussent été confiés à d'habiles sondeurs.

Dans votre séance publique de l'année dernière, nous avions eu l'honneur de vous dire, Messieurs, que, d'après les nombreux niveaux d'eau qui ont été reconnus dans les argiles irisées inférieures à la grande masse de craie, d'après l'abondance et surtout d'après l'impétuosité avec laquelle elles surgissent pour reprendre le niveau des bassins ou des réservoirs dont elles proviennent, on obtiendrait infailliblement des eaux jaillissantes à la surface de la terre, dans les départemens des anciennes provinces de Champagne, de Normandie et de Picardie, où l'épaisseur de la craie faisait désespérer d'en obtenir, si, en s'armant de persévérance, on perçait les terrains argileux inférieurs à la craie.

Cette assertion, fondée sur les nombreux niveaux d'eau reconnus dans les différens puits percés jusqu'à plus de 1000 pieds de profondeur, à Saint-Nicolas-d'Aliermont près de Dieppe, pour la recherche d'une mine de houille, a déterminé plusieurs tentatives pour l'établissement de fontaines artificielles à Chartres, à Bra-

Digitized by Google

cheux près de Beauvais, à Surenne près de Paris, à La Brosse près de Montereau, à Châlons, à Troyes, etc., etc.

L'entier percement de la masse de craie eût été d'une aussi haute importance pour la géologie que pour l'art de percer les puits artésiens. Il n'est point d'efforts, point de sacrifices que nos sondeurs n'aient faits à cet égard ; mais aucun d'eux n'est encore parvenu à la traverser entièrement dans les lieux que nous venons de désigner, et, malgré tout ce qu'ont pu faire MM. *Mulot*, *Flachat*, *Degousée*, *Armaingault Plaisant*, *Benoît*, etc., aucun ne l'a encore percée, et dans quelques endroits, à Chartres, par exemple, elle a présenté des difficultés jusqu'à ce jour inconnues, et qu'il était impossible de présumer ; tandis qu'en d'autres lieux les propriétaires, fatigués par la monotonie des matières crayeuses rapportées par la sonde dans des percemens de plus de 100 mètres, ont manqué de cette persévérance sans laquelle l'art ne peut rien, et qui eût assuré le succès de puits forés, que les sondeurs, avec un désintéressement bien rare, offraient de continuer à leurs frais.

Au reste, si nos sondeurs n'ont pas encore réussi à établir des puits forés par le percement de la grande masse de craie, toujours est-il vrai

Digitized by Google

que plusieurs ont obtenu des succès remarquables dans d'autres terrains, et c'est ce que nous allons avoir l'honneur de vous exposer, mais en regrettant de ne pas voir figurer dans le nombre des concurrens M. *Peligot*, ancien administrateur des Hospices de Paris, pour le puits foré à Enghien-les-Bains près Montmorency, le premier puits jaillissant percé avec succès dans les environs de Paris; M. le comte *de Ballore*, qui a fait faire dans son domaine de La Coûr, département de l'Allier, plusieurs puits forés, qui ont donné les résultats les plus satisfaisans; M. *Félix de la Garde*, pour ses puits forés de Moustiers, département de Seine-et-Marne; M. *Hallette*, célèbre mécanicien d'Arras, pour ceux de Roubaix, département du Nord; M. *Girard*, pour celui de Ste.-Croix près du Mans, département de la Sarthe; M. *de Maupeou*, pour ceux de la papeterie d'Écharcon, département de Seine-et-Oise; MM. *Samuel Joly*, M. *Dupuy*, M. *Philippe* de Saint-Quentin; MM. *Beurier* père et fils, à Abbeville; M. *Chartier*, fontenier-sondeur à Phalempin près de Lille; M. *Chartier*, à Gondecourt près de Lille, département du Nord; la ville de Marseille, celle de Saint-Quentin, etc., etc., etc., etc.

Enfin, vous n'apprendrez pas sans intérêt, Messieurs, que S. A. R. Mademoiselle d'Orléans a fait

Digitized by Google

entreprendre un puits foré dans son château de Randan, et que ce puits est présentement à près de 100 mètres de profondeur.

Avant de vous faire connaître les sondeurs qui se sont présentés au concours, nous croyons encore devoir faire ici mention de ceux qui auraient également pu être distingués, s'ils s'étaient présentés en temps utile au secrétariat de la Société, pour y déposer les procès-verbaux et les certificats constatant leurs opérations.

1°. M. *Degousée*, ingénieur-sondeur, rue de Chabrol, n°. 13, à Paris.

M. *Degousée* a entrepris un grand nombre de puits forés dans les environs de Paris et dans les départemens; il est peut-être celui qui a fait les sondages les plus difficiles : il compte en ce moment plus de douze puits en percement. Nous lui devons des renseignemens d'un grand intérêt sous le rapport de la géologie des pays dans lesquels il a fait des sondages.

Dans le nombre des puits forés qu'il a établis, nous citerons particulièrement 1°. celui qu'il a fait chez M. *Cuvillier*, à Fontès, canton de Lillers, département du Pas-de-Calais. Commencé à six heures du matin, ce puits fut terminé le même jour à trois heures de l'après-midi, donnant, de 20 mètres de profondeur, un jet d'eau de 2 mè-

Digitized by Google

tres de hauteur au dessus du sol, et produisant plus de 400 litres d'eau par minute, sans interruption; et 2°. celui qu'il vient de terminer à Saint-Gratien, dans la propriété de M. *Peligot*.

Après avoir pris connaissance des terrains traversés dans le sondage exécuté à Enghien en 1822, M. *Degousée*, ayant reconnu que les eaux avaient jailli des marnes, offrit à M. *Peligot* d'en entreprendre un à St.-Gratien, dans un pré situé entre le grand étang d'Enghien et le bois Jacques, dépendant de Soisy.

Ce sondage a été exécuté en six jours et demi. Parvenu à 13^{m},60 de profondeur, dans des terrains semblables à ceux qui avaient été traversés lors du percement du puits d'Enghien, l'eau est remontée et s'est maintenue chargée de sables et de marne à 0^{m},27 en contre-bas; mais les travaux ayant été continués jusqu'à 15^{m},60 de profondeur, ils ont été arrêtés sur une forte couche de calcaire dur ou plaquette. Alors l'eau est devenue plus abondante, elle s'est clarifiée, et a coulé dans le pré à 0^{m},18 au dessus du sol. Des tubes ont été enfoncés dans le puits, qui donne aujourd'hui 120 litres d'eau à la minute, à 0^{m},92 au dessus du sol.

Ce sondage n'a coûté que 220 fr. y compris

Digitized by Google

10 mètres de tuyaux de tôle brasés, à raison de 10 fr. le mètre.

2°. M. *Lelièvre*, à Honfleur, département de la Seine-Inférieure.

Sans avoir jamais vu ni sonde, ni puits foré, M. *Lelièvre*, sur la simple lecture des Notices imprimées par ordre de la Société royale et centrale d'agriculture, a imaginé un appareil, qu'il a essayé chez lui à Honfleur, et à l'aide duquel il a obtenu des eaux ascendantes, de bonne qualité, qui se sont constamment maintenues dans le tube à quelques décimètres au dessous de la surface.

Plusieurs habitans de Honfleur, d'après ce succès, ont prié M. *Lelièvre* de faire, dans leurs propriétés, des essais de sa sonde. Ce ne fut pas sans de vives inquiétudes qu'il s'y détermina, craignant de compromettre les intérêts de ses concitoyens; mais le succès a outre-passé ses espérances, et il a successivement établi plusieurs puits forés qui, s'ils ne donnent pas des eaux jaillissantes au dessus de la surface du sol, donnent au moins, dans les puits de cette ville, des eaux ascendantes, abondantes et d'excellente qualité.

3°. MM. *Armaingault Plaisant* et compagnie.

Ces ingénieurs, qui ont obtenu du Ministre de la marine l'entreprise des puits artésiens dans

Digitized by Google

les colonies, où ils ne peuvent manquer d'avoir de brillans succès, ont en ce moment un grand nombre de puits forés en percement.

4°. M. *Fortbras,* fontenier-sondeur à Amiens.

Cet habile sondeur a fait un grand nombre de puits forés, dont plusieurs ont produit des eaux jaillissantes au dessus de la surface du sol. Il est un de ceux qui connaissent le mieux l'art du fontenier-sondeur.

5°. M. *Alexandre Malteau*, sondeur à Rouen.

M. *Malteau* a entrepris, dans les départemens de l'Eure et de la Seine-Inférieure, plusieurs puits forés, dont quelques uns sont terminés, et d'autres se continuent avec espoir de succès.

Nous regrettons de n'avoir pu nommer ici plusieurs autres sondeurs qui nous ont été désignés, mais sans indication exacte de leurs travaux.

Cinq candidats se sont présentés à votre concours, savoir : 1°. MM. *Flachat* frères, de Paris; 2°. M. *Mulot* d'Épinay près Saint-Denis; 3°. M. *Fraisse* de Perpignan; 4°. M. *Poittevin* de Tracy-le-Mont, département de l'Oise; et 5°. M. *Farel* de Montpellier.

Digitized by Google

I. MM. FLACHAT, *entrepreneurs de sondages, rue d'Artois*, n°. 38, *à Paris.*

Déjà nous vous avons fait connaître une partie des travaux de ces habiles sondeurs, par diverses notices dont vous avez ordonné l'impression.

Les titres que présentent MM. *Flachat* sont: 1°. une fontaine jaillissante à double nappe, établie au port Saint-Ouen, par deux colonnes d'eau isolées, fournissant l'une 120,000 litres, l'autre 140,000 litres, à 7 mètres au dessus du sol.

2°. Une fontaine semblable, également établie en tête du port Saint-Ouen, à double nappe et à deux colonnes isolées, fournissant l'une 150,000 litres et l'autre 300,000 litres, à 7 mètres au dessus du sol.

Ces deux belles fontaines donnent ensemble plus de 700,000 litres d'eau par vingt-quatre heures dans le bassin de la gare de Saint-Ouen.

3°. La fontaine jaillissante à double nappe, établie à leurs frais sur la place de la poste aux chevaux de Saint-Denis, s'élevant d'une profondeur de 62^{m},50, à 11^{m},50 au dessus du sol, et débitant en vingt-quatre heures plus de 270,000 litres. Quatre nappes d'eau bien distinctes ont été reconnues dans ce sondage. MM. *Flachat* ont

Digitized by Google

fait imprimer un prospectus de leurs conditions pour l'établissement de fontaines artésiennes dans la ville de Saint-Denis, et dans lequel ils ont prouvé qu'un manufacturier établi sur le bord de l'une de ses rivières, c'est à dire sur un terrain inférieur de 3 mètres environ au pavé de la ville, peut atteindre, au moyen d'un puits foré, deux nappes isolées, dont la première, semblable à celle qui alimente la fontaine de la Poste aux chevaux, en face de la promenade publique, déversera, de 15 mètres de hauteur, 195,000 litres d'eau en vingt-quatre heures, et dont la seconde, qui est stationnaire dans le puits à 2 mètres au dessous du sol, pourrait donner, à 1 mètre de hauteur, 100,000 litres par vingt-quatre heures. Ainsi l'effet utile de ces deux chutes est d'environ 1,000 mètres cubes d'eau élevée à 1 mètre, c'est à dire égal au travail de huit hommes appliqués à la manivelle pendant une journée entière.

Par suite de leur opération et de la reconnaissance des nappes d'eau existantes sous la ville de Saint-Denis, MM. *Flachat* ont proposé d'y établir des fontaines jaillissantes, en proportionnant la dépense à la quantité d'eau qu'elles débiteraient, et s'engageant à prendre à leur compte tous les frais de sondage, s'ils ne réus-

Digitized by Google

sissaient pas à faire surgir dans les localités désignées une quantité d'eau supérieure à 1,000 litres débités en vingt-quatre heures, et demandant, en cas de succès, qu'il leur fût payé 50 fr. par mètre cube d'eau (1,000 litres) débité en vingt-quatre heures, la quantité d'eau devant être jaugée sur la fontaine ouverte à $0^{m},33$ (1 pied) au dessus de la superficie.

4°. La fontaine jaillissante établie à Choisy-le-Roi, déversant 100,000 litres en vingt-quatre heures, d'une profondeur de 100 mètres, sur le point culminant de la cristallerie. Ce sondage est, sous le rapport de la géologie des environs de Paris, un des plus intéressans qui aient encore été faits. Il a présenté, dans son percement, de très grandes difficultés et plusieurs accidens, que MM. *Flachat* ont surmontés avec une habileté qui ne peut laisser aucun doute sur le forage des puits qu'ils pourront désormais entreprendre. Ce puits foré va alimenter une fontaine jaillissante, dans la cour de la cristallerie, qui est plus basse de 2 mètres. Déversées ensuite dans un bassin, les eaux du trop-plein sont conduites, au moyen de deux rigoles, dans deux usines voisines, une raffinerie et un établissement de carbonisation, situés sur un terrain inférieur. Ainsi la fontaine de Choisy-le-Roi alimente trois éta-

Digitized by Google

blissemens, qui étaient obligés d'employer chacun un homme, un cheval et un tonneau pour se procurer la quantité d'eau qui leur était nécessaire. La journée des hommes calculée à 2 fr., celle du cheval à 3 francs, le puits foré aura produit une économie de 15 francs par jour, ou de 5,475 francs par an, et son établissement n'aura coûté que 9,000 francs de dépense une fois faite. Enfin, un petit bélier hydraulique sera établi pour la distribution des eaux aux divers étages des maisons voisines.

La nature des terrains traversés à Choisy ayant donné lieu de penser qu'il devait exister d'autres nappes d'eau inférieures, MM. *Flachat* ont continué leur sondage; mais l'épaisseur des sables dans lesquels ils sont parvenus leur a fait suspendre provisoirement les opérations, qu'ils comptent reprendre incessamment, assurés qu'ils sont que leurs efforts seront couronnés d'un heureux succès.

C'est dans ce puits foré que MM. *Flachat* ont fait les premiers essais des tubes de zinc, confectionnés avec des feuilles de $0^{m},007$ (3 lignes) d'épaisseur, et soudés par bouts d'un mètre de longueur. Ces tubes sont remarquables par leur force et par leur entière imperméabilité.

Enfin, entrepris à un diamètre de $0^{m},24$ (9 pou-

Digitized by Google

ces), ce puits a été ensuite continué dans des tubes de $0^m,19$ (7 pouces), et c'est dans ceux-ci qu'ont été descendus les tubes de zinc jusqu'à la profondeur de 96^m. (296 pieds).

Indépendamment des quatre fontaines jaillissantes dont nous venons de parler, et sur lesquelles ils ont fourni des descriptions détaillées, MM. *Flachat* présentent encore à votre examen: 1°. la reprise du puits foré par M. *Mulot*, d'Epinay, à Surenne, chez M. le baron *de Rotschild*, que ce mécanicien avait percé jusqu'à 167 mètres (514 pieds), et que MM. *Flachat* ont poursuivi jusqu'à 215 mètres (663 pieds), profondeur à laquelle on a suspendu ce sondage alors qu'il ne restait peut-être pas 20 ou 25 mètres de craie à percer.

2°. Un sondage en activité à Vitry-le-Français, dans la formation jurassique, présentement à 133 mètres (410 pieds).

3°. Un sondage à Agen, qui est présentement à 130 mètres (400 pieds) de profondeur.

4°. Un sondage au Pudjar, près de Bordeaux, arrivé à 140 mètres (430 pieds), et que l'on poursuit.

5°. Un puits foré, en activité à Bourges, dans le calcaire jurassique, présentement à 100 mètres (environ 300 pieds).

Digitized by Google

6°. L'étude du canal maritime de Paris à Rouen, par 180 sondages, représentant plus de 2,600 mètres (8,000 pieds). Cet immense travail donne la coupe géologique de toute la vallée de la Seine, depuis Paris jusqu'à Rouen.

7°. L'étude complète des terrains que doit traverser le canal de l'Essone.

8°. Divers sondages entrepris à Montrouge, Villemonble, Thieux, Dôle, Toulouse, les Champs-Elysées à Paris, l'Arc-de-l'Etoile, le Jardin du Roi, etc., etc.

9°. Divers établissemens succursaux de leur entreprise, dans le midi de la France.

10°. Des conventions faites pour des sondages dans le duché de Toscane, en Pologne, en Belgique, en Espagne, dans l'île de Cuba, etc.

11°. Enfin le rapport fait à la Société d'Encouragement, sur leurs grands ateliers de fabrication de sondes artésiennes.

II. M. MULOT, *serrurier-mécanicien à Epinay près Saint-Denis.*

1°. Nous avons fait connaître, dans le temps, la belle fontaine jaillissante établie par M. *Mulot,* à Epinay, dans le parc de madame la marquise *de Grolliers*, et vous lui avez décerné votre grande médaille d'or, dans votre séance publique

Digitized by Google

du 15 avril 1828. Nous nous bornerons donc à rappeler que cette fontaine à deux colonnes isolées fournit, par l'une, 36,000 litres d'eau par vingt-quatre heures, à 1 mètre au dessus du sol et à $17^{m},50$ au dessus des eaux moyennes de la Seine, et par l'autre 40,000 litres, et ainsi les deux ensemble 76,000 litres en vingt-quatre heures.

Outre cette fontaine jaillissante, la première percée dans les environs de Paris sans le recours aux sondeurs artésiens, qui semblaient posséder le privilége exclusif de savoir établir les puits forés, M. *Mulot* produit la description, les coupes et profils métriques de deux autres puits forés qu'il a établis, savoir :

2°. La fontaine jaillissante à double nappe, de la place aux Gueldres de Saint-Denis, qu'il a entreprise le 26 août dernier, en suite d'un traité fait avec le Conseil municipal, et qui a été terminée le 16 octobre suivant, de $65^{m},67$ de profondeur totale. Ce puits foré a traversé quatre nappes d'eau bien distinctes, dont trois sont ascendantes, l'une à $0^{m},32$ au dessous du sol, et les deux autres à 1 et 2 mètres au dessus.

M. le comte *Chabrol de Volvic*, préfet du département de la Seine, a fait constater par M. le chevalier *Coïc*, ingénieur en chef des ponts

Digitized by Google

et chaussées, directeur du service central d'assainissement, les résultats obtenus par M. *Mulot* dans sa fontaine artificielle de la place aux Gueldres. Les deux nappes d'eau jaillissantes, dit cet ingénieur, sont séparées et isolées, au moyen de deux tubes placés l'un dans l'autre. Un troisième tube d'un plus grand diamètre, descendu à 32m,26 et contenant les deux premiers, sert à perdre à volonté, à cette profondeur, par leur infiltration dans un terrain perméable, les eaux des deux nappes jaillissantes, lorsqu'on ne veut pas les laisser couler à la surface de la terre. Le jet d'eau obtenu de la nappe trouvée dans le calcaire à 52m,90, ou 163 pieds, est de très bonne qualité, ne contient aucun gaz ni aucun sel; elle dissout très bien le savon et cuit parfaitement les légumes. A la hauteur d'un mètre au dessus du sol, elle donne 50 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, c'est à dire, en termes de fontenier, 2 pouces et demi. L'autre jet d'eau, celui de la nappe inférieure, a été trouvé à 65m,67 de profondeur dans les sables verts. L'eau de cette nappe diffère de la première en ce qu'elle dégage une légère odeur de gaz hydrogène sulfuré. Elle a deux mètres de hauteur au dessus du sol et donne également 50 mètres cubes; mais si on n'élevait l'eau qu'à 1 mètre,

Digitized by Google

comme celle du calcaire, le jet fournirait 100 mètres cubes ou 5 pouces d'eau : ainsi, l'écoulement simultané des deux jets à 1 mètre au dessus du sol donnerait 7 pouces et demi de fontenier ou 150 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. Enfin, maintenues dans un tube, ces eaux s'élèvent jusqu'à $6^{m},17$ (19 pieds) au dessus du sol, et restent stationnaires à cette hauteur, qui se rapporte à $16^{m},24$ (50 pieds) au dessus du niveau de l'étiage de la Seine.

Nous sommes entrés dans quelques détails sur l'isolement des nappes d'eau au moyen de tubes concentriques placés l'un dans l'autre, parce que c'est à M. *Mulot* que l'on doit cette invention, qui présente l'avantage de ramener par un même puits foré à la surface de la terre des nappes d'eau jaillissantes, qu'il importe de séparer lorsqu'elles diffèrent entre elles de qualité, que des gaz ou des sels ne permettent pas de les laisser se mélanger, et que celles qui sont impures doivent cependant être ramenées à la surface avec avantage dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture. Pour nous, nous pensons qu'il serait préférable d'avoir pour chaque nappe d'eau une conduite particulière qui serait susceptible d'être réparée sans aucune difficulté, dans le cas où des sables ou d'autres matières obstrueraient le

Digitized by Google

passage de l'eau, au point d'en arrêter l'ascension.

Une belle fontaine monumentale, par suite d'une délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Denis, va être construite sur le puits foré de la place aux Gueldres, et au moyen de l'isolement des deux nappes d'eau par les tubes concentriques, l'une, en s'élevant au sommet du monument, sera employée pour sa décoration par l'effet des chutes d'eau, tandis que l'autre sera réservée pour les usages et les besoins des habitans.

3°. Une fontaine jaillissante, faite en cinquante jours chez M. *Benoît*, à Saint-Denis, donnant, de la profondeur de $37^{m},60$ ou 115 pieds, 500,000 litres d'eau en vingt-quatre heures à $0^{m},33$ (1 pied) au dessus du sol. Ce propriétaire, placé plus bas de $0^{m},35$ que la place aux Gueldres, s'il avait foré à la même profondeur qu'on a percé sur cette place, aurait donc pu obtenir chez lui trois nappes d'eau jaillissante, soit qu'il les eût fait séparer par des tubes isolés et concentriques, suivant le procédé de M. *Mulot*, soit qu'on eût fait un puits foré pour chaque nappe.

4°. Une fontaine jaillissante chez madame *Descoins*, dans la ville de Saint-Denis,

Digitized by Google

donnant les mêmes produits que la précédente.

Après avoir fait connaître les puits forés dans lesquels il a obtenu un succès complet, M. *Mulot* décrit ceux dont les eaux ascendantes sont restées au dessous de la surface du sol, mais qui peuvent cependant encore produire des résultats avantageux pour l'industrie et l'agriculture dans un grand nombre de localités, suivant la manière d'être de la surface du sol. En effet, les puits ordinaires, qui ne reçoivent l'eau que par infiltration, n'en contiennent qu'une certaine quantité, qui varie suivant les saisons. En élevant l'eau de ces puits, soit avec des seaux, soit avec une pompe, soit avec toute autre machine, il est rare que le niveau ne s'abaisse pas sensiblement et même quelquefois au point de mettre le puits entièrement à sec. Il n'en est pas ainsi des puits forés dont il est question et qui communiquent directement avec des réservoirs d'eau inépuisables; car si l'on imagine un tuyau qui s'embranche sur un puits foré à l'endroit où le niveau est stationnaire, et qui se prolonge en s'inclinant vers un terrain dont le sol est plus bas que le niveau de l'eau dans le puits, l'eau coulera continuellement dans ce tuyau d'embranchement avec une vi-

Digitized by Google

tesse qui dépendra de la longueur et de la pente du tuyau ou du canal d'écoulement. Ainsi, en 1822, M. *Peligot*, l'un des administrateurs des hospices de la ville de Paris, fit faire un puits foré dans son bel établissement des eaux minérales d'Enghien-les-Bains près Montmorency. A 16 mètres, la sonde frappa un niveau d'eau de bonne qualité, qui monta à 4 mètres au dessous du sol. Comme ce niveau était supérieur à la surface d'une partie du jardin de l'établissement, il fut très facile de conduire les eaux du niveau stationnaire au niveau inférieur et d'obtenir ainsi une fontaine jaillissante (1).

A Villiers-la-Garenne, près de Paris, chez M. le maréchal *Gouvion de Saint-Cyr*, M. *Mulot*, après avoir traversé à 33 mètres une masse de sable argileux et ligniteux de plus de 30 mètres d'épaisseur, est entré dans la grande masse de craie à 79 mètres (244 pieds), et il y a sondé jusqu'à 92 mètres (284 pieds). Les eaux des sables se sont élevées à $2^{m},60$ (8 pieds) au dessous de la surface du sol. D'après leur abondance et la facilité de les perdre à 7 ou 8 mètres de profondeur dans les terrains sableux et perméables, M. le maréchal *Gouvion de Saint-Cyr* s'était décidé à éta-

(1) Voyez les *Considérations géologiques et physiques sur la théorie des puits forés*, page 196 (1829).

Digitized by Google

blir une chute d'eau dans un puits ou puisard voisin, pour placer sur cette chute un bélier hydraulique, ou une petite roue tournante, qui aurait élevé une partie des eaux de ce puits foré dans un bassin au dessus de son habitation.

M. *Mulot* a fait plusieurs percemens à Gisors, chez MM. *Davilliers-Lombard*, dans la craie, et donnant tous de l'eau ascendante à 2 mètres au dessous du sol, au niveau des eaux du grand bassin de leur usine. Un de ces puits a été percé jusqu'à la profondeur de 91^{m},60 (282 pieds) dans la craie, sans avoir donné plus d'eau que les autres.

Enfin, ce mécanicien a fait des travaux importans que nous ne pouvons passer sous silence, tels que : 1°. le percement entrepris à Surenne, chez M. le baron *de Rotschild*, jusqu'à la profondeur de 168^{m},90 ou 520 pieds, dont 400 pieds aux frais de M. *de Rotschild*, et 120 pieds à ses frais. C'est le même sondage qui, depuis, a été repris par MM. *Flachat*, et qu'ils ont suivi jusqu'à 215 mètres, profondeur à laquelle nous avons dit qu'il a été abandonné.

2°. Le percement en activité sur la place Saint-Michel à Dijon conduit en trois mois à la profondeur de 99^{m},73 (307 pieds).

3°. Le percement fait à Noisy près de Versailles chez M. *Louvet* et poussé jusqu'à 60 mè-

Digitized by Google

tres (183 pieds) de profondeur, mais qu'une masse de sable coulant (de 30^{m},90 d'épaisseur) a fait abandonner.

4°. La continuation d'un sondage commencé et abandonné par des sondeurs de l'Artois chez M. *Audenet,* membre du conseil général du département de la Seine, à Pierre-Fite, près de Saint-Denis. M. *Mulot* a suivi ce sondage jusqu'à 105^{m},50 ou 326 pieds de profondeur. Il a présenté les plus grandes difficultés, par l'alternative des sables, des grès et des argiles. Les eaux ne s'élèvent encore qu'à 8^{m},45 (26 pieds) au dessous du sol, 4^{m},50 (14 pieds) au dessus des eaux des puits voisins; mais M. *Mulot* ne désespère pas d'en obtenir de jaillissantes.

5°. Un percement fait à Bracheux-Marisel, près de Beauvais, chez Madame la comtesse *de Castéja,* poursuivi dans la craie jusqu'à la profondeur de 132^{m},20 ou 407 pieds, dont 300 aux frais de Madame *de Castéja,* et 107 pieds aux frais de M. *Mulot.*

6°. Un percement présentement en activité à Stains, près de Saint-Denis, à raison de 30 fr. par jour, non compris le prix des tubes (1).

(1) Ce sondage a été terminé depuis le rapport fait à la séance publique.

Après avoir traversé les marnes, les sables et les grès,

Digitized by Google

7°. Un sondage au bas de Charonne, près Paris, aux mêmes prix et conditions.

8°. Un traité passé avec M. le préfet du département de l'Aisne, pour faire un puits foré au dépôt de mendicité de Montreuil, au bas de la montagne de Laon. Ce sondage est présentement

---

on a rencontré les calcaires siliceux et ensuite les grès siliceux. A 51^{m}, dans les calcaires, on a trouvé une couche d'eau de très bonne qualité, fournissant environ 3 pouces de fontenier à 0^{m},65 au dessus du sol. Ces eaux se sont élevées jusqu'à 5^{m},20 dans les tubes, et sont restées stationnaires à cette hauteur. Ce percement a été continué jusqu'à 64^{m},65, et l'on a trouvé, à cette profondeur, un cours d'eau dans lequel la sonde s'est abaissée tout d'un coup d'un mètre. Cette eau surgit des sables verts qui recouvrent l'argile plastique ; elle est, comme celle de Saint-Denis, un peu sulfureuse, et le puits fournit 283,000 litres en 24 heures à un mètre au dessus du sol ; le tuyau a été prolongé jusqu'à 2^{m},30, et fournit encore 250,000 litres. C'est de cette hauteur que l'eau coule présentement, et qu'elle est conduite dans l'étang du parc. Enfin les eaux s'élèvent et restent stationnaires dans les tubes à 8 mètres au dessus du sol.

Les eaux provenant des sables verts ont 13° $\frac{4}{10}$ centigrades, la température atmosphérique à 12°. L'eau des calcaires avait 13°, ce qui établit entre les deux nappes d'eau une différence de température de 0°,$\frac{4}{10}$.

Digitized by Google

à plus de 60 mètres de profondeur dans la craie, que M. *Mulot* est décidé à percer entièrement.

9°. Un traité semblable avec la ville de Bourg, département de l'Ain.

10°. Un percement de puits foré dans la vallée du Rhin près de Cologne, dans le beau domaine de S. Ex. M. le maréchal *Maison*, où les argiles plastiques et les lignites semblent garantir un plein succès.

M. *Mulot* a joint à ses Notices des coupes géologiques très détaillées de chacun de ses puits forés. Ses descriptions sont exactes, et les terrains parfaitement dénommés et caractérisés.

Nous ne pouvons passer sous silence un moyen fort ingénieux proposé par M. *Mulot* pour l'assemblage des tuyaux en fonte. Ce moyen consiste à unir deux tuyaux consécutifs par un manchon en fer forgé, dont la malléabilité corrige la rigidité de la fonte. Deux écrous qui terminent ce manchon se vissent sur les bouts de tuyaux taillés en filets saillans. Ce procédé présente plusieurs avantages, qui facilitent la construction des colonnes tubées, par lesquelles on amène à la surface du sol les eaux souterraines jaillissantes. D'après le conseil de notre confrère M. *Molard*, M. *Mulot* a pris un brevet de per-

h.

Digitized by Google

7°. Un sondage
Paris, aux mêmes
8°. Un traité p
tement de l'Ais
dépôt de mer
montagne d

---

on a re
silicen
coucl
3 1
s

velle applicat
s artésiens

pig

parteu
e celles qui ont le
cié les avantages que
orés dans un pays où les
elles font sentir l'insuffisance
irrigation et la nécessité de cher-
moyens d'y suppléer. Après avoir fait
à Paris, d'après les conseils et par les soins
l'un de vos plus zélés correspondans, M. *Jaubert de Passa*, l'acquisition d'une sonde artésienne, cette Société a mis cet instrument à la disposition de tous les propriétaires et cultivateurs du département qui déclareraient vouloir établir chez eux des puits forés, en promettant une prime d'encouragement à celui qui, avant le 1^er^. avril 1829, aurait commencé un sondage et l'aurait continué sans interruption jusqu'à une profondeur de 40 mètres, s'engageant à augmenter la prime de 300 fr. si le sondage, parvenu sans résultat à 40 mètres, était poussé à plus de 60.

M. *Fraisse* aîné, de Perpignan, ancien élève du Conservatoire des arts et métiers, s'est empressé de demander la sonde de la Société pour

Digitized by Google

dans son doma
res, le premie .t), *près de*
ette opéra
iens d:
il Tor-
.t porte ge.. le
oir fait toutes les dispo..
.res, et simplifié les appareils pour
.ndre plus commodes et plus faciles à transporter dans les montagnes, M. *Fraisse* a commencé son forage le 27 mars 1829; il l'a poursuivi avec une telle activité, que le 15 juin il est parvenu à 41 mètres de profondeur, où la sonde a frappé sur une nappe d'eau, qui a fourni une source jaillissante, donnant, à un mètre au dessus du sol, 14,400 litres, et au niveau du terrain 33,600 litres en vingt-quatre heures, d'une eau excellente, très limpide, dissolvant bien le savon, cuisant les légumes, dont la température est de 17° centigrades; enfin la dépense totale ne s'est élevée qu'à 309 fr. 75 c.

Les travaux ont été suivis par M. le chevalier *Basterot*, architecte du département, qui a fait un rapport détaillé à la Société royale d'agriculture de Perpignan, le 7 juillet dernier. « Le dé» partement des Pyrénées-Orientales vous doit » l'importante introduction des puits forés, dit

Digitized by Google

» M. *Bastèrot;* les propriétaires pourront donner » une nouvelle fécondité aux terres qui n'étaient » point encore arrosées; les communes qui, » chaque année, sont accablées par des fièvres » périodiques, causées par le manque d'eau po- » table, verront désormais disparaître ce fléau » destructeur, en creusant des fontaines jaillis- » santes. La noble émulation que la Société » d'agriculture cherche à inspirer pour tout ce » qui est utile, aura multiplié ces grands bien- » faits, et les habitans de ce département s'en » souviendront toujours avec reconnaissance. »

L'ingénieur des mines du département, M. *Vène*, a certifié les résultats obtenus par M. *Fraisse*, ainsi que le maire de la commune de Toulonges.

Enfin aux échantillons des différens terrains rapportés par la sonde M. *Fraisse* a joint, 1°. une notice détaillée et descriptive, faite par M. *Marcel de Serres*, conseiller à la cour royale de Montpellier; 2°. un extrait du procès-verbal de la séance générale de la Société royale d'agriculture de Perpignan, du 27 août 1829.

Digitized by Google

IV. M. POITTEVIN (*de Tracy-le-Mont*), *près de Compiègne.*

M. *Poittevin,* propriétaire de l'usine du Tordoir à Tracy, a fait constater, par certificats de l'adjoint au maire de cette commune et par l'ingénieur de l'arrondissement, qu'il a fait percer quatre puits artésiens, dans l'intention d'augmenter le volume du cours d'eau qui fait mouvoir son tordoir et qui était insuffisant.

Tracy est situé dans une vallée entourée de montagnes de calcaire marin à cérites. Les puits ont été percés dans les sables calcaires et dans les argiles plastiques, au dessous desquelles on a reconnu un grand banc de sable, d'où les eaux s'élèvent à la surface.

Le premier puits a été percé en trente-neuf jours, à 37 mètres de profondeur; il donne 33,120 litres par vingt-quatre heures; il a coûté, tous frais compris, 2,583 fr. 4 cent.

Le second puits, de 23^{m},33 c. de profondeur, percé en quatorze jours, donne 19,440 litres par vingt-quatre heures; il a coûté, tous frais compris, 1,576 fr. 20 c.

Le troisième puits, de 21 mètres de profondeur, percé en dix jours, donne 119,232

Digitized by Google

litres par vingt-quatre heures; il a coûté 2,530 fr. 18 c.

Enfin le quatrième puits, destiné à aller chercher une nappe d'eau inférieure, a été suspendu à 45 mètres de profondeur, après quarante-quatre jours de percement dans des sables coulans, que M. *Poittevin* n'a pu traverser; il a coûté 2,635 fr. 10 c.

Les trois puits, 1, 2 et 3, percés à peu de distance les uns des autres, paraissent tous aboutir au même réservoir souterrain, puisque le premier puits, placé à 93 mètres de distance du troisième, présente un affaiblissement rapide dans son jaillissement, et qu'il cesse même entièrement de jaillir lorsqu'on baisse de $0^{m},85$ ou 30 pouces la buse qui est au dessus du tube de ce dernier, dont le jet augmente aussitôt de la perte des autres.

La description des terrains traversés par chacun de ces puits donne, à de légères différences près dans les épaisseurs des couches, les divers bancs des sables verts du calcaire et ceux des sables gris, des glaises, graviers et lignites de la formation des argiles plastiques.

M. *de Marcilly*, ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Compiègne, a reconnu les puits forés de M. *Poittevin*, et cons-

Digitized by Google

taté que la hauteur du jet est de $0^{m},72$ ou 26 pouces $\frac{1}{3}$ au dessus du chapeau foré de la buse.

Le succès obtenu par M. *Poittevin* a déterminé plusieurs propriétaires des arrondissemens de Compiègne et de Soissons à entreprendre chez eux des puits artésiens; mais il est essentiel de les mettre en garde contre les difficultés qu'ils éprouveront à traverser la grande masse de sable coulant qui est au dessous des argiles, et qui n'a que trop souvent fait abandonner les sondages.

V. M. Paulin Farel, *à Montpellier.*

Un extrait du journal de neuf sondages de puits artésiens exécutés dans le département de l'Hérault en 1829, par M. *Farel*, de Montpellier, a été adressé à la Société royale et centrale d'agriculture. Si les opérations de M. *Farel* n'ont pas été couronnées d'un plein succès; s'il n'a pas encore obtenu de fontaines jaillissantes au dessus de la surface du sol, ainsi que l'exigeait votre programme, plusieurs de ces puits forés ont cependant produit des résultats trop avantageux pour que nous ne vous les fassions pas connaître: nous vous ferons même observer que les détails que renferment ses notices sont d'un intérêt majeur pour la connaissance des terrains qu'auront à l'avenir à traverser ceux qui voudront

Digitized by Google

percer des puits artésiens dans les mêmes localités, et que ces notices seront pour les géologues d'un intérêt plus puissant encore, par les soins que M. *Marcel de Serres* a particulièrement apportés dans l'étude et la reconnaissance de tous les échantillons de ces terrains qui lui ont été soumis.

Dans son premier sondage, poussé jusqu'à 39^{m},55 de profondeur, dans son jardin à Montpellier, au faubourg Boutannet, si connu par les nombreux fossiles qu'on y a découverts, M. *Farel* a traversé un système de couches de sables et de marnes argilo-sableuses plus ou moins dures, grises, jaunes et vertes.

A cette profondeur de 39^{m},55, on a trouvé une nappe d'eau qui est remontée à 4^{m},60 au dessous de la surface : une pompe, manœuvrée par trois hommes, n'a pu en faire baisser le niveau.

Le thermomètre, descendu au fond du sondage, a marqué 15 degrés centigrades.

Ce sondage, fait en vingt jours et tubé en tuyaux de bois, a coûté 336 francs, les outils non compris.

Un second sondage a été fait chez M. *Deshours,* à Montpellier, sur la route de Castelnau, dans des terrains analogues. A 10^{m},66 de profondeur, on a traversé une nappe d'eau station-

Digitized by Google

naire, et l'on est descendu jusqu'à 67 mètres sans en trouver d'autres. Ce sondage a présenté de très grandes difficultés. La dépense a été de 800 francs environ.

Un troisième sondage a été fait à Cellèneuve, près de Montpellier, dans un terrain qui appartient au diluvium ou alluvium du terrain marin supérieur. A 8 mètres 16 centimètres, il a indiqué une nappe d'eau, sur laquelle on est resté.

Un quatrième sondage a été exécuté dans la fabrique de produits chimiques de MM. *Berard*, dans une formation de marnes marines, alternant avec des sables plus ou moins argileux et des marnes argilo-calcaires fluviatiles.

Quoique ce percement ait été suspendu à la profondeur de 96^{m},46 sans avoir obtenu d'eaux jaillissantes, MM. *Berard* n'ont cependant pas perdu l'espoir d'en avoir.

Un cinquième sondage a été fait à Gigean, chez M. *Mestre*, chargé des relais des diligences et menacé de perdre cette entreprise par suite du manque d'eau dans son établissement. A 37 mètres de profondeur, l'eau a jailli avec impétuosité, jusqu'à 1 mètre au dessous du sol. Ce puits n'a pas été tubé, et il y a lieu de penser que les eaux auraient jailli au dessus de la surface, si M. *Farel* avait pu le garnir de tubes.

Digitized by Google

Un sixième sondage a été fait au même lieu chez M. *Poujols*, dans un ancien puits à sec. Après avoir percé 14 mètres de marnes, les eaux ont remonté dans le puits, et le sondage a été suspendu.

Un septième sondage, exécuté en trente jours, à Sommières, département du Gard, chez M. *Griolet*, dans des marnes argilo-sableuses, a été poussé jusqu'à 66^{m},55 de profondeur sans résultat avantageux, après avoir traversé, à 12 mètres, la nappe d'eau qui alimente les puits de Sommières. Les frais se sont élevés à 900 francs environ, en y comprenant le louage et la réparation des instrumens.

8°. M. *Farel*, pour exercer ses sondeurs dans d'autres terrains, leur a fait commencer un puits artésien dans la vallée de Montferrier, de formation secondaire, sur un point où il n'existe, sous le diluvium, que des lambeaux de terrain tertiaire à 11^{m},33, sous un poudingue calcaire : l'eau a jailli à 1^{m},95 au dessous de la surface du terrain. Le sondage était à 21^{m},20, au moment de l'envoi des journaux de M. *Farel*.

9°. La dernière tentative, exécutée aux environs de Montpellier, est celle du château de Pignan de M. le comte *de Turenne*, à 1 myriamètre de cette ville, dans une plaine entourée de toutes

Digitized by Google

parts de collines secondaires qui garantissent le succès de l'opération. Ce sondage a fait reconnaître les marnes argilo-calcaires et sableuses déjà traversées dans les autres puits forés. Une nappe d'eau a été trouvée à 23^{m} de profondeur, elle s'est élevée à 4 mètres au dessous de la surface, niveau supérieur au sol des prairies environnantes, qu'elle pourra arroser. M. le comte *de Turenne* fait continuer ce sondage, pour découvrir quelque nappe d'eau inférieure.

Enfin M. *Farel* ajoute à l'extrait de ses journaux de sondage, 1°. une coupe géologique du puits artésien percé chez lui au Boutannet de Montpellier; 2°. un certificat des habitans et des autorités de la commune de Gigean, et 3°. des séries d'échantillons de divers sondages qu'il a exécutés, se rapportant aux descriptions de son journal.

RÉSUMÉ.

Il résulte de tout ce que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, 1°. que votre appel a été entendu; que de tous côtés on s'est empressé d'y répondre, et que l'art de percer des puits artésiens ou fontaines artificielles, qui semblait anciennement être un privilége exclusif

Digitized by Google

pour les pays de formation crayeuse de nos départemens du Nord, est maintenant introduit ou plutôt généralement répandu partout.

2°. Que de nombreuses associations se sont formées pour en établir sur tous les points de la France, et qu'en ce moment diverses compagnies percent des puits déjà très profonds, et dont le succès nous paraît infaillible.

3°. Que les cinq candidats dont nous vous avons fait connaître les travaux ont satisfait à plusieurs conditions de votre programme, en laissant cependant beaucoup à désirer sous le rapport de certaines difficultés, que jusqu'à ce jour aucun d'eux n'est encore parvenu à vaincre ou à surmonter, telles que l'entier percement du calcaire jurassique, celui des marnes et argiles irisées, celui de la grande masse de craie; enfin celui des grandes dépositions de sable coulant qui se trouvent entre certaines formations tertiaires, et qui ont fait abandonner un grand nombre de puits déjà très profonds.

Et 4°., que jusqu'à ce que les sondeurs soient parvenus à surmonter ces difficultés, il restera toujours de l'incertitude sur le succès des puits forés dans les pays qui ont précisément le plus besoin d'eau.

Digitized by Google

CONCLUSIONS.

En conséquence, et en considérant combien il importe à la prospérité de l'agriculture d'établir des puits forés ou fontaines artificielles dans les hautes plaines des départemens de la France qui n'ont d'autre ressource que des puits d'une profondeur excessive, encore souvent à sec dans les années de grande sécheresse,

Nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs, 1°. de proroger votre concours et d'ajourner le grand prix de 3,000 fr., jusqu'à ce que, par des puits forés jaillissans au dessus de la surface du sol, établis dans les calcaires jurassiques, les marnes argileuses irisées, la craie et les sables coulans, les sondeurs aient prouvé qu'ils sont parvenus à vaincre, et qu'ils savent surmonter toutes les difficultés que peut leur opposer le percement de ces divers terrains;

2°. De partager votre second prix de 2,000 fr. entre MM. *Flachat* frères, ingénieurs civils, et M. *Mulot*, mécanicien, à Épinay, près Saint-Denis;

3°. De partager le troisième prix de 1,000 fr. entre M. *Fraisse* de Perpignan, et M. *Poittevin*, de Tracy-le-Mont, près de Compiègne;

Digitized by Google

4°. D'accorder la grande médaille d'or, à titre d'encouragement, à M. *Farel*, de Montpellier;

Et 5°., d'insérer, au moins par extrait, dans vos *Mémoires* les pièces les plus importantes de ce concours.

Paris, le 31 mars 1830.

Les Membres de la Commission,

HACHETTE; HÉRICART DE THURY, *rapporteur*.

La Société royale et centrale d'agriculture, après avoir entendu le rapport de sa commission, et adoptant ses conclusions,

Décide 1°. que le concours des puits forés sera prorogé, et le grand prix de 3,000 francs ajourné jusqu'à ce que les sondeurs aient prouvé, par des puits jaillissant au dessus de la surface du sol, qu'ils sont parvenus à vaincre les difficultés que leur opposait le percement du calcaire jurassique, des marnes argileuses irisées, de la craie et des sables coulans;

2°. Que le prix de 2,000 francs sera partagé

Digitized by Google

entre MM. *Flachat* frères, ingénieurs civils à Paris, et M. *Mulot*, mécanicien à Épinay près de Saint-Denis;

3°. Qu'elle partagera le prix de 1000 francs entre M. *Fraisse* aîné de Perpignan, et M. *Poittevin*, de Tracy-le-Mont, près de Compiègne;

4°. Qu'elle décernera sa grande médaille d'or, à titre d'encouragement, à M. *Farel*, de Montpellier;

5°. Que les pièces les plus importantes du concours seront imprimées au moins par extrait dans le recueil des *Mémoires* de la Société;

6°. Enfin que le Rapport de la Commission des puits forés sera immédiatement imprimé, pour être distribué, le jour de la séance publique, lors de la remise des prix décernés aux concurrens.

Le mercredi 31 mars 1830.

Le Vicomte HÉRICART DE THURY,

Président de la Société royale et centrale d'Agriculture;

Le Baron SÉGUIER, *Vice-Président;*

Le Baron DE SILVESTRE, *Secrétaire perpétuel;*

Le Chevalier CHALLAN, *Vice-Secrétaire.*

Digitized by Google

Explication des planches I, II (1).

QUELLE que soit l'origine de l'eau produite par un puits foré, soit que cette eau provienne d'une nappe souterraine, soit qu'elle résulte d'un effluve ou courant souterrain, on peut en chercher l'explication dans la théorie des jets d'eau ou dans celle des siphons.

En effet, les sources jaillissantes naturelles ayant lieu toutes les fois qu'il existe un bassin supérieur d'où l'eau peut s'écouler par des conduits naturels, on voit 1°. qu'un puits foré à l'aide de la sonde des fonteniers n'est réellement qu'une issue artificielle, ne différant de ces conduits naturels que par la régularité de ses parois et de sa direction, qui doivent faciliter le jaillissement des eaux ;

2°. Que le succès d'un forage sera d'autant plus assuré qu'on l'aura pratiqué dans un pays composé de couches imperméables, séparées par des couches perméables ou des lits de sable ou

(1) Extrait des *Considérations géologiques et physiques sur la théorie des puits forés ou fontaines artificielles*, in-8°. Paris, 1829, imprimerie de Firmin Didot.

Digitized by Google

de gravier à travers lesquels les épanchemens des amas d'eau souterraine ou des bassins supérieurs s'infiltrent;

Et 3°. qu'il y aura moins de chances de succès dans les terrains compactes et entièrement imperméables, qui n'offrent que des effluves ou courans souterrains s'échappant par des crevasses, des fentes ou des perforations irrégulières dans les couches ou les bancs de pierre.

Pl. 1. *Théorie des fontaines jaillissantes des puits forés suivant la méthode artésienne.*

Cette planche représente la coupe géologique d'un pays dans lequel le terrain primitif est recouvert, d'une part, de terrains de transition ou intermédiaires, en partie compactes et en partie cristallisés, disposés en couches inclinées, avec des fentes, retraites ou crevasses, traversant les couches en différens sens, et, d'autre part, de terrains de sédiment secondaires, de terrains de transport et d'alluvion en couches horizontales, qui s'appuient contre les formations intermédiaires ou de transition et les recouvrent en profondeur.

Les parties supérieures de ce pays présentent, à différentes hauteurs, des bassins, des lacs

Digitized by Google

ou rivières A, B, C, placés soit sur la ligne de juxta-position des terrains de transport ou d'alluvion et des terrains de transition, soit sur celle de ces derniers et des terrains primitifs.

Lorsque les eaux de ces bassins, lacs ou rivières trouvent au dessous de leur lit des terrains perméables ou des fentes, crevasses et puisards, elles se perdent ou s'infiltrent par ces issues et s'épanchent souterrainement à de plus ou moins grandes profondeurs en formant des nappes *a a*, *a' a'*, *b b*, *b' b'*, à travers les sables ou graviers, sur les argiles ou terrains imperméables, ou bien en formant des courans irréguliers, comme le présente la ligne de superposition *c c* des terrains de transport sur ceux de sédiment.

Le puits foré A', descendu jusqu'à la nappe d'eau *a a*, alimentée par l'épanchement du bassin A, donnera des eaux remontantes qui arriveront à la surface de la terre; tandis que dans les puits A'' elles jailliront au dessus, et que, dans les puits A''', elles lui resteront inférieures, en se mettant, dans chacun de ces puits, à une hauteur proportionnée à celle du niveau du bassin A.

Quant au puits A , qui est deux fois plus profond que les précédens, malgré sa plus grande profondeur et les deux nappes d'eau qu'il a tra-

Digitized by Google

(c
nasses de gypse.
aa et a'a', tes recouvert
que ce et ayant au
deu calcaires.
argiles
s le pre-
pe d'eau bb, et
u dessus de la surfac
teur proportionnée à celle du ba

e puits foré B'', quoique d'un tiers plus profond que le précédent et atteignant les deux nappes *b b* et *b' b'*, donnera un jet qui ne s'élèvera qu'à la même hauteur, puisque les deux nappes d'eau proviennent du même bassin B.

Enfin, les puits C', C'' et C''', alimentés par les eaux de l'effluve irrégulier *cc*, qui prennent leur origine dans le bassin C, font voir, 1°. que le puits C'', s'il n'était percé qu'à la profondeur du puits C', ne donnerait pas d'eau, puisque l'effluve suit les mouvemens irréguliers de la surface des terrains inférieurs, et qu'il faudrait continuer son forage pour atteindre plus bas l'eau en C''; et 2°. que le puits C''', descendu plus bas encore que le puits C'', ne donnera pas d'eau de cette profondeur, à cause du relèvement du terrain intermédiaire ou de transition, qui interrompt dans cette partie l'écoulement de l'effluve *cc*, ou que si ce puits donnait des eaux

Digitized by Google

jaillissantes, ce ne seraient que celles des nappes *b b* et *b' b'* qu'il aurait traversées, et qu'ainsi, malgré la profondeur de ce puits, le jaillissement de l'eau ne pourrait jamais s'élever au dessus de celui des deux puits B et B'.

Pl. II. *Application de la théorie des puits forés à une coupe oryctognostique de France, de l'est à l'ouest, ou des Vosges au Havre.*

La coupe que présente la planche II n'est point hypothétique. Elle présente : 1°. l'ensemble des grandes formations que les géologues ont reconnu exister de la chaîne des Vosges à la mer, en passant par Épinal, Saint-Dizier, Vitry, Sezanne, Coulommiers, Paris, Nantes, Rouen et le Havre; et 2°. l'application de la théorie des puits forés exposée dans la première planche.

Ainsi, en prenant les environs de Paris pour exemple, à raison des dernières formations qui ont recouvert notre continent, on voit, dans cette coupe, sous le n°. 1, la formation supérieure de nos grandes collines, qui comprennent les limons d'alluvion, les meulières et les marnes d'eau douce, et au dessous les grès et les sables.

N°. 2. Les marnes marines, et au dessous la seconde formation d'eau douce, qui comprend

Digitized by Google

les marnes et les trois grandes masses de gypse.

N°. 3. Le calcaire marin à cérites recouvert de marnes et de calcaire siliceux, et ayant au dessous de lui des sables et des grès calcaires.

N°. 4. Les lignites, leurs sables et les argiles plastiques avec leurs lignites pyriteux, la première formation d'eau douce de MM. *Cuvier* et *Brongniart*.

N°. 5. La grande masse de craie ou la formation crétacée, dont la partie supérieure est à l'état de tuf tendre et craïeux, le milieu dur et pierreux, et la partie inférieure, colorée par la chlorite, est connue sous le nom de glauconie. Dans les parties supérieure et intermédiaire, on trouve de nombreuses couches de silex disséminés plus ou moins régulièrement.

N°. 6. Les argiles, les marnes-lumachelles et le calcaire corallique avec les calcaires pyriteux.

N°. 7. Les différentes formations des calcaires oolithique, zoophytique, compacte et jurassique.

N°. 8. Le calcaire marneux des lias, le calcaire à gryphites, et les grès des lias avec leurs argiles, les gypses et le sel.

N°. 9. Les grès bigarrés, les argiles et leur formation psammitique.

N°. 10. Les arkoses, les terrains houillers et leurs argiles schisteuses impressionnées.

Digitized by Google

N°. 11. Les terrains intermédiaires et toutes leurs formations.

N°. 12. Enfin, le terrain primitif de la chaîne des Vosges, ou les granits, les gneiss et autres roches primitives.

Dans la superposition des différentes formations qu'on vient de voir, il existe des couches terreuses ou pierreuses plus ou moins perméables, dans lesquelles les eaux des vallées ou bassins supérieurs s'infiltrent. Ainsi, par exemple, près de Sezanne, les eaux qui coulent en A à la jonction de la craie n°. 5, et des terrains n°. 4, 3, 2 et 1 qui la recouvrent, s'écoulent sur la masse de craie ou s'infiltrent dans son intérieur, si la partie supérieure a éprouvé des accidens postérieurement à la formation, et y forment une nappe d'eau A′A′, qui tend à remonter au dessus de la surface de la terre, et à reprendre le niveau de leur point de départ A, partout où elle trouve des issues, et par conséquent par les issues artificielles qu'on y perce à l'aide de la sonde, telles que le puits foré A′A′.

De même les puits forés B′, C′, D′, E′, descendus aux profondeurs convenables, atteindront les nappes d'eau qui proviennent des bassins supérieurs, savoir : le puits B′ B′, celles qui s'infiltrent en B dans les environs de Vitry, sous les

Digitized by Google

craies, n°. 5, et les argiles ou marnes des lumachelles du calcaire corallique, n°. 6;

Le puits C′ C′, les eaux provenant du bassin C aux environs de Saint-Dizier, et qui s'infiltrent entre les marnes des lumachelles et les calcaires corallique et pyriteux n°. 6, et les différentes formations des calcaires oolithique, zoophytique, compacte et jurassique, n°. 7, et forment la nappe d'eau C′ C′;

Les puits D′ D′, les eaux du bassin d'Epinal en D, entre les diverses formations du calcaire-lias n°. 8, et celles du calcaire n°. 7 qui les recouvrent, et sous lesquelles les eaux forment la nappe D′ D′, dont les eaux reprendraient leur niveau à la hauteur du bassin D, par le puits D′ D′;

Enfin le puits E′ E′, les eaux d'un bassin supérieur de la chaîne des Vosges supposé en D, dont les eaux s'infiltrent entre les psammites, les arkoses et leurs argiles, n°. 10, et le terrain de formation intermédiaire, n°. 11, en formant entre ces terrains une nappe d'eau E′ E′.

Nous devons faire observer qu'en désignant, dans cette coupe, les cinq nappes d'eau A′, B′, C′, D′ et E′, nous n'avons pas entendu dire que par des sondages on ne rencontrerait, dans l'étendue de ces terrains, que ces cinq niveaux d'eau

Digitized by Google

seulement : nous pensons, au contraire, qu'il en existe un plus grand nombre, et qu'on en trouvera même plusieurs dans chaque formation ; mais nous avons dû nous réduire à ce petit nombre d'exemples plus que suffisant pour l'explication de la théorie des fontaines jaillissantes artificielles, percées suivant la méthode artésienne.

Digitized by Google

SONDEURS ET SOCIÉTÉS POUR LE FORAGE DES PUITS ARTÉSIENS, A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENS.

---

1. MM. *Flachat* frères, rue d'Artois, n°. 8, à Paris.
2. M. *Mulot*, mécanicien, à Épinay près de Saint-Denis, département de la Seine.
3. M. *Degousée*, entrepreneur de sondages, rue de Chabrol, n°. 13, à Paris.
4. MM. *Armaingault Plaisant*, rue du Faubourg-Montmartre, n°. 15, à Paris.
5. M. *Hallette*, ingénieur-mécanicien, à Arras, département du Pas-de-Calais.
6. M. *Farel*, sondeur-mécanicien, à Montpellier, département de l'Hérault.
7. M. *Chartier*, à Phalempin près de Lille, département du Nord.
8. M. *Chartier*, à Gondrecourt près de Lille, département du Nord.
9. MM. *Beurier* père et fils, à Abbeville, département de la Somme.
10. M. *Benoît* et compagnie, à Troyes, département de l'Aube.
11. M. *Félix-la-Planche*, ingénieur-géomètre, à Gannat, département de l'Allier.

Digitized by Google

12. M. *Lelièvre*, à Honfleur, département de la Seine-Inférieure.

13. M. *Fortbras*, fontenier-sondeur, à Amiens, département de la Somme.

14. *Alexandre Malteau*, sondeur à Rouen, département de la Seine-Inférieure.

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître ici toutes les associations qui se sont formées dans les départemens pour le forage des puits artésiens à Bordeaux, à Bourges, à Châlons, à Dijon, à la Rochelle, à Moulins, à Marseille, à Tours, à Saint-Quentin, à Troyes, etc., etc., et nous profitons de cette circonstance pour engager les gérans de ces différentes associations à vouloir bien se faire connaître au secrétariat de la Société royale et centrale d'agriculture.

OUVRAGES A CONSULTER POUR LE FORAGE DES PUITS ARTÉSIENS.

1°. *Traité des puits artésiens, ou sur les différentes espèces de terrains dans lesquels on doit rechercher les eaux souterraines;* par *Garnier*, ingénieur en chef des mines. Seconde édition, Paris, 1826. Chez *Bachelier.*

2°. *Considérations géologiques et physiques sur*

Digitized by Google

la cause du jaillissement des eaux des puits forés, ou fontaines artificielles, et recherches sur l'origine et l'invention de la sonde, l'état de l'art du fontenier-sondeur, et le degré de probabilité du succès des puits forés. Un volume in-8°. Paris, 1829, chez *Bachelier*, de l'imprimerie de *Firmin Didot*,

3°. *Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture ; Notices diverses sur les puits forés.*

Digitized by Google

RAPPORTS

RELATIFS AUX MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 AVRIL 1830.

1°. *Rapport sur les plantations opérées dans le département des Hautes-Alpes, par MM.* Brochier, *propriétaire à Gap;* Delphin, *à Briançon;* Serres, *sous-préfet à Embrun;* Pinet, *à Gap;* Isoard *frères, à Embrun;* Massillon, *à Mont-Dauphin.*—M. LADOUCETTE, *rapporteur.*

« Messieurs,

» Dans les temps anciens, le sol des Hautes-Alpes était presque entièrement couvert de forêts. Au fur et mesure que la population s'étendit, les terres de la plaine furent défrichées. Eh! plût à Dieu que l'on n'eût pas outre-passé ces bornes! Au lieu de rochers stériles, dont l'aspect fatigue trop souvent les regards, on admirerait encore ces gradins immenses ornés de verdure, cette pompe majestueuse qu'il n'appartient qu'à la nature d'étaler. Imprégnée des

Digitized by Google

douces vapeurs que les bois exhalaient, la terre des vallées jouirait partout d'une heureuse fécondité. Les eaux qui s'échappaient du flanc des montagnes contenues dans leurs lits de mousse, suspendues dans leur impétuosité par les racines des arbres, par les branches mouvantes des osiers, des aunes, des peupliers, formeraient des ruisseaux et des rivières; mais tout ce qui pouvait devenir un champ, une vigne, quelle que fût son élévation, éprouva les effets de la hache des habitans ou de la dent des chèvres. Les pluies, n'étant plus retenues par les arbres et les plantes, se précipitèrent, entraînant les terres et les pierres; les ravins s'accrurent, et il s'en forme tous les jours de nouveaux ! (1) »

D'après ces considérations, qui ont frappé tous ceux qui s'occupent de l'amélioration des produits territoriaux, la Société royale et centrale d'agriculture a vu avec un intérêt tout particulier les plantations faites dans les Hautes-Alpes, et dont nous allons vous présenter un tableau rapide.

---

(1) *Topographie des Hautes-Alpes*, par M. *Ladoucette*. 1820.

Digitized by Google

M. *Brochier*, receveur général de l'Ardèche, a une propriété fort considérable sur la montagne de Charence, qui domine la ville de Gap. De son château, on jouit d'une vue magnifique; mais les voitures ne pouvaient y arriver. Un torrent ravageait la montagne; M. *Brochier* l'a fait passer, tout le long de son cours, sous une voûte recouverte de terre végétale. Un chemin, en forme de labyrinthe et entouré d'arbres dont la verdure est très variée, conduit, par une pente douce, au château, et offrira, en quelques années, dans des lieux si secs et si arides, un très joli jardin anglais. L'habitation n'était entourée que de landes, de bruyères et de bois rachitiques, que les bestiaux dévoraient. Le propriétaire a fait recéper ces bois, les a mis en défense, les repeuple avec succès. Quant aux parties nues ou improductives, M. *Brochier*, depuis quatorze ans, y plante annuellement dix mille arbres verts, cinq mille peupliers, ormes, châtaigniers, platanes, etc., et une quantité très considérable d'arbustes et d'arbrisseaux. Il a trouvé près de son grand bassin, dont il va encore augmenter l'étendue, une couche de terre, qui, après avoir été brûlée, lui fournit un très bon engrais. Il se propose de doubler en 1830 ses plantations. Au bout de vingt ans,

Digitized by Google

M. *Brochier* se trouvera le créateur d'une forêt immense, qui couvre la montagne : cette opération est doublement avantageuse, puisqu'elle frappe à chaque instant les yeux des habitans du chef-lieu du département des Hautes-Alpes.

M. *Pinet*, riche particulier de Gap, a planté un bois, et a environné toutes ses propriétés de Menteyer par un grand nombre de noyers.

Le sous-préfet d'Embrun, M. *Serres*, qui est l'un des correspondans les plus éclairés et les plus actifs de notre Société, et qu'on peut appeler le père des plantations dans les Hautes-Alpes, a orné d'une belle avenue d'arbres les abords du chef-lieu d'arrondissement, où il a établi une pépinière; il en avait déjà fait une dans son domaine de la Roche, qu'il a garni d'arbres de toute espèce; M. *Serres* excite ses administrés à planter les lieux en pente et les rives des torrens.

M. *Isoard*, colonel du génie, a créé sur les flancs d'une montagne, près de la ville d'Embrun, une charmante propriété, et a réuni dans ses jardins les meilleures espèces de fruits; au dessous, dans des endroits voués à la stérilité, se trouvent, grace à lui, de jeunes bois qu'il augmente tous les ans.

A peu de distance de là, Monsieur son frère,

Digitized by Google

ancien payeur de la guerre, se distingue par le nombre et la qualité de ses plantations, venues sur des terrains escarpés et presque décharnés.

La forteresse de Mont-Dauphin est assise sur le plateau d'une montagne, tellement sujette aux tourmentes, que les Romains l'avaient nommée *Mille auræ* (Mille-Vents). On y voit avec surprise quatre mille aunes, qui ont une végétation vigoureuse, et que l'on doit à l'activité et à la persévérance de M. *Massillon,* capitaine du génie et petit-neveu du célèbre prédicateur.

M. *Delphin,* lieutenant colonel du génie, possède un domaine considérable sous Briançon, dans une gorge resserrée entre deux montagnes. La Durance traverse ce domaine, et M. *Delphin* a imaginé de la charger du soin de lui procurer de la terre végétale, en lui associant deux rivières voisines. Il a pratiqué des canaux, alimentés par des dérivations de la Durance; il n'a laissé au ruisseau par où elles s'écoulent que peu de profondeur au commencement, et il lui donne une faible pente afin d'en amortir la vitesse; il recueille avec intelligence le limon que dépose ce ruisseau. M. *Delphin* reçoit dans son parc l'eau venant de la Guisanne, après qu'elle a nettoyé la ville de Briançon, et il la promène comme

Digitized by Google

celle de la Durance, à laquelle il la rend claire et limpide. Il a amené une troisième rivière, la Cervières, sur une montagne, où il la divise, et en force la moitié à se précipiter de cents pieds dans un bassin, où elle tombe en pluie ; l'autre partie coule ou plutôt se glisse sur la pierre, qu'elle a polie. Le limon fourni par la Cervières a été porté peu à peu sur les rochers voisins, que M. *Delphin* a plantés successivement. Il y a formé comme de petites digues qui retiennent les terres et les feuilles, et il y fait circuler une foule de petits ruisseaux, qui y entretiennent l'humidité et y donnent leur contingent de limon. On sera bien étonné en apprenant que tout ce travail a été fait en moins de quinze ans, et que là où l'on ne voyait qu'une montagne desséchée et une carrière abandonnée s'élève maintenant une très belle forêt, où sont toutes les espèces d'arbres de l'Europe et beaucoup de celles de l'Amérique. Cette forêt, ces chutes d'eau, ces ruisseaux, ces canaux, les jardins, les plantes de serres, les rocs d'une énorme hauteur qui semblent taillés à pic, les forts de Briançon qui couronnent des rochers, la vallée charmante qu'arrose la Durance, tout contribue à faire de la propriété de M. *Delphin*

Digitized by Google

un des lieux les plus pittoresque qui existent au monde.

La Société royale et centrale, pénétrée de l'importance des plantations qui sont destinées, comme celle dont on vient de rendre compte, à couvrir d'arbres les pentes escarpées et déboisées, et voulant donner un témoignage de son approbation aux auteurs de ces utiles créations, qui peuvent servir d'exemple et de modèle, non seulement dans les Hautes-Alpes, mais dans tous les pays montagneux de la France, a décidé qu'elle décernerait dans cette séance publique,

Une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres*, à M. *Brochier*, propriétaire à Gap ;

Une semblable médaille à M. *Delphin*, lieutenant-colonel du génie, à Briançon ;

Et qu'elle mentionnerait honorablement les noms de MM. *Serres*, *Pinet*, *Isoard* frères et *Massillon*.

Digitized by Google

2°. *Rapport sur les améliorations opérées par M.* Beaussire père *dans la culture de son domaine de Malvoisine, à Saint-Denis-du-Payré, canton de Luçon, département de la Vendée.* — M. VILMORIN, *rapporteur.*

Le département de la Vendée est une des parties de la France où les bonnes pratiques agricoles aient fait jusqu'ici le moins de progrès, et la Société royale doit voir avec un intérêt patriculier les exemples d'amélioration qui, dans ce pays arriéré, tendent à donner à la culture une meilleure impulsion. Tels sont ceux par lesquels M. *Beaussire* père, propriétaire du domaine de Malvoisine, dans le canton de Luçon, a marqué sa carrière agricole.

Une partie de sa propriété se compose de terres argileuses très compactes, où la culture se faisait avec de lourdes charrues attelées de six ou huit bœufs; il a entrepris et complétement réussi à substituer à cet instrument, pour une partie des façons, le scarificateur du major-général *Beatson*, qui, attelé d'un seul ou de deux chevaux, fait en un jour trois fois le travail d'une charrue et ameublit parfaitement la terre.

Digitized by Google

Il a introduit sur sa propriété l'emploi de la marne, et, selon le témoignage de M. *Cavoleau*, associé libre de la Société, à Fontenay-le-Comte, ce serait un des premiers et peut-être le premier exemple de l'usage de cet amendement dans la Vendée.

Un plateau de trente hectares, d'une argile tenace, absolument rebelle à la culture, a été complanté en chênes, par M. *Beaussire*, et forme maintenant un superbe taillis.

Sur une autre division de sa propriété, faisant partie du vaste marais desséché de Saint-Michel, M. *Beaussire* a introduit la culture flamande, dont M. *Vandecasteele* avait donné le premier exemple; il a fait exprès, dans cette vue, le voyage de Bruges, d'où il a ramené quatre laboureurs avec leurs chevaux et leurs instrumens. Les procédés et les assolemens de ces nouveaux colons, appliqués à un sol d'une grande richesse, mais jusque-là excessivement mal cultivé, ont eu le succès le plus décidé, et concourront, avec les essais faits par M. *Vandecasteele*, à changer la face de cette vaste et fertile étendue de terrain.

La Société, voulant récompenser le zèle éclairé qu'a montré M. *Beaussire* père dans ces diverses opérations, a décidé qu'elle lui décernerait

Digitized by Google

dans cette séance publique une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres.*

3°. *Rapport sur les améliorations introduites dans la culture du lin par différens cultivateurs du département de la Sarthe, notamment par* Mathurin Piard, René Piard *et* Grignon-Lamothe, *de la commune de Rouessé-Vassé.*— M. Labbé, *rapporteur.*

Messieurs, une détresse toujours croissante se fait remarquer dans nos fabriques de toile et porte le découragement chez tous ceux qui s'en occupent : cet état de choses, dont il est impossible de prévoir le terme, est attribué à deux causes principales; d'abord, à la présence de ces tissus de coton qui affluent de toutes parts sur nos marchés, et dont le bas prix porte également un préjudice notable à nos fabriques de laine et de soie, bien plus éminemment nationales; la seconde cause est l'insuffisance de nos produits en chanvre et en lin.

L'examen et la discussion de la première de ces causes n'est point du ressort des Sociétés d'agriculture; quant à la seconde, le seul

Digitized by Google

moyen d'y remédier est d'augmenter la culture du chanvre et du lin.

En effet, Messieurs, nous tirons tous les ans une grande quantité de toiles de l'Allemagne, de la Hollande et de la Belgique, beaucoup de chanvre de la Russie et de l'Allemagne pour divers usages, et une très grande quantité de lin tout peigné de la Belgique, pour être employé dans nos fabriques. On ne peut contester que nous pourrions obtenir de notre sol et de notre industrie toutes ces matières et toutes ces marchandises, et que leur prix, extrêmement considérable, payé à l'étranger, serait réparti avec le plus grand avantage parmi les habitans de nos campagnes. On doit donc considérer comme une chose de la plus haute importance d'encourager la culture des plantes textiles.

Ces motifs, le désir de soustraire notre agriculture et notre industrie à cet impôt payé à l'étranger ont déterminé la Société royale et centrale d'agriculture à accueillir avec empressement divers mémoires que lui ont adressés des cultivateurs du département de la Sarthe, contenant des détails sur des améliorations importantes apportées récemment à la culture du lin dans ce département, dont il paraît qu'on re-

Digitized by Google

tire de très grands avantages et sur l'introduction de l'engrais liquide, dit engrais flamand, dont il serait à désirer que l'emploi fût généralement adopté : elle a distingué de préférence ceux de ces mémoires envoyés par des cultivateurs qui faisaient eux-mêmes l'emploi de leurs récoltes en fabricant des toiles, ajoutant ainsi le prix de la main-d'œuvre aux autres produits de leurs champs.

Ces cultivateurs sont *Mathurin Piard*, de la commune de Rouessé-Vassé, qui est désigné par les autorités locales comme un excellent cultivateur. Le lin qu'il récolte est teillé, peigné et filé dans sa ferme, qui est considérée dans les environs comme une vraie ferme-modèle; enfin, les toiles qu'il fabrique sont d'une excellente qualité.

Grippon Lamothe et *René Piard*, de la même commune, se distinguent également par une culture bien entendue; leur récolte en lin est aussi préparée et fabriquée dans leur ferme, et il résulte des certificats qui leur ont été délivrés que l'exemple de ces trois cultivateurs exerce la plus heureuse influence sur les habitans des campagnes environnantes.

Vous avez arrêté qu'une médaille d'argent serait décernée à *Mathurin Piard*, et que *Grip-*

Digitized by Google

pon-Lamothe et *René Piard* seraient mentionnés honorablement.

4°. *Rapport sur des travaux d'amélioration exécutés dans les forêts de l'État par les gardes forestiers* Victor Largeot, Regnaud *d'Arbois et* Jean Chenu. — M. HÉRICART DE THURY, *rapporteur.*

Messieurs, la Société est dans l'usage d'accorder, chaque année, des médailles aux agens et gardes de la Direction générale des forêts qui se sont distingués par des semis et plantations de quelque importance.

M. le Directeur général des forêts lui a signalé trois gardes dont les travaux lui paraissaient mériter de fixer son attention : ce sont les sieurs *Largeot*, *Regnaud* et *Chenu*.

1°. Le sieur *Largeot* (*Victor*), garde de la forêt de Saint-Julien-du-Sault, arrondissement communal de Joigny, département de l'Yonne, a, dans le cours des années 1825 à 1829, repeuplé un terrain entièrement vide, de la contenance d'environ 6 hectares, et employé, tant à ce repeuplement qu'à de nombreux repiquemens, la quantité de deux cent cinquante milliers de

Digitized by Google

plants de chêne, bouleau, marsault, etc., et celle de cinquante doubles décalitres de glands et châtaignes. Ces semis et plantations, exécutés sur des terrains très arides, ont exigé de fréquens remplacemens pendant trois ans. Ils sont aujourd'hui dans un état de prospérité, qui atteste la persévérance des soins du sieur *Largeot*. Ce garde joint à son zèle, comme planteur, les qualités d'un employé actif dans son service, utile dans les opérations forestières et régulier dans sa conduite.

2°. Le sieur *Regnaud* d'Arbois, garde à cheval, a, pendant les années 1825 et 1826, exécuté ou fait exécuter, sous sa direction, dans diverses forêts du cantonnement de Fraize, arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges, des travaux assez étendus, consistant : 1°. dans la plantation de soixante-quinze mille sept cents plants ; 2°. dans l'ensemencement de mille trois cent soixante-dix kilogrammes de graines de sapin et de cent soixante décalitres de faînes sur une surface de trente-quatre hectares. On peut évaluer à environ huit hectares l'étendue des diverses parties de terrain dont le repeuplement est assuré.

3°. Le sieur *Jean Chenu*, garde-brigadier de la forêt royale de Fougères, département d'Ille-

Digitized by Google

et-Vilaine, qui a déjà obtenu en 1826 une mention honorable, a planté, depuis 1804 jusqu'au mois de septembre 1829, trente-six mille trois cent cinquante plants de hêtre et environ deux cent mille de chêne, aune et châtaignier. Tous ces plants sont dans l'état le plus satisfaisant. Le zèle de ce garde ne s'est pas ralenti un seul instant depuis vingt-cinq ans, et son exemple a beaucoup influé sur ses collègues, qui rivalisent aujourd'hui avec lui.

La Société royale et centrale d'agriculture a décidé qu'elle décernerait sa grande médaille d'argent au sieur *Largeot*, et 2°. qu'elle ferait mention honorable des travaux des sieurs *Regnaud* et *Chenu*.

Digitized by Google

MÉMOIRES

D'AGRICULTURE,

D'ÉCONOMIE RURALE ET DOMESTIQUE.

NOTICE

Sur les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes;

Par M. PAYEN,

MANUFACTURIER, PROFESSEUR DE CHIMIE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, ETC. (1)

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET DONNÉES PRÉLIMINAIRES SUR LES DÉBRIS DES ANIMAUX.

Toutes les industries qui s'occupent du traitement des substances animales en France manquent de matières premières ou s'en procurent à grands frais et au détriment de nos capitaux chez les nations étrangères; presque en aucune localité, les substances animales ne suffi-

(1) Mémoire couronné par la Société dans sa séance publique du 18 avril 1830.

Digitized by Google

sent à l'engrais de nos terres, et partout, sans exception, elles peuvent y être avantageusement employées.

Cependant, ces matières utiles sont incomplétement recueillies dans les lieux où se presse une forte population agglomérée, et totalement perdues dans la plupart des petites villes, des villages et des hameaux.

Les gens des campagnes, industrieux à rechercher une multitude de débris presque sans valeur, obtiennent un chauffage peu actif du chaume qu'ils ont péniblement arraché après la moisson, de quelques brindilles de bois glanées dans les forêts; ils s'empressent de rassembler quelques crottins épars, pour accroître leurs rares engrais; ils alimentent quelques animaux domestiques avec des grains distraits de leur propre nourriture; mais en même temps ils négligent ou plutôt ils repoussent avec horreur et anéantissent, en les enfouissant dans la terre, des substances animales qui seraient capables de leur procurer une foule de précieuses ressources.

On ne saurait donc mettre en doute qu'il ne fût possible d'accroître d'une valeur considérable nos produits territoriaux, en évitant la déperdition de tant de choses négligées. Cet im-

Digitized by Google

portant résultat était digne de l'attention soutenue de la Société royale d'agriculture.

Si les données que nous allons avoir l'honneur de lui soumettre peuvent concourir à la solution de ce problème intéressant, nous nous féliciterons d'y avoir consacré du temps et des soins.

Une répugnance profonde pour les cadavres des animaux morts est un des principaux obstacles à la réalisation du vœu philantropique de la Société d'agriculture ; cette répugnance est souvent rendue invincible par la crainte qu'on éprouve de toucher un objet *malsain*, capable de communiquer quelque maladie dangereuse.

C'est à détruire les idées vagues et généralement fausses sur des objets et sur quelques arts industriels improprement appelés *insalubres*, que nous devons nous attacher d'abord. Comment, en effet, ces idées ne se seraient-elles pas répandues et accréditées, lorsque, démenties par les nombreux rapports de savans distingués, elles sont cependant encore empreintes dans une foule de réglemens administratifs ?

Nous espérons pouvoir fixer toute incertitude à cet égard par une discussion claire, concise, appuyée sur des faits bien constatés, relatifs aux diverses professions qui s'exercent sur

Digitized by Google

les matières animales ; nous serions assuré de parvenir à cet important résultat si, favorablement accueillies par les savans qui composent la Société royale d'agriculture, nos recherches pouvaient paraître sous la puissante influence de son approbation.

Nous examinerons en particulier chacune des industries qui traitent des matières animales et présentent les plus fortes émanations parmi celles rangées dans la première classe des établissemens dits *insalubres* ou incommodes, et nous espérons faire ainsi concevoir et même parvenir à démontrer cette importante proposition que *les gens de campagne n'ont aucune espèce de danger à craindre en s'occupant d'utiliser les débris des animaux morts*, lors même qu'une putréfaction avancée les forcerait à opérer en plein air.

Cette assertion est vraie dans tous les cas observés, à une seule exception près; mais l'affection morbide y relative, à laquelle ont succombé les animaux, peut être caractérisée d'une manière tellement précise, qu'elle ne donnera jamais lieu à des méprises fâcheuses. Nous commencerons par rappeler ses symptômes les plus faciles à discerner, car cette indication nous semble devoir précéder toute instruction propre

Digitized by Google

à guider les habitans des campagnes dans l'emploi des animaux morts.

La maladie connue sous le nom de *charbon* (*anthrax*) se décèle par une tumeur gangreneuse, circonscrite, élevée en pointe, sur laquelle se forment une ou plusieurs phlyctènes (vulgairement dites *cloches*), accompagnées d'une vive douleur, d'une chaleur ardente; les pustules élevées sur le sommet de ces tumeurs (ou *boutons*) se convertissent rapidement en une escarre (ou *croûte*) noirâtre qui, semblable à un charbon éteint, lui a fait donner le nom de charbon.

Les animaux atteints du charbon montrent une tristesse profonde; leurs flancs s'agitent fortement; on observe en différentes parties de leur corps, surtout au poitrail et près des côtes, des grosseurs qui leur causent beaucoup de douleur, et qui rendent, au toucher, des sons analogues au bruit d'une peau sèche. Après la mort, qui arrive au bout de quinze à trente heures, la langue est noire, le sang et la chair sont de couleur brune foncée.

Il faut surtout éviter de toucher un animal mort du charbon, lorsqu'une blessure à la main pourrait favoriser ou déterminer la contagion.

Si l'on n'était pas bien assuré de reconnaître

Digitized by Google

le charbon aux indices précédens, il conviendrait de consulter un médecin vétérinaire; cette précaution ne devrait jamais être négligée lorsqu'il sera possible de la prendre ; enfin, dans le cas où il resterait des doutes sur la nature de la maladie, on devrait s'abstenir de dépecer l'animal, de même que si l'on avait reconnu la qualité contagieuse de la maladie : dans l'un et l'autre cas, on enterrera l'animal mort à un pied environ sous terre, et pour le conduire à la fosse, on pourra se servir d'un crochet fixé au bout d'un long manche, pour le placer sur une claie ou une vieille porte et traîner le tout. On remarquera, d'une manière quelconque, la place où on l'aura enterré, il conviendra d'y semer du grain, afin de profiter de cette puissante fumure souterraine : au bout de deux ans, on videra la fosse et on trouvera les os complétement décharnés et propres aux usages que nous indiquerons plus loin.

S'il est démontré que, dans le dépécement des animaux morts du *charbon*, des affections mortelles peuvent être contractées par l'opérateur, il ne paraît pas moins certain que la chair provenant de ces mêmes animaux et de tous ceux qui ont succombé à diverses maladies épidémiques ou contagieuses n'a jamais causé d'af-

Digitized by Google

fection dangereuse chez les individus qui l'ont consommée comme substance alimentaire.

On trouve, dans un Mémoire publié en l'an VIII par M. *Huzard,* membre de l'Institut, un grand nombre de faits concluans à cet égard, et parmi lesquels nous citerons ceux qui suivent.

Pendant les épizooties de 1770 et de l'an VI, qui avaient un caractère bien plus dangereux que les précédentes, le nombre des bêtes vendues aux bouchers a été bien plus considérable encore, sans que les maladies aient été plus multipliées parmi le peuple.

Les médecins chargés du soin de visiter les indigens, qui eussent été plus exposés s'il y avait eu danger réel par l'usage des basses viandes; ces médecins, dis-je, consultés, n'ont pu citer que des exemples tendant à prouver l'innocuité de cette viande.

L'ouverture des animaux forcés à la chasse présente les mêmes phénomènes pathologiques que celle des animaux morts du *charbon;* cette dernière maladie reconnaît elle-même pour cause des marches forcées ou violentes.

L'usage du gibier en partie putréfié n'occasione aucune maladie.

Les médecins en chef des armées françaises de Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle, du Rhin,

Digitized by Google

d'Italie ont vu, comme M. *Huzard,* une grande partie de ces armées alimentées pendant long-temps de la viande de bœufs et de vaches qui avaient succombé à l'épizootie régnante depuis l'an IV, sans qu'il en soit résulté aucune maladie parmi ces nombreux consommateurs.

Plusieurs observations, comme celles relatives à deux bouchers des Invalides, citées par *Morand,* prouvent que des maladies ont été contractées et que même la mort est survenue chez des personnes qui avaient dépecé des animaux atteints d'affections contagieuses, tandis qu'aucune de celles qui se sont nourries de la chair de ces animaux n'en a été indisposée.

L'usage presque général, parmi les habitans peu aisés de Paris, de la viande des chevaux morts pendant la disette de l'an VIII n'a été suivi d'aucune affection spéciale (1).

---

(1) Si les viandes crues, en divers états et même après avoir éprouvé un léger commencement de putréfaction, peuvent être, et sont en effet journellement préparées par les moyens de coction habituels, et consommées par les hommes sans aucun inconvénient, il n'en est pas toujours de même de certaines viandes qui, après avoir été cuites, ont éprouvé du temps une sorte d'altération spéciale, notamment de plusieurs préparations de charcuterie, des jambons, boudins, saucisses, pâtés qui avaient mon-

Digitized by Google

Enfin, nous ajouterons qu'à peine est-il douteux que la solution de chlorure de chaux, obtenue actuellement à si bas prix en France, imprégnée dans une blouse dont se recouvrirait l'opérateur, versée sur ses mains et sur l'animal au moment de l'ouverture, introduite même alors dans l'intérieur du cadavre, laissât planer la moindre crainte de danger; une des sources des plus fortes inductions en ce sens résulte sans doute des expériences faites récemment sur des pestiférés par une commission de médecins. Il faut donc espérer que l'on aura bientôt la certitude de pouvoir tirer parti de tous les animaux morts sans aucune exception.

---

tré à l'intérieur un peu de ramollissement après avoir été gardés assez long-temps pour s'être recouverts de moisissure.

Des effets délétères, une sorte d'empoisonnement, ont été constatés par suite de l'usage de quelques uns de ces alimens. Il serait donc prudent de s'abstenir de manger ces sortes de préparations légèrement gâtées; on pourrait, au reste, en tirer parti en les mélangeant avec des pommes de terre cuites, des recoupes, etc., et en les faisant manger aux porcs ou aux chiens. Des essais sur ces derniers animaux ont fait connaître qu'ils n'en éprouvaient pas les mêmes effets que les hommes.

Digitized by Google

Boyauderies.

L'art de préparer les boyaux insuflés se fonde sur l'altération putride d'une partie des membranes qui les composent. Dans les ateliers de ce genre, situés près des grandes villes, les intestins, mis en masses dans des cuviers, restent soumis à la *macération* pendant quelques jours, plus ou moins long-temps suivant que la température atmosphérique retarde ou accélère la fermentation : dès que l'altération utile est opérée, des hommes, des femmes et des enfans s'occupent à manipuler ces matières ; une grande quantité de détritus en résultent et développent rapidement tous les produits putrides de la fermentation. Les émanations sont si fortes dans ces halles que tous les ouvriers, lorsqu'ils en sortent, répandent une odeur infecte dans les endroits les plus éloignés, et ne peuvent être supportés dans aucune réunion des gens du peuple non habitués à cette infection.

Ayant eu l'honneur de faire partie d'une commission chargée d'essayer des moyens d'assainissement dans une des principales fabriques de boyaux insuflés, plusieurs de nos collègues n'auraient pu se résoudre à supporter quelques minutes cette horrible puanteur, et cependant

Digitized by Google

aucun des ouvriers des deux sexes et de tout âge attachés à cet établissement n'était sujet à la moindre indisposition spéciale ; leurs enfans les plus jeunes, soumis à l'influence des mêmes émanations, n'en avaient en aucun temps ressenti de fâcheux effets.

Ces importantes observations furent constatées dans notre rapport.

Le Conseil de salubrité, dont les utiles travaux ont déjà contribué puissamment à discréditer plusieurs préjugés populaires, fit remarquer, dans divers rapports, la même innocuité des émanations de matières animales putrides.

Équarrissage.

Nous rappellerons, entre autres, un rapport du Conseil précité sur l'équarrissage des chevaux de Paris dans les clos où viennent chaque jour s'entasser les cadavres de chevaux morts par des causes diverses, et qui presque tous ont succombé soit à des maladies, soit à l'épuisement qui résulte de la vieillesse, d'un travail forcé ou de la faim.

Une énorme quantité de boyaux, de sang, d'os charnus, etc., abandonnés pendant plusieurs jours à une fermentation forte, surchargent constamment l'air d'émanations infectes, et cepen-

Digitized by Google

dant les ouvriers, les femmes et même des enfans à la mamelle respirent tous les jours cet air puant sans en éprouver la moindre influence fâcheuse : aucune affection spéciale, aucune maladie régnante n'ont été observées dans les environs.

Un tel exemple présente toutes les circonstances réunies qui pourraient augmenter le danger, s'il y en avait, dans les manipulations des substances animales : en effet, on manque à Montfaucon d'écoulement pour les déjections liquides et d'eau pour les lavages; l'extrême abondance des détritus sur un même point en laisse une grande partie sans emploi; enfin, la négligence ou les anciennes habitudes des personnes qui exploitent cette grossière industrie ont empêché jusqu'à ce jour l'application de moyens convenables pour conserver ou rendre transportables les parties perdues (1).

---

(1) En 1810, un brevet d'invention, relatif au traitement de cette matière, obtenu par M. *Payen* et compagnie, fut entravé dans son exploitation par les causes signalées ici : une partie des obstacles vont probablement être levés; des opérations trop long-temps ajournées pourront avoir lieu, nous les décrirons dans le cours de ce mémoire, ainsi que celles que nous avons reconnues utiles par des travaux postérieurs.

Digitized by Google

Poudrette.

Non loin des clos d'équarrissage, on remarque de vastes foyers d'émanations animales d'un autre genre, ce sont les bassins qui reçoivent journellement les vidanges de toutes les matières fécales de la ville : les mêmes observations hygiéniques peuvent s'y appliquer, soit relativement aux individus qui assistent à la décharge de ces matières, y tiennent leurs mains constamment plongées, recherchant avec soin les objets de quelque valeur tombés par hasard dans les latrines; soit parmi les ouvriers occupés au desséchement de la poudrette, soit parmi ceux qui chargent cet engrais dans les bateaux et les charrettes; soit, enfin, parmi les habitans des alentours.

Écorcheurs.

Une des professions qui réunirait, à elle seule, tous les dangers des opérations sur les cadavres, s'il en existait de réels autres que ceux que nous avons signalés, est sans contredit celle des écorcheurs dans les grandes villes.

Aux environs de Paris, certains individus ne font d'autre métier que de rechercher tous les cadavres abandonnés des animaux morts, pour

Digitized by Google

en retirer la peau et la graisse, et quelquefois, lorsqu'ils sont frais, la chair musculaire. On voit ces gens suivre le cours de la Seine, afin de dépecer les animaux noyés ou jetés à l'eau, qui, gonflés par les gaz de la putréfaction, surnagent et stationnent près des bords. Deux ou trois chiens de bergers, qui accompagnent ces gens, sont dressés à rapporter les corps flottans à quelque distance de la rive.

Les écorcheurs, dont les vêtemens, les mains, les ustensiles de poche sont imprégnés des matières animales avec lesquelles elles sont à tout moment en contact, n'observent aucune précaution de propreté; quand ils prennent leurs alimens, ils touchent et consomment ceux-ci au milieu de leurs plus sales opérations. On remarque dans cette localité des vieillards occupés dès leur enfance du métier d'écorcheurs, qu'ils continuent à exercer sans en éprouver aucune affection spéciale.

Nous le répétons encore à cette occasion, la seule maladie désignée sous le nom d'*anthrax* ou *charbon* a été funeste aux écorcheurs après la mort des animaux qu'elle avait atteints. (Voyez, pages 5, 6, 7, les indices auxquels on la reconnaît et les moyens à essayer pour se garantir de ses funestes effets.)

Digitized by Google

Fabricans de colle-forte.

Il y a quinze ans, la préparation de la colle-forte était encore si peu avancée dans quelques fabriques de la capitale de la France, que les produits dans lesquels une couleur brune foncée, une consistance molle, l'odeur putride de leur solution décelaient tous les défauts possibles de la fabrication, étaient désignés dans le commerce sous le nom de *colle de Paris ;* ils sortaient de trois ateliers, dans lesquels toutes les matières premières, et notamment les tendons adhérens aux pieds de chevaux, arrivaient en pleine putréfaction ; amoncelées dans des cours peu aérées, elles contribuaient, avec les *marcs* de colle, plus infects encore, les eaux gélatineuses corrompues et autres détritus répandus sur toute la surface du sol, à entretenir une puanteur insupportable : cependant des ouvriers de différens âges, des femmes, des enfans, enfermés toute la semaine dans ces sortes de cloaques, n'ont jamais été atteints de maladies particulières.

Alors, déjà nous avions eu plusieurs fois l'occasion de remarquer avec quelque surprise leur santé généralement très robuste ; mais, depuis, un si grand nombre d'observations sem-

Digitized by Google

blables se sont offertes à nos méditations, qu'à moins de réunions de circonstances tout à fait extraordinaires, nous ne voyons plus le moindre inconvénient, relativement à la salubrité, dans les émanations, à l'air libre, des matières animales mortes.

Nous pourrions citer des faits absolument semblables, que nous avons observés dans plus de dix *fonderies d'os*, où des milliers de kilogrammes d'ossemens sont chaque jour entassés, hachés à la main, débouillis, puis amoncelés tout chauds et humides; là, encore, des émanations infectes surgissent de toutes parts; les ouvriers en sont imprégnés et les respirent sans cesse, cependant on ne voit pas leur santé s'altérer; les blessures accidentelles qu'ils se font en coupant les os ne prennent aucun caractère pernicieux, et l'on en rencontre beaucoup qui ont vieilli dans ce métier.

Enfin, dans les échaudoirs, dans les fabriques des produits ammoniacaux, où les gaz que les substances animales fournissent, par leur décomposition rapide à une haute température, se mêlent aux émanations des os en fermentation, les ouvriers, les contre-maîtres et les chefs, après un séjour constant et prolongé dans ces usines, comme pendant les mutations de ce per-

Digitized by Google

sonnel, offrent en général des preuves incontestables d'une santé non altérée par une cause prédominante.

Hâtons-nous d'ajouter que toutes ces émanations, sans danger à l'air libre ou facilement renouvelé, pourraient avoir une action fort délétère sur notre économie, si elles étaient accumulées dans des endroits clos et étroits, et qu'elles pourraient, en cette circonstance, causer des asphyxies, etc.

Nous devons aussi prémunir les gens des campagnes contre les exhalaisons, même en plein air, de toutes les *matières végétales* en fermentation, soit seules, soit avec le concours de substances animales : c'est ainsi que les fosses où le rouissage s'opère, les marais fangeux, les dépôts d'eaux savonneuses, la bourbe des mares ou des canaux pendant leur curage, etc., etc., présentent, pour les habitations qui les avoisinent, de très graves inconvéniens, et vont répandre quelquefois, à des distances assez grandes, plusieurs affections spéciales.

Parmi les émanations des fabriques, toutes celles qui entraînent des oxides ou des sels métalliques, de cuivre, de plomb, de mercure, de zinc sont dangereuses à respirer; certains gaz, tels que l'acide nitreux, le chlore, l'*hydrogène*

Digitized by Google

sulfuré, l'acide carbonique, la *vapeur* du charbon allumé, etc., en certaines proportions dans l'air, peuvent causer des accidens fâcheux; mais nous sortirions de notre sujet si nous donnions de plus grands détails sur toutes les causes d'insalubrité qui peuvent régner dans l'air atmosphérique. Revenons à notre objet principal.

Afin de procéder méthodiquement, nous considérerons d'abord les différens genres de mort qui peuvent arriver; nous indiquerons ensuite les manutentions relatives au dépécement des animaux; nous nous occuperons des moyens de conserver chacune des parties extraites isolément, puis de leurs emplois spéciaux dans différentes exploitations rurales ou industrielles, des moyens de les y vendre et de les transporter.

Nous décrirons plusieurs opérations secondaires, qui permettraient de tirer meilleur parti de ces matières animales ou de les vendre plus cher.

Enfin, nous entrerons dans quelques détails de procédés faciles, à l'aide desquels on peut convertir ces substances en produits usuels ou les appliquer immédiatement à des emplois utiles: cette dernière partie de notre travail offrira de l'intérêt, surtout relativement aux loca-

Digitized by Google

lités les plus dépourvues de communications et de moyens de transport.

Genres de mort.

Les animaux périssent, 1°. de mort violente, accidentellement, ou abattus lorsqu'on n'en doit plus espérer de service; 2°. par suite de maladies ou de vieillesse.

Dans le premier cas, on aura peu de répugnance à utiliser leurs cadavres; mais, dans les deux autres, il arrivera que des idées populaires empêcheront de les soumettre à aucune des opérations que nous allons décrire. Nous devons donc essayer de détruire ces préjugés, contraires à notre but.

Les animaux qui ont succombé sous l'influence d'une maladie ou par suite de vieillesse ne présentent aucun danger à celui qui veut les dépecer (1).

---

(1) Sauf quelques exceptions extrêmement rares, et qui s'appliquent soit aux animaux morts du *charbon* (voyez page 5), soit à des animaux venimeux : ainsi, des observations positives ont appris que le venin des serpens à sonnettes, inoculé après la mort de ces reptiles, pouvait encore porter le désordre dans les fonctions des animaux vivans.

Digitized by Google

Un commencement même de putréfaction, s'il n'a pas suffi pour détruire la consistance des parties musculaires, ne doit pas empêcher de dépecer les animaux (1); il sera convenable alors d'opérer préalablement un lavage avec une solution de chlorure de chaux, contenant environ cinquante grammes ou un dixième de livre par litre d'eau; si l'on manquait de cet utile agent, on emploierait un lait de chaux léger (2), et à défaut encore, on se servirait d'a-

---

(1) Dans ce dernier cas, le seul emploi que l'on pût faire de ces débris serait dans leur application directe à l'engrais, et pour y réussir, on devrait, à l'aide d'outils à longs manches, tels que fourches, râteaux, les malaxer avec de la terre sèche, en séparer les os pour les appliquer aux usages indiqués plus loin, puis répandre le mélange en couche mince sur les terres en culture, ou en petits monceaux entre les pieds ou les touffes des différentes plantes rurales, le maïs, le tabac, les pommes de terre, etc.; il faut, dans tous les cas, recouvrir de terre ces engrais, soit pour empêcher divers animaux de les manger, soit afin de faire absorber les gaz par cette terre, qui les transmet ensuite peu à peu aux plantes.

(2) Nous indiquerons plus loin les manipulations faciles à l'aide desquelles on prépare toutes les substances dont nous conseillons l'emploi. *L'eau de Javelle*, étendue de deux ou trois fois son volume d'eau, peut remplacer

Digitized by Google

bondantes lotions d'eau de suie ou même d'eau naturelle.

Les animaux morts des suites de maladies, ou atteints par la foudre, de même que ceux qui succombent après un excès de fatigue, éprouvent plus rapidement les effets de la putréfaction ; il est donc nécessaire de les dépecer le plus tôt possible et de traiter immédiatement toutes leurs parties par les agens et les moyens indiqués dans ce mémoire.

Au fur et à mesure que l'on met à découvert les parties internes des animaux chez lesquels la putréfaction s'est manifestée, il est convenable de faire sur ces parties les aspersions de chlorure de chaux, ou, à défaut, de fréquens lavages à l'eau de chaux, ou même avec de l'eau simple.

CHAPITRE II.

DÉPÉCEMENT DES ANIMAUX MORTS.

A cela près d'un fort petit nombre d'exceptions, que nous indiquerons plus bas, tous les animaux doivent être dépouillés et dépecés de

---

la solution de chlorure de chaux dans cette application, comme dans beaucoup d'autres.

Digitized by Google

la même manière. On coupe le plus près possible de leur racine les crins, et l'on arrache les fers des pieds lorsqu'il y a lieu. L'animal, étendu à terre ou sur une table, est maintenu sur le dos, le ventre tourné vers l'opérateur: celui-ci, à l'aide d'un couteau bien affilé, pratique une incision longitudinale dans toute l'épaisseur de la peau, et même un peu plus avant, depuis le milieu de la mâchoire inférieure, traversant en ligne droite le cou, la poitrine et le ventre jusqu'à l'anus; il incise de même la peau des quatre membres dans le sens de leur longueur, en coupant à angle droit la première incision, et s'arrêtant près de chacune des extrémités, où se fait une incision circulaire.

Saisissant alors de la main la moins exercée un des côtés de la peau dans l'incision longitudinale, il la détache successivement sur le ventre, la poitrine, le cou, les jambes et les parties latérales, à l'aide de coupures qui s'insinuent entre la peau et la chair; on doit avoir le soin surtout, si l'on manque d'habitude et que l'animal soit maigre, de diriger le tranchant de la lame vers les muscles, dont on entame toujours quelques portions, afin d'éviter que la peau ne puisse être endommagée.

Digitized by Google

Dès que toutes les parties ci-dessus indiquées sont dénudées, on retourne l'animal sur le ventre, afin d'achever de le dépouiller. La queue, fendue par la première incision, est développée; sa partie intérieure, osseuse et charnue, est tranchée aussi loin que possible de sa racine, afin de laisser plus d'étendue à la peau: on continue, comme nous l'avons dit, de séparer celle-ci de toute la région du dos, à laquelle elle adhère encore; arrivé vers la tête, on tranche les oreilles près de leur insertion, et l'on termine l'opération en dépouillant toute la partie postérieure de la face.

Dans les localités où la proximité des tanneries, mégisseries, maroquineries, etc., permet d'expédier à ces établissemens les peaux toutes fraîches, on laisse sans la dépouiller toute la partie interne de la queue; les oreilles et même les lèvres peuvent également être laissées adhérentes à la peau, de peur de l'endommager en les extrayant; les écorcheurs de profession le font à dessein, pour rendre la peau plus lourde, parce qu'elle se vend au poids.

Lorsqu'au contraire les peaux doivent être expédiées à des distances un peu plus grandes, il faut extraire soigneusement toutes les parties charnues. Nous indiquerons plus loin les autres

Digitized by Google

précautions à prendre et les moyens économiques à employer pour leur conservation.

Lorsque l'animal a été dépouillé comme nous venons de le dire, on enlève toutes les parties intestinales, les viscères de la poitrine et le diaphragme, que l'on dépose non loin de là; on désarticule les quatre pieds, après avoir relevé les tendons, afin d'éviter de les couper en tranchant le jarret et le genou; on désarticule ensuite les membres postérieurs (jambes de derrière), en coupant les muscles qui leur correspondent le plus près possible de l'insertion aux os du bassin; les extrémités antérieures (jambes de devant) sont séparées de même, et l'on s'occupe alors d'enlever toutes les chairs sur ces diverses parties, en mettant à part les plus beaux morceaux lorsqu'ils sont susceptibles de servir d'alimens : les chairs extraites entre les côtes, dans les vertèbres du cou et dans toutes les parties anfractueuses de la tête, sont en petits lambeaux ou raclures (1).

(1) Nous verrons plus loin, dans le traitement ultérieur des chairs, comment on peut, par une forte cuisson à la vapeur ou dans l'eau, détacher des os toutes les parties y adhérentes.

Digitized by Google

Extraction de la graisse.

On ne peut extraire mécaniquement des animaux qu'une portion de la graisse qu'ils recèlent et qui se trouve sécrétée en parties assez volumineuses pour être facilement aperçues et saisies : on ne trouve ces sécrétions abondantes que dans les animaux gras, ceux qui sont très maigres n'en offrent que des quantités fort minimes.

On doit rechercher la matière grasse sous la peau, autour du cœur, des intestins, près des parois internes, entre le péritoine et les parties inférieures de l'abdomen, dans l'épaisseur du mésentère et du médiastin, enfin entre les gros muscles : cette dernière partie, dont la découverte est plus difficile, exige une certaine habitude pour être enlevée promptement.

On trouvera l'occasion de s'exercer à ces opérations, en suivant les travaux des gens chargés d'abattre et de dépecer les animaux destinés à servir d'alimens, et mieux encore ceux des écorcheurs, qui extraient seulement la peau et la graisse dans le dépeçage des animaux morts.

Digitized by Google

Enlèvement des tendons.

Les tendons sont ces parties fibreuses, résistantes, qui attachent les muscles aux os; on les connaît généralement, dans les campagnes surtout, sous le nom de *nerfs* : de là viennent ces locutions vulgaires de *membres nerveux* et celles relatives à divers objets, tels que bois, fers, etc., *qui ont du nerf*. Ces indications suffisent sans doute pour mettre à la portée de tous ce que l'on désigne par le nom de tendons.

C'est surtout près des extrémités que les tendons, mieux isolés, sont plus faciles à extraire; pour les enlever, on les tranche au rez de leur point d'attache en passant la lame du couteau entre eux et l'os, et enlevant avec eux les petits lambeaux de la peau restés adhérens aux pieds et qui sont propres aux mêmes usages; dans les petits animaux, tels que les chiens et les chats, on coupe toute la partie inférieure des pattes jusqu'au *coude* sans les dépouiller : en sorte que la peau, ainsi que les tendons qu'elle recouvre, sont appliqués aux mêmes emplois; quant aux tendons des extrémités postérieures (jambes de derrière), ils sont détachés de l'os et suivis, aussi avant qu'on le peut, dans leur contact avec la chair musculaire, laissant le moins pos-

Digitized by Google

sible de celle-ci, qui resterait en pure perte adhérente aux tendons et nuirait même aux usages de ceux-ci. Les *rognures de peaux*, les *oreilles*, les *queues* et les *pénis* (dits *nerfs de bœufs*) peuvent être réunis aux tendons ci-dessus; mais, à l'exception des pénis, ils sont ordinairement livrés avec les peaux, dont ils augmentent le poids.

Dislocation des sabots et des ergots.

On parvient de plusieurs manières à séparer des os des pieds la substance cornée qui la recouvre chez les chevaux, bœufs, moutons, etc. L'une des plus simples consiste à mettre ces parties dans l'eau et les y laisser jusqu'à ce que la substance molle, pulpeuse, qui est interposée entre l'os interne et l'*ongle*, soit distendue et presque délayée : en cet état, il suffit d'insérer une lame de couteau dans cet intervalle amolli en partie, pour opérer la séparation des sabots et des ergots.

Lorsque le dépécement est terminé, ou même pendant qu'il s'opère, si plusieurs manipulateurs peuvent s'occuper à la fois de ces opérations, on prépare les différentes parties extraites, à l'aide des procédés que nous allons décrire

Digitized by Google

pour chacune d'elles. On pourrait craindre que plusieurs matières fussent recueillies en trop petites quantités, pour engager l'habitant des campagnes à s'occuper de les utiliser toutes les fois qu'il lui coûtera quelque peine pour trouver à en vendre les produits ; mais ce résultat fâcheux pourrait être évité, soit par la réunion des produits semblables obtenus par tous les habitans d'une même commune ou d'un arrondissement, soit par le commerce et l'industrie, qui sont facilement introduits dans les localités où ils trouvent matière à s'exercer.

CHAPITRE III.

MOYENS RELATIFS A LA CONSERVATION, AU TRANSPORT ET AUX EMPLOIS LES PLUS FACILES DES PARTIES EXTRAITES DES ANIMAUX.

Crins, poils, laines, plumes.

Toutes ces substances peuvent être conservées par les mêmes moyens (1); on les fait dessécher au four, après s'être assuré préalablement que la température n'y est plus assez

(1) Les crins lavés et séchés à l'air se gardent très longtemps sans aucune autre préparation.

Digitized by Google

élevée pour opérer sur elles quelque altération; il suffit ensuite de les emballer dans des caisses, des barils ou tout autre vase bien clos et très sec; on aura plus de chances encore d'une bonne conservation, en les mettant en contact avec le gaz du soufre en combustion avant de les tirer du feu : pour cela, on fait, en écartant ces matières, une place nette au milieu de la sole, on y pose deux briques, et l'on place dessus un pot à fleurs ou tout autre vase en terre ou en fonte, percé de quelques trous au fond, dans lequel on a mis un morceau allumé (la moitié, par exemple) d'une mèche soufrée.

Dès que le soufre cesse de brûler, on se hâte d'emballer les substances qui ont été exposées à son action.

Si l'on voulait prolonger pendant plusieurs années la conservation de ces objets, il serait bien de renouveler, avant les chaleurs de l'été, la dessiccation et le soufrage que nous venons d'indiquer.

L'emploi des plumes est généralement connu, même dans les campagnes; mais il est assez rare que l'on y emploie les procédés susceptibles de prévenir leur prompte détérioration : nous ajouterons aux précautions que nous avons indiquées, qu'il est utile d'enduire d'un corps

Digitized by Google

imperméable les toiles dans lesquelles on renferme les plumes ; pour y parvenir, il suffit de les frotter avec un morceau de cire mêlée préalablement, en la faisant fondre sur un feu doux, d'un quart ou d'un tiers de son poids de térébenthine commune, dite *galipot*.

De cette manière, on remplit les interstices du tissu, et l'air ayant alors très peu d'accès, on court beaucoup moins de risques de laisser introduire des insectes, dont les œufs développent les vers susceptibles d'altérer ces matières : on rend ce moyen plus efficace encore en recouvrant d'une seconde enveloppe en toile ordinaire les toiles cirées.

Il est peut-être superflu d'ajouter que les plumes convenables pour l'écriture et le dessin, telles que celles des ailes d'oies, de corbeaux, et, à défaut, de plusieurs autres oiseaux, peuvent être préparées pour cet usage, en passant, à plusieurs reprises, la partie qui était implantée dans l'aile, sous la cendre très chaude, assez vite pour qu'elles ne soient ni brûlées ni déformées, mais seulement amollies par la chaleur ; puis, les frottant et les roulant dans un linge rude, entre chaque chaude ; enfin, raclant légèrement leur superficie avec une lame de couteau : de cette manière, on parvient aisément à ar-

Digitized by Google

rondir leur *tuyau* et à enlever la pellicule graisseuse, qui se serait opposée à l'adhérence de l'encre. Les plumes à écrire, préparées pour le commerce, sont traitées d'une manière différente, que nous décrirons plus loin dans le dernier chapitre.

Les plumes défectueuses et toutes celles qui ne peuvent servir ni pour les lits ni pour écrire seront aisément utilisées comme un excellent engrais, en les mettant dans des sillons creusés près des plantes et les recouvrant de terre.

Les crins longs, tels que ceux de la queue des chevaux dits à tous crins, doivent être mis à part comme ayant beaucoup plus de valeur que les crins courts; ces derniers ne servent qu'à filer des cordes, à rembourrer des coussins, meubles de siége, selles de chevaux, etc.; tandis que les premiers s'emploient dans la confection des étoffes de luxe dont le prix est assez élevé : la fabrication des étoffes de crin acquiert beaucoup d'extension, et déjà la matière première lui manque en France.

Si les habitans des campagnes préféraient faire usage des crins plutôt que de les vendre, il leur serait très facile de les filer, soit par eux-mêmes ou par des gens du métier, en cordes d'une grande solidité, très durables lors même qu'elles

Digitized by Google

sont exposées aux intempéries des saisons ; sous ce rapport, les cordes de crin sont très convenables pour étendre le linge, auquel, d'ailleurs, elles ne communiquent pas de traces brunes, comme cela arrive avec les cordes de chanvre altérées par l'humidité. S'ils voulaient préparer le crin pour rembourrer quelques meubles, ils l'exposeraient à la vapeur de l'eau bouillante en tresses, qui, après le refroidissement, conservent les formes ondulées, utiles pour le rendre élastique.

Les soies de cochon, que l'on extrait, en quelques endroits, après l'échaudage de ces animaux, peuvent être assimilées aux crins courts et vendus comme tels aux bourreliers et fabricans de meubles ou aux apprêteurs de crins.

La *bourre*, ou poils de diverses peaux, enlevée à l'aide d'une macération dans l'eau de chaux, sert à la sellerie grossière et à fabriquer les feutres pour doublage des vaisseaux; mais cette matière de peu de valeur ne peut guère être obtenue que chez les tanneurs : il en est de même des déchets des peaux tondues. Au reste, beaucoup de peaux de petits animaux, n'ayant de prix qu'en raison de leurs poils, et les autres pouvant être vendues sans en être débarrassées, il convient, en général, aux gens des campagnes que

Digitized by Google

toutes les peaux qu'ils pourront se procurer en dépouillant les animaux morts soient conservées avec leurs poils, comme nous le verrons plus loin.

Fers, clous.

Les bœufs, chevaux, ânes, mulets sont souvent munis de fers plus ou moins usés lorsqu'ils meurent ou sont abattus.

Les vieux fers qui ne peuvent être forgés seuls sont encore très utiles aux forgerons; on les chauffe fortement trois ou quatre à la fois, on les soude en les corroyant ensemble au marteau, et les fers neufs, ainsi que les autres ouvrages de forge qui en résultent, sont fibreux, d'excellente qualité, et aucunement sujets à casser.

Ce fer corroyé est très propre au service de la grosserie (ferremens de charronnage), en raison de sa grande ténacité.

Les clous arrachés des pieds de ces animaux s'emploient utilement, sous le nom de *rapointés*, pour hérisser les pièces de bois qui doivent être recouvertes de plâtre ou de mortier; on s'en sert, dans plusieurs provinces et surtout en Auvergne, pour ferrer les sabots et rendre cette chaussure plus durable; ils peuvent servir à

Digitized by Google

fixer les loques, au moyen desquelles on palisse les arbres à fruit le long des murailles et à quelques autres usages des clous à tête.

Cornes, sabots, ergots, onglons, etc.

Tous ces produits des animaux sont formés d'une même substance : aussi ont-ils plusieurs usages communs ; leur couleur et leurs dimensions les font seules différer d'utilité dans quelques emplois.

Les premiers soins à prendre après les avoir rassemblés est donc de les assortir suivant ces caractères physiques. Ainsi, on mettra ensemble tous ceux de ces objets qui offriront à peu près la même nuance et la même grandeur ; ceux qui, étant à la fois le moins colorés et les plus grands, n'ayant d'ailleurs aucune sorte de défectuosité, auront la plus grande valeur ; réciproquement, les plus petits et les plus colorés, comme ceux qui offriront des déchirures, des trous, des entailles ou des formes trop irrégulières, ne pourront se vendre qu'à un prix moindre ; toutefois, parmi les plus grands, on mettra à part ceux qui seront sans défaut, et on réunira en un seul lot tous les défectueux ; les cornes et les sabots peu colorés, mais difformes, seront

Digitized by Google

aussi mis de côté; enfin, on réunira tous les petits ergots et les rognures ou fragmens de très petites dimensions.

Tous les sabots, cornes, onglons entiers se vendent aux *aplatisseurs*, qui les préparent pour la fabrication des peignes et autres objets en corne; ceux qui sont défectueux ne sont propres qu'à la préparation de la poudre et râpure de corne blonde ou brune; enfin, les déchets, menus fragmens et petits ergots s'emploient par les fabricans de prussiate de potasse; il est probable qu'on trouvera moyen de les employer dans la tabletterie, à l'aide de procédés analogues à ceux que nous indiquerons dans l'appendice, et qu'alors il sera utile de les assortir suivant leur nuance.

La préparation de la poudre et de la râpure de corne est si simple et si facile, que les habitans des campagnes ne peuvent manquer de s'y livrer avec fruit : il suffit, en effet, de saisir l'objet qu'on veut diviser ainsi, entre les mâchoires d'un étau, sous le valet d'un établi, ou même entre deux morceaux de bois serrés par une corde, puis d'user la corne ainsi maintenue, à l'aide d'une forte râpe; la râpure ou corne divisée est recueillie, et lorsque l'on en a amassé une certaine quantité, on peut la vendre

Digitized by Google

aux tabletiers : il conviendrait de la tamiser préalablement, afin de donner plus de valeur à la poudre plus fine, et de tirer ainsi un parti plus avantageux de la totalité. On doit éviter avec soin de répandre de l'huile ou des matières grasses sur cette poudre, et même d'y mêler tout autre corps étranger, qui, pouvant s'opposer à son agglomération, la rendrait impropre à la fabrication d'objets en *corne fondue.*

Peaux.

Cette partie est l'une de celles qui ont le plus de valeur dans les animaux morts : en effet, depuis les peaux de taupes et de rats, que les tanneurs apprêtent pour certaines fourrures, celles de lapins, de lièvres, dont les chapeliers extraient le poil, jusqu'aux plus grands cuirs, aux toisons les plus estimées et aux fourrures les plus précieuses, toutes les peaux peuvent se vendre avantageusement : aussi, en perdon, en général, moins que de chacun des autres produits du dépécement des animaux ; toutefois, il arrive encore très fréquemment que des animaux morts sont enterrés dans les campagnes sans même avoir été dépouillés. Nous espérons qu'un des effets les plus prochains de

Digitized by Google

nos efforts contre les préjugés populaires sera de les faire utiliser.

Lorsque les établissemens manufacturiers dans lesquels on travaille les peaux sont peu éloignés, on peut les y porter toutes fraîches, les plus grandes s'y vendent au poids.

La conservation, et, par suite, le transport des peaux à des distances assez considérables sont faciles; il suffit généralement d'en éliminer le plus possible les substances charnues ou grasses adhérentes, puis de les étendre à l'air jusqu'à ce que leur dessiccation soit complète; cependant, lorsqu'il s'agit de les garder long-temps, et surtout afin de pouvoir en accumuler une quantité de quelque valeur jusqu'au moment de les expédier, il est utile de les imprégner d'une substance antiseptique; à cet effet, on peut suivre l'un des procédés économiques suivans.

1°. Les peaux destinées aux tanneurs se conservent assez long-temps, et même se transportent humides (dites à l'état vert), en les imprégnant d'un lait de chaux léger fait en délayant environ une demi-livre de chaux éteinte en pâte dans deux seaux d'eau.

2°. Lorsque les peaux sont desséchées, on les suspend dans un cabinet clos; on place dans

Digitized by Google

une des encoignures un tesson de vase en terre contenant quelques copeaux saupoudrés de soufre; on les allume, puis on ferme la porte le plus hermétiquement possible; l'acide sulfureux, qui s'introduit (à l'aide d'un peu de vapeur d'eau) dans les poils et le tissu de la peau, les défend assez long-temps de toute altération spontanée comme des attaques des insectes : ce moyen sera d'autant plus efficace que l'on pourra enfermer les peaux dans des vases mieux clos, immédiatement après cette fumigation. Il serait utile, dans certains cas, de renouveler cette opération peu coûteuse.

3°. Lorsque les peaux seront à demi sèches, on les plongera dans un vase contenant une solution de sel marin ou d'alun en quantité suffisante pour qu'elles y soient complétement plongées.

La solution de sel marin et d'alun se fait en délayant dans l'eau froide du sel de cuisine ou de l'alun en poudre, que l'on y ajoute successivement par poignées, en agitant de temps à autre, jusqu'à ce que la solution soit complète. Il faut employer environ un douzième du poids des peaux en sel, ou moitié de cette quantité en alun : un vase en grès, un seau, un baquet, etc., sont propres à cette opération.

Digitized by Google

Lorsque les peaux ont été trempées ainsi pendant trente-six à quarante-huit heures, on les étend à l'air sec ou dans un lieu chauffé par un poêle pour les faire dessécher, ensuite on les renferme dans des caisses ou des tonneaux, et on les garde dans un endroit sec jusqu'au moment de les expédier. Si l'on devait trop tarder, il conviendrait de les exposer à la *vapeur* de la combustion du soufre, comme nous l'avons indiqué ci-dessus. Les peaux de bœufs, bouvillons, vaches, génisses, chevaux, mulets, ânes, veaux se vendent aux tanneurs et hongroyeurs; celles de chèvres, chevreaux, de moutons (tondus), d'agneaux, cerfs, biches, etc., sont achetées plus particulièrement par les mégissiers. Les maroquiniers achètent en général les plus belles parmi celles de chèvres et de moutons.

Les peaux de moutons, desquelles on n'a pas extrait la laine pour la tonte, se vendent aux négocians laveurs de laine; celles des lapins, des lièvres sont livrées aux chapeliers sans autre préparation que d'avoir été desséchées, étendues à l'air, le poil en dedans, et avec le soin d'éviter que le sang et tout autre liquide animal se répandent sur les poils.

La plupart des autres peaux se vendent aux fourreurs.

Digitized by Google

Graisse.

On peut retirer des animaux la graisse sécrétée dans les parties molles, ainsi que nous l'avons dit, et, en outre, une grande partie de celle que renferment les os.

Nous nous occuperons d'abord de la préparation des usages de la première, nous indiquerons ensuite le mode d'extraction et les emplois spéciaux des variétés de la seconde.

Lorsque la matière grasse a été extraite par la dissection, comme nous l'avons dit plus haut, on la taillade en petits fragmens gros comme des amandes environ; on en remplit une chaudière ou marmite, sous laquelle on allume du feu : à mesure que la graisse fond, elle s'écoule des cellules ouvertes du tissu adipeux; la température, en s'élevant, dilate et fait crever celles que le couteau n'avait pas tranchées. A l'aide d'une écumoire, on enlève successivement les lambeaux de tissu cellulaire, en exprimant à chaque fois la graisse qu'ils recèlent encore par une pression opérée avec un corps arrondi, le fond d'une cuiller, par exemple.

Si l'on pouvait réunir de grandes quantités de matière grasse pour les fondre ainsi, il serait utile d'avoir une presse, afin d'extraire moins

Digitized by Google

imparfaitement ce qui reste engagé dans ces fragmens écumés ; dans tous les cas, ces derniers sont encore utilisés pour animaliser la nourriture des chiens.

Lorsque la graisse est ainsi épurée et fluide, on la décante à l'aide d'une cuiller, on la passe à travers un tamis dans un baril ou dans un pot de grès ; ce dernier doit être échauffé graduellement avec les premières cuillerées qu'on y introduit, afin d'éviter qu'il ne se casse par un changement brusque de température.

Un procédé pour fondre le suif, qui est encore préférable sous le rapport de la quantité et de la qualité du suif qu'il donne, a été indiqué par M. d'Arcet ; il consiste à mettre dans la chaudière, outre la substance grasse, de l'eau et de l'acide sulfurique dans les proportions suivantes.

Suif.....	1500 grammes.
Eau.....	750
Acide sulfurique.	24

On fait bouillir le tout ensemble, on laisse déposer lorsque toutes les cellules sont assez attaquées ; on décante l'eau à la partie inférieure ou le suif qui surnage, on passe celui-ci au tamis.

Si l'on voulait éviter les émanations très in-

Digitized by Google

commodes dégagées pendant cette opération, il faudrait recouvrir la chaudière d'un *chapiteau*, adapter au bec de celui-ci un *serpentin*, et opérer ainsi à vase clos la fonte du suif; on soutirerait le liquide aqueux par la vidange (ou robinet) inférieure; on enlèverait ensuite le chapiteau pour terminer l'opération, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Ce procédé a été reconnu le meilleur de tous ceux proposés, après des expériences réitérées, par le Conseil de salubrité de la ville de Nantes.

La graisse ainsi obtenue, outre les usages alimentaires que chacun connaît, sert à plusieurs emplois spéciaux dans les arts : ainsi, lorsqu'elle offre une certaine fermeté, comme le suif des moutons, elle est très convenable pour la fabrication des chandelles, pour la préparation des cuirs hongroyés; si elle se conserve molle et presque huileuse, comme la graisse des chevaux, elle est estimée pour imprégner les harnais et les souliers, alimenter la combustion dans les lampes des émailleurs et fabricans de perles; les unes et les autres sont utilisées pour le graissage des moyeux, des roues de voitures et de diverses parties frottantes dans les machines, dans la fabrication des savons, la pré-

Digitized by Google

paration du gaz pour l'éclairage, etc. On distinguera facilement dans ces applications celles qui peuvent être faites directement par les habitans des campagnes ; nous indiquerons dans l'appendice les procédés peu compliqués qui multiplieront les produits applicables à leur propre consommation.

Toutes les parties creuses des os, de même que les portions spongieuses des apophyses, contiennent une matière grasse, que l'on peut en extraire en lui ouvrant un passage et la faisant liquéfier sous l'eau par la chaleur : un billot fait avec le moyeu d'une roue hors de service, une hache bien trempée, une scie à main et une chaudière ou marmite sont les seuls ustensiles indispensables pour cette opération.

On coupe en tranches de deux à six lignes d'épaisseur toutes les parties celluleuses des gros os : ce sont notamment des bouts arrondis, qui se rencontrent dans les articulations ou *jointures ;* le corps de l'os est concassé d'un coup de tête de la hache et laisse la *moelle* à nu ; les côtes sont seulement fendues en deux, ainsi que la partie inférieure des mâchoires, ce qui ouvre un passage suffisant à la graisse logée dans une large cavité. Non seulement les os entiers que l'on a extraits des animaux, mais encore ceux

Digitized by Google

qui ont accompagné la viande alimentaire dans les pots-au-feu, en rôtis, etc., sont utilisés de la sorte : il est seulement indispensable qu'on évite d'attendre trop long-temps avant d'en tirer parti ; car la graisse se fixerait dans le tissu osseux, dès que celui-ci, par une dessiccation spontanée, ne serait plus imprégné de l'eau qui s'oppose à l'infiltration de cette substance grasse.

On doit traiter à part et avec plus de précaution les os qui, en raison de leurs formes, leurs dimensions, et lorsqu'ils n'ont pas été endommagés, peuvent être vendus aux tabletiers ; ils se nomment os de travail : ce sont 1°. les os plats des épaules de bœufs et de vaches (ceux-ci ne doivent être divisés que dans leur bout arrondi et sur les bords également spongieux, en sorte que la plus grande partie de la table soit conservée intacte) ; 2°. les os cylindriques des gros membres de bœufs et de vaches : on en sépare, à l'aide d'une scie, les deux bouts, de manière à ouvrir la cavité cylindrique qui renferme la moelle, en ménageant tout le reste du corps de l'os ; les bouts séparés sont tranchés en trois ou quatre fragmens pour ouvrir les cellules ; 3°. les parties solides et les plus larges des côtes de ces mêmes animaux : on coupe, à la

Digitized by Google

hache, en cinq ou six fragmens les bouts spongieux; tout le reste est réservé.

Enfin, les os de la partie inférieure des membres (jambes) des bœufs, vaches, moutons, chevaux sont encore traités chacun à part, et d'abord préparés à la scie comme les os cylindriques ci-dessus indiqués; il n'y a même que cette espèce d'os dont on extraie la matière grasse quant aux chevaux. Tous les os ainsi préparés se traitent ensuite de la même manière que nous allons décrire. On obtient seulement des derniers, débouillis chacun séparément, des produits gras différens et plus estimés : ce sont les huiles dites de *pieds de bœufs*, de *pieds de moutons* et de *pieds de chevaux*.

On met dans une chaudière, ordinairement en fonte, de l'eau jusqu'à la moitié de sa capacité; on la fait chauffer jusque près de l'ébullition : on y ajoute des os coupés, jusqu'à ce que ceux-ci ne soient plus recouverts d'eau que d'un quart environ de la hauteur totale, à laquelle ce liquide arrive; on continue à chauffer jusqu'à l'ébullition, en remuant dans la chaudière, de temps à autre, avec une forte pelle trouée; on laisse alors en repos. La graisse continue à se dégager des cavités qui la renferment, et vient surnager à la superficie. Après environ une de-

Digitized by Google

mi-heure, on couvre le feu, on apaise l'ébullition par une addition d'eau froide, et l'on écume avec une cuiller peu profonde, mais large (comme une petite poêle), toute la matière grasse fluide, venue à la superficie ; on détermine encore un mouvement d'ébullition, on agite les os, afin que le changement de position permette à la graisse engagée dans leurs interstices de monter à la surface et d'être enlevée de même à la cuiller.

On puise ensuite tous les os avec la pelle trouée et on les jette hors de la chaudière.

On ajoute dans celle-ci une quantité d'eau correspondante à celle du liquide enlevé par l'évaporation et l'imbibition des os ; on ranime le feu et l'on recommence une opération. La substance grasse ainsi obtenue est facilement épurée, comme il est dit ci-après, et suivant les usages auxquels elle s'applique.

La graisse de tous les os hachés et concassés est seulement refondue et mise immédiatement en barils, pour être livrée aux fabricans de savon. Si on veut l'appliquer à d'autres usages, tels que graissage des essieux des roues ou de pièces de mécanique, enduit des cuirs, il faut la priver de l'eau qu'elle renferme, dans la proportion de douze à vingt pour cent. A cet effet, on la

Digitized by Google

tient sur un feu ménagé, jusqu'à ce qu'elle cesse de mousser et qu'elle présente une ébullition tranquille. Cette opération exige quelque attention pour éviter que le dégagement, d'abord tumultueux, de la vapeur d'eau ne fasse monter et déborder une partie du liquide ; il est convenable, pour parer à tout accident, de traiter cette matière dans une chaudière ou marmite enveloppée par la maçonnerie d'un fourneau, et munie d'un couvercle facile à poser en cas d'inflammation de la graisse.

La substance grasse, extraite des *os de pieds*, doit être fondue à petit feu et entretenue fluide jusqu'à ce qu'elle soit bien éclaircie : alors on la soutire, soit en barils, soit dans des pots ou dans des bouteilles ; elle constitue en cet état, suivant son origine, l'*huile de pieds de bœufs*, l'*huile de pieds de moutons* et l'*huile de pieds de chevaux* : les deux premières sont très estimées pour adoucir les frottemens de toutes les pièces de mécaniques soignées, pour imprégner les cuirs des harnais, auxquels elles donnent beaucoup de souplesse; moins sujettes que toutes les autres à s'altérer à la chaleur, elles produisent les plus belles et les meilleures fritures; enfin, la troisième, dite l'*huile de cheval*, est très convenable

Digitized by Google

pour alimenter les lampes des émailleurs, des souffleurs d'instrumens en verre, des fabricans de perles fausses; on s'en sert pour imprégner et assouplir les peaux, etc.

Os.

Nous avons vu comment sont traitées séparément les deux sortes d'os d'où résultent les *os de travail* et les *os hachés*, les uns et les autres privés de graisse : les derniers se vendent aux fabricans de charbon animal et de produits ammoniacaux; les fermiers pourraient les utiliser directement en les réduisant en poudre grossière dans un moulin à cylindres cannelés. Cette poudre forme un excellent engrais, que l'on répand dans la proportion moyenne de quinze cents kilogrammes par hectare, et dont l'influence remarquable se fait sentir pendant trois et même cinq années successives sur le sol et les saisons; tous les os sont, au reste, propres à cette application lorsque l'éloignement ou le manque de communications ne permet pas d'en tirer meilleur parti pour les industries que nous citons ici, et lorsque d'ailleurs on peut se procurer la machine assez dispendieuse de premier établissement et coûteuse de force motrice

Digitized by Google

pour les broyer. Plus loin, j'indiquerai un moyen de faciliter cette opération.

Une troisième sorte d'os est encore mise à part sans en extraire de matières grasses. Elle comprend :

1°. Les os de têtes de bœufs, dits *canards ;*

2°. Les parties osseuses, légères, qui remplissent l'intérieur des cornes, dites *cornillons ;*

3°. Celles de même genre, qui sont insérées dans les onglons des bœufs, vaches ;

4°. Les os plats et minces des épaules de moutons ;

5°. Ceux des jambes des mêmes animaux, qui sont trop minces pour servir à la tabletterie, mais dont on a scié les bouts, afin d'en faire sortir la graisse. Tous ces os se vendent avec avantage aux fabricans de gélatine ou de colle d'os, qui les traitent, soit par l'acide hydrochlorique, soit par l'eau ou la vapeur, à la température et sous la pression correspondant à deux ou trois atmosphères, suivant les procédés de M. *d'Arcet*, indiqués dans le dernier chapitre de ce Mémoire.

Chair musculaire.

L'emploi le plus avantageux que l'on puisse faire de la chair des animaux est, sans contre-

Digitized by Google

dit, dans la nourriture de l'homme, et l'un des moyens faciles de l'employer ainsi consiste dans la salaison. A cet effet, on mettra dans un ou plusieurs vases à part, de grands pots de grès par exemple, les parties qui se gâteraient les premières : ce sont le foie, le cœur, la rate, et si on ne peut les consommer de suite, on les mettra dans un pot, en plaçant au fond un lit de sel d'abord, puis on ajoutera successivement tous les morceaux après les avoir roulés sur une table saupoudrée de sel ; on mettra encore à part et on salera de la même manière, pour être consommés, après les parties ci-dessus, la tête tranchée en deux, le cou dépecé en cinq ou six morceaux et le bout des côtes : tout le reste de l'animal sera découpé en morceaux faciles à introduire dans des pots de grès, où on les placera par couches, entre lesquelles on étendra un lit de sel ; on aura soin de recouvrir tous les pots le mieux possible, soit avec du parchemin, des ardoises ou des pierres plates, et on les tiendra dans un endroit frais.

Recette extrémement facile pour utiliser un animal mort.

Le moyen suivant permettra d'employer comme nourriture les animaux morts dans les

Digitized by Google

endroits même où il ne se trouvera personne capable de les dépouiller.

On commencera par ouvrir le ventre de l'animal; on en tirera tous les boyaux, que l'on utilisera pour engrais, comme nous l'avons dit plus haut; on coupera ensuite l'animal en six ou huit morceaux, de manière que chacun de ceux-ci puisse entrer dans la marmite ou le chaudron dont on pourra disposer; on remplira ce vase à moitié avec de l'eau, on le fera chauffer jusqu'à ce que l'eau commence à bouillir: alors, on mettra dedans un des morceaux de l'animal, et on laissera bouillir de nouveau jusqu'à ce que le poil puisse être arraché facilement; on retirera alors le morceau échaudé: ainsi, on aura soin d'arracher promptement les poils, en les saisissant entre la lame d'un couteau et le pouce, puis en ratissant ensuite avec le même couteau.

Chaque fois que l'on retirera un morceau, il faudra ajouter un peu d'eau pour remplacer celle qui s'est évaporée, et attendre qu'elle soit bouillante pour remettre un autre morceau.

Lorsqu'on aura échaudé de cette manière tous les morceaux de l'animal, on pourra saler encore ceux-ci pour les conserver, ou les faire cuire à l'étouffée, comme nous l'avons dit, pour

Digitized by Google

les employer pendant quelques jours à la nourriture des chiens, des porcs et des poules.

L'eau dans laquelle on aura fait bouillir toutes les parties de l'animal pour les échauder devra être passée dans un linge clair, afin d'en séparer les poils et être mêlée ensuite avec du son, des recoupes, etc., pour servir à la nourriture des cochons.

Lorsque la peau d'un animal aura été endommagée, ou ne sera pas vendable aux tanneurs, soit à cause de l'éloignement, ou par toute autre cause, on en pourra tirer parti en l'échaudant comme nous venons de le dire, pour en séparer tous les poils, la coupant ensuite en morceaux très menus, et la faisant cuire à petit feu dans six ou huit fois son volume d'eau (deux ou trois litres d'eau pour une livre de peau ainsi coupée); au bout de sept à huit heures de cuisson, on ajoutera du sel et l'assaisonnement, puis on passera le liquide au travers d'une toile claire. Ce liquide, refroidi, formera une gelée très nourrissante et agréable à manger. Les morceaux de peau restés dans la toile pourraient être arrangés en ragoût de diverses manières ou mêlés à la nourriture des animaux.

Un excellent moyen de conserver soit le li-

Digitized by Google

quide gélatineux obtenu de la cuisson des os, des viandes ou des peaux, soit les viandes bien cuites et hachées, soit, enfin, le sang, consiste à mélanger ces substances, suffisamment salées, dans la pâte du pain. Le lendemain de sa cuisson, on coupera ce pain en tranches de six lignes à un pouce d'épaisseur, et on enfournera de nouveau ces tranches dans un four dont on viendra de tirer du pain, et dont on laissera la porte ouverte, afin de faciliter le desséchement. Ces tranches, bien desséchées, se conserveront dans des barils tenus au grenier : on formera ainsi un très bon approvisionnement, soit pour les hommes, soit pour les animaux; il est inutile d'ajouter que, relativement à ces derniers, on emploiera, dans la confection de la pâte, la farine la moins chère ou même des recoupes. Pour faire usage de ce pain, on le détrempera dans l'eau, qu'on fera chauffer de manière à obtenir une soupe de consistance ordinaire.

Il est nécessaire de séparer le plus complétement possible la graisse des substances que l'on veut incorporer ainsi dans la pâte du pain, afin d'éviter le goût de rance qu'elles contracteraient.

On peut faire cuire au four les morceaux de viande après lesquels on a laissé la peau sans

Digitized by Google

même en extraire les poils. Dans ce cas, on se contente d'échauder (ou laver à l'eau bouillante) le côté garni de poils : on pose le morceau sur ce côté dans un plat de terre, de fonte ou de tôle ; on ajoute la quantité d'eau qui pourra s'évaporer, puis on le fait cuire dans un four à pain ou sous un couvercle chargé de braise, ou, encore, dans une marmite en fonte, recouverte d'une cloche, et placée devant le feu.

Ce mode de cuisson donne une sorte de rôti d'autant plus savoureux que la peau s'oppose à la sortie du jus ; celui-ci reste donc en plus grande abondance dans la viande après la coction ; il la rend plus sapide et plus tendre.

Outre un grand nombre d'exemples que nous pourrions citer, comme témoin oculaire, de bœufs, vaches, moutons, chevaux, chiens, rats, et même fouines (1), morts accidentelle-

(1) Ce dernier animal seul développe une odeur désagréable, musquée, tellement forte, que les épices et les aromates ne la peuvent masquer. Il est donc probable qu'un dégoût invincible empêcherait le plus grand nombre d'en manger ; deux faits positifs nous donnent d'ailleurs la certitude qu'aucun autre inconvénient ne serait à redouter de l'usage de cette viande comme substance alimentaire.

Digitized by Google

ment ou d'une maladie aiguë très courte, qui ont servi d'alimens à des ouvriers sans que jamais il en soit résulté le moindre accident fâcheux : nous rappellerons qu'il résulte d'un travail récemment publié par le Conseil de salubrité, que dix-neuf chevaux par semaine et un grand nombre de chiens et de chats équarris à Montfaucon, et pour lesquels le genre de mort n'est pas pris en considération, sont destinés très probablement à la nourriture des hommes ; qu'il est notoirement connu que du même établissement d'équarrissage, où l'on abat annuellement plus de dix mille chevaux amenés de Paris et de plusieurs lieues à la ronde, il sort journellement une grande quantité de chair musculaire employée à nourrir des chiens et des chats ; que tous les chiens de l'établissement dit *Combat du Taureau* et les animaux carnassiers du Muséum d'histoire naturelle ne reçoivent pas d'autres alimens ; que dans les camps (M. *Larrey* en a cité divers exemples), dans les temps de disette, etc., on a fait usage, comme d'une substance alimentaire, d'animaux morts de fatigue, d'épuisement et même de diverses maladies ; qu'enfin il arrive fréquemment que pour éviter de perdre des animaux de boucherie qui succombent avant d'arriver aux abattoirs, leurs

Digitized by Google

propriétaires les saignent et les dépècent en secret, puis en livrent la viande à la consommation.

Enfin, peut-on être assuré que, dans les abattoirs même de Paris, tous les animaux soient bien portans au moment où ils vont être abattus, lorsque, déjà très fatigués, ils restent souvent trois ou quatre jours sans recevoir aucune nourriture (1)?

Un plus grand nombre de faits serait-il nécessaire pour établir d'une manière certaine qu'en toutes circonstances la chair musculaire peut sans danger servir d'aliment aux hommes? On ne saurait, au reste, accumuler trop de notions positives sur cette question, l'une des plus belles qui puissent se rencontrer relativement à l'hygiène publique.

Malgré les faits concluans que nous avons cités plus haut, long-temps encore la répugnance habituelle prévaudra pour s'opposer à l'emploi des viandes de certains animaux comme

---

(1) Nous rappellerons ici le fait cité au commencement de ce mémoire, et peut-être le plus concluant de tous, observé par M. *Huzard*, sur l'emploi d'animaux morts de maladies *charbonneuses*, pour la nourriture des hommes, sans qu'il en soit résulté aucun accident fâcheux.

Digitized by Google

alimens des hommes. Il est donc utile d'indiquer d'autres moyens d'en tirer parti, soit en les appliquant à la nourriture des animaux, soit en les destinant à servir de matière première pour différens arts industriels.

Des essais réitérés sur la chair des chevaux les plus maigres et qui avaient succombé à un état maladif bien marqué nous donnent la conviction que l'on ne court aucun risque, et que l'on recueillera au contraire des avantages certains en animalisant la nourriture des animaux de basse-cour avec cette viande cuite et légèrement salée : à cet effet, on la coupe en tranches, on la place dans l'eau, et l'on maintient celle-ci à l'ébullition pendant trois ou quatre heures dans une chaudière recouverte, dont la vapeur ne s'échappe qu'avec peine, le couvercle étant chargé d'un poids et posé sur un bourrelet de vieux linge.

Il n'y a aucun danger d'explosion dans ce mode de coction, connu des gens de campagne sous le nom de *cuisson à l'étouffée* (1).

(1) Le degré de cuisson utile pour rendre la viande suffisamment friable s'obtient très facilement, à l'aide de *la vapeur,* sous une pression de deux atmosphères; l'appareil que nous décrirons plus loin pour l'extraction de la gélatine des os serait également propre à cet usage.

Digitized by Google

La viande est alors facile à diviser à l'aide d'un couteau, d'un hachoir, etc. Mélangée avec trois ou quatre fois son volume de pommes de terre cuites ou de recoupes, auxquelles on peut ajouter l'eau employée pour la coction, elle constitue une excellente nourriture pour les chiens, les porcs et les oiseaux de basse-cour; simplement émiée et mêlée avec deux ou trois fois son volume de grain, les poules la mangent avidement; ce régime paraît les exciter à pondre, du moins trois essais à des distances éloignées ont donné ce résultat.

La viande ainsi cuite et divisée, que l'on ne se déciderait pas à donner aux animaux, formerait l'un des meilleurs engrais. Pour en faire usage, on la mélange le plus intimement possible avec huit ou dix fois son poids de terre du champ, afin de la répandre en petite quantité et bien également sur les terres emblavées. Cet engrais, mis à la main près du pied de la plupart des plantes potagères et de grande culture, des vignes, pommes de terre, betteraves, etc., sans être en contact avec *la tige*, active la végétation d'une manière remarquable.

On pourrait, relativement à cette application, se dispenser d'opérer une cuisson préalable, si la division, à l'aide d'un instrument tranchant

Digitized by Google

quelconque (couteau, couperet, hachoir, etc.), n'en devenait beaucoup plus pénible.

De la viande en différens états, mêlée à de la terre, du fumier, de la paille de litière, puis consommée spontanément à différens degrés jusqu'en terreau, comme l'ont conseillé quelques agriculteurs, a perdu, d'après des essais concluans, jusqu'à 0,9 de la quantité réelle de matière animale qu'elle représentait, et sa qualité ou valeur, comme engrais, s'est réduite sensiblement dans la même proportion. Cette observation, au reste, s'applique à toutes les sortes d'engrais dont j'ai été à portée d'étudier la composition et les effets ; j'ai consigné ce résultat général dans l'article ENGRAIS du *Dictionnaire technologique*. Il serait à désirer que des agronomes instruits s'occupassent de vérifier cette importante donnée, qu'il sera alors impossible de refuser d'admettre.

De quelque manière que l'on ait fait cuire et divisé la viande, on pourra la rendre susceptible d'une longue conservation en la faisant ensuite dessécher le plus possible au four ou sur des plaques en fonte ou en tôle chauffées avec précaution, et, dans tous les cas, en la remuant sans cesse.

Cette opération, utile soit pour expédier au

Digitized by Google

loin, soit pour conserver une provision disponible dans les momens opportuns, permet de porter plus loin la division : il suffit, en effet, alors de broyer cette matière, devenue friable, sous le pilon ou dans un moulin à meules verticales, ou même à l'aide d'une batte en bois, comme on écrase le plâtre (1).

La chair divisée à ce point se mêle mieux aux alimens des animaux : on peut la semer comme du grain, à la volée, pour l'engrais des terres, qu'elle fertilise extraordinairement.

Nous nous sommes assuré, par des essais comparatifs, que cette substance est sensiblement préférable comme engrais au sang sec en poudre, et déjà ce dernier, préparé par M. *Derosne*, est reconnu si utile à la végétation des cannes à sucre que, depuis peu, on l'expédie de Paris, avec une valeur de vingt francs les cent kilo-

(1) Une partie des tendons intercalés dans la chair, ainsi que les cartilages, résistent à ces moyens de pulvérisation. Il est facile de les séparer à l'aide d'un crible : on peut les réserver pour être vendus aux fabricans de bleu de Prusse, ou parvenir à les diviser pour les utiliser comme engrais, en les faisant dessécher de nouveau dans le four jusqu'au point où, légèrement torréfiés, ils deviennent friables.

Digitized by Google

grammes, aux colonies, où il arrive coûtant quarante francs ; ce prix élevé n'a pas empêché une vaste spéculation de se fonder sur ces bases.

A l'état sec, la viande peut aussi être vendue aux fabricans de bleu de Prusse, de prussiate de potasse, de produits ammoniacaux, comme matière première.

Cette destination peut faire utiliser les chairs qui auraient déjà éprouvé un commencement de putréfaction et leur donner une valeur de dix à quinze francs les cent kilogrammes ; on les fait aisément dessécher, en même temps que l'on arrête les progrès de leur altération putride, en les taillant en lambeaux minces, que l'on immerge aussitôt dans un fort lait de chaux pendant huit ou dix jours, et que l'on étend écartés à l'air sur des cordes, ou suspendus à des branchages dans un endroit exposé au vent.

Pour être plus assuré d'une complète conservation, il serait bien d'achever la dessiccation dans un four après la cuisson du pain, en remuant de temps à autre, à l'aide d'un râble ou fourgon : dans cet état, la viande sèche peut être fortement entassée dans des tonneaux et expédiée au loin.

Digitized by Google

Tendons.

Ces parties des animaux destinées à la fabrication de la colle-forte se préparent comme tous les débris qu'on peut leur assimiler pour cet emploi : tels sont les rognures de peaux, les oreilles, pénis, pattes de chats, de chiens, etc.

On fait un lait de chaux, comme nous l'avons dit pour les peaux des tanneurs, et on y plonge ces matières en agitant tout le mélange dans un baquet, un tonneau, une fosse glaisée, etc. Après huit à quinze jours de macération, on les retire pour les faire sécher; on pourrait les conserver plus de quatre mois dans le lait de chaux, en renouvelant l'eau seulement une fois tous les quinze jours, et les remuant de temps à autre.

Lorsque ces matières sont exemptes de chair et bien sèches, leur valeur varie, suivant les localités et le choix, entre quarante et soixante francs les cent kilogrammes; on en consomme dans le département de la Seine près de cinq cent mille kilogrammes, chaque année, pour la fabrication de la colle-forte. On peut les emmagasiner dans un grenier et les expédier à volonté dans des sacs ou balles de toile grossière ou dans divers tissus hors de tout autre service.

Les tendons récemment extraits des animaux

Digitized by Google

abattus seraient employés plus utilement encore comme substance alimentaire. L'une des méthodes les plus simples consiste dans leur transformation en gelée. A cet effet, on les coupe en tranches minces avec un couteau bien aiguisé, ou, mieux encore, on les hache menu; on les met ensuite dans une marmite avec huit ou dix fois leur poids d'eau et quelques carottes; on fait chauffer pendant six à huit heures, à la température voisine de l'ébullition, comme un pot-au-feu : au bout de ce temps, on assaisonne avec la quantité convenable de sel et de poivre; on jette sur un tamis clair et on laisse en repos, dans un endroit frais, le liquide passé; il se prend en une gelée savoureuse, nourrissante, et constitue l'un des alimens les plus salubres qu'on puisse se procurer.

Sang.

Cette substance, dont on ne tire généralement aucun parti relativement à la plupart des animaux tués dans les campagnes, et même dans les boucheries isolées et quelques abattoirs publics, est cependant une de celles qui peuvent être le plus facilement applicables aux besoins de toutes les localités.

Le sang des animaux qui périssent de mort

Digitized by Google

violente, et probablement même de ceux qui meurent de maladie, peut former un aliment salubre et substantiel, tout aussi bien que celui de cochon, auquel cet emploi est exclusivement réservé dans notre pays.

On prépare en Suède, pour les gens peu fortunés, un pain très nutritif avec le sang des animaux de boucherie et la pâte ordinaire de farine de blé; il n'y aurait pas plus d'inconvénient à destiner au même usage le sang de la plupart des autres animaux; mais, dans tous les cas, pourquoi ne consacrerait-on pas à la nourriture des animaux de basse-cour un pain de cette sorte? Il suffit pour le préparer d'apprêter la pâte comme à l'ordinaire, en employant, au lieu d'eau, un mélange liquide de moitié eau, moitié sang. Cette sorte de pain, coupé en tranches et desséché au four, constitue une très bonne matière d'approvisionnement et permet de tirer parti d'une grande quantité de sang dont on pourrait disposer à la fois.

Il est toujours préférable de se servir, pour cette préparation, de sang frais; mais y employât-on même du sang un peu fermenté, il n'en résulterait pas plus d'accidens que de la clarification du sucre opérée avec du sang corrompu; car les gaz de la putréfaction se dégagent, par

Digitized by Google

la température élevée de la cuisson, du pain, comme dans l'évaporation des sirops.

Le sang, en quelque état qu'il se trouve et de quelque animal qu'il provienne, offre aux habitans des campagnes une précieuse ressource comme engrais, et déjà, sous ce rapport, il a formé, comme nous l'avons dit plus haut, la base d'une spéculation importante à Paris: par suite, la certitude est acquise dans cette ville que la valeur du sang, comme engrais, suffit pour donner des bénéfices après avoir compensé les frais, 1°. d'une adjudication élevée; 2°. de la main-d'œuvre coûteuse pour le recueillir; 3°. des transports des différens abattoirs en un seul établissement; 4°. du combustible très cher dans cette localité pour opérer son desséchement; 5°. de la puissance mécanique et de la main d'œuvre pour le réduire en poudre; 6°. des embarillages, et enfin des transports par terre jusqu'à la Seine, par eau jusqu'au Havre, et par mer jusqu'aux colonies.

Il résulte de toute cette opération que les colons doivent payer à Paris le sang sec vingt francs les cent kilogrammes; il leur en coûte au moins autant de transports et frais divers; et s'ils trouvent encore un grand avantage à fumer leurs terres avec cette substance, elle doit

Digitized by Google

donc représenter au moins une valeur de cinquante francs les cent kilogrammes (1).

Les gens des campagnes profiteront de tous les avantages possibles qu'offre ce riche engrais, sans qu'il leur en coûte rien autre chose qu'une peine légère et l'emploi d'un temps souvent inoccupé. Ils recueilleront dans un vase quelconque tout le sang écoulé par une saignée et celui qu'ils trouveront coagulé dans l'intérieur du corps ; ils le mélangeront le plus intimement possible à la pelle avec environ huit fois son volume de terre sèche.

Cette composition, répandue dans la proportion d'un demi-kilogramme par mètre de superficie, procurera une excellente fumure.

Peut-on croire que les agriculteurs ne s'empresseront pas d'adopter une méthode aussi simple, lorsqu'on pense qu'avec le sang d'un cheval, ou d'une vache, ou d'un bœuf, c'est à dire vingt à

---

(1) Les raffineries de Paris consomment annuellement environ un million cent mille kilogrammes de sang frais, qu'elles paient cinq francs cinquante centimes les cent kilogrammes : trois cent mille kilogrammes de sang provenant des mêmes abattoirs sont desséchés et réduits en poudre, puis expédiés aux colonies pour servir d'engrais dans la culture des cannes à sucre.

Digitized by Google

vingt-cinq kilogrammes de ce liquide, ils pourront obtenir cent soixante à deux cents kilogrammes de mélange, avec lesquels ils fertiliseront trois cent vingt à quatre cents mètres de superficie, et cinq à six cents mètres, ou environ le tiers d'un arpent, terme moyen, en y ajoutant les vidanges des boyaux?

Si l'on voulait mettre en réserve le sang, afin de choisir les temps les plus opportuns pour son emploi, il faudrait le faire dessécher par l'un des deux procédés suivans. Nous indiquerons, dans le dernier chapitre, un quatrième procédé, qui exige plus de soins et permet d'appliquer le sang desséché à la clarification des sirops et des vins.

On fait dessécher au four, immédiatement après la cuisson du pain, de la terre exempte de mottes, que l'on a soin de remuer de temps à autre au moyen du râble, il en faut environ quatre à cinq fois plus que l'on n'a de sang liquide; on tire sur le devant du four cette terre toute chaude, et on l'arrose, en la retournant à la pelle, avec le sang à conserver; on renfourne de nouveau le mélange et on l'agite avec le râble, jusqu'à ce que la dessiccation soit complète; on peut alors mettre le tout dans de vieux barils ou caisses, à l'abri de la pluie, pour s'en servir au

Digitized by Google

besoin : il serait superflu d'ajouter que la quantité de ce mélange, propre à l'engrais d'une surface donnée, est d'environ moitié moindre que celle de la première composition, puisque la quantité de sang qu'elle renferme est à peu près double, et que la terre est utile seulement pour présenter le sang dans un état de division convenable.

Le troisième procédé consiste à mettre dans une chaudière en fonte une quantité de sang suffisante seulement pour y occuper une hauteur de trois ou quatre pouces, chauffer jusqu'à l'ébullition, en agitant sans cesse avec une spatule en fer, une petite pelle ou tout autre outil analogue.

Le sang ainsi traité se sépare en deux parties, l'une liquide, dans laquelle l'autre se coagule en gros flocons (1); ceux-ci perdent peu à peu la plus grande partie de l'eau qui les mouille et se divisent de plus en plus par l'agitation continuelle qu'on leur fait éprouver. Lorsque le sang est ainsi réduit en une matière pul-

(1) Cette coagulation, déterminée par la chaleur, rend plus lente et plus régulière la décomposition du sang dans la terre ; en sorte qu'il fournit un engrais préférable à celui que donne le sang liquide.

Digitized by Google

vérulente humide, on peut achever la dessiccation en modérant le feu et remuant sans cesse, ou retirer cette substance et la faire dessécher complétement en l'agitant sans cesse sur la sole du four après la cuisson du pain. Il convient alors d'augmenter la division en l'écrasant le plus possible à l'aide d'une batte, ou, mieux, sous la roue d'un manége; 100 kilogrammes de sang en cet état équivalent, comme engrais, à trois cents kilogrammes d'os concassés ou six voies de bon fumier de cheval pesant ensemble sept mille deux cents kilogrammes : c'est un engrais de beaucoup supérieur à tous ceux connus et désignés sous les noms de poudrette, tourteaux, etc.; il ne le cède qu'à la viande séchée, mise en poudre.

On met le sang sec en barils, caisses ou sacs, que l'on conserve dans un lieu à l'abri de l'humidité; on en fait usage pour l'engrais des terres ou pour nourrir les animaux de la même manière que de la viande hachée et desséchée, dont nous avons parlé plus haut.

Issues, vidanges et déchets des boyaux.

Toutes les parties internes des animaux, telles que le foie, les poumons, la cervelle, le cœur,

Digitized by Google

ainsi que les déchets de boyaux, doivent être hachées le plus menu possible, puis mélangées avec la vidange des intestins et de la terre sèche, celle-ci dans la proportion de huit fois le volume des matières animales; lorsque cette composition est bien malaxée à la pelle, on la répand sur les sols à fumer dans la proportion d'un kilogramme par mètre de superficie.

Cet engrais donne de très bons résultats; il est notamment très favorable à la végétation du blé. Si l'on ne pouvait pas le répandre immédiatement après la préparation, il faudrait le conserver dans une fosse ou tout autre endroit frais, et, dans tous les cas, recouvert de terre.

Nous ne conseillons pas de faire dessécher les matières animales qui entrent dans cette composition, parce que cela offrirait d'assez grandes difficultés relativement aux vidanges des intestins, qu'une partie des produits gazeux de la fermentation déjà commencée dans les déjections serait perdue et infecterait jusqu'à une grande distance les endroits où l'on voudrait opérer cette dessiccation; quant aux déchets de boyaux, foie, poumons, cœur et cervelle, ils peuvent sans inconvéniens être desséchés de la même manière que la viande (voyez les procédés décrits plus haut), et don-

Digitized by Google

ner une substance presque d'égale valeur pour les mêmes emplois.

Boyaux.

Les *intestins grêles* ou boyaux longs et droits, ainsi que les *cœcums* ou boyaux courts, naturellement fermés d'un bout, les uns et les autres provenant des bœufs, vaches, moutons, chevaux, servent à la fabrication des *boyaux insuflés* que l'on exporte en Espagne, de la *baudruche* que les batteurs d'or emploient, des *cordes harmoniques*, des *cordes à mécaniques*, des *cordes à raquettes* et *à fouets*, des cordes dites d'*arçon*, etc. On ne peut se livrer à ces industries que dans les localités où se rencontrent un assez grand nombre d'animaux abattus pour alimenter constamment le travail de plusieurs ouvriers; mais partout on peut s'occuper utilement de préparer les boyaux, de manière seulement à ce qu'ils puissent être transportés jusqu'aux établissemens qui doivent les utiliser (1).

(1) Aujourd'hui, la plus grande partie des boyaux de six cent mille moutons et agneaux et de cent dix mille bœufs et vaches, abattus durant le cours d'une année dans le département de la Seine, sont utilisés pour

Digitized by Google

Dès qu'un animal est mort et qu'on a enlevé sa peau, comme nous l'avons indiqué, on doit se hâter de vider les boyaux désignés ci-dessus et de les plonger dans l'eau fraîche, afin de les bien rincer; on enlève ensuite la graisse restée adhérente, en les raclant légèrement avec un couteau, afin d'éviter de les couper.

Pour faciliter cette opération relativement aux grands boyaux, on attache un bout de quatre à cinq pieds à un bâton fixé horizontalement à six pieds de hauteur au dessus du sol, et lorsque ce bout est dégraissé on le fait descendre en le remplaçant par la portion suivante du même intestin, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toute la longueur ait subi cette sorte de nettoyage.

On rince encore les boyaux, on les passe entre les doigts en les comprimant, afin de faire sortir le plus d'eau possible; on les étend sur

---

ces différentes préparations et produisent une valeur d'environ six cent cinquante mille francs. Cette valeur pourrait être triplée sans que les débouchés manquassent, si les matières premières, conservées par une légère salaison ou le soufrage que nous avons indiqués, y affluaient des départemens voisins.

A Neyers et dans le département du Puy-de-Dôme, on exerce les mêmes industries, et le manque de matières premières s'y fait ressentir plus fortement encore.

Digitized by Google

des cordes pour les faire sécher. Lorsque leur dessiccation est à demi opérée, on les expose, dans une chambre close, au gaz du soufre en combustion, comme nous l'avons indiqué plus haut; on les étend de nouveau pour achever de les faire sécher, on les plie tandis qu'ils sont encore souples; on les expose une seconde fois à la vapeur du soufre, et on les emballe dans des caisses pour les expédier.

Les acheteurs ne manqueront pas pour cette matière première, que nos fabricans font venir en grande quantité de l'étranger, ne pouvant s'en procurer assez en France.

Les pis de vache coupés au rez de la tétine, et préparés de la même manière, peuvent se vendre aux personnes qui s'occupent de fabriquer des biberons pour l'allaitement artificiel. Ces ustensiles, en usage dans Paris, sont fort commodes et susceptibles d'être mis à la portée des gens des campagnes, en mettant moins de luxe dans leur construction, et réduisant ainsi les prix de vente. Les paysans pourraient les arranger eux-mêmes en laissant tremper pendant quarante-huit heures les bouts de tétine (après le soufrage) dans une solution saturée d'alun, les faisant dégorger à l'eau, puis les attachant par une ligature serrée autour du

Digitized by Google

gonlot d'un flacon perforé d'un petit trou latéralement.

Les intestins et leurs débris, ainsi que la chair musculaire et toutes les issues, excepté la vidange, peuvent encore être utilisés, durant tout le cours de l'été, par le développement de ces larves désignées sous le nom de *vers blancs* ou *asticots* dans les localités où les pêcheurs à la ligne, qui s'en servent pour amorcer le poisson blanc et garnir leurs hameçons, en font une consommation assez grande, ou lorsqu'on peut les envoyer aux personnes qui s'occupent d'élever et de nourrir des faisans ou des poissons; ces vers peuvent être employés à la nourriture des poules et autres oiseaux de basse-cour, en ayant le soin de leur donner alternativement des alimens végétaux ; ils favorisent singulièrement le développement des dindons, petits poulets, et de tous les jeunes oiseaux élevés dans les basses-cours, et remplacent, avec des avantages marqués, les œufs de fourmi pour cet usage, de même que pour élever les perdreaux, les petites cailles, les rossignols, les fauvettes. Voici comment on favorise la production de ces vers à Montfaucon près Paris.

On forme sur la terre une couche de détritus des boyaux, d'autres issues et de viande, ayant

Digitized by Google

de cinq à six pouces d'épaisseur : on la recouvre de paille posée légèrement et en petite quantité seulement, dans le but de défendre de l'ardeur du soleil la superficie des matières animales.

Bientôt les mouches (1), attirées par l'odeur, s'abattent sur la paille, qu'elles traversent pour aller déposer leurs œufs à la surface des débris des animaux.

Quelques jours après, on trouve à la place des matières étalées une masse mouvante d'asticots mêlés d'un résidu semblable au terreau ; on sépare à la main quelques lambeaux de matières animales ; on emplit à la pelle des sacs de ces vers, qui s'expédient ainsi et se vendent à la mesure.

A Paris, le boisseau (équivalant à un huitième d'hectolitre) d'asticots est vendu de quatre à six francs pour les faisanderies. Cette sorte de

---

(1) Ce sont plus particulièrement les insectes désignés par les naturalistes sous les noms de *musca cæsar, musca carnaria, musca vivipara*; la dernière dépose sur les substances animales des larves toutes formées; les autres, des œufs que la température douce de l'air fait éclore.

On dépèce annuellement à Montfaucon de dix à douze mille chevaux.

Digitized by Google

fabrication est devenue si lucrative par la consommation de tous les produits, que l'on y consacre, depuis l'année dernière et durant les saisons favorables, presque la totalité des chairs et issues des chevaux abattus pendant ce laps de temps.

Les *asticots* remplacent avec beaucoup d'avantage les œufs de fourmi, non seulement pour les jeunes faisans, mais encore pour élever les dindons, petits poulets et divers autres oiseaux domestiques (1).

On élève également très bien avec ces petits vers les rossignols, fauvettes et autres oiseaux qui se nourrissent d'insectes.

Les pêcheurs à la ligne en font une grande consommation dans certaines localités, et les paient souvent assez cher.

Un des emplois les plus utiles que l'on puisse faire des asticots consiste à les donner aux poissons des étangs; ceux-ci se développent et s'engraissent très promptement avec cette nour-

---

(1) Il ne conviendrait pas d'en nourrir exclusivement les poules pondeuses, leurs œufs pourraient contracter un mauvais goût. Cet inconvénient n'est pas à craindre si l'on a le soin d'y mêler des graines ou autres alimens végétaux.

Digitized by Google

riture. On peut obtenir ainsi deux et trois fois plus de poissons dans le même étang et huit à dix fois plus de produits; car le défaut seul de nourriture diminue le nombre de poissons, lorsque parmi eux il ne s'en trouve pas de voraces, et qu'ils sont à l'abri des différens animaux ichthyophages.

Afin de fixer les idées sur les avantages que les habitans des campagnes peuvent réaliser en utilisant les animaux morts, nous présenterons comme exemple le tableau de la valeur acquise au cadavre d'un cheval de volume moyen par les plus simples préparations parmi celles qui sont indiquées dans le cours de ce mémoire.

Nous avons mis en regard dans le tableau la valeur des mêmes parties extraites d'un cheval de taille un peu plus forte et en bon état, comme il s'en trouve dans les campagnes un grand nombre qui périssent par accident. Les poids de ces cadavres ont été déduits d'un assez grand nombre, que nous avons eu l'occasion de recevoir de Montfaucon pour des essais sur l'*adipocire* (1); la valeur assignée aux divers

(1) Si, comme cela est très probable, d'après les recherches de M. *Chevreul*, les procédés suivis pour obte-

Digitized by Google

produits est celle qu'ils auraient, terme moyen, à quelques lieues de Paris, soit consommés sur place, soit vendus dans cette ville. Le plus grand nombre des localités de la France en relation avec des villes ou des ports de mer seraient à peu près dans les mêmes conditions, et presque toutes les autres en recueilleraient des avantages équivalens par la consommation directe.

Le dépeçage de ces deux sortes de chevaux a donné, en matières fraîches, les quantités

---

nir cette substance n'ont pour effet que d'entraîner en dissolution, par une macération prolongée, toutes les parties étrangères aux corps gras, on doit craindre que la proportion préexistante de ces derniers ne soit trop faible pour que leur valeur puisse compenser les frais et donner des bénéfices ; d'ailleurs on perdrait ainsi tous les tendons, le sang engagé dans la chair musculaire et celle-ci elle-même : c'est dans ce sens que nous croyons avoir résolu ce problème par des essais fort longs et dispendieux (chaque macération durant de quinze à dix-huit mois), auxquels nous nous sommes livré depuis plusieurs années.

La dernière opération, que nous avons faite avec tous les soins possibles, nous a donné encore le même résultat; l'extraction de l'*adipocire* ne nous paraît donc pas devoir donner lieu à une industrie profitable.

Digitized by Google

moyennes suivantes obtenues de six opérations semblables.

	CHEVAL de volume moyen.		CHEVAL en bon état.	
	kil.	gr.	kil.	gr.
Peau	34	»	37	»
Sang	18	500	20	810
Crins courts et longs	»	100	»	220
Fers et clous	»	450	1	800
Sabots	1	500	1	860
Viscères et issues, boyaux, foie, cervelle, etc.	36	»	39	»
Tendons	2	»	2	100
Graisse	4	150	31	500
Chair musculaire (viande)	164	»	203	»
Os décharnés complétement après cuisson.	46	»	48	500
POIDS TOTAUX DES CADAVRES	306	700	385	790

Digitized by Google

Tableau des produits obtenus des matières fraîches par les plus simples opérations.

	CHEVAL de volume moyen.			CHEVAL en bon état.		
	Poids en kil.	Prix du kil.	Valeur en fr.	Poids en kilogr.	Prix du kilogr.	Valeur en fr.
	kil. gr.	fr. c.	fr. c.	kil. gr.	fr. c.	fr. c.
Peau fraîche ou passée dans un lait de chaux léger.	34 »	» 40	13 60	37 »	» 50	18 50
Crins courts et longs(1).	1 »	1 »	» 10	220	1 40	» 30
Sang cuit et pulvérulent calculé, soit en raison de la quantité de nourriture qu'il remplace pour les chiens ou les poules, soit comme engrais.....	9 »	» 30	2 70	10 »	» 30	3 30
Fers et clous.....	» 450	» 50	» 22	1 800	» 50	» 90
Sabots supposés réduits en râpure.....	1 500	1 20	1 80	1 860	1 20	2 23
Viscères et issues employés à faire naître des asticots pour l'engrais des volailles(2), ces vers comptés pour leur équivalent en nourriture des poules.	8 »	» 20	1 60	9 »	» 20	1 80
Vidange des boyaux comme fumure.....	20 »	» 05	1 »	22 »	» 05	1 10
Tendons trempés dans un lait de chaux et desséchés.	» 500	» 60	» 30	525	» 60	» 31
Graisse fondue.....	4 150	1 20	4 98	31 5	1 20	37 80
Chair musculaire cuite et divisée pour servir de nourriture aux poules, chiens, etc., ou comme engrais approprié aux cultures lucratives.....	100 »	» 35	35 »	130 »	» 35	45 50
Os bien décharnés pour le noir animal.....	46 »	» 05	2 30	48 5	» 05	2 42
Valeur totale des produits.			63 60			114 16

(1) Leur valeur est très variable en raison de la proportion de crins longs, qui seuls ont du prix pour la confection des étoffes.

(2) On peut, sans peine cependant, mettre à part les intestins grêles et les faire sécher pour la fabrication des cordes à mécaniques, rouets, etc., et en tirer ainsi plus de profit.

Digitized by Google

Les frais de préparation de ces matières premières se réduisent à la valeur d'une faible quantité de combustible, qui, d'ailleurs, dans les temps froids, est encore utilisée pour le chauffage ; du reste, ils se composent seulement de main-d'œuvre, et il y a dans les campagnes une si grande quantité de temps perdu ou laissé aux dangers de l'oisiveté pour les enfans et les jeunes gens, durant les soirées d'hiver et les intervalles où les champs réclament peu de soins, que des occasions de travail utile sont plutôt des bienfaits que des charges onéreuses.

C'est donc environ une valeur de soixante francs, au moins, que pourraient trouver les gens des campagnes dans le dépécement d'un cheval ; et combien de fois n'ont-ils pas ignoré qu'en prenant si peu de peine ils auraient pu en tirer des produits équivalens à une centaine de francs ! Un bœuf, une vache, dont le poids s'élève souvent jusqu'à quatre cents kilogrammes, leur donneraient plus de profit encore, et nous pourrions démontrer que le dépécement de la plupart des animaux moins volumineux (1) offrirait aussi des résultats fort utiles.

---

(1) L'an dernier, aux portes de Paris, où la main-d'œuvre se paie un prix élevé, des ouvriers équarrisseurs

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

MOYENS SECONDAIRES A LA PORTÉE DES GENS DE CAMPAGNE DE MIEUX UTILISER LES DÉBRIS DES ANIMAUX.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous donnerons dans ce chapitre quelques détails relatifs à plusieurs opérations susceptibles d'être faites dans les campagnes et d'augmenter l'importance du parti qu'on peut tirer des animaux morts.

Nous ferons voir, par des renseignemens exacts sur les importations des matières animales et de leurs produits, combien il est utile d'éviter la déperdition de ces substances.

---

de Montfaucon trouvèrent de l'avantage à dépouiller les rats et faire sécher leurs peaux, pour les vendre à trois francs soixante-quinze centimes le cent aux fourreurs. Les taupes ont offert souvent un produit supérieur; leurs peaux se sont vendues jusqu'à dix francs le cent.

On sait que, dans les mêmes clos d'équarrissage de Paris, on utilise la peau, la graisse et souvent même la chair des chiens et des chats. Ces établissemens, toutefois, sont dirigés avec une telle incurie et si peu d'intelligence des procédés industriels, que nous nous gardons bien de les proposer comme modèles. (Voir le *Rapport du Conseil de salubrité de Paris sur l'équarrissage en* 1826.)

Digitized by Google

Cornes.

On peut comprendre sous ce nom toutes les parties des extrémités dont la matière est identique, ou dont la composition chimique est la même, quoique les dimensions et la couleur en fassent beaucoup varier les prix : cette première remarque explique comment, en certaines circonstances, on peut changer les conditions défavorables à la vente.

Ainsi, les menus ergots, les fragmens de cornes, de sabots et d'ongles, trop peu volumineux pour être employés entiers et même pour être saisis et réduits en râpures, se vendent à des prix peu élevés pour engrais (1) ou pour la fabrication du bleu de Prusse.

---

(1) C'est surtout dans plusieurs contrées vignobles du midi de la France qu'on fait usage de ces matières ; elles s'y vendent de dix à vingt francs les cent kilogrammes. Il est probable que la chair musculaire desséchée et peut-être aussi le sang produiraient des effets au moins aussi bons ; il conviendrait d'en mettre moins à la fois et de renouveler plus souvent cet engrais, en raison de sa décomposition plus facile, et par conséquent de l'assimilation plus prompte de ses produits par les plantes. Dans tous les cas, le moment le plus favorable à l'emploi de ces excellens engrais est aux approches d'une

Digitized by Google

On parviendra facilement à tirer parti de ces débris en les nettoyant à l'eau froide, les divisant grossièrement à l'aide d'un hachoir, couperet ou couteau, les mêlant avec un quart de leur volume de râpure de cornes, passant le tout dans de l'eau bouillante ou de la lessive faible pendant une ou deux heures, puis les maintenant comprimés pendant une heure dans un cercle de fer entre deux disques chauds en même métal. On atteindra la température convenable en faisant chauffer presque au rouge naissant ces disques, qui doivent avoir de six à neuf lignes d'épaisseur; puis les plongeant pendant une seconde dans l'eau froide au moment de s'en servir.

Le cercle ou moule, dont nous venons d'indiquer l'usage, sera tout trouvé en employant ces demi-boîtes de roues enfoncées dans le gros bout des moyeux, elles seront même très propres à cet usage. Après un long service, la forme conique de leurs parois facilitera la sortie de la *galette* qu'on y aura moulée.

Les deux disques en fer seront découpés

---

pluie légère ou immédiatement après; sans cette circonstance favorable, ils peuvent être en partie dévorés par les animaux rongeurs.

Digitized by Google

dans des rognures de tôle ou forgés avec quelques morceaux de ferraille.

On pourrait obtenir une pression suffisante à l'aide de coins en bois serrés dans l'intervalle de deux pièces de bois; mais on se procurera sans peine une presse plus commode et peu dispendieuse, soit en faisant usage d'un *étau* de serrurier dans les momens où il est libre, soit en taraudant avec la filière d'un fort boulon le haut (renforcé en cet endroit) d'une bande de roue contournée en forme d'étrier; on serrerait le boulon avec une clef ordinaire; quelques fragmens de fer ou de fonte posés sur le disque supérieur recevraient la pression directe et la transmettraient à la matière renfermée dans le moule.

Les galettes ainsi préparées seront facilement réduites en râpure et vendues avec avantage aux tabletiers et fabricans de boutons, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Ce dernier travail pourrait occuper des enfans et même des aveugles. La même presse, dont nous venons d'indiquer la construction simple, servirait à l'aplatissage ci-après décrit des grands morceaux de cornes propres à la confection des peignes.

Digitized by Google

Aplatissage des cornes et ergots.

On prend toutes les cornes et ergots susceptibles de donner des morceaux d'une étendue de deux à trois pouces au moins, en tous sens; on supprime d'un trait de scie le bout plein des cornes; on les fend, de même que les ergots, à l'aide d'une scie à main ou d'un ciseau mince à tranchant, dans leur courbure interne; on les plonge dans l'eau, qu'on fait chauffer à l'ébullition pendant environ une demi-heure; elles sont alors assez amollies pour être ouvertes et développées à l'aide de tenailles ou de coins en bois; on les soumet, ainsi étendues, à l'action de la presse entre des plaques en fer un peu plus grandes que ces cornes, développées et chauffées comme nous l'avons dit. On peut mettre en presse à la fois cinq ou six cornes, en ayant le soin d'interposer entre chacune d'elles une plaque en fer; on conçoit que, pour cette opération, la virole ne saurait être employée, puisque l'étendue des morceaux comprimés doit varier librement, afin qu'ils s'aplatissent sans obstacle.

Les cornes aplaties se placent avec avantage chez les fabricans de peignes et les tabletiers; elles trouvent un débouché très facile à diffé-

Digitized by Google

rens prix, variables entre deux francs cinquante centimes et vingt-cinq francs le cent pour les ergots, et de quarante-cinq à soixante-cinq fr. pour les cornes, suivant leur nuance et leurs dimensions. Nous avons indiqué plus haut les usages des rognures de cornes.

Débourrage des peaux.

Les peaux à poils ras (celles des chevaux, bœufs, ânes, mulets, etc.), qui ne s'emploient généralement que débarrassées de leurs poils, peuvent être *débourrées* facilement par les gens de campagne; il leur suffira, en effet, de plonger ces peaux dans de la lessive qui a servi au lessivage du linge, et de les y laisser macérer jusqu'à ce que le poil s'arrache très facilement. Si l'on a l'occasion de changer le liquide une fois ou deux pendant la macération, celle-ci sera plus promptement terminée et les poils seront plus propres; ceux de bœufs, ainsi traités, seront mieux disposés à servir pour rembourrer les selles, comme pour fabriquer des couvertures grossières et le feutre des doublages.

A défaut d'eau de lessive, on peut se servir d'un lait de chaux contenant environ trois kilogrammes de chaux pour cent kilogrammes d'eau.

Digitized by Google

Dès que la macération sera amenée au point convenable, on rincera les peaux en les changeant plusieurs fois d'eau ou les exposant à un courant d'eau vive; puis on raclera sur une table ou un large tréteau toute la superficie extérieure avec un racloir à pâte ou tout autre outil analogue.

Les peaux débourrées seront étendues à l'air, desséchées et expédiées ou conservées par les moyens que nous avons indiqués précédemment. Avant de les faire dessécher, il serait bien, afin de les rendre plus souples, de les mettre tremper, pendant deux ou trois jours, dans de l'eau blanche faite avec une poignée de recoupes délayées dans un demi-seau d'eau.

A défaut d'autre usage, le débourrage des peaux forme un excellent engrais, qui, tout à fait analogue à celui que l'on obtient de la râpure de cornes, persiste de même, pendant plusieurs années, en raison de sa décomposition très lente. Mélangé, dans la proportion de deux pour cent, avec de la terre franche, il forme une sorte de compost léger propre à remplacer la terre de bruyère.

Digitized by Google

Apprêt des plumes.

Nous avons rappelé un moyen simple en usage pour rendre propres à écrire les plumes à longs tubes des ailes d'oies. Ce moyen est sujet à quelques inconvéniens : la température fort irrégulière des *cendres chaudes* peut, par excès de chaleur, déformer, brûler les plumes, ou, par défaut contraire, laisser la pellicule graisseuse.

Un procédé à l'abri de ces inconvéniens consiste à faire chauffer sur une plaque de tôle, ou dans une marmite en fonte, du sable ou du grès, jusqu'à ce qu'une bouilloire ou cafetière pleine d'eau et placée dans le sable soit échauffée au point de l'ébullition : alors on retire ce vase, et on plonge le tuyau des plumes dans le sable ; on laisse les plumes en cet état pendant un quart d'heure à peu près; alors on les retire successivement et aussitôt on frotte fortement le tube avec un morceau de serge ou de gros drap.

Les plumes d'oies et de corbeaux ainsi préparées sont d'une très bonne qualité ; elles se taillent et se fendent bien ; on peut même se servir, pour le même usage, des plumes de canards, de poules, etc., quoiqu'elles soient de bien moins bonne qualité.

Digitized by Google

Apprêt et assainissement des plumes de lit.

Nous avons vu que les plumes destinées à remplir des enveloppes (lits de plumes, traversins, oreillers, etc.) peuvent être rendues faciles à conserver en les faisant sécher et soufrer au four ; on atteindra plus sûrement encore le même but en les soumettant à l'action de la vapeur sous la pression de deux atmosphères et à la température correspondante, puis les faisant sécher et soufrer à l'étuve.

Ce procédé s'applique avec beaucoup d'avantage à l'assainissement des plumes de lits, qu'un long usage a fait pelotonner et un peu putréfier; elles reprennent à peu près leur volume primitif et sont assainies : dans tous les cas, il est convenable de battre les plumes avec des baguettes lisses pour en éliminer la poussière.

Sang.

Préparé pour la clarification des vins, sirops et diverses autres solutions troubles, le procédé le plus convenable pour conserver le sang et le transporter à de grandes distances consiste à le dessécher. Nous avons indiqué un moyen facile d'y parvenir ; mais relativement à l'application

Digitized by Google

spéciale qu'ici nous avons en vue (la clarification), des changemens indispensables doivent être apportés dans la manière d'opérer; il faut que la fibrine soit séparée et que la dessiccation complète ait lieu sans que la température approche de l'ébullition ni même s'élève au delà de quarante à quarante-cinq degrés. Voici comment on peut opérer d'après le procédé mis en pratique par M. *Derosne :* aussitôt que le sang est écoulé de la saignée faite à l'animal, on l'agite vivement avec une trentaine de baguettes réunies en faisceau; une matière fibreuse s'attache entre les brins du faisceau ; on la jette de côté pour en tirer parti, comme nous l'avons dit de divers détritus de chair musculaire, intestins, etc.

Le sang fluide est alors versé en pluie, à l'aide d'un arrosoir, à la partie supérieure d'une pile formée de petits rondins ou bâtons lisses en bois dur, placée sous un hangar abrité de la pluie, mais ouvert à tous vents. Un carrelage en carreaux vernissés ou en briques très cuites, ou, mieux, une aire en mastic lisse de bitume ramène, par une pente rapide, tout le liquide, d'où le sang est repris et versé sur le haut de ce petit *bâtiment de graduation.*

On pourrait renfermer cette sorte de cascade dans une étuve pour les temps de pluie; on

Digitized by Google

ménagerait, à deux pouces au dessus du carrelage, trois ou quatre bouches de chaleur d'un poêle lançant continuellement un courant d'air chaud dont l'impression pût être aisément supportée par la main ; des ouvertures de deux pouces de diamètre, disposées sur une ligne horizontale tout autour de l'étuve, aux deux tiers de sa hauteur, donneraient issue à l'air chaud chargé d'humidité.

Le sang se rapproche ainsi promptement et à une température assez basse pour que ses propriétés soient peu altérées; il s'épaissit et s'attache bientôt aux bâtons, en couche de trois à quatre lignes d'épaisseur; on laisse alors sécher sans reverser du sang fluide; le degré de dessiccation convenable est atteint dès que la matière est dure et cassante; on la détache alors, en frappant les bâtons les uns sur les autres; on la réduit en poudre, soit dans un moulin à café, soit sur un carrelage dur, à l'aide d'une batte, soit au moyen d'un mortier; on la passe à un tamis de toile métallique et on la met dans des vases très secs, que l'on ferme hermétiquement.

Le sang ainsi préparé se conserve indéfiniment, et peut être transporté à toutes distances et sous toutes les latitudes.

Pour s'en servir, il suffit de le délayer dans

Digitized by Google

dix ou douze fois son poids d'eau froide, de bien le battre, puis de le jeter dans le liquide à clarifier, en agitant vivement celui-ci pendant quelques secondes : alors, si l'on opère à froid sur du vin ou tout autre liquide astringent, on laisse déposer pendant trois ou quatre jours ; si l'on agit sur du sirop bouillant, de la gélatine en solution ou tout autre liquide à la même température, on laisse l'écume se former par l'ébullition, puis on soutire au clair sur un filtre ou dans un tamis.

Le sang destiné à la clarification est de bonne qualité lorsqu'il peut se dissoudre entièrement dans l'eau froide ; que cette solution d'une partie de sang sec pour dix d'eau, chauffée à l'ébullition, produit une écume abondante et laisse le liquide clair.

Une once ou environ trente grammes de sang suffisent ordinairement pour clarifier une pièce de vin.

Le sang sec peut être employé en quantités énormes par les fabricans et les raffineurs de sucre indigène et des colonies.

Conservation des viandes alimentaires.

Nous avons fait voir, dans le premier chapitre, que la chair des animaux, lors même que ceux-

Digitized by Google

ci ont été abattus dans un état maladif, peut sans danger servir d'aliment aux hommes. D'ailleurs, la mort accidentelle d'un animal en bon état ne fait naître aucune idée de répugnance qui s'oppose à l'emploi de sa chair comme substance alimentaire; mais toute la quantité que l'on en obtient ne pouvant pas toujours être consommée assez promptement, un moyen de conservation devient nécessaire; celui que l'on doit à M. *Appert* serait préférable à tous les autres, si les soins et l'habitude qu'il nécessite ne l'ôtaient de la portée du plus grand nombre. La salaison, comme on sait, réussit bien; mais le goût agréable des viandes en est sensiblement altéré; il faut d'ailleurs employer un excès de sel, que l'on perd ensuite et dont on ne se débarrasse même qu'avec peine et en privant la substance alimentaire d'une partie de ses principes nutritifs.

Un procédé fort simple, et qui paraît à l'abri de tout reproche, suffit pour garder les viandes plus de temps qu'il n'en faudra employer, dans la plupart des cas, à les consommer : il consiste à opérer la coction avec un peu d'eau dans une chaudière fermée à l'aide d'un couvercle posé sur un bourrelet de vieux linge et maintenu par trois ou quatre pavés lourds. Les quantités de

Digitized by Google

sel et de poivre, de *thym* et de *laurier* ou autres aromates sont introduites d'avance et seulement en proportions suffisantes pour l'assaisonnement.

Cette méthode sera facilement suivie par les gens de campagne, qui déjà l'ont pratiquée; ils la désignent sous le nom de *cuisson à l'étouffée*. Dans cette opération, la viande la plus dure devient tendre, ou du moins facile à manger. On doit avoir disposé d'avance des pots en grès bien cuits, très propres, bien secs et exempts de fêlures; on y entasse la viande toute chaude, de manière à remplir exactement leur capacité; on fait réduire, par une ébullition vive, le liquide ou bouillon, des trois quarts de son volume environ; puis on le verse, en cet état, sur chacun des pots. Il ne faut pas retirer la graisse; si même on pouvait y en ajouter de manière à former une couche à la surface de la viande cuite, ce serait une circonstance favorable de plus pour sa conservation; de la friture, même très brune, conviendra pour cet usage.

On fermera le plus hermétiquement possible tous ces pots, soit avec des disques en bois fortement goudronnés, soit avec de petites assiettes plates lutées autour de leurs bords avec des bandes de papier ou de vieux linge enduites

Digitized by Google

d'une pâte claire faite avec de la farine délayée dans de la colle de farine. On conservera dans la cave ou tout autre endroit frais, et l'on n'entamera un pot que pour le consommer sans interruption en quelques jours.

On conservera très bien la chair, et sans lui ôter la propriété de donner du bouillon, en la coupant en tranches minces; plongeant, pendant dix minutes, celles-ci dans une solution qui contienne, sur cent parties en poids, une partie de sous-carbonate de soude (carbonate de soude ou sel de soude du commerce), quatre parties de sel marin, une partie nitrate de potasse (salpêtre): on suspend à des fils ou sur des filets ces tranches dans un courant d'air sec et chaud. On peut se servir, à cet effet, d'une étuve à courant d'air chaud, ou d'une chambre échauffée par un poêle dont le tirage renouvelle l'air assez promptement.

Dès que la dessiccation est complète, on enferme ces tranches dans des vases bien secs et clos hermétiquement.

Lorsqu'on veut faire usage de la viande ainsi conservée, on la met tremper pendant dix minutes dans l'eau froide; on jette cette première eau de lavage, on la remplace par de nouvelle eau; on ajoute, à volonté, du sel et l'as-

Digitized by Google

saisonnement; puis on fait cuire à l'étouffée.

On peut encore faciliter la conservation de la viande, en plongeant les tranches minces, pendant cinq à dix minutes, dans une solution bouillante de quatre parties de sel marin et de deux parties de salpêtre dans cinquante parties d'eau; puis les faisant dessécher, et les laissant, jusqu'au moment de l'emploi, dans des vases hermétiquement clos, comme nous venons de le dire. L'effet principal de cette opération est de coaguler l'albumine contenue dans la chair musculaire ou répandue à la superficie des morceaux, et de la rendre ainsi bien moins altérable. Lorsque l'on veut consommer cette viande, il est convenable de la faire cuire à l'étouffée.

Par les deux procédés ci-dessus décrits, on peut obtenir de cent parties de viande fraîche environ vingt-sept parties en poids de chair desséchée, ou seulement vingt et une si on l'a pesée sans être désossée, puisque les os forment du cinquième au quart du poids total.

Cuisson des squelettes incomplétement décharnés.

Nous avons indiqué les moyens de dépecer les animaux et d'extraire la plus grande partie

Digitized by Google

de la chair adhérente aux ossemens ; cette dernière opération est assez longue et difficile à pratiquer dans les cavités irrégulières, les intervalles et les anfractuosités des os de la colonne vertébrale, du cou et des côtes ; elle deviendrait impossible, en raison de la quantité de main-d'œuvre, pour l'exploitation d'un certain nombre d'animaux disponibles à la fois dans les établissemens d'équarrissage. Nous avons constaté en grand, dans notre fabrique, l'efficacité du procédé suivant applicable dans cette circonstance.

On construit une chambre voûtée en briques très cuites, réunies par des joints minces en mortier de chaux et ciment ; un encadrement et une porte ou obturateur en fonte la ferment hermétiquement à l'aide de boulons à clavettes. Après qu'on y a entassé le plus grand nombre possible de *carcasses* charnues, on ouvre le robinet d'un tuyau en communication avec une chaudière, afin d'y introduire un jet de vapeur en quantité suffisante pour produire une pression constante de deux ou trois pieds d'eau ; en moins de trois heures, la coction est terminée et l'on peut diriger, à l'aide de robinets, la vapeur dans une seconde chambre disposée comme celle-ci.

Les chairs adhérentes aux ossemens s'en

Digitized by Google

détachent alors avec la plus grande facilité, surtout avant que le refroidissement soit complétement effectué ; l'eau, condensée sur les parties d'animaux dépecées, entraîne les parties solubles à cette température, notamment de la gélatine et la graisse rendue fluide. Cette dernière substance est facile à séparer, puisqu'elle acquiert de la consistance en refroidissant et qu'elle surnage ; on peut l'épurer ensuite, comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent. Quant au liquide gélatineux, il est très convenable pour animaliser les alimens des animaux domestiques et notamment des pores.

Quant à la viande cuite, si l'on n'en a pas l'emploi immédiat, on la rendra facilement susceptible de conservation en la soumettant à une forte pression pour éliminer une grande partie du liquide gélatineux et achever la dessiccation soit au four, soit dans une étuve, par les moyens ci-dessus indiqués. La viande très sèche et encore chaude se réduit en poudre, soit à la batte, soit au pilon ou dans un moulin : en cet état, la viande sèche est d'un emploi très facile, soit pour animaliser les alimens, soit pour l'engrais des terres.

Une autre opération de fabrique très utilement employée dans les mêmes circonstances,

Digitized by Google

et même relativement aux abattoirs publics des animaux de boucherie, fit l'objet d'un brevet d'invention expiré maintenant, et que MM. *Payen* et *Bourlier* ont exploité en grand ; il consiste à faire coaguler par la vapeur ou le chauffage direct le sang (non destiné à la clarification), puis à le soumettre à une pression forte et graduée. Le liquide séreux qui s'en écoule, mêlé à des pommes de terre cuites, à des recoupes, à du son, etc., donne une des meilleures substances alimentaires pour les porcs, les chiens et les oiseaux de basse-cour ; mélangé avec de la terre très sèche, il forme un excellent engrais facile à répandre.

Le coagulum resté dans la presse se divise sous le plus léger effort et se dessèche très facilement, soit dans un séchoir aéré, soit dans une étuve à courant d'air chaud. Dans cet état, et mis en poudre, le sang est très propre aux mêmes usages que la poudre de viande sèche ; on la conserve de même dans des vases secs hermétiquement fermés.

Digitized by Google

Perfectionnement des fours ordinaires à cuire le pain, pour les convertir à volonté en étuve à courant d'air chaud.

Une disposition facile à opérer permet d'obtenir ce résultat ; il suffit de placer, au moment d'établir le courant d'air, un tube en fer-blanc de deux pouces de diamètre, qui se prolonge jusqu'aux deux tiers de la longueur du four : ce tube doit communiquer avec l'air extérieur par une ouverture circulaire faite au bas de la porte; un autre tube de trois pouces de diamètre, ou tuyau de poêle ordinaire, s'adapte dans la même porte au dessus du premier, et se prolonge de trois ou quatre pieds dans la cheminée : on conçoit que le tirage déterminé par celui-ci appelle l'air extérieur jusque dans le fond du four et le laisse exhaler chargé de vapeur.

Cette disposition peut être pratiquée à demeure dans la maçonnerie, sans gêner le service du four; elle servirait même à faciliter l'inflammation du bois dans le four, et, d'ailleurs, on arrêterait à volonté le courant en fermant les ouvertures par un tampon, un couvercle, une clef, etc.

Digitized by Google

Moyen d'apprécier la qualité des engrais de substance organique animale (sang, chair musculaire, cornes, os, poudrette, secs et en poudre).

Bientôt, probablement, des transactions commerciales auront lieu sur les engrais obtenus des débris d'animaux ; il est donc important d'apprécier la valeur vénale de cette sorte d'engrais puissans, afin de reconnaître les bonnes préparations ou les mélanges frauduleux qui pourraient altérer ces produits. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait décomposer à la température rouge l'échantillon qu'on voudrait essayer dans une cornue en fonte ou en grès, et recevoir les produits volatils de cette distillation dans un ballon rafraîchi par de l'eau froide, et fermé par un tube plongé dans l'eau (la manière de disposer ces vases, la cornue, le ballon et le tube, est indiquée dans tous les traités de chimie). Les vapeurs condensées ainsi donnent lieu à la cristallisation du carbonate d'ammoniaque, et ce sel, dont la quantité est relative à celle de la matière animale, doit représenter, pour la poudrette de bonne qualité, de treize à quinze centièmes du poids de l'échantillon essayé.

Digitized by Google

Ce mode d'essai est applicable à tous les engrais riches en matière azotée : c'est ainsi que le sang sec (équivalant en poids à 0,25 du sang liquide) donne trente-deux à trente-trois centièmes de son poids de carbonate d'ammoniaque cristallisé, et la chair musculaire desséchée (dont on obtient les 0,28 centièmes de la chair fraîche) produit trente-quatre à trente-six centièmes de ce même sel.

On pourrait obtenir une appréciation plus rigoureuse encore de la qualité de ces engrais, de même que de ceux résultant des os, cornes, etc., en recueillant les produits gazeux dans un excès d'acide sulfurique étendu, puis constatant la quantité d'acide saturé; ce qui serait facile par la quantité employée d'une solution alcaline connue pour le complément de la saturation.

Conversion des tendons et rognures de peaux en colle-forte.

La fabrication de la colle-forte est une de celles qui peuvent très facilement être mises à la portée des gens de campagne, et dont les produits sont consommés dans presque toutes les localités.

On fait tremper dans un lait de chaux (for-

Digitized by Google

mé d'un kilogramme de chaux vive éteinte en bouillie et délayée dans cinquante kilogrammes d'eau environ) les matières premières ci-dessus désignées, aussitôt qu'on les a extraites de l'animal, ou même desséchées, suivant les procédés décrits dans les deux premiers chapitres ; on renouvelle le lait de chaux tous les huit jours pendant un mois, et ensuite une fois par mois en hiver et deux fois en été. En préparant le lait de chaux plus faible de moitié, c'est à dire dans la proportion d'un de chaux pour cent d'eau, on peut prolonger leur conservation de cette manière jusqu'au moment de la saison favorable (1), et même pendant plus d'une année, si l'on veut attendre qu'on en ait amassé une quantité un peu considérable pour se livrer à leur traitement; toutefois, le deuxième mois, ces matières sont prêtes à être mises en œuvre (2).

---

(1) Les temps les plus généralement secs du printemps et de l'automne seront exclusivement choisis, car on doit également redouter les pluies, les brouillards, les chaleurs, la gelée, les orages et les temps humides.

(2) Les tendons, mis à l'état frais dans l'eau de chaux, laissés en macération, en renouvelant le liquide une ou deux fois par semaine suivant que la température de

Digitized by Google

Lorsqu'on veut commencer la fabrication, on vide les vases (baquets, tonneaux, fosses glaisées ou cimentées, etc.) de toute l'eau de chaux qu'ils contiennent, après l'avoir agitée pour mettre la chaux en suspension ; on enlève les matières animales dans des mannes en osier et on les lave le plus exactement possible, soit en les agitant dans plusieurs eaux claires, soit, et mieux encore, en les exposant à un courant d'eau vive, et les retournant de temps à autre pendant vingt-quatre ou trente-six heures.

On les étend ensuite à l'air sur le pavé ou sur un pré ras, en couches aussi minces que possible, et on les retourne une fois ou deux en douze heures, pendant deux ou trois jours.

Cette dernière opération a pour but de carbonater les portions de chaux engagées dans les matières animales, et d'empêcher ainsi qu'elles ne réagissent pendant la coction de la colle, et n'altèrent une partie de la gélatine en la rendant soluble à froid.

Alors on procède à la cuisson, en emplissant

---

l'air est plus ou moins basse, se gonflent considérablement; au bout de deux ou trois mois, ils peuvent se fondre très vite à la chaudière et donner une colle blonde très belle, et même de la gélatine alimentaire.

Digitized by Google

comble une chaudière avec ces substances, y ajoutant de l'eau jusque près des bords supérieurs et faisant chauffer à petit feu d'abord, puis soutenant ensuite à la température de l'ébullition; les matières s'affaissent peu à peu, et finissent par entrer en totalité dans la chaudière; on les soulève de temps à autre, pour éviter qu'elles ne s'attachent au fond (un faux fond en tôle, soutenu sur des pieds d'un à deux pouces et percé de trous comme une écumoire, est fort utile pour éviter cet inconvénient). Dès que presque tous les lambeaux ont changé de forme et sont en partie dissous dans le liquide, on éteint le feu, on met un balai de bouleau devant le tuyau du robinet, puis on soutire au clair dans une chaudière maintenue chaude par des corps non conducteurs, qui l'enveloppent (des chiffons de laine, de la cendre ou de la poussière de charbon); un second dépôt s'opère dans ce vase, et lorsque le liquide n'est plus trop chaud pour qu'on y tienne le doigt plongé, on tire encore au clair; on passe au tamis, en emplissant avec ce liquide gélatineux des caisses de trois à quatre pouces de haut, disposées dans un endroit frais et dallé ou carrelé en pente, afin qu'on y opère facilement des lavages.

Digitized by Google

Au bout de dix à dix-huit heures, suivant la température de l'air extérieur, la colle est prise en gelée consistante; on l'extrait des caisses en passant une lame de couteau mince et mouillée autour de ses parois latérales et un fil de cuivre tendu, entre deux montans verticaux, au fond, puis retournant la caisse sur une table mouillée.

Il reste sur celle-ci un pain rectangulaire de gelée; on le divise en plaques de quatre à huit lignes d'épaisseur, au moyen d'un fil de cuivre tendu sur une monture de scie et guidé par les entailles de règles graduées en divisions égales.

Ces plaques, posées sur des filets ou des canevas en toile tendus dans un châssis et disposés en étages dans un bâtiment aéré ou séchoir, sont retournées de temps à autre; elles se dessèchent peu à peu et forment la *colle-forte,* dont les usages sont bien connus des menuisiers, ébénistes, apprêteurs d'étoffes, chapeliers, fabricans de papiers, peintres, etc.

On continue d'épuiser les marcs restés non dissous en remplissant la chaudière d'eau bouillante jusqu'à la hauteur qu'ils occupent, portant toute la masse à l'ébullition, qu'on soutient pendant trois heures environ : au bout de ce temps, on soutire le liquide; celui-ci peut quelquefois

Digitized by Google

être traité comme la première solution et donner de la colle-forte de deuxième qualité. Pour s'en assurer, on en prend dans la chaudière une très petite quantité (plein une demi-coquille d'œuf ou une cuiller à bouche); on l'expose pendant un quart d'heure à l'air, et si au bout de ce temps le liquide est pris en gelée consistante, on soutire et on traite, comme la première fois, la solution contenue dans la chaudière.

On achève alors le lavage du marc en versant par dessus de l'eau bouillante aux trois quarts de la hauteur de la chaudière, portant à l'ébullition pendant environ deux heures et soutirant tout le liquide qui peut s'écouler par le robinet. On enlève alors le résidu solide de la chaudière, et on le soumet soit à l'action d'une forte presse, soit dans des sacs en grosse toile, sous un plateau de bois chargé de pavés ou autre corps pesant. Tout le liquide soutiré et celui obtenu par expression sont employés à dissoudre une nouvelle quantité de substances animales préparées, et recommençant une opération, comme nous l'avons dit ci-dessus. Tous les ustensiles doivent être soigneusement lavés chaque fois que l'on s'en est servi.

Les marcs dont on a extrait ainsi le plus

Digitized by Google

possible de gélatine sont ensuite divisés avec de la terre et répandus pour servir d'engrais; on peut obtenir de la gelée ou de la gélatine alimentaire par l'opération que nous venons de décrire, faite avec le plus grand soin, en employant des matières premières fraîches extraites des moutons, bœufs, vaches, veaux, chèvres, agneaux, lapins, etc. (celles qui proviennent des chevaux recèlent une matière huileuse, et développent un goût désagréable).

Relativement à cette dernière préparation, il convient de laver les substances aérées avec deux ou trois fois leur poids d'eau bouillante, avant de les faire dissoudre dans la chaudière.

Il est très facile de préparer en petit la colle-forte, la gelée et la gélatine par le procédé ci-dessus décrit : on substitue, dans ce cas, à la chaudière un chaudron ou une grande marmite; l'opération reste d'ailleurs entièrement la même.

Digitized by Google

EMPLOI
DES OS DANS L'AGRICULTURE,
EXTRACTION DE LEUR TISSU FIBREUX; PRÉPARATION DE LA GÉLATINE ALIMENTAIRE.

Des os considérés comme engrais.

La valeur acquise, dans ces dernières années, aux os, à ceux même qui sont impropres à des applications plus profitables que la fabrication du *charbon animal* et celle de la colle-forte, ne permet plus guère de les employer comme engrais, leur prix étant augmenté d'ailleurs, pour cet usage, des frais de pulvérisation proportionnés à la dureté de cette matière.

Cette circonstance défavorable n'est pas fort à regretter, puisque l'utilité bien reconnue des résidus de charbon animal fournis par les fabriques et raffineries de sucre a doté l'agriculture des avantages qui, avant d'être obtenus directement des os, fussent restés long-temps en espérance sans vaincre l'inertie populaire opposée à toute innovation.

Cependant, comme l'absence des fabriques, en certaines localités, et le manque de moyens économiques de transport peuvent laisser des os sans emploi, nous rappellerons que ceux-ci,

Digitized by Google

réduits en poudre grossière, forment presque pour tous les terrains (1) un très bon engrais, dont l'action utile persiste, pendant deux à quatre années, suivant les influences atmosphériques. (Voyez, dans le chapitre précédent, la comparaison établie entre plusieurs engrais.)

L'emploi des os dans l'agriculture n'exige pas d'autre préparation qu'un broiement en poudre grossière : on peut opérer celui-ci, soit à la main, soit à l'aide de machines, par l'un des moyens indiqués plus loin pour extraire à la vapeur la gélatine des os, avec cette différence que l'on n'est pas obligé d'apporter les mêmes soins de propreté, et que l'échauffement par des coups répétés n'est pas à craindre.

J'ai remarqué qu'il est beaucoup plus facile de concasser les os fortement desséchés ou chauffés que dans l'état frais ; il conviendrait donc de les enfermer dans un four après la cuisson du pain et de les écraser tout chauds au fur et à mesure qu'on en tirerait du four. Les os, exposés pendant une heure à la vapeur comprimée par la pression de deux à trois atmosphères, deviennent friables et faciles à

(1) Les sols très calcaires paraissent seuls faire exception.

Digitized by Google

broyer. Si l'on mettait ce moyen en pratique, il conviendrait que les parois extérieures du vase contenant les os fussent également échauffées, afin d'éviter à l'intérieur la condensation d'une trop grande quantité d'eau.

On pourra consulter d'ailleurs, pour des détails plus étendus sur le broiement des os, les ouvrages suivans : *Annales de l'Agriculture française*, 1re. série, t. IV, page 360 ; *Mécanique de Borgnis*, t. V, page 243 ; *Bulletin de la Société d'Encouragement*, t. III, page 164.

Extraction du tissu celluleux des os et fabrication de la gélatine.

Les os convenables pour la fabrication de la gélatine par l'acide hydrochlorique ont été désignés dans le premier chapitre de ce mémoire ; ils pourraient recevoir la première préparation en beaucoup de localités, et même y être convertis en substance alimentaire ou en colle-forte de belle qualité de la manière suivante.

On commence par laver ces os dans l'eau, on les fait égoutter, puis on les plonge dans des baquets contenant, pour cinquante kilogrammes d'os, cinquante kilogrammes d'*acide muriatique* du commerce. Délayé dans trois cents kilo-

Digitized by Google

grammes d'eau (1), la partie solide est alors promptement attaquée ; sa dissolution s'opère dans l'acide et laisse la matière fibreuse de plus en plus souple. Afin de terminer l'amollissement des os, au bout de huit à dix jours en été (2) et de dix à douze jours dans l'hiver, on les plonge dans un autre bain contenant seulement dix kilogrammes d'acide muriatique pour cent kilogrammes d'eau : après dix-huit à vingt-quatre heures d'action de celle-ci, on la soutire ; l'eau acide soutirée sert à commencer l'amollissement d'une nouvelle quantité d'os; on lave les matières molles ainsi obtenues à grande eau : on peut alors les étendre à l'air pour les faire sécher et les vendre en cet état aux fabriques de colle et de gélatine, ou les traiter à l'eau saturée de chaux, pendant quinze jours, les laver, les aérer et les soumettre à la coction, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, pour dissoudre

(1) Cette proportion moyenne d'eau doit être augmentée dans les chaleurs de l'été et diminuée pendant les froids d'hiver.

(2) Il est fort important de faire cette opération à l'abri du soleil, car l'élévation trop forte de la température pourrait faire dissoudre et perdre entièrement la matière animale.

Digitized by Google

les débris de peau, les tendons, etc., afin d'en fabriquer de la colle-forte.

Si l'on voulait extraire des *os amollis* (tissu fibreux, *gélatine brute*) la substance nutritive dissoluble, et ce serait le meilleur parti qu'on en pût tirer, il suffirait de les bien détremper à l'eau froide, de les échauder à trois reprises dans l'eau bouillante, puis de les mettre dans le pot-au-feu, avec le quart seulement du poids de la viande de boucherie et habituellement employée dans cette application. Vingt grammes de tissu celluleux sec (dont on obtient environ 0,25 du poids des os) remplacent, pour la qualité nutritive du bouillon, cinq cents grammes ou une livre de viande de bœuf; on peut, avec autant de cette même substance par litre d'eau et des légumes (carottes, oseille, etc.), préparer des potages beaucoup plus nourrissans que ceux obtenus des légumes seuls, et éviter ainsi l'action débilitante qu'exerce à la longue une nourriture végétale sur l'estomac de l'homme. (Voyez ci-après la fabrication de la gélatine d'os par la vapeur et les considérations qui s'y rattachent.)

Les personnes qui voudraient se livrer à la fabrication en grand de la COLLE-FORTE et de la *gélatine* trouveront la description plus complète de

Digitized by Google

ces industries à leurs articles respectifs, rédigés par M. *Payen,* dans le *Dictionnaire technologique.*

Préparation de la gélatine alimentaire obtenue des os par la vapeur.

A l'appui de tout ce que nous avons dit dans ce mémoire sur l'utilité d'augmenter la proportion de substance animale dans la nourriture des gens de campagne, nous rappellerons deux faits constatés et cités par le célèbre *Lagrange :* ce savant a démontré 1°. qu'il faut à un homme bien portant un kilogramme d'aliment solide par vingt-quatre heures, et qu'il est nécessaire que cet aliment soit composé de deux parties de substance animale au moins pour sept parties de substance végétale ; 2°. qu'en France, un habitant ne mange, terme moyen, que deux parties de substance animale contre quinze à seize de substance végétale ; c'est à dire, comme il le fait observer, moins que moitié de la viande qui entre dans la ration du soldat, et de ce qu'il faudrait, par conséquent, pour être maintenu en bon état de santé.

Digitized by Google

Choix et composition des os destinés à la préparation de la gélatine.

Les os peuvent être divisés en deux classes: les uns, compactes, plats ou cylindriques, contiennent peu de graisse, et se vendent d'ailleurs trop cher, comme nous l'avons dit, aux tourneurs, tabletiers, boutonniers, éventaillistes, pour être appliqués à la préparation de la gélatine; les autres, qui peuvent y être réservés, comprennent les têtes spongieuses des gros os, les extrémités des os plats et les os minces des têtes. Ces os, à l'état sec, contiennent environ en poids :

Substance terreuse..	60
Gélatine.....	30
Graisse.....	10

Nous ferons observer toutefois que les têtes des gros os contiennent jusqu'à cinquante pour cent de matière grasse.

Cent kilogrammes d'os contenant trente kilogrammes de gélatine, et dix grammes de gélatine suffisant pour animaliser un demi-litre d'eau au moins autant que l'est le meilleur bouillon de ménage, il est évident que cent kilogrammes d'eau peuvent fournir assez de

Digitized by Google

dissolution gélatineuse pour préparer trois mille rations de bouillon : un kilogramme d'os doit donc servir à préparer trente bouillons de demi-litre chaque ; mais un kilogramme de viande ne peut fournir que quatre bouillons : d'où il suit qu'à poids égal, les os abandonnent à l'eau sept fois et demie autant de matière animale que la viande.

On sait que cent kilogrammes de viande de boucherie contiennent environ vingt kilogrammes d'os ; cette quantité de viande, pouvant donner quatre cents bouillons, et les vingt kilogrammes d'os pouvant servir à en préparer six cents, on voit qu'en extrayant toute la gélatine des os qui proviennent d'une quantité donnée de viande, on peut faire trois bouillons avec les os quand la viande et les os réunis n'en donnent actuellement que deux, et qu'on pourrait, par conséquent, préparer cinq bouillons avec la même quantité de viande non désossée, qui n'en fournit maintenant que deux.

Description de l'appareil.

Fig. 1. Plan et élévation du billot en bois, dans lequel est encastrée une plaque de fonte taillée en pointes de diamant.

Fig. 2. Plan et élévation du cadre en bois qui

Digitized by Google

entoure la plaque en fonte pour retenir les os lorsqu'on les frappe avec la masse.

Fig. 3. Masse en bois dur, garnie en dessous d'une plaque de fer taillée en pointes de diamant aciérées ou d'un grand nombre de clous à forte tête pointue.

Fig. 4. Coupe d'un des quatre cylindres composant l'appareil : A, corps du cylindre; *a*, tuyau légèrement incliné, amenant la vapeur d'une chaudière aux quatre cylindres ; l'eau, condensée dans ce tuyau, doit pouvoir retourner à la chaudière à vapeur ; *b*, tuyau particulier conduisant la vapeur dans le fond du cylindre; *d*, robinet placé sur le tuyau *b*, pour régler l'introduction de la vapeur ; *c*, raccordement à vis pour séparer en deux parties le tuyau *b*, et permettre l'enlèvement des cylindres lorsqu'on veut les réparer ou les nettoyer; *e*, tubulure à *stuffen-box* pour loger un thermomètre ou un manomètre; *e'*, petit robinet servant à évacuer de temps à autre l'air et les gaz; *l*, tuyau servant à introduire de l'eau dans l'intérieur du cylindre ; *m*, robinet pour régler et arrêter à volonté l'écoulement de l'eau ; *n*, petit tube en étain adapté, à frottement, dans le tuyau *l*. Pour porter l'eau au milieu du cylindre par un petit trou *o* percé à sa partie inférieure, ce tube ne se

Digitized by Google

place qu'après avoir descendu le panier chargé d'os dans le cylindre (tous les tuyaux qui servent au passage de la vapeur doivent être garnis de lisières épaisses pour empêcher le refroidissement); *f*, robinet placé au bas du cylindre pour soutirer la solution gélatineuse; *h*, capsule servant de couvercle au cylindre; ce couvercle est adapté, à l'aide d'une bride à la moulfarine, ou en mettant entre lui et le rebord du cylindre une rondelle de carton.

La vapeur d'eau pouvant attaquer tous les métaux usuels, il est convenable de n'employer pour la construction des vases et tubes ci-dessus indiqués que ceux qui ne sont point insalubres: on doit donc éviter la présence du cuivre et du plomb, et se servir seulement de fer et d'étain; il faut que tout cet appareil puisse résister facilement à la pression de l'atmosphère.

Fig. 5. Panier garni en toile métallique de fil de fer étamé, dans lequel on place les os qu'on veut soumettre à la vapeur: ce panier s'enlève par une anse *a*, au moyen d'une poulie à moufle, lorsqu'on veut l'introduire dans le cylindre ou l'en retirer.

Fig. 6. Capsule mobile en fer-blanc s'appliquant sur le couvercle; elle sert à essayer la solution de gélatine: pour cela, il suffit de peser

Digitized by Google

cette capsule, de la placer sur le cylindre et d'y verser un demi-litre de la solution gélatineuse. Lorsque le liquide est évaporé à siccité, on repèse la capsule, et l'augmentation de poids indique la quantité de gélatine sèche contenue dans un demi-litre.

Fig. 7. Outil servant à enlever du fond du cylindre, après chaque opération, les esquilles d'os qui peuvent y être tombées.

Broiement des os.

L'expérience a démontré qu'il est nécessaire de diviser les os pour en extraire convenablement la graisse et la gélatine : nous avons dit, dans le chapitre premier, comment la première de ces substances doit être obtenue; nous supposerons donc ici que les os en sont privés (1).

---

(1) On peut conserver la graisse extraite des os récens et propres pour l'usage alimentaire; à cet effet, il faut la faire fondre au bain-marie, la passer dans un linge ou dans un tamis fin pour en séparer les esquilles d'os, et la laver avec soin, au moyen de l'eau chaude, pour en enlever toute la gélatine; on tient ensuite cette graisse au bain-marie pendant quelques instans; on la tire à clair pour la séparer de l'eau, sur laquelle elle surnage, et la saler comme le beurre.

Digitized by Google

Les os destinés à l'usage alimentaire doivent encore être écrasés, mais non à coups redoublés, car ils contracteraient ainsi une odeur empyreumatique fort désagréable; il faut d'abord les mouiller et les écraser ensuite, autant que possible, en un seul coup : on y parvient à l'aide d'un levier horizontal pareil à celui qu'emploient les fabricans de toiles peintes et de papiers peints, ou du tas et de la masse décrits plus loin, ou encore sur un billot avec une hache bien affûtée. Les os minces, tels que ceux des têtes, os spongieux, se divisent très facilement ainsi; quant aux gros os compactes, l'emploi successif de la hache et de la masse réussit bien à l'aide d'un peu d'habitude. Dans tous les cas, il faut avoir soin de tremper dans l'eau les fragmens d'os que l'on veut soumettre de nouveau à l'action de la masse, pour en achever la pulvérisation. On parvient ainsi à réduire les os en morceaux assez menus sans leur faire contracter de mauvaise odeur, mais on doit les employer immédiatement : sans cela il faudrait les conserver, en les tenant plongés soit dans l'eau courante, soit au moins dans l'eau fraîche, ou, ce qui serait beaucoup mieux, dans une solution contenant un dixième de son poids de sel marin.

Digitized by Google

Dissolution de la gélatine des os.

Le procédé pour parvenir à entraîner en dissolution dans l'eau la substance nutritive des os consiste à exposer ceux-ci à l'action de la vapeur sous une faible tension. Celle-ci, en se condensant jusque dans les pores des os, commence à en expulser ce qui peut rester de graisse, et dissout ensuite progressivement toute la gélatine : c'est la mise en fabrique d'un ancien procédé pharmaceutique, cité à la page 108 des *Élémens de pharmacie* de *Beaumé*, édit. de 1790.

L'expérience ayant appris qu'il faut au moins quatre jours pour extraire par ce moyen toute la gélatine des os, lorsqu'on tient à l'avoir de bonne qualité, M. *d'Arcet* a composé l'appareil de quatre vases d'égale capacité et semblables au vase A. (Voyez la description.) On remplit d'os broyés le panier en fil de fer étamé, décrit ci-dessus ; on introduit ce panier dans le premier cylindre A, on place le couvercle de ce cylindre et on en assure la fermeture : cela fait, il suffit d'introduire la vapeur dans le cylindre chargé d'os, pour que, bientôt après, on en puisse retirer par le robinet la graisse et la gélatine que la vapeur extrait des os en se condensant à leur surface et jusque dans leur inté-

Digitized by Google

rieur. On amène, soit par les tubes *l*, *n*, en ouvrant le robinet *m*, de l'eau froide dans chaque cylindre, au dessus des os et au milieu de chaque panier; cette eau, qui provient d'un réservoir suffisamment élevé, arrive, sous une pression constante, seulement en quantité suffisante pour produire, avec l'eau condensée dans chaque cylindre, exactement le nombre des rations de dissolution gélatineuse que doit fournir l'appareil. Arrivant à la surface des os, qui se trouvent élevés à la température de cent six degrés centigrades, elle est promptement échauffée, se mélange à l'eau provenant de la condensation de la vapeur, traverse le cylindre dans le sens de son axe, lave successivement les os et en dissout la gélatine à mesure qu'elle devient soluble (1).

---

(1) Ainsi, par exemple, les quatre cylindres de l'appareil de l'Hospice de la Charité, ayant en tout quatre mètres carrés de surface, peuvent condenser, par heure, six litres d'eau; mais, pour préparer avec cet appareil mille rations de dissolution gélatineuse par jour, ce seraient environ vingt et un litres de dissolution gélatineuse qu'il faudrait obtenir par heure; ce sont donc à peu près quinze litres d'eau qu'il faut introduire, par heure, à la surface des os, dans le haut des cylindres. Les cinq litres un

Digitized by Google

Les os s'épuisant ainsi en quatre jours de travail continu, on conçoit qu'en chargeant d'os un cylindre chaque jour, et en réunissant dans un même vase, à chaque tirage, les liqueurs qui s'écouleront en ouvrant à la fois les robinets des quatre cylindres, on arrivera à établir un ordre de travail régulier, à épuiser complétement les os et à en obtenir constamment une dissolution gélatineuse de la même force. On voit, d'après ce qui vient d'être dit, que la marche de l'appareil étant régularisée dès le quatrième jour de travail, son service consiste seulement à remplir chaque jour un panier d'os concassés, ouvrir le cylindre où les os sont restés quatre jours exposés à l'action de la vapeur, en retirer le panier chargé d'os épuisés, le remplacer par le panier chargé d'os neufs, que l'on doit préparer d'avance, et, enfin, refermer exactement ce cylindre pour y introduire de nouveau la

---

quart de dissolution gélatineuse, qui sortiront alors, par heure, de chaque cylindre, se composeront d'un litre et demi de dissolution de gélatine formée par la vapeur condensée dans le cylindre, trois litres trois quarts de dissolution gélatineuse formée par le moyen de l'eau injectée vers le haut du cylindre et dans le sens de son axe.

Digitized by Google

vapeur, puis opérer l'injection d'eau ; enfin, de temps à autre, ouvrir un instant le robinet à air pour expulser l'air et les gaz.

Voici les conditions qu'il faut réunir pour obtenir de bons résultats avec cet appareil.

1°. Les os doivent être concassés en menus morceaux; il faut les broyer d'autant mieux qu'ils sont plus compactes, et qu'ils doivent être épuisés plus promptement ou à plus basse température.

2°. Les os doivent être dégraissés préalablement, au moyen de l'eau bouillante, dans une chaudière ordinaire.

3°. La vapeur d'eau doit être d'autant moins comprimée, et la durée de l'opération par conséquent d'autant plus prolongée, que l'on veut obtenir de la gélatine plus pure et se prenant mieux en gelée.

4°. Dans ce procédé, la tension de la vapeur doit varier selon l'effet que l'on veut produire; l'expérience a cependant prouvé qu'il était en général avantageux de ne pas employer de la vapeur à plus de cent six ou cent sept degrés centigrades, c'est à dire faisant équilibre à une colonne de mercure ayant plus de neuf cent soixante millimètres de hauteur ; les robinets placés sur chacun des tuyaux qui servent à in-

Digitized by Google

troduire la vapeur dans les cylindres donnent d'ailleurs toute facilité pour faire varier à volonté la tension de la vapeur, qui y est mise en contact avec les os : il faut donc avoir soin d'en régler convenablement l'ouverture, ce qui sera facile en consultant les thermomètres, que l'on peut placer à l'extrémité du tuyau qui amène la vapeur dans l'appareil, comme cela est indiqué dans la description.

5°. Il est essentiel de tenir l'appareil très proprement et de ne recevoir la dissolution gélatineuse que dans des vases en fer-blanc ou en grès bien cuits. Ces vases doivent être échaudés fréquemment, car l'expérience a appris que la propreté de ces ustensiles contribuait beaucoup à la conservation des gelées ou des dissolutions gélatineuses qu'on y laisse séjourner.

6°. La dissolution gélatineuse qui se produit au moyen de la condensation de la vapeur dans les cylindres en sort parfaitement claire, si l'on tire la liqueur peu à peu et sans laisser sortir la vapeur par les robinets.

En étendant la solution obtenue au point de ne contenir que deux pour cent de gélatine, on a une dissolution aussi chargée en matière animale que l'est le meilleur bouillon de ménage, et l'on peut s'en servir, soit pour animaliser

Digitized by Google

tous les alimens de nature végétale, soit pour remplacer le bouillon à la viande, ce que l'on fait facilement en salant, en colorant et en aromatisant autant qu'il convient cette dissolution gélatineuse, soit avec de la viande, soit avec divers légumes cuits dans cette solution. En la faisant évaporer jusqu'au point convenable, soit telle qu'elle sort des cylindres, soit après l'avoir aromatisée avec des légumes ou avec du jus de viande, on en obtient ou des tablettes de gélatine ou des tablettes de bouillon.

En épaississant convenablement la dissolution gélatineuse, on peut encore la faire entrer dans la préparation des farines de légumes cuits et séchés, comme le fait M. *Duverger;* dans la fabrication du ter-ouen et des autres substances alimentaires extraites de la pomme de terre, comme M. *Ternaux* l'a fait pratiquer dans sa fabrique de Saint-Ouen.

L'appareil dont nous parlons pourrait encore être employé pour cuire les légumes à la vapeur; car il suffirait pour cela de placer des légumes, au lieu des os, dans les paniers de fil de fer et de les exposer pendant trente ou quarante minutes à l'action de la vapeur dans les cylindres. Nous dirons, enfin, que cet appareil peut aussi être considéré comme un moyen de

Digitized by Google

chauffage puissant et bien convenable, surtout dans les maisons de refuge pour les indigens, puisqu'il procure à la fois la chaleur utile et une nourriture abondante.

Application nouvelle des os épuisés de gélatine.

M. *d'Arcet* a constaté que le résidu d'os bien épuisés dans l'un des appareils montés à Paris ne contenait plus qu'environ 0,08 de matière combustible, composée de savon calcaire et de très peu de graisse, les 0,92 restans ne renfermaient que des substances *terreuses :* il était donc peu probable que ce résidu pût être utile comme engrais à l'agriculture. Le même savant a d'ailleurs constaté que des résidus moins appauvris encore, puisqu'ils retenaient pour cent, en poids, dix parties de combustible, étaient restés dans le même état, soit à la superficie de la terre, soit enfouis à trois décimètres au pied d'un arbre pendant sept années, quoique exposés à toutes les influences atmosphériques favorisées encore par des arrosages répétés.

J'ai observé que lors même que ces résidus retiennent dans un travail en grand quelques centièmes de gélatine, la fermentation qui s'établit aussitôt après qu'on les a tirés des chaudières et mis en tas en convertit la plus grande partie en gaz qui s'échappent dans l'air.

Digitized by Google

Ayant eu moi-même de très grandes masses de ces résidus à ma disposition, j'essayai d'en tirer parti comme engrais. Plusieurs essais infructueux, faits en grand sur différens terrains, n'annoncèrent aucun résultat avantageux.

Des fabricans de colle d'os qui avaient accumulé plusieurs *millions* de kilogrammes de la même matière n'ont pas été plus heureux dans les tentatives qu'ils ont faites pour s'en débarrasser auprès des cultivateurs.

Un deuxième mode d'emploi, indiqué par M. *d'Arcet* comme offrant quelque chance favorable, n'a pas réalisé cette espérance.

Enfin, d'après un brevet d'invention, obtenu par MM. *Payen, Lecerf, Didier* et *Salmon,* cet intéressant problème est complétement résolu : on n'en saurait douter, puisque déjà la plus grande partie des résidus qui encombraient les cours des fabriques de colle d'os ont reçu cette destination, avec une valeur d'un franc à un franc cinquante centimes les cent kilogrammes à l'état brut.

Le procédé nouveau consiste à remplacer dans le tissu des os le carbone qu'aurait fourni la gélatine par celui qu'on obtient en y mêlant 0,1 de leur poids de substances grasses, résineuses ou bitumineuses.

Digitized by Google

Une circonstance remarquable, à laquelle la Société d'Agriculture prendra sans doute un vif intérêt, c'est que, par suite de l'application dont il s'agit, ces matières, naguère inutiles, fournissent une nouvelle sorte de résidus connus sous le nom de noir de raffinerie d'un poids plus considérable que le leur propre, ayant, pour une valeur vénale au moins égale, un cours assuré, et qui déjà sont employés en agriculture avec un succès non contesté.

Tableau des substances animales importées en France en 1826, *suivant l'état officiel des douanes et d'après les valeurs adoptées par la commission d'enquête nommée en* 1825.

Laines brutes et lavées, bourre et déchet..	14,117,115fr.
Peaux brutes, grandes et petites.....	18,874,828
Pelleteries pour fourrures.....	1,617,399
Poils de lièvres, lapins, porcs, sangliers, vaches.....	10,277,245
Crins bruts et frisés.....	246,723
Suifs et graisses.....	566,178
Nerfs de bœufs, oreillons, etc. (matière première de colle-forte).....	377,990
Colle-forte.....	316,022
Os.....	55,787
Cornes brutes.....	257,817
Plumes à écrire et pour les lits.....	1,387,264
	47,896,458 fr.

Digitized by Google

C'est donc une valeur de quarante-huit millions à peu près que la consommation annuelle en France réclame à la production territoriale en débris d'animaux, la plupart à l'état brut, et dont le prix peut être plus que doublé par diverses préparations. Cet aperçu démontre quelles importantes ressources sont offertes aux habitans des campagnes par la multiplication des bestiaux et le parti qu'on peut tirer des produits des animaux morts.

En terminant ce mémoire, nous devons répéter encore que de toutes parts en France les industries manufacturières qui s'exercent sur les substances animales manquent de matière première. Le plus grand nombre en tire à grands frais de l'étranger; pour d'autres, l'impossibilité de les obtenir économiquement paralyse leurs travaux. Généralement, dans nos grandes villes, ces matières productives sont encore incomplétement recueillies, et dans les petites villes, les villages, les hameaux, elles sont presque totalement perdues.

Espérons qu'à l'avenir il n'en sera plus ainsi: les gens des campagnes, qui savent si bien utiliser pour les besoins de leurs familles des objets de la plus mince valeur, ne négligeront plus des substances utiles, dont le moindre avantage est

Digitized by Google

de fertiliser la terre, d'accroître ainsi le produit des récoltes, qui, contribuant à leur aisance particulière, concourt en même temps au bien-être général.

Des résultats aussi importans étaient dignes de l'attention soutenue de la Société royale et centrale d'agriculture; ils exciteront sans doute la sollicitude des administrateurs éclairés de nos départemens, qui sauront encourager tous les moyens de les obtenir.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES

COLONIES AGRICOLES DE BIENFAISANCE

DE

LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE;

Rédigé d'après la demande de la Société royale et centrale d'Agriculture,

Suivi de recherches comparatives, 1°. sur les principaux systèmes adoptés par divers Gouvernemens pour la répression des délits et de la mendicité, et sur leurs résultats; 2°. sur les différens genres de Colonies agricoles qui existent dans plusieurs États de l'Europe; 3°. sur les avantages que, d'après de nombreux exemples, la France pourrait retirer de l'établissement de Colonies agricoles; 4°. et enfin, sur les moyens de les y fonder;

Par M. HUERNE DE POMMEUSE.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

Messieurs,

En ayant l'honneur de vous soumettre le Mémoire que vous m'avez demandé sur les *Colonies agricoles de bienfaisance* de la Bel-

Digitized by Google

gique et de la Hollande, en cherchant ainsi à répondre à des vues aussi éclairées que les vôtres, j'ai surmonté la crainte que j'éprouvais de ne pouvoir traiter convenablement un sujet de cette importance, rassuré que j'étais par la confiance que devaient vous inspirer les personnes recommandables qui avaient bien voulu m'aider de leurs lumières pour les documens que j'avais à recueillir dans ces contrées.

Je dois citer, à cet égard, avec l'expression d'une vive reconnaissance, M. le duc *d'Ursel*, qui a exercé, avec une distinction remarquée, les fonctions de ministre de l'intérieur et du Waterstaadt (1); MM. les gouverneurs des provinces où sont situées ces colonies (2); MM. les consuls d'Amsterdam et d'Anvers, qui résident dans ces mêmes provinces. Enfin, j'ai à citer, pour les colonies de la Belgique, notre honorable collègue M. *Yvart*, jeune, qui, les ayant visitées quelques jours avant moi, a bien voulu me remettre, à leur sujet, des notes dont j'ai

(1) M. le duc d'*Ursel* avait été le deuxième assesseur de la Société de bienfaisance, et il la présidait en l'absence du prince *Frédéric*. Les colonies du midi lui doivent l'espèce de pommes de terre qui y réussit le mieux.

(2) Les attributions d'un gouverneur de province, dans la Belgique et la Hollande, comprennent celles d'un préfet en France et sont beaucoup plus étendues.

Digitized by Google

fait usage, avec d'autant plus de satisfaction, qu'elles se rapportaient à mes propres observations.

Je dois indiquer de plus, ici, à l'appui des documens que je présente sur l'origine et la gestion de ces colonies, et sur leur état antérieur à l'époque du voyage que j'y fis en 1829 :

Un Mémoire sur la première colonie de Frederick's-Oord, publié en 1821, par M. le baron *de Keverberg*, conseiller d'Etat;

La Relation d'un voyage dans ces colonies, fait en 1823 par M. le chevalier *de Kirckhoff*, qu'il a publiée en 1827;

Une autre Relation d'un pareil voyage fait en 1828, dans ces mêmes colonies, par M. *Edouard Mary*, ancien secrétaire de la commission centrale de la Société méridionale de bienfaisance (à laquelle on doit les colonies de la Belgique);

Le journal périodique intitulé *le Philantrope*, qui avait été fondé à Bruxelles, principalement pour rendre compte des réglemens et des opérations des Sociétés de bienfaisance qui régissent ces colonies ;

Une Notice sur ces établissemens, qu'a publiée en 1827 M. *Moreau de Bellaing*, propriétaire en Belgique et ancien sous-préfet ;

Les observations qu'a cru devoir consacrer à un tel sujet M. *Jacob*, contrôleur général des

Digitized by Google

mercuriales, en Angleterre, en les joignant, comme accessoires du plus haut intérêt, au célèbre Rapport qu'il a été chargé de faire sur la législation des grains, imprimé à Londres en 1828, par ordre du Gouvernement anglais;

Plusieurs numéros du *Bulletin universel* de M. le baron *de Férussac*, où il donne sur ces colonies des détails choisis avec la sagacité qui distingue ce journal, notamment en rendant compte de l'ouvrage de M. *Jacob*.

J'ai consulté surtout le mémoire remarquable qu'avait rédigé sur cette matière importante M. le vicomte *de Villeneuve*, alors préfet du département du Nord, après l'avoir été de celui de la Loire-Inférieure; mémoire qu'a si bien fait apprécier M. le comte *de Tournon*, dans son rapport lumineux au Conseil supérieur d'agriculture sur cet excellent ouvrage, et que le respectable doyen de votre Société, M. *Tessier*, a inséré dans son journal des *Annales de l'agriculture*, dont on connaît le mérite.

J'invoque ici ces diverses autorités avec d'autant plus d'empressement, que toutes sont d'accord sur l'exactitude des faits, comme sur les éloges et les vœux qui doivent accompagner des exemples aussi favorables à l'humanité.

C'est donc, appuyé sur la confiance que méritent de tels suffrages, que je vais exposer l'en-

Digitized by Google

semble des documens qu'après plusieurs années d'expérience les colonies agricoles de bienfaisance de la Belgique et de la Hollande peuvent offrir à cette émulation qui anime aujourd'hui les peuples les plus civilisés, pour rechercher les moyens de guérir la plaie la plus honteuse et la plus dangereuse de la société, et je tâcherai de prouver ensuite jusqu'à quel point il peut être utile et possible de réaliser dans notre pays des vœux si généralement appréciés.

Examen des circonstances qui pouvaient influer sur l'adoption des colonies agricoles.

Pour nous diriger convenablement dans la marche que nous avons à suivre pour atteindre notre but, nous devons commencer par reconnaître quelles étaient les circonstances qui pouvaient influer sur l'adoption et le succès du système dont il s'agit, tant en Hollande qu'en Belgique, afin d'établir ultérieurement, quand nous parlerons de la France, les observations comparatives qui pourront en résulter.

Nous devons, sous ce rapport, considérer d'abord quelle était la proportion de la classe indigente avec la population du pays, ainsi que les causes qui pouvaient déterminer cette proportion ; quelles étaient les ressources que cette

Digitized by Google

classe pouvait trouver, soit dans les travaux qui lui étaient offerts, soit dans les établissemens de bienfaisance et les moyens de secours qui lui étaient consacrés.

Enfin, quels furent les avantages qui, malgré ce que nous devons exposer à cet égard, firent préférer le système des colonies agricoles, pour prévenir et extirper la mendicité.

Nous parlerons d'abord de ce qui concerne plus particulièrement la Hollande.

On sait à quel degré ce peuple, si peu nombreux dans son origine, sut élever sa richesse commerciale et sa puissance maritime par un courage et une industrie dont l'énergie semblait s'accroître avec les obstacles qu'il lui fallait vaincre; on sait qu'obligé de fonder en quelque sorte sa capitale sur l'Océan même (1), il le couvrit de ses flottes, en exerçant pendant un siècle et demi un monopole commercial qui l'avait fait surnommer le *Roulier des mers*.

C'est ainsi que la Hollande était parvenue, en 1660, à posséder dix mille voiles et cent soixante-huit mille matelots, d'après le rapport de *Jean de Wit*, grand-pensionnaire de la république,

(1) L'hôtel de ville d'Amsterdam a été fondé sur un pilotis de treize mille six cent cinquante-neuf grands mâts enfoncés.

Digitized by Google

et qui, après l'avoir portée à l'apogée de sa grandeur, fut massacré, en 1672, à La Haye, par la populace, avec des atrocités révoltantes, qui devinrent en quelque sorte l'époque de la décadence de l'État.

Les mémorables exemples de prospérité qu'avait donnés la Hollande avaient servi de leçons à des puissances rivales long-temps occupées de leurs troubles intérieurs.

La France et surtout l'Angleterre luttèrent contre la puissance commerciale de la Hollande avec d'autant plus d'avantage, que cette république, parvenue à un si haut degré de prospérité, ne sut plus se défendre de ces divisions intestines dont des rivaux ne manquent jamais de profiter; et qu'ils cherchent si souvent à fomenter dans leur propre intérêt.

D'après ce concours de circonstances préjudiciables, la Hollande ne comptait plus en 1789 que cent un bâtimens de guerre, dont quarante-trois vaisseaux de ligne de cinquante à soixante-quatorze canons, quarante-sept frégates et onze cutters; après les avoir presque tous perdus pendant notre révolution, elle a reçu en partage, lors de la pacification de 1815, les deux tiers des vaisseaux portant pavillon français qui existaient dans ses ports : elle en a fait le noyau d'une marine qui s'est accrue annuellement, mais qui

Digitized by Google

ne compte encore que trente bâtimens en activité, armés de sept cent vingt canons et montés par environ quatre mille deux cents hommes (1).

Nous avons insisté sur ces circonstances, parce que rien ne pouvait mieux prouver la décadence de la richesse hollandaise, et par conséquent la diminution progressive des capitaux et du défaut de travail pour les classes ouvrières. Nous devions d'abord établir ainsi les causes principales de la forte proportion relative de la classe indigente, qui, comme nous le verrons dans les tableaux statistiques que nous allons donner, était de 745,652 individus pour la population totale du royaume des Pays-Bas, laquelle était d'environ 6,000,000 (2); mais nous devons en même temps, pour éclairer la question qui nous occupe, opposer à ce tableau affligeant celui des ressources que présentent l'énergie de l'esprit public et l'industrieuse activité du Hollandais.

Après tant d'événemens contraires, Amsterdam était encore, dans ces derniers temps, le

---

(1) Il existe de plus dans ses ports soixante-trois bâtimens en non-activité et quarante en construction, pour être confectionnés de 1830 à 1840.

(2) Voir l'article premier de la note (A), qui présente divers tableaux statistiques de la Hollande et de la Belgique.

Digitized by Google

grand marché des Indes-Orientales et le port où l'on trouvait la réunion la plus complète des produits de l'univers; son activité s'accroissait chaque année, notamment depuis la construction de ce beau canal maritime, qui, commencé en 1819 et fini en 1824, joint le port d'Amsterdam à celui du New-Diep, près le Texel, par une ligne navigable pour les vaisseaux de guerre et les vaisseaux marchands du plus fort tonnage, et qui leur fait éviter ainsi, par un trajet de vingt lieues toujours sûr et facile, les détours souvent contrariés par les vents et les hauts-fonds qui les obligeaient de s'alléger en prenant par le Zuiderzée (1).

---

(1) Le passage le plus profond présentait, au lieu dit *le Pampus*, à environ 8,000 mètres au dessus d'Amsterdam, un haut-fond qui ne donnait que 30 à 33 décimètres de tirant d'eau.

J'ai traversé en dix heures ce canal, qui est le plus beau canal maritime que l'on connaisse; j'étais dans le salon d'une barque de poste très commode, qui passait par de petites écluses, tandis que je voyais des frégates, des vaisseaux du plus fort tonnage, et notamment un vaisseau de neuf cents tonneaux, venant de Batavia, passer par les grandes écluses, qui ont 190 pieds de long, 24 pieds de profondeur et 55 pieds d'ouverture entre leurs portes, dont les ventaux (tout en bois) ont été

Digitized by Google

Il a fallu fonder les écluses de ce canal sur des pilots enfoncés jusqu'à 30 pieds au dessous du niveau du flux ordinaire de la mer; aussi a-t-il coûté à peu près 20,000,000 fr. de notre monnaie, qui ont profité à la classe ouvrière de la Nord-Hollande.

Pour répartir les bienfaits des grands travaux dans tout le royaume, on exécutait d'autres canaux dans sa partie intermédiaire et dans sa partie méridionale, comme devant à la fois occuper l'ouvrier et faire prospérer ensuite le commerce et l'agriculture, ces deux sources fécondes de bien-être pour toutes les classes.

Ainsi, on a construit, dans la partie intermédiaire du royaume, le canal maritime, par lequel les vaisseaux du plus fort tonnage arrivent maintenant jusqu'à Gand, en traversant le bras de mer dit l'*Axelsh-Gat*, au moyen de levées dont il a fallu terminer le couronnement, qui avait 600 mètres, entre deux marées, pour les soustraire à une destruction, sans cela inévitable, par la chute et l'affouillement de l'eau,

---

établis avec tant de précision pour leur assemblage que, depuis cinq ans qu'on les manœuvrait, leur aplomb n'avait pas varié d'une seule ligne.

Digitized by Google

si elle n'eût pas été retenue par une plus grande élévation de ces levées, lors du reflux (1).

On a construit encore, dans cette partie intermédiaire, le canal à vaisseaux, dit *le Zederik*, qui, allant de Wianen à Gorkum, a abrégé de huit jours le trajet d'Amsterdam à Cologne, et pour lequel on a pratiqué pour la première fois ces belles écluses dites à éventail, qui, par des appareils de construction particuliers, peuvent voir ouvrir leurs portes dans les hautes eaux, par l'effet même de la pression du biez supérieur, celui dit *le Zuid-Williems-waart*, qui va de Bois-le-Duc à Maëstricht; il reçoit les grandes barques de la Meuse, qui chargent jusqu'à 800 tonneaux, et présente, près de cette der-

(1) Le jour où l'on termina cette grande opération, on y employa deux mille ouvriers et deux cent cinquante bâtimens pour placer les fascines et les pierres nécessaires. Le couronnement fut effectué en cinq heures, sur une longueur de 600 mètres, et la marée n'avait plus qu'un pied à franchir pour surmonter la digue quand on parvint à lui donner un pied au dessus des plus hautes eaux : alors des cris de joie s'élevèrent de toutes parts et des salves de mousqueterie célébrèrent la victoire que l'on venait de remporter sur l'Océan, dont le bras que l'on coupait ainsi a été converti en une belle et vaste gare.

Digitized by Google

nière ville, une des plus belles écluses qui existent.

Je citerai, pour la partie méridionale, le canal d'*Antoin*, dont le biez de partage est alimenté au moyen d'une tranchée de 1,500 mètres de long, dont la profondeur va jusqu'à un maximum de 81 pieds au dessous du sol naturel, et de 150 pieds au dessous du niveau des cavaliers que forment les déblais ;

La canalisation de la Sambre depuis Namur jusqu'à notre frontière, qui a exigé des creusemens considérables, partie dans le roc; cette canalisation étant effectuée par vingt-deux barrages éclusés et à poutrelles mobiles, qui ont 20 pieds de long et peuvent s'ouvrir en quelques minutes, au moyen d'appareils ingénieux ;

Le canal de Charleroi à Bruxelles, qui a cinquante-cinq écluses et un souterrain de 1,300 mètres, qui n'a pu être construit qu'en commençant sa voûte par son sommet, à cause de l'extrême mobilité du sable qu'il fallait traverser (1).

---

(1) Ayant visité particulièrement chacun de ces canaux, ainsi que les travaux hydrauliques dont il est fait

Digitized by Google

Je citerai encore, comme bel exemple des travaux d'une entreprise particulière, celle de la compagnie dite *du Luxembourg* établie à Bruxelles, pour la jonction de la Meuse, prise près Liége, à la Moselle près Trèves, par un canal qui a 257,650^{m}. de long, un souterrain de 2,500^{m}. et deux cent trente-cinq écluses. Cette compagnie faisant exécuter d'autres grands travaux, je crois devoir annoncer l'exposé que je ferai de ses statuts et de ses opérations dans l'ouvrage dont je parle dans la note ci-dessous, comme présentant un modèle parfait de grande association industrielle.

Ces grands travaux de canalisation étaient accompagnés d'autres travaux non moins importans, tels que ceux des digues, qui défendent

---

mention dans ce mémoire, je compte en donner la description détaillée dans un ouvrage que je me dispose à faire paraître prochainement, comme faisant suite à celui que j'ai publié en 1822 (*Des canaux navigables*), chez *Bachelier* et Madame *Huzard*, libraires, à Paris; n'attendant pour publier ce dernier ouvrage que le complément de documens qu'a bien voulu me promettre, pour la partie relative aux canaux des États-Unis d'Amérique, M. le général *Bernard*, dont on connaît les beaux travaux pour le génie civil et militaire de cet État.

Digitized by Google

le pays contre les invasions de la mer, en résistant aux tempêtes les plus terribles.

Mais il en est d'autres encore qui sont aussi très remarquables par les soins peu communs et exigeant plus de main-d'œuvre, avec lesquels ils sont exécutés.

Je citerai pour exemple ce beau système de digues, qui, par sa solidité et la savante combinaison de sa direction pour le reflux, l'a forcé à creuser, par sa seule érosion, un fond d'eau de vingt-cinq pieds à ce port de New-Diep, où aboutit le grand canal de la Nord-Hollande dont nous venons de parler, et où les petits bâtimens de commerce ne trouvaient anciennement qu'un mouillage à peine suffisant. J'y ajouterai les digues qu'on exécute pour former dans le port même d'Amsterdam un bassin spécial pour le commerce des bois de construction, qui aura une écluse à sas, de 49 pieds de largeur entre ses portes, et un bassin à flot pour les plus grands vaisseaux, où il pourra en tenir douze cents; il sera formé par une digue d'environ 4,000 mètres, avec une écluse à sas de 58 pieds d'ouverture entre les portes : ces travaux, estimés 5,000,000 fr., offrent de belles occupations à la classe ouvrière d'Amsterdam, qui ne va pas au tiers de

Digitized by Google

celle de Paris, et assurent, pour la suite, encore plus d'activité dans son port. Je citerai, pour les soins qui exigent plus de main-d'œuvre, les paillassonnages (je me sers ici de l'expression la plus exacte), que j'ai vu exécuter sur les talus de digues et de rives que l'érosion des eaux de la mer menaçaient de détruire par une violence qu'on amortit en les faisant ainsi glisser sur une surface entièrement lisse, notamment près l'embouchure de la magnifique écluse à éventail de Terneuse, où l'action des eaux débouchant de cette écluse avait creusé le chenal à 45 pieds de profondeur. On pourrait encore mentionner ici la grande activité des chantiers maritimes et de ces nombreuses scieries pour les bois qui descendent le Rhin, en formant des radeaux de plusieurs centaines de mètres de longueur, et qui ressemblent à des îles flottantes; scieries mues par des moulins, dont le nombre va jusqu'à environ trois cents pour le seul canton de Sardam, où le czar Pierre I^er^. voulut apprendre le métier de charpentier, et où l'on montre encore la chambre et les meubles dont se servit ce grand homme.

A cette quantité de travaux que présente la Hollande dans son propre sein, on doit ajouter les ressources qu'elle offre dans les colonies qui

Digitized by Google

lui ont été restituées, et où Batavia est encore la ville la plus importante des Indes-Orientales après Calcutta. La métropole compte, dans ces colonies, environ neuf millions de sujets, qui sont autant de consommateurs pour elle et la voient jouir de toutes leurs richesses et posséder tous les grands emplois.

On peut donner une idée des avantages de la métropole, en citant le grand vaisseau à vapeur dit l'*Atlas*, qui a 252 pieds de long, trois machines à vapeur, de la force de cent chevaux chacune; vaisseau qu'elle a fait construire à Rotterdam pour lui servir en quelque sorte de citadelle flottante dans l'Inde, et que j'ai vu manœuvrer.

Après avoir donné, comme nous le devions, l'idée des travaux qui pouvaient occuper la classe indigente, nous devons, pour compléter les points de comparaison, parler encore des ressources que cette classe pouvait trouver dans les établissemens de bienfaisance et les secours de la charité. Il doit suffire de dire ici, pour ce qui regarde les principes qui animaient les Hollandais en faveur de l'humanité souffrante, que les établissemens existant à Amsterdam pour les enfans abandonnés et pour les insensés étaient les plus beaux que l'on connût, et de

Digitized by Google

renvoyer à l'article qui concerne le nombre des individus secourus, les établissemens et les diverses natures de secours, dans la note (A) que nous avons déjà indiquée, comme contenant les principaux tableaux statistiques du ci-devant royaume des Pays-Bas, en ce qui concerne notre sujet.

Nous renvoyons à ces mêmes tableaux pour la proportion des terres incultes avec la quantité de terrains cultivés, comme pouvant être encore à considérer pour juger de l'utilité des colonies agricoles. Après avoir ainsi passé en revue les circonstances qui avaient pu influer sur l'établissement de ces colonies pour la Hollande, nous allons donner un coup-d'œil sur ce qu'étaient en Belgique les circonstances analogues.

Le commerce manufacturier de la Belgique avait éprouvé une violente secousse lorsque ce pays cessa d'appartenir à la France qui lui offrait les plus vastes débouchés. Telle est la cause de la forte proportion de la partie indigente de sa population, qui était alors d'environ 1 sur 88 (note A); mais, depuis cette époque, les grands travaux dont nous venons de parler, son industrieuse activité, des circonstances nouvelles ont contribué à rétablir sa prospérité. Ainsi Bruxelles, érigée en capitale, a vu sa population pres-

Digitized by Google

que doubler, et par suite des établissemens qui lui devenaient alors nécessaires, elle a vu s'élever dans sa partie supérieure un quartier nouveau, qui contenait les palais de la famille royale, des autorités législatives, les hôtels des administrations publiques et des principaux fonctionnaires.

Anvers s'est agrandi d'une manière étonnante par l'activité de son port et le nombre des bâtimens que reçoivent les magnifiques bassins que nous y avons construits, puisqu'on y compte moyennement trente-cinq vaisseaux en déchargement par jour.

La Belgique s'est encore enrichie, tant par l'exploitation des inépuisables mines de houille qu'elle possède vers nos frontières, et dont les produits se sont progressivement élevés jusqu'à 60,000,000 de quintaux métriques, et passent pour occuper environ cent mille familles, que par l'établissement d'usines très remarquables par leur grandeur et leur produit.

Je citerai pour exemple, et comme les ayant complétement visités, la belle fonderie de M. *Cokerill*, à Seraing, près Liége, qui occupe environ deux mille ouvriers, et où on a fondu les appareils pour le grand vaisseau à vapeur l'*Atlas*, dont nous venons de parler; les hauts-fourneaux

Digitized by Google

établis depuis peu à Couvin et à Charleroi, parmi lesquels on en voit dont les coulées sont aussi fortes que celles des hauts-fourneaux d'Angleterre, et la belle exploitation de M. *de Lagorge*, à Hornu, près le canal de Mons, où j'ai vu quinze cents ouvriers employés aux travaux souterrains, trois cents aux travaux extérieurs, et tous logés dans un village, que M. *de Lagorge* a fait construire pour eux, avec de beaux alignemens que forment des maisons pourvues de jardins et de toutes les commodités désirables; de sorte que ce village présente l'image d'une colonie très prospère.

La Belgique participait aussi aux avantages que les colonies d'outremer présentaient au royaume des Pays-Bas, ainsi que nous venons de le reconnaître, et on m'a cité pour exemple, à ce sujet, qu'un des armateurs (M. *Cock*), demeurant à Anvers avait en commission dix-neuf bâtimens pour le seul port de Batavia.

Enfin la Belgique possédait, pour le secours de l'indigence et la répression des malfaiteurs, des établissemens qui n'ont encore été surpassés nulle part.

J'ai vu plusieurs de ces établissemens, notamment ceux de Vilvorde, de Saint-Bernard et la célèbre maison de détention de Gand. Ces trois

Digitized by Google

établissemens présentent des observations comparatives si intéressantes pour le sujet qui nous occupe, que nous croyons devoir en faire ici une mention sommaire.

J'ai dû remarquer la sagesse des distributions intérieures des édifices, la discipline des détenus et les soins recherchés qu'on y donne à la propreté, mais surtout l'aptitude transmise aux détenus pour les travaux les plus utiles à l'État.

Ces travaux ont pour objet les diverses fournitures d'équipement et d'habillement nécessaires à l'armée, mais avec un système de spécialité qui assure leur bonne confection. Ainsi, dans l'un de ces établissemens, on fait les schakos et les chaussures; dans un autre on fabrique les draps; à Gand, on s'occupe de tout ce qui concerne les toiles depuis le peignage du chanvre et du lin jusqu'aux tissages les plus variés. Il en résulte pour l'Etat une double économie, celle qu'il fait sur le prix de fabrique et celle d'une plus grande durée, en raison de la bonne qualité des fournitures; enfin il est affranchi des supercheries que se permettent trop souvent des fournisseurs soumissionnaires au rabais, et les soldats n'en sont plus victimes.

On peut se faire une idée de l'utilité de ce système et de ces établissemens en remarquant

Digitized by Google

que, dans le rapport qui vient d'être fait au Gouvernement de la Belgique (décembre 1830), il est établi qu'ils ont fourni de suite pour plus de 200,000 fl. (400,000 fr.) d'objets d'équipement et de campement à l'armée belge, et que leur actif en matières premières et objets en fabrication s'élevait à 571,091 fl. [environ 1,042,182 francs] (1).

Mais j'ai dû surtout porter une attention toute particulière à cette maison de détention de Gand, fondée avec le double but de réprimer et convertir le malfaiteur, de prévenir et d'extirper la mendicité. Cette maison donnant, année moyenne, à l'État un bénéfice de 100,000 fr. sur les fournitures qui s'y fabriquent, et étant le plus bel établissement de ce genre qui existe encore et le mieux administré, nous croyons devoir lui consacrer une note spéciale (voir la note B), parce qu'on y reconnaîtra la grandeur des conceptions que peut inspirer

(1) Nous croyons à propos d'appeler l'attention sur l'utilité que pourrait présenter à la France l'adoption de mesures analogues, tant pour l'État que pour le soldat, qui, chargé maintenant d'une forte partie de son habillement, y trouverait le double avantage d'une plus grande durée et d'un meilleur marché pour les effets qu'il doit payer sur son modique prêt.

Digitized by Google

l'amour de l'humanité, et concevoir comment le philantrope *Howard* (1) avait proposé un si bel établissement comme le type qu'on devait imiter pour ce système pénitentiaire qu'il fit adopter par les États-Unis d'Amérique, et devant lequel l'Europe se met aujourd'hui pour ainsi dire en extase, tandis que l'Amérique a la bonne foi de rappeler que c'est à l'Europe même qu'elle en doit la première conception.

C'est donc au milieu d'une prospérité extraordinaire et lorsqu'elle possédait les établissemens les plus remarquables pour réprimer les malfaiteurs et extirper la mendicité que la Belgique a adopté comme désirable pour elle, sous ce double rapport, le système des colonies de bienfaisance que la Hollande avait accueilli et déjà pratiqué comme un moyen préférable à ceux qu'elle avait employés jusqu'alors.

Nous avons cru essentiel pour notre sujet de constater, comme nous venons de le faire, que deux peuples qui présentent une différence remarquable dans leur caractère et leur position, quant à l'économie politique, n'avaient eu qu'un même avis pour l'adoption des colonies

(1) L'empereur de Russie a fait ériger, en 1819, un monument sur sa tombe dans les déserts de Kerzon, et l'Angleterre, sa patrie, lui a fait élever une statue.

Digitized by Google

agricoles de bienfaisance, et nous allons reconnaître, par les faits, qu'ils ont eu à s'en féliciter l'un et l'autre.

Quelque étendus que paraîtront peut-être les détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer, on ne les trouvera pas superflus, si l'on considère qu'il était essentiel, pour la question que nous traitons ici, d'établir par des faits positifs qu'aucun pays ne présentait, proportionnellement à sa population, plus de travaux à la classe ouvrière, plus de secours à l'indigence que le royaume des Pays-Bas, lorsqu'il a adopté le système des colonies agricoles de bienfaisance; et pour compléter ce genre d'observations sans trop compliquer notre texte, nous renvoyons pour les vérifier aux tableaux statistiques compris dans la note (A) que nous avons déjà citée, et où on trouvera, pour la Belgique comme pour la Hollande, l'ensemble des documens relatifs à la proportion de la classe indigente avec la population, celle des terres incultes avec les terres cultivées, l'état des divers établissemens de détention (1) et de bienfaisance, avec l'indi-

(1) Ces maisons, trop nombreuses pour être détaillées ici, contenaient des classifications séparées pour les détenus, même au bagne d'Anvers, qui, comme nous le ver-

Digitized by Google

cation des sommes affectées aux divers genres de secours.

Par les mêmes motifs, nous renvoyons pour le complément de ces derniers documens à la note (C), qui contient le rapport annuel fait en 1826 aux États-Généraux sur toutes les administrations de bienfaisance, conformément à l'article 228 de la charte, qui était alors commune aux deux pays, et dont voici la teneur :

« *Les administrations de bienfaisance et l'é-*
» *ducation des pauvres sont envisagées comme*
» *un objet important et digne de tous les soins*
» *du Gouvernement : chaque année, il doit en*
» *être rendu un compte aux États-Généraux.* »

Nous croyons qu'on ne saurait trop observer quelle influence doit avoir sur l'esprit public et sur le zèle de la charité une mesure législative d'un si haut intérêt, et qu'il serait si désirable de voir adopter en France.

Quand on a considéré, comme nous avons dû le faire, les grands travaux et les belles institutions de bienfaisance qui se présentaient à la

---

rons, a été supprimé par suite de l'établissement des colonies forcées, et qui contenait quatre classes, y compris celle de *grace*, où l'on plaçait les condamnés que leur conduite mettait dans le cas d'être graciés.

Digitized by Google

classe ouvrière ou au secours de l'indigence dans deux pays si différens par leur caractère et leur situation ; quand on observe qu'ils n'ont eu qu'un vote unanime pour insérer dans la charte qui leur était commune le bel article que nous venons de citer, et qu'on les voit au milieu de ce concours de circonstances adopter les colonies agricoles de bienfaisance comme moyen préférable à tous ceux qu'ils avaient pratiqués jusqu'alors; enfin, quand on remarque que cette adoption est faite par deux peuples si sages dans leurs entreprises, qu'il n'y a eu chez eux aucune faillite notable dans ces dernières commotions, qui en ont occasioné ailleurs de si nombreuses et de si déplorables, il semble qu'il ne reste plus rien à dire en faveur d'un tel système.

Mais il n'en est que plus intéressant de connaître les ressources employées pour assurer ses succès et déterminer des résultats qu'on ne saurait trop apprécier.

Nous croyons devoir d'abord en exposer le plan.

Principes qui ont guidé la Société de bienfaisance.

La Société de bienfaisance, guidée par la philantropie la plus éclairée, a su parvenir à des

Digitized by Google

succès que plusieurs années d'expérience ne permettent plus de contester valablement, en admettant pour base de ses actions généreuses ces maximes qu'on ne saurait trop propager: *Les aumônes, quelque abondantes qu'elles soient, ne peuvent être un remède assuré contre l'indigence, puisque, bientôt consommées, elles ne laissent après elles que de nouveaux besoins à satisfaire, et qui s'accroissent avec l'âge.* Ce sont des travaux et non des aumônes qu'il faut offrir à tous les individus qui sont en état de travailler, quelque faible que puisse être chez eux cette faculté; car un seul franc que gagne un indigent lui vaut, en l'encourageant, bien plus de profit que plusieurs qu'on lui donne comme une aumône, qui tend à le dégrader, s'il est capable de travailler. Quand la nature des soulagemens qu'on accorde n'est pas un aiguillon pour le travail, elle devient, par le fait, un encouragement à la paresse et à la débauche. Si enfin le soutien accordé à un indigent est au dessus de ce qu'un ouvrier industrieux peut gagner dans la même circonstance, la paresse devient plus profitable que l'industrie, et *la mendicité est un état préférable à un métier.*

La pratique de ces maximes avait déjà opéré des résultats remarquables pour l'extinction de

Digitized by Google

la mendicité, comme, par exemple, en Bavière, à Munich, où il avait fallu cependant les soutenir par des moyens coërcitifs contre les mendians, dont le nombre et les débordemens étaient devenus effrayans, et à Hambourg, où l'on a cru devoir les appuyer de l'imposition d'une amende à quiconque donnerait l'aumône à un mendiant (1); mais la Société de bienfaisance a su réussir complétement sans le secours de ces moyens et sans l'intervention du Gouvernement, par la sagesse de ses mesures, qu'on ne saurait trop louer, et dont nous allons donner un exposé sommaire.

Plan et but de ses opérations.

De tout temps on a transporté des indigens sur des terres incultes, et on leur a fourni les provisions et les instrumens en tout genre nésaires pour pourvoir à leurs premiers besoins, jusqu'à ce que leurs travaux pussent assurer leur subsistance.

Nous en trouvons des exemples même dans les colonies par lesquelles les Egyptiens, les Grecs et les Romains tâchaient de donner un débou-

(1) Voir la note F relative à Munich et à Hambourg.

Digitized by Google

ché utile à une population surabondante; mais la Société de bienfaisance trouvait ces procédés insuffisans. Elle voulait diriger elle-même vers l'agriculture et l'industrie manufacturière les malheureux qu'elle prenait sous sa protection, leur procurer le bienfait d'une éducation appropriée à leur condition, en faire des citoyens probes et laborieux, qui, en conservant un esprit de retour vers la grande société, pussent, en y rentrant, y acquérir une existence honorable et indépendante. Elle préférait ainsi les colonies agricoles aux colonies d'outre-mer qu'elle aurait pu fonder dans ses vastes possessions de l'Océanie, où elle est encore la Puissance prépondérante.

Mais la Société de bienfaisance, en accomplissant les vues honorables qu'elle avait conçues, mettait le comble à ses bienfaits en établissant parmi ceux qui devaient y participer des distinctions qu'une saine philantropie indiquait. Elle devait reconnaître dans le cercle immense de la classe nécessiteuse des différences, des gradations qui exigeaient diverses institutions en rapport avec l'âge, le moral, les capacités et la conduite de ses protégés. Il ne fallait pas confondre avec des hommes avilis par la mendicité des chefs de famille

Digitized by Google

que les embarras, les charges d'un ménage nombreux, le manque d'ouvrage, ou souvent des malheurs particuliers, suite fréquente des déplacemens d'industrie, plongent dans la misère. Il fallait, au contraire, soutenir leur courage luttant contre l'adversité, plus forte que leurs infructueux efforts : tel a été le principe et le but des colonies libres.

Il était indispensable de créer en même temps des établissemens particuliers pour ces êtres entièrement à charge à leurs concitoyens, et livrés à une condition qui, bientôt, entraîne à une paresse d'habitude, à une dégradation morale, à un vagabondage, avant-coureur trop ordinaire du crime. La Société de bienfaisance devait donc chercher à revivifier dans des cœurs endurcis le germe du bien, à régénérer, pour ainsi dire, l'homme dépravé, et à le placer dans la nécessité de subvenir, par son travail, à son entretien et à sa subsistance, sous peine d'y être contraint : tel a été le principe et le but des colonies forcées.

Enfin, des vues telles que celles de la Société de bienfaisance ne pouvaient manquer de s'arrêter avec intérêt sur le sort de ces êtres faibles et innocens délaissés par des parens dénaturés

Digitized by Google

ou pauvres, et sur ces enfans auxquels une mort prématurée avait enlevé les auteurs de leur existence. Tous se trouvaient ainsi voués, dans l'âge le plus tendre, à un malheur qui réclamait de la manière la plus touchante les secours de la Providence, et la Société de bienfaisance les leur a assurés en établissant aussi des colonies où l'on reçoit des orphelins, et où ils peuvent, par une bonne conduite, acquérir un sort indépendant, d'après les soins qu'on met à les former au travail et à la morale, en ne les assujettissant d'abord qu'à un régime doux et convenable à la faiblesse de leur âge.

Ces différens genres d'établissemens présentent encore l'important résultat d'accroître le bien-être agricole et la richesse du pays sans lui demander aucun sacrifice.

Effectivement la Société de bienfaisance s'est bornée à demander aux personnes charitables qui voudraient assurer à leurs aumônes une destination conforme à ses sages maximes de souscrire pour une somme de 2 fl. 50 (environ 5 fr.) par an, comme n'étant au plus que l'équivalent de ce que chacune d'elles donnait ordinairement aux pauvres, dont elles évitaient ainsi les importunités souvent pénibles et abusives,

Digitized by Google

et nous verrons quel parti elle a su tirer d'un moyen si simple en lui-même.

Objections contraires à l'établissement des colonies de bienfaisance, et réponses qu'elles comportent.

Pour faire mieux apprécier le discernement judicieux qui l'a guidée, il nous semble nécessaire, avant d'aller plus loin, de répondre aux différentes objections qui ont été déjà faites contre les colonies agricoles de bienfaisance, parce qu'elles pourraient se reproduire encore et mal disposer les esprits sur le jugement qu'on doit en porter. Nous espérons le faire avec succès, appuyés que nous sommes sur l'existence des faits. On a demandé d'abord si tous les individus valides admis aux colonies seraient aptes à la culture de la terre, quel qu'ait été leur genre de vie antérieure. Nous répondrons, en considérant comme admis le système d'occuper autant que possible les détenus à un travail productif, que l'apprentissage du journalier cultivateur exige généralement moins de temps et présente moins de difficultés que celui des métiers de fabrique réellement lucratifs ; de plus, le travail du cultivateur ne craint, pour la

Digitized by Google

perte de ses profits, que les années de disette, qui ne sont pas moins préjudiciables à l'industrie; mais celle-ci doit redouter en outre des chances nombreuses d'interruption qui restent étrangères aux travaux agricoles: tels sont les caprices de la mode, le changement dans les usages même les plus habituels, l'introduction de nouveaux procédés, les commotions de l'ordre social, et enfin la guerre, qui paralyse quelquefois en grande partie des travaux de fabrique importans. Ces considérations, déjà si puissantes par elles-mêmes, prennent encore une nouvelle force quand on réfléchit sur le préjudice que peut faire éprouver à l'ouvrier honnête et libre la concurrence des ouvrages de fabrique confectionnés à bas prix par le détenu, qui n'a ni avances à faire, ni loyer à payer, ni famille à soutenir. Ce préjudice pour l'ouvrier honnête et qui mérite un intérêt particulier a paru tel en Angleterre que la législature s'en est occupée, et après avoir mûrement discuté une question si grave, le Gouvernement anglais a renoncé généralement aux travaux industriels pour les détenus, en y substituant un travail improductif, qui les empêche cependant de croupir dans l'oisiveté, et qui leur procure en

Digitized by Google

même temps un exercice salutaire. Ce travail est celui du *tread-mill* (moulin de discipline), espèce de grande et large roue cylindrique, pourvue, dans toute sa circonférence intérieure, de marches sur lesquelles les détenus sont forcés de monter pendant un certain nombre d'heures par jour, en la faisant ainsi tourner par le seul poids de leur corps (1); cependant, cette machine coûte environ 500 francs par individu employé. Celle de la maison de détention de Londres (*Millbank*), qui peut occuper quatre cents détenus, a coûté plus de 12,000 liv. sterl. (environ 290,000 fr.), et la construction de la maison elle-même a fait l'objet d'une allocation de 400,000 liv. sterl. (environ 9,600,000 fr.).

Ainsi le Gouvernement le plus renommé pour la protection de l'industrie a reconnu comme principe que, dans un pays où la population manufacturière est assez nombreuse pour que le journalier laborieux ne trouve plus dans son travail que le nécessaire pour son existence et celle de sa famille, on ne pourrait, sans s'exposer à provoquer la misère et la perturbation dans une classe si nombreuse, ériger les mai-

(1) Voir, pour les détails de cette machine et son application, la note G relative à l'Angleterre.

Digitized by Google

sons de détention en manufactures exemptes des principaux frais auxquels les établissemens particuliers sont assujettis en courant encore souvent d'autres risques, de sorte que ceux-ci ne pourraient soutenir la concurrence des premiers sans s'exposer à être ruinés.

Nous avons cru devoir entrer ici dans ces explications, parce que rien ne pouvait mieux prouver la supériorité des avantages que présentent les travaux agricoles, et les résultats dont nous allons rendre compte prouveront, plus positivement encore que tout ce qu'on pourrait dire, la préférence qu'ils méritent.

Au surplus, il y a dans les bâtimens des colonies agricoles des ateliers où l'on peut occuper les femmes en général, ainsi que les enfans et les hommes incapables de supporter les travaux de l'agriculture, et où l'on confectionne tout ce qui peut servir à l'usage des colons et de l'établissement.

Nous allons reconnaître que, bien loin de faire craindre de tels inconvéniens, les travaux agricoles des colonies de bienfaisance, au moyen de rétributions volontaires, qui ne dépassent pas les aumônes que l'on serait obligé de faire sans elles, donnent des bras de plus à la propagation de la culture, améliorent le physique et le mo-

Digitized by Google

ral de l'indigent, lui assurent les moyens d'existence le plus à l'abri des événemens, en contribuant en même temps à l'accroissement de la richesse du pays, dont ils font disparaître la plaie la plus hideuse.

Pour les colonies forcées, on a encore opposé les craintes que pouvaient inspirer des agglomérations de mendians si nombreuses; mais, pour des circonstances menaçantes, les portes d'entrée et de sortie des maisons qui les renferment dans les colonies sont gardées par des postes militaires avec autant de soin que pour toute autre maison de détention, et les travaux extérieurs se font toujours avec des précautions convenables et en présence des surveillans, qui donneraient l'alerte en cas de besoin : c'est ainsi que nous l'avons vu pratiquer à des camps de condamnés travaillant aux canaux de Bretagne (1),

(1) En parlant plus loin de ce qui concerne la France, nous citerons entre autres, avec tous les détails nécessaires, un camp de six cent cinquante condamnés, que nous avons vus et qui travaillent depuis cinq ans à un des points de partage du canal de Nantes à Brest, pour y faire une tranchée de plus de 3,000 mètres de long, dont la profondeur va jusqu'à un maximum de 69 pieds, et qui n'ont besoin que de vingt gendarmes et d'un peloton d'infanterie pour les garder.

Digitized by Google

du Berri, et, dans le temps, à des camps de prisonniers espagnols employés par milliers à des travaux du même genre. Dans de semblables occasions, on convient d'avertir le pays d'une évasion quelconque par un coup de canon ou l'explosion d'une forte boîte et par le hissement d'un drapeau portant des couleurs tranchantes. Alors tous les agens militaires et civils, toute la population se trouvent avertis, et il y a peu d'exemples d'individus qui se soient définitivement échappés d'après ce concours de précautions. Au surplus, douze ans d'expérience ont prouvé aux colonies du nord, qui sont habitées par près de huit mille individus, combien le pays environnant conserve de sécurité.

C'est après avoir médité des questions si importantes et basées sur des prévisions et des calculs dont l'expérience a confirmé l'exactitude, que la Société a fondé successivement, et en raison de la progression des succès qu'elle obtenait, les colonies dont nous allons donner la description.

Auteur du projet adopté.

Mais en satisfaisant, comme nous allons le faire, au devoir de rendre à la Société de bienfaisance le tribut de reconnaissance qui lui ap-

Digitized by Google

partient, il serait injuste de n'y pas faire participer le philantrope éclairé qui, par le zèle le plus louable appuyé sur l'expérience la plus judicieuse, lui a suggéré et fait adopter des conceptions si favorables à l'humanité. La voix publique a donné un titre si honorable au général *Van den Bosch;* attaché à la carrière militaire sans cesser de se vouer aux connaissances agricoles, il avait été envoyé dans l'île de Java en qualité de colonel du génie et il y avait acheté une propriété pour s'y livrer à son goût éclairé pour l'agriculture. Il s'y trouva dans le voisinage d'un mandarin chinois qui avait émigré avec quelques compatriotes, et il remarqua que, malgré les soins et la peine qu'il apportait lui-même à ses cultures, les récoltes du mandarin étaient toujours bien plus abondantes que les siennes. Il chercha alors à se lier avec un agriculteur dont les succès prouvaient si positivement l'excellente théorie, et il eut tout lieu de s'en applaudir : car, lorsqu'il quitta les colonies, il retira de sa propriété, qu'il avait achetée 25,000 risdallers, une somme de 150,000 risdallers, c'est à dire le sextuple du prix d'achat.

Rappelé dans sa patrie, cet agronome, éclairé par sa propre expérience sur les moyens et les

Digitized by Google

heureux résultats des perfectionnemens agricoles, ne pouvait manquer d'y être encore plus frappé des espèces de prodiges qu'avaient anciennement opérés des défrichemens successifs dans ce beau pays de Vaës, jadis couvert de landes stériles, et que nous avons vu présentant aujourd'hui, sur une étendue d'environ dix lieues entre Gand et Anvers, un ensemble de petites fermes si bien cultivées, qu'elles ressemblent à autant de grands jardins contigus et offrent le spectacle du plus haut degré de prospérité agricole.

Il avait encore à remarquer, pour exemple des résultats dus aux défrichemens, leurs progrès dans cette *Campine*, naguère couverte de bruyères, dont les limites reculent journellement devant le cultivateur laborieux, qui accroît ainsi son bien-être avec la richesse de son pays.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE, ET MESURES PRISES POUR L'EXÉCUTION DU PROJET.

Inspiré par des réflexions si dignes d'un philantrope aussi zélé, le général *Van den Bosch* conçut la belle idée d'appliquer à des défrichemens de landes éloignées de la portée ordinaire des efforts du cultivateur, et perdues ainsi pour

Digitized by Google

le pays, le travail tant des indigens bien disposés, qui pourraient y trouver des moyens d'existence, que des mendians par suite de vice et de fainéantise, qui y seraient régénérés par un travail surveillé, et deviendraient utiles à la société, à laquelle ils imposaient la plus honteuse de toutes les charges (1).

Il est très important de remarquer que le général *Van den Bosch* donna la préférence à la colonisation dans le sein du pays sur l'émigration dans les colonies d'outremer, lorsqu'un long séjour dans des îles d'une richesse peu commune et peuplées de plus de sujets que n'en a la mère-patrie lui avait fourni les moyens de décider en pleine connaissance de cause. Ce fait est un argument que l'autorité du philantrope hollandais dont nous parlons

(1) Le général publia en hollandais un ouvrage qui contribua beaucoup à l'adoption de son projet; il est intitulé : *Traité sur la possibilité de former de la manière la plus avantageuse un établissement pour les pauvres des Pays-Bas.* On lui doit de plus un ouvrage très recommandable *sur les Possessions des Pays-Bas en Asie, en Amérique et en Afrique* (2 vol. 1818. Amsterdam), et on doit observer ici qu'il n'y propose aucune espèce de colonisation dans ces contrées.

Digitized by Google

rend tout-puissant dans la question du système d'émigration que nous examinerons plus loin.

Après avoir bien médité ses moyens d'exécution, il communiqua son projet au prince *Frédéric*, second fils du roi des Pays-Bas, qui mit le plus grand zèle à rechercher les moyens d'en assurer le succès. Il obtint la protection du Gouvernement d'autant plus facilement qu'il s'occupait déjà d'un vaste plan pour mettre en culture les landes immenses qui existent entre Maëstricht et Breda.

Les malheurs et le défaut de récolte de 1816 et 1817 vinrent encore faire ressortir le mérite et les avantages de ce projet.

Dès le commencement de 1818, on convoqua une assemblée publique à La Haye. Le projet y fut exposé dans tous ses détails et accueilli, les bases de l'association fixées et la protection du Gouvernement assurée, sans cependant qu'il eût à exercer aucune intervention dans l'administration. La Société ne tarda plus à s'organiser et détermina la marche de ses diverses opérations par des réglemens qui reçurent la sanction royale.

Nous allons citer ici les dispositions fondamentales de ces réglemens, dont on trouve la

Digitized by Google

teneur même dans la note (D) à la suite de ce mémoire.

Réglemens et statuts.

Les réglemens qui constituent la Société confient sa direction à deux commissions, l'une de *bienfaisance*, l'autre de *surveillance*. La première se compose d'un président à vie, de deux assesseurs, choisis chaque année par celui-ci et rééligibles, d'un membre secrétaire et de neuf autres membres; les douze membres élus pour douze ans. Elle se divise en quatre sections, une pour les finances, une pour l'instruction, une pour la correspondance, et la quatrième pour les travaux ou matières générales : chaque section est formée d'un président et de deux membres; quand la commission de bienfaisance n'est pas assemblée, elle est remplacée par une *commission permanente*, composée de membres en nombre suffisant.

La commission de surveillance consiste en vingt-quatre membres sociétaires, nommés pour une année par les électeurs, que les membres de la Société délèguent pour trois ans. Ces vingt-quatre membres choisissent parmi eux un président et un secrétaire.

Les modifications aux réglemens ne peuvent

Digitized by Google

se faire que par le concours des deux commissions.

Une ordonnance royale, en date du 6 novembre 1822, détermine les conditions d'admission dans les établissemens de la Société, tant des indigens et des mendians que des enfans-trouvés ou abandonnés, et des orphelins, au nom desquels l'autorité publique, leur tutrice légale, est seule compétente pour stipuler. Nous en extrairons l'article suivant :

« On pourra contracter avec la Société de » bienfaisance des provinces méridionales pour » les sommes suivantes, savoir :

» Pour un mendiant seul, à raison de 55 flor. » par an (70 fr. environ).

» Pour un enfant-trouvé, un enfant abandonné, ou un orphelin, âgé de plus de six » ans, à raison de 45 flor. par an, auquel cas il » sera reçu gratis trois mendians par chaque » nombre de huit enfans.

» Pour un ménage, à raison de 22 florins » 50 centimes par tête et par an.

» Pour un enfant abandonné, trouvé ou orphelin, âgé de plus de deux ans et de moins » de six, à raison de 40 florins, lesquels enfans, » aussitôt qu'ils auront atteint leur sixième an-

Digitized by Google

» née, seront classés dans la deuxième catégo-
» rie qu'on vient de citer.

» Les communes, administrations ou per-
» sonnes charitables, qui ont acquis le droit
» de placer à la colonie des familles indigentes,
» orphelins, enfans-trouvés ou abandonnés, ont
» seules le droit de pourvoir à leur remplace-
» ment et acquièrent à perpétuité la faculté ex-
» clusive de disposer de l'habitation et des trois
» bonniers et demi de terrain qui y sont affec-
» tés, en faveur d'autres personnes de la même
» classe. »

Une commune ou un corps militaire, ou toute autre corporation ou réunion de personnes qui auraient payé en souscriptions volontaires, dans une année, la somme de 1,700 florins, à laquelle est fixé le prix de l'établissement d'un ménage de six à huit individus, acquiert, au moyen de ce paiement, le droit de faire admettre un tel ménage.

Une famille indigente, pour être admise dans les colonies libres, doit être pourvue de bras suffisans pour trouver son existence dans des travaux champêtres ou de fabrication, et ne se composer que de six ou huit individus.

Les enfans âgés de plus de six ans et d'une

Digitized by Google

bonne constitution sont considérés comme pouvant pourvoir à leur existence.

On a établi aussi par aperçu les conditions d'un contrat à passer avec la commission pour l'admission des familles indigentes.

Enfin il a été créé un réglement d'ordre contenant en outre les conditions auxquelles les chefs de famille contractent, tant pour eux que pour leurs subordonnés, l'engagement de se soumettre. (Voir, pour tous ces documens, la note D précitée.)

Système financier.

En annonçant, comme nous venons de le faire, les redevances annuelles moyennant lesquelles on pouvait traiter avec la Société de bienfaisance, pour faire admettre dans les colonies les individus qu'on voulait y faire entrer, nous croyons essentiel d'observer que ces rétributions ne montent pas généralement à la moitié de ce qu'il en coûtait au Gouvernement ou aux établissemens publics pour ces mêmes individus, quand ils en étaient chargés, et que ces mêmes redevances annuelles, déjà comparativement si modiques, ne doivent être payées que pendant seize années, après lesquelles il ne sera plus rien dû ni pour le séjour des indigens

Digitized by Google

ou des mendians qui auront été reçus, ni pour ceux par lesquels ils seraient remplacés à perpétuité, à l'exception, toutefois, d'une somme de 12 florins par individu une fois payée, lors de l'entrée de ceux-ci, pour indemnité de leur trousseau.

Cet avantage remarquable résulte du système d'emprunt auquel la Société a dû recourir pour subvenir aux dépenses considérables de premier établissement qu'elle est obligée de faire pour remplir les conditions de traités importans que, d'après les succès déterminans de ses premiers essais, elle a été appelée à contracter, ainsi que nous le verrons, tant avec le Gouvernement qu'avec des établissemens publics, qui s'empressèrent de profiter des grands avantages que ces conditions leur présentaient.

Voici en quoi consiste ce système d'emprunt, pour lequel on n'a jamais manqué de prêteurs dans un pays si réputé pour la sagesse de ses calculs. La Société donne pour principale garantie du capital qu'elle emprunte le montant des redevances souscrites à son profit par les traités dûment en forme qui ont été faits avec elle, et elle affecte à chacun de ces emprunts un fonds d'amortissement de 2 pour 100 de son capital, qui est prélevé sur des excédans de produits,

Digitized by Google

qu'on a constaté devoir être bien supérieurs à ces 2 pour 100, et au moyen de cet amortissement le remboursement du capital se trouve effectué à l'expiration des seize années.

A cette époque, le Gouvernement, ou les établissemens publics, ou tout autre contractant devient entièrement propriétaire de la partie des colonies pour laquelle il aura souscrit, et par conséquent maître d'y placer à perpétuité telles personnes qu'il voudra, ainsi que nous venons de le dire, ou d'en disposer à son gré.

Il résulte de ce mode d'emprunts que, malgré l'étendue des entreprises et l'importance des capitaux qu'elles exigeaient, la Société n'a jamais eu à demander aucune somme en argent au Gouvernement, et que, bien loin de lui coûter quelque chose, elle lui aura encore procuré, au contraire, une économie de plus de 100 fr. par chaque individu qu'elle aura reçu à son compte pendant seize années, et le droit de placer *gratis* et à perpétuité, après l'expiration de ce terme, un nombre d'individus égal à celui pour lequel on aura souscrit originairement, en ne payant alors que 12 francs à l'entrée de chacun d'eux pour le montant de son trousseau.

De tels résultats répondent victorieusement

Digitized by Google

à ceux qui ont cru que ces colonies étaient à la charge de l'État.

Après avoir fait connaître ainsi les réglemens et statuts qui dirigent les opérations de la Société, nous devons examiner le but qu'elle se propose et la marche qu'elle a suivie pour y parvenir.

Bases sur lesquelles sont établies les colonies de bienfaisance.

Nous allons parler d'abord des colonies agricoles *libres*, où des familles indigentes sont reçues en formant des espèces de ménages de six à huit personnes, et en satisfaisant aux conditions réglées par les statuts.

Il est essentiel de remarquer qu'ainsi que l'annonce la seule dénomination de ces colonies, les souscriptions, pour y être admis, sont entièrement libres et volontaires. Elles ne sont autre chose qu'une espèce de fondation dont le but est d'offrir des moyens de secours et d'existence aux infortunés qui demandent à en profiter par leur travail; on pourrait, à cet égard, les comparer à d'autres fondations bienfaisantes, et pour prendre ici un exemple qui nous soit

Digitized by Google

connu, nous citerons l'*Hospice des Incurables*, à Paris, fondé pour quatre cents individus, qu'on peut remplacer à perpétuité, moyennant 8,000 f. une fois payés, pour chaque individu; tandis qu'ici il suffit, comme nous le verrons par la suite, de payer moins de la moitié de cette somme, pour faire recevoir un ménage de six à huit personnes, qui peuvent être remplacées à perpétuité.

Ces colonies ont encore le précieux avantage de prévenir ces actes de désespoir de l'ouvrier laborieux, qui, ne trouvant plus dans sa patrie les moyens de subsistance indispensables pour sa malheureuse famille, ne peut la soustraire à l'opprobre de la mendicité qu'en allant chercher au delà des mers les ressources qu'il espère trouver dans des colonies étrangères, où le plus souvent il se voit réduit à se mettre en état de domesticité pour de longues années, après avoir épuisé en frais de voyage et de trajet maritime le peu qui lui restait.

Enfin, on peut considérer l'établissement d'une colonie libre comme une espèce d'acensement ou bail à rente, avec aliénation à toujours de la propriété du fonds, moyennant une faible redevance, qui ne se paie que pendant seize ans au bailleur, lequel se charge encore de faire les

Digitized by Google

avances nécessaires pour la mise en valeur de l'exploitation.

Après avoir bien établi le caractère et le but de la fondation des colonies *libres*, nous allons examiner le système adopté et suivi pour les établir, les administrer et en recueillir les résultats qu'on espérait.

Nous passerons ensuite à un semblable examen pour les colonies *forcées*, et nous donnerons ultérieurement la description des divers établissemens dont la création a été provoquée par les succès obtenus dans l'application du système que nous aurons exposé.

COLONIES LIBRES.

Principes et mesures adoptés pour leur établissement et leur gestion.

D'après les statuts de la Société et pour atteindre le but qu'elle s'est proposé en établissant des colonies libres, elle a réglé ainsi qu'il suit l'évaluation en maximum des dépenses nécessaires pour l'établissement d'un ménage de six à huit individus dans une habitation ou petite ferme à laquelle on attache 3 bonniers et demi (environ 3 hectares $\frac{1}{2}$) de terre attenans.

Digitized by Google

Construction d'une maison . .	500 florins.
Instrumens aratoires et mobilier.	100
Habillement.	150
Deux vaches	150
Défrichement et semences pour la première année.	400
Provisions pour la première année	50
Autres fournitures.	50
Chanvre et laine à filer	200
Acquisition de 3 bonniers (hectares) de landes.	100
Total . . .	1,700 fl. (1).

Ces calculs avaient été établis avant la formation de la colonie de *Frederick's-Oord*. Leur exactitude a été constatée par les faits; car la Société a pu passer des marchés pour la construction des habitations, moyennant une somme qui se rapprochait plus de 400 que de 500 fl. Différens autres objets ont aussi coûté moins que l'évaluation, et c'est ainsi qu'on écono-

(1) Le florin vaut 2 fr. 11 cent.; le *cent* de florin vaut 2 centimes environ.

Digitized by Google

mise actuellement 2 et demi pour 100 sur les 400 fl. portés pour le défrichement.

Les statuts défendent d'ailleurs de payer, dans aucun cas, aucune somme en sus de l'estimation.

La maison, la grange et les étables sont sous le même toit et occupent environ 50 pieds de terrain en profondeur. La façade de la maison d'habitation est sur la route; elle a 25 pieds de front. La maison comprend une chambre principale d'environ 15 pieds carrés, une chambre à coucher attenante, trois autres petites chambres à coucher par derrière, et un grenier pour mettre les outils et les effets de la famille. La grange et les étables occupent environ 24 pieds carrés; par derrière sont les lieux d'aisance et le trou au fumier ou réservoir, qui sert à recueillir tout ce qui peut faire des engrais.

Les fondations de ces bâtimens sont en briques, de même que les murailles de la maison d'habitation. La grange et les étables sont closes par de bonnes planches goudronnées, elles sont couvertes en roseaux avec des faitières en tuiles, et la partie de la maison qui sert à l'habitation l'est en tuiles. (Voir *le plan lithographié ci-joint*, Pl. III.)

La plupart des colons étant, lors de leur

Digitized by Google

arrivée, étrangers aux travaux de l'agriculture, on a reconnu qu'il serait imprudent de les abandonner d'abord à leurs propres moyens, en les mettant de suite en jouissance des 3 hectares et demi de terre attachés à leurs habitations; d'après cette considération et les leçons de l'expérience, il est établi en principe qu'on ne leur accordera cet avantage que lorsqu'ils auront prouvé, par leur aptitude au travail, qu'ils peuvent en jouir sans préjudice. Jusqu'à cette époque, on ne leur laisse cultiver que 25 à 30 ares de terre, et ils sont employés comme journaliers aux travaux agricoles qui se font en commun. Ils sont payés à la journée pendant les six premières semaines, et ensuite à la tâche; ce qui leur fait acquérir promptement l'habitude du travail, puisqu'alors elle devient nécessaire pour obtenir un sort meilleur et indépendant. Originairement, on donnait à chaque ménage une vache et dix moutons : mais il a été décidé depuis qu'on leur donnerait une seconde vache, au lieu de dix moutons, comme présentant plus de ressources, tant pour le profit que pour le fumier; enfin, et par suite des raisons que nous venons d'exposer, on ne livre ces vaches que quand ils sont à même de les bien soigner : jusque-là elles sont placées dans

Digitized by Google

des étables communes, et tournent au profit commun (1).

---

(1) L'intérêt que mérite cette partie essentielle du sort des colons nous détermine à entrer ici dans les détails qui les concernent.

Sur dix fermes des colonies libres, on en réserve une pour y réunir les dix-huit vaches des neuf fermes circonvoisines; elles sont nourries et soignées par un colon choisi par les neuf colons propriétaires desdites vaches, qui sont tenus de supporter chacun leur part dans les frais d'entretien et de nourriture.

Le terrain appartenant à la ferme où sont placées ces vaches est d'abord entièrement cultivé en trèfle; ensuite, on le convertit en pâture pour nourrir les vaches au vert pendant l'été, et l'on choisit, à cet effet, la ferme dont le terrain est le plus favorable à cette destination.

Le trèfle récolté sur ce terrain peut suffire à la nourriture des dix-huit vaches dans une bonne année; dans le cas contraire et dans les années où on le laisse en pâture pour les vaches (ordinairement quatre années), chaque petite ferme fournit 50 verges de son terrain propres à la culture de ce fourrage.

Pour l'hivernage, chaque colon est tenu d'envoyer à la ferme une certaine quantité de paille, et de contribuer aux provisions nécessaires pour assurer la nourriture des vaches; les comptes relatifs à l'hivernage se règlent au printemps de chaque année, dans les formes et avec la

Digitized by Google

Mesures adoptées pour l'admission à l'arrivée des colons à la colonie. (*Extraits des réglemens.*)

« En arrivant, les colons reçoivent des vête-
» mens, ainsi que les ustensiles de ménage et
» les instrumens aratoires qui leur sont néces-

---

régularité adoptées pour tous les comptes des colonies.

Les colons viennent traire leurs vaches deux fois par jour, à des heures fixes, et le lait leur appartient.

Il résulte de cette mesure que les vaches sont toujours en bon état, et que les produits deviennent d'autant plus avantageux qu'il est reconnu que dix-huit vaches réunies dans une étable fournissent beaucoup plus d'engrais et sont tenues plus économiquement que séparément.

Enfin, chaque colon se trouve avoir moins de terre à affecter à la nourriture de ses vaches, et il lui en reste d'autant plus pour les autres produits.

Cependant, pour répondre au but vers lequel tend constamment la Société de bienfaisance, et qui comprend tous les moyens de coopérer au bien-être et à l'émulation du colon, elle donne la jouissance des deux vaches, dans leur habitation, aux colons auxquels on reconnaît l'aptitude nécessaire pour les bien soigner; ils y mettent alors cette attention particulière qui semble appartenir plus spécialement à l'esprit de propriété.

Digitized by Google

» saires (1); des vivres suffisans et, de plus, » des avances en argent pour achats divers, » tant que leur champ ne suffit pas à leurs be- » soins. Mais tout ce que la Société fournit aux » colons, en meubles, ustensiles aratoires, » vêtemens, etc., pour assurer leur subsistance, » est une avance qui leur est faite, et dont ils » doivent acquitter successivement la valeur. » La Société en obtient le remboursement par » des retenues hebdomadaires, proportionnées » à ce que gagne le colon; mais ces retenues » ne peuvent jamais s'élever, par semaine, au » delà de 3 flor. (6 fr.) pour un homme fait » et pour les jeunes colons; elle ne peut excéder » 75 cents (1 fr. 50 c.) sur le salaire d'un » enfant de moins de douze ans, 1 florin » (2 francs) sur celui d'une fille de douze ans, » 1 flor. 25 cents (4 fr. 50 c. environ), sur » celui d'un garçon de quinze ans. Tout ce » qu'un jeune colon gagne de plus dans le » cours de chaque semaine est, pendant la » première année, remis en entier à sa dispo- » sition, et pendant les années suivantes la » moitié de cet excédant lui est payée, et

(1) Voir la note D pour la désignation de ces objets, telle que l'établit le réglement.

Digitized by Google

» l'autre moitié est placée à son profit per-
» sonnel dans une caisse d'épargne, pour lui
» être restituée avec les intérêts, dès qu'il at-
» teindra sa vingtième année, ou à son départ
» de la colonie. A cet effet, chaque colon est
» porteur d'un livret sur lequel sont inscrits
» ces divers articles.

» Chaque ménage profite aussi du gain que
» lui procurent la filature, le tissage du lin et
» de la laine, et d'autres ouvrages manuels,
» dont la Société fournit aux colons les ma-
» tières premières, et dont le débit est assuré
» dans la colonie même.

Loyer.

» Les chefs de famille ont la jouissance de
» l'habitation qui leur a été remise, ainsi que
» des 3 bonniers et demi de terrain et de leurs
» dépendances, jusqu'au décès du dernier mou-
» rant des deux; ils en paient pour loyer 50 fl.
» annuellement, à partir de l'entier défriche-
» ment, et moins avant cette époque. Au moyen
» de cette rente, la Société est tenue des grosses
» réparations et de l'impôt foncier (1).

(1) Elle a été déclarée exempte d'impôt pour seize ans, à partir du défrichement, ce qui fait à peu près vingt ans.

Digitized by Google

» Si, à leur décès, les chefs de famille laissent » des enfans mineurs, la Société leur continue » la même jouissance, et charge du soin de » leur garde des chefs de ménage.

» Les orphelins, enfans trouvés ou abandonnés placés à la colonie, et ceux qui y ont » perdu leurs parens, peuvent y demeurer jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins de mariage » consenti avant cet âge ou d'appel sous les » drapeaux de la milice nationale, ou enfin » d'enrôlement volontaire dans l'armée de terre » ou de mer.

» Les économies de la Société servent à établir gratuitement de nouvelles familles indigentes. »

La culture commence par un défonçage dont on porte la profondeur jusqu'à 3 et même 4 pieds, suivant la nature du terrain ; ce dernier degré de profondeur est préféré particulièrement dans les terres humides, parce qu'il favorise l'imbibition des eaux à travers le sol, que l'on entoure, comme dans le pays de Waës, de fossés, dont les déblais servent, soit à rehausser sa superficie, qui est généralement bombée, soit à la composition des *composts*, soit encore à former des levées, sur lesquelles on fait des plantations qui y réussissent parfaite-

Digitized by Google

ment, sans nuire, par leurs racines, aux productions voisines.

La culture se suit pour les procédés et les instrumens aratoires, en prenant encore pour modèle celle du pays de Waës, où l'on a généralement recours à des défonçages périodiques. Quant aux engrais, comme on n'a point les mêmes ressources pour se les procurer que dans le pays de Waës, en raison de ses communications navigables avec plusieurs grandes villes, on emploie, pour en obtenir en suffisante quantité, des moyens extraordinaires qui font l'objet de la note E, en raison de leur étendue et de l'importance qu'ils présentent (1).

Excédant des produits sur les dépenses.

Par suite des bons effets qui résultent du concours des défonçages périodiques, de l'abondance et de la nature des engrais, l'expérience a constaté que les produits moyens pouvaient être évalués ainsi qu'il suit pour chacune des petites fermes :

---

(1) Voir la note E pour les détails de cette culture et les engrais.

Digitized by Google

400 boisseaux de pommes de terre, à 10 sous (1) le boisseau.	200 flor.
40 *id.* de blé ou seigle, à 32 sous.	64
60 d'orge, à 28 sous.	84
Légumes du jardin.	25
Produit de deux vaches.	100
Gagné à filer.	100
Total de l'évaluation des produits.	573 flor.

Voici, par contre, l'évaluation des dépenses annuelles d'une famille composée soit de six personnes d'un âge mûr, soit de six enfans au dessus de six ans et de deux personnes d'un âge mûr.

150 boisseaux de pommes de terre pour manger, à 10 sous.	75 flor.
20 *id.* pour planter, à 10 sous. . .	10
48 boisseaux de pommes de terre, 20 boisseaux de farine d'orge, et achat de deux cochons pour engraisser.	62
5 boisseaux de seigle pour semer.	8
A reporter. . . .	155 flor.

(1) Le son de Hollande vaut à peu près 10 centimes et le florin 2 francs.

Digitized by Google

Report. . .	155 flor.
5 boisseaux d'orge.	7
60 aunes de toile à 10 sous l'aune.	30
Achat d'étoffe commune en laine pour vêtemens.	36
Façon des habillemens.	13
Consommation de pain, beurre, huile ou chandelles et autres petits objets, à raison de 3 flor. par semaine.	182
Rente ou loyer annuel payé à la Société.	50
Total des dépenses.	473 flor.

L'excédant des produits sur la dépense est donc de 98 flor., ou environ 200 fr. On peut dès lors observer que le profit net du colon étant de. . . . . 98 flor.
après avoir payé à la Société un loyer annuel de. 50
il convient d'ajouter ensemble ces deux sommes pour former l'intégralité du produit des 3 bonniers $\frac{1}{2}$, qui se trouve ainsi porté à. . . . . 148 flor.

Ce qui fait environ 42 flor. par bonnier ou

Digitized by Google

hectare exempt d'impôt, le Gouvernement en ayant fait la remise pendant vingt ans.

Pour assurer ces résultats, et surtout le recouvrement des avances faites d'abord aux colons, on a recours, au besoin, à des moyens coactifs, en imposant à ceux qui, par paresse ou négligence, manquent à leurs obligations en négligeant leurs travaux, la peine de n'être plus traités que comme de simples journaliers travaillant pour l'utilité générale de l'établissement, moyennant un salaire qui n'est payé qu'en monnaie de plomb n'ayant cours que dans la colonie, et sur lequel on fait les retenues nécessaires pour se rembourser des avances. Nous donnerons à cet égard un exemple complétement détaillé en parlant de la colonie forcée de Wortel.

Les colonies libres peuvent aussi offrir des ressources d'un grand intérêt dans des momens de calamités imprévus : aussi lors des grandes inondations de 1824, la commission permanente envoya à M. le gouverneur de la province d'Anvers six bulletins d'admission *gratis* dans la colonie libre pour autant de familles, et un pareil nombre à M. le gouverneur de la Flandre orientale, en leur annonçant que, vu les circonstances, ils pouvaient n'avoir aucun égard aux

Digitized by Google

réglemens, qui restreignaient le nombre des individus à sept ou huit par petite ferme. MM. les gouverneurs profitèrent avec empressement d'une proposition aussi charitable, en envoyant dans les colonies libres des familles dont les habitations avaient été anéanties par l'inondation, et qui regardèrent un tel refuge comme un bienfait de la Providence.

COLONIES FORCÉES.

Le second objet de la Société de bienfaisance étant, comme nous l'avons dit, de former des colonies agricoles forcées pour les mendians valides, afin de parvenir ainsi à extirper la mendicité, elle a adopté à cet effet, comme base de ses opérations, la construction d'un grand édifice central destiné au logement de mille individus, admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à celui de soixante. Elle a attaché à cette colonie environ 600 bonniers (hectares) de terre, qui sont divisés en exploitations de 35 à 40 bonniers, qui ont chacune un bâtiment convenable établi le long des chemins ou avenues qui coupent la colonie, en prenant pour point à peu près central le grand édifice dont nous venons de parler. On répartit les mendians dans ces diverses exploitations, suivant le besoin

Digitized by Google

qu'elles en ont, et ils travaillent, sous la direction d'un chef d'exploitation, qui demeure dans la ferme, et qui lui-même est soumis aux avis d'un sous-directeur des travaux champêtres, qui dirige les assolemens et les opérations principales. Ces fermes contiennent la quantité de bestiaux nécessaire pour les faire valoir, et ont ordinairement deux chevaux chacune. La grande quantité de bras affectés à chaque exploitation permet d'y adopter, comme aux colonies libres, le système de culture suivi généralement dans le pays de Waës, dont nous avons cité la fertilité, et où l'on fait subir aux terres, tous les cinq ans, un profond labour à la bêche ou nouveau défonçage de 15 ou 18 pouces de profondeur (1), ce que le cultivateur exécute en retournant chaque année un cinquième des terres qu'il exploite, et sur lequel il prépare de suite et recueille dans leur temps les récoltes auxquelles les défrichés sont les plus favorables.

(1) Le cultivateur se sert, à cet effet, d'une bêche qui a sa partie inférieure en fer de bonne qualité, et dont le manche se termine par une espèce de poignée évidée, qui donne plus de force et de facilité.

Digitized by Google

Gestion et travaux des colonies forcées.

Les travaux des colonies forcées sont généralement donnés à la tâche; ils s'exécutent en commun et sous la même direction, jusqu'à ce que le colon devienne locataire par suite de sa bonne conduite et de son aptitude au travail.

A son entrée dans la colonie forcée, le mendiant reçoit gratuitement un vêtement uniforme neuf et complet. Comme on ne suppose pas que celui qui s'est adonné à la mendicité, dont les compagnes ordinaires sont la paresse et l'ignorance, ait l'habitude du travail, on n'exige pas que, pendant les quinze premiers jours de son arrivée, le colon puisse, par son industrie, subvenir à ses frais d'entretien. C'est un temps d'épreuve que l'on consacre à lui donner la connaissance des travaux auxquels il se trouve appelé, et pendant lequel il est nourri gratuitement. Après ces jours d'expérience, il peut être en état de gagner par semaine une somme proportionnée à ses forces, à son âge, à son sexe. Les hommes sont attachés aux travaux agricoles, les femmes et les enfans s'occupent de ceux qui sont les moins fatigans, comme binages, sarclages, etc., et lorsqu'ils sont d'une consti-

Digitized by Google

tution faible, on les emploie aux travaux de la maison et aux fabrications.

Pour tout ce qui concerne le personnel des colons, la tenue et la discipline sont établies sur le système militaire. Les colons sont divisés en compagnies, en pelotons, en sections et escouades, et tous les préposés supérieurs sont, autant que faire se peut, choisis parmi d'anciens militaires.

La comptabilité de la Société vis à vis des colons est tenue d'après le même système : chacun d'eux a son livret, qui présente chaque semaine le dépouillement exact des livres du magasinier et des surveillans des travaux. Le colon y est d'une part crédité de ses salaires et d'autre part débité des livraisons qu'on lui fait en vêtemens, ustensiles aratoires et vivres, ainsi que de la portion qu'il doit supporter dans les divers frais généraux de l'établissement, et des paiemens qu'on lui fait en une monnaie de convention, qui est en plomb, et est reçue comme argent chez le boutiquier de la colonie, auquel il est défendu de vendre des liqueurs spiritueuses.

A moins d'une paresse répréhensible et qu'on ne tolère pas, le gain du colon surpasse le montant de sa dépense; cet excédant

Digitized by Google

est alors divisé en trois parts : un tiers lui est remis comptant, le deuxième tiers est placé à une caisse d'épargne, pour lui être remis à la sortie de l'établissement, mais au lieu de sa destination, ce qui lui évite la débauche trop fréquente des sorties, et le dernier tiers est réservé à la Société, afin de lui permettre de faire face aux dépenses imprévues.

Quelques hommes à cheval, des surveillans répandus dans le contour de la colonie, des récompenses accordées aux personnes qui ramènent les colons fugitifs, le costume particulier que portent ceux-ci, sont autant de moyens qui retiennent les colons dont l'intention serait d'abandonner l'établissement.

D'ailleurs, la Société de bienfaisance est loin de vouloir anéantir dans leur cœur le désir de retour vers la grande société ; elle veut seulement que leur zèle, leur aptitude au travail et leur amélioration morale en fassent désormais des citoyens utiles. Aussi chaque année il sort de ces établissemens environ un cinquième des détenus, que leur bonne conduite a fait mettre en liberté ; et l'on en voit souvent qui préfèrent au doux penchant qu'on a pour la liberté la faculté de séjourner encore aux colonies.

Digitized by Google

Ainsi le détenu se trouve arrêté dans ses projets d'évasion par la certitude d'améliorer son sort et d'obtenir sa liberté au moyen d'une bonne conduite, à laquelle tout contribue à le rattacher.

Outre l'encouragement qui résulte d'un salaire proportionnel au travail, les colons sont encore stimulés par la faculté d'obtenir des récompenses. Ceux qui se distinguent par leur bonne volonté et leur aptitude acquièrent la certitude de recevoir trois genres de décorations, en médailles de cuivre, d'argent et d'or, qui se distribuent chaque année. Les médailles de cuivre se donnent aux colons qui ont montré le plus d'assiduité au travail et la meilleure conduite; elles leur donnent droit à sortir de la colonie les dimanches sans être obligés de demander la permission. La médaille d'argent se donne à ceux qui peuvent prouver les plus fortes épargnes; elle leur donne droit à la sortie sans permission les dimanches et les jours ouvrables, dans les temps de récréation. La médaille d'or se donne à ceux qui peuvent prouver un gain net annuel de leur travail de 250 florins, et elle exempte de tous les assujettissemens établis par le réglement: les colons de cette dernière catégorie deviennent alors francs-tenanciers.

Digitized by Google

On peut néanmoins priver les colons de ces décorations et de ces priviléges, ou les leur interdire pour un ou plusieurs jours, s'ils ont tenu une conduite assez mauvaise pour que le directeur en chef juge la punition méritée; mais les moyens d'émulation ne se bornent pas aux décorations dont on vient de parler; on y ajoute l'admission dans la colonie libre, et enfin une réserve de places dans la classe des chefs d'exploitation, pour les sujets qui se distinguent éminemment. Mais, pour les mendians près desquels le sentiment de leur propre intérêt et les moyens d'encouragement sont impuissans, on a recours à des voies de rigueur, qui, au surplus, sont rarement nécessaires, ainsi qu'on pourra le reconnaître dans l'exposé que nous ferons de tous les détails relatifs à la gestion des colonies existantes, et qui comprendront les observations que comportent les moyens de correction employés tant pour les colonies libres que pour les colonies forcées.

Première colonie de Frederick's-Oord.

Maintenant que nous avons exposé le système adopté pour les colonies agricoles, nous devons passer à son application.

Aussitôt que la Société de bienfaisance se fut

Digitized by Google

organisée, elle reçut des souscriptions et des dons volontaires, qui, pour l'année même où elle se constitua (1818), montèrent à 68,000 flor. (environ 136,000 fr.), et on souscrivit de plus pour 26,000 aunes de toile à fournir pour l'établissement.

Elle fonda sans retard sa première colonie libre et lui donna le nom de *Frederick's-Oord* (*Champ de Frédéric*), en mémoire du zèle avec lequel ce prince avait coopéré au succès du projet qu'on mettait ainsi à exécution.

Pour rendre l'expérience du système adopté d'autant plus utile et plus frappante, cette colonie fut établie dans les landes immenses et désertes de la province de Drenthe, la plus pauvre des dix-huit provinces qui composaient alors le royaume des Pays-Bas (1). La Société y acheta les terrains qui lui étaient nécessaires

(1) Effectivement, cette province, qui présente une superficie de 223,852 hectares, ne compte qu'environ cinquante mille habitans, et ne paie que 75,000 fl. (150,000 fr.) de contribution foncière; tandis que la province de Frise, qui lui est limitrophe, et dont la superficie est de 280,732 hectares de superficie, ce qui ne fait qu'environ un cinquième de plus, compte à peu près deux cent mille habitans, c'est à dire le quadruple, et

Digitized by Google

pour commencer ses opérations, et fit construire d'abord cinquante-deux habitations ou petites fermes contiguës, ayant chacune 3 ½ bonniers de terre attenans et conformes à la description que nous en avons donnée en parlant de l'organisation des colonies libres.

En 1819, on comptait vingt-deux mille souscripteurs, dont un grand nombre ajoutèrent des dons volontaires au montant de leurs souscriptions, de sorte que leur produit total fut de 82,500 fl. (165,000 fr.).

L'état des choses devint dès lors si satisfaisant, la prévision des calculs se trouva si bien justifiée, que le Gouvernement et plusieurs administrations publiques traitèrent avec la Société

---

paie 1,321,391 fl. de contribution foncière, ou près de dix-huit fois plus que la province de Drenthe.

Enfin, la population n'est que de vingt-deux habitans par 100 hectares dans la province de Drenthe, tandis qu'elle est de deux cent vingt et un dans la province de la Flandre occidentale, qui doit sa prospérité aux anciens défrichemens du pays de Waës, et qui paie 1,887,850 florins, c'est à dire plus de vingt-cinq fois autant que la province de Drenthe, quoique n'ayant qu'un quart de plus en superficie. (Voir les notes à l'appui du discours prononcé à la deuxième Chambre des États-Généraux, par M. *Warin,* député d'Amsterdam, et imprimé à Bruxelles en 1827.)

Digitized by Google

pour qu'elle prît un certain nombre d'indigens, d'orphelins ou enfans-trouvés et de mendians aux prix établis par les statuts, et qui présentaient un taux inférieur à la moitié de ce qu'il en coûtait dans les établissemens publics.

La Société, afin de subvenir aux dépenses de premier établissement nécessaires pour répondre aux demandes qu'on lui adressait, dut recourir, comme nous l'avons dit, à des emprunts, qu'elle réalisa, en donnant pour gages aux prêteurs les engagemens contractés envers elle.

En 1819, elle emprunta ainsi	28,000 flor.
En 1820.	100,000
En 1821.	121,000

Elle s'occupa dès lors du sort des mendians valides en leur affectant une colonie fondée sur des principes de répression conformes au système que nous avons exposé dans le chapitre des colonies forcées en général.

Pour remplir ses vues à cet égard, elle fit, en 1822, l'acquisition d'environ 600 bonniers de landes à Ommerschans, à quelque distance de la colonie de Frederick's-Oord, et elle fit construire au centre de ces landes un vaste édifice destiné au logement de mille mendians au moins. Autour et à l'extérieur de cet édifice, se trouvent

Digitized by Google

l'infirmerie, la chapelle, qui sert en même temps d'école, la blanchisserie, la boulangerie, un poste militaire et les logemens du directeur de l'établissement, et du sous-directeur chargé des travaux champêtres (1).

On a construit à des distances égales, le long des grands chemins qui coupent la colonie en divers sens, une vingtaine de fermes occupées par des *chefs d'exploitation,* qui dirigent les travaux des terres dépendantes de la colonie. Chaque ferme se compose d'une maison avec une grange, qui sert en même temps à renfermer une centaine de moutons, une étable pour seize vaches, une écurie pour deux chevaux, et elles ont chacune une exploitation de 35 à 40 hectares, dont généralement plus de moitié est employée en terres labourées, soit à la charrue, soit à la bêche, et la plus faible moitié en prairies artificielles et pâturages.

Quarante à cinquante colons sont attachés à chaque ferme et y travaillent sous la surveil-

(1) Nous ne donnerons pas ici de plus amples détails sur cet édifice, parce que nous y supplérons en parlant des bâtimens construits deux ans après pour la colonie forcée de Wortel, et qui présentent plus d'avantages sous le rapport de l'économie et des dispositions intérieures.

Digitized by Google

lance du chef d'exploitation dont nous venons de parler, et qui est choisi dans les meilleures familles des colonies libres, où il a fait un bon apprentissage.

Les chefs d'exploitation reçoivent du sous-directeur, chargé des travaux champêtres, les instructions convenables pour la conduite des assolemens et des procédés qui doivent assurer les meilleurs produits.

Cette première colonie pour la répression de la mendicité fut bientôt peuplée. La colonie libre reçut en même temps une augmentation de plus de cinquante nouvelles petites fermes; mais ce fut dans les années 1823, 1824, 1825 que l'on voulut donner à cette colonie un essor vraiment remarquable.

A cette époque, et d'après les propositions qui lui avaient été faites par le Gouvernement, en raison des grands avantages qu'il y trouvait, la Société de bienfaisance s'était engagée envers lui à se charger simultanément de l'entretien de quatre mille orphelins ou enfans-trouvés, de quinze cents mendians et de deux mille cinq cents indigens, aux prix et conditions fixés par l'ordonnance du Roi du 6 novembre 1822, que nous avons citée plus haut. Pour placer ces huit

Digitized by Google

mille individus, il fallait créer de nouveaux établissemens analogues à la condition de chacun d'eux.

La Société fit alors l'acquisition d'environ 3,000 bonniers de bruyères à Veenhuisen, à peu de distance de Frederick's-Oord; elle y fit élever, avant la fin de 1825, deux vastes bâtimens, dont chacun peut contenir mille à douze cents orphelins, un troisième pour mille mendians, et elle fit construire dans le pourtour extérieur de ces édifices des logemens pour environ trois cents familles indigentes ou appartenant à des militaires vétérans; elle parvint ainsi à former pour cette colonie trois établissemens, dont voici la désignation.

Le premier se compose de :

1°. Une institution pour les orphelins, enfans trouvés ou abandonnés;

2°. Une institution pour des ménages d'ouvriers;

3°. De salles, chambres pour logemens de mendians reconnus aptes pour l'établissement.

Le deuxième comprend :

1°. Un dépôt de mendians;

2°. Une institution pour des ménages de vétérans dont le Gouvernement paie la pension.

Digitized by Google

Le troisième renferme :

1°. Une autre institution pour les orphelins, enfans-trouvés ou abandonnés;

2°. Une autre institution pour des ménages d'ouvriers;

3°. Une institution pour des ménages de vétérans.

La contenance de ces trois établissemens est de plus de 1,000 bonniers de terre, dont la plus grande partie est maintenant en pleine culture.

La Société trouva le moyen de faire face à toutes les dépenses qu'exigeaient ces nouvelles entreprises et celles qui étaient déjà commencées ou effectuées, avec une somme d'environ 4 millions et demi de florins, provenant 1°. d'emprunts successifs qui s'élevaient à environ 3,800,000 flor., remboursables en seize ans par voie d'amortissement; 2°. d'environ 700,000 flor. produits tant par les souscriptions volontaires que par les exploitations agricoles et les engagemens annuels déjà contractés par le Gouvernement et des établissemens publics pour des placemens d'indigens et de mendians.

On ne peut mieux indiquer l'emploi de cette somme qu'en exposant les avantages qu'en a su tirer la Société de bienfaisance.

Digitized by Google

En 1829, six colonies libres établies à Frederick's-Oord présentaient, sur une étendue d'environ 3 lieues, quatre cent seize petites fermes divisées en cinq sections, dont chacune a des bâtimens particuliers pour la sous-direction, le magasin, la fabrique, l'école et autant de demeures de surveillans qu'on y compte de fois vingt-cinq fermes. Environ 1,200 bonniers y étaient livrés à la culture ; deux mille deux cent soixante-huit indigens y trouvaient une honorable existence, et des plantations bien faites et en bon état marquaient et ornaient tous les alignemens que formaient les avenues et les chemins ou grandes rues qui divisent les colonies. A Ommerschans, les 613 bonniers de terre affectés à la colonie forcée étaient défrichés et en bon état de culture. On y voyait, outre l'édifice central habité par mille mendians et ses bâtimens accessoires, dix-huit grandes fermes habitées par un égal nombre de familles chargées de la surveillance et de la direction des travaux d'exploitation, et dont la population s'élevait à une centaine d'individus.

Pour mieux assurer le maintien de la discipline dans les divers établissemens, la Société avait établi, près le dépôt d'Ommerschans, une colonie spéciale de *punition* (*stras-kolonie*), des-

Digitized by Google

tinée aux mauvais sujets qui troublent l'ordre; ils y sont soumis à des règles plus rigoureuses pour leur coucher et leur nourriture; ils y travaillent sans salaire, et subissent la peine de réclusion solitaire même (s'il est besoin) dans un lieu obscur, mais alors pour quelques jours seulement, et ils séjournent dans cette colonie jusqu'à ce qu'on les croie suffisamment corrigés.

Quant à la colonie sise à Veenhuisen, plus de la moitié des 2,800 bonniers de terre qui en dépendent était aussi défrichée et en bon état de culture. La population de ses trois établissemens montait, au mois de janvier 1829, à quatre mille cent quinze individus, parmi lesquels on comptait deux mille trente-six orphelins ou enfans abandonnés, sept cent quatre-vingt-cinq mendians, trois cent dix personnes appartenant aux familles d'indigens, et cinq cent soixante-cinq appartenant à celles des vétérans. Environ vingt-quatre grandes fermes y étaient occupées par des chefs d'exploitation, et un égal nombre d'habitations par des personnes attachées à l'établissement.

Pour compléter les avantages de l'établissement des orphelins à Veenhuisen dont nous venons de parler, la Société avait établi non loin de là, à Wateren, une autre colonie destinée à

Digitized by Google

perfectionner, tant pour l'agriculture que pour l'industrie, l'instruction de jeunes gens choisis parmi les meilleurs sujets de l'établissement des orphelins; elle a attaché à cette colonie 42 bonniers de terre dont partie est en champs de petite culture, partie en prairies artificielles, et partie en pépinières variées et très remarquables par la manière dont elles sont soignées. Cette colonie compte une centaine de jeunes gens choisis comme nous venons de le dire, et c'est parmi eux qu'on doit prendre en grande partie les chefs d'exploitations. Elle est dirigée par un élève de M. *de Fellenberg*, à l'instar de son bel établissement d'Hofwill.

Nous ne croyons pas devoir terminer ce que nous avons à dire de l'établissement de Veenhuisen pour les orphelins ou enfans abandonnés, sans insister sur les éloges qu'il mérite de plus en plus, et nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de transcrire ici les expressions de M. *Édouard Mary*, que j'ai déjà nommé, et qui était d'autant plus apte à en juger, qu'il avait vu précédemment les mêmes orphelins dans le grand et bel édifice qui leur était consacré à Amsterdam.

« Je les ai vus autrefois (dit-il) entassés dans une maison située au centre d'Amsterdam, qui

Digitized by Google

en contenait quatre mille. Ils avaient pour costume des vêtemens mi-partis rouge et noir, d'un effet assez singulier. Ils recevaient une instruction primaire, mais pas assez industrielle pour que la plupart de ceux qui sortaient de cette maison ne vinssent à retomber à la charge de la Société. Il était d'ailleurs difficile de maintenir, parmi ce grand nombre d'enfans en bas âge, cette exacte propreté si essentielle à leur santé. Il en est autrement ici : à leur arrivée, ils sont nettoyés et jetés dans un bain ; on leur enlève leurs anciens vêtemens pour leur en donner de neufs. Ceux qui se trouvent atteints de maladies de peau sont séquestrés de leurs camarades jusqu'à ce qu'un traitement en ait fait disparaître les traces et ne laisse point craindre qu'ils puissent propager un mal contagieux. Des ministres de divers cultes soignent leur instruction religieuse. Des maîtres particuliers leur donnent les connaissances élémentaires et morales utiles à leur situation future. Pendant le beau temps, les enfans sont appliqués à des travaux légers d'agriculture ; pendant les intempéries des saisons, à des travaux d'ateliers. On dirige ainsi vers un travail productif leurs mains et leur jeune intelligence. On cherche cependant à varier leurs occupations, afin de ne

Digitized by Google

pas fatiguer leur attention, et on les réunit dans des écoles d'instruction primaire, le matin, avant les travaux champêtres, et le soir, quand ils sont terminés. C'est sans doute à l'air pur qu'ils respirent, à la propreté qui règne parmi eux, à la frugale abondance de leurs repas, à l'heureuse division de leurs occupations, toujours proportionnées aux forces de l'âge et du sexe, que l'on peut attribuer la bonne constitution dont ils jouissent. J'ai trouvé leur infirmerie presque déserte, elle n'était même occupée que par des enfans d'une santé faible et dont on voulait ménager les moyens. Deux bâtimens réservés pour la demeure des enfans sont, de même que l'édifice occupé par les mendians, construits sur le plan de celui d'Ommerschans: ils en diffèrent seulement en ce que ce dernier a un étage, tandis que les autres se composent d'un seul rez-de-chaussée. Plus de salubrité, plus de facilité dans le service ont été les suites de ce nouveau mode de construction. Du reste, on remarque dans ces établissemens même système pour l'administration, la surveillance et la division des fermes d'exploitation. Nous ne répéterons donc pas les renseignemens que nous avons déjà donnés à cet égard. »

Digitized by Google

Les enfans sont admis dans ces établissemens dès l'âge de six ans, et les quittent à dix-huit. Ils doivent avoir été vaccinés avant leur entrée. On y pose en principe que le surplus de leur travail dans les dernières années peut rembourser les avances que les premières exigent. Il s'agit seulement d'appliquer avec discernement leurs facultés industrielles et de les porter vers l'agriculture, qui saura donner de l'habileté à la main, en même temps qu'elle fortifiera le tempérament. Cependant, comme la plupart des enfans qu'on envoyait aux colonies étaient encore dans un âge trop tendre pour pouvoir être employés aux occupations qui réclamaient l'entier développement des forces physiques, la Société a eu soin d'y placer en même temps d'autres personnes qui, par leur âge et leur vigueur corporelle, fussent capables d'exécuter les travaux les plus rudes; ce sont les mendians les plus capables entre ceux admis dans le troisième établissement, et les indigens ou les vétérans logés dans les demeures qu'on a construites dans le pourtour extérieur des trois grands édifices. Chaque famille a sa chambre particulière, qui n'a point de communication avec les autres. Partagés en ménages, il règne parmi eux cet esprit de famille, qui leur fait

Digitized by Google

mettre en commun le produit de leur travail. Ainsi que les mendians, ils ne sont considérés que comme ouvriers salariés, et ils sont rétribués en raison de leur ouvrage journalier.

Dans les divers établissemens dont nous venons de parler, les deux sexes sont constamment séparés, tant dans les bâtimens d'habitation qu'aux travaux des champs et aux ateliers formés dans l'intérieur.

L'hiver, on occupe les individus qui s'y trouvent à filer, à tisser et à confectionner tous les effets d'habillement dont ils font usage.

Les mendians, pour ce qui concerne le travail, sont divisés en trois classes salariées, suivant leur force physique et leur bonne volonté, à six ou cinq ou quatre sous de Hollande.

Pour les autres colons, les travaux se font généralement à la tâche ou à la pièce.

Les colons qui forment les colonies libres travaillent pour leur propre compte, ainsi qu'on l'a déjà dit.

La variété des états auxquels appartenaient les colons avant leur entrée fait que tous les travaux de charronnage, menuiserie, charpente, forge, serrurerie et construction, sont exécutés par eux et coûtent ainsi très peu.

A ce que nous avons dit des divers établisse-

Digitized by Google

mens formés jusqu'en 1829 par la Société de bienfaisance, nous devons ajouter qu'elle poursuit encore de nouveaux travaux sur 1,542 bonniers de bruyères, qu'elle a acquis dans le voisinage de ses établissemens actuels et à Diever, où elle a déjà formé des canaux de transport et des rigoles d'irrigation.

Nous terminerons ce qui regarde les colonies septentrionales ou de la Hollande en soumettant à nos lecteurs trois tableaux, qui forment, pour ainsi dire, pour la fin de 1829, le résumé de ce que nous avons exposé à ce sujet. Ce sont :

1°. Celui de la population de ces colonies;
2°. Celui des travaux et de leur produit;
3°. Celui de la situation financière desdites colonies.

Population des colonies des provinces du Nord (Hollande).

Voici quelle était la population des six établissemens qui composaient les colonies du Nord, au 1^er^. janvier 1829.

La colonie entière d'Ommerschans comprenait mille deux cent cinquante individus, savoir:

Digitized by Google

Dépôt de mendians.	976
Colonie de punition.	87(1)
Grandes fermes.	103
Employés et leurs ménages. . . .	84
	1,250
Les colonies libres de Frederick's-Oord contenant quatre cent seize petites fermes.	2,300
Les trois établissemens de Veenhuisen.	4,115
L'institut de Wateren.	150
Total. . . .	7,815

En 1820, l'ensemble des établissemens qui composaient les colonies de Frederick's-Oord possédait environ 7,000 bonniers de terre, dont près de 3,000 étaient défrichés; on y comptait environ mille vaches, cent cinquante génisses, cinquante veaux, près de cinq mille moutons.

La récolte faite en 1828, en céréales, sarrasin, pommes de terre, colza et lin avait été évaluée à environ 150,000 flor., non compris le produit des bestiaux et des jardins légumiers attachés à chaque ferme, celui de belles pépinières et de vastes plantations, et il est essen-

(1) Ce n'est guère qu'un pour cent individus.

Digitized by Google

tiel d'observer que les produits doivent s'accroître avec les défrichemens successifs qui restent encore à faire sur plus de moitié des terres acquises.

Situation financière des colonies du Nord.

RECETTES.

Rétributions ou rentes annuelles en vertu de contrats duement en forme, et sur lesquelles les contractans gagnent plus de moitié, comparativement à ce qui leur en coûterait dans les établissemens publics :

1°. Pour les cinq mille deux cent cinquante orphelins et mendians, au taux moyen de 35 flor. par tête, ci.	183,750 flor.
2°. Pour les deux mille trois cents individus de la colonie de Frederick's-Oord, à raison de 22 et demi flor. par tête, ci.	51,750
3°. Prix de location de quatre cents petites fermes, à raison de 50 flor. chaque.	20,000
Souscriptions volontaires annuelles, à raison de 2 fl. 50, dont la moyenne a été jusqu'ici de. . .	35,000
Total.	290,500 flor.

Digitized by Google

Report. . . 290,500 flor.

DÉPENSES.

Intérêts de 5 pour cent sur 3,800,000 fl. empruntés au moyen de la délégation, jusqu'à due concurrence, des intérêts ou rentes énoncés ci-dessus. . . . . 190,000 flor.

Il reste net. . . . . 100,500 flor.

On doit prélever sur l'excédant des produits l'amortissement de 2 pour 100 du capital emprunté, qui monte à 76,000 flor.; mais on a vu, page 191, que, d'après l'expérience de plusieurs années, le produit total des 3 bonniers et demi de terre attachés à chaque petite ferme s'élevait annuellement à 148 flor., dont 50 flor. payés à la Société pour loyer, et 98 flor. pour le produit net du fermier; nous avons vu également que cette somme de 148 flor. constituait ainsi, pour chaque bonnier, un produit de 42 flor. Si on ne considère que le bénéfice particulier du fermier, qui s'élève à 98 flor., on trouvera que chaque bonnier lui vaut un profit annuel de 28 flor. si l'on réduit cependant cette somme à celle de 24 fl., par bonnier, quoique les terres soient cultivées suivant le

Digitized by Google

même système, et que l'ouvrier soit logé, nourri et entretenu également, on aura, pour les 3,000 hectares actuellement en culture dans les colonies du nord (et dont le nombre doit s'accroître chaque année), un produit net annuel de 72,000 flor.; mais, sans préciser ici cette somme, on voit que l'excédant du revenu des colonies s'élève bien au delà des 2 pour 100 affectés à l'amortissement de l'emprunt, qui doit se trouver ainsi remboursé en seize ans.

Les calculs que nous venons d'établir pour toutes les colonies du nord n'ont été faits que sur les bases des colonies libres; mais on sent bien qu'en les appliquant aux colonies forcées, où les frais d'entretien sont moindres et où le cultivateur ne jouit pas de revenus par suite de sa position même, on reste au dessous de la vérité et dans les limites de la plus sévère modération. Au reste, ce que nous allons exposer des produits de la colonie forcée de Wortel, qui a donné en 1829 un produit brut de 75 flor. par bonnier, peut encore servir de moyen de contrôle à nos calculs.

Digitized by Google

Colonie libre de Wortel.

Les succès remarquables qu'obtenaient les colonies fondées en 1818 dans la Hollande excitèrent, en 1822, l'émulation des provinces méridionales (Belgique), qui, pour s'assurer des avantages pareils, organisèrent une Société pour laquelle on adopta les principes, les réglemens et les statuts qui avaient si bien réussi pour les colonies de la Hollande.

Cette nouvelle Société, à l'instar de celles du nord, commença par fonder une colonie libre au milieu des landes de la Campine, non loin de l'ancien château d'Hoogstraët, où il existait un dépôt de mendicité provincial, pour lequel on avait récemment adopté le système des colonies agricoles, en faisant travailler les détenus à la culture des terres.

Ainsi la colonie de *Wortel* a été fondée près d'un dépôt de mendicité, comme moyen préférable; elle est située dans les vastes landes qu'on trouve entre les deux routes qui, partant de Breda, vont, l'une à Anvers, l'autre à Turnhout, à environ 12,000 mètres de l'une et 15,000 mètres de l'autre.

Digitized by Google

La Société fit, dès 1822, l'acquisition de 532 bonniers de terre, et les travaux commencèrent en 1823.

On a naturellement profité, pour l'établir, de l'expérience que présentaient, pour des opérations de ce genre, les colonies de la Hollande.

La nouvelle colonie eut aussi le grand avantage de se voir donner pour directeur le capitaine *Van den Bosch*, frère du général de ce nom, auquel on devait les établissemens de la colonie de Frederick's-Oord, et qui en avait exercé les fonctions de directeur avec le zèle et les talens les plus remarquables.

Le capitaine *Van den Bosch* avait acquis, en travaillant avec son frère, une instruction et une expérience précieuses, et qui promettaient les plus grands avantages à la nouvelle colonie qu'il venait diriger.

Je dus apprécier le fruit que je pouvais recueillir d'une telle circonstance et de la faculté d'examiner, dans tous ses détails, une colonie, qui, encore peu étendue, présentait une comptabilité moins compliquée, et permettait ainsi de constater plus positivement ses recettes, ses dépenses et leur résultat. Ces considérations me déterminèrent à faire à la colonie de Wortel un voyage tel qu'il pût me mettre à même d'en avoir une connaissance complète.

Digitized by Google

J'étais muni d'une lettre de recommandation de M. le duc *d'Ursel*, que j'ai cité au commencement de ce mémoire, et j'eus l'avantage d'être accompagné dans ce voyage par M. *Olbrechts*, inspecteur des contributions directes et indirectes de la province d'Anvers, dont la rare instruction, la connaissance parfaite des localités et la grande obligeance me laissèrent d'autant moins à désirer, qu'il voulait bien me servir d'interprète (1).

Je trouvai dans M. le capitaine *Van den Bosch*, directeur de la colonie, le zèle et l'empressement le plus obligeant et même le plus prévenant, pour me donner, sur les colonies qu'il dirige, tous les documens qui pouvaient être utiles, soit en mettant ses registres à ma disposition, soit en me conduisant lui-même sur les localités que je désirais visiter.

Voici le résultat des renseignemens qu'un administrateur aussi recommandable m'a mis à même de recueillir.

La colonie libre de Wortel compte actuellement cent vingt-cinq habitations ou petites

---

(1) J'ai dû cette bienveillance de M. *Olbrechts* aux recommandations zélées de M. *Hillemacher*, son beau-frère, caissier de la compagnie des quatre canaux.

Digitized by Google

fermes, qui ont chacune 3 bonniers et demi de terre (environ 3 hectares et demi), une maison pour le sous-directeur, une filature, un magasin, une école, qui sont dans sa partie centrale, et cinq maisons de surveillance réparties par sections de vingt-cinq petites fermes chacune.

On a aussi adopté les mesures dont nous avons rendu compte en parlant des colonies libres du nord, pour l'admission, l'arrivée des colons et leur installation dans les petites fermes. Ceux qui sont étrangers aux travaux agricoles ne sont de même mis en jouissance des deux vaches et des terres (à l'exception d'environ 25 à 30 ares qu'on leur abandonne dès leur entrée) que lorsqu'on leur a reconnu l'aptitude convenable pour les bien soigner.

Jusque-là ils sont employés comme journaliers; on leur accorde d'abord la nourriture *gratis* pendant les six premières semaines, pour leur donner le temps de se mettre au fait des travaux, et après ce temps ils sont payés à la tâche.

Du reste, les colons sont payés de tous les travaux qu'ils exécutent, lors même qu'ils travaillent à leurs propres fonds, et tout chef de famille qui est reconnu posséder les connaissan-

Digitized by Google

ces agricoles nécessaires a le droit de surveiller, conjointement avec le maître de section, le travail qui s'exécute sur ses terres, et il reçoit dans cette circonstance le même salaire que s'il travaillait. Cette mesure a le double avantage d'assurer une bonne surveillance et une prompte instruction.

Chaque colonie est divisée par quartiers, qui renferment chacun vingt-trois à vingt-quatre familles : il y a un surveillant par quartier, et chaque quartier reçoit, par rapport aux travaux champêtres, deux sous-divisions, dont chacune porte le nom de section. La section comprend onze à douze familles, qui reçoivent l'instruction d'un maître de section, choisi parmi les colons les plus intelligens et possédant les connaissances suffisantes en fait de culture.

Les maîtres de quartiers sont sous les ordres d'un sous-directeur entièrement au fait des travaux agricoles, et qui a les qualités d'un bon cultivateur.

A la pointe du jour, les colons sont tenus de se rendre devant la maison du sous-directeur, où se fait l'appel, ceux qui manqueraient à ce devoir perdraient le salaire de leur journée ; l'appel fait, chaque maître de section conduit ses gens sur les lieux où doivent s'exécuter les travaux,

Digitized by Google

et le samedi les colons rassemblent toutes les matières propres à fournir de l'engrais.

Les travaux champêtres ont fait jusqu'ici la principale et même l'unique occupation des colons mâles en âge de s'y livrer; car les immenses défrichemens qui ont eu lieu dans les colonies n'ont pas permis d'employer les bras à d'autres genres de travaux; il a même fallu et il faut encore, à diverses époques, recourir à des ouvriers étrangers.

Quant aux femmes, qui ne sont point habituellement livrées aux travaux de culture, elles s'occupent des soins du ménage, et emploient le reste du temps à filer, ainsi que les filles.

Pour faire connaître quelle fut, grace à ces mesures et à cette administration, la marche et le résultat des travaux de la colonie de *Wortel* depuis sa fondation jusqu'en 1829, époque de la visite que nous y fîmes, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de citer ici ce qu'en ont rapporté deux personnes dont on ne peut qu'apprécier le témoignage: l'une est M. *de Lépine*, riche habitant de Bruges, qui, ayant visité plusieurs fois les premiers travaux, écrivit à la Société de bienfaisance, en s'exprimant ainsi:

« Après avoir plusieurs fois visité la colonie » de *Wortel* en 1822, dans un temps où c'était

Digitized by Google

» encore un désert, et où l'on en commençait » le défrichement, je l'ai vue deux fois cet été » (1823), à l'époque de la moisson et de la ré- » colte des pommes de terre, et lorsqu'un grand » nombre de maisons en étaient déjà habitées. » Ce spectacle m'a tellement frappé, et j'ai » éprouvé une telle satisfaction à l'aspect des » belles et riches récoltes de ces champs, qui » naguère étaient en friche, que je donne à la » Société de bienfaisance la somme de 5,000 fl.:» et bientôt après il y a ajouté un autre don aussi élevé (1).

L'autre personne, dont nous devons encore citer le témoignage, est M. le chevalier de *Kirckhoff*, qui avait visité lui-même toutes les colonies ; voici l'extrait de ce qu'il dit dans le mémoire qu'il a publié à ce sujet en 1827.

« A cette époque (1822), ces lieux, qui ne » présentaient que des landes incultes, virent la » main de l'homme venir les arracher à leur an- » tique stérilité; des chemins furent créés et les » bas-fonds comblés; des fossés larges et pro- » fonds séparèrent les terrains affectés à chaque » habitation, et procurèrent aux eaux un écou-

(1) Extrait du journal *le Philantrope*, et du Rapport de la Société pour 1823.

Digitized by Google

» lement facile. Ces ouvrages terminés, on com-
» mença le défrichement sur le tiers du terrain
» assigné à chaque ménage. (Les deux autres
» tiers furent défrichés, dans le cours des deux
» années suivantes, par les colons eux-mêmes,
» aux frais de la Société et sous la surveillance
» de la Direction, afin de leur apprendre ainsi
» peu à peu les travaux agricoles, et de les
» mettre à même de gagner un salaire avanta-
» geux.)

» Le sol fut bêché jusqu'à plus d'une demi-
» aune (1) de profondeur; une partie des mottes
» de bruyère qui avaient été enlevées avant
» cette opération furent brûlées, leurs cendres
» répandues sur la terre et ensevelies par la
» herse; une autre partie, après avoir servi de
» litière aux quatre cents moutons que possé-
» dait la Société, étant mélangée par couches
» superposées avec du fumier de cheval et de la
» chaux vive, laissé ensuite pendant quelque
» temps réuni, cet ensemble finissait par devenir
» un excellent engrais. On est parvenu à fumer
» une étendue de 45 ares sur chacune des vingt-
» quatre petites fermes, au moyen de 25 livres
» de cet engrais jointes à la cendre des mottes de

(1) Ce qui faisait environ deux pieds.

Digitized by Google

» bruyère, et à la fin de septembre on y sema du
» seigle. On a obtenu de différentes manières,
» pendant le cours de l'hiver, un engrais suffi-
» sant pour planter, au printemps suivant, en
» pommes de terre et légumes le reste du ter-
» rain déjà défriché. . . . . .
» . . . . . .

» Je ne pouvais revenir de ma surprise en
» voyant cette quantité de maisons bâties pro-
» prement, réunissant toutes les conditions sa-
» nitaires, et environnées de champs couverts
» de seigle, de pommes de terre et d'autres pro-
» ductions alimentaires, sur une terre où, en
» chassant quelques années auparavant, je n'a-
» vais vu que bruyères et un sable aride et
» désert. Ce coup-d'œil ravissant touchait vive-
» ment ma sensibilité; je ne pouvais contenir
» mon enthousiasme, enthousiasme qui doit
» naître chez tout homme sensible qui visite ce
» refuge du malheur, où les larmes du pauvre
» peuvent s'essuyer, et où son cœur peut s'ou-
» vrir à la plus douce espérance; car l'homme
» valide et laborieux n'y trouve pas seulement
» un entretien suffisant, une existence aisée,
» mais il peut encore y parvenir par son travail
» à se faire une sorte de fortune.

» J'ai pénétré dans toutes les habitations,

Digitized by Google

» dont la propreté était recherchée; j'ai re-
» marqué que partout le pain était bon, les
» pommes de terre excellentes, la nourriture
» saine, les colons bien vêtus, leurs vaches bien
» nourries; les hommes et les garçons travail-
» laient dans les champs, des femmes et des
» jeunes filles s'occupaient de la filature et d'ou-
» vrages de main; j'ai interrogé chaque ménage
» sur son sort, tous unanimement m'ont assuré
» être heureux: aussi toutes les figures annon-
» çaient la santé et le contentement; je ne
» pouvais me lasser d'admirer un spectacle
» aussi touchant; il faut réellement avoir vu
» cet établissement pour pouvoir se faire une
» idée exacte de sa prospérité, de l'aisance et
» de l'état de bonheur des colons, et, chose sur-
» tout étonnante, c'est la propreté, la disci-
» pline et l'ordre qui se font observer chez ces
» gens sortis, depuis peu de temps, de la mi-
» sère et de la saleté (1). »

En visitant moi-même cette colonie, je dus partager les impressions qu'avait si bien exprimées M. le chevalier *de Kirckhoff*.

---

(1) Voir le *Mémoire sur les Colonies de bienfaisance de Frederick's-Oord et de Wortel*, par le chevalier de *J.-J.-L. de Kirckhoff*: Bruxelles, 1827, pag. 23 et 25.

Digitized by Google

Lorsque M. *de Kirckhoff* fit son voyage, il ne vit que les petites fermes de la colonie libre n°. 1, qui, fondée la première, permit un choix plus favorable parmi les indigens que la Société admettait; mais dans la colonie n°. 2, établie depuis, je dus remarquer l'aspect regrettable que présentaient en grande partie les terres de cette colonie, par leur défaut de culture et l'envahissement des mauvaises herbes qui en résultait.

J'exposai franchement mon observation à M. le directeur de la colonie, qui me fit observer que cet inconvénient ne devait être que momentané, qu'il tenait en grande partie à ce que les petites fermes de cette colonie étaient des dernières occupées et affectées à des colons encore novices, qui, par cette raison, avaient été attachés comme journaliers à des travaux communs par suite de la mesure prudente érigée en principe, d'après laquelle (et ainsi que nous l'avons exposé en parlant des colonies libres en général) on n'y admet les colons à la jouissance des terres qui leur sont destinées que lorsqu'ils ont été reconnus aptes à les bien cultiver. Il ajouta que cet inconvénient devait être plus sensible à la colonie libre de Wortel qu'ailleurs, à cause de la trop grande humi-

Digitized by Google

dité du sol où elle fut établie (1), et il m'a paru d'ailleurs qu'on croyait généralement que les établissemens publics de la Belgique qui contenaient des indigens avaient cherché à se purger en quelque sorte de la partie de leur population la moins capable de travailler et la plus difficile à conduire, en les envoyant à la colonie de Wortel.

Ces explications sur la cause du mal ne me détournaient point des réflexions que me suggérait un état de choses dont la gravité pouvait s'accroître et devenir désastreuse. Il m'était même facile de juger de la peine réelle qu'en éprouvait M. *Van den Bosch*; mais cette peine n'altérait point chez lui l'espèce de sécurité que lui donnait, pour le rétablissement de l'ordre nécessaire à la marche d'une institution si digne de succès, l'effet qu'il attendait des mesures de répression qu'il avait provoquées aussitôt qu'il eut reconnu l'impuissance des moyens ordinaires de surveillance et de direction.

Dans mon désir de m'éclairer, je n'hésitai

---

(1) Voir ci-après, page 261, l'observation que j'ai eue à faire relativement à cet inconvénient après avoir quitté la colonie de Wortel.

Digitized by Google

pas à recourir à la loyale bienveillance qu'il me témoignait, pour me mettre à même de juger l'étendue du mal, la nature des mesures qu'il comptait employer pour le combattre et les résultats qu'il en devait attendre. Voici ce que j'eus à reconnaître sous ces trois points de vue, d'après des documens que la tenue régulière des comptes et de la correspondance de la colonie mettait à même de recueillir.

Le relevé comparatif de la valeur des récoltes des colonies libres et forcées pour l'année 1829 me fournit en grande partie les preuves que je cherchais sur l'étendue du mal qui existait dans les colonies libres, et sur les avantages remarquables que présentait, au contraire, la gestion de la colonie forcée.

La colonie libre n°. 1, qui, ayant été fondée la première, avait permis quelque choix pour les indigens qui y furent placés, comptait soixante-dix petites fermes; elle avait 245 hectares de terre en culture, et renfermait six chevaux, cent dix vaches, deux taureaux, vingt-quatre génisses ou bouvillons et soixante et onze chèvres. La récolte avait valu 9,721 flor.; ce qui faisait un peu plus de 40 fl. (80 fr.) par hectare; la colonie libre n°. 2, dont l'établissement était plus récent, et à laquelle il paraît que les

Digitized by Google

établissemens publics existans antérieurement avaient envoyé les individus dont ils avaient voulu se débarrasser, comptait cinquante-cinq petites fermes et 204 hectares de terre cultivés; elle renfermait seulement neuf vaches, cent soixante-dix-huit moutons et quatre porcs; sa récolte n'avait produit, vu le mauvais état de la culture et l'envahissement des mauvaises herbes, qu'environ 3,500 flor.; ce qui faisait près de 18 flor. (36 fr.) par hectare, et cet état de choses était d'autant plus regrettable, que le mauvais exemple des colons de cette dernière colonie avait influé sur la conduite de ceux de la première. En opposition avec cet état de choses, le produit des terres cultivées de la colonie forcée, qui ne consistaient encore qu'en 270 hectares, avait été de 21,111 fl.; ce qui faisait environ 75 flor. (150 fr.) l'hectare, non compris les plantations, les pépinières et les semis. Le bétail consistait en cent soixante vaches, environ huit cents moutons, et il y avait douze chevaux pour les divers travaux.

Les terres de la colonie forcée, qui n'avait été établie qu'à la fin de 1825, produisaient ainsi, grace à leur bonne exploitation, près du

Digitized by Google

double des terres de la colonie libre n°. 1, et à peu près le quadruple des terres de la colonie libre n°. 2, quoique celle-ci n'eût qu'un cinquième de terre de moins en culture. On voit ainsi la supériorité des avantages que procuraient les moyens qu'on y employait.

Après avoir ainsi constaté les résultats comparatifs des produits, nous allons reconnaître les mesures qu'ils ont suggérées à la Société de bienfaisance, pour remédier au mal qui menaçait d'envahir les colonies libres et les en préserver désormais.

Mais, pour bien saisir l'ensemble de ces mesures, il faut se rappeler que, d'après les dispositions originairement adoptées pour les colonies libres, les 3 bonniers et demi (ou hectares) de terre qui entourent chaque maison et composent autant de petites fermes étaient cultivés, sous la surveillance de la Direction des colonies, par la famille indigente qui occupait chaque ferme. Les produits servaient à sa nourriture, et à celle des deux vaches ou moutons que la Société lui remettait à son entrée dans les colonies.

La Société fournissait en outre, comme supplément et par forme d'avances, tout ce qui

Digitized by Google

manquait, dans les commencemens, pour l'entretien et la nourriture de chaque famille et de son bétail.

Il faut observer ici qu'en fondant la colonie de Frederick's-Oord la Société permanente et le Directeur avaient eu soin de n'admettre, dans les petites fermes qui furent concédées les premières, que des indigens habitués aux travaux agricoles, qui formèrent ainsi une espèce de noyau d'instruction et d'exemple pour les colons qui furent admis subséquemment, et dont nous avons vu que le nombre avait occupé jusqu'à quatre cent seize petites fermes; mais en établissant la colonie libre de Wortel, on crut que l'exemple donné par celles de la Hollande suffirait, malgré leur éloignement, pour l'émulation et le travail des colons, et on ne prit pas les mêmes précautions pour ne recevoir d'abord que des indigens au fait des travaux; cependant l'éloignement des colonies libres de la Hollande rendit leur exemple d'autant moins efficace, qu'ainsi que nous l'avons déjà dit, les communes et les maisons de détention de la Belgique, dont l'industrie est très active et qui recevaient de très fortes indemnités pour les indigens qu'elles faisaient travailler,

Digitized by Google

envoyèrent à Wortel le rebut des sujets qu'elles contenaient.

D'après ces dispositions originaires, les mesures bienfaisantes de la Société ne procuraient les avantages qui les avaient fait adopter qu'autant que les colons y répondaient par leur travail; mais elles perdaient leur fruit pour ceux qui, par leur fainéantise et leur défaut de bonne volonté ou d'aptitude, négligeaient la culture qui leur était confiée.

Les rapports du capitaine *Van den Bosch* ayant fait connaître les abus et le préjudice qu'on éprouvait, à cet égard, la commission permanente de la Société, voyant que la réunion des dettes particulières résultant des avances faites, au meilleur marché possible, formait une somme déjà considérable, qui, s'accroissant sans cesse, aurait fini par compromettre son capital et même l'établissement, sentit qu'il était urgent de prendre sans différer les moyens qui lui parurent les plus propres à remédier au mal.

Après avoir médité sur ce qu'il y aurait à faire pour concilier l'intérêt et le bien-être des colons, but principal de l'institution, avec la conservation des établissemens coloniaux, la commission permanente de la Société de bien-

Digitized by Google

faisance a jugé devoir rapprocher, autant que cela était possible, le système d'administration des colonies d'indigens libres de celui qui régit celle de répression de la mendicité; car la prospérité toujours croissante de ce dernier établissement était bien faite pour engager à prendre ce parti.

Ayant reconnu que, quelle que fût la surveillance que l'on pût exercer sur les colons libres, une grande partie de leurs terres était plus ou moins mal cultivée, et que les produits ne répondaient point à l'attente de la Société; qu'en outre le bétail qu'on avait confié aux colons, et qui était la cause principale de l'augmentation de leur dette, étant, chez beaucoup d'entre eux, mal nourri et mal soigné, dépérissait sensiblement, et n'était, par cela même, que d'un très faible produit pour chaque famille: craignant que les justes plaintes que les surveillans ne cessaient d'adresser à ce sujet aux colons n'occasionassent un mécontentement qui aurait pu donner lieu à des désordres, l'Administration des colonies a cru devoir reprendre immédiatement la culture des terres qu'elle avait confiées, sous sa surveillance, aux familles indigentes, et faire travailler à la journée les colons en retard pour les travaux et pour leurs dettes,

Digitized by Google

en suivant strictement les ordres de la Direction pour tous les travaux agricoles. Quant à ceux qui, par suite de leur bonne conduite, de leur intelligence et de leur travail, avaient été émancipés, c'est à dire, à qui on avait précédemment abandonné l'exploitation de leur ferme, moyennant 50 flor. par an qu'ils paient à la Société pour le loyer de leur maison et des $3\frac{1}{2}$ bonniers ou hectares de terre qui l'entourent, ceux-là sont restés maîtres de leur exploitation et continuent d'être assimilés à des fermiers ordinaires. Cependant il y en a eu parmi eux quelques uns à qui il a fallu reprendre la direction de leur ferme par suite de leur incapacité ou de leur négligence.

Le salaire d'une famille, qui, d'après cette nouvelle mesure, s'élève de 3 à 7 flor. par semaine, suivant le nombre de personnes dont elle se compose, est payé en monnaie de plomb, qui n'a cours que dans l'établissement, afin d'empêcher que les colons n'en fassent un mauvais usage en le dépensant au dehors, tandis qu'ils peuvent se procurer dans les magasins de l'Administration et dans les boutiques de l'établissement tout ce qui leur est nécessaire.

La Société a repris le bétail qu'elle avait remis à chaque colon, et l'a placé dans des étables,

Digitized by Google

conformément à la mesure dont nous avons déjà parlé, et de manière à diviser l'engrais nécessaire aux différentes parties du sol et suivant leur nature.

Par suite de ce changement dans le mode d'administrer les colonies libres, tous les produits du sol et le bétail appartiennent maintenant à la Société, et servent à l'approvisionnement de ses magasins.

Déjà les modifications apportées au réglement des colonies libres s'annoncent comme devant produire d'heureux résultats : la culture se perfectionne dans toutes ses parties ; le bétail, qui était une charge pour les colons, est maintenant bien nourri, bien soigné, et procurera bientôt de notables bénéfices à la Société. En employant les mêmes moyens que ceux dont les succès sont assurés, comme on le voit, dans la colonie forcée, on doit obtenir le même résultat.

En définitive, d'après ce concours de circonstances et de mesures, le régime des colonies libres de la Belgique se trouve fixé ainsi qu'il suit :

Les indigens au fait des travaux agricoles sont les seuls qu'on met en possession des terres qui dépendent de leur habitation et dont le pre-

Digitized by Google

mier défonçage se fait aux frais de la Société, et on les met de même en jouissance de deux vaches, s'ils sont reconnus aptes à les traire et à les bien soigner.

Pour les colons auxquels on ne reconnait pas l'aptitude nécessaire, l'expérience a prouvé que la faveur de jouir des terrains et des vaches leur serait plus onéreuse que profitable; le colon pourrait alors se décourager, il s'endetterait de plus en plus et tromperait ainsi l'attente de ceux qui voulaient améliorer son sort. La Société suit, à leur égard, une conduite dictée par les leçons de l'expérience.

A leur arrivée dans la colonie, les familles entrent en possession de l'habitation; mais on ne leur donne pas la jouissance des terres qui en dépendent; on ne leur en abandonne qu'environ 25 ares.

Pour le surplus, la Société commence par considérer les membres de chaque famille comme de simples journaliers; ils sont payés à la journée pendant les six premières semaines, et ensuite à la tâche; ce qui leur fait acquérir promptement l'habitude du travail, puisque c'est de là que dépend l'amélioration de leur sort. On ne leur délivre de même les vaches que quand ils sont à même de les bien soigner : jusqu'à

Digitized by Google

cette époque, elles sont placées dans des étables communes et tournent au profit commun.

La Société fait aux colons les avances qui leur sont nécessaires pour leur mobilier, leurs vêtemens, leurs instrumens aratoires (conformément aux détails que nous en avons déjà donnés), ainsi que pour leur subsistance, et elle en retient le montant sur leurs salaires, dont l'excédant leur est payé en une monnaie fictive, qui n'est reçue qu'aux magasins et dans les boutiques de la colonie, pour éviter toute dépense abusive d'ailleurs.

Quand une famille a acquis les connaissances nécessaires et l'habitude du travail, et dès l'instant que sa conduite mérite la confiance de la Société, celle-ci lui abandonne la jouissance du terrain dont sa ferme est entourée; elle lui remet aussi les deux vaches pour lui fournir des engrais et améliorer son revenu; enfin elle la regarde dès ce moment comme locataire et la met sur le même pied que dans les colonies libres de la Hollande.

Nous avons cru devoir récapituler, comme nous venons de le faire, tout ce qui concerne le régime actuel des colonies libres de Wortel, parce qu'ainsi que l'ont prouvé les comptes qu'a rendus la Société pour les six premiers mois de 1830,

Digitized by Google

elle a obtenu les résultats qu'elle devait espérer des mesures dont nous venons de parler. Effectivement, en appliquant à ses colonies libres des moyens pareils à ceux dont elle s'était servie avec tant d'avantage pour ses colonies forcées, le succès devait être le même.

Nous pouvons ainsi conclure de cet ensemble d'observations que le système adopté actuellement pour les colonies libres de la Belgique présente l'exemple le meilleur à suivre.

Quant à l'état sanitaire, on ne peut avoir de meilleure preuve de l'influence salutaire des travaux agricoles sur la santé d'une population qui naguère était en proie à la misère et aux maladies qu'elle occasione, qu'en donnant l'état de mortalité ci-après, relevé sur les registres de l'établissement.

Du 1er. avril 1825 jusqu'au 31 mars 1826 il y a eu.	9 décès.
Du 1er. avril 1826 au 31 mars 1827.	4 décès.
Du 1er. avril 1827 au 31 mars 1828.	5 décès.

Et cela sur environ 550 individus : ce n'est pas un centième par an..... Il n'existe nulle part de proportion plus satisfaisante pour l'humanité.

Nous allons maintenant examiner ce qui concerne spécialement la colonie forcée de Wortel,

Digitized by Google

dont nous venons déjà d'indiquer les bons résultats.

Colonie forcée de Wortel.

A l'instar de ce qui s'était passé pour les colonies du nord, la Société conclut, en 1823, pour les colonies du midi (la Belgique) un traité avec le Gouvernement pour l'admission de mille mendians qui devaient être pris dans les dépôts de la Belgique, et à raison de 35 florins par individu, payables par chaque année.

Elle fonda dès lors une colonie forcée ou de répression, à laquelle elle attacha 516 bonniers de terre, dont elle fit l'acquisition dans les communes de Ryck-Worsel et Merxplas, près Wortel; elle y fit construire un bâtiment dont nous allons donner la description, à cause des avantages qu'il présente, tant sous le rapport des distributions intérieures que sous celui de l'économie.

Cet établissement, qui a été ouvert aux mendians le 25 août 1825, forme un carré oblong avec un rez-de-chaussée seulement, surmonté d'un beau grenier, qui sert à resserrer les approvisionnemens de tout genre. Les deux côtés les plus longs ont chacun 596 pieds, les deux autres 467 pieds, chacun hors d'œuvre.

Digitized by Google

La largeur de l'édifice entre les murs est de 18 pieds. Au milieu de la façade principale, du côté de l'entrée, est un bâtiment double à deux étages et un grenier, de 129 pieds de longueur sur 39 pieds d'épaisseur hors murs et en saillant à l'extérieur.

La construction qui forme le milieu de la façade de derrière a la même épaisseur et la même longueur, retraitée de 10 pieds à l'avant-corps et saillante à l'intérieur.

Quatre cuisines sont construites en avant-corps sur les deux faces latérales, à l'intérieur de la cour.

Ce bâtiment renferme douze salles doubles, avec des chambres intermédiaires pour les gardiens, de sorte que, de chacune de ces chambres, les gardiens peuvent surveiller deux salles à la fois.

Chaque grande salle a 64 pieds de long sur 18 de large et est destinée à recevoir quarante à cinquante mendians, qui couchent séparément dans autant de hamacs (1), qu'on relève chaque matin au plafond et qu'on redescend le soir, de

(1) Ce mode de coucher nous paraît si préférable pour les détenus en général, que nous lui avons consacré une note spéciale, indiquée par la lettre (M).

Digitized by Google

sorte que ces salles servent à la fois de dortoirs, d'ateliers de travail et de réfectoires.

Tout le pourtour est garni de coffres contigus, qui forment bancs fixes tenant aux murs et qui servent à la fois aux mendians de siéges et d'armoires pour leurs effets.

Quelques bancs et quelques tables mobiles complètent l'ameublement de ces salles, qui sont éclairées pendant la nuit par des lampes attachées au plafond, et sont chauffées l'hiver par des poêles.

Le bâtiment double, sur la façade principale, se compose d'un logement pour le directeur qui a quatre pièces, d'un vestibule au rez-de-chaussée, d'une cuisine et de deux autres pièces au premier étage; d'un logement pour le sous-directeur, composé de trois pièces à l'étage; de deux chambres pour les teneurs de livres; au rez-de-chaussée, des logemens pour le pharmacien, le chirurgien, le tailleur, le cordonnier et la lingerie; enfin d'une buanderie et de deux magasins de comestibles à l'étage.

Le bâtiment de derrière renferme, au rez-de-chaussée, une école servant en même temps et provisoirement d'oratoire, un magasin, une salle de bains, une filature, une tisseranderie et une chambre pour le chef du travail; à l'étage,

Digitized by Google

deux salles, l'une pour l'infirmerie des hommes, l'autre pour celle des femmes ; deux autres salles pour les individus atteints de maladies suspectes, et quatre autres pièces pour les infirmiers et pharmaciens. Le passage qui est au milieu de la façade du bâtiment de devant, et par lequel entrent les voitures, a 11 pieds de largeur, celui qui est au milieu du bâtiment de derrière en a 5.

La cour de cet établissement, qui est très vaste, est coupée dans le milieu par un jardin palissadé, qui sert à séparer le quartier des hommes de celui des femmes, de manière à ce qu'ils ne puissent avoir aucune espèce de communication entre eux.

Dans cet établissement se trouvent aussi deux salles de police, deux boutiques, une pour les hommes et une pour les femmes : les boutiques sont pourvues de tabac, de beurre, de thé, de café, de bière, etc. Tous les objets dont la vente est autorisée sont énoncés et tarifés dans une affiche appliquée à chacune des boutiques, et celles-ci ne sont ouvertes que pendant les heures de récréation. Cet édifice contient aussi un corps-de-garde qui peut loger vingt-cinq militaires, afin d'y avoir recours au besoin (1). La boulangerie

(1) Voir le plan lithographié ci-joint ; Pl. IV.

Digitized by Google

est construite à l'extérieur du bâtiment et à une distance suffisante pour prévenir toute espèce de danger du feu.

Enfin la Société de bienfaisance a tâché, autant qu'il lui a été possible, de prévoir tout ce qui pouvait assurer la salubrité et le bon ordre général d'un pareil établissement.

Le grand bâtiment est presque tout construit en briques, il a été donné à l'entreprise et a coûté 78,000 flor. (environ 156,000 fr.); mais la Société avait fourni à l'entrepreneur un million de briques qui avaient été fabriquées par les colons, et que l'on peut évaluer à 10,000 francs.

Exploitation.

On a adopté pour la colonie forcée de Wortel le mode d'exploitation dont nous avons rendu compte en parlant de la colonie forcée d'Ommerschans : ainsi on devait y établir des fermes d'exploitation pour chaque quantité de 30 à 40 hectares de terres en culture, et faire occuper ces fermes par des chefs d'exploitation choisis parmi les colons libres les plus habiles, comme devant être chargés de diriger la culture sous la surveillance et d'après les instructions d'un sous-directeur des travaux.

La première de ces fermes fut construite en

Digitized by Google

régie et coûta 2,534 flor.; trois autres, dont les devis furent établis sur le modèle de la première, furent adjugées et coûtèrent ensemble 7,500 fl.; chacune devait contenir le ménage du chef d'exploitation, deux chevaux, seize vaches et de soixante à cent moutons; mais M. le capitaine *Van den Bosch,* ayant reconnu la difficulté de maintenir l'ordre parmi les mendians qu'il avait été obligé de placer dans ces fermes, faute d'avoir encore assez de sujets propres à être chefs d'exploitation, a préféré, pour la suite, établir, au lieu de ces fermes, qui coûtaient moyennement 2,500 flor., des logemens propres seulement à recevoir les bestiaux et qui ne lui ont pas coûté plus de 600 flor. chacun : ils consistent en une bergerie pour soixante à cent moutons, une vacherie pour quinze à dix-huit vaches, une écurie pour deux chevaux, un fourneau où se préparent les *sops* ou rations chaudes qu'on donne aux vaches trois fois par jour, et un grenier.

Les hommes et les femmes attachés ainsi à ces fermes retournent manger et coucher au grand établissement, où les deux sexes sont constamment séparés, et il ne reste qu'un homme à la ferme pendant la nuit, en cas d'accident imprévu.

La culture des terres se fait aussi, pour cette

Digitized by Google

colonie, en prenant pour modèle autant qu'il est possible celle du pays de Waës, que nous avons déjà citée comme adoptée par les colonies dont nous venons de parler, et au sujet desquelles nous avons renvoyé à la note (E), comme étant consacrée aux principaux procédés de cette culture et aux détails qui concernent les engrais, pour lesquels on emploie dans la colonie forcée de Wortel des soins et des moyens que leur intérêt et les explications qu'ils exigent nous font reporter à cette même note (E), comme devant être consultée à leur égard.

Sur les terres les plus rapprochées du grand bâtiment, qui sont défrichées depuis l'origine de l'établissement et les mieux fumées, on a essayé avec succès le colza, et on commence à y faire venir du lin.

En 1829, la colonie forcée avait 250 bonniers de bruyères défrichées et en culture, dont l'assolement est sexennal, sans jachères.

On y comptait cent soixante vaches, huit à neuf cents moutons et douze chevaux.

La profondeur des défonçages, l'abondance et la qualité des fumiers et amendemens y donnent aux terres un degré de fécondité remarquable.

Digitized by Google

On y recueille une grande quantité de pommes de terre, qu'on emploie en grande partie pour l'hivernage des vaches et des moutons; en 1829, on en avait récolté dix mille sacs, qui contenaient chacun un hectolitre et demi (1).

On ne les donne aux vaches que cuites (2), avec une livre de sel pour dix vaches; elles sont nourries à l'étable toute l'année avec des *sops*, ou rations cuites, dans lesquelles on mêle du fourrage, et notamment de la spergule (3), et qu'on leur donne trois fois par jour.

En 1829, la récolte de spergule, de navets

---

(1) Le moyen employé pour conserver les pommes de terre mérite une description spéciale et fait parti de la note B.

(2) J'ai remarqué que, dans les contrées les plus renommées par leur culture et le produit des beurres, les rations pour les vaches se donnaient cuites.

(3) La spergule fait l'objet d'une des cultures les plus habituelles et les plus soignées de la Campine et du beau pays de Waës; semée au printemps, elle donne un excellent fourrage, et semée immédiatement après les premières récoltes (ainsi que cela se pratique généralement), elle donne une fauche abondante, et sert ensuite jusqu'aux gelées à la pâture des vaches, auxquelles elle est très favorable; le regain pousse encore avec tant de rapidité que les vaches sont mises en pâture, attachées à un piquet.

Digitized by Google

et de carottes assurait des ressources suffisantes pour hiverner le nombreux bétail de la colonie, et deux années d'expérience ont prouvé qu'on pouvait se passer de foin.

En général, l'agriculture fait des progrès étonnans dans cette colonie; on y cultive avec succès le seigle, l'avoine, le sarrasin, les pommes de terre, les choux, les pois, le colza, le lin, les navets, les carottes, le trèfle, la spergule : on commence à y essayer la culture du froment. On se propose de donner une plus grande extension à la culture des betteraves, des choux, de la luzerne, du sainfoin, et particulièrement du colza et du lin, qui paraissent convenir au sol amélioré de cette colonie.

Les plantations que l'on a faites sur les bords des chemins ont très bien réussi et produisent un bel effet.

La plupart des terres qui dépendent de cette colonie sont entourées d'une large levée faite avec des déblais de fossés d'assainissement, qui a 4 ou 5 pieds d'élevation, et sur laquelle on a planté des sapins, des bouleaux, des hêtres, destinés à empêcher les vents d'entraîner le sable des bruyères sur les terrains cultivés.

Dans cette même année 1829, la colonie forcée de Wortel, quoique n'ayant pu recevoir ses

Digitized by Google

mendians qu'au 25 août 1825, a couvert ses dépenses et satisfait à toutes ses fournitures, à l'exception de 1,000 hectolitres de blé et de seigle, qu'il a fallu acheter, n'en ayant récolté que 1,000, parce qu'il n'y avait encore que 250 bonniers de terre défrichés et en pleine culture. Cependant le chapitre des dépenses contient celles qu'ont exigées les travaux considérables faits pour les semis et les plantations qui sont encore improductives; ces travaux méritent d'autant plus d'être considérés que les semis se font sur des labours profonds à la bêche, parce que l'expérience a constaté qu'ils prenaient alors en un ou deux ans une force qu'ils n'auraient eue qu'en six ans par des labours à la charrue.

Il y a déjà eu 40 bonniers semés en pins de cette manière.

Après avoir parlé de la culture, nous allons examiner le régime intérieur de l'établissement.

Régime intérieur de la colonie forcée de Wortel.

Conformément aux mesures dont nous avons déjà rendu compte, chaque mendiant admis dans cette colonie est habillé, chaussé, entretenu et reçoit plusieurs fois par jour une soupe ou une bouillie composée surtout de pommes

Digitized by Google

de terre, de pois, haricots; les salaires sont de 6 ou 5 ou 4 sous de Hollande par jour (ce qui fait le double en sous de France) suivant l'assiduité et l'aptitude au travail : ce salaire est ainsi réglé pour que le détenu soit stimulé, sans considérer son sort comme un métier plus utile qu'un autre; on en retient un tiers pour l'établissement, un autre tiers est placé dans une caisse d'épargne et leur est remis à leur sortie, mais à leur destination, afin d'éviter qu'ils ne le dépensent en débauche en partant, et l'autre tiers leur est payé directement avec la monnaie de plomb de la compagnie.

Si lorsque leur conduite les a mis dans le cas d'obtenir leur liberté, ils préfèrent rester dans l'établissement, leurs salaires deviennent égaux à ceux des autres journaliers.

Ils peuvent aussi participer aux genres de récompenses dont nous avons parlé dans l'article qui concerne les colonies forcées en général; enfin ils peuvent passer aux colonies libres et y devenir locataires.

A ces moyens employés pour l'émulation des bons sujets, on joint des moyens de sévérité plus positifs pour les paresseux.

Si, par exemple, le colon admis dans la seconde classe travaille avec un haut degré d'acti-

Digitized by Google

vité, il entre dès la semaine suivante dans la première; si, au contraire, il montre de la paresse, il est rejeté dans la troisième classe et obtient un moindre salaire. Ainsi le zèle reçoit sa récompense, et l'inertie sa punition : cette manière d'agir a, de plus, l'avantage de simplifier la comptabilité.

Quant aux moyens répressifs, la colonie forcée de Wortel n'ayant encore qu'une existence récente, qui ne lui avait pas permis de prendre tout le développement qu'ont acquis les établissemens successifs de la colonie forcée de Frederick's-Oord en Hollande, il n'y existe point encore d'établissement pareil à celui que j'ai vu dans cette dernière colonie, dont il a été parlé sous la dénomination de colonie de punition (*stras-kolonie*), page 208.

Cette circonstance me fit demander à M. le capitaine *Van den Bosch* quels étaient les moyens de répression qu'il employait pour maintenir l'ordre que je voyais parmi les mendians, il me répondit qu'il lui suffisait ordinairement d'envoyer ceux dont on avait à se plaindre à un peloton qu'il me fit voir, et qu'on appelle *peloton de punition* : ce peloton est employé, sous une surveillance rigoureuse, aux travaux les plus désagréables, et ceux qui le composent sont

Digitized by Google

coiffés d'un bonnet rouge, qu'ils ne doivent pas quitter. Il me disait que ce genre d'humiliation leur était si pénible, que la crainte de le subir suffisait généralement au maintien de l'ordre et de l'activité des travaux. On ne réservait des peines plus sévères qu'à ceux qui résistaient à ce moyen où commettaient des fautes graves contre la discipline et l'ordre, ou se rendaient coupables de quelque délit.

A mon retour à Paris, je parlai de cette circonstance remarquable à quelques personnes dont je devais estimer les lumières, et qui révoquèrent en doute de tels résultats. Leur doute me fit craindre à moi-même de m'être laissé prévenir par des réponses à des questions que j'aurais eu le tort de ne pas assez préciser; et désirant acquérir à cet égard une entière certitude, je pris le parti d'adresser à M. le capitaine *Van den Bosch* une lettre spéciale, en réclamant de nouveau l'obligeance qu'il m'avait déjà si bien prouvée, et dont je ne saurais être trop reconnaissant.

Il voulut bien m'honorer d'une réponse que je crois devoir transcrire ici littéralement, comme ne laissant plus aucun doute sur les résultats que ses soins, toujours si judicieux, ont su obtenir du moyen le plus simple, le plus facile et en

Digitized by Google

même temps le plus exemplaire pour le choix des voies de répression : on y verra en même temps quelles sont les punitions plus graves, lorsqu'on est obligé d'y recourir.

Lettre de M. le capitaine Van den Bosch, *directeur des colonies agricoles de Wortel.*

Wortel, le 5 novembre 1829.

« MONSIEUR,

» J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'écrire sous la date du 10 octobre dernier, et comme je pense, Monsieur, que vous serez de retour à Paris, je m'empresse de vous faire parvenir les renseignemens ultérieurs que vous me demandez sur nos colonies de bienfaisance.

» Vous désirez connaître, Monsieur, « quels » moyens de répression je suis obligé d'em- » ployer dans notre colonie *forcée* pour les » mendians qui, malgré la réduction et même » la suppression de leur paye, persistaient à » ne pas travailler ou cherchaient à troubler » l'ordre. »

» Dans les deux cas, les mendians sont punis de la salle de police pour un terme plus ou moins long, d'après la gravité de la faute. Le

Digitized by Google

mendiant qui, à la salle de police, persiste à ne pas travailler, ne reçoit pour nourriture que de l'eau et une livre de pain par jour; on le tient dans un isolement complet et sans occupation quelconque; les plus méchans même ne résistent pas à ce régime au delà de trois jours. Je dirai d'ailleurs qu'il est rare que j'aie recours à cette mesure de rigueur, puisque même la conduite du mendiant devient honnête du moment qu'on parvient à lui inspirer du goût pour le travail et à lui donner la conviction que ses destinées dépendent absolument de lui-même. Quant au bon ordre, il n'y a eu qu'une seule tentative pour le troubler; c'est depuis ce temps que j'ai séparé des autres mendians ceux qui se montraient les plus incorrigibles. J'en ai formé une classe séparée, où ils portent un bonnet rouge comme une distinction humiliante. Je dois à l'honneur de nos mendians de dire qu'ils craignent plutôt cette humiliation que toute autre punition; en général, je ne puis assez me louer de l'effet d'une mesure aussi simple. Le *peloton de punition*, comme on l'appelle vulgairement, se compose ordinairement de quinze à vingt-cinq individus et les déserteurs en font partie. Je les passe en revue tous les trois mois pour en faire

Digitized by Google

sortir ceux qui ont fait preuve de repentir.

« Quel est le manger employé et la quantité » donnée pour la distribution de vos mou- » tons? »

» Chaque ferme (c'est toujours de la colonie forcée qu'il s'agit) a son troupeau, ses bêtes à cornes, comme une étendue de terre de 30 à 40 bonniers. Chaque troupeau se compose de cinquante à cent vingt individus, selon la nature du sol affecté à la ferme. Les engrais des différens bétails d'une ferme sont mêlés ensemble; dans ce mélange l'engrais des moutons est dominant pour les terres argileuses et compactes, tandis qu'au contraire c'est le fumier des bêtes à cornes qui domine dans celui destiné aux terres légères et sablonneuses. Je dirai encore que, pendant six mois de l'année, les moutons trouvent leur nourriture dans les bruyères, et que pendant l'hiver ils sont nourris de pommes de terre et de paille. On a soin de donner en outre journellement une livre de sel pour cent individus, et j'attribue en partie à cette particularité que, sur un troupeau de plus de six cents bêtes, nous n'avons fait presque aucune perte, et cela depuis l'existence des colonies.

» Le poids moyen de leur toison, sans être

Digitized by Google

lavée, est d'un kilo. ou de 2 livres, ancien poids du pays.

» Quelque temps avant que les brebis donnent leurs agneaux, elles reçoivent une nourriture plus substantielle que les autres moutons, soit en avoine, soit en seigle, qu'on leur continue jusqu'à l'été. Du reste, elles suivent absolument le régime adopté pour les autres moutons. Je n'élève ordinairement qu'une centaine d'agneaux par an, parce que j'y trouve rarement mon compte. Je réussis mieux en achetant à l'arrière-saison de jeunes moutons d'un an, qu'à la fin de la deuxième ou troisième année je vends pour la boucherie à peu près le double de ce qu'ils m'ont coûté. Les moutons désignés à cet effet reçoivent après la seconde coupe du trèfle, le vieux gazon pour pâturage.

» Quant aux ménages établis dans les colonies libres, ils sont au nombre de quatre-vingt-deux, qui forment une population de cinq cent soixante-quatre individus, et voilà comme j'espère répondre aux questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur. Veuillez, je vous prie, disposer de moi dans toutes les circonstances où je pourrai vous être utile, et agréer les expressions de mes sentimens les

Digitized by Google

plus distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Cette lettre ne peut plus laisser de doute sur la nature des moyens employés, et il ne peut y avoir de meilleure preuve de leur efficacité pour ramener les mendians et les vagabonds à des principes honnêtes, que le fait suivant, qu'il est important de constater.

Il est sorti de la colonie forcée, dans les quatre années qui ont précédé la fin de 1829, trois cent vingt-six mendians jugés assez convertis sous le rapport moral, et assez expérimentés dans le travail pour être rendus à la société. Sur ce nombre, vingt-deux seulement ont été ramenés à la colonie comme se livrant encore à la fainéantise et au vagabondage. Ainsi, dans un laps de quatre années seulement, cette colonie a, pour ainsi dire, régénéré pour l'ordre social trois cent quatre individus, qui précédemment le dégradaient et lui étaient à charge.

Quant aux mœurs, les hommes et les femmes vivent dans des quartiers à part, et sont toujours séparés et éloignés pour les travaux. Pendant les récréations, ils se promènent dans la cour commune, séparée, comme nous l'avons dit, en deux grandes divisions par un jardin long, mais étroit, qui n'est clos que par des

Digitized by Google

grilles en bois : les hommes et les femmes peuvent alors se parler, quoique éloignés. Il s'établit ainsi quelques liaisons, qui ne peuvent amener la débauche, mais qui ont, au contraire, un bon résultat, parce que beaucoup d'hommes deviennent plus propres et ont leur linge blanchi et raccommodé par les femmes. Quand il s'agit de leur sortie de l'établissement, on a soin de faire partir les hommes les premiers, et il est rare que les liaisons qu'on se proposait de continuer ne soient pas rompues. Les mendians ou vagabonds détenus qui ont acquis quelques talens se font un plaisir d'en donner des leçons aux jeunes gens, et j'ai vu des maîtres de musique et même un maître d'armes. On a aussi placé dans la cour des hommes une grande perche à tirer l'oiseau pour leur récréation.

On a attaché un aumônier catholique à cet établissement, et quoique le directeur soit de la religion protestante, il existe entre eux un parfait accord, qui ne permet point à l'hypocrisie de devenir un moyen de faveur.

Le capitaine *Van den Bosch*, inspecteur des deux colonies, regrette beaucoup qu'elles soient éloignées d'une grande route ou d'un canal. Sous ce dernier rapport, j'ai observé, en allant voir le dépôt d'Hoogstraët, après avoir quitté

Digitized by Google

Wortel, que cette colonie est voisine de la Merk, rivière autrefois navigable, mais qui, depuis, a été obstruée par des usines construites sur son cours, et il m'a paru qu'on pourrait aisément la rendre praticable pour une navigation en petites sections par des écluses latérales aux barrages des usines; ces écluses coûteraient d'autant moins qu'on pourrait les établir en briques à très bon compte (1): cette amélioration pourrait favoriser encore des moyens d'assainissement, notamment pour la colonie libre, dont le sol est trop humide; car il serait facile de faire à peu de frais des rigoles d'écoulement, qui aboutiraient dans la retenue ou partie du lit de la rivière inférieure à la première écluse et à la chute qu'elle racheterait. (Voir ce qui a été dit, page 231.)

Cette opération serait d'autant plus utile que la rivière de Merk, après avoir reçu quelques autres cours d'eau, passe à Bréda, où elle est assez volumineuse pour servir à tendre les inondations de cette place forte et pour donner lieu à une grande navigation très active jusqu'à la mer.

---

(1) J'ai cité des exemples de ce procédé facile et peu dispendieux dans mon ouvrage sur les canaux navigables précité (page 481).

Digitized by Google

On doit encore observer ici que, comme aux colonies du nord, tous les chemins ou avenues sont bordés par des plantations en bon état, prises dans les pépinières, et en essences de chênes, hêtres, blancs de Hollande (*populus alba*) et pins. J'ajouterai à ce que je viens de dire sur ma visite aux colonies de Wortel, qu'ayant été visiter ensuite les travaux agricoles du dépôt de mendicité d'Hoogstraët et ceux d'une espèce de colonie agricole fondée par des frères de la Trappe, à trois lieues de Wortel et près la route d'Anvers, toutes mes observations ont été en faveur de la colonie forcée de Wortel (1).

---

(1) L'établissement des Trappistes dont il s'agit ici fut fondé, en 1792, par un don de 106 bonniers de terre au profit de religieux de cet ordre émigrés de France. Ce don fut fait pour tout le temps que leur communauté existerait dans cet établissement, et accompagné des autres dons nécessaires pour leur installation.

On y pratique aussi les défonçages profonds ; on y cultive principalement pour fourrages en vert la spergule et le genêt épineux ; on fait de celui-ci plusieurs coupes dans l'année, et on l'enfouit au bout de deux ans ; l'hivernage se fait avec des navets, des carottes, pommes de terre, tourteaux, et on donne de l'avoine aux brebis ; on a mis 3 bonniers en potager très bien cultivé. On est parvenu à

Digitized by Google

Je ne parle point de celles que j'ai eues à faire en visitant la colonie agricole et industrielle que les Frères Moraves ont établie à Zeyst, au milieu des landes qui sont situées entre Utrecht et Amersfort, à cause de la nature particulière de leur institution.

Effectivement, d'après les principes que professe cette congrégation, les plus riches s'imposant eux-mêmes des contributions volontaires pour le bien-être de la communauté, on est dispensé d'y observer cette économie régulière que le système des colonies agricoles de bienfaisance rend absolument indispensable, et on ne peut ainsi établir d'analogie dans la direction et les

---

obtenir du froment dans les champs les premiers cultivés, et on emploie avec succès pour la culture du lin l'engrais liquide mêlé de déjections animales, en le répandant sur le champ au moment de le semer. On a employé de même avec succès la cendre pour cette récolte.

J'ai remarqué ces particularités comme de nouvelles preuves des effets des défrichemens bien suivis pendant plusieurs années; car le sol est si pauvre que les seules plantations qui aient réussi ont été des pins pour les grands bois, et le bouleau pour les taillis; ces plantations comprennent environ 60 bonniers.

Digitized by Google

résultats d'établissemens si différens par leur nature. (On peut voir, dans la note (K), relative aux différens genres de colonies agricoles existantes en Europe, ce qui concerne celles des Frères Moraves.)

Nous terminerons ce chapitre, comme celui des colonies du nord, par l'exposition de quelques tableaux sur l'état des choses à la fin de 1829.

Le premier a rapport au nombre des employés dans les établissemens de Wortel ;

Le second regarde les travaux et leurs produits ;

Le troisième présente l'état de situation financière.

Voici le tableau des employés des deux colonies :

1°. *Colonie libre.*

1 curé ;
1 sous-directeur des travaux agricoles ;
1 teneur de livres et garde-magasin ;
1 maître d'école ;
1 surveillant pour la propreté des maisons ;
4 surveillans des travaux agricoles ;
4 domestiques de labour ;

Digitized by Google

1 boutiquier, qui ne peut vendre aucune liqueur spiritueuse;
1 maître boulanger;
1 meunier.

2°. *Colonie forcée.*

1 inspecteur;
1 adjoint-directeur;
1 sous-directeur de l'intérieur;
1 sous-directeur des travaux agricoles;
2 teneurs de livres;
1 garde-magasin de l'intérieur;
1 médecin;
4 gardes-salles;
1 buandière;
1 aumônier;
4 commandans de travaux de première classe;
5 *idem* de deuxième classe;
4 domestiques de labour;
1 maître d'école;
2 boutiquiers, qui ne peuvent vendre aucune liqueur spiritueuse;
1 maître boulanger.

(*Nota.* Les surveillans disent qu'ils aiment mieux avoir à surveiller trois cents hommes que cent femmes.)

Digitized by Google

Situation financière des colonies du midi.

RECETTES.

Les colonies du midi, qui contiennent quinze cent cinquante individus, ont nécessité une dépense de 785,000 flor. (environ 1,570,000 fr.), dont 135,000 flor., en souscriptions volontaires, et 650,000 flor. en emprunts; il en résulte que la dépense a été, pour chaque individu, d'une somme de 1,094 fr., qui doit être remboursée au bout de seize ans au moyen de l'amortissement de 2 pour 100 par an du capital emprunté.

La Société reçoit des établissemens publics, par suite de traités pour sept cent cinquante mendians (1) recueillis à la colonie forcée, à raison de 35 flor. par tête . . . . 26,250 flor.

Pour huit cents individus existans dans les colonies libres, à raison de 22 flor. $\frac{1}{2}$ par individu. . . 18,000

Location de cent petites fermes à cinquante flor. chaque. 5,000

Souscriptions volontaires annuelles, à raison de 2 fl. 50 c., dont la moyenne a été de 30,000

Total. . . . 79,250 flor.

(1) Leur nombre doit être porté à mille.

Digitized by Google

Ci-contre. . . 79,250 flor.

DÉPENSES.

Intérêts à 5 pour 100 sur 650,000 flor. empruntés aux mêmes conditions que pour les colonies du nord. . . . . 32,500 flor.

Il reste net. . . . 46,750 flor.

sur lesquels il faut déduire 2 pour 100 du capital emprunté pour son amortissement.

On peut faire ici, pour le produit de la terre, des calculs analogues à ceux qui ont été établis précédemment pour la Hollande. Il en résulterait que, pour les 506 bonniers ou hectares qui composent les colonies du midi, le revenu annuel à ajouter aux 46,750 flor. trouvés pourrait être d'environ 24 flor. par bonnier qui serait mis en culture, outre ceux qui sont déjà cultivés. On voit que, même sans cette addition, l'excédant des recettes sur les dépenses couvre largement les 2 pour 100 de l'amortissement.

Aliénés appliqués à des travaux agricoles à Gheel, province d'Anvers.

Après avoir visité Wortel, je n'ai point voulu quitter la Campine sans y reconnaître un exemple d'un autre genre des ressources que pré-

Digitized by Google

sentent les travaux agricoles pour le bien de l'humanité.

J'ai été, à cet effet, visiter Gheel, bourg d'environ six mille cinq cents habitans en grande partie cultivateurs, situé à cinq lieues de Turnhout, et où, par suite de diverses circonstances qui se sont succédé, des aliénés sont placés chez les cultivateurs, qui les occupent, suivant leur force et leur âge, à des travaux champêtres.

La liberté qu'on leur laisse, le grand air, leurs occupations de culture, la vie paisible qu'ils mènent rendent à beaucoup de ces infortunés les facultés que les adversités, les chagrins et tant d'autres causes leur avaient fait perdre. . . . . .

Bruxelles, Anvers et beaucoup d'autres villes, au lieu de tenir les aliénés indigens et qui ne sont point dangereux, renfermés dans un hospice, où l'état de ces malheureux ne fait ordinairement qu'empirer, les envoient et les mettent en pension chez des cultivateurs à Gheel. Les hospices y paient 90 florins par individu et les habillent, et y trouvent une très grande économie, outre les avantages qu'ils recueillent sous le rapport de l'humanité.

L'arrivée des insensés à Gheel est accompagnée de circonstances d'un grand intérêt : ils sont d'abord déposés dans une pièce attenant à l'é-

Digitized by Google

glise, où un ecclésiastique, dont le zèle s'est en quelque sorte façonné à leur infirmité, leur donne les consolations qu'offre la religion, et les exhorte, ordinairement avec succès, à participer à des prières analogues à leur état; ils sont ensuite répartis chez les cultivateurs, qui, malgré la modicité de la pension, les recherchent et en prennent le plus grand soin. Les aliénés les plus aisés sont ordinairement en pension chez les plus riches cultivateurs, et se livrent aussi, comme les indigens, aux travaux de l'agriculture : ils ont généralement l'air satisfait et sont avec leurs hôtes comme en famille. Il n'y a, pour ainsi dire, pas d'exemple qu'aucun aliéné se soit livré à des excès, et on en a vu rester vingt ans dans la même ferme sans avoir jamais manifesté le dessein de la quitter, et travaillant sans s'ennuyer (1).

Nous avons cru devoir placer ici cette digression, à cause du rapport qu'elle a avec le sujet qui nous occupe, et parce que nous aurons à la rappeler en parlant du sort déplorable de la

(1) Ces détails sont amplement confirmés dans la *Description géographique, historique et physique du Pays-Bas*; par M. J.-J. de Gloet (page 323), et par le *Journal d'agriculture des Pays-Bas*.

Digitized by Google

plus grande partie des aliénés indigens en France, qui sont encore renfermés dans des prisons, pêle-mêle avec d'autres détenus qui empirent leur état par les mauvais traitemens que provoquent de leur part les actes insensés de ces malheureux.

Observations générales pour les voyageurs.

Les colonies ont été établies dans de vastes landes et isolées d'autres cultures, tant pour avoir les terres à meilleur marché que pour rendre leur exemple plus frappant et plus utile : ainsi, pour arriver à celles de Frederick's-Oord, la voie la meilleure à suivre est de s'embarquer à Amsterdam, de descendre au port de Zwol et de faire ensuite plusieurs lieues à travers des landes fatigantes.

Il y a maintenant dans l'établissement une auberge comme celles du pays, où on trouve rarement du pain blanc, du vin et de la viande non fumée. Les colonies de Wortel sont aussi au milieu des landes de la Campine, qu'il faut traverser pendant plusieurs lieues, soit qu'on parte d'Anvers, soit qu'on parte de Bréda. Il n'y a point encore d'auberge dans cet établissement, et il faut aller coucher dans une petite ville du

Digitized by Google

voisinage, où il n'en existe qu'une du genre de celles dont nous venons de parler.

La langue française est entièrement inconnue dans ces contrées, et un Français qui ne sait pas le hollandais ne peut se faire entendre que de MM. les directeurs, dont le zèle et l'obligeance vont au devant de tous les documens qu'on peut leur demander.

On ne saurait trop remarquer et apprécier les bons effets de la tenue toute militaire des colonies, pour l'ordre, la discipline et l'exacte comptabilité, même dans les plus petits détails.

Il en résulte généralement une soumission, une régularité dans la conduite et une émulation pour les travaux, qui influent même sur ceux qui en paraissent le plus éloignés à leur entrée.

Les grandes fermes présentent, par leurs différentes exploitations, les moyens de comparaison les plus favorables pour un système d'amélioration progressive.

Les petites fermes, bien tenues, présentent des avantages analogues pour la petite culture. On y voit des ménages qui ont de cinq à six enfans, chez lesquels tout annonce la satisfaction et la santé.

Digitized by Google

Toutes les petites fermes qui sont placées près les grands alignemens ont un petit parterre de fleurs entre la façade de leur habitation et la plantation qui borde le chemin, et les soins remarquables donnés au choix ainsi qu'à la culture des fleurs de ce parterre présentent une preuve agréable de cette émulation dont nous venons de parler.

On ne saurait trop observer la recherche et le beau résultat des soins donnés à l'établissement des orphelins à Veenhuisen; pour celui de Wateren, nous verrons plus loin que l'archiduc Charles d'Autriche en fonde un pareil, afin de former des sujets capables pour ses belles et vastes possessions.

Les semis et les pépinières sont tenus avec le plus grand soin, surtout pour les sujets exotiques que l'on veut acclimater et propager; j'ai remarqué, entre autres, une plantation de dix-sept mille jeunes mûriers faite par ordre de la commission permanente, et qui, au surplus, m'a paru souffrir beaucoup de la température et de la fraîcheur du climat; mais ils n'en prouvaient pas moins les soins avec lesquels on cherchait à surmonter les difficultés qu'on trouvait à les faire prospérer.

Les plantations ordinaires, qui consistent

Digitized by Google

principalement en hêtres, en chênes, en ypréaux ou blancs de Hollande (*populus alba*), et en arbres verts, ne laissent rien à désirer pour leur bon état et leur bel effet, en bordant et dessinant tous les chemins ou rues des diverses colonies. D'après des essais encourageans, les plantations doivent se multiplier en servant à borner et entourer en partie les champs des petites fermes, comme on le voit dans le pays de Waës, où l'on consacre à des plantations remarquables par leur beauté les levées que l'on forme avec les déblais des fossés de clôture ou d'assainissement.

Cet exemple est suivi dans les colonies libres et forcées, et doit ajouter un jour une grande valeur à leurs résultats actuels.

On ne doit pas dissimuler qu'il existe, dans les grandes villes qui possédaient les principaux établissemens pour la répression de la mendicité et la bienfaisance publique, une espèce de critique et d'opposition contre le système des colonies agricoles de bienfaisance, parce qu'elles y ont perdu des chances de profits pour leur intérieur : c'est ainsi qu'il y eut même une révolte à Amsterdam lorsqu'on voulut retirer de son bel hospice pour les enfans-trouvés ceux que l'on voulait transporter à l'établissement de Veen-

Digitized by Google

huisen, qui a ensuite été reconnu comme bien plus avantageux, même par ceux qui d'abord l'avaient blâmé le plus vivement; cependant les critiques, dans les grandes villes, subsistent toujours, en raison de l'influence ordinaire de l'intérêt particulier; mais les faits y répondent complétement. Nous allons le reconnaître de nouveau en faisant ci-après le résumé des observations que nous venons d'exposer.

Résumé des faits que présentent les colonies de bienfaisance.

Nous croyons devoir, pour résumer les observations que présentent les faits que nous venons d'exposer, commencer par ceux qui concernent la Hollande.

On voit, par les tableaux statistiques qui font l'objet de la note A, que ce pays n'avait guère que le dix-huitième du territoire et le quinzième de la population de la France (1); il était déjà pourvu

(1) La population de la Hollande était de 2,100,000 h.
Celle de la Belgique, de... 3,175,000
Celle du duché de Luxembourg, de ..... 225,000 } 3,400,000
TOTAL, lors du recensement de 1821. 5,500,000 h.
Le territoire de l'ancien royaume des Pays-Bas se di-

Digitized by Google

d'établissemens de bienfaisance remarquables à la fois par leur nombre et leur bonne administration ; il entreprenait des travaux de la nature la plus importante, et par la quantité de bras qu'ils exigeaient et par l'accroissement de prospérité qu'ils promettaient ; enfin il avait outre mer des colonies peuplées d'environ neuf millions de sujets de la métropole, qui pouvaient offrir aux indigens qui manquaient encore d'ouvrage dans le sein de la mère-patrie des chances d'occupations lucratives, pareilles à celles que d'autres peuples vont rechercher par des émigrations annuelles, même dans les colonies étrangères. C'est au milieu de ce concours de circonstances qui paraissaient si favorables pour prévenir ou secourir les malheurs qu'enfante la misère, qu'on a vu le peuple le plus renommé pour la sagesse de ses calculs adopter et développer de

---

visait ainsi qu'il suit :

9 Provinces du midi, en lieues carrées marines. 691.83
9 Provinces du nord, *idem*. 1041

TOTAL. 1732.83

Ce qui fait environ trois mille cent soixante-quatorze habitans par lieue carrée, tandis que cette même proportion n'est en Angleterre que de mille six cent cinquante-six, en France que de mille cinq cents, en Autriche de mille cent vingt, et en Russie cent quatre-vingts.

Digitized by Google

plus en plus, guidé alors par les leçons de l'expérience, le système des colonies agricoles de bienfaisance.

On peut rendre un nouvel hommage à la sagesse de ses prévisions, en contemplant les résultats qu'il en a obtenus.

Nous allons commencer par les considérer sous le rapport de l'économie.

La Société de bienfaisance a épargné au Gouvernement ou aux établissemens publics plus de 100 fr. par an pour chacun des individus dont ils seraient restés chargés sans les moyens qu'elle leur a offerts. Nous avons vu que les colonies du nord de la Hollande avaient recueilli dans leur ensemble environ sept mille cinq cents indigens : ce serait donc une économie de 750,000 fr. par an pendant les seize premières années, après lesquelles les emprunts hypothéqués sur les redevances contractées au profit de la Société, se trouvant remboursés par la voie d'un amortissemeut de 2 pour 100 assuré, le Gouvernement ou les établissemens publics, ou tous autres souscripteurs deviennent propriétaires du fonds sur lequel les colons avaient été établis, et peuvent en disposer à leur gré.

Pouvant alors les y maintenir, ou les y remplacer sans redevance, le bénéfice doit être porté

Digitized by Google

dès lors aux 200 fr. environ que chaque individu aurait coûté dans les établissemens publics, et ce bénéfice s'élèvera, à cette époque, à 1,500,000 fr. à perpétuité, après une économie de 750,000 fr. par an pendant les seize premières années : il faut compter de plus le bénéfice des belles plantations, qui présenteront plusieurs milliers de pieds d'arbres par colonie.

En outre de ces économies au profit du Gouvernement, ou des communes, ou des établissemens publics, il faut observer qu'à l'expiration des seize années qui suivront le défrichement, on imposera sur les landes, auparavant exemptées de taxes et alors converties en excellentes cultures, une contribution foncière qu'on peut évaluer à 5 fl. par bonnier : de sorte que cet impôt, si on le calcule pour 1,200,000 bonniers ou hect. de bruyères, sur plus de 1,350,000 qu'en renferme le royaume des Pays-Bas, peut finir par rapporter annuellement une somme de 6,000,000 flor. (plus de 12,000,000 francs). Il est naturel de penser que la totalité des terres incultes ne passera pas tout à la fois à l'état de terres productives; mais si on ne calcule d'abord que la contenance actuelle des colonies de bienfaisance et les terrains vagues que leur exemple a porté et portera à défricher, on pourra évaluer

Digitized by Google

à la moitié de la somme indiquée le revenu annuel que les Pays-Bas doivent recueillir sous peu d'années (1).

Ne perdons pas de vue non plus les calculs que nous avons faits au chapitre du *Produit net des terres cultivées par les colons.* Nous y avons trouvé la preuve positive d'un gain de 28 flor. par an et par bonnier, au profit des indigens qui composent les petites fermes. Il est donc juste de dire, en supposant même que ce bénéfice ne s'élève pas plus haut, que la richesse publique s'augmenterait annuellement de 16,800,000 flor. (près de 33,000,000 fr.), en ne la calculant que sur la moitié des terrains en friche des Pays-Bas.

A ces avantages pécuniaires il faut en ajouter d'autres. Il y aura, quelques années après la période fixée, plus de 100,000 pieds d'arbres d'alignement à couper dans les colonies agricoles de la Hollande, principalement en essences de chêne, de hêtre, de peuplier de Hollande (*populus alba*), et plusieurs centaines de bonniers ou hectares plantés en bois susceptibles d'aménagement.

---

(1) Voir, sur la progression et les résultats déjà obtenus d'un tel exemple, la note (E) précitée.

Digitized by Google

Enfin les vastes terrains de ces colonies présenteront des propriétés où l'on pourra établir tous les genres d'amélioration que l'on voudra, soit qu'on y établisse des fermes-modèles et instituts agricoles, soit qu'on les fasse servir à des applications nouvelles de procédés utiles, ou à des semis et plantations d'arbres exotiques qu'on voudrait acclimater. Alors on ne serait pas exposé à voir des essais, qui peuvent être fort intéressans pour l'avenir, périr avec la génération qui les a créés, comme cela arrive malheureusement si souvent pour les propriétés particulières, et comme nous en verrons des exemples bien regrettables en parlant de la France.

Nous avons également vu la Belgique, pourvue d'établissemens de bienfaisance encore plus remarquables, puisqu'elle possède le plus beau qui ait existé jusqu'à présent, suivre l'exemple des colonies du nord, dont une expérience de quatre ans constatait la haute utilité : après avoir commencé de même par fonder une colonie libre peu considérable, elle l'a augmentée et elle a établi ensuite, pour répondre aux propositions du Gouvernement, une colonie forcée destinée à recevoir mille mendians; les constructions de cette dernière colonie n'ayant été terminées qu'à la fin d'août 1825, elle n'a pu

Digitized by Google

créer de travaux productifs qu'en 1826; cependant dès 1829 ses recettes couvraient ses dépenses, à l'exception de 1,000 hect. de seigle et blé qu'il fallut acheter, parce qu'il n'y avait encore que 250 hect. de terre défrichés sur 520, et désormais sa marche doit nécessairement être progressive, à l'exemple de celle qu'a suivie en Hollande le système qu'elle a adopté.

Il est aisé d'appliquer, pour les mille quatre cent cinquante individus que les colonies de Wortel ont recueillis, des calculs tels que ceux dont nous venons de détailler les avantages pour les sept mille cinq cents individus recueillis dans les colonies du nord. Il n'est pas moins aisé de faire à leur égard des observations analogues aux précédentes pour ce qui regarde la coupe des pieds d'arbres d'alignement et des bois susceptibles d'aménagement, ainsi que le parti qu'on pourra tirer ultérieurement des vastes territoires dépendans de ces colonies.

On doit encore attribuer aux succès des colonies agricoles de bienfaisance l'inexécution d'un décret organique de 1821, qui ordonnait l'érection de deux établissemens pénitentiaires qui devaient être fondés, l'un dans les provinces du nord, l'autre dans les provinces du midi du royaume des Pays-Bas, et dont la construction

Digitized by Google

aurait nécessité de la part de l'État des frais bien plus considérables pour des résultats bien inférieurs, et on a pu aussi donner aux deux parties de la maison de Gand, qui avaient été originairement destinées aux mendians et aux indigens privés de travail (transportés depuis aux colonies), de nouvelles destinations pour les prisonniers pour dettes, pour les militaires, pour les forçats [ce qui a fait supprimer le bagne d'Anvers], et même pour les criminels mis en jugement et pour les condamnés à la peine capitale jusqu'à leur exécution.

Enfin, grace à ces colonies, il ne restait plus, dès 1826 [ainsi que l'a constaté le rapport officiel aux Etats-Généraux] (1), aucun mendiant valide dans les dépôts qui les renfermaient précédemment, excepté dans celui d'Hoogstraëte, parce qu'ils y étaient occupés à des travaux agricoles, ainsi que nous l'avons déjà dit.

En passant aux considérations d'économie politique, nous voyons que la richesse publique se sera augmentée du produit, non pas seulement de la quantité des hectares de terre dépendans des colonies que le genre de culture le plus fruc-

(1) Voir la note (C) déjà citée, qui concerne le rapport annuel pour tous les établissemens existans.

Digitized by Google

tueux aura fait passer de l'état de landes stériles et malsaines à celui de terres d'une fertilité remarquable, mais aussi des terres de même nature qu'un exemple aussi encourageant aura fait défricher et fertiliser de même dans les provinces circonvoisines (1).

Sous le rapport de la morale, la Société de bienfaisance aura rendu, chaque année, à l'ordre social, comme lui devenant désormais utiles, plusieurs centaines d'individus qui, précédemment, n'y apportaient que la honte, l'inquiétude et des charges d'une progression effrayante.

Enfin, la colonisation des indigens présente dans son ensemble des avantages infinis; elle débarrasse la grande société de nombreux désagrémens et du spectacle affligeant d'une misère que le désir du gain rend souvent rebutante par des infirmités ou des plaies simulées, dont trop souvent de malheureux enfans se trouvent victimes; elle tarit en même temps la source de la véritable misère et celle de l'immoralité.

Effectivement, les pauvres réunis en colonies peuvent être dirigés vers la morale avec plus de succès que lorsqu'ils sont disséminés et entiè-

---

(1) Nous venons d'indiquer la note (E) comme relative à ce sujet.

Digitized by Google

rement livrés à leurs vices ; leur existence est plus relevée, puisqu'elle est le fruit d'un travail qui tend à les régénérer et au physique et au moral, et ils peuvent ainsi rentrer dans la société comme membres utiles, au lieu d'y être à charge et avilis. La population et la production s'entr'aident réciproquement : les colonisations, en rendant la distribution des secours plus judicieuse et plus équitable, les rendent par cela même plus efficaces et d'autant plus méritoires qu'ils tendent alors à transformer en génération de véritables citoyens la génération actuelle des mendians ; ce qui est extirper la mendicité jusque dans ses racines.

De ces nombreux avantages résultent encore l'accroissement du bien-être de l'agriculteur, qui opère celui de la richesse et de la force nationale, et la garantie la plus honorable de la sécurité publique. Et quel concert de bénédictions la Société de bienfaisance ne mérite-t-elle pas en sauvant ainsi tant de membres infortunés de l'ordre social du dernier degré de l'opprobre et du malheur, et en devenant en quelque sorte pour eux une nouvelle Providence! Enfin, combien un si bel exemple ne doit-il pas inspirer de reconnaissance à l'humanité et d'émulation aux Gouvernemens!

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

INTRODUCTION.

Après avoir exposé et résumé l'ensemble des observations que présentent en elles-mêmes les colonies agricoles de bienfaisance de la Belgique et de la Hollande, je croirais manquer le but principal de mon travail et ne répondre qu'imparfaitement aux désirs de la Société royale et centrale d'agriculture, si je ne mettais maintenant tous mes soins et tout le zèle que ses intentions doivent m'inspirer, à rechercher les diverses applications que l'on pourrait faire en France d'un système dont nous venons de reconnaître la marche et les succès pour le soulagement de l'indigence, l'existence assurée de l'orphelin, et l'extirpation de la mendicité, en augmentant simultanément le bien-être individuel et la richesse du pays; mais en se livrant à de telles recherches, en réfléchissant sur la nature et le résultat des moyens que nous avons vus si favorables, dans les colonies forcées, pour la conversion de l'homme livré au vice; en portant l'attention plus particulièrement sur l'efficacité de cette *colonie de punition* (*stras-kolonie*), qui, en assujettissant le

Digitized by Google

détenu à un régime plus sévère, à une discipline plus rigoureuse, suffit à la fois à l'intimidation et à la correction même des plus mauvais sujets qu'on rencontre dans un si grand nombre de vagabonds réunis, on découvre alors un champ si vaste d'observations élevées que j'hésiterais à le parcourir, et serais arrêté par l'idée de l'insuffisance de mes moyens, si je ne m'étais préalablement assuré que je pouvais être constamment guidé et soutenu dans la marche que j'ai à y suivre par des faits constatés et des autorités authentiques. Ce n'est donc qu'avec de tels appuis et la confiance qu'ils peuvent inspirer, que je vais me livrer successivement à l'exposé et à l'examen des circonstances et des faits qui pourront prouver :

1°. La supériorité des avantages du système des colonies agricoles intérieures sur tout autre moyen de secours pour l'indigence, et de répression pour la mendicité et le vagabondage;

2°. Les résultats que pourrait avoir pour la France l'application de ce système, non seulement pour le secours des indigens, l'extinction de la mendicité et l'assurance d'un sort pour les orphelins; mais aussi pour donner aux forçats libérés une existence qui, même en ne la considérant que comme transitoire, présenterait à la fois

Digitized by Google

des garanties pour leur amélioration morale et pour la sécurité de la société, relativement aux inquiétudes qui, dans leur position actuelle, les accompagnent malheureusement et les constituent pour ainsi dire en état d'hostilité contre l'ordre public.

Enfin, d'après de tels antécédens et l'empire de circonstances dont nous allons reconnaître la gravité, je crois devoir rechercher encore (en prenant toujours pour base des faits comparatifs existans) quels pourraient être les moyens et les résultats de l'application du système des *Colonies de punition* aux individus détenus par jugemens correctionnels, pour lesquels l'article 41 de notre *Code pénal* établit un *maximum* de cinq ans de détention *dans une maison de correction.*

J'ose espérer que ces recherches, quelque hardies qu'elles puissent paraître au premier coup-d'œil, seront accueillies avec intérêt quand on voudra bien réfléchir sur la nature des motifs qui me les inspirent.

Effectivement, qui ne gémirait sur cette violation constante du *Code pénal* qui fait placer les condamnés correctionnellement dans les mêmes prisons que les criminels condamnés à la réclusion (peine infamante) et même aux travaux forcés; tandis qu'ils ne devraient être mis que

Digitized by Google

dans des *maisons de correction* pour cinq ans et au dessous ?

A la peine que fait éprouver une telle prévarication se joint encore celle qui résulte de la juste punition que la société subit à ce sujet : effectivement les condamnés par jugemens correctionnels, étant jetés ainsi dans des prisons où ils sont mêlés avec des criminels consommés, y trouvent de véritables institutions de criminalité : il en résulte une augmentation de récidives dans cette classe de coupables (qu'on aurait pu convertir en se conformant à la loi), qui va jusqu'à plus d'un tiers en trois ans (L).

Ainsi la société subit, chaque année, comme punition de son injustice, un accroissement, et dans le nombre des délits qui lui sont préjudiciables, et dans les dépenses qu'elle est obligée de supporter pour les détenus ; charge dont l'accroissement est d'autant plus grand que le condamné correctionnel, pris en récidive, est alors puni d'un emprisonnement qui peut durer au moins dix ans.

A ces causes, qui augmentent d'une manière si regrettable l'encombrement des prisons, il doit s'en joindre encore une autre, à laquelle on ne peut rien opposer, vu son principe, nous voulons parler du plus grand nombre d'emprison-

Digitized by Google

nemens, soit perpétuels, soit à longues années, qui doit résulter des modifications que la marche actuelle de la civilisation réclame chaque jour plus impérieusement dans les dispositions de notre *Code pénal* relatives à la peine de mort.

L'urgence est ici d'autant plus pressante et plus grave, qu'il s'agit de choisir entre ces modifications et l'impunité du crime que le juré ne croirait pas passible de la peine de mort; peine qu'il ne pourrait cependant écarter que par une déclaration de non-culpabilité, qui ajouterait au scandale de cette impunité le danger de renvoyer dans la société le criminel encore enhardi par son acquittement.

Il faut observer en même temps que les emprisonnemens qui résulteront des modifications importantes dont il s'agit ici, exigeront des mesures particulières et telles que l'indique ce système d'établissemens dits pénitentiaires, qui a été adopté pour remplacer la peine de mort, par les peuples qui en ont ordonné la restriction ou même l'abrogation; mais de tels établissemens exigent, comme nous le verrons quand nous aurons à en parler, des constructions plus vastes, plus soignées, une surveillance très active et qui nécessite des agens nombreux; enfin un ensemble beaucoup plus dispendieux.

Digitized by Google

Ces considérations ajoutent encore aux réflexions qu'appellent ces inconvéniens déjà si déplorables de l'insuffisance de nos prisons en nombre et en dispositions intérieures; enfin nous ne devons pas terminer l'exposé sommaire de ces inconvénieus sans appeler encore l'attention sur cette nécessité à laquelle on se trouve réduit, par le défaut d'emplacemens spéciaux, de mettre aussi dans les prisons et parmi des malfaiteurs inhumains une grande partie de ces infortunés frappés du malheur le plus digne de pitié; nous voulons parler de ces aliénés, qui le sont si souvent par suite de chagrins et d'infortunes, et dont un traitement conforme aux principes de l'humanité aurait pu adoucir ou même guérir les maux, tandis que leur sort empire encore par les mauvais traitemens que leur infirmité provoque de la part d'individus incapables de commisération.

Nous n'avons indiqué ici que sommairement ce concours d'inconvéniens, mais en nous réservant d'en faire ressortir bien plus vivement les désastres lorsque nous traiterons spécialement de chacun d'eux.

Toutefois on peut déjà reconnaître que rien n'est plus digne de la méditation des publicistes, du zèle de la philantropie, de la sollicitude du

Digitized by Google

Gouvernement que la recherche des moyens les plus propres non seulement à arrêter les progrès menaçans d'inconvéniens si graves, mais aussi à en diminuer l'intensité actuelle, et même à en tarir une des sources principales, en rendant propres à les régénérer les punitions infligées aux individus que la justice ne condamne qu'à des peines correctionnelles: ce sont des motifs aussi puissans qui m'ont fait présumer que je pouvais, sans être taxé d'idées exagérées et déplacées, rechercher les avantages qu'on pourrait retirer à cet égard du système de colonies forcées qu'on érigerait en *colonies de punition*, en les accompagnant de toutes les mesures que réclamerait la sûreté publique.

Mais des considérations aussi étendues et les diverses assertions qui les accompagnent exigent des motifs et des preuves d'un caractère propre à les justifier. Sans me dissimuler la difficulté d'une telle tâche et ce que j'y laisserai à désirer, d'après les bornes que je reconnais à mes moyens, je me rassurerai cependant en puisant mes documens à des sources qui, j'espère, ne seront point rejetées, d'après le compte que j'en dois rendre ici.

Ayant eu l'honneur de siéger pendant dix années à la Chambre des Députés, j'ai dû, pen-

Digitized by Google

dant ce laps de temps, chercher à m'éclairer sur les questions d'intérêt public qui pouvaient y être soulevées. Parmi les documens que j'ai recherchés à cet effet, j'ai constamment placé les rapports et les décisions que présentaient chaque année les sessions du Parlement d'Angleterre, celles du Congrès et des principales législatures des États-Unis d'Amérique et la session des États-Généraux du ci-devant royaume des Pays-Bas. Dans ce but, je me suis procuré régulièrement les principaux documens officiels de ces sessions, qui, au surplus, sont en grande partie consignés dans l'*Annual Register* anglais. Les trois Gouvernemens que je viens de citer étant ceux chez lesquels les questions qui nous occupent ont été discutées avec le plus de maturité et l'expérience acquise par les faits les mieux constatés, c'est dans les rapports et les débats qui ont eu lieu dans leurs chambres législatives que je prendrai, en les relatant, les observations sur lesquelles j'appellerai l'attention et fonderai les idées que je soumets à des lumières plus étendues, inspiré par le désir de leur offrir quelques matériaux utiles.

Quant à ce qui concerne le ci-devant royaume des Pays-Bas, nous avons déjà vu, tant dans la première partie de ce mémoire qui concerne ses colonies de bienfaisance, que dans les notes (A,

Digitized by Google

B, C, D, E), tout ce que ce pays présente de relatif à la question qui nous occupe. Nous n'avons rien de plus à y ajouter.

Pour l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, l'obligation de ne point compliquer le texte même de ce mémoire, et de ne point lui faire dépasser les bornes dans lesquelles je dois le restreindre, me détermine à consacrer une note particulière à ce qui concerne chacun de ces Gouvernemens.

Ainsi j'établirai dans la note (G), relative à l'Angleterre, les observations que présentent les divers systèmes qu'elle a suivis depuis le règne d'Élisabeth, 1°. pour sa taxe des pauvres, si désastreuse même dans ses modifications les plus judicieuses en apparence; 2°. pour ses déportations, en commençant par celles des malfaiteurs dans les colonies de l'Amérique du Nord; moyen que le génie de cette grande reine avait voulu faire coïncider avec la taxe des pauvres, pour réprimer la mendicité dans la mère-patrie, la débarrasser des plus mauvais sujets et peupler en même temps des colonies qui ne pouvaient lui être utiles qu'en cessant d'être désertes. On verra quelle influence cette mesure exerça sur l'émancipation de ces colonies, en leur inspirant

Digitized by Google

la plus vive indignation de ce qu'elles étaient considérées comme le réceptacle de tout ce que la population de la métropole avait de plus vil et de plus impur.

Nous y considérerons ensuite la direction qui, après l'indépendance des États-Unis d'Amérique, fut donnée au système de déportation à la Nouvelle-Galles du sud, à Botany-Bay, Sidney, etc. Nous reconnaîtrons ses énormes dépenses, les nombreux inconvéniens qui en résultèrent, tant que la marche des choses laissa ces colonies sans autres moyens de développement, et nous verrons que cette mesure, si dispendieuse, perdit toute efficacité lorsque d'autres circonstances tenant à la marche progressive de l'activité industrielle de la métropole, eurent transmis à la colonie les résultats de leur puissante influence.

Cette même note exposera ce qui concerne le système actuel des émigrations de l'Angleterre au Canada; en remarquant ses progrès, on aura occasion d'observer à quel point il profite à l'accroissement de puissance de la nation qui se trouve dans ces contrées la rivale redoutable de l'Angleterre.

Cette partie de nos observations servira de

Digitized by Google

base à ce que nous aurons à dire au sujet d'Alger, et des moyens de colonisation que ce pays peut offrir à la France.

Nous devrons parler encore des pontons, espèce de bagnes flottans, établis tant en Angleterre qu'aux îles Bermudes, afin de reconnaître aussi cette partie des recherches comparatives dont nous nous occupons. Après avoir ainsi passé en revue les divers moyens employés par l'Angleterre pour arriver au but qu'elle se proposait, nous verrons que, forcée de reconnaître leur insuffisance, elle eut enfin recours au système pénitentiaire, tant recommandé par *Howard*, mais qui est encore loin d'y remplir toutes les conditions désirables.

Enfin, après avoir établi sur des faits ces divers points de comparaison, et sans vouloir diminuer la part que les colonies d'outre-mer doivent avoir dans les calculs de la politique, il nous suffira d'un seul exemple pour prouver la supériorité des avantages que présente, sur ce système, celui des colonies agricoles dans l'intérieur même de la mère-patrie, comme exigeant bien moins de sacrifices et offrant une perspective plus certaine d'accroissement dans le bien-être individuel et dans la richesse du pays.

On trouvera dans la note (H) ce qui concerne

Digitized by Google

les Etats-Unis d'Amérique, et notamment leurs établissemens pénitentiaires ; on y reconnaîtra successivement les différens degrés qu'a parcourus leur système jusqu'aujourd'hui, depuis sa première adoption, suggérée par le philantrope *Howard* d'après les inspirations qu'il avait puisées à cette belle maison de détention de Gand dont nous avons déjà parlé, et qui fait l'objet de la note B.

Après avoir passé en revue les inconvéniens que l'expérience a fait reconnaître dans les premiers établissemens pénitentiaires, nous examinerons les perfectionnemens les plus récens et les derniers rapports, jusques et y compris celui qui vient d'être fait au mois de février dernier. Nous serons obligés de remarquer que ce n'est que le fouet à la main, même dans celle d'un agent subalterne, ou par de semblables châtimens, poussés quelquefois jusqu'à l'excès, qu'on est parvenu à maintenir jusqu'à présent dans ces établissemens la discipline rigoureuse qui concourt à leur célébrité. Nous fixerons aussi l'attention sur cette considération importante, que le système pénitentiaire peut rendre la peine proportionnellement plus rigoureuse, en raison de la plus grande moralité et du plus grand repentir des détenus; enfin les observations que

Digitized by Google

contiendra cette note donneront lieu à conclure de même que pour l'Angleterre, en faisant ressortir la supériorité du système des colonies forcées à l'intérieur pour les détentions correctionnelles de cinq ans et au dessous, système qui réunirait au genre d'administration le plus recommandable une économie qu'aucun autre moyen n'a pu égaler encore et qui, par dessus tout, atteindrait le but principal, la conversion des coupables, avec des mesures qui ne répugnent ni à l'humanité ni à la raison.

La note (J) concerne, sous ce même rapport, ce qui est relatif aux prisons aujourd'hui les plus vantées de plusieurs États, telles que celles de Lausanne et de Genève, dont nous verrons que les dépenses sont telles, d'après le système adopté, que les frais de construction reviennent à 6,500 fr. pour chaque individu à renfermer.

Pour continuer de suivre la même marche, en dégageant le texte du mémoire de ce qui pourrait le compliquer et lui faire dépasser les bornes qu'il doit avoir, je consacrerai aussi une note spéciale (K) à l'exposé des différens genres de colonies agricoles qui existent dans plusieurs États de l'Europe : je ne dois en donner que des détails sommaires pour éviter des digressions trop longues; cependant j'insisterai plus parti-

Digitized by Google

culièrement sur les colonies militaires de la Suède, parce qu'elles contiennent les cinq sixièmes de l'armée suédoise en temps de paix, et qu'elles ont servi de type à celles de la Russie; et sur la colonie de la Sierra-Morena, en Espagne, qui contient environ 9,000 hectares et six mille colons, parce que son terrain aride et montueux, formant le contraste le plus frappant avec les plaines humides où sont établies les colonies des Pays-Bas, nos points de comparaison deviendront ainsi plus variés et d'autant plus positifs, que la colonie de la Sierra-Morena présente aujourd'hui un établissement qu'on peut considérer comme le premier institut agricole de l'Espagne, là où il n'existait qu'un désert, véritable repaire de brigands qui faisaient l'effroi du voyageur et des contrées circonvoisines.

On verra, par l'ensemble de cette note, qu'on pourrait réduire la question fondamentale qui nous occupera dans cette deuxième Partie aux simples termes que voici : « La France veut-» elle imiter le Grand-Frédéric, Marie-Thérèse, » Catherine II? La France peut-elle imiter l'Es-» pagne, la Suède, le Danemarck, la Bavière, le » Holstein, etc.?» Mais ce n'est point ainsi qu'on doit répondre à des questions qui tiennent à des

Digitized by Google

considérations aussi importantes. J'emploierai donc pour les examiner et les résoudre dans toute leur étendue les documens que présentent à cet égard, et avec des avantages notables, diverses localités que j'ai visitées dans des voyages que j'ai faits pendant le temps qu'a duré ma mission à la Chambre des Députés, avec le but de recueillir quelques documens qui pussent m'y être utiles.

Enfin, et conformément au même plan, la note (L) comprendra tout ce qui concerne la France en documens statistiques et autres, que j'ai puisés dans les bureaux des divers Ministères, pendant la durée de ma députation.

Après avoir fait connaître ainsi les bases qui nous serviront d'appui et la marche que nous nous proposons de suivre, nous allons examiner successivement dans la deuxième Partie de ce mémoire :

1°. Les circonstances qui prouvent que l'établissement des colonies agricoles en France y est encore plus désirable et même plus nécessaire qu'il ne l'était en Hollande et en Belgique;

2°. Les avantages qui en résulteraient, en suivant les exemples donnés, pendant dix ans et avec des succès progressifs en Hollande, pour le secours de l'indigence, le sort des orphelins

Digitized by Google

ou enfans abandonnés, la retraite d'anciens militaires, la répression du vagabondage et l'extirpation de la mendicité;

3°. Les moyens que ces colonies peuvent aussi offrir pour recueillir les forçats et les réclusionnaires libérés, mis en état de surveillance perpétuelle;

4°. Les résultats qu'on pourrait obtenir de l'application du système des *colonies agricoles de punition* aux détentions par suite de jugemens correctionnels, dont la durée doit être depuis et y compris un an jusques et y compris cinq ans.

Après avoir ainsi constaté les avantages que la France peut recueillir de l'établissement des colonies agricoles, nous reconnaîtrons la possibilité et les moyens les plus favorables pour l'exécuter.

Enfin nous terminerons par un résumé des diverses considérations qui auront établi l'utilité, la possibilité et la nécessité d'adopter le système des colonies agricoles en France.

Digitized by Google

EXAMEN DES CIRCONSTANCES QUI RENDENT L'APPLICATION DU SYSTÈME DES COLONIES AGRICOLES PLUS DÉSIRABLE ET MÊME PLUS NÉCESSAIRE EN FRANCE QU'IL NE L'ÉTAIT EN HOLLANDE ET EN BELGIQUE.

Nous avons considéré, pages 12, 21 et 27, la forte proportion de la classe indigente avec la population dans le ci-devant royaume des Pays-Bas, et celle des terres incultes avec la superficie totale du territoire, en renvoyant, pour tous les calculs et les détails, aux tableaux statistiques insérés dans la note (A).

Quant à la France, nous devons maintenant établir les observations qu'elle présente sous les mêmes rapports, en les appuyant également des calculs de statistique analogues, pour lesquels nous renvoyons de même à une note (L) qui les renferme.

On verra, d'après les chiffres, que la masse des terres incultes en France est de 7,184,475 hect. sur une superficie territoriale de 53,674,614 hectares. C'est donc une proportion d'environ un septième pour les terrains non cultivés (1).

(1) La quantité des terres incultes indiquée dans ces tableaux est au dessous de la vérité par suite du système

Digitized by Google

D'après le dernier recensement officiel fait

---

que suivent presque toutes les communes qui possèdent la plus grande partie de nos landes, d'en déguiser la connaissance réelle pour se soustraire soit à des contributions, soit à des chances de réclamation qui leur paraîtraient léser, ce qu'elles regardent comme leur intérêt particulier. C'est par suite de ce système, adopté aussi pour des propriétés particulières, qu'à l'époque où M. le comte *Chaptal* a publié son excellent ouvrage sur l'industrie française (1819), l'indication des terres incultes de la France n'était portée qu'à 3,841,000 hectares, d'après les calculs que présentaient alors les opérations du Cadastre, qui, au surplus, n'étaient encore faites que dans moins du tiers des communes de la France ; mais, depuis cette époque, le mode d'opérer s'est perfectionné de manière à donner officiellement le calcul que l'on voit ici ; cependant, on doit encore le regarder, ainsi que nous le disons, comme au dessous de la quantité réelle, parce que, dans beaucoup de communes propriétaires de vastes landes, leur étendue a encore été déguisée par des erreurs et même par des indications fautives des employés du Cadastre, qu'une économie peut-être trop rigoureuse n'a pas toujours permis de choisir parmi des géomètres aussi capables et aussi zélés qu'ils auraient dû l'être pour une opération dont cette note fait bien ressortir l'importance, en prouvant qu'avec plus de soins elle a fait découvrir environ 4,000,000 d'hectares de terres vagues qui auraient resté vouées à l'improduction, et dont une très grande partie peut être livrée à une culture productive pour le particulier et pour l'État.

Digitized by Google

pour 1827 et déclaré seul authentique pour cinq ans, la population est de trente et un millions huit cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-huit ames. Des recherches faites avec soin en 1829 (à défaut de calculs officiels) ont fait présumer qu'il y avait en minimum un million huit cent soixante mille indigens, ce serait environ le dix-septième de la population (1); mais cette proportion, qu'on croit au dessous de la vérité, doit être devenue, pour quelque temps, plus forte par l'effet des dernières commotions politiques.

Il résulte des calculs comparatifs que présentent les tableaux statistiques en question que si l'on ne considérait que la proportion des nécessiteux et des terrains vagues en France et dans le ci-devant royaume des Pays-Bas, comme

(1) Comme il n'existe point de calculs exacts à l'égard de la quantité des indigens dans un grand nombre de départemens et même de grandes villes, l'auteur a dû rester au dessous de ce qu'il a cru la vérité en adoptant les calculs qui avaient été faits, dans le même but, en 1829 par M. le comte *de Villeneuve*, qu'il a déjà cité p. 8 de cet ouvrage, comme s'étant occupé lui-même des questions dont il s'agit ici, et qui, ayant été successivement préfet dans plusieurs départemens, avait réuni les renseignemens de sa propre administration à ceux qu'il avait pu recueillir d'ailleurs.

Digitized by Google

cette proportion est beaucoup moins forte dans ce dernier pays que dans le premier, on serait porté à en conclure que l'établissement des colonies agricoles intérieures était plus nécessaire pour nos voisins qu'il ne l'est chez nous; mais, comme nous l'avons déjà observé, ce ne serait envisager la question que d'une manière très incomplète et lui donner une solution tout à fait erronée. En effet, n'avons-nous pas à opposer aux indications qui résultent des calculs que nous venons de faire, au désavantage de la Hollande et de la Belgique, la nature, la grandeur et l'efficacité des ressources variées qu'elles possédaient pour obvier aux inconvéniens que présentaient la forte proportion de la classe indigente et celle des terrains vagues? Il suffira de rappeler à ce sujet ce que nous en avons dit au commencement de ce mémoire, pour établir, comme nous le devions dès lors, celles des observations comparatives dont nous devons nous occuper maintenant.

Ayant eu à reconnaître d'abord qu'aucun pays en Europe ne présentait, proportionnellement à sa population, plus de ressources en travaux publics que le ci-devant royaume des Pays-Bas, à l'époque où on y a adopté le système des colonies agricoles, nous avons dû citer les prin-

Digitized by Google

cipales entreprises dont l'exécution s'y effectuait alors, notamment en canalisation. Les dépenses qui y étaient affectées et qui ont été, en grande partie, fournies par le syndicat d'amortissement montaient à peu près à la somme totale des grands travaux publics que nous avons à terminer en canalisation, et qu'on peut évaluer à environ 80 millions, savoir: 6 millions restant à dépenser sur les emprunts spéciaux dont ils ont été l'objet, et environ 74 millions de fonds encore nécessaires au delà des emprunts, et qui doivent faire l'objet d'allocations spéciales dans le budget de l'État, qui n'y a consacré pour cette année (1831) que 8 millions (1). Notre population étant plus que quintuple de celle qu'avait le royaume voisin, il en résulte que les grands travaux offraient à la classe ouvrière une proportion à peu près quintuple de celle que nous offrons à la nôtre en ce moment.

Cette circonstance mérite d'autant plus d'être

(1) L'ouvrage que nous avons déjà annoncé (page 145) contiendra les détails relatifs aux canaux de l'un et de l'autre pays et au syndicat d'amortissement qui, dans le royaume des Pays-Bas, a mis à même de subvenir aux dépenses considérables que nécessitaient de si grands travaux.

Digitized by Google

remarquée que, dans le cours des sept années finissant en 1830, il a été dépensé en France environ 150 millions en travaux publics, savoir: 130 millions environ pour les travaux de canalisation ordonnés par les lois de 1821 et 1822 sur un développement d'environ 600 lieues, et 20 millions, tant pour la restauration du canal de Saint-Quentin, que pour les trois chemins de fer contigus, qui présentent un développement de 140,000 mètres entre Lyon et Roanne, en passant par Saint-Étienne. Il doit encore être employé, comme nous venons de le dire, pour la confection de ces travaux environ 80 millions, dont 6 millions restant des emprunts, et 74 à payer par l'État, sur lesquels il n'alloue que 8 millions pour 1831; mais lorsque ces travaux, qui vont diminuer à partir de cette même année, seront achevés, il faudrait en quelque sorte les remplacer par des travaux équivalens pour assurer à la classe ouvrière le même degré d'occupation, si on veut éviter les chances inquiétantes de son manque de travail; on peut observer, à cet égard, ce que promettent la sagesse et le zèle du Gouvernement en faisant concourir tous les moyens d'assurer l'ordre, d'écarter les perturbations, et de consolider de plus en plus la confiance publique, cette source féconde, mais indispen-

Digitized by Google

sable des grandes entreprises auxquelles il faut des capitaux qui doivent être aliénés pour plusieurs années, et qui, par cela même, présentent à la classe ouvrière le gage le plus assuré de son bien-être ; gage qui est en même temps d'autant plus important que de tels travaux assurent encore après eux de nouvelles chances à la prospérité publique (1).

Mais tout en espérant ce qu'on doit attendre d'un Gouvernement sage et éclairé, nous avons encore à calculer le degré de supériorité de la proportion des grands travaux qui offraient de l'occupation à la classe ouvrière dans le royaume des Pays-Bas, à l'époque de l'adoption des colonies agricoles de bienfaisance, avec celle que la France peut présenter à cet égard, et cette différence de proportion des grands travaux dans

(1) Déjà nous pouvons citer des faits à l'appui de ces espérances. Le canal de Roanne à Digoin, qu'une loi proposait vainement depuis 1827 à l'émulation particulière, vient d'être adjugé et va être mis en construction : c'est une dépense de 6 millions. Des offres sont faites pour la concession de chemins de fer d'un vaste développement, tels que ceux de Paris à Dieppe, à Orléans, à Tours ; et on projette encore d'autres travaux importans pour différentes localités.

Digitized by Google

les deux pays nous oblige de reconnaître la grande différence en moins de la nôtre.

La deuxième espèce de ressources, qui mettait le royaume des Pays-Bas à même de soulager les indigens et de réprimer la mendicité, consistait dans ses établissemens de bienfaisance. Nous avons vu qu'il en renfermait de si remarquables, qu'aucun pays de l'Europe ne l'égalait encore à cet égard, et ce royaume avait déjà poussé si loin le système équitable et humain des classifications pour les détenus, qu'il était adopté même pour le bagne d'Anvers, où on avait établi quatre classes distinctes de détenus. (Voir la note A.)

Pour compléter ici ce que nous avons déjà dit à ce sujet, nous ajouterons que ce royaume comptait, pour subvenir aux besoins des 745,652 nécessiteux que nous avons cités, page 140 :

Institutions de secours à domicile.	5,129
—— de secours en alimens. . . .	36
—— de charité maternelle. . . .	4
Hospices.	724

En somme, 5,893 établissemens de bienfaisance, dont l'actif montait à près de 20,000,000 f. et qui distribuaient pour plus de 16,000,000 f.

Digitized by Google

de secours de toute nature ; avant les colonies agricoles (1), il y existait 7 dépôts de mendicité.

Enfin, nous avons vu que telle était la sollicitude exemplaire du royaume des Pays-Bas pour secourir l'infortune, qu'il avait mis, par un article de sa Charte, les administrations de bienfaisance et l'éducation des pauvres au rang des objets qui méritaient le plus l'attention du Gouvernement, et qu'aux termes mêmes de cette Charte, il fut posé en principe qu'on rendrait chaque année aux États-Généraux, un compte détaillé de ce qui les concernait (page 156).

Nous voudrions rapporter ici le compte annuel rendu pour 1826, en exécution de cette clause ; mais l'étendue de ce document nous forçant à le renvoyer dans une note spéciale (C) à la fin de ce Mémoire, nous nous contenterons d'en donner à présent un résumé sommaire.

Résumé du rapport du ministre de l'intérieur des Pays-Bas aux États-Généraux, en 1826, sur les établissemens de bienfaisance.

Le nombre des institutions tendant à préve-

(1) Voir, pour les détails, le tableau spécial faisant partie de la note A.

Digitized by Google

nir l'indigence était, à la fin de 1826, non compris les caisses de secours mutuels, au nombre de cent soixante-quatorze, cent vingt-quatre monts-de-piété et cinquante caisses d'épargnes.

Les capitaux de ces institutions s'élevaient à 6,979,676 fl. 74, dont 4,208,668 fl. 43 $\frac{1}{2}$ pour les monts-de-piété et 2,771,608 fl. 30 $\frac{1}{2}$ pour les caisses d'épargnes (1).

Un capital de 7,000,000 fl. était affecté à ces deux espèces d'établissemens.

Les institutions de bienfaisance étaient au nombre de six mille quatre cent deux, non compris les caisses de secours mutuels.

Le nombre des individus qui avaient participé aux secours ou auxquels il avait été donné une instruction gratuite, ou qui avaient obtenu du travail, s'était élevé à 977,616; ceux qui avaient versé des fonds aux caisses d'épargnes étaient au nombre de dix-huit mille trente-cinq.

Les dépenses des institutions de bienfaisance, non compris celles qui ont pour objet de prévenir l'indigence, s'étaient élevées à 10,983,169 fl. 58 $\frac{1}{4}$: leurs ressources avaient produit 11,091,816 fl. 89 $\frac{1}{4}$.

Enfin, il était constaté, dans ce rapport, qu'il

(1) On a déjà vu que le florin valait à peu près 2 fr.

Digitized by Google

n'existait plus aucun mendiant valide dans les dépôts de mendicité, parce que tous ceux qui étaient en état de travailler avaient été transportés dans les colonies agricoles de bienfaisance.

Si nous observons qu'il s'agit ici d'un pays dont la population ne fait pas le cinquième de la nôtre, quelle différence nous trouverons en comparant ce bel ensemble de moyens qu'il a recueillis et mis en action par une bienfaisance, une charité dont le zèle est à la fois actif, éclairé et bien dirigé, avec ce que nous trouvons dans nos documens officiels pour les dépenses publiques affectées à des objets si importans. En établissant une telle comparaison, on remarque du côté de la France une infériorité bien humiliante. En effet, voici à quoi se réduit ce que porte notre budget annuel pour les secours accordés par l'État jusque et compris 1828 :

Hospice des aliénés de Charenton..		40,000 fr.
Institut pour les Sourds-muets.	Paris.. 70,000	122,233
	Bord . 52,233	
Institut pour les Aveugles.		68,000
Hôpital des Quinze-Vingts. . . .		210,000

Digitized by Google

Sociétés maternelles.		100,000fr.
Secours généraux aux bureaux de charité, aux hospices, maisons d'éducation, institutions de bienfaisance, et secours éventuels à des personnes dans l'indigence, et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement.		360,000
Dépôts de mendicité.	971,519f.	1,194,834(1).
Secours effectifs en alimens.	20,616	
Ateliers de charité. .	202,699	

Il est vrai que, dans plusieurs départemens, les conseils généraux, et, dans les plus grandes villes, les conseils municipaux suppléent à une insuffisance aussi regrettable en s'imposant encore d'autres centimes additionnels à leurs contributions ; mais nous n'en avons pas moins à remarquer la déplorable différence qui existe

(1) Ces trois derniers articles réunis ont été portés en bloc à 1,530,000 fr. dans le budget pour 1831, vu l'accroissement des besoins. (Voir, pour ces calculs, le Compte rendu aux Chambres pour 1828, page 134 ; et le Budget pour 1831, pages 187 et 188.)

Digitized by Google

entre l'ensemble des moyens que les Pays-Bas offraient, lorsqu'ils ont établi comme préférables encore les colonies agricoles intérieures, et ceux auquels nous sommes pour ainsi dire réduits.

Il serait injuste toutefois d'attribuer la pénurie de nos établissemens publics de bienfaisance à un manque de zèle charitable en France. En effet, nos hospices, nos hôpitaux et plusieurs institutions semblables, parmi lesquelles on doit distinguer les secours à domicile dans la ville de Paris, dont l'organisation peut servir de modèle, attestent, ainsi que nous l'exposerons en détail dans la suite, que le zèle charitable anime un grand nombre de cœurs dans notre pays, et on le reconnaît aussi par les tentatives faites dans quelques grandes villes pour soulager l'indigence et réprimer la mendicité; mais ce qui manque, ce sont des mesures bien méditées et dirigées dans leur ensemble de manière à donner toute l'efficacité possible aux secours de la charité particulière, qui, bien qu'infatigable, est trop souvent irréfléchie dans le choix de ses moyens. C'est ce qui fait que ce zèle, qui rend de si grands services aux malades et aux infirmes dans les hôpitaux, dans les hospices, qui exigent des mesures méditées et coor-

Digitized by Google

données pour leur administration (1), se trouve perdre ses bons effets pour les moyens qui concernent les secours propres à soulager en général l'indigence et à réprimer la mendicité ; car, à cet égard, il est sans cesse contrarié par la dissidence dans les idées et les mesures, qui résulte naturellement de la différence des localités, de l'influence et des dispositions quelquefois divergentes des autorités ou des particuliers, et il s'établit ainsi une variété de méthodes et de procédés à l'adoption desquels les bonnes intentions président bien plus souvent que l'expérience et la réflexion. Ainsi, faute d'un système général, qui combine et arrête d'avance tous les élémens nécessaires pour as-

(1) Tout en reconnaissant que dans ces pieux asiles l'indigent malade reçoit tous les soins dus à son état avec d'autant plus de soulagement et de consolation qu'ils sont généralement administrés par ces sœurs de charité, dont on ne peut jamais trop admirer le dévouement ni trop apprécier les bienfaits, cependant nous devons encore dire que ces établissemens sont en grande partie plus remarquables par leur étendue et leur importance numérique que par leur distribution, et nous reconnaîtrons aussi combien nous sommes en arrière pour ce qui concerne les aliénés ; nous constaterons ainsi quels privilèges ils doivent avoir sur nos soins.

Digitized by Google

surer aux secours publics et aux aumônes la plus utile destination, on laisse subsister et se perpétuer des inconvéniens que préviendrait l'unité de vues et de mesures, en donnant aux efforts du zèle charitable une efficacité qu'ils ne peuvent trouver que dans le concours de moyens homogènes.

Il nous reste maintenant à établir quelle différence il existe entre ce que possédaient les Pays-Bas en moyens de colonisation outre mer et ce que peut faire la France à cet égard, pour prouver combien, sous ce nouveau rapport, les colonies agricoles intérieures y sont encore plus désirables pour ce dernier pays.

Effectivement, nous avons déjà porté notre attention sur ces belles et vastes colonies où le royaume des Pays-Bas comptait plus de 9 millions de sujets, et qu'il était de son intérêt de peupler et d'agrandir. Nous avons parlé notamment de la prépondérance de ces colonies dans l'Océanie, de cette ville de Batavia citée comme la plus considérable des Indes-Orientales après Calcutta.

Nous avons vu aussi que le général *van den Bosch*, qui avait résidé dans l'île de Java, et s'y était doublement distingué en y acquérant le grade de général dans le Génie militaire et en

Digitized by Google

y sextuplant la valeur des terres qu'il y avait cultivées, avait composé sur les colonies du royaume des Pays-Bas un ouvrage justement estimé, où il ne faisait aucune mention favorable d'idées relatives aux déportations ou émigrations de la métropole dans ces colonies, tandis qu'il insistait sur les avantages des colonies agricoles intérieures avec un zèle tel que la reconnaissance publique l'a signalé comme leur fondateur (page 169).

Son avis à cet égard était d'autant plus remarquable, qu'il avait pu apprécier à Batavia les travaux d'agriculture chinois, dont on connaît la réputation.

Ces colonies offraient aussi à la mère-patrie des bénéfices importans pour la classe ouvrière. Ceux qui concernent Amsterdam et Rotterdam ont trop de notoriété pour avoir besoin d'être détaillés. Nous avons cité, page 151, au sujet d'Anvers, un exemple qui peut seul suffire pour cette ville : Gand avait dans son sein plus de soixante manufactures de filatures et tissages de la plus grande beauté, presqu'entièrement employées pour les colonies, et sa population s'était ainsi élevée, depuis 1815 jusqu'en 1830, de 61,775 habitans à 81,941.

Mais, outre les émigrations qu'elle effectuait

Digitized by Google

dans les colonies d'outre mer que nous avons déjà mentionnées, l'industrieuse activité de la Hollande en opérait encore d'autres dans les États-Unis d'Amérique, en y prévoyant des chances de bénéfices qui allaient jusqu'à décider le Hollandais à une sorte d'expatriation. Le rapprochement de circonstances analogues nous en fera citer un exemple remarquable.

Une compagnie hollandaise, qui s'était établie dans l'État de New-Yorck, y avait pris une telle consistance comme colonie, qu'elle fit don à cet État de 100,632 acres de terre pour contribuer à la construction du grand canal Érié, qui devait traverser en partie son territoire, où elle avait fondé une ville qu'elle avait nommée *Amsterdam* (1).

On peut concevoir quelle nouvelle importance acquérait dès lors (1817) cette colonie, puisque le canal Érié, qui a 150 lieues de longueur, a généralement triplé la valeur des terrains circonvoisins, et a influé si puissamment et si activement sur la population des villes situées sur son littoral, qu'elle s'est élevée dans

---

(1) Voir ci-après l'article relatif à Alger, où il est fait mention de cette colonie, comme exemple à consulter.

Digitized by Google

une proportion étonnante, dont voici quelques exemples. New-Yorck, qui comptait en 1816 100,619 habitans, comptait en 1830 plus de 200,000 ames; Albany, qui en 1820 renfermait 12,500 habitans, en compte aujourd'hui plus de 24,000; et Rochester, qui en 1815 n'avait que 331 ames, en compte maintenant environ 12,000 (1).

(1) L'auteur puise ces citations dans les documens officiels qu'il a recueillis pour l'histoire du canal Érié, dont il donnera les détails dans l'ouvrage dont il a déjà annoncé la prochaine publication ; cette histoire présentant à la fois, d'une part, ce que peut l'énergie de l'esprit public, puisque l'État de New-Yorck, dont la population n'était alors que de 1,400,000 ames, entreprit et exécuta en huit ans, à lui seul (sur le refus du Congrès) ce beau canal, qui avait été estimé environ 23,000,000 fr. et en coûta plus de 52,000,000, dont le remboursement sera effectué en moins de dix ans; et prouvant, d'autre part, ce que peut un seul bel exemple, puisque les États-Unis, qui jusqu'alors n'avaient pu, faute d'un zèle soutenu, mettre à fin aucune grande entreprise de ce genre, animés et instruits alors par l'expérience, ont, depuis cette époque, mis en construction plus de 4,000,000 de mètres de canaux et 1,200,000 mètres de chemins de fer, dont la majeure partie est déjà terminée, et dont l'ouvrage mentionné donnera la description. On y verra aussi quelle émulation doivent inspirer de telles entreprises dans cet

Digitized by Google

Enfin, nous avons vu la population éclairée et le Gouvernement hollandais réputé par la sagesse de ses calculs, admettre malgré toutes les ressources et les espérances que nous avons énumérées, le système des colonies agricoles intérieures comme étant effectivement préférable à tout autre. Ces dernières considérations résolvent encore la question relative à la proportion des terres incultes, puisque, sous ce rapport, la France est dépourvue des ressources étendues que les colonies du royaume des Pays-Bas offraient à la population indigente surabondante.

Effectivement, ce que nous pouvons appeler notre dénuement relativement aux colonies d'outre mer mérite d'être remarqué, soit qu'on

---

État de New-Yorck, qui ordonna un deuil général à la mort de *De Witt-Clinton*, considéré comme auteur du canal Érié, et fit assister le corps législatif à ses funérailles en reconnaissance du grand service qu'il avait rendu à sa patrie. Aussi, l'État de New-Yorck, indépendamment des grands avantages que nous venons de signaler, recueille-t-il déjà de ses canaux un revenu net annuel qui dépasse 11,500,000 fr., ainsi que l'établit le rapport de la commission des voies et moyens, du 26 février 1831, au chapitre *des canaux*, dont l'ouvrage précité donnera entière connaissance.

Digitized by Google

le considère sous le rapport national, comme nous le faisons ici, soit qu'on le considère sous le rapport politique, comme nous le ferons plus loin en traitant plus particulièrement de la nécessité d'un système de colonies agricoles pour la France.

Il suffit, pour apprécier cette observation, de donner un coup-d'œil sur l'état si restreint de la statistique de nos faibles colonies (1): on y voit que la population totale de ces colonies est de 305,160 individus (ce qui ne fait que moitié de celle de Saint-Domingue seule au moment de la révolution (qui rapportait plus de 50,000,000 f. *nets*), il ne s'y trouve que 39,671 blancs, sur la tête desquels les amis des noirs, qui se trouvent dans nos assemblées législatives, suspendent souvent l'épée de Damoclès, et leurs produits pour la métropole ne montent qu'à environ 7,000,000 fr., balancés par des dépenses supérieures.

On avait tenté des moyens de colonisation à la Guiane, qui est celle de toutes ces colonies dont l'importance est la plus susceptible de s'accroître, et nous y avions fait en 1763 une

(1) Voir le tableau statistique de ces colonies (note 2 *bis*) dans la note L relative à la France.

Digitized by Google

grande expédition dont nous aurons à rappeler les désastres ; mais, dans son rapport au Roi pour l'année 1826, M. le comte *de Chabrol,* alors chargé du ministère de la marine, sur lequel il a jeté de nouvelles lumières, observe, en parlant de la Guiane et de l'établissement de la Mana (à 50 lieues sous le vent de Cayenne), qu'on le regardait comme le plus susceptible de prospérité, fait connaître que cet établissement n'avait pour noyau que trois familles qu'on y avait importées du Jura, et que des frais tels que ceux qu'elles ont exigés ne pourraient être faits pour d'autres familles de cultivateurs ; il dit à ce sujet « qu'il faut établir, comme chose possible, qu'à » dater de 1827, si de nouvelles familles françaises sont admises à prendre part à la colonisation, tout ce qui pourra être fait pour » elles consistera à leur fournir gratuitement » un passage sur les vaisseaux du Roi, tel que » l'ont obtenu les trois familles du Jura, des » bois pour la construction de leurs logemens » sur le lieu qui aura été assigné à des terres » propres à être cultivées (1). »

(1) Budget détaillé du ministre de la marine pour l'exercice de 1827, page 71.

Digitized by Google

C'est donc avec raison que nous employons ici l'expression de dénuement en parlant du défaut de moyens de colonisation que nous présentent nos possessions outre mer, et qui doit exister encore long-temps, quoique la conquête d'Alger puisse y suppléer un jour, en considérant toutefois comme réalisables les avantages qu'on peut en espérer.

Observations relatives à la colonisation d'Alger.

Comme il s'est élevé, au sujet de cette conquête, des controverses nombreuses et contradictoires entre des personnes distinguées par leurs lumières, et que notre but est de faire prévaloir les avantages des colonies agricoles, même sur ceux dont il peut être question pour la colonisation d'Alger, nous allons admettre ici comme positives les espérances, d'ailleurs contestées, qui peuvent être regardées comme les plus favorables, soit sous le rapport de la possession, soit sous celui de la colonisation de ce pays. Nous éviterons ainsi le reproche d'avoir atténué en quoi que ce soit le point de comparaison qui doit nous servir.

Parmi les différentes questions qui sont nées du fait même de la conquête, on s'est demandé

Digitized by Google

d'abord si la possession n'en serait pas contestée à la France. Il importe donc de commencer par traiter cette question d'où dépend tout le reste : or, nous espérons démontrer, à ce sujet, que non seulement il est de l'intérêt de la France, mais encore qu'il peut importer à l'Europe que nous restions maîtres de cette contrée.

En effet, puisque la France a conquis à elle seule et anéanti ce repaire de pirates puissans, qui, depuis trois siècles, ne connaissaient d'autre vocation, d'autres moyens d'existence que le brigandage envers le commerce et la traite des esclaves chrétiens; puisqu'après l'inefficacité des moyens les plus redoutables employés par les autres puissances pour réprimer l'arrogance et les déprédations de ces barbares, elle a seule fait disparaître la tache aussi humiliante que préjudiciable qu'imprimait à la civilisation de l'Europe cette traite des blancs qu'elle tolérait sous ses propres yeux et presque dans son sein, au moment même où elle faisait retentir de toutes parts ses proclamations philantropiques et la rigueur de ses mesures armées pour l'abolition de la traite des nègres; enfin, puisque c'est à elle seule que la France a si bien mérité pour la sécurité et la dignité européennes, tout doit

Digitized by Google

concourir à lui assurer des avantages qui, s'ils sont d'une haute importance pour elle, offrent aussi des gages plus certains, des garanties plus positives à cette même dignité, à cette même sécurité de l'Europe (1).

---

(1) On doit se rappeler la grande et inutile expédition de Charles-Quint, les bombardemens de Louis XIV, d'autant plus terribles que c'était le célèbre Duquesne qui employait pour la première fois les bombes sur mer; les expéditions funestes des Espagnols en 1775, en 1783 et 1784; enfin, dernièrement, les congrès des puissances européennes, en 1814 à Vienne, en 1815 à Paris, en 1818 à Aix-la-Chapelle, avaient vainement opiné pour mettre fin à cette piraterie, fondée en partie sur la traite des esclaves blancs; et la belle expédition du lord Exmouth, en 1816, n'avait eu d'autre résultat effectif, sous ce rapport, que d'obtenir le rachat des esclaves sardes à raison de 3,000 fr. par tête, et celui des esclaves napolitains à raison de 6,000 fr. par tête; ce qui, en définitive, équivalait à une prime d'encouragement pour ces pirates. Aussi cette expédition avait-elle été suivie de travaux de fortifications et d'appareils de batteries qui rendirent Alger inexpugnable par mer, et accrurent encore l'arrogance de ces barbares qui s'y croyaient invincibles.

Avec de tels points de comparaison, il n'est pas sans intérêt d'établir ici ce qu'a coûté à la France et ce que lui a valu cette glorieuse expédition; et d'ailleurs, cette der-

Digitized by Google

A l'appui de ces considérations, on doit en ajouter une qui intéresse vivement l'ordre social de l'Europe, et sur laquelle on ne peut trop

---

nière considération se rallie à notre sujet. Elle y a employé en forces de terre environ 37,000 hommes, dont seulement 334 de cavalerie, 2,300 d'artillerie et 1,300 du génie. 37,000

Et en forces maritimes, environ 27,000 marins de toutes classes. 27,000

TOTAL. . . 64,000

11 vaisseaux de ligne, 24 frégates, 7 corvettes de guerre, 8 bombardes, 16 bricks et 7 bateaux à vapeur.

L'ensemble de l'expédition lui a coûté en dépenses de tout genre pour le ministère de la guerre. . . . . 23,500,000 fr.

Pour le ministère de la marine. 25,000,000

TOTAL. . . . 48,500,000 fr.

Elle en a retiré en espèces métalliques.	48,684,527 f.	55,684,527 fr.
En laines et denrées évaluées au plus bas prix.	3,000,000	
700 pièces d'artillerie en bronze.	4,000,000	

BÉNÉFICE NET. . . . 7,184,527 fr.

A quoi il faut ajouter 800 bouches à feu en fonte, une im-

Digitized by Google

insister : c'est la nécessité de donner une espèce de déversoir à la surabondance progressive de la population de la France, d'offrir un aliment aux imaginations ardentes qui s'irritent de l'inoccupation où les réduit l'encombrement de tous les états dans toutes les classes, et qui fermentent ainsi ensemble au péril de l'ordre public, faute de points sur lesquels elles puissent se diriger comme vers un but encourageant.

On doit observer, à cet égard, que la France a perdu, en 1763, le Canada et la Louisiane, vastes contrées où les traditions encore existantes et nombre de localités attestent, ainsi que nos souvenirs, ce qu'étaient dès lors et ce que pouvaient devenir les émigrations utiles à la métropole. Elle a encore perdu, dans la révolution, cette colonie de Saint-Domingue qu'elle avait su rendre plus productive à elle seule que toutes les autres possessions européennes dans les Antilles. Enfin, les derniers traités de paix, qui ont terminé ses longues

---

mense quantité de projectiles de tout genre et la valeur des propriétés publiques, qui, dans la capitale, comprennent la moitié des maisons ; ces dernières seules sont estimées 50,000,000. (Voir, pour tous ces détails, l'ouvrage de M. le baron *Duchereau de Saint-Denis*.)

Digitized by Google

guerres, à la suite desquelles sa population prenait une nouvelle force expansive, ne lui ont laissé que quelques possessions où la nature du climat et l'isolement de toute protection efficace ne lui permettent aucun système d'émigration assuré. La Guiane a cependant été citée quelquefois à ce sujet, et on a voulu même combiner des plans ; mais on ne peut oublier les résultats déplorables de l'expédition faite en 1763 dans un tel but, expédition qui coûta 26,000,000 f., et par suite de laquelle on transporta effectivement dans cette colonie 12,000 Français, qui se trouvèrent, un an après, réduits à 2,000 par le cours désastreux de l'insalubrité du climat, de la misère, de la famine et du désespoir. (Voir ce que nous venons de dire p. 321.)

Ainsi, la France ne peut donc présenter aucune issue favorable à la surabondance progressive de sa population si nombreuse, on peut même dire si encombrée, tandis que, naturellement ardente, elle se trouve ainsi livrée à l'excitation qui en résulte pour tant d'imaginations fougueuses, n'a-t-on pas lieu de craindre alors que la concentration, la compression de tant d'élémens susceptibles de fermenter entr'eux ne provoquent des explosions dont les effets peuvent rejaillir à des distances indéterminées ?

Digitized by Google

Sur des questions aussi graves, il suffit d'interroger la déclaration spontanée que proclamèrent à Francfort, le 1^er^. septembre 1813, les plénipotentiaires des puissances européennes alors alliées contre la France (1).

---

(1) Voici le système et les expressions mémorables qu'ils y établissaient :

« Les souverains (alliés contre la France) désirent que » la France soit *grande, forte* et *heureuse*, parce que la » puissance française, *grande* et *forte*, est une des bases » fondamentales de *l'édifice social*; ils désirent que la » France soit *heureuse*, que le commerce français re- » naisse ; que les arts, les bienfaits de la paix refleuris- » sent, *parce qu'un grand peuple ne saurait être tran- » quille qu'autant qu'il est heureux* : les puissances con- » firment à l'Empire français une étendue de territoire » que n'a jamais connue la France sous ses Rois. (Décla- » ration de puissances alliées, en date de Francfort, le » 1^er^. décembre 1813). » Et cependant, par les traités subséquens à une telle déclaration, qui, par la foi qu'on lui devait, contribua éminemment à leurs succès ultérieurs, ces mêmes puissances, dont chacune accroissait encore sa prépondérance relative et la somme de ses intérêts acquis, enlevaient à la France ses principales colonies pour les donner à l'Angleterre, et réduisaient le peu qu'on lui laissait à une existence chétive et précaire, subordonnée aux caprices de sa rivale; elles refoulaient en même temps à l'intérieur une population, devenue plus

Digitized by Google

Les événemens mémorables qui ont suivi l'abnégation des principes que cette déclaration admettait comme base de la tranquillité de l'Europe prouvent incontestablement ce que nous venons d'avancer, qu'il est autant de l'in-

---

expansive, en ouvrant et faisant rétrograder cette ligne frontière consacrée par des traités séculaires regardés comme la base de l'équilibre européen, depuis lesquels ces puissances avaient cependant étendu les leurs de la manière la plus étonnante, sans aucune compensation pour la France; elles exigeaient en même temps que, d'une part, la France fît sauter Huningue, et que, d'autre part, elle fît construire, à leur gré et à ses frais, sur la ligne frontière ennemie, opposée à celle qu'on violait chez elle, des places fortes d'où l'on pouvait sortir pour entrer sur son territoire à volonté et sans coup férir. N'était-ce pas, en quelque sorte, jeter l'épée de Brennus dans la balance que de vouloir tendre ainsi le ressort de l'indignation publique chez un peuple où il venait d'acquérir une nouvelle trempe et une nouvelle énergie? C'était, aux termes mêmes de la déclaration, en bannir la tranquillité et provoquer par là des événemens tels que ceux dont les mêmes puissances paraissent aujourd'hui tant calculer les résultats, qui pourraient encore devenir redoutables à leur sécurité, si leurs systèmes de dépression politique et d'humiliation envers la France continuaient à prévaloir dans leurs conseils, malgré la manifestation de leurs principes en 1813.

Digitized by Google

térêt des puissances que de celui même de la France de lui voir des moyens de colonisation propres à occuper la superfétation de son active population.

Et ne peut-on point observer encore que, d'après les progrès de la civilisation, les puissances étrangères doivent considérer comme un avantage pour elles-mêmes la colonisation d'un pays barbare, qui, au lieu de n'exister qu'au préjudice et pour la ruine du commerce, offrira de nouveaux moyens d'échange et accroîtra les débouchés de l'industrie, en raison du progrès de son bien-être?

Pour ne rien laisser d'incomplet dans cette partie de nos recherches comparatives, nous allons passer en revue les avantages que la France peut retirer de sa nouvelle conquête, avec d'autant plus de moyens de les apprécier, que nous avons à dessein donné, dans la note G relative à l'Angleterre, les détails que comportent les divers systèmes qu'elle a successivement pratiqués pour les déportations et, en dernier lieu, pour l'émigration volontaire au Canada, sous la direction et au moyen des encouragemens du Gouvernement. En effet, la connaissance de ces systèmes et de leurs résultats peut offrir les leçons les plus instructives (celles de

Digitized by Google

l'expérience) pour les questions principales qui peuvent s'élever au sujet de la colonisation d'Alger.

La régence d'Alger, qui n'est séparée de la France que par un trajet sur mer de 130 lieues, comprend, avec ses dépendances, un territoire dont la largeur moyenne, du nord au sud, est d'environ 75 lieues de 25 au degré, et la longueur, de l'est à l'ouest, d'environ 225 lieues communes. Elle est traversée dans cette longueur par les monts Atlas, distans de la mer de 40 lieues à peu près.

Les eaux y sont abondantes, et on attribue cet avantage à la quantité d'arbustes touffus qui couvrent le sol jusque sur la cime des plus hautes montagnes. Les puits s'y trouvent généralement à peu de profondeur (15 à 20 pieds), en raison de la nature argileuse du sous-sol. Cette facilité de se procurer de l'eau, et les rivières qui descendent de l'Atlas, en traversant un terrain d'une vaste étendue et d'une déclivité généralement constante, présentent de grandes ressources pour l'irrigation d'une terre naturellement fertile et des plus faciles à cultiver (1).

(1) On peut citer ici comme point de comparaison les espèces de merveilles que les Maures ont créées par

Digitized by Google

Le climat de cette contrée la rend propre à tous les produits intertropicaux, excepté le café. L'olivier y croît naturellement : greffé, il pourrait y produire à l'âge de dix ans. Cette culture peut, en prenant quelqu'extension, fournir à la France, outre les 500,000 fr. d'huiles comestibles qu'Alger nous expédiait, le complément de nos besoins que nous tirions aussi de l'étranger, et qui s'élève à une valeur d'environ 5,000,000 fr. par an.

Les laines africaines peuvent, d'après leur souplesse et leur élasticité, prévaloir sur la concurrence de celles de la Russie méridionale. Il en est de même pour la qualité des blés dans les années où l'importation serait nécessaire.

Alger pourrait aussi nous fournir une grande partie des soies brutes que nous importons annuellement de l'étranger, jusqu'à concurrence

---

leur système d'irrigation dans le royaume de Valence, par suite desquelles la luzerne se fauche jusqu'à dix fois dans la même année; et il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, à ce sujet, que la régence d'Alger se trouve dans les mêmes circonstances de climat et d'action combinée de l'humidité et de la chaleur.

Digitized by Google

d'environ 50,000,000 fr.(1), notamment en soies fortes que nous allons acheter en Italie.

Ses mines de plomb, qui n'ont encore été que grossièrement exploitées, et qui donnent jusqu'à 80 livres de plomb par quintal de minérai, et qui paraissent ainsi comparables à celles d'Almeria en Espagne, pourront aussi avec succès approvisionner la mère-patrie qui en tire tous les ans pour environ 7,000,000 fr. d'Angleterre.

On y cultiverait encore avec avantage les cotonniers des Florides et de Géorgie, dont on vante la qualité supérieure, puisque, dans la classification des climats d'Europe et d'Amérique, Alger peut être placé, sous le rapport de la température, sous la même ligne que ces États américains. Cette amélioration opérerait une diminution dans les 34,000,000 de kilogrammes de coton que la France tire annuellement de l'étranger.

La population de ce pays est d'environ 800,000 ames, composée pour la grande par-

(1) M. *Camille-Beauvais*, dans le domaine des Bergeries, près Villeneuve-Saint-Georges, cultive avec succès le mûrier nain pour des vers à soie, et le général *Berthezène* en a importé beaucoup de plants de l'Ardèche pour Alger.

Digitized by Google

tie de Maures (1), dont la vie est nomade, et que rien ne saurait assujettir à un travail pénible et régulier, circonstance qui assure à des colons étrangers des chances d'occupation utiles en gains journaliers.

Toutes les ressources naturelles que nous venons d'énumérer, soit existantes, soit en expectative, fournissent des moyens variés d'opérer la colonisation de la nouvelle conquête de la France, et doivent nécessairement y attirer des cultivateurs. Il est vrai que le prix de la journée n'y est, moyennement, que de 12 à 15 sous; mais la vie y est à si bon compte, que ce léger gain y procure plus de moyens d'existence que ne le ferait un salaire triple en France.

On peut citer, comme des exemples qui promettent quelque succès dans la colonisation d'Alger, ce que fit jadis la France dans la Louisiane, le Canada, l'Acadie et nombre de localités, où les traditions encore existantes rappellent les souvenirs les plus honorables pour notre nation. Il est aussi digne de remarque que l'Ile-de-France, l'Ile-Bourbon, les colonies françaises

(1) Les Cabyles, considérés comme indigènes, ont été refoulés dans les montagnes par les Maures lors de leur invasion : ils sont peu civilisés et généralement pasteurs.

Digitized by Google

dans les Antilles étaient mieux administrées et plus florissantes qu'aucune des îles à sucre appartenant aux Anglais et aux Hollandais. On se rappelle encore très bien que Saint-Domingue avait mérité le nom de reine des Antilles, et nous venons de voir que cette île si florissante produisait à elle seule plus que toutes les autres colonies européennes des mêmes parages.

Enfin, pour ne rien omettre de tout ce qui tend à faire valoir l'importance que peut acquérir progressivement la colonie d'Alger, nous rappellerons ici les pages de l'histoire ancienne, qui nous apprennent que la fertilité de la côte septentrionale de l'Afrique la faisait considérer comme un des greniers de la république romaine, et que cette république regarda le royaume de Numidie (presqu'entièrement composé de la régence d'Alger et de ses dépendances tributaires) d'abord comme un de ses plus puissans alliés sous Massinissa, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, *monté à cru* sur son cheval, conduisait encore à la victoire cette cavalerie numide qu'il avait rendue si célèbre, et, en dernier lieu, comme un de ses plus redoutables adversaires sous Jugurtha, qui, par sa valeureuse et longue résistance, donna une telle importance à sa défaite, que Marius et Sylla s'en disputèrent l'honneur

Digitized by Google

et en firent la source de cette rivalité cruelle qui coûta tant de sang aux Romains.

Mais en donnant ainsi à notre tableau toutes les couleurs qui peuvent l'animer et faire ressortir la plus brillante perspective, nous ne nous méprenons pas sur la nature des mesures qui peuvent seules conduire à des succès. Loin de nous des illusions telles que celles qui firent les désastres des trop fameuses entreprises de la compagnie du Mississipi, de celles de l'Acadie, de l'expédition de 1763 à la Guiane, qu'on désignait sous le nom de *France équinoxiale*. Que l'expérience nous instruise, que la prudence médite et mette à profit ses leçons. Sachons ainsi reconnaître qu'ici tout projet doit être subordonné au laps de temps et aux mesures qui doivent affermir le pouvoir et baser la sécurité chez un peuple brave, jaloux de sa vie vagabonde et indépendante, et qui peut encore par cela même rester accessible aux tentations de larcin et du pillage.

Tout établissement de colonie *forcée* pourrait lui donner, sous ce rapport, des moyens d'autant plus dangereux que des colons vicieux seraient des auxiliaires forcenés pour toute idée tendante à la déprédation. On voit, d'ailleurs, dans la note relative à l'Angleterre, ce

Digitized by Google

qu'un tel système de colonisation lui a valu dans l'Amérique du Nord dont il provoqua en grande partie l'émancipation, et ce qui lui en a coûté depuis dans la Nouvelle-Galles du Sud, où elle regrette en quelque sorte de l'employer. Cependant l'Angleterre n'avait point à redouter dans ces contrées une population indigène aussi formidable, pour les résultats de tels moyens, que pourraient l'être les Maures d'Alger, et d'un autre côté la prépondérance de sa puissance maritime lui assure des relations faciles et constantes en temps de guerre comme en temps de paix; circonstance bien différente à notre égard et qui doit avoir une grande influence dans nos questions de colonies forcées outre mer, par la gravité qu'acquerraient en temps de guerre leurs inconvéniens, déjà si grands en temps de paix.

Mais en même temps quels encouragemens peuvent être donnés, quelles espérances peuvent être justement conçues pour des entreprises de colonisations libres et volontaires!

Nous venons de rappeler ce que l'administration française avait su faire pour la colonie de Saint-Domingue; qu'on réfléchisse sur l'exemple de cette colonie fondée par des Hollandais aux États-Unis et rendue si prospère

Digitized by Google

même dans un pays étranger, que nous avons cité page 317, à cause de son analogie avec le sujet qui nous occupe; qu'on voie encore l'essor qu'ont pris des entreprises de colonisations libres dans le Canada, que nous citons aussi par le même motif dans la note de l'Angleterre.

Confions-nous donc à la sagesse du Gouvernement pour encourager et déterminer des colonisations libres à Alger, soit au moyen d'essais et d'expériences tels que ceux des fermes-modèles qu'il a déjà fondées, soit ensuite par des concessions à la fois lucratives et pour lui et surtout pour les concessionnaires, ainsi que le fait l'Angleterre au Canada, sous un climat et à une distance bien moins favorables, mais auxquels la mère-patrie s'efforce de suppléer par les belles entreprises que nous verrons (note G) qu'elle y fait exécuter à ses frais.

En laissant ainsi à nos espérances sur Alger toute la latitude que peuvent leur donner les moyens de colonisations libres entreprises par l'émulation particulière, favorisée par les concessions et la protection du Gouvernement, et en consultant ce que nous avons déjà dit au sujet du royaume des Pays-Bas, et ce que nous exposons dans la note de l'Angleterre, relativement à son expérience des colonisations d'ou-

Digitized by Google

tre mer, qu'elle a poussée au plus haut degré, considérons en même temps que, quels que soient les avantages dont nous venons de développer toute l'étendue, sans chercher en aucune manière à les restreindre, nous avons lieu de reconnaître, par des exemples recommandables et par des faits positifs, combien leur sont supérieurs ceux que présentent les colonies agricoles. Il suffit de rappeler et méditer à cet égard ce que nous avons exposé, dans la première partie de cet ouvrage, relativement aux colonies agricoles de la Belgique et de la Hollande, et ce qu'offrent les points de comparaison que nous avons dû établir dans la note G concernant l'Angleterre. Cette note renferme pour le système des colonisations outre mer tout ce que l'expérience peut fournir de plus digne d'une grande nation et de plus instructif, et cependant, avec un tel concours de documens, l'Angleterre elle-même finit par rechercher les avantages que peuvent donner les colonies agricoles intérieures.

Nous pouvons donc conclure ici de tout ce qui précède, et ainsi que nous l'avions posé en thèse, que le système des colonies agricoles intérieures est encore plus désirable et même plus nécessaire en France qu'il ne l'était pour la

Digitized by Google

Hollande et la Belgique, nous réservant de prouver ultérieurement la nécessité absolue que les circonstances actuelles imposent à la France d'adopter ce système. Nous consacrerons à cette considération importante un article spécial, après avoir exposé en détail ce qui concerne l'étendue de ses avantages et la possibilité de l'exécuter.

Objections contre l'établissement des colonies agricoles en France.

Nous avons déjà vu, page 163 et suivantes, que les travaux de l'agriculture étaient tellement préférables aux travaux industriels pour secourir l'indigence ou réprimer le vice, que l'Angleterre avait interdit tout travail industriel productif dans ses établissemens de détention, comme tendant à les ériger en manufactures ruineuses pour l'ouvrier honnête, qui ne pourrait en soutenir la concurrence avec toutes les charges dont il est passible.

Nous avons aussi exposé quels avaient été le plan et le but des opérations de la Société de bienfaisance du royaume des Pays-Bas (page 159), son organisation (page 170), les réglemens et statuts (page 173), auxquels nous avons consacré une note spéciale D, qui en renferme le

Digitized by Google

texte. Nous ne pouvons que renvoyer à ces documens consacrés maintenant par une heureuse expérience pour les exemples que nous devons nous proposer, car rien n'empêche que nous suivions la même marche pour obtenir de semblables résultats.

Nous avons cru essentiel d'établir d'abord ces observations générales comme étant d'un caractère fondamental. Nous allons maintenant établir successivement les considérations qui se rattachent plus spécialement aux applications particulières du système des colonies agricoles, en commençant, comme nous l'avons déjà fait, par ce qui concerne les colonies libres, pour passer ensuite aux colonies forcées.

Après avoir prouvé, comme nous l'avions annoncé, que, sous tous les rapports, l'établissement des colonies agricoles est bien plus désirable et même plus nécessaire en France qu'il ne l'était en Hollande et en Belgique lorsque ces deux pays l'ont adopté, nous avons lieu de reconnaître que les objections contre son exécution en France sont les mêmes que celles qui avaient été faites en Hollande et en Belgique contre ce système, et les succès d'une expérience devenue incontestable ont complétement détruit ces objections, et démontré, ainsi

Digitized by Google

que nous l'avons vu, combien on avait eu raison de ne pas s'y arrêter ; il serait donc superflu d'y revenir ici, les ayant déjà exposées et réfutées, tant particulièrement page 163 et suivantes, que généralement dans l'ensemble de la première partie de notre ouvrage : on a pu y remarquer, notamment dans ce que nous avons dit de la prospérité agricole du pays de Waes, dont la culture sert de modèle à celle des colonies agricoles, la belle réponse qu'offre ce pays à ceux qui craignent que la concurrence des terres défrichées et des nouveaux cultivateurs ne préjudicie à ceux qui existent déjà, puisque ce pays, jadis désert et inculte, porte la population de la province de la Flandre orientale, dont il fait partie, à la proportion rurale la plus forte qu'on connaisse, celle de 221 habitans par 100 hectares, et jouit du plus haut degré de bien-être agricole, en ne le devant qu'à des défrichemens de terrains effectués anciennement par des établissemens religieux, qui formaient dans leur origine des espèces de colonies libres.

Afin de continuer maintenant le plan que nous avons adopté, nous allons passer à ce qui concerne spécialement l'établissement des colonies agricoles en France.

Pour ce qui regarde les procédés qu'il con-

Digitized by Google

vient d'employer, la première partie de notre ouvrage ayant complétement exposé ceux dont une expérience de dix années a prouvé le succès en Hollande, et que la Belgique s'est décidée à imiter, nous renvoyons aux détails que nous avons donnés de ces divers procédés, en nous réservant de prouver ultérieurement qu'ils peuvent être également usités et pratiqués avec succès en France lorsque nous traiterons spécialement des moyens d'exécution; car nous devons les considérer successivement et dans leur ensemble, pour les mieux constater sous le rapport agricole, sous le rapport économique ou financier, sous celui du zèle charitable et de la légalité, et enfin relativement à la nécessité où se trouve aujourd'hui la France de recourir à ces moyens.

Pour en revenir à la marche que nous avons à suivre actuellement, nous allons commencer par ce qui concerne les avantages que la France peut recueillir du système des colonies libres, et nous passerons ensuite à ceux que lui présenterait celui des colonies forcées.

Digitized by Google

Avantages que la France peut recueillir des colonies libres.

En suivant l'ordre des idées qui peuvent nous guider pour l'établissement des colonies libres en France, nous devons citer d'abord des exemples mémorables par l'étendue de leur développement progressif et par leur antiquité; nous devons ainsi rappeler que ces beaux et vastes établissemens religieux, qui portèrent si haut la richesse et la puissance du clergé, furent dans leur origine de véritables colonies libres.

Effectivement, lorsque le christianisme, en s'établissant dans les Gaules, en expulsa par ses bienfaisantes lumières et la beauté de sa morale les ténèbres et les fléaux de la barbarie, de pieux cénobites se réunirent et formèrent entr'eux des espèces de colonies, où ils se vouaient aux travaux agricoles les plus opiniâtres, pour livrer à la culture et rendre productifs, tant pour leur propre existence que pour celle du pauvre, des terrains que des ravages successifs avaient depuis long-temps condamnés à l'improduction; ils donnaient ainsi à la fois les exemples les plus utiles et les plus instructifs pour le bien-être et la civilisation de leur patrie.

Digitized by Google

Quelles difficultés n'eurent-ils pas à surmonter dans le dénuement où ils se trouvaient de toute espèce de secours, et cependant quels succès récompensèrent leurs louables efforts !

Ce fut avec de tels commencemens qu'ils donnèrent à leur richesse ce développement qui la rendit si célèbre; et s'ils ne surent pas se préserver ensuite des abus les plus contraires à leurs primitives et respectables institutions, devons-nous moins apprécier des moyens dont la nature originaire produisit un si grand bien ?

On peut remarquer encore que ce furent des colonies agricoles qui servirent à fonder, à soutenir avec éclat ces ordres à la fois religieux et militaires, qui, au moyen de concessions de terrains, s'engageaient à combattre au besoin les Infidèles : tels furent les illustres chevaliers de Rhodes et de Malte; telles sont encore aujourd'hui les belles commanderies des ordres militaires espagnols, qui, malgré des suppressions considérables, sont toujours les principales récompenses des militaires espagnols les plus distingués.

C'est encore à un moyen analogue à celui des colonies libres que les grands du royaume de France recoururent quand ils voulurent tirer

Digitized by Google

parti de ces grands fiefs dont ils s'assurèrent la propriété incommutable.

Effectivement, ils atteignirent leur but en cédant les terrains qui les composaient à de véritables colons, qui s'obligeaient à les défricher en les prenant, moyennant une rente, avec l'espoir de recueillir un bénéfice propre à assurer d'abord leur existence et ensuite l'éducation de leur famille.

Enfin, et de nos jours, l'Europe a vu la plupart des nations civilisées qui la composent rechercher et trouver dans le système des colonies agricoles libres de nouveaux moyens de bien-être et même de puissance.

Le mérite des conceptions et le succès des entreprises qui ont été formées à cet effet sur tant de localités diverses, et suivant des modes différens, nous ont paru tellement dignes de fixer notre attention et d'exciter notre émulation, que nous leur avons consacré une note spéciale, à laquelle nous renvoyons, comme prouvant, par les exemples qu'elle contient, que la question qui nous occupe se réduisait à cette simple expression, que nous avons déjà consignée page 298.

« La France veut-elle imiter le grand Frédéric, Marie-Thérèse et Catherine II? La France

Digitized by Google

peut-elle imiter l'Espagne, la Suède, le Danemarck, la Bavière, etc. (1) ? »

Il deviendrait humiliant de laisser en doute l'affirmative quand elle peut être déterminée chez nous avec des avantages supérieurs à ceux que nous avons constatés en Hollande et en Belgique, et sans éprouver plus de difficultés pour les moyens d'exécution, ainsi que nous devons le démontrer ultérieurement, conformément à l'annonce que nous en avons déjà faite.

Quand nous avançons, comme nous le faisons ici, que nous pouvons retirer des colonies agricoles des avantages supérieurs à ceux qu'en ont obtenus la Hollande et la Belgique, nous devons nous appuyer de preuves qu'il serait bien malheureux et bien difficile de récuser.

Nous observerons donc ici, quant aux colonies libres, que leur plus haut degré d'utilité, si ce n'est même leur nécessité, semble, indépendamment des nouvelles circonstances où nous nous trouvons, être suffisamment démontré par ces émigrations au Nouveau-Monde de familles honnêtes et laborieuses, dont la progression accuse de plus en plus le défaut de mesures

(1) Voyez la note K.

Digitized by Google

propres à les préserver d'un acte de véritable désespoir, en leur procurant dans des colonies libres des travaux qui assureraient leur bien-être au sein de leur patrie, en leur offrant l'encouragement et la satisfaction de coopérer à l'enrichir au lieu d'y être exposées à cette honte de lui être à charge et d'y mendier, à laquelle, à défaut des colonies libres, elles ne peuvent se soustraire que par une expatriation dans un autre hémisphère, où souvent le défaut d'asile et la misère les réduisent à un sort aussi malheureux que l'esclavage.

Il suffit, pour se convaincre de cette déplorable progression dans le nombre de ceux qui sont réduits à une telle extrémité, de jeter un coup-d'œil sur les relevés officiels qui n'en présentent encore qu'une partie : voici ce que dit à ce sujet M. *Ségur,* secrétaire des conseils généraux du commerce et d'agriculture dans un article qu'il a fait insérer dans les *Annales d'agriculture* (N°. 4, 6 avril 1831), au sujet de la colonisation d'Alger.

« Le tableau suivant fera connaître dans quel » rapport avaient lieu les départs pour l'Amé» rique, et pour combien chaque nation y coo» pérait.

Digitized by Google

ANNÉES.	ALLEMANDS.	SUISSES.	FRANÇAIS, la plupart Alsaciens.
1825-1826, et les premiers mois de 1827.....	100	400	1,500
Derniers mois 1827.....	550	650	2,500
1828.....	850	2,050	3,600
1829.....	1,100	2,400	4,300
Six premiers mois de 1830..	450	1,000	3,550 (1)
TOTAL des émigrations effectuées par le Havre.....	3,050	6,500	15,450
	25,000		

(1) Des documens plus récens portent le nombre des émigrans, pendant les six derniers mois, à plus de 3,000, et on doit remarquer qu'il ne s'agit ici que des émigrations faites par le port de Havre.

»Les Suisses et les Allemands se dirigeaient » principalement vers les États-Unis par la voie » de New-Yorck, Boston, Philadelphie, Balti- » more, Charleston et la Nouvelle-Orléans. » Quant aux Français, ils prenaient la route du » Mexique, de l'Amérique du Sud, et surtout de » Quazacoalco. On a compté que les départs » pour Buénos-Ayres se sont élevés à 1,000 en- » viron, répartis ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

» En 1825. 200,
» En 1826. 300,
» En 1827. . . . . 500.

» Excepté les Suisses et quelques Allemands » qui partaient avec l'intention d'exploiter pour » leur propre compte, presque tous les émigrans » contractaient des engagemens avec des entre- » preneurs de colonisations. C'est ainsi que la » plupart des Français qui se dirigeaient vers » Buénos-Ayres s'obligeaient à travailler pendant » cinq ans au profit des spéculateurs qui avaient » payé les frais de leur voyage. »

D'autres familles épuisent ordinairement le peu qui leur reste, après avoir lutté long-temps contre la misère, pour payer leur passage: qu'on juge alors de leur position à leur arrivée dans cet autre hémisphère après une traversée sur des vaisseaux marchands, où ils se trouvent trop souvent entassés comme le seraient des animaux.

Ah! s'il existe encore chez quelqu'homme de bien un doute sur les vœux qu'il devrait former pour l'établissement des colonies agricoles libres en France, c'est qu'à coup sûr il ne se fait point l'idée de l'impression qu'on éprouve en voyant des familles laborieuses et honnêtes s'embarquer pour déserter le sol natal, parce qu'il re-

Digitized by Google

fuse à leurs pressantes supplications un travail qui puisse apaiser leurs besoins, c'est qu'il n'a pas vu ces familles présenter sur la physionomie de ceux qui sont dans l'âge avancé les dégradations de la misère, de ceux d'un âge mûr les signes de la résignation du désespoir, tandis que l'enfant encore en bas âge regarde, avec un sourire qui navre l'âme de nouveauté du spectacle qu'offrent à ses yeux innocens les appareils qui doivent le diriger vers un sort semblable à l'esclavage, si ce n'est pas vers une mort prématurée.

Serions-nous donc insensibles à l'intérêt que doivent inspirer des familles qui prouvent, en se sacrifiant ainsi, jusqu'où vont leur vocation pour le travail, leur aversion pour l'avilissement? Que la patrie cesse de traiter en marâtre des enfans dignes d'elle, en réfléchissant, dans son propre intérêt, que, pour une famille capable d'une résignation si pénible, bien d'autres, poussées aux mêmes extrémités, préfèrent se familiariser avec la honte et lui deviennent à charge, si ce n'est même dangereuses; qu'elle calcule combien elle peut rendre utiles pour elle-même ces êtres intéressans, en s'occupant des moyens de les rendre doublement heureux.

Tel est le but, tel est l'effet des colonies agri-

Digitized by Google

coles libres, où l'admission d'une famille indigente n'exige qu'une souscription annuelle de 45 francs par individu pendant seize ans, durant lesquels on reçoit un loyer de 100 francs par chaque petite ferme de 7 arpens, et après lesquels le souscripteur devient propriétaire et de l'habitation et des terres que cette famille a fait passer de l'état inculte et sans valeur à l'état de culture et de valeur de première classe (1).

---

(1) Revoir la page 173 et suivantes, ainsi que les calculs d'après lesquels la mise complète en état d'une petite ferme avec 3 bonniers et demi (3 hect. et demi environ) de terres défrichées, y compris les avances pour mobilier, instrumens aratoires et semences, coûte à la Société de bienfaisance moins que 1,700 florins (environ 3,400 francs), d'estimation originaire, mais réduite depuis, et qu'on en retire annuellement, pendant seize ans, 1°. pour la souscription, à raison de 22 flor. et demi (45 fr.) par tête, pour un nombre moyen de sept individus par famille établie, 157 flor. (environ 315 fr.), 2°. pour loyer annuel, 50 flor. (100 fr.); ce qui fait par an un total d'environ 415 fr., sur lesquels on paie, 1°. pour l'intérêt du capital employé, 170 fr., 2°. pour l'amortissement, à raison de 4 pour 100 dudit capital, qui s'opère ainsi en seize ans, 136 fr.; total, environ 306 fr. : de sorte qu'il reste un boni d'environ 100 francs par an pendant seize ans, après lesquels le capital étant remboursé, il n'y a plus de souscriptions à payer, et la pro-

Digitized by Google

Sachons donc imiter ainsi tant d'autres peuples qui nous donnent aujourd'hui l'exemple à cet égard, tandis que nous les avions devancés en civilisation, et appliquons-nous particulièrement à suivre les belles leçons que nous donne l'expérience du peuple hollandais.

Parmi les divers avantages qu'il a su recueillir de ses colonies libres, et que nous avons constatés, nous devons considérer attentivement ceux qui se rapportent plus particulièrement aux vétérans militaires et aux orphelins ou en-

---

priété reste entière et à perpétuité entre les mains du souscripteur.

Ainsi le souscripteur, qui a joui du bonheur de sauver de la misère et de rendre heureuse une famille indigente, mais honnête et laborieuse, a, en définitive, payé en seize années une somme totale d'environ 5,040 fr., qui lui valent, à l'expiration des seize années, une petite ferme bâtie, avec 3 hect. et demi de terres en culture de première classe.

Or, nous verrons, en parlant particulièrement des moyens d'exécution, que, d'après les estimations faites dans les principales localités où sont situés nos 7 millions et plus d'hect. de terres incultes, les dépenses pour créer des établissemens semblables n'y dépasseraient pas celles que l'expérience a constatées suffisantes en Hollande, et que les produits n'y seraient pas moindres.

Digitized by Google

fans abandonnés, parce que notre position sociale et nos mœurs doivent rendre encore plus importans chez nous les moyens de coloniser ces deux classes d'individus. Nous allons parler d'abord des militaires vétérans.

Application du système des colonies libres aux militaires vétérans.

Nous avons vu, page 209, que la colonie de Weenhuisen, qui contient trois genres d'établissemens, comptait, dans sa colonie libre, proprement dite, 565 individus appartenant à la classe des vétérans militaires, et on doit se rappeler en même temps que les colonies du nord, dont celle de Weenhuisen fait partie, ne concernent que la Hollande, dont la population n'est que d'environ 2,500,000 habitans, et dont l'état militaire n'existe que sur le pied restreint qui convient à une nation dont la puissance est presqu'entièrement maritime (1); nous avons vu que ce ne fut qu'après plusieurs années d'expériences antérieures qu'on s'y est décidé à établir

(1) L'engagement ou le service du conscrit n'est que de cinq années : dans la première seulement, il reste onze mois sous les drapeaux ; dans les quatre autres, il n'y passe qu'un à deux mois pour le temps des manœuvres, à l'exemple de la landwehr prussienne.

Digitized by Google

des vétérans en colonies, et les résultats ayant réalisé toutes les espérances, nous devons établir ici des points de comparaison bien faits pour nous prouver quels avantages nous pourrions recueillir en imitant cet exemple.

Effectivement, on sait que la position géographique de la France fait essentiellement dépendre sa puissance de celle de son armée de terre; elle doit être toujours à même de la présenter à ses amis ou à ses ennemis dans un état propre à leur inspirer les sentimens qui conviennent à sa dignité, à sa sécurité : aussi l'esprit national ne veut-il rien négliger à cet égard, et l'organisation de notre conscription le prouve assez. Mais puisqu'en vertu de cette organisation (et surtout du nouveau mode de remplacement), la presque totalité des braves qui marchent sous nos drapeaux doit être composée de cette classe de cultivateurs si bien accoutumée au travail, à la fatigue, à la sobriété et à cette pureté de mœurs qui donne tant d'énergie au moral et au physique, puisqu'ils nous apportent ainsi de nouveaux moyens d'assurer et notre sécurité et la gloire de nos armes, pourquoi la patrie reconnaissante ne chercherait-elle pas aussi à leur procurer les moyens de retraite les plus conformes à leur première et honorable

Digitized by Google

profession, et par conséquent à leurs habitudes et à leur goût? pourquoi ne convertirait-elle pas en véritable récompense une retraite qui prendrait éminemment ce caractère dès qu'elle présenterait à ces braves de nouveaux moyens de satisfaire ce désir, cet honneur d'être utiles, auxquels ils avaient voué jusqu'au sacrifice de leur existence.

Si aux leçons que nous donne à cet égard un peuple toujours réfléchi dans ses calculs il fallait encore joindre les exemples qu'inspira la grandeur des idées, nous renverrions à ce que nous disons, dans la note (K), des colonies de vétérans fondées par Marie-Thérèse, lorsque, portant enfin avec éclat cette couronne impériale que le dévouement des braves Hongrois avait affermie sur sa tête lorsqu'elle n'avait plus d'autre appui que la générosité de leur caractère, elle voulut donner à son armée les témoignages de reconnaissance qu'elle crut les plus dignes d'elle.

Mais nous n'avons pas besoin ici de considérations aussi élevées, et nous nous réservons d'y revenir ultérieurement, lorsqu'en résumant les avantages qui peuvent résulter du développement du système des colonies agricoles nous établirons ceux qu'il pourrait offrir pour des dotations

Digitized by Google

décernées aux récompenses de premier ordre, à l'instar des commanderies militaires espagnoles, et nous livrerons alors à des guerriers consommés les réflexions qu'on pourrait faire sur les moyens de tirer parti de ce même système, pour donner à une portion de notre armée quelques uns des avantages que la landwehr prussienne présente pour l'économie, pour le bien-être et la conduite du soldat, et même pour les officiers qui préféreraient sûrement l'intérêt que présentent les soins agricoles à la vie qu'ils sont réduits à mener dans certaines garnisons; ce qui rendrait ainsi le service du soldat encore plus utile, sans atténuer son esprit militaire.

Mais ici les calculs les plus simples suffiront pour prouver la supériorité des avantages que nous trouverions à établir des colonies libres pour les vétérans militaires, à l'exemple de la Hollande.

Effectivement, on voit, par le budget de 1831, que nous comptons, y compris la succursale d'Avignon, 4,168 invalides, depuis le grade de colonel jusqu'à celui d'élève-tambour, et que le prix de chaque journée revient pour eux au taux moyen de 2 fr. 45 c. à Paris, 2 fr. 5 c. à Avignon pour les officiers, et à 1 fr. 96 c. à

Digitized by Google

Paris, et 1 fr. 64 c. à Avignon pour les sous-officiers et soldats. On voit qu'ainsi le vétéran revient, dans l'Hôtel des Invalides à Paris, à 705 fr. par an, et à Avignon à 573 fr., tandis que le vétéran hollandais ne revient, comme nous l'avons vu, qu'à 90 fr. par an, à cause des avantages qu'on retire de la culture de la colonie où il est placé, dans un pays où la vie est généralement plus chère qu'en France : l'adoption des mêmes moyens présenterait ainsi une économie d'au moins 600 f. par individu pour Paris et d'environ 490 pour Avignon. Si donc on calcule que sur nos 4,168 vétérans, plus de moitié pourrait profiter de l'adoption de ces colonies, on voit qu'il en résulterait une économie d'environ 1,200,000 fr. pour l'État, en augmentant de beaucoup le bien-être de ces braves ; on peut bien s'assurer de ce dernier avantage, et même du succès de la mesure, à la simple inspection de la recherche et des soins qui règnent dans les petits jardins que cultivent dans les entours de l'Hôtel des Invalides quelques uns d'entr'eux, et qui sont enviés par tous les autres.

Conformément à ce que nous avons annoncé, nous allons nous occuper maintenant de l'application du système des colonies libres à des établissemens d'orphelins ou enfans abandonnés.

Digitized by Google

Application de ce système aux enfans abandonnés.

Les devoirs qu'impose le sort de ces infortunés, sous le rapport de la charité chrétienne et même sous celui de l'économie politique, doivent nous rappeler ici, avec le plus haut intérêt, les succès qu'a eus pour eux l'application de ce système dans cette même Hollande, dont la prudence et le zèle charitable leur avaient, dès l'origine de sa prospérité, affecté dans Amsterdam le plus bel hospice de ce genre qui ait encore existé. Nous ne pouvons nous dissimuler que, pour la France, les mœurs y rendent bien plus nécessaires qu'en Hollande les établissemens destinés à recevoir les enfans abandonnés ; car, depuis une cinquantaine d'années, leur nombre y a triplé, ainsi qu'il résulte des documens officiels ci-après :

Tableau de la progression du nombre des enfans trouvés existant en France.

	enfans au dessous de douze ans.
Au 1er. janvier 1784.....	40,000
1789.....	45,000
1798.....	51,000
1809.....	69,000
1815.....	84,500
1816.....	87,700

Digitized by Google

		enfans au dessous de douze ans.
Au 1er. janvier	1817.....	92,200
	1818.....	98,000
	1819.....	99,300
	1820.....	102,100
	1821.....	106,400
	1822.....	109,300
	1823.....	111,800
	1824.....	116,700
	1825.....	119,900
	1826.....	On n'a pas pu se procurer
	1827.....	les chiffres exacts pour ces
	1828.....	années ; mais, d'après les
	1829.....	états envoyés par le plus
	1830.....	grand nombre des départemens, on peut porter la quantité des enfans trouvés à 125,000 pour l'année 1830.

On voit, en prenant la moyenne des dépenses indiquées au Tableau statistique, n°. 3, qui concerne les enfans trouvés, et dont nous parlerons plus loin, que leur entretien établit une charge publique, qui, pour le nombre de 125,000, dépasse en total 10,000,000 f., et qui menace de s'accroître avec ce nombre, si des moyens, au premier rang desquels il faut placer la religion et la morale, ne viennent pas arrêter une progression encore bien plus inquiétante pour la position à venir de cette classe dans la société, que pour les dépenses qu'elle exige dans son enfance.

Digitized by Google

Un tel accroissement fait naître ainsi des réflexions qui se rattachent trop positivement aux questions qui nous occupent pour que nous nous dispensions de nous y arrêter un moment. Nous croyons devoir répondre d'abord aux observations qu'on pourrait faire sur la différence que l'on remarque généralement, pour le nombre des enfans abandonnés, dans les États qui leur consacrent des établissemens spéciaux: tels sont presque tous les États catholiques, où, dès lors, le nombre des enfans est nombreux et progressif, tandis qu'il est bien moins considérable dans la majeure partie des États protestans, où ils sont même exclus des dépenses publiques; ceux-ci écartant ces dépenses bien moins encore pour ce qu'elles seraient en elles-mêmes qu'en raison de l'influence qu'ils leur supposent sur les mœurs, en familiarisant avec le vice, avec la perte des sentimens paternels et des liens de famille. On cite à l'appui de ces idées l'exemple de Londres, dont la population dépasse 1,250,000 âmes, et qui n'entretient qu'un hospice pour les orphelins, qui n'y sont qu'en petit nombre (1),

(1) Cet hospice (*foundling-hospital*) ne contient qu'environ 200 enfans, et un nombre à peu près pareil est

Digitized by Google

tandis que Paris, dont la population n'est que de 816,486, suivant le dernier recensement de 1829, reçoit chaque année plus de 5,000 enfans abandonnés, dont les deux cinquièmes environ proviennent de l'hospice de la Maternité, où l'on reçoit les femmes qui veulent y faire leurs couches au compte de la charité publique et pour l'utilité des cours d'accouchemens.

Mais, pour bien juger cet exemple de Londres, il faut observer que, d'après un *bill* de 1762, rendu dans le but d'arrêter la mortalité parmi les enfans abandonnés, qui était alors des

---

placé à la campagne, sous la surveillance d'un inspecteur; ils y restent avec leurs nourrices jusqu'à quatre ans; le Parlement alloue souvent des secours à l'hôpital des enfans abandonnés; mais on n'y admet que les enfans des femmes dont la conduite a subi favorablement un examen préalable par une commission *ad hoc*. Les garçons, après avoir été élevés dans l'établissement jusqu'à l'âge de douze à treize ans, sont placés en apprentissage ou dans la marine, et reçoivent, à leur sortie, si l'on en est content, une gratification qui n'excède jamais 10 livres sterl.; les filles sont dressées aux ouvrages de couture ou de cuisine, et placées à quatorze ans.

Les recettes de cet établissement s'élèvent, année moyenne, à 13,250 liv. sterl.

Digitized by Google

trois cinquièmes, chaque paroisse est chargée de pourvoir aux secours qui leur sont nécessaires, et qui se trouvent ainsi faire partie de la taxe des pauvres (1). On conçoit alors la cause de la différence qui existe entre le nombre des enfans abandonnés, pourvus de secours généraux dans les deux villes, quoiqu'en Angleterre la proportion des enfans naturels avec les enfans légitimes soit d'un sur douze (2); tandis qu'en France elle n'est que d'un sur treize à quatorze. Cette proportion varie dans les divers départemens, d'après l'influence qu'exercent sur les mœurs, soit les grandes villes pour leur détérioration, soit la vie agricole pour leur conservation. Il eût été trop long de donner à ce sujet un tableau relatif à chaque

(1) Il existe des établissemens de charité remarquables pour ceux qui survivent à une première enfance pénible, notamment l'hospice du Christ, fondé en 1552 par Édouard, et où près de 1,200 jeunes garçons et autant de jeunes filles trouvent une éducation qui va jusqu'à des leçons de musique et de dessin. Le Gouvernement a encore alloué, dans le dernier budget (1830), 31,483 liv. st. à l'hospice des enfans abandonnés.

(2) Ce calcul résulte d'un rapport sur les *Friendly-Societees*, publié en 1827 par un comité du Parlement anglais.

Digitized by Google

département; nous avons cru suffisant d'établir, dans le Tableau statistique, n°. 3, l'état comparatif de ce qui concerne les six départemens où les enfans abandonnés sont les plus nombreux et les six où ils le sont le moins.

On doit observer, en consultant ce tableau, que la faible proportion de la dépense et de la mortalité pour le département de la Seine tient à la bonne administration du conseil général des hospices, qui choisit les nourrices et dirige la plus grande partie des enfans vers la haute Bourgogne par le coche d'eau d'Auxerre, sur lequel les nourrices font quarante lieues, moyennant un droit de passage de 3 francs.

La faible proportion du nombre pour les départemens de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne tient à ce que ces deux départemens envoient leurs enfans à Paris.

Dans le département du Rhône, la modicité des dépenses provient du grand nombre de femmes d'ouvriers qui prennent des nourrissons à meilleur marché.

La faible proportion des enfans abandonnés dans les départemens montueux, et surtout dans les deux derniers de ce Tableau (Haut-Rhin et Vosges), tient entièrement à la pureté des mœurs; car, dans ces deux départemens, la

Digitized by Google

misère est telle qu'il s'y fait chaque année de nombreuses émigrations pour l'Amérique.

J'ai vu au Havre et à Paris des mères venues de ces départemens, qui, en s'embarquant sur des bâtimens marchands, où elles devaient être au plus mal, aimaient mieux allaiter ainsi leurs enfans à bord et outre mer que de les livrer aux soins étrangers, soins qu'ils auraient trouvés dans la charité publique si elles les eussent abandonnés; quant aux principales considérations communes à tous les départemens, nous avons à dire, pour suppléer à un Tableau général, que les dépenses générales relatives aux enfans trouvés montent, année moyenne, à plus de 8,000,000, et qu'en outre plusieurs départemens s'imposent encore sur leurs centimes facultatifs, en raison de l'insuffisance des allocations faites tant sur les centimes centralisés au Trésor que par les Hospices ou les grandes communes, suivant ce qui est dit en note au bas du Tableau que nous citons ici.

Pour ce qui concerne particulièrement la ville de Paris, nous devons encore faire ici une remarque du plus haut intérêt, c'est que le nombre des enfans abandonnés chaque année y est à peu près le même qu'en 1788, malgré la progression de la population, qui, suivant le

Digitized by Google

recensement fait en 1829, s'élevait à 816,486; tandis qu'elle n'était que d'environ 650,000 en 1788, et malgré le plus grand nombre de circonstances nuisibles aux mœurs, telles que les petits spectacles et les bals populaires.

Il est naturel de rechercher la cause à laquelle on doit attribuer principalement ce nombre stationnaire des enfans abandonnés dans la capitale d'un royaume où la quantité totale des enfans abandonnés a triplé dans la même période, durant laquelle sa population totale ne s'est accrue que d'environ un quart, et il est bien satisfaisant de la reconnaître dans l'efficacité des soins et du zèle que déploient les dames qui composent la Société de la charité maternelle, non pas seulement pour l'œuvre charitable à laquelle elles se consacrent spécialement, celle de secourir et soigner les pauvres femmes qui font leurs couches en restant dans leurs ménages, mais aussi pour porter l'édification et propager l'amour du bien ainsi que la honte du mal dans ces classes malheureuses qui encombrent les réduits misérables où leur charité les conduit (1).

(1) Cette Société, fondée par l'infortunée Marie-Antoinette peu de temps avant notre révolution, avait cessé d'exister pendant son cours; elle a été rétablie et a pour protectrice et pour présidente la Reine, dont la bienfai-

Digitized by Google

Quoi de plus puissant en effet que le spectacle,

---

sance était déjà si connue, et pour vice-présidente madame la baronne *Pasquier*. Les quarante dames qui la composent se partagent les divers quartiers de Paris, et chacune d'elles se fait un devoir de remplir personnellement sa charitable mission.

Cette Société ne coûte à l'État qu'une allocation de 40,000 fr., qui a été dernièrement (session de 1831) critiquée dans la Chambre des Députés par des personnes qui ignoraient entièrement ce qu'elle évite de scandale et de dépenses relativement aux enfans abandonnés; le surplus des secours qu'une sage distribution rend si efficaces, et qui monte à environ 60,000 francs par an (ce qui fait, au total, environ 100,000), provient de souscriptions de ces dames et de dons volontaires. Combien est louable et modique une telle dépense en comparaison des bienfaits qui en résultent, et qui sont d'autant plus remarquables pour la ville de Paris que les mères indigentes devraient y être plus portées qu'ailleurs à abandonner leurs enfans à la charité publique, d'après les soins que leur assure l'Administration des hospices, et qui sont tels que, comme on le voit dans le Tableau n°. 3, la mortalité n'y est guère que de trois sur cent, d'après la bonne gestion de l'institution dite le Bureau des nourrices, dont les dépenses annuelles montent à environ 900,000 fr., et qui ne coûte que 32,000 fr. de frais d'administration, y compris les honoraires de trois inspecteurs, pour la nourriture et l'entretien d'environ onze mille enfans en nourrice ou en sevrage.

Digitized by Google

que l'éloquence d'une vertu si méritoire et si touchante! Quoi de plus exemplaire que leur résultat, en faisant prévaloir l'amour maternel sur la crainte des besoins les plus nécessiteux chez nombre de mères qui, soutenues, encouragées par des soins si recherchés, préfèrent alors nourrir elle-mêmes leurs enfans, quoiqu'elles eussent pu compter, en quelque sorte, sur les sages mesures d'une administration paternelle, si elles les eussent abandonnés!

Les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer relativement à cette progression du nombre des enfans abandonnés nous ont fourni une preuve bien positive des effets restrictifs de cette crainte des mères sur le sort des enfans abandonnés, dont la plupart des Etats protestans font la base de leurs motifs pour les exclure des secours de la charité publique, et nous croyons devoir la faire connaître, afin de n'écarter aucune des objections qu'on peut nous faire et auxquelles nous avons à répondre.

En 1792, à l'époque où la France eut à subir le régime dit de la république, des républicains, si désintéressés dans leurs bruyantes déclamations, eurent grand soin de faire salarier, pour en profiter, les places d'administrateurs des hospices jusqu'alors gratuites et purement honori-

Digitized by Google

fiques: dès lors ils s'en emparèrent; ils y mirent tout en quelque sorte au pillage, et le nombre des enfans abandonnés, qui, en 1790, avait été de 5,842, se trouva réduit en 1793 à 3,199, parce qu'en 1792 il en était mort 2,170 sur 4,934, nombre déjà réduit par suite des décès de 1792; et, en l'an IV, le nombre des enfans abandonnés ne fut que de 3,122, sur lesquels il en périt 2,907 dans la même année. On voit combien l'idée du mal-être et du danger de leurs enfans arrêtait les mères, disposées d'ailleurs à les abandonner, quand elles voyaient ces désastres aussi scandaleux, on peut dire aussi cruels, et qui se faisaient ressentir dans toutes les parties de l'Administration des hospices, dont les chefs salariés, devenant les *points de mire* pour leurs confrères en déclamations désintéressées, restaient souvent moins de temps dans leurs emplois que les malades dans les hôpitaux (1).

Mais enfin, ces abus révoltans cessèrent avec le Gouvernement qui les avait fait naître, et

(1) Voir, pour tous ces détails, le beau rapport fait, en 1816, par M. le comte *Pastoret*, intitulé : *Rapport fait au Conseil général des hospices par un de ses membres, sur l'état des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile à Paris.*

Digitized by Google

aujourd'hui les soins que reçoivent ces enfans abandonnés dans la capitale peuvent être cités comme des exemples à imiter; nous avons insisté sur l'efficacité du zèle de la Société de la Charité maternelle pour restreindre la progression du nombre des enfans abandonnés dans la ville de Paris, parce qu'en prouvant ainsi la puissance d'un moyen si honorable et si moral, nous devons en même temps reconnaître les inconvéniens des moyens coercitifs.

Effectivement, ils auraient pour résultat en France de nous ramener à une époque au moins semblable à celle où *saint Vincent de Paule* parvint à fonder le premier hospice, et les premiers établissemens pour les enfans abandonnés, en exposant ces infortunés dans une réunion de personnes charitables, et pour citer un exemple encore plus déterminant à cet égard par le rapprochement des circonstances, nous rappellerons ici que lorsqu'en 1823 le Gouvernement du royaume des Pays-Bas, s'occupant d'un système général d'amélioration pour les lieux de détention et les hospices, voulut supprimer en Belgique les secours alloués jusqu'alors aux enfans abandonnés, il fut obligé de les rétablir par l'espèce de révolte que suscita l'indignation publique en voyant l'exposi-

Digitized by Google

tion des enfans convertie en un affreux infanticide : c'est ce qui ne manquerait pas d'arriver en France.

Nous devons donc reporter et fixer notre attention sur cette progression de plus en plus inquiétante du nombre des enfans abandonnés en France. Suivant les lois de la mortalité, il doit en rester à l'âge de six ans, où on le reçoit dans les colonies, environ 70,000 ; en réduisant ce nombre de près d'un tiers pour ceux qui auront ou dépassé ces calculs, ou trouvé des moyens d'existence *assurés*, il en resterait environ 50,000, qui, dépourvus de la protection et des soins des auteurs de leurs jours, implorent les secours de la société et la mettent dans l'alternative de s'occuper de leur sort, ou de les voir par la suite recourir à des moyens qui peuvent lui être bien plus onéreux si ce n'est dangereux : tandis qu'avec le système des colonies agricoles ils peuvent accroître la richesse de l'État en reconnaissance de l'existence assurée qu'ils en auront reçue, ainsi que le prouve l'établissement agricole de Weenhuisen, dont nous avons exposé les détails et les résultats, page 81 et suivantes.

Le désir d'obtenir des résultats si intéressans et pour l'humanité et pour l'économie publique

Digitized by Google

a fait adopter dans les principaux États d'Allemagne des établissemens analogues : en Suisse, à Hofwill et près de Genève, près de Hambourg, près Berlin, à Frederichs-Feld (1); mais ces divers établissemens ne sont formés que pour tâcher d'imiter celui de Weenhuisen, où le prince Charles, archiduc d'Autriche, a envoyé, comme nous l'avons dit, des sujets pour s'y instruire, afin de former ainsi des élèves agricoles pour ses vastes possessions.

L'exemple de ce bel établissement est d'un intérêt encore plus grand pour la France, en raison de l'accroissement progressif du nombre des enfans abandonnés, dont nous ne pouvons nous dissimuler les dangers si nous n'y apportons remède; et quel autre moyen pourrait être mis en parallèle avec ce système de

(1) En parlant de la Prusse, on se rappelle que le Grand Frédéric avait fait établir, à Berlin et dans les principales villes où étaient ses plus belles garnisons, des établissemens destinés à recevoir, même sous le secret, les femmes enceintes, qui pouvaient y rester un mois après leur accouchement, et qui recevaient en sortant 50 écus pour un garçon et 16 écus pour une fille. Il évitait ainsi la honte et la prostitution, qui étaient sévèrement punies.

Digitized by Google

colonies agricoles, qui, en assurant le bien-être de l'orphelin, en fait un citoyen, qui devient utile au lieu de rester à charge et inquiétant? Peut-être même un jour trouverait-on parmi ces êtres privés de tous parens des sujets propres et disposés à aller propager les bienfaits de l'agriculture et de la civilisation dans cette colonie d'Alger, dont nous avons parlé en raison des chances avantageuses qu'elle pouvait offrir par la suite.

Il nous reste à rappeler, avant de terminer ce qui concerne les colonies libres, ce qu'elles peuvent offrir de ressources du plus grand prix dans des calamités imprévues, et nous en avons cité un exemple page 193; mais ce qu'il importe surtout de bien considérer, c'est que leur succès exige, pour être assuré, un ordre, une discipline, une fermeté sans lesquels les abus y paralyseraient les bienfaits.

Digitized by Google

Colonies forcées pour la répression de la mendicité et du vagabondage.

Conformément au plan que nous avons adopté, nous allons passer à ce qui concerne les colonies forcées.

Nous avons vu quels avantages leur système a procurés à la Hollande d'après une expérience de huit années, et ce qu'il assurait à la Belgique après une pratique qui, cependant, n'était encore que de quatre ans. Nous avons constaté ainsi combien ces deux contrées, différentes en positions topographiques et pour le caractère de leurs habitans, devaient s'applaudir d'avoir créé des colonies forcées pour l'extirpation du vagabondage et de la mendicité, comme moyen préférable non seulement aux dépôts de mendicité, qui y étaient alors au nombre de sept, et qui ont été depuis supprimés comme devenus inutiles, mais aussi aux beaux établissemens de charité que le royaume des Pays-Bas possédait et qui n'avaient encore été surpassés nulle part; enfin, nous avons reconnu d'abord quelle économie et ensuite quelle utilité l'État devait recueillir de ces établissemens. L'adoption, l'exécution de ce système ne peuvent manquer

Digitized by Google

d'avoir les mêmes résultats en France si l'on veut employer les mêmes moyens.

A cet égard, nous ne saurions trop considérer combien nous avons de motifs de plus que la Hollande et la Belgique pour recourir à ces moyens, que la simple volonté du *mieux* a rendus si efficaces dans l'une et l'autre de ces contrées.

Quoique la mendicité ait toujours été considérée en France comme un fléau pour l'ordre social, ainsi que l'atteste notre ancienne législation, qui la rendait passible des peines les plus sévères, et on pourrait même dire cruelles, pour les récidives; quoique notre *Code pénal* actuel la qualifie délit et la punisse comme tel (1), bien loin d'avoir, comme la Hollande et la Belgique, des établissemens propres soit à la prévenir, soit à la réprimer, nous sommes, sous ce rapport, dans une espèce de dénuement affligeant, et qui exige un remède de plus en plus urgent. A cet égard, un grand élan avait été donné par Napoléon lorsqu'il se vit au faîte de sa prospérité.

Voici les ordres spéciaux que donnait lui-même au ministre de l'intérieur, sur un sujet

(1) Voir, dans la note L relative à la France, l'article qui se rapporte à ces dispositions pénales.

Digitized by Google

aussi important, cet homme si célèbre par la grandeur de ses vues.

Extrait d'une Lettre de NAPOLÉON *au Ministre de l'intérieur* (1).

« Fontainebleau, 24 novembre 1807.

»Monsieur *Crétet*... je fais consister la gloire de mon règne à changer la face du territoire de mon Empire. L'exécution de ces grands travaux (*d'utilité et d'embellissement pour la ville de Paris et beaucoup de canaux dans l'intérieur de la France*) est aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction. J'attache également une grande importance et une grande idée de gloire à détruire la *mendicité*. Les fonds ne manquent pas; mais il me semble que tout cela marche lentement, et cependant les années se passent. Il ne faut point passer sur cette terre sans laisser des traces qui recommandent notre mémoire à la postérité. Je vais faire une absence d'un mois, faites en sorte qu'au 15 décembre

(1) Cette lettre contenait d'autres dispositions relatives aux canaux navigables et aux mesures d'art et de finances propres à assurer leur exécution, que nous ferons connaître et apprécier dans l'ouvrage dont nous avons déjà annoncé la prochaine publication.

Digitized by Google

vous soyez prêt sur toutes ces questions, que vous les ayez examinées en détail, et que je puisse, par un décret général, porter le dernier coup à la mendicité. Il faut qu'avant le 15 décembre vous ayez trouvé, sur le quart de réserve et sur le fonds des communes, les fonds nécessaires à l'entretien de soixante ou de cent maisons pour l'extirpation de la *mendicité*; que les lieux où elles seront placées soient désignés et le réglement mûri. N'allez pas me demander encore trois ou quatre mois pour avoir des renseignemens, vous avez de jeunes auditeurs, des préfets intelligens, des ingénieurs de ponts et chaussées instruits, faites courir tout cela et ne vous endormez pas dans le travail ordinaire des bureaux. »

» Il faut également qu'à la même époque tout ce qui est relatif à l'administration des travaux publics soit prévu et mûri, afin qu'on puisse préparer tout de manière qu'au commencement de la belle saison la France présente le spectacle d'un pays *sans mendians*, et où toute la population soit en mouvement pour embellir et rendre productif notre immense territoire. »

Par suite de ces dispositions, il intervint en 1808 un décret qui ordonna de créer un

Digitized by Google

dépôt de mendicité par département, et, pour y satisfaire, on fonda plusieurs de ces dépôts, et les départemens à la population desquels ils étaient affectés furent obligés de contribuer à leurs dépenses en s'imposant à cet effet des centimes additionnels en proportion de la part qu'on leur supposait dans l'utilité de ces établissemens.

Mais il n'y eut pas un seul de ces départemens qui n'en demandât enfin la suppression, soit qu'ils n'atteignissent nullement le but proposé, soit que ces départemens voulussent se soustraire aux charges nouvelles que cette fondation leur imposait.

On les supprima donc presque tous, six seulement ont été conservés : tels sont, pour Paris, les dépôts de Saint-Denis (1) et de Villers-

(1) M. le docteur *Villermé*, dans le savant Mémoire qu'il a lu, le 29 novembre 1824, à l'Académie, sur les diverses chances de mortalité, a établi que, pendant les années 1815, 1816, 1817 et 1818, la mortalité avait été dans le rapport d'un sur trois par an pour le dépôt de Saint-Denis, un sur dix-huit à Saint-Lazare, un sur quarante dans les prisons de Paris qui renferment les prévenus de crimes; dans les bagnes, elle a été, pendant les dix années expirant en 1826, d'un sur vingt-six dans celui de

Digitized by Google

Cotterets, dont le premier est un véritable cloaque de dépravation physique et morale, et l'autre, aussi dégoûtant dans son ensemble, est affecté aux indigens invalides; les autres ne sont, dans le fait, que de véritables hospices où il ne se trouve que des invalides ou des infirmes. Il suffit de citer parmi eux l'établissement du dépôt du Jura, qui n'est même dirigé que par ces *Sœurs de la charité* qu'on retrouve partout où l'humanité manque de secours. On a tâché de subvenir aux besoins nés de la suppression des dépôts par la fondation de 19 *maisons centrales*, ainsi nommées parce qu'elles servent de réceptacle à tous les condamnés, soit correctionnellement, soit à l'emprisonnement, soit même à la réclusion et aux travaux forcés pour un certain nombre de départemens. C'est un devoir pénible, mais impérieux, de signaler les graves inconvéniens qui existent dans ces maisons, inconvéniens tels que les lieux destinés à faire naître le repentir dans l'ame du coupable

---

Brest, et d'un sur soixante dans celui de Lorient, où l'on ne plaçait que des militaires employés aux travaux du port : de sorte qu'il faisait observer que la détention au dépôt de Saint-Denis équivalait presqu'à une condamnation à mort.

Digitized by Google

n'ont d'autre effet que de le pousser encore davantage dans la carrière criminelle où il n'a fait quelquefois que débuter.

Ce devoir, nous le remplirons ultérieurement quand il s'agira des questions relatives aux détenus correctionnellement : il suffit, pour notre objet actuel, de faire remarquer qu'il ne peut y avoir d'exemple plus frappant de notre dénuement d'établissemens charitables et propres à prévenir ou réprimer la mendicité, que cette obligation de confondre les mendians, les vagabonds et les jeunes condamnés avec des coupables de toute espèce, qui, réunissant entr'eux tous les genres de perversité, *perfectionnent* l'instruction criminelle de ceux qui ne sont point encore leurs égaux en scélératesse (1).

Que penser de ce que doit faire la France, si à un tel état de choses on oppose ce qui se pratiquait dans les Pays-Bas non seulement

---

(1) Louis XVIII avait rendu, en 1815, une ordonnance qui devait remédier à des inconvéniens si funestes ; mais les grands événemens qui survinrent alors la firent perdre de vue : néanmoins, nous croyons intéressant d'en donner le texte à la note (L) relative à la France, vu la sagesse de ses dispositions et leur coïncidence avec les vues dont nous nous occupons.

Digitized by Google

dans des circonstances analogues, mais même pour des cas plus graves. Ainsi on poussait dans ce royaume les idées si justes et si humaines de classification et de séparation jusque dans les bagnes, comme nous aurons occasion de le faire observer en parlant du bagne d'Anvers.

Il est vrai que nous nous occupons d'améliorations essentielles; mais dans l'état où se trouve encore la majeure partie de nos établissemens de détention, les mendians et les vagabonds relaps y croupissent, s'y familiarisent avec les vices les plus affreux, et deviennent de plus en plus indignes d'être rendus à la Société. Si donc, en entrant dans la classe des prisonniers, ils cessent ainsi de contribuer au scandale extérieur, l'humanité ne peut que se révolter davantage à l'idée d'une dégradation qui accroît encore l'horreur de la captivité.

Le mendiant placé dans les colonies agricoles y devient au contraire un cultivateur utile; il se régénère, pour ainsi dire, en se plaçant dans une classe d'hommes laborieux, au lieu d'être livré à la dépravation, à une mort lente, mais cruelle, par un emprisonnement dont on vient de voir les résultats ordinaires.

Un ensemble de circonstances si importantes pour l'humanité et pour l'ordre social ne pou-

Digitized by Google

vait manquer de fixer l'attention et d'exercer le zèle de publicistes à la fois philantropes et éclairés.

Nous citerons ici, à l'appui de ces observations, les paroles mêmes du vénérable rapporteur habituel de la Société pour l'amélioration des prisons (M. *Barbé-Marbois*, membre de la Chambre des Pairs), dont l'expérience est ici d'un grand poids, et qui, depuis 1823, a demandé, dans chacun de ses rapports annuels, la création de colonies agricoles, en s'appuyant sur l'exemple de celles qui existaient dans le royaume des Pays-Bas. En dernier lieu, il insistait encore plus vivement sur l'adoption d'un semblable système pour la France, en le réclamant comme une nécessité que nous ne pouvions plus méconnaître.

« Les colonies intérieures, disait-il, semblent » être aujourd'hui le plus facile moyen de soulagement que le Gouvernement puisse employer en faveur des familles indigentes, d'autres pays nous en donnent l'utile exemple. » La Bavière, la Russie y ont d'abord consacré » des sommes considérables, et sont amplement » indemnisées de leurs avances : elles le sont » par l'avantage d'avoir mis en valeur des terres » incultes et stériles par la diminution des

Digitized by Google

» crimes et des frais de justice. Enfin, il faut » mettre au dessus de tous ces avantages celui » d'arracher au désordre et aux besoins nombre » de familles désormais propriétaires, et qui, » d'ennemies qu'elles étaient de l'ordre social, » en deviendront de nouveaux appuis et de zé- » lés défenseurs par la reconnaissance qu'ins- » pire un grand bienfait.

» L'exemple de la Hollande mérite surtout » d'être cité, parce qu'il est le plus récent et » parce que les succès se sont moins fait at- » tendre qu'ailleurs. »

Nous avons encore à citer sur le même sujet un ensemble de suffrages également recommandables par leur unanimité et par le caractère de celui qui leur a servi d'organe.

Lorsque, par suite des inconvéniens que l'état de choses dont nous venons de parler présentait pour la capitale, il fut question en 1829 d'y établir une maison de refuge pour en extirper la mendicité, M. *Cochin* (d'une famille si connue par des établissemens de bienfaisance de premier ordre), ayant été nommé rapporteur d'une commission choisie à cet effet parmi les personnes les plus distinguées par leurs lumières et leur philantropie, s'exprimait ainsi dans son

Digitized by Google

rapport imprimé et distribué par l'avis unanime de cette commission:

« Plusieurs de MM. les souscripteurs, non » contens de déposer des souscriptions, ont » envoyé aussi divers écrits et même des livres » contenant des projets sur l'extinction de la » mendicité. *J'ajouterai qu'ils sont tous explici-* » *tement unanimes sur la nécessité d'arriver à* » *fonder des colonies de défrichement à l'inté-* » *rieur de la France pour occuper les mendians* » *valides et les prisonniers.* Ce vœu est tellement » prononcé, que le Conseil jugera probable- » ment convenable d'autoriser des dépenses » pour encourager à l'étude de ce sujet de mé- » ditations, et pour fournir les moyens d'aller » chercher et de rapporter en France quelques » renseignemens satisfaisans sur ce qui a été » produit dans le royaume des Pays-Bas par ce » genre de secours publics (1).

---

(1) On peut remarquer ici que le voyage de l'auteur de cet ouvrage aux colonies agricoles de la Hollande et de la Belgique réalisait un vœu aussi recommandable au moment même où il était émis, quoique n'ayant pu le connaître avant son départ. Puisse-t-il avoir ainsi contribué à remplir des vues si estimables et si dignes de succès!

Digitized by Google

» J'insiste d'autant plus sur ce point que les » calculs posés tout à l'heure vous ont fait voir » que, sur 2,000 mendians à Paris, 1,500 se- » raient réduits à la prison ou à une position » équivalente, même après la fondation de la » maison de refuge; que, sur les 500 admis à » l'épreuve de la maison de travail, 100 et peut- » être plus retourneront à leurs primitives ha- » bitudes de débauche et de paresse, et devront » être légalement rétablis en prison.

» Or, s'il résulte de nos calculs que les me- » sures répressives du délit de mendicité abou- » tissent en définitive à augmenter le nombre » des prisonniers, il est évident qu'en s'occu- » pant d'éteindre la mendicité, il faut aussi s'oc- » cuper de l'amélioration du sort des prison- » niers : ces deux questions sont connexes et » inséparables. »

Cette citation prend un caractère d'autorité incontestable quand on considère attentivement les circonstances auxquelles elle se rapporte. C'était le magistrat distingué, alors chargé des fonctions de préfet de police de Paris (M. *Debelleyme*), qui signalait lui-même la nécessité d'y établir pour les mendians une maison de détention ou de refuge, dont le projet et le plan avaient été adoptés à cause de l'importance du

Digitized by Google

but qu'on se proposait, et qui paraît n'avoir été manqué que par l'élévation des dépenses qu'il exigeait par sa nature. Effectivement, il fut constaté qu'il faudrait réaliser un capital de 1,500,000 fr. pour créer un établissement qui n'aurait pu recevoir que 300 détenus : l'élévation de cette somme intimida beaucoup de ceux qui auraient pu souscrire ; cependant il y eut encore pour plus de 600,000 fr. de souscriptions, dont plusieurs devaient se renouveler pendant un certain nombre d'années, et il est bien essentiel pour les idées qui nous occupent d'observer qu'en adoptant le système des colonies forcées, il aurait suffi, pour recueillir 1,000 mendians et les ramener au bien autant que possible, d'une souscription annuelle de 70,000 fr. pendant seize années, après lesquelles les souscripteurs n'auraient plus rien eu à payer et seraient devenus propriétaires de 1,000 hectares de terre, passés de l'état inculte à celui de culture de premier ordre, ainsi que des bâtimens construits pour opérer ces résultats.

En établissant, comme nous venons de le faire, qu'il n'en coûterait annuellement que 70 fr. par individu dans les colonies agricoles forcées, nous nous fondons sur ce que cette allocation suffit en Hollande, où tout est généralement

Digitized by Google

plus cher qu'en France ; et comme la dépense moyenne des détenus dans nos maisons centrales est annuellement de 217 fr. par individu, ainsi que nous le verrons plus loin en traitant spécialement de ce qui concerne nos établissemens de détention, il en résulte qu'en adoptant le système des colonies forcées l'État économiserait environ 1/10 fr. par an, pendant seize ans, pour chaque mendiant placé dans ces colonies, au lieu d'être détenus comme ils le sont à présent, et qu'à l'expiration de ces seize années, il serait propriétaire d'autant d'hectares de terre en bonne culture qu'il aurait placé de mendians dans ces colonies, et ce calcul donne lieu à un rapprochement trop remarquable pour l'omettre. Le budget présenté aux Chambres pour 1832 porte l'allocation des dépenses nécessaires pour les dépôts de mendicité, les secours et les ateliers de charité à 2,230,000 francs.

A cette somme, portée au budget au chapitre des *Dépenses départementales fixes* sur les six *centimes* $\frac{5}{6}$ centralisés au Trésor, il se joint d'autres allocations considérables, qu'une grande partie des départemens s'impose sur leurs *centimes facultatifs*, en raison de l'insuffisance des sommes portées au budget des dépenses fixes ; mais en ne comptant même que ce qui est payé

Digitized by Google

sur les centimes centralisés, on voit que si l'allocation *fixe* était convertie en une souscription annuelle de 2,200,000 fr. pendant seize ans, cette souscription suffirait pour recueillir dans des colonies forcées 30,000 mendians avec les avantages que nous venons de rappeler.

Enfin, si, au sujet de ces calculs comparatifs, on veut récapituler les bénéfices que la Hollande a retirés de l'établissement de ses colonies agricoles, que nous avons constatés d'après des comptes officiels, on reconnaît que la Hollande, qui n'avait environ que le $\frac{1}{12}$ de la population de la France, a peuplé ses colonies intérieures de 7 à 8,000 individus, qui peuvent livrer à la culture, dans un espace de seize années, une étendue de 7 à 8,000 hectares.

Si donc on voulait appliquer ces exemples à la France, et faire, à son égard, un calcul proportionnel, on aurait à observer qu'ayant une population douze fois plus nombreuse, elle pourrait recueillir dans ses établissemens environ 100,000 individus, qui, à l'expiration de seize années, ou, si l'on veut, même de vingt, pour donner encore plus de latitude aux vraisemblances, procureraient environ 100,000 hectares de terre en bonne culture, dont l'État pourrait disposer dans son plus grand intérêt.

Digitized by Google

En calculant ainsi l'économie et les avantages que l'application du système des colonies forcées présenterait à l'État pour chaque mendiant qui y serait soumis, au lieu d'être détenu dans des maisons centrales, qui sont encore en général de vrais foyers de corruption, des espèces d'écoles de criminalité, nous désirons appeler l'attention sur le Tableau statistique (N°. 1) relatif à la population de la France, qui porte à plus de 75,000 le nombre des mendians, et à environ 1,853,000 celui des indigens en 1829 (1), et nous avions déjà eu lieu de faire observer que ce nombre s'est inévitablement accru dans les dernières commotions politiques qui ont déplacé tant d'intérêts, frois-

(1) Nous devons prévenir ici que ce Tableau n'est point officiel, quant au nombre des indigens et des mendians; mais on peut néanmoins compter sur son exactitude approximative, ayant été présenté par M. le vicomte *de Villeneuve* (alors préfet du département du Nord, après l'avoir été de celui de la Loire-Inférieure) à l'appui du Mémoire dont nous avons fait l'éloge, page 8, et cet administrateur, justement réputé, s'étant servi, pour ce Tableau, tant des documens qu'il avait recueillis dans divers départemens que de ceux qu'il avait trouvés près de la haute administration; cependant, nous aurons à citer des preuves de son insuffisance.

Digitized by Google

sé tant d'individus et suspendu tant de travaux.

Sûrement les bons artisans qui savent que les travaux ne peuvent avoir d'activité qu'en raison de la sécurité de ceux qui les font faire et les paient seconderont puissamment la sagesse et la fermeté du Gouvernement pour rétablir cette sécurité ; mais il faut toujours un certain temps pour raffermir la confiance quand elle a été ébranlée, et comme on doit prévenir l'extrême désespoir, on ne peut disconvenir que l'application du système des colonies forcées pour la répression de la mendicité est bien plus nécessaire en France qu'il ne l'était dans le royaume des Pays-Bas, qui possédait auparavant, comme nous l'avons dit, des institutions et des établissemens de charité et de détention, tels qu'il n'en existait nulle part de plus beaux et où l'on voyait notamment sept dépôts spéciaux de mendicité, qui ont disparu et ont été remplacés par les colonies forcées, comme étant bien plus avantageuses, tant pour l'économie que pour l'amélioration du détenu.

Ayant eu déjà lieu d'observer que l'application du système des colonies libres était de même plus nécessaire en France qu'il ne l'était dans les Pays-Bas, et en restreignant nos cal-

Digitized by Google

culs à ce qui concerne la Hollande, parce que les colonies agricoles qui y étaient fondées, depuis huit ans, à l'époque dont nous parlons (1829), ont acquis une expérience et un développement positifs, devons-nous insister sur ce que pourrait valoir à la France l'imitation des exemples que lui offre ainsi la Hollande, si elle voulait employer les mêmes moyens en ce qui concerne les indigens, les vétérans militaires, les orphelins qui sont reçus dans les colonies libres, et les mendians qui sont détenus dans les colonies forcées.

Nous avons vu, à cet égard, que la Hollande, dont la population n'est que de 2,814,281 (1), compte dans ses colonies agricoles 7,800 individus appartenant aux classes précitées. (*Voir* la page 216.)

Pendant seize années, elle trouve pour chaque individu une économie des deux tiers de ce qui lui en aurait coûté dans les établissemens publics, et, à l'expiration des seize années, les colonies agricoles et les terres qui en dépendent appartiennent aux souscripteurs, qui y trouvent ainsi, pour chaque individu qui aura

(1) Voir la note A et le Tableau statistique qu'elle contient.

Digitized by Google

été placé et aura profité de la souscription, environ un hectare de terre qui sera passé de l'état inculte à l'état de culture de premier ordre par des travaux constamment bien dirigés, bien exécutés et favorisés par des amendemens abondans. Si donc la France, dont la population s'élevait, lors du dernier recensement fait en 1827, à 31,845,422 ames, faisait, proportionnellement à cette population, ce que la Hollande a fait proportionnellement à la sienne, en ayant déjà bien d'autres institutions et établissemens publics et de charité que ceux qui existent chez nous, la France, au bout de seize années, pendant lesquelles elle aurait économisé par chaque individu à peu près les deux tiers de ce qu'il aurait coûté dans les établissemens publics actuels (ce qui, pour environ 80,000 individus, ferait par an plus de 10,000,000 fr. de moins en charges publiques supportées de diverses manières), et on aurait acquis environ 100,000 hectares de terre, dont l'état de culture de premier ordre porterait la valeur à au moins 1,000 fr. chaque (ce qui forme un total d'environ 100,000 fr.), et nous avons vu, page 272 et suivantes, qu'un tel résultat, en se trouvant réalisé pour la Hollande, en avait amené d'autres encore plus importans pour l'agriculture, pour l'humanité,

Digitized by Google

pour la sécurité et la prospérité de l'État. Nous nous réservons d'insister plus amplement sur ces considérations quand nous aurons à faire la récapitulation des avantages que la France peut retirer de l'application du système des colonies agricoles.

Application du système des colonies agricoles aux forçats libérés.

Après avoir établi les avantages qui appartiennent plus spécialement aux applications de ce système, déjà faites par la Hollande pour les cas et dans les circonstances que nous avons fait connaître, nous devons maintenant examiner, ainsi que nous l'avons annoncé, ce que ce même système aurait de praticable et d'avantageux pour d'autres cas et d'autres circonstances, qui en réclament non moins impérieusement les bienfaits importans.

Nous allons examiner d'abord ce qui concerne les forçats libérés, et pour établir notre jugement à cet égard, nous considérerons successivement, 1°. l'état actuel des choses, ses inconvéniens, ses dangers pour l'ordre social; 2°. les moyens d'y obvier par l'application du système de colonies, que nous désignerons sous le nom de *colonies de réhabilitation;* 3°. les ré-

Digitized by Google

sultats, sous le rapport pécuniaire et surtout sous celui de l'humanité et de la sécurité publique.

Pour ce qui concerne l'état actuel des choses, nous commencerons par faire observer que, suivant le compte annuel du ministre de la justice, le nombre moyen des forçats détenus dans les bagnes est d'environ 10,500, dont à peu près 2,000 le sont à perpétuité.

D'après le dernier de ces comptes, le nombre des condamnés aux travaux forcés en 1829 a été de 1,306, savoir : 273 à perpétuité et 1,033 à temps, dont 488 pour 5 ans et le surplus pour de 5 ans à 20 ans.

Quant aux condamnations à la réclusion dans la même année, il n'y en a eu qu'une à perpétuité ; il y en a eu 1,221 pour de 5 ans jusqu'à 12 ans et 806 pour 5 ans : total, 1,806.

Nous nous sommes procuré le Tableau synoptique N°. 4, que nous devons à la bienveillance de M. le comte *d'Argout*, ministre des travaux publics, et qui constate que le nombre des forçats et autres libérés placés sous la surveillance de la police, qui se trouvent en France, s'élevait au 25 avril dernier (1831) à 38,865.

Un tel nombre doit paraître alarmant quand on réfléchit sur la position dans laquelle se

Digitized by Google

trouve, à l'égard de l'ordre social, le forçat libéré.

Sous ce rapport, c'est en quelque sorte en vain qu'aux yeux de la justice il a satisfait à la vindicte publique et expié son crime par la peine qui lui a servi de châtiment ; pour l'ordre social, où la sécurité individuelle et celle de la famille passent avant tout, il reste passible de l'espèce de réprobation et d'effroi qui se rattachent au souvenir de son entrée et de la durée de son séjour dans le bagne : il n'est que trop notoire qu'à son départ et son entrée, il a subi des traitemens qu'on croit nécessaires à la sûreté du bagne, mais qui ajoutent encore à l'ignominie de sa punition ; il n'est encore que trop notoire que nos bagnes, qui n'ont éprouvé que récemment (1830) la séparation des condamnés à perpétuité, qui sont maintenant envoyés exclusivement à Brest, sont, malgré la surveillance la plus active, des espèces de cloaques, où ce que le vice a de plus abject et le caractère criminel de plus effronté fermente comprimé sous la crainte des châtimens rigoureux qu'on juge nécessaires pour empêcher leur explosion. A sa sortie d'un tel lieu, rien ne garantit ni le repentir, ni la conversion du forçat ; rien même n'assure qu'il n'est pas sorti du bagne

Digitized by Google

encore plus vicieux qu'il n'y est entré : aussi la police, comme responsable de la sécurité publique, ne le laisse-t-elle sortir qu'avec une cartouche jaune qui relate son crime, sa détention, sa sortie et le lieu où il doit se rendre directement pour y rester sous la surveillance de l'autorité.

Cette mesure, où toute autre qui y suppléerait, et sans laquelle la tranquillité publique pourrait être compromise, doit signaler le forçat libéré à la honte et à la méfiance dans le lieu qu'il a cru devoir choisir pour sa résidence. Il s'y trouve ainsi encore marqué du sceau de la réprobation, et celui-là même dont le châtiment et le repentir ont opéré la conversion peut voir refuser ses services et se trouver sans ressource par suite de la crainte qu'il inspire.

Il en résulte qu'on doit considérer généralement comme en état d'hostilité contre l'ordre social cette classe d'êtres, qui, après avoir déjà commis un crime, et ayant été initiés, pendant leur détention dans le bagne, à ses pratiques les plus habiles et les plus hardies, se trouvent dans l'affreuse alternative de mourir de faim ou de commettre une mauvaise action; et cette idée, à la fois affligeante et inquiétante, n'est que trop souvent confirmée par les interrogatoires mêmes

Digitized by Google

des forçats libérés pris en récidive ; car on en voit beaucoup qui, en recevant comme une chose désirée par eux leur condamnation à une détention qui leur assurera le morceau de pain dont ils étaient privés en se conduisant bien, annoncent qu'à l'expiration de leur peine la même cause leur fera subir encore le même malheur et donner le même scandale.

A l'appui de ces considérations, déjà si dignes de réflexions profondes, l'auteur doit citer la réponse qui lui fut faite, lorsqu'en recevant dans les bureaux du ministère le Tableau des libérés dont il est ici question, il témoigna sa surprise de ce qu'il s'en trouvait alors (25 avril 1831), 1,840 dans le département de la Seine, tandis qu'il leur est interdit d'approcher de la capitale dans un rayon de douze lieues : le chef de bureau, qui avait l'obligeance de lui remettre ce Tableau, lui fit observer que c'était le restant de 4 à 5,000 libérés qui avaient trouvé moyen de se trouver à Paris à l'époque du jugement des ministres, et qu'on obligea ensuite à quitter la capitale, mais par des moyens successifs, pour éviter des rassemblemens tumultueux de leur part : d'où on doit conclure qu'il peut se trouver en France plus de 30,000 individus, qui, par suite de leur position, sont aux aguets et

Digitized by Google

prêts à être fauteurs des tumultes perturbateurs, et leur affluence pour les derniers événemens de Lyon vient encore de le prouver.

Quelles chances d'inquiétudes pour la sécurité particulière, d'attaques contre l'ordre public! Quel encouragement pour le grand nombre de ceux qui croient trouver dans des émeutes, les uns des occasions de pillage, d'autres des moyens de changer un ordre de choses contraire à leur intérêt, à leur ambition, à leurs systèmes! Et l'étranger lui-même ne peut-il pas calculer que ce sont nos troubles intérieurs qui lui offrent le moyen le plus sûr et peut-être même le seul d'arrêter l'élan de notre prospérité, de la faire rétrograder et de diminuer ainsi notre puissance relative?

Mais en même temps quel concours de motifs puissans pour faire espérer que le Gouvernement, qui nous donne tant de preuves de son zèle, prendra, dans les circonstances actuelles, les moyens de remédier à un état de choses qui est à la fois si affligeant pour l'humanité et si menaçant pour l'ordre social!

Et parmi ces moyens comment ne pas apprécier celui qu'a réclamé la majeure partie de nos départemens, c'est à dire la colonisation des forçats libérés? Dans le rapport qu'a fait sur ces

Digitized by Google

votes nombreux M. *Barbé-Marbois*, dont nous avons déjà cité l'autorité, si respectable par ses lumières et sa propre expérience, ne concluait-il pas dès 1823, ainsi que nous l'avons vu, à ce qu'on eût recours à la colonisation agricole, quoique l'expérience n'en fût encore que très récente en Hollande? Quelle force de plus doivent prendre des argumens tels que les siens, aujourd'hui qu'une pratique d'environ dix ans a confirmé les espérances qu'on avait conçues! Si, au spectacle que présente cette simple expérience de dix années, on oppose, comme nous le faisons plus complétement ailleurs, celui qu'on voit dans la note G relative à l'Angleterre, des inconvéniens qu'ont éprouvés les divers systèmes de colonisation par transportation forcée qu'a essayés, depuis Élisabeth jusqu'à nos jours, cette nation si célèbre par son esprit public et sa puissance maritime; enfin, si on se rappelle ce que nous avons dit au sujet de la colonisation d'Alger, on restera convaincu que le vœu si généralement émis en France pour la colonisation des forçats libérés ne peut se réaliser convenablement que par l'application du système des colonies agricoles, et il est facile de reconnaître qu'elle peut s'effectuer avec facilité et même avec avantage pour l'État.

Digitized by Google

Effectivement, en suivant les exemples que donnent les colonies forcées, soit pour la construction des bâtimens, comme plus économiques et facilitant par leurs distributions les moyens de classifications; soit pour l'exploitation, comme présentant l'emploi d'un grand nombre de bras et les produits considérables de la petite culture; enfin, pour cette tenue et cette discipline militaires, qui assurent l'ordre et donnent un esprit de corps et d'émulation, même à des êtres qui en paraissaient entièrement incapables, on conçoit quel avantage aurait un tel établissement pour le forçat libéré, qui, en sortant du bagne, aurait la certitude d'y trouver des moyens d'existence proportionnés à son travail (d'après les règles dont nous avons parlé), et de mériter par sa conduite des certificats, qui, après un laps de temps, que fixeraient les réglemens comme nécessaire pour pouvoir en juger, lui seraient délivrés à sa sortie et seraient en quelque sorte pour lui un acte de réhabilitation; circonstance d'un si grand intérêt, qu'elle nous semble devoir motiver pour ces colonies le titre de *colonies de réhabilitation;* car un tel titre contribuerait encore par lui-même à l'efficacité de la mesure.

Sans prétendre tracer ici un plan d'exécution

Digitized by Google

qui exigerait de profondes méditations, nous pouvons, en nous rappelant ce qui a été dit du bagne d'Anvers qui avait quatre classes, y compris celle de grace, nous faire une idée de ce que présenteraient l'ensemble et le résultat d'une telle colonie.

Le forçat libéré qui y arriverait dirigé par l'inconvénient de n'avoir d'autre titre à produire que cette espèce d'*exeat*, dont nous venons de parler, et qui le mettrait alors bien plus en état de réprobation dans le lieu de sa résidence, serait placé dans la classe d'admission avec les notes qui lui auraient été délivrées à sa sortie du bagne. Ces notes serviraient de renseignemens sur le degré de surveillance qu'il exigerait, et la séparation des salles servirait à l'effectuer; il passerait de cette classe dans une autre qu'on pourrait appeler classe de bonne conduite, lorsqu'il aurait mérité d'y être admis; de la classe de *bonne conduite*, il passerait à la dernière classe qu'on appellerait de *réhabilitation*, et ce serait au sortir de celle-ci qu'il recevrait un certificat, qui, constatant les preuves données de sa conversion, le rendrait ainsi apte à rentrer dans le corps social, affranchi d'une réprobation dont il resterait passible sans un tel moyen. Si de telles mesures étaient

Digitized by Google

adoptées, il y a lieu de croire que le forçat ayant, même pendant sa détention au bagne, la certitude d'influer sur son sort à venir par des notes bonnes ou mauvaises, chercherait à éviter ces dernières ; et pour rendre plus efficace une disposition conforme au but de la justice, on pourrait encore établir une classe de grace, comme il en existait une au bagne d'Anvers; mais en faisant passer les forçats, jugés dignes d'y être admis, dans la classe de réhabilitation de la colonie agricole dont nous venons de parler, et où ils n'exigeraient pas le tiers de ce qu'ils coûtent au bagne; car, d'après les comptes portés au budget de la marine, leur journée coûte moyennement 50 fr. (tout compris).

Cette économie servirait d'autant à compenser l'excédant qui pourrait se trouver entre les dépenses de l'établissement et le produit du travail des forçats libérés, auxquels il faudrait, pour leur émulation, payer les deux tiers de ce produit, savoir : un tiers directement payable chaque semaine, un tiers en réserve pour leur sortie, en laissant un tiers pour l'établissement.

Au surplus, il y a lieu de présumer que le forçat étant accoutumé à un travail pénible, ses travaux, bien surveillés, bien dirigés dans les colonies agricoles, seraient assez productifs

Digitized by Google

pour compenser ainsi les frais de l'établissement.

Nous pouvons citer, à l'appui de cette idée, l'exemple d'un camp de 650 condamnés au boulet, que l'auteur a vus travaillant à Glomel à la tranchée du point de partage du canal de Nantes à Brest, au compte d'un adjudicataire, qui, comme de raison, n'adoptait cette mesure que parce qu'il y trouvait du bénéfice, et les détails que nous allons donner de ce camp dans l'article ci-après mettront à même d'en juger.

A ces considérations purement pécuniaires, il faut joindre ce que l'État et l'ordre social gagneraient à diminuer ainsi le nombre des récidives; on peut en juger en consultant l'article qui concerne les bagnes dans le Tableau synoptique, n°. 5, concernant la France, et qui présente la statistique de divers établissemens de détention à l'appui des observations qu'ils comportent.

On y voit que, dans les dix années expirées en 1827, le nombre des récidives a été de 27 p. 100 sortis, et que, dans les dix années finies en 1828, il a été de 33 p. 100; ce qui fait un accroissement de près d'un quart dans le nombre des récidives pour une seule année de plus en rapprochement du moment où nous parlons. Il en

Digitized by Google

résulte de fortes dépenses de plus pour l'État; car les condamnations pour récidives entraînent des détentions plus longues, mais surtout de graves préjudices et même des dangers pour l'ordre social; effectivement le forçat libéré peut être porté au meurtre par l'espoir de rendre plus difficiles les preuves nécessaires pour sa condamnation, qui, vu le cas de récidive, doit devenir plus rigoureuse : tout concourt donc à prouver la nécessité d'établir pour les forçats libérés des colonies agricoles, qu'on qualifierait de *réhabilitation*, d'après les résultats si désirables qu'on pourrait en obtenir, et ce que nous allons dire dans l'article ci-après achevera de prouver qu'on peut le faire avec facilité et sécurité.

Application du système des colonies forcées aux punitions militaires et aux condamnations par jugemens correctionnels.

Réponse aux objections relatives à la difficulté de la surveillance et aux dangers de l'évasion.

Après avoir établi les avantages que la France serait sûre de recueillir en imitant les exemples qui lui ont été donnés par la Hollande pour les cas que nous avons particulièrement signalés

Digitized by Google

jusqu'ici, et après avoir reconnu la nécessité de recourir à un système pareil pour le sort des forçats libérés, l'auteur doit, conformément à ce qu'il a annoncé dans l'introduction de la deuxième partie de cet ouvrage (page 285 et suivantes), aborder maintenant les considérations non moins importantes que présente l'application du système des colonies forcées à la punition des délits militaires, ainsi que de ceux qui font l'objet de condamnations correctionnelles à des détentions depuis et y compris un an, jusque et y compris cinq ans.

Il est essentiel de commencer par prévenir les objections que l'on peut faire contre ces applications du système des colonies forcées, en raison de la difficulté de surveiller, de maintenir dans la discipline et de faire travailler convenablement des hommes qui ont déjà surmonté la crainte du châtiment, et enfin pour rassurer contre leur évasion, qui peut devenir un objet d'alarme pour la contrée. Pour bien répondre à ces objections, nous n'emploierons, comme en toute autre circonstance relative à notre sujet, et ainsi que nous l'avons annoncé (page 286), que des faits existans et des autorités authentiques. Nous allons donc prendre pour point de comparaison l'exécution de travaux

Digitized by Google

tout aussi assujettissans, tout aussi essentiels et difficiles à surveiller que ceux des colonies agricoles forcées, soit par leur nature, soit par la disposition et le nombre des individus employés.

C'est ainsi qu'on a vu nombre de travaux faits et bien exécutés par des prisonniers de guerre placés dans des camps composés de tentes ou de baraques informes; nous en citerons particulièrement de très remarquables qui ont été exécutés par des prisonniers espagnols, parce qu'on les regardait comme les plus opposés au travail et comme les plus disposés à la révolte. Cependant ils ont été employés par milliers sans danger pour le pays et avec utilité, notamment à des travaux de canalisation. L'auteur a vu les travaux d'un de leurs camps en baraques au point de partage de la partie du grand canal de Bretagne, qui joint la Loire à la Vilaine, en partant de Nantes et aboutissant à Redon. Il a su qu'avec des moyens de surveillance bien entendus mais faciles, ils s'y étaient bien comportés : ce sont des prisonniers espagnols, qui, au nombre de 4 à 5,000, ont en grande partie creusé les beaux bassins d'Anvers et fait les terrassemens des fortifications de la citadelle qui commande cette ville, et l'auteur a appris par M. le général *Bernard*,

Digitized by Google

dont il a déjà cité la recommandable autorité, et qui dirigeait les travaux de la citadelle d'Anvers, et de M. *de Bourges*, actuellement ingénieur en chef, directeur des canaux de Briare, de Loing et d'Orléans, qui dirigeait les travaux du bassin d'Anvers, que ni l'un ni l'autre n'avaient eu de sujets de plaintes des prisonniers espagnols qu'ils avaient employés; qu'ils en avaient même été très satisfaits, malgré leur grand nombre, en employant à leur égard, d'un côté, des mesures de discipline militaire bien assurées par une fermeté juste et la crainte des peines qui devaient atteindre les infractions; de l'autre, l'espoir d'améliorer leur sort en raison de leur activité pour le travail (1).

---

(1) Nous devons citer ici un fait qui prouve que le concours de ce dernier moyen est nécessaire pour assurer le succès et la bonne exécution des travaux. M. *Boistard*, ingénieur d'ailleurs d'un grand mérite, et qui avait précédé M. *de Bourges*, pour la direction des travaux de creusement, l'ayant négligé en ne donnant aux prisonniers qu'un faible salaire fixe qui ne les stimulait point par l'espoir d'améliorer leur sort en raison de leurs travaux, ils les exécutaient si mal et avec tant de négligence que M. *Boistard* ne voulait plus employer ces prisonniers, qui, au contraire, satisfirent complétement M. *de Bourges* pour ces mêmes travaux, lorsqu'il leur eut assuré une

Digitized by Google

Le concours de ces deux moyens et sans l'emploi de voies plus rigoureuses avait suffi pour maintenir dans l'ordre et faire bien travailler des hommes mal disposés par eux-mêmes; enfin, la surveillance de militaires à cheval, qui ne devaient point faire de quartier aux déserteurs, suffisait pour prévenir les évasions; cependant, c'était dans un pays dont la population était en grande partie disposée à les favoriser, en raison de son grand attachement aux pratiques du culte catholique, qui se trouvait froissé et contrarié par l'occupation militaire des Français; tandis qu'il présentait un sujet d'intérêt pour le prisonnier espagnol qui souffrait pour cette religion.

On peut encore citer, comme un exemple de l'efficacité d'une surveillance confiée à des militaires qu'on sait bien déterminés à en remplir les devoirs, l'exemple du petit nombre de militaires qui suffit pour escorter des colonnes entières de prisonniers de guerre; il en est de même pour les colonnes de jeunes conscrits, dont un si grand nombre, marchant contre leur gré, peut désirer s'échapper en traversant des localités fa-

---

paie *à la tâche*, dont la vérification et la répartition se faisaient avec des individus choisis parmi eux.

Digitized by Google

vorables à l'évasion; mais, pour en revenir à des exemples fournis par des circonstances plus conformes à celles qui font le but de nos recherches, nous citerons les travaux qu'effectuent les condamnés militaires.

Nous pouvons d'abord établir, comme observation générale, que déjà les militaires condamnés, soit aux travaux forcés, soit au boulet, sont employés à des travaux de fortifications ou à d'autres, pour lesquels le maintien de la discipline et la répression des évasions sont assurés par des moyens qu'il serait facile et suffisant d'employer aux colonies forcées, pour ceux-mêmes qu'on oblige actuellement à traîner le boulet par suite d'une condamnation spéciale. Ce moyen pourrait être suppléé par d'autres moins rigoureux: telle serait par exemple l'espèce d'entraves, dont on se sert au bel hospice général de Saragosse, pour prévenir l'évasion des aliénés, que, dans des vues d'humanité, on laisse vaguer dans les vastes emplacemens (très grandes cours bien plantées) que renferme ce magnifique établissement; leur étendue est telle que ces cours sont traversées par un chemin public pour en éviter le détour, avec un factionnaire à chacune de ses extrémités, qui suffit alors pour empêcher l'évasion,

Digitized by Google

et un poste militaire pour assurer la tranquillité (1).

On pourrait encore employer, *au besoin*, un collier de force en fer, garni à l'intérieur, ayant un crochet recourbé à sa partie correspondante à la nuque du cou, et dont *Howard* donne la description et le dessin, comme étant en usage pour les criminels employés à Berne au nettoiement des rues. Au surplus, le seul but de ces indications est de donner quelques idées des moyens qu'on pourrait employer, *au besoin*, pour intimider ou punir ceux qui voudraient s'évader, sans rien préjuger à leur égard.

Mais nous pouvons citer à l'appui des réponses qui nous occupent ici que des condamnés militaires sont employés à des travaux de canaux, où ils sont contenus et dirigés par les seuls moyens que nous avons vus être suffisamment rassurans dans les colonies forcées de la Hollande et de la Belgique.

Ainsi, des condamnés militaires ont été employés avec succès aux premiers travaux, très difficiles, du point de partage du canal d'*Ille* et

---

(1) Voir la description de ce procédé dans la note *L*, relative à la France.

Digitized by Google

Rance, et ils s'y étaient assez bien comportés pour mériter d'être amnistiés lors du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Des condamnés militaires, répartis en plusieurs divisions où ils étaient baraqués, ont travaillé avec succès au canal du Blavet, qui exigeait des creusemens dans le roc, et faits en lit de rivière : ce sont des condamnés militaires qui font les ouvrages de terrassement du canal de Niort à La Rochelle, auquel le Gouvernement a encore récemment alloué 190,000 fr. pour 1832. Environ 300 condamnés militaires sont employés aux travaux à Bellecroix ; mais en ne faisant que citer ces divers travaux, nous devons porter une attention plus particulière à un camp de 650 condamnés, établi dans les landes immenses de Glomel, où ils creusent la tranchée de près de 23 mètres de profondeur en maximum, qu'il a fallu pratiquer, et qui va être incessamment terminée, au point de partage de la partie du canal de Nantes à Brest, qui doit rejoindre ce premier de nos ports militaires avec ceux de Lorient et de Nantes.

Ce beau canal évitera ainsi le trajet par mer entre ces ports, dont la durée est incertaine en temps de paix, et qui, en temps de guerre, donnait lieu à des prises et pertes de munitions, qu'on

Digitized by Google

a vues égaler, dans une seule année, le montant de ce qu'aura coûté ce canal, qui doit en même temps vivifier le pays et faire arriver à Brest les beaux bois de construction du Haut-Rhin, et les produits de nombre de fonderies de premier ordre, par la grande ligne navigable dont il fait partie, et qui remonte jusqu'à Bâle et Strasbourg.

L'auteur de cet ouvrage ne devait pas manquer d'examiner les principales localités de cette belle ligne navigable, dans la visite qu'il a faite de tous les canaux exécutés ou en exécution en France, pour en rendre compte dans la suite de son *Traité sur les canaux navigables*, dont il a déjà annoncé la prochaine publication: dès lors il a dû reconnaître par lui-même le camp de 650 condamnés dont il parle ici, et il a été si bien secondé à cet égard, comme pour tout ce qui concerne les grands et pénibles travaux de cette partie du canal de Nantes à Brest, par M. *de Kermel*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au zèle duquel on doit l'établissement et la bonne tenue de ce camp, qu'il croit devoir en faire connaître les principaux détails, comme présentant un exemple remarquable de colonies forcées du genre dont il propose l'adoption.

Digitized by Google

Description d'un camp de 650 déserteurs employés à creuser la tranchée de Glomel, au point de partage du canal de Nantes à Brest.

M. *de Kermel* a proposé et a établi, avec un zèle exemplaire, ce camp de condamnés, pour suppléer à l'embarras où le mettaient l'apathie et la méfiance de l'habitant de ces contrées, qui regardait le résultat qu'on voulait obtenir comme une véritable folie, ainsi que le peu de bras disponibles dans une contrée misérable, dont la population allait en grande partie chercher son existence dans les cantons du littoral de la Bretagne. Au milieu de ces dispositions défavorables, et dans un lieu que la misère et le défaut de communications rendaient presque désert, il lui fallut organiser les travaux nécessaires pour creuser un biez de partage de 4,100 mètres de long avec une tranchée de 3,185 mètres, dont la profondeur allait jusqu'à $22^{m},468$ dans un terrain peu solide : de sorte qu'il y fallait pratiquer des talus de $1^{m},50$ de base sur un mètre de hauteur, coupés par des banquettes horizontales d'un mètre de largeur à chaque hauteur de $2^{m},50$, et il a trouvé, dans l'établissement du camp dont il s'agit, le moyen le plus sûr pour

Digitized by Google

faire exécuter des travaux qui présentaient tant de difficultés. Voici quels ont été le plan et les mesures qui ont assuré le succès qu'il désirait, et au moyen desquels plus de 21,000,000 de mètres cubes de terre avaient été extraits de la tranchée, lors du dernier compte rendu des travaux jusqu'en 1830.

Le camp des condamnés consiste en une grande baraque en charpente couverte en genêts et paille, et close dans le bas par des murs en gazons provenant des landes environnantes.

Sa forme est celle d'un rectangle, ayant extérieurement 80 mètres de longueur sur 54 mètres de largeur.

La largeur intérieure des salles est de $5^{m},50$.

Les pièces destinées aux condamnés, la chapelle et l'infirmerie occupent les deux grands côtés du rectangle et une grande partie d'un des petits côtés. L'autre petit côté est destiné au logement des militaires et des gendarmes. Au centre de la cour est un petit massif carré, de 5 mètres de côté, contenant deux cuisines pour les condamnés, une cuisine pour les gendarmes et une autre pour l'infirmerie. Un petit bâtiment extérieur et parallèle à l'aile nord, construit en terre et couvert en paille, renferme le logement des agens, le magasin aux vivres et

Digitized by Google

celui d'habillement, ainsi que le logement du chirurgien attaché à l'établissement. Pour éviter des fondations dispendieuses peu compatibles avec cet établissement temporaire, il n'existe point d'étage, le tout est au rez-de-chaussée.

La précipitation avec laquelle il a fallu improviser cette construction au milieu d'un hiver rigoureux, jointe à la difficulté des transports et à la nécessité de faire venir de loin des charpentiers plus adroits que ceux des campagnes voisines, a rendu le premier établissement plus dispendieux. Cependant, ces dépenses n'ont été que d'environ 30,000 francs, y compris l'ameublement, consistant en hamacs, couvertures, bidons, gamelles, etc.

Ce camp, ainsi établi, peut contenir 700 condamnés (1).

La nécessité reconnue d'un établissement de ce genre pour parvenir à exécuter un si grand travail dans le délai fixé a fait éprouver à l'administration des pertes assez fortes, mais bien moindres que celles qu'aurait exigées l'entretien de ces condamnés par le Gouvernement, sur un autre point où leur travail n'aurait pas

(1) Cette dépense de premier établissement ne reviendrait ainsi qu'à environ 50 fr. par condamné.

Digitized by Google

été aussi utile ; on en a la preuve par le résultat offert pour les six années de travail, depuis le 1^er^. janvier 1824 jusqu'au 31 décembre 1829.

RÉSULTATS MOYENS POUR SIX ANS.

Nombre moyen d'hommes présens à l'atelier.

Ce nombre ayant été moindre dans les premières années, mais ayant été de 650 en 1828 et 1829, donne, pour terme moyen. 346

Nombre moyen de journées par an.

De travail.	32,179	
De relâche pour saison d'hiver et mauvais temps, vu la nature des travaux, et pour fêtes, etc.	71,245	132,532
De paresseux ou punis. . . .	4,456	
D'hôpital ou d'infirmerie, vu l'insalubrité du creusement d'une tranchée aussi profonde.	24,652	

Les dépenses faites par l'administration pour l'entretien de l'établissement et la nourriture des condamnés, tant les jours de travail que ceux du repos, ont produit, comparées à

Digitized by Google

la dépense qui serait résultée de l'emploi des ouvriers du pays pour un même nombre de jour, un déficit moyen de 62,925 fr. 46 c. (1).

Les condamnés étant des militaires déserteurs en punition, leur discipline est confiée à un officier de gendarmerie, qui commande les postes pour prévenir les évasions, tant au camp que sur les travaux. Les peines encourues sont réglées par le décret d'organisation de 1809.

L'entrepreneur des travaux du point de partage est obligé d'employer les condamnés aux déblais de la coupure lorsque la saison le permet. En général, il les occupe à la tâche, au moyen de marchés dont l'agent comptable a connaissance. Les métrages sont faits tous les

(1) Ce déficit pour six années donne 10,500 fr. par an : le nombre des condamnés détenus ayant été moyennement d'environ 500 pendant chacune des six années, il en résulte que, pour chacun d'eux, l'excédant de ce qu'il a coûté (tout compris) sur ce qu'a valu son travail, n'est que d'environ 21 francs par an pour des travaux dont la difficulté et surtout la nature obligeaient de perdre dans l'année un nombre de journées supérieur à celui qu'on pouvait employer : combien un tel exemple présente d'encouragement pour les colonies agricoles où les travaux seraient bien plus faciles à exécuter, à surveiller, bien moins susceptibles d'interruption, et pourraient être en même temps plus lucratifs !

Digitized by Google

mois contradictoirement par l'entrepreneur et le conducteur chargé de la surveillance de l'entreprise, et qui désigne les parties du travail dont il faut d'abord s'occuper.

L'insalubrité des travaux a déterminé l'établissement d'un hospice à Rostrenen.

Cet hospice est confié aux soins des Sœurs du Saint-Esprit, et un médecin est attaché à l'établissement ; d'après l'importance qu'on devait y attacher, les premiers frais d'installation dans cet édifice ont été faits par l'administration des ponts et chaussées, qui alloue 1,600 fr. par an aux Sœurs pour leur nourriture. Le mobilier a été fourni par la Guerre, qui paie, à raison d'un fr. par jour, le temps que les condamnés y passent. Les malades y sont proprement dans des salles vastes et bien aérées ; l'édifice (ancien couvent) est entouré de jardins et d'une cour où les convalescens se promènent.

Pour l'utilité du camp, deux jardins principaux ont été défrichés dans les landes, d'ailleurs entièrement stériles, qui l'environnent; les soins remarquables donnés par les détenus à cette culture et les moyens d'engrais que donne un tel établissement produisent des résultats dont l'aspect étonne au milieu d'un vaste plateau dénué de toute végétation ; on y voit entr'autres des choux et des carottes

Digitized by Google

d'une beauté extraordinaire et des pommes de terre très bonnes. Ces légumes sont d'une grande ressource pour l'amélioration de leur nourriture. Les carrés de choux peuvent en produire dix à douze milliers. La superficie du terrain ainsi défriché et mis en jardin potager est d'environ 2 hectares, et s'il n'y en a pas davantage, c'est que cette quantité suffit à toute la consommation légumière du camp; cependant, ce terrain, avant d'être cultivé, ne produisait qu'une bruyère rase, sans herbe, excepté dans quelques parties marécageuses. La nature du sol est une argile contenant très peu de terre végétale.

Le nombre des militaires préposés à la garde des condamnés varie avec leur nombre. Il y a eu dans le commencement 60 gendarmes; mais ce nombre, détaché des compagnies de toute la Bretagne, faisant tort au service des départemens, l'expérience a permis de le réduire à 20. Le complément des militaires nécessaires au service a été pris dans les régimens en garnison à Saint-Brieuc, Brest ou Quimper.

Les seules mesures prises à cet égard consistent dans le bien-être des hommes dans l'établissement, autant que la localité le permet, et la crainte des peines qu'ils encourent lorsqu'ils

Digitized by Google

désertent. Les évasions isolées au camp sont assez difficiles, à cause de la garde qui s'y fait jour et nuit ; mais sur les travaux, où il faut les disséminer sur une grande étendue, il est fort difficile de les empêcher tout à fait. Néanmoins elles sont très rares, parce qu'elles n'aboutissent à rien pour le condamné qui s'évade, qu'à le conduire à des peines plus longues et plus sévères. (Voir ce qui a été dit à ce sujet, page 168.)

L'auteur terminera ces détails, en disant que c'est principalement l'aspect de ce camp, de ces travaux exécutés par des condamnés libres, sans boulet, sans autre signe pour être reconnus que leur vêtement uniforme, et ne présentant que l'image d'ouvriers attachés à leurs travaux, qui l'a décidé à aller reconnaître lui-même les colonies forcées de la Hollande, pour s'éclairer davantage, par d'autres faits également positifs, sur les idées qu'il émet ici.

A des faits aussi remarquables, nous croyons superflu d'ajouter un exemple que cite *Howard* de l'efficacité d'une surveillance bien entendue, en parlant de la conduite des prisonniers qui furent employés aux travaux de construction de la prison d'Oxford. En renvoyant au surplus à ce que nous disons dans la note H, relative aux États-Unis, au sujet de semblables travaux à

Digitized by Google

la construction de la prison d'Auburn, effectuée de même par des prisonniers, nous allons revenir à ce qui se rapporte directement aux cas dont nous nous occupons spécialement dans cet article pour l'application du système des colonies forcées, dont le camp des condamnés établis à Glomel, et y travaillant depuis six ans, nous offre un exemple si encourageant (1).

---

(1) En citant, comme nous venons de le faire, des exemples aussi favorables relativement aux condamnés militaires, nous ne devons pas moins porter en même temps nos observations sur ceux qui sembleraient les contredire : tel est celui qu'on pourrait voir dans un camp de 250 condamnés, qui ont été employés aux travaux du canal de Berry. Ce camp, d'abord établi entre Dravant et le Rhimbé, pour les travaux du point de partage de la partie de ce canal qui va de Saint-Amand à Bourges, fut ensuite transporté près Sancoins pour le creusement de la tranchée du point de partage de la branche de ce canal, qui se dirige vers la Loire au Bec-d'Allier; mais l'ouverture de cette tranchée, qui devait aller jusqu'à 14 mètres de profondeur, fit surgir des eaux jaillissantes, et, faute d'issue, parce que les terrains au dessous étaient encore en litige pour les indemnités, elles firent bientôt un marécage de cette localité, que l'auteur n'a pu traverser à cheval qu'avec la plus grande peine. Dès lors le découragement s'empara des condam-

Digitized by Google

Pour ce qui concerne les compagnies de discipline, il y en a huit en France, qui se composent moyennement de 2 à 300 hommes chacune; on y envoie, pour un temps assez considérable, les militaires dont l'inconduite résiste aux punitions qui sont infligées à la résidence des corps dont ils font partie; nous allons faire ici deux observations tellement frappantes qu'elles doivent suffire pour faire préférer à ce moyen de punition celui de la détention dans une colonie forcée.

---

nés; ils avaient recours à tous les moyens possibles et en employèrent même de dangereux pour leur santé, dans le but de se faire mettre à l'infirmerie; mais telle était l'insalubrité des travaux auxquels ils cherchaient ainsi à se soustraire, qu'ils y étaient attaqués du scorbut; dans moins d'un an, il en mourut 72 sur 250, et les gendarmes préposés à leur garde étaient eux-mêmes victimes de la contagion: alors on abandonna ce camp, qui était construit en baraques, à peu près dans la forme de celles de Glomel, mais mieux recrépies et couvertes; il était placé à mi-côte, au dessus de cette espèce de marécage, dont on n'avait point eu à prévoir la formation, qui a tenu à une circonstance unique; il en recevait ainsi les exhalaisons, et un tel exemple peut servir d'instruction pour le choix des localités quand on veut établir un camp, mais sans atténuer les avantages que présentent les autres exemples que nous venons de citer.

Digitized by Google

Effectivement, 1°. le militaire arrivé au fort dans lequel est consignée la compagnie de discipline, où il subit pour punition la privation de sa liberté, s'y trouve livré à une oisiveté dont il n'est que trop facile de calculer les déplorables effets parmi des hommes déjà livrés à l'inconduite, et qui finissent par se familiariser avec les vices les plus infames. On conçoit dès lors quel degré de corruption peuvent acquérir de plus la majeure partie de ceux qu'on punit ainsi!

Ce degré de corruption est d'autant plus regrettable que, renvoyés dans d'autres corps, à l'expiration de leur peine, ils peuvent y devenir des espèces de pestiférés pour ces jeunes conscrits sortis purs de leurs foyers champêtres, mais souvent simples et faciles, qui, en changeant les travaux si constamment actifs de la campagne contre des exercices qui laissent, surtout dans les mauvaises saisons, de grands intervalles d'oisiveté, peuvent être accessibles aux moyens par lesquels les mauvais sujets, sortis encore plus corrompus des compagnies de discipline, chercheraient à les séduire et à les familiariser avec leurs honteuses et coupables habitudes.

2°. Si un militaire était envoyé à une colonie

Digitized by Google

forcée au lieu de l'être à une compagnie de discipline où il reste oisif, inutile, et où il devient plus vicieux, il trouverait dans la première un travail *forcé*, qui deviendrait un moyen de punition bien plus sûrement efficace pour lui, et qui, en le rendant plus apte au service, meilleur au moral, serait en même temps utile au pays; quant aux moyens coercitifs qui seraient nécessaires pour assurer de tels résultats, on peut se rappeler l'efficacité de ceux dont nous avons parlé au sujet de la colonie de punition établie dans les colonies de la Hollande (voir la page 208).

Les mêmes considérations quant aux principes, les mêmes moyens quant à l'exécution, s'appliquent avec encore plus d'importance à ce qui concerne les condamnés militaires aux travaux publics ou au boulet, et ce que nous avons déjà dit au sujet du camp de Glomel nous dispense d'insister de nouveau à cet égard.

Nous observerons seulement, sous le rapport du résultat économique, que, d'après le compte rendu par le ministre de la guerre, les frais d'arrestations des déserteurs sont annuellement de 70 à 80,000 fr., y ayant une gratification de 25 fr. pour l'arrestation de chaque déserteur ramené dans son corps ou dans les ateliers de condamnés: leur nombre moyen est d'environ

Digitized by Google

3,000 par an ; les traitemens des agens, des surveillans employés pour les condamnés au boulet, de 50,000 fr., et que, vu le peu de dépense de premier établissement et d'entretien, et l'utilité des travaux agricoles dont le camp de Glomel donne l'exemple, il y aurait sûrement une grande économie à établir les déserteurs en colonies forcées pour des travaux agricoles et de défrichemens, quand ils ne seraient pas réclamés pour des travaux de fortifications; nous devons faire observer ici que ceux de canalisation se terminent et vont devenir rares, ainsi que les entreprises dont l'étendue comporterait des travaux de condamnés, après la confection des 600 lieues de canaux, que le Gouvernement doit livrer à la navigation sous deux ou trois ans, si on ne retarde point l'allocation des fonds complémentaires reconnus nécessaires(1). Enfin, on doit encore remarquer qu'on a supprimé en 1829 et 1830 le bagne de Lorient, qui était réservé aux militaires condamnés au boulet, et auxquels il faut donner une autre destination. Après avoir constaté, ainsi que nous l'a-

(1) Il doit être inutile d'observer ici que l'ouvrage que nous avons déjà eu lieu d'annoncer plusieurs fois contiendra tous les détails relatifs à ces canaux.

Digitized by Google

vions promis, la possibilité d'appliquer avec des avantages bien faits pour déterminer le système des colonies forcées aux punitions militaires, nous devons nous occuper de ce qui concerne l'application de ce même système aux condamnés par jugemens correctionnels, pour des détentions depuis et y compris un an, jusque et y compris 5 ans, en laissant de côté les condamnations au dessous d'un an, comme ne devant pas compenser par l'utilité des travaux, pendant une détention aussi courte, les frais de déplacement joints à ceux d'entretien des condamnés pour moins d'un an.

Application des colonies forcées aux détentions correctionnelles.

Nous avons déjà fait connaître sommairement, page 287 et suivantes, la puissance des motifs qui nous déterminaient à rechercher les avantages que pourrait avoir, sous tous les rapports, cette application; nous devons maintenant examiner successivement l'importance des résultats qu'on en obtiendrait et même la nécessité d'y recourir, dans l'état actuel des choses, pour les détentions par suite de jugemens correctionnels.

Digitized by Google

On sait qu'aux termes de l'article 40 du *Code pénal*, le condamné correctionnellement *doit être renfermé dans une maison de correction et y être employé à l'un des travaux établis dans cette maison, selon son choix;* mais, faute d'établissemens spéciaux pour ce genre de punition, ceux qui sont condamnés à la subir sont généralement renfermés dans les maisons centrales dont nous avons déjà parlé, avec des prisonniers condamnés au criminel. Il en résulte une espèce de violation de la loi, que nous avons déjà signalée et qu'on ne saurait trop déplorer, soit qu'on la considère en elle-même et sous le rapport de la justice et de l'humanité, soit qu'on en examine les résultats pour l'administration et l'économie politique; nous devons entrer à cet égard dans l'exposé de quelques faits qui prouveront combien il est important de remédier à un mal qui menace de devenir de plus en plus funeste; et pour faciliter l'explication et la vérification de ces faits, nous avons joint ici, sous le n°. 5, un Tableau synoptique (1)

(1) Ce tableau a été dressé d'après les documens officiels que présentent les comptes annuels des ministres de la justice et de l'intérieur (ce dernier étant chargé de l'administration et des dépenses des établissemens de dé-

Digitized by Google

des établissemens de détention dont il est question dans cet ouvrage, avec des colonnes qui se rapportent aux diverses observations que nous avons à faire.

En considérant d'abord ce qui se rapporte plus directement à la violation de la loi, nous devons faire observer que le nombre des détenus dans les diverses maisons centrales et les prisons, à la fin de 1829, était d'environ 34,000, parmi lesquels il s'en trouvait environ 13,500 (dont près de 3,000 de 21 ans et au dessous), qui, n'étant condamnés que correctionnellement, auraient dû, comme nous venons de le dire, n'être détenus que dans des maisons de correction et employés à l'un des travaux établis dans cette maison, à leur choix: il en résulte que plus de 13,000 individus ont à réclamer contre la société pour raison d'une violation dont on les rend victimes, avec d'autant plus d'injustice et d'inhumanité, qu'au lieu de leur infliger, conformément à la loi, un châ-

---

tention); ces documens et ceux qu'on a bien voulu communiquer à l'auteur dans les bureaux du ministère de l'intérieur, enfin les rapports faits à la Société royale pour l'amélioration des prisons, constatent également les faits que nous allons exposer.

Digitized by Google

timent propre à les corriger, on leur fait subir une peine bien autrement rigoureuse, qui doit les pervertir davantage et même les familiariser avec le crime, en les mettant en communication journalière avec des scélérats consommés, qui se font un jeu et une sorte d'honneur criminel de les rendre aussi dépravés qu'eux.

Nous avons déjà insisté sur les effets désastreux d'une telle confusion d'individus à corriger avec des individus qui doivent les porter aux crimes; mais puisque nous avons eu à citer ici le grand nombre de jeunes gens de 21 ans et au dessous qu'on expose ainsi à des chances si certaines d'une dépravation plus grande, nous ferons observer combien on doit regretter un tel régime pour ces êtres qui, dans l'aveuglement de l'inexpérience et de la vivacité de la jeunesse, ont pu s'égarer, et dont l'âme, encore accessible aux bons sentimens, pourrait être arrachée au vice, au crime même par l'heureuse influence d'une discipline sévère, combinée avec les leçons de la morale et l'habitude du travail, préservatif si puissant contre le mal; mais tel est le régime des maisons centrales, que même le travail qu'on y donne aux détenus correctionnellement est accompagné de

Digitized by Google

circonstances, tendantes à leur corruption et présentant des observations qui achèvent de prouver ce que nous avons déjà dit sur la préférence qu'on doit donner aux travaux agricoles.

Effectivement, les travaux industriels qu'on donne aux détenus sont au compte d'un entrepreneur, qui calcule, dans son intérêt, que le travail du détenu sera mieux fait et lui sera plus profitable en raison de la plus grande durée de sa détention, qui est déterminée par son degré de criminalité: ainsi, ce sont les plus criminels qui sont les plus recherchés; les mieux traités par l'entrepreneur; il les stimule par des gratifications hebdomadaires qu'il leur remet directement, en les ajoutant au salaire fixé par les réglemens pour la journée, dont un tiers est payé au détenu, un tiers mis en réserve pour sa sortie et un tiers reste à l'entrepreneur, qui a, de plus, le grand avantage (bien préjudiciable à l'ouvrier honnête et libre qui ne peut soutenir une telle concurrence) d'avoir 20 pour 100 de rabais sur les prix du commerce pour l'estimation de sa fabrication dans le marché qu'on fait avec lui; ce qui lui donne une grande latitude pour les gratifications aux détenus devenus plus habiles en raison d'une détention plus

Digitized by Google

longue. Ainsi, moins la détention est longue, parce que le détenu est moins coupable, plus il est délaissé par l'entrepreneur, et cependant comme il est établi que le temps des prisonniers appartient à cet entrepreneur, on ne peut en affecter suffisamment aux instructions qui pourraient être utiles et favoriser en même temps l'amélioration morale et la position du détenu après l'expiration de sa peine : c'est beaucoup quand on peut obtenir qu'on donnera une heure par jour à l'instruction des plus jeunes, pour leur montrer à lire et à écrire, étant admis en principe que le temps du détenu appartient à l'entrepreneur.

Comme ces gratifications au détenu qui travaille au gré de l'entrepreneur vont jusqu'à 3 et 4 fr. par semaine, il peut les amasser dans un but coupable; mais, habituellement, il les dépense de manière à accroître encore sa dépravation et même celle des autres, par la contagion des mauvais exemples qu'il leur donne.

L'administration devant lui procurer les moyens les moins dangereux de dépenser son argent, il est d'usage que tous les dimanches on ouvre dans la prison une cantine bien fournie de viandes de toute espèce et de mets recherchés pour ceux qui ont le plus à dépenser; à l'appui

Digitized by Google

de ce qu'a vu lui-même l'auteur à ce sujet, il va citer ici le compte que rendent d'un repas de détenus MM. *Gustave de Beaumont* et *Alexis de Toqueville*, jeunes magistrats, attachés l'un au ministère public à Paris, l'autre au tribunal de Versailles, dans la notice sur le système pénitentiaire, qu'ils ont publiée avant de partir pour les États-Unis d'Amérique pour y remplir la mission qui leur était confiée par le ministère de l'intérieur, d'y reconnaître ce qui concernait les établissemens pénitentiaires (1):

---

(1) L'auteur, en lisant cette notice, dont il n'a eu connaissance qu'après le départ de ces messieurs, regretta d'y voir combien étaient erronés les renseignemens qu'on leur avait donnés sur l'état actuel de la maison de Gand, en leur faisant croire qu'*il n'en restait rien que le souvenir d'un bien qui n'existe plus* (page 154 de cette brochure), tandis qu'elle est encore aujourd'hui l'établissement de ce genre dont l'ensemble présente le plus d'avantage, et que les Anglo-Américains eux-mêmes ont déclaré avoir pris pour modèle de leurs établissemens pénitentiaires, ainsi qu'on peut le voir dans la note B, note déjà citée comme consacrée à cette maison, parce qu'elle était trop peu connue en France, et parce qu'elle prouvait la haute idée que la Belgique attachait aux colonies agricoles, puisqu'elle adoptait leur système, alors même qu'elle possédait déjà une maison où les mesures répressives de la mendicité étaient réunies aux moyens de détention les

Digitized by Google

« Doutant nous-mêmes qu'un pareil ordre de » choses pût exister comme on le disait, nous » avons pris la peine d'aller à Poissy, un di- » manche, à l'heure du repas des détenus : nous » ne saurions rendre l'impression profonde et » pénible qu'a fait naître en nous la vue du ré- » fectoire. Qu'on se figure plusieurs centaines » d'hommes dont presque tous avaient les stig- » mates de la corruption et du vice imprimés » sur la face, occupés gaiement à manger et

---

mieux entendue jusqu'alors. Par exemple, on peut voir dans cette note que les abus dont nous gémissons ici n'y existent pas, à cause de la discipline ferme et régulière qui règne dans la maison, et qui est une suite, 1°. des classifications des détenus et du silence absolu dans les réfectoires ; 2°. de la sage précaution qui fait mettre à la cantine une taxe en sus du prix réel des vivres recherchés et dont le profit tourne en gratifications ; 3°. de la règle qui réduit la portion du détenu dans son salaire du 1/3 au 1/8, en raison de la durée de sa détention et de sa criminalité ; 4°. et enfin, parce que, pour le genre du travail, on y occupe les détenus à tout ce qui concerne les toiles de l'armée, de manière à procurer à l'état un excédant annuel d'environ 100,000 fr. sur ce que coûte l'établissement, qui renferme plus de 1,300 détenus. (Nous avons déjà fait observer combien de tels exemples mériteraient d'être imités en France, et avec spécialité, pour diverses fournitures de l'armée. (Voir, p. 152.)

Digitized by Google

» à boire, dans l'oubli grossier de leur position
» et de leur ignominie; on les voyait réunis
» par sociétés autour de tables bien servies, pa-
» raissant avoir le vin à discrétion, tant les pré-
» cautions sont mal prises pour en empêcher
» l'abus : tous parlaient haut, riaient, fumaient,
» jouaient entr'eux. On avait enfin le coup-d'œil
» d'un immense cabaret : la seule différence,
» c'est que ce lieu était peuplé de misérables,
» et que la joie, au lieu d'y être franche et
» naïve, y était contrainte et ordurière. Nous
» restâmes long-temps en contemplation devant
» ce spectacle; nous ne fûmes tirés des ré-
» flexions qu'il faisait naître en nous, que par
» la voix de notre conducteur, qui, se mépre-
» nant sur la cause de notre silence, nous
» assura avec candeur qu'il n'existait pas à
» Poissy de maison bourgeoise où l'on fît de
» meilleurs dîners. »

On conçoit quels désordres doivent résulter d'orgies pareilles; ce qui les rend encore plus déplorables, c'est leur influence sur les jeunes gens, qui, en raison de la vivacité de leur âge, deviennent les plus turbulens et les plus incorrigibles; d'après ce que disent les magistrats que nous avons déjà cités, il n'y a pas eu à Poissy une seule révolte dont ils n'aient été les

Digitized by Google

principaux agens ; et comment pourrait-il en être autrement quand on livre ainsi la fougue de leur âge aux suggestions et à l'exemple du crime? La peine la plus sévère est celle du cachot ; mais elle les punit sans les corriger. Le grand nombre de ceux qu'il faut y mettre force à en mettre plusieurs ensemble dans le même ; alors d'autres principes de désordres y fermentent encore davantage.

Ce qui tient au coucher des détenus dans cette maison, et qui est maintenant généralement adopté, mérite aussi d'être observé. On se sert de ce qu'on appelle des *galiotes* : ce sont des espèces de boîtes dont le fond est sanglé ; on y place le lit, qui se compose d'un matelas, un traversin, une paire de draps, une ou deux couvertures, suivant la saison ; pendant la journée, la galiote se dresse contre la muraille. Ce coucher a le double inconvénient d'engendrer beaucoup de vermine, malgré tous les soins qu'on emploie pour y remédier, et de favoriser les habitudes vicieuses d'individus déjà corrompus. On peut voir, dans la note (M), combien le hamac serait préférable sous tous les rapports.

Il résulte de cet ensemble d'inconvéniens que le plus grand nombre des détenus libérés, sortant

Digitized by Google

de la prison encore plus pervertis, retrouvent dans la société des besoins dont ils étaient affranchis pendant leur détention, et que ne pouvant pas espérer des occasions de satisfaire leur goût pour la débauche, ils tombent en récidive; de sorte qu'on en voit qui, entrés jeunes dans cette funeste carrière, sont détenus pour la troisième et même la quatrième fois, et c'est ainsi que nous voyons dans le Tableau n°. 5, dressé d'après le compte officiellement rendu par le ministre de la justice, que le nombre des récidives, pour la maison de Poissy, est de 99 pour 100 relativement à celui des sorties, en prenant une année moyenne des dix dernières.

Voici maintenant ce que coûte à l'État le condamné correctionnellement, qui se trouve ainsi livré à une contagion morale si funeste.

L'adjudicataire de la nourriture et de l'entretien avait reçu, jusqu'en 1829, 42 centimes par jour et par détenu, outre un tiers retenu sur le prix de leur journée de travail; mais le Gouvernement paie en outre les employés, les réparations et diverses menues dépenses, ce qui peut être évalué à environ 10 centimes par jour, et porte ainsi le prix de la journée à 52 c.; cependant le terme de l'adjudication étant expiré en décembre 1830, on a procédé, le 8 dudit mois,

Digitized by Google

à une nouvelle adjudication au rabais. Aucun adjudicataire ne s'est présenté, en raison de la stagnation des travaux, et les soumissionnaires actuels ont demandé, pour continuer le service, 68 centimes par jour, et une diminution dans les charges : en y ajoutant les 10 cent. en sus qui restent à la charge de l'État, comme nous venons de le dire, le détenu coûtera par année à peu près le quadruple de ce que coûte un détenu dans les colonies forcées, où il se corrige et où il convertit des terres sans produit en terres de première culture, et cela y compris les frais de premier établissement, qui, pour la maison de Poissy, ont été à environ 1,100,000 fr., quoique le terrain et des bâtimens dont on a tiré parti appartinssent déjà à l'État.

Telles sont les observations que présente une de nos maisons centrales, placée sous la surveillance de préfets qui n'arrivaient au département de Seine-et-Oise qu'après avoir fait connaître la supériorité de leurs talens administratifs ; ce qui prouve assez que le mal tient au système suivi et au défaut de classification des détenus ; d'où il en résulte malheureusement que, dans les autres maisons centrales ou prisons, des circonstances analogues produisent des abus plus ou moins semblables à ceux que nous si-

Digitized by Google

gnalons, ainsi que nous l'avons reconnu nous-mêmes dans plusieurs que nous avons visitées.

A l'appui de ces considérations et de la nécessité d'une classification des détenus, le Tableau n°. 5, que nous venons de citer, contient des observations remarquables. On y voit que, parmi les maisons centrales, celle qui présente le moins de récidive est celle de Cadillac (1), parce que n'ayant été ouverte qu'en 1822, avec des distributions convenables, et ne contenant que 315 femmes, elle n'éprouve pas ainsi cette confusion de coupables encore novices en quelque sorte, avec d'autres chez lesquels le vice ou le crime est invétéré; tandis que les maisons centrales qui présentent le plus de récidives sont celles qui se rapprochent le plus de la capitale, en raison de la quantité de malfaiteurs de profession et d'individus déjà repris de justice, qui trouvent moyen d'y abonder. Par suite de cette déplorable affluence et de la population de la capitale, le grand nombre des condamnés correctionnellement à l'emprisonnement par les

(1) C'est par faute d'impression que le nombre des récidives pour cette maison est porté dans ce Tableau à 0,24, n'étant réellement, d'après celui du ministre, que de 0,14.

Digitized by Google

tribunaux de Paris donne lieu, pour ces maisons, à un encombrement encore plus sensible et plus inévitable que celui auquel les autres sont exposées; et c'est ainsi qu'on voit les récidives pour Bicêtre s'élever jusqu'à cette proportion de 106 pour 100 sorties, qui est telle qu'elle a besoin d'être expliquée. On voit, par la note mise au bas du même Tableau, qu'une proportion si tristement étonnante tient à ce qu'on a calculé, pour le nombre des sorties, l'année moyenne des dix dernières, et on conçoit d'ailleurs combien les détenus doivent y acquérir encore de perversité, en observant que le local qui leur est affecté n'a été disposé que pour 400, et qu'on y renferme cependant 650 condamnés; les uns, correctionnellement, à un an et plus de détention; les autres, criminellement, à la réclusion ou aux travaux forcés : de sorte que, faute d'emplacement, on est obligé d'en faire coucher trois dans deux lits rapprochés, et de faire coucher dans les corridors, sur la paille, avec une seule couverture, ceux qui ne travaillent pas. (Voyez le *Rapport fait à la Société royale pour l'amélioration des prisons*, le 16 janvier 1829.) Enfin, comme celui qui travaille ne peut, étant gêné comme il l'est, y gagner moyennement qu'environ 22 francs par an, il est ainsi

Digitized by Google

bien prouvé que ce n'est pas l'intimidation qui peut le plus empêcher les récidives, car ici elle devrait être à son comble, et que c'est la dépravation qui les engendre.

En se reportant à ce qui concerne l'ensemble des récidives dans le Tableau n°. 5, on y voit que leur proportion s'est accrue, de 1828 à 1829 (en calculant pour chacune de ces années l'année moyenne des dix dernières), savoir : pour les maisons de correction assujetties au régime des maisons centrales, de 0,25 à 0,46 ; pour l'ensemble des dix-neuf maisons centrales de 0,31 à 0,38, et pour les bagnes, de 0,27 à 0,53 : de sorte que les forçats libérés, malgré le malheur de leur position, que nous avons dû faire ressortir en parlant d'eux, comme les mettant souvent dans l'alternative de la faim ou d'un délit, parce qu'on repousse leur travail, présentent encore proportionnellement moins de récidives que les maisons centrales, qui, elles-mêmes, en présentent moins que les maisons dites de correction, mais qui sont assujetties à leur régime.

C'est donc surtout aux emprisonnemens par suite de jugemens correctionnels qu'il faut appliquer ces expressions d'un ministre (*M. de Martignac*), dans le rapport fait le 30 janvier 1830 à la Société royale pour l'améliora-

Digitized by Google

tion des prisons : « Nos prisons punissent et ne corrigent pas. » Nous voyons que les faits prouvent ici que, bien loin de là, elles tendent à corrompre davantage et à rendre plus aptes au crime celui qui n'avait encouru qu'une condamnation correctionnelle.

Le dernier compte rendu par le ministre de la justice, en 1830 pour l'année 1829, rend encore plus frappantes l'exactitude et l'importance de ces observations, en constatant la progression des récidives, notamment pour ceux qui avaient subi des condamnations correctionnelles.

Le ministre rappelle d'abord ce principe que la loi, en infligeant des peines, doit vouloir qu'on ne perde jamais de vue l'amélioration morale des condamnés, et il observe qu'*il importe de constater soigneusement le mal ; car, lorsqu'il sera bien connu*, dit-il, *le remède deviendra plus facile.*

Pour l'accroissement du nombre des récidives en 1829, nous allons extraire littéralement de son rapport ce qu'il contient à ce sujet :

« Il était de 756 en 1826, de 893 en 1827, de » 1,182 en 1828 ; il est maintenant de 1,334 (1),

(1) On voit ainsi que l'acroissement a été de plus des deux tiers en quatre ans.

Digitized by Google

» savoir : 1,157 hommes et 177 femmes. Cette » augmentation porte principalement sur les » individus qui avaient précédemment subi la » peine des travaux forcés et des peines correc- » tionnelles; le nombre des accusés libérés de » la réclusion, sur la totalité des accusés en ré- » cidive, 171 seulement étaient poursuivis » pour des crimes contre les personnes, ce qui » fait 13 sur 100. Ce rapport était de 12 en » 1828 et de 11 en 1827.

» 227 individus ont été accusés d'assassinat » en 1829 : parmi eux se trouvaient 25 condam- » nés libérés, 9 avaient précédemment subi les » travaux forcés, 3 la réclusion, 13 des peines » correctionnelles.

» Sur les 89 condamnés à mort, 20 se trou- » vaient en état de récidive, 7 avaient encouru » les travaux forcés, 2 la réclusion, 11 *des con-* » *damnations correctionnelles.*

» Parmi les 1,334 accusés qui ont récidivé, » 942 avaient déjà été condamnés pour vol; » 1,084 étaient poursuivis pour le même crime » en 1829. Ainsi, comme on l'a fait observer » dans le compte de 1828, le penchant au vol » est toujours celui qui se manifeste le plus » parmi les condamnés libérés. Pour certains » individus, le vol est en quelque sorte *un mé-*

Digitized by Google

» *tier, et loin de s'amender par les châtimens qui* » *leur sont infligés, leur perversité s'accroît et* » *se propage dans les prisons où ils sont détenus.*

» Outre les accusés en récidive dont je viens » de parler, 4,425 prévenus qui se trouvaient » dans le même état ont été jugés, en 1829, par » les tribunaux correctionnels. Parmi eux se » trouvaient 3,467 hommes et 958 femmes.

» Sur la totalité de ces prévenus, 3,242 avaient » précédemment subi une seule peine, 727 » avaient été condamnés deux fois, 260 trois » fois, 94 quatre fois, 41 cinq fois, 23 six fois, » 14 sept fois, 9 huit fois, 15 de neuf jusqu'à » cinquante-sept fois.

» En additionnant ensemble les accusés et les » prévenus en récidive jugés en 1829, on trouve » pour total 5,759.

» Parmi les accusés en récidive, 967 n'avaient » subi qu'une seule condamnation quand ils » ont été jugés de nouveau, 259 avaient déjà » été condamnés deux fois, 76 trois fois, » 17 quatre fois, 11 cinq fois, 1 sept fois, et » 1 huit fois. Sur les huit condamnations que » ce dernier avait précédemment encourues, » sept étaient correctionnelles et une infamante; » il a été la neuvième fois condamné aux tra- » vaux forcés à temps.

» La proportion de ceux qui ont été l'objet

Digitized by Google

» de nouvelles poursuites dans l'année de leur » mise en liberté est de 25 sur 100 pour les » forçats libérés, de 28 pour les condamnés qui » avaient subi la réclusion, de 37 pour les » condamnés à l'emprisonnement d'un an et » plus; de 42, pour les condamnés à d'autres » peines correctionnelles.

» D'autres tableaux marquent l'âge des indi- » vidus en récidive lors de la première con- » damnation et de la dernière. Il en résulte que, » sur 5,759 condamnés libérés, 1,669 n'avaient » pas encore atteint 21 ans quand ils ont com- » mis leur première faute. C'est, comme en » 1828, plus du quart.

» Si tant de jeunes gens, loin d'être corrigés » par un premier châtiment, ne rentrent dans » la société que pour s'y livrer à de nouveaux » méfaits, on doit l'attribuer en partie à ce » qu'ils sont confondus dans les prisons avec » d'autres condamnés plus expérimentés dans » le crime, qui achèvent de les pervertir. Il se- » rait donc bien vivement à désirer qu'on pût » désormais séparer les détenus dont l'âge laisse » encore quelqu'espoir, de ceux dont on n'a » plus à attendre qu'un repentir aussi rare que » tardif (1). »

(1) Ce passage du rapport prouve quelle serait l'utilité

Digitized by Google

Aux documens officiels que présente le ministre de la justice, nous devons joindre ceux qui se trouvent dans les comptes rendus par le ministre de l'intérieur, ainsi que dans le budget, relativement à l'accroissement de dépenses que nécessite chaque année celui des condamnations, presqu'entièrement dû à la progression des récidives parmi les détenus par jugemens correctionnels, qui, comme nous venons de le voir, s'est accrue de plus d'un tiers depuis 1825 jusqu'en 1829.

Voici le relevé des dépenses que présentent, relativement à l'entretien des détenus dans les maisons centrales et les prisons départementales, les comptes rendus et les budgets présentés aux chambres pour les années ci-après :

---

de maisons de refuge pour les détenus, au moment où ils sortent du lieu de leur détention et où ils doivent éprouver le plus de difficultés à trouver de l'ouvrage ; ces maisons de refuge seraient organisées de manière à leur en procurer en raison de leur bonne conduite : c'est ainsi qu'il en a été établi une à Lyon, par le seul zèle charitable d'un simple particulier, dont nous parlerons plus loin, et dont nous avons admiré sur les lieux les soins et les bons résultats.

Digitized by Google

	MAISONS CENTRALES.	PRISONS départementales pour entretien général.
1825. Entretien des détenus. .	2,985,000 f.	
Nourriture extraordin.	23,000	
Indemnités payées à des prisons départementales pour les détenus qu'on mettait, faute de place, dans les maisons centrales.	306,591	
TOTAL pour 1825.	3,314,591 f.	3,588,627
1828. Entretien des détenus. . .	3,351,196 f.	
Fournitures extraordin.	11,021	
Indemnités comme ci-dessus.	292,185	
TOTAL pour 1828.	3,654,402 f.	3,799,000
Budget pour 1832 (d'après les dépenses faites en 1831).		
Entretien des détenus. . .	3,900,000 f.	
Fournitures extraordin.	60,000	
Indemnités pour détenus dans des prisons départementales, comme ci-dessus.	180,000	
TOTAL pour 1832 (d'après les dépenses faites en 1831). .	4,140,000 f.	3,867,000
Si de ces dernières sommes on déduit ce qui est calculé ci-dessus pour les dépenses faites en 1825.	3,314,591	3,588,627
on reconnaît qu'il y a eu, pour les cinq années écoulées depuis 1825 jusqu'en 1831, un accroissement en dépense de.	825,409	278,373
Faisant, au total.	1,103,782	

ce qui revient à plus de 200,000 f. par an.

Digitized by Google

On peut encore observer, d'après ces calculs positifs, que cet accroissement de 1,103,782 fr. de dépenses, dans les cinq années dont il s'agit, est le septième de ce qui était dépensé à leur origine, c'est à dire en 1825, et qu'en ayant à prévoir ainsi un accroissement d'un septième tous les cinq ans, on pourrait doubler en trente-cinq ans la dépense actuelle, qui, comme on le voit, monte à 8,016,000 fr., dont 4,149,000 fr. pour l'entretien des détenus dans les maisons centrales, et le surplus pour l'entretien de ceux qui sont dans les prisons départementales, indépendamment de l'accroissement des frais de justice, qui, suivant le compte du ministre, s'élèvent à environ 3,500,000 fr., et dont la progression devrait être proportionnée à celle que nous calculons ici pour les condamnés : d'où il résulte que la marche actuelle des choses affligeantes dont nous nous occupons ici donnerait le triste présage d'une dépense honteuse d'environ 24,000,000 fr. dans trente-cinq ans, si elle devait continuer.

Ainsi, sous le rapport pécuniaire, comme sous celui de la sécurité publique, et pour l'ordre social, il est prouvé que l'État subit, comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de notre deuxième partie, la juste punition de sa prévarication à la loi envers les condamnés par juge-

Digitized by Google

ment purement correctionnel, puisqu'ils sont livrés et à une peine plus rigoureuse que celle que la loi prescrit, et à une confusion avec des criminels qui devient pour eux un moyen de plus grande corruption, au lieu d'en offrir un de correction; tellement que leurs récidives, se propageant dans une proportion supérieure à toutes les autres classes, deviennent vraiment effrayantes; cependant, loin de nous tout désir de provoquer, à l'appui des idées que nous émettons, une sensibilité irréfléchie, ni d'élever des doutes sur le zèle de l'Administration.

Notre unique but est et doit être de nous conformer au principe fondamental, si justement rappelé par le ministre de la justice dans son dernier rapport que nous venons de citer, et, comme il le veut, de *constater soigneusement le mal, parce que, lorsqu'il est bien connu, le remède en est plus facile.*

Maintenant que nous avons sondé la plaie, cherchons donc le meilleur moyen de la guérir; et en considérant les efforts qu'a faits jusqu'à présent l'Administration, jugeons bien ce qu'elle peut faire encore, et si ses moyens sont suffisans pour atteindre son but, ou si la force des circonstances ne lui impose pas l'obligation d'en rechercher d'autres.

Digitized by Google

Parmi les améliorations qui prouvent son zèle, il en est qui présentent des inconvéniens dont on ne pourrait se dispenser de calculer l'importance. Tels sont ceux qui se rattachent aux travaux industriels confiés aux détenus, avec les motifs les plus louables, mais qui rappellent ce que nous avons déjà dit du principe établi par le Gouvernement anglais, qu'on ne devait pas ériger en manufactures des maisons de détention où le détenu, n'ayant aucune charge à supporter, peut travailler moyennant un salaire dont la modicité exclurait la concurrence des établissemens particuliers qui, ayant à acquitter sur leur gain les dépenses de loyer, d'entretien, d'avances pour les matières premières, de patentes, etc., et à courir encore des chances de perte, se trouveraient ruinés et réduits à envier le sort du détenu, sans le déshonneur et la dépravation qui l'accompagnent. Nous avons renvoyé à la note G, qui concerne l'Angleterre, les détails relatifs à la pratique des travaux improductifs que ce Gouvernement a généralement adoptés d'après les motifs dont un administrateur (M. le comte *d'Argout*), qu'on s'applaudit de voir au nombre de nos ministres, signalait lui-même l'importance dans la séance du 24 janvier 1828, au sujet d'un rapport à la Société

Digitized by Google

royale pour l'amélioration des prisons pour l'année 1827.

Le Ministre (M. *de Martignac*) qui faisait ce rapport y annonçait, comme un sujet de satisfaction, que, sur une population moyenne de 17,800 détenus dans les 19 maisons centrales, 14,800 avaient eu une occupation constante; que le produit de leurs travaux s'était élevé à 1,455,000 fr., ce qui avait fait ressortir, pour chacune de leur journée, un salaire moyen de 0,33 c.; il observait que sur cette somme il avait été remis directement aux détenus par semaine un tiers, ce qui avait fait pour l'année environ 500,000 fr., qui se trouvaient généralement dissipés en un ou deux jours ; que le denier de poche provenant du tiers mis en réserve, et qui avait été remis aux détenus sortans, lequel montait à environ 63 fr. pour chaque détenu, avait été dépensé en débauches à la porte même de la maison (1).

Voici les expressions que dictait à M. le comte *d'Argout*, sur cette partie du rapport, la sage prévoyance d'un habile administrateur.

---

(1) Par les rapports subséquens, on voit que la journée du détenu s'est augmentée, et que son denier de poche, à sa sortie, montait moyennement à 70 fr.

Digitized by Google

« Ces dix-neuf établissemens, renfermant » 19,400 ouvriers, ne sont-ils pas des manufactures susceptibles de nuire aux industries établies comme aux industries nouvelles? La différence de condition entre l'ouvrier condamné » et l'ouvrier libre est, relativement à la société » comme aux individus eux-mêmes, tout en faveur des premiers. »

Il cite le parti qu'avait pris l'habile directeur du dépôt de Nîmes, qui y avait établi des ateliers de travail dont le succès fut tel, que les ouvriers extérieurs ne pouvaient plus soutenir la concurrence sans perdre leur nécessaire. Sur leurs plaintes, dont on reconnut la justice, il fut décidé que les objets manufacturés au dépôt ne pourraient être vendus qu'aux prix les plus élevés du commerce; et ces observations sont d'autant plus intéressantes, que, comme nous l'avons déjà dit, le détenu gagne en raison de son habileté, qui elle-même est proportionnée à la durée de sa détention, c'est à dire à son degré de culpabilité : ainsi, les comptes rendus pour les prisons de Paris constatent qu'à la maison de Saint-Lazare, où sont détenues les femmes condamnées criminellement et aux travaux forcés, chaque femme travaillant gagne moyennement plus de 106 fr. par an, tandis

Digitized by Google

qu'aux Madelonnettes, où elles n'étaient détenues que correctionnellement et pour moins de temps, elles ne gagnaient qu'environ 22 fr. par an. Quelle est la malheureuse ouvrière à l'aiguille qui, même en se perdant les yeux par son travail, peut espérer soutenir la concurrence d'une détenue criminelle de Saint-Lazare, sans tomber elle-même dans la misère?

Nous citons ici un exemple relatif aux femmes, comme nous avons cité plus haut l'exemple relatif aux hommes, que présente le sort du détenu criminel à Poissy, qui, en raison de son gain, proportionné, comme nous l'avons vu, à la durée de sa détention et par conséquent de sa culpabilité, peut y faire des orgies tous les dimanches; tandis que le détenu correctionnellement à Bicêtre n'y gagne qu'environ 22 fr. par an (1).

Au sujet de cette concurrence du travail du condamné par la justice avec celui de l'ouvrier honnête, nous devons encore faire observer qu'elle est plus particulièrement fatale à celui-

(1) Voir, pour les journées des détenus à Bicêtre, aux Madelonnettes et à Saint-Lazare, le bel ouvrage sur la *Statistique de Paris*, par M. *Chabrol de Volvic*, préfet du département de la Seine.

Digitized by Google

çi dans les grandes villes, près desquelles les maisons centrales et les prisons sont ordinairement établies, et où l'affluence des indigens est en même temps le plus redoutable; enfin, au sujet de la dépense des détenus pendant l'année 1827, le Ministre expose, comme un avantage, que chaque journée n'est revenue qu'à 0,91 c., c'est environ 330 fr. par an; ce qui fait plus du quadruple de ce que coûte le détenu dans les colonies agricoles pendant seize années seulement, après lesquelles l'Etat trouve un bénéfice d'un hectare de terre mis en culture du premier ordre par chaque détenu.

Quel contraste présentent ainsi, sous tous les rapports, nos maisons centrales avec ces colonies forcées, qui maintiennent le détenu dans la discipline, lui donnent l'habitude du travail, lui assurent un pécule proportionné à sa conduite, et sont en définitive productives pour l'Etat.

Ces observations deviennent encore plus frappantes au moment même où nous les consignons ici; effectivement, elles trouvent une nouvelle force dans une discussion à la Chambre des députés, au sujet de la pétition des tisserands et des cordiers de la ville d'Agen, qui s'y plaignent de ne pouvoir soutenir la

Digitized by Google

concurrence des métiers établis dans la maison centrale d'Eysses, d'après l'infériorité du prix de la main-d'œuvre, qui y est fixé beaucoup trop bas, et l'exemption de toutes les charges que l'industrie libre supporte; ils disent que leur industrie est presque exclusivement exploitée dans cette maison, où il n'y avait que trente métiers en 1815, et où il y en avait trois cents en 1831. (*Moniteur* du 30 novembre 1831.)

L'honorable rapporteur de cette pétition (M. *Dumon*, qui avait aussi fait le rapport sur les modifications du *Code pénal*) observait que les plaintes de ce genre se renouvellent très souvent, et qu'elles méritent toute l'attention de la Chambre.

Un honorable député, qui se distingue par son zèle et ses connaissances, M. le comte *Delaborde*, a invoqué dans cette discussion, et comme propre à éviter la concurrence dont on se plaignait, l'exemple de l'Autriche, où les détenus, renfermés dans des maisons dites d'économies, y sont employés à la confection d'objets nécessaires aux troupes, mais avec des états-majors considérables qu'il faut payer. D'après la supériorité des avantages que présente, relativement à ces établissemens, la maison de Gand, qui fait l'objet de la note B, soit pour

Digitized by Google

l'économie de son administration, l'ordre et la discipline qui y règnent, soit pour ses sages mesures de mettre une taxe sur les denrées qui ne sont pas de première nécessité, pour la faire profiter à des gratifications, et enfin pour diminuer la part du détenu dans le prix de sa journée, depuis le tiers jusqu'au huitième, en raison de sa culpabilité, nous croyons, comme nous l'avons déjà dit, que cette maison offre les exemples les meilleurs à suivre ; et ce sont ces motifs qui nous ont en grande partie décidés à en donner une description complète.

Au surplus, ces questions importantes ayant été renvoyées à MM. les Ministres de l'intérieur, des travaux publics et de la justice, il nous reste encore à observer que les distinctions faites, et qui sont applicables, avec tout l'avantage dont elles sont susceptibles, aux condamnés criminels dont la détention plus longue doit rendre l'habileté plus grande, n'atténuent point ce que nous avons eu à observer en parlant des détenus par jugemens qui ne sont que correctionnels.

Nous ne devons voir, dans la digression que nous venons de faire relativement aux travaux des détenus, qu'un motif de plus de rendre hommage au zèle du Gouvernement pour

Digitized by Google

diminuer les maux contraires au vœu de la loi, qui se rattachent encore à leur sort.

A cet égard, les rapports faits par le Ministre de l'intérieur à la Société royale pour l'amélioration des prisons constatent que, depuis 1814 jusqu'à la fin de 1826, on avait restauré quarante cinq prisons de chef-lieu de département; qu'il y en avait dix-neuf en construction, et qu'on avait aussi restauré cinquante-trois prisons de chef-lieu d'arrondissement.

On avait mis en état de recevoir les détenus plusieurs maisons centrales; quelques unes étaient établies dans des édifices anciens dont on changeait les dispositions, et d'autres avaient été construites entièrement. Telles étaient celle de Melun; celle de Nîmes, ouverte en 1820; celle de Riom, ouverte en 1821; celle de Caen, ouverte en 1822; celle de Cadillac, ouverte en 1822; celle de Haguenau, ouverte en 1823; et le budget de 1831 alloue 750,000 fr. *à valoir* sur les travaux d'achèvement qui s'exécutent aux maisons centrales de Beaulieu, Clermont, Clairvaux, Embrun, Fontevrault, Rennes, Riom, Limoges, Melun, Laon et le Mont-Saint-Michel, qui sont évalués 2,500,000 fr. (1)

(1) Si ces estimations ne sont pas dépassées de moitié

Digitized by Google

en sus du crédit alloué. Enfin ces rapports constatent que, de 1814 à 1830, on avait consacré à des dépenses de constructions et d'améliorations de prisons et de maisons centrales la somme de 27,680,000 fr.; ce qui fait plus du triple de ce qu'ont coûté les colonies agricoles de la Hollande, qui contiennent 7 à 8,000 individus et qui au bout de seize ans auront remboursé, par un amortissement bien assuré sur leurs produits, les capitaux et les intérêts de ce qu'elles ont coûté, et qui offriront alors, en toute propriété, 8,000 hectares de terre en culture de premier ordre, valant au moins 8,000,000 fr.

Mais il est essentiel d'observer encore qu'outre ces dépenses générales effectuées par le Trésor, nombre de départemens en avaient fait d'autres considérables et d'urgence, avec des centimes facultatifs; pour en donner une idée, nous citerons l'exemple d'un des départemens les moins riches, celui des Hautes-Pyrénées.

On voit, dans le même rapport, que ce département, dont la contribution foncière ne

---

en sus, au moins, en définitive dans leur ensemble, elles fourniront un exemple encore nouveau jusqu'à présent pour ce genre de constructions.

Digitized by Google

s'élève qu'à 870,000 fr., s'était ainsi imposé et avait dépensé, de 1816 à 1827, une somme de 433,000 fr. pour ses prisons (1).

Nous n'entrerons point ici dans les détails des exemples qu'un grand nombre d'autres départemens ont donnés de leur zèle à seconder les vœux de la justice et de l'humanité pour un but qu'elles rendaient si recommandable. Nous nous con-

---

(1) A la vérité, ce département était un de ceux qui prouvaient le plus l'état affreux où nos prisons étaient livrées pendant ces longues et terribles guerres qui absorbaient toutes les ressources. Nous en citons ici la preuve, parce qu'elle sert en même temps à constater le point de départ de l'administration pour les améliorations qu'elle a opérées. Voici ce que disait, dans ce rapport, M. le comte *d'Argout*, en parlant de la prison de la tour du château de Pau, qu'avait habité Henri IV.

« Je l'ai vue (en 1816) encombrée de 70 prisonniers; » sexes, âges, crimes, tout était confondu : la maladie » la plus honteuse dévorait la majeure partie des dé- » tenus, qui tombaient en lambeaux; des enfans même » étaient atteints de ce fléau, dont ils auraient dû igno- » rer jusqu'au nom. »

Il donnait ensuite des détails encore plus affreux sur le cachot inférieur où l'on enfermait les mutins, qui se révoltaient souvent par l'excès du désespoir, et M. le comte *d'Argout* ajoutait que douze années écoulées n'avaient point affaibli l'impression qu'il en avait reçue.

Digitized by Google

tenterons de faire observer, à cet égard, que d'après le compte ci-après relaté, les départemens se sont encore imposés à 2,851,439 francs sur leurs centimes additionnels facultatifs pour 1828, et qu'ils devaient continuer pour 1829; mais nous devons citer plus particulièrement les efforts de la capitale. Il suffira, pour en donner une juste idée, de faire remarquer que dans le compte rendu, le 29 janvier 1830, pour l'année 1829, par le Ministre de l'intérieur à la Société royale pour l'amélioration des prisons, il a exposé, entr'autres preuves de cette amélioration, quant à ce qui regarde Paris, que cette ville s'est fait autoriser, par une loi du 28 juin 1829 (1), à dépenser une somme de 11,179,997 fr. pour les prisons; et il entre dans des explications desquelles il résulte qu'elle doit porter le nombre de ses prisons et maisons de détention jusqu'à treize, pour assurer ainsi la séparation des sexes, de la jeunesse, des détenus pour dettes, des détenus provisoirement,

(1) Cette loi, rendue d'après une délibération du conseil général du département de la Seine pour sa session de 1828, autorise la ville de Paris à s'imposer, pendant huit ans, 2 centimes additionnels à ses trois contributions directes.

Digitized by Google

des criminels, forçats condamnés, jusqu'à leur départ, et des prostituées (1).

Les belles dispositions arrêtées par la ville de Paris, rapprochées du compte lumineux rendu sur l'état intérieur de ses prisons en 1829, par M. *Richardière*, leur inspecteur adjoint, présentent des observations trop remarquables, relativement au but qui nous occupe, pour ne pas être exposées ici.

M. *Richardière* établit, dans ce compte, qu'au 1^er^. avril 1828 le nombre total des détenus dans les prisons de Paris était de 4,171, dont les trois quarts appartenaient aux classes ci-après : pour vols 1,265, dont 152 enfans au dessous de seize ans; pour mendicité, 1,079; pour vagabondage 451, et par suite de prostitution 515 (2).

---

(1) D'après les mécomptes inévitables dans ces sortes de devis, il a été reconnu nécessaire, en exécutant les travaux, d'y apporter des modifications et des augmentations de dépenses, d'après lesquelles on doit s'attendre à voir ces dépenses s'élever en définitive à environ 16,000,000 fr.

(2) Le compte rendu par M. *Richardière* présente encore d'autres documens qu'il est bon de citer à l'appui d'observations que nous avons eu lieu de faire dans d'autres articles : ainsi, il constate que le nombre des individus sous la surveillance de la police, qui se trou-

Digitized by Google

Il résulte de ce dénombrement que c'est pour loger plus convenablement, plus conformément à ce que réclament la justice et l'humanité, environ 4,000 détenus, que la ville de Paris reconnaît devoir faire et s'imposer une dépense estimée à 11,179,997 fr., qui en définitive s'élevera jusqu'à environ 16,000,000 fr.; ce qui présente pour chaque détenu, qui était déjà placé quoique mal, un capital d'environ 4,000 fr. en sus de ce qui avait été dépensé originairement pour sa prison actuelle : c'est donc une

---

vaient à Paris en 1828, ne s'élevait en totalité qu'à 924, et on voit, par le Tableau statistique n°. 5, qu'il était, au 25 avril 1831, de 1,840, restant de 4 à 5,000 qui avaient trouvé les moyens de se rendre à Paris pour l'époque du procès des Ministres (voir la page 294); ce qui donne une preuve de plus de la disposition des condamnés libérés et du danger de leur affluence vers Paris, ou tout autre lieu de trouble, quand ils espèrent en trouver; on voit aussi, dans ce compte, que le nombre des vagabonds et des mendians détenus à Paris s'élevait à environ 1,500, et il y en avait, de plus, 7 à 800 à Villers-Cotterets; beaucoup d'autres vaguaient encore dans Paris, et cependant le Tableau statistique de la population n°. 1 ne porte leur nombre qu'à 1,500 pour le département de la Seine. C'est encore une preuve de ce que nous avons déjà dit de son insuffisance, qui est encore bien plus notable d'après les derniers événemens de la capitale.

Digitized by Google

espèce de complément de valeur locative annuelle, montant à environ 200 fr. par individu, qui coûte de plus pour son entretien environ 250 fr. Ce calcul de complément de loyer se trouve confirmé, et par l'estimation que nous avons déjà citée pour la maison de refuge proposée par M. *Debelleyme*, qu'on a reconnu devoir coûter environ 1,500,000 fr. pour pouvoir contenir 300 individus, et encore par le devis mis au concours d'une prison-modèle, pour servir de *maison de correction* aux femmes condamnées du département de la Seine, et qui n'en doit pas contenir plus de 400; le concours a eu lieu entre six architectes; le prix a été remporté par celui qui a présenté le devis le plus satisfaisant sous le rapport de l'économie, comme sous celui des distributions intérieures; l'adjudication des travaux a été faite le 29 septembre 1827, pour 2,918,987 fr. 31 c. Mais, en exécutant les travaux, on a reconnu, comme nous venons de le dire, la nécessité de modifications nouvelles et d'augmentations de dépenses qu'on peut évaluer à environ moitié en sus; ce qui représente, pour chaque femme, un capital d'environ 8,000 fr. équivalant à un loyer de 400, outre son entretien, qui monte à plus de 200 fr. On a vu que, dans les colonies forcées hollandaises et

Digitized by Google

belges, le détenu ne coûtait (y compris les frais de premier établissement) que 70 fr. par an durant seize années, après lesquelles les établissemens coloniaux, terres et bâtimens appartiennent aux souscripteurs; et comme parmi les 4,000 détenus dénombrés ci-dessus, il y en a au moins 2,000 qui auraient pu être placés dans des colonies forcées, tels que les 1,500 vagabonds et les mendians, puisque les vieux et infirmes sont envoyés à Villers-Cotterets, et 500 parmi les condamnés correctionnels, l'adoption du système des colonies forcées aurait pu économiser à la ville de Paris plus de 500 fr. par individu pour chaque année pendant seize ans; ce qui aurait fait environ un million d'économie par an pendant seize ans, après lesquels cette ville aurait été entièrement propriétaire des établissemens coloniaux, contenant 2,000 hectares de terre en culture de premier ordre, dont elle aurait pu disposer dans son plus grand intérêt.

Nous avons cru devoir présenter ce calcul, parce que, d'après des considérations importantes que nous allons développer, il peut, jusqu'à un certain point, servir de comparaison pour les dépenses éventuelles des départemens.

Effectivement on peut considérer que Paris ne renferme dans ses prisons que moins du hui-

Digitized by Google

tième de la totalité des détenus en France pour un an et plus, qui se monte actuellement de 33 à 34,000, non compris les bagnes.

Les prisons de Paris n'étaient pas proportionnellement plus défectueuses que celles des départemens, et même cette ville contenait des établissemens de détention qui n'existent encore que dans un très petit nombre de départemens, et qui sont vivement réclamés par l'humanité, parce que leur défaut est une des causes les plus affligeantes de l'encombrement des prisons; nous voulons parler des établissemens nécessaires pour les êtres les plus dignes de pitié, pour les aliénés. On voit, par le compte rendu dont nous venons de parler, que le Ministre y signale comme un des abus les plus déplorables cette détention confuse des aliénés avec d'autres détenus; il expose qu'il en existait 9,000 en France, dont 1,500 étaient placés convenablement à Paris, tant à Bicêtre, pour les hommes, qu'à la Salpêtrière pour les femmes; 1,500 étaient placés dans huit maisons spéciales dans divers départemens; pour le reste (5,700), un très petit nombre était précairement dans les hospices non spéciaux, qui les repoussent par le trouble qu'ils y apportent, faute de local particulier, et le très grand nombre était relégué dans le fond

Digitized by Google

des prisons; et c'est ainsi que, dans le compte précédent de cette même Société des prisons, d'honorables pairs de France rapportaient en avoir vu sept couchés sur la paille dans la prison de Dunkerque, plusieurs livrés à eux-mêmes et abandonnés dans la prison de Charolles, etc. Qu'on juge du sort de ces infortunés livrés ainsi à l'emportement de prisonniers non seulement incapables de commisération, mais susceptibles de tous les actes de la brutalité la plus cruelle. Quel contraste entre de telles idées et celles que suggère ce que j'ai eu à dire (p. 268) de ce bourg de Gheel, où la bonté de l'habitant, cherchant à adoucir leur triste sort, parvient à en faire des cultivateurs dociles, même quand leurs soins charitables ne parviennent pas à les guérir par l'exercice salubre des travaux champêtres! Il est vrai qu'en entrant dans des détails si pénibles le Ministre cherche à en adoucir l'amertume en annonçant qu'on a fondé pour les aliénés vingt-cinq nouveaux établissemens spéciaux, qui seront entretenus par les fonds départementaux; mais la plupart ne sont encore qu'en projet. J'ai visité le plus avancé de tous, celui d'Orléans, dont la première pierre a été posée avec grand apparat en 1825 par Madame la duchesse

Digitized by Google

de Berry, et dont, par cette raison, on avait pressé le plus la construction, pour laquelle on a cherché à imiter (non d'une manière complète, à cause du défaut d'emplacement et des dépenses, mais comme exemple à suivre), la belle maison de Saint-Yon, à Rouen, dont j'aurai à faire plus loin l'éloge; mais cet établissement d'Orléans est encore loin d'être terminé; et, préparé pour 200 aliénés, on assure que les dépenses montent déjà à environ 500,000 fr., quoique le terrain et quelques constructions appartinssent déjà à l'État (1). Ainsi quels délais, quelles dépenses, et cependant quelle urgence pour remédier à des maux si affligeans! On peut s'en faire une idée encore plus juste en observant les détails sur les causes de folie que contient la *Statistique de Paris*, due à M. *Chabrol de Volvic*, et dont nous avons déjà parlé.

On y voit que sur 1,000 aliénés on en compte, pour dénuement et misère, 71 parmi les hommes, 37 parmi les femmes; pour malheur et revers de fortune, 129 parmi les hommes, 27 parmi les femmes; pour chagrin, 73 parmi les hom-

(1) Le département du Loiret s'est encore imposé, dans la dernière session de son conseil général, à 30,000 fr. pour cet établissement.

Digitized by Google

mes, 99 parmi les femmes; pour ambition, 38; pour orgueil, 25; pour événemens politiques, 11; tous ceux-ci parmi les hommes seulement; et, parmi les femmes, pour frayeur 29; pour amour contrarié, 61; pour jalousie, 23. Or, on ne peut se dissimuler combien les traitemens bons ou mauvais peuvent adoucir ou empirer de telles aliénations.

Enfin et pour compléter ces détails, nous dirons encore que, sur ce même nombre, on compte en aliénés, par abus de liqueurs, 126 hommes et 99 femmes; ce qui donne une preuve de plus du besoin d'une bonne éducation populaire et de la répression du vice.

Mais il est nécessaire de porter ses prévisions sur d'autres circonstances, qui, si elles ne peuvent être plus intéressantes pour l'humanité, le sont peut-être encore plus pour la justice et l'ordre social.

Les modifications que le *Code pénal* vient de subir convertissent en détention d'autres modes de punition, tels que le bannissement et celui de la déportation, dont le système devait être abandonné en principe, d'après les expériences faites par l'Angleterre de ses dépenses, de ses nombreux inconvéniens et de son inefficacité, ainsi que l'expose la note G relative à ce pays;

Digitized by Google

mais les modifications qui doivent principalement fixer notre attention et déterminer nos calculs sont celles qui suppriment la peine de mort pour certains crimes, et celles d'après lesquelles la déclaration par le jury qu'il y a des circonstances atténuantes peut faire descendre la peine d'un degré ou même de deux, pour les cas où elle est encore prononcée; car ces dispositions équivalent presqu'en définitive, dans leur ensemble, à une suppression entière de cette peine. Effectivement, on doit prévoir combien il deviendra rare que, dans un jury, la majorité de sept contre cinq se prononce pour une peine que le plus grand nombre craindrait d'avoir à se reprocher, comme alarmant leur conscience ou leur imagination. Et ici on se tromperait fort si on ne calculait, pour les chances d'accroissement des emprisonnemens, que le nombre de ceux qui subissaient la peine de mort; on sait combien de jurés se refusaient à l'appliquer, et préféraient de pieux parjures, en niant la culpabilité dont ils avaient cependant la conviction, parce que leur déclaration affirmative aurait été suivie du dernier supplice. C'est ainsi qu'on voit, dans les comptes rendus, en 1830, pour la justice criminelle, que la moyenne des acquittemens pour les accusations était de 55 pour cent accusés

Digitized by Google

[illegible] pour ce [illegible] moins complète- [illegible] usés d' [illegible] férieurs, d'a- [illegible] n' [illegible] les construc- [illegible] ne, desti- [illegible] et celle [illegible] prisonnem[illegible] [illegible] primant la peine de [illegible] 100 fr. [illegible] ut été guidés par des princip[illegible] [illegible] ouls [illegible] andent en même temps, et chaque jo[illegible] [illegible] ius en plus, le système pénitentiaire. Ce système, qui, comme nous l'avons déjà dit, fut vivement recommandé aux Anglais par *Howard*, lorsqu'il en eut observé les premiers exemples dans la maison de Gand, fut d'abord essayé par eux, après la perte des colonies de l'Amérique du Nord, mais bientôt perdu de vue par l'espèce d'enthousiasme qu'inspira, à cette époque, l'idée d'une colonie pénale dans la Nouvelle-Galles du Sud.

On voit, dans la Note (H) relative aux États-Unis, que, prenant pour modèle la maison de Gand, d'après les conseils philantropiques d'*Howard*, et ainsi qu'ils le reconnaissent eux-mêmes, ils ont adopté et pratiqué dans divers Etats de l'Union américaine ce système qui, chez eux, pouvait se recommander d'autant plus que l'homme y manquant au travail, la journée d'un bon journalier se paie moyennement un dollar et demi [en-

Digitized by Google

viron 7 fr. 95 cent.] (1), de sorte que ces divers États peuvent trouver, dans le travail des détenus, une compensation et même un bénéfice sur les dépenses élevées qu'exige un tel système. Tout en rendant hommage aux idées philantropiques qui doivent présider aux constructions et aux mesures que commande en quelque sorte ce système, nous n'en sommes pas moins obligés de calculer les dépenses qu'il exige, afin de prendre les mesures nécessaires.

Nous avons déjà eu lieu d'observer que la ville de Londres ayant voulu construire une prison pénitentiaire, destinée à renfermer 500 détenus, y avait dépensé environ 10,000,000 fr.; ce qui, en joignant à l'espèce de valeur locative qui en résulte pour chaque individu ce que coûtent annuellement sa nourriture, son entretien, et les frais de l'établissement, faisait ressortir la dépense totale qui le concernait à une somme égale au traitement d'un lieutenant de marine royale en non-activité, ainsi qu'on le voit dans la note (G) que nous avons déjà citée. Les prisons de Genève, de Lausanne, construites dans

(1) Suivant M. *Warden*, ancien consul américain à Paris, auquel on doit un bel ouvrage sur la statistique et politique des États-Unis d'Amérique.

Digitized by Google

le même système, mais bien moins complétement, présentent des calculs inférieurs, d'après cette différence et le bas prix des constructions dans ce pays; celle de Lausanne, destinée à 104 détenus, a coûté 481,000 fr., et celle de Genève, qui en contient 54, a coûté 280,000 fr.

Sans prétendre qu'on doit adopter ces calculs comme inévitables, nous observerons cependant que, pour donner à des établissemens de ce genre l'ensemble nécessaire au but que la justice et l'humanité réclament, on ne peut guère espérer dépenser proportionnellement beaucoup moins que les sommes que nous venons de voir la ville de Paris s'imposer pour améliorer ses prisons, et qui présentent une moyenne de 6 à 8,000 fr. de frais de premier établissement pour chaque détenu : dès lors, quelles dépenses nous sommes obligés de prévoir pour des établissemens nouveaux, surtout en observant que, dans ce même compte rendu à la Société royale pour l'amélioration des prisons, le Ministre, après avoir dit qu'indépendamment des allocations votées par divers départemens pour leurs prisons sur leurs centimes facultatifs, ajoute, en parlant des 900,000 fr. pour les maisons centrales, qui sont alloués chaque année sur les centimes centralisés au Trésor, que cette allocation, pour l'an-

Digitized by Google

née précédente, avait donné le moyen de placer 500 détenus de plus, et que *malheureusement cette fatalité, pour le placement, se trouve à peine en rapport avec le nombre accru, dans l'année suivante, des condamnés à un an de détention et plus;* il observe aussi dans ce même rapport que la mortalité, diminuant par les améliorations, n'éclaircit plus autant les rangs.

Ainsi donc, les 900,000 fr. alloués chaque année, pour améliorations et constructions nouvelles aux maisons centrales, ne font que satisfaire à la nécessité de placer ce nombre progressif des condamnés, que nous avons déjà vu signalé, avec tant de raison et d'une manière si pressante, par le dernier compte du Ministre de la justice.

Il en résulte qu'il reste à pourvoir aux dépenses nécessaires:

1°. Pour opérer les classifications, sans lesquelles les prisons continueraient d'accroître la dépravation des détenus au lieu de les corriger;

2°. Pour les établissemens spéciaux pour les aliénés, dont le sort est si affreux dans les prisons où on est obligé de les renfermer encore;

3°. Pour des prisons construites suivant le régime pénitentiaire, qui, ayant à remplacer désormais la peine capitale, doivent présenter au

Digitized by Google

malfaiteur une intimidation telle qu'elle offre à la société une garantie équivalente : or, nous venons de voir, et on reconnaît complétement, dans la Note (G) relative à l'Angleterre, combien ce système exige de dépense de premier établissement, de surveillance, de gestion, puisqu'il y est établi, d'après un rapport officiel, que, toutes ces dépenses comprises, un détenu dans la maison de Milbank coûte à l'État autant qu'un lieutenant de marine royale en disponibilité (environ 1,600 fr.). Les idées se trouvent ainsi reportées sur ce que nous avons dit des dépenses de la ville de Paris, qui a cru devoir consacrer des dépenses qui s'éleveront, en définitive, à environ 16,000,000 fr., à donner à ses prisons les moyens de renfermer, avec les conditions réclamées par la justice et l'humanité, environ 4,000 détenus qui étaient déjà logés, et qui ne font pas la huitième partie du nombre total des détenus pour un an et plus, existans en France, qui excédait 34,000 en 1829, non compris les bagnes. Quelle extension prennent ainsi les calculs que la prudence prescrit, en sachant qu'il n'y a pas encore un seul établissement de ce genre pour lequel il n'y ait eu d'abord des promesses, des devis, des suppositions pour lesquels l'exécution a fait éprouver, en dé-

Digitized by Google

finitive, des dépassations de dépenses, qui, généralement, ont été de moitié en sus.

De tels calculs ramènent d'eux-mêmes aux observations comparatives que présente ce que nous avons exposé relativement aux colonies forcées; il résulte de ce qu'on y a vu que, sur les 900,000 fr. d'allocation annuelle pour les améliorations ou constructions des dix-neuf maisons centrales, il suffirait, en leur laissant encore 200,000 fr., de prendre 700,000 fr. par an, et pendant seize ans seulement, pour subvenir aux frais de premier établissement, et pour loger et entretenir 10,000 détenus, et qu'après les seize années, pendant lesquelles cette allocation de 700,000 fr. aurait été faite, l'État serait devenu propriétaire d'au moins 10,000 hectares de terre, passés de l'état de landes improductives en terres de culture de premier ordre, qui pourraient lui valoir au moins 10,000,000 fr. L'État aurait de plus économisé, pendant chacune de ces années, environ 1,500,000 fr., que ces 10,000 détenus lui auraient coûté de plus dans les maisons centrales, où nous avons vu qu'ils coûtent moyennement 220 à 250 fr., y compris les dépenses non supportées par l'entrepreneur adjudicataire.

Mais en examinant cette question avec toute

Digitized by Google

l'attention qu'elle mérite, on reconnaît que ces résultats pécuniaires sont encore loin d'être les plus importans : effectivement, en adoptant une telle mesure, l'État atteindrait de la manière la plus prompte, la plus économique et la plus efficace de toutes, le but que la justice et l'humanité lui prescrivent, sous peine de préjudice et de dangers dont l'imminence s'accroît de jour en jour.

Effectivement, la transportation qu'on ferait, dans des colonies agricoles forcées, de 10,000 individus jusqu'alors détenus dans les maisons centrales, donnerait les moyens de pratiquer, dans celles auxquelles on laisserait leur destination et leur caractère actuels, les classifications de sexe, d'âge et de culpabilité, et de faire disparaître ainsi cet encombrement, qui accroît à la fois le supplice du repentant et la dépravation du vicieux. Ce ne serait qu'alors qu'on pourrait réellement corriger en punissant et répondre aux vœux de l'humanité et aux dispositions du *Code pénal*. On pourrait, dans celles de ces maisons que de telles mesures pourraient laisser entièrement vacantes, former des établissemens spéciaux pour ces aliénés dont nous avons esquissé le sort déplorable, en laissant à la charité le pinceau qui doit en peindre toute l'horreur. A cet

Digitized by Google

égard, nous devons citer ici, comme nous l'avons annoncé, le bel exemple que présente ce qui s'est fait pour la maison dite de *Saint-Yon*, sise dans un faubourg de Rouen, et qui, après avoir été originairement le chef-lieu des Frères de la Doctrine chrétienne, et ayant servi de dépôt de mendicité après le décret de Bonaparte que nous avons cité, a été convertie en maison spéciale pour les aliénés, où nous avons observé, avec une véritable jouissance, des distributions, des soins et un ensemble de bonne administration qui nous ont paru dignes d'être pris pour modèle, et nous croyons, par cette raison, devoir en donner ici une idée sommaire.

Cette maison, par la grandeur de son emplacement et le parti qu'on a su en tirer, présente, pour les aliénés non dangereux, des cellules ayant chacune une porte sur un des vastes corridors qui font le pourtour des différens corps de bâtimens, et des fenêtres munies de barreaux arrangés en losange, de manière à dissimuler leur malheureuse destination, avec une sortie sur de belles cours bien plantées et pourvues de promenoirs couverts pour les mauvais temps. En parcourant les chemins de ronde qui contournent ces belles cours, qui ne sont séparées les unes des autres que par des grilles en bois,

Digitized by Google

et laissent ainsi la vue s'étendre, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler ce bourg de Gheel où j'avais vu presque tous les aliénés travailler à la terre favorablement pour eux, utilement pour leurs bons hôtes, et je ne croyais pas me faire illusion en pensant que la plus grande partie des aliénés que je voyais vaguer dans ces belles cours sans querelles, sans actes de méchanceté, auraient pu travailler comme les aliénés de Gheel et pour l'amélioration de leur état et même pour l'utilité de leurs charitables hôtes (1).

---

(1) En ayant à rappeler ici le sort et le traitement des aliénés à Gheel, déjà cité, l'auteur cède au désir d'en donner une idée plus complète, en faisant connaître quelle en fut l'origine :

Une jeune fille bien née, appartenant à une famille respectable, avait eu le malheur de se livrer à un ravisseur dont elle fut bientôt abandonnée ; elle en devint folle et fut enfermée ; mais étant parvenue à s'échapper, elle arriva de nuit à Gheel, où sa déplorable position intéressa une famille de bons cultivateurs, qui la reçurent chez eux, et parvinrent à la guérir en la faisant participer à leurs travaux pour la dissiper. Rappelée à la raison par leurs soins, elle ne voulut plus avoir d'autre séjour ni d'autre existence que d'y consacrer à des êtres affligés du malheur qu'elle avait si bien connu des secours pareils à ceux qu'elle avait reçus. Des soins si pieux eurent un succès assez fréquent pour qu'elle laissât,

Digitized by Google

Ce bel établissement, destiné à contenir 400 aliénés hommes et femmes, mais dans des bâtimens séparés, possède des corps de logis, avec jardins bien plantés, destinés à environ 50 pensionnaires qui paient depuis 1,000 fr., jusqu'à 1,500 fr.; parmi eux, quelques uns, qui appartiennent à des familles pour lesquelles la connaissance de leur sort aurait des conséquences nuisibles, sont admis à payer moins, d'après

---

en mourant, dans ce pays l'idée d'une sainte, et l'invocation à sainte *Dymphe* (tel était son nom) est encore considérée comme un moyen d'influence sur l'aliéné et comme un espoir de plus pour sa guérison. Au surplus, l'auteur ne se permet cette citation que parce qu'il peut faire observer à ceux qui la critiqueraient que les Anglo-Américains, qu'on nous cite souvent, en ont fait un article spécial d'un rapport très remarquable fait, en 1830, à la législature, pour la construction et l'organisation d'un hospice d'aliénés ; enfin, et pour achever de donner à ce trait l'intérêt que les Anglo-Américains y ont attaché, il observera encore qu'il existe à la Salpêtrière une folle qui a eu le même sort que *Dymphe*. Fille d'un honnête négociant de Cantorbéry, enlevée par un jeune lord débauché, qui l'abandonna, en partant de Paris où il l'avait amenée et en fuyant aux États-Unis, afin de se soustraire à la poursuite de ses créanciers, elle devint folle et fut placée à la Salpêtrière. Son existence consiste à marcher précipitamment d'une extrémité de la cour à l'autre,

Digitized by Google

des preuves de leur défaut d'aisance. Les soins, même les plus habituels, ceux qui se rattachent plus spécialement au traitement, comme les bains et les douches, présentent la recherche la plus charitable, la mieux entendue, et ajoutent à ce que nous avons déjà dit, en citant cette maison comme un modèle d'établissement pour les aliénés et comme supérieur, dans son ensemble, à celui d'Amsterdam, malgré sa réputation méritée.

---

cherchant toujours ce qu'elle ne peut trouver, se cachant la figure quand on la regarde, et ne s'arrêtant que quand la lassitude l'y force : elle semble chercher alors, en baissant les yeux vers la terre, si elle n'y trouvera pas enfin son tombeau. Quel contraste entre ces deux exemples ! Enfin, lorsqu'en 1828 on fit à Bicêtre de grands travaux pour l'amélioration du local destiné aux aliénés, on employa plusieurs de ces infortunés pour les transports, les remblais et déblais considérables qu'on avait à faire, et il fut avéré que, pendant la durée de cet exercice, ils donnèrent bien moins de signes de folie et se sont laissés aller à moins d'actes fâcheux : de telles réflexions, en s'accordant avec ce qu'a dit le célèbre *Pinel* au sujet du traitement des aliénés, nous ont paru mériter une note dont elles pourront faire excuser la longueur, puisqu'il s'agit ici de caractériser les mesures qu'il est indispensable de prendre pour satisfaire l'humanité, en évitant aux aliénés le sort affreux auquel le défaut d'établissemens spéciaux les condamne.

Digitized by Google

D'autres maisons, qui deviendraient de même vacantes, pourraient être disposées pour ces établissemens pénitentiaires si généralement désirés, et actuellement si indispensables par les modifications du *Code pénal* qui, comme nous venons de le voir, supprimant en quelque sorte, de fait, la peine capitale, exigent un mode d'emprisonnement qui présente à la fois l'intimidation nécessaire pour arrêter le grand coupable et les moyens les plus propres à réaliser ce but de pénitence qui sert à qualifier l'établissement et à garantir ainsi ce que réclament la sécurité publique, l'humanité et cette religion, dont on ne peut méconnaître l'empire sans saper l'ordre social.

Enfin, ce moyen paraît non seulement le plus favorable, mais encore le seul à employer avec un succès assuré, pour arrêter et même pour faire rétrograder la marche, jusqu'à présent si épouvantablement progressive, de la partie de notre budget la plus rigoureusement exigible et la plus affligeante pour la dignité du pays, comme pour cette classe des contribuables qui la supportent péniblement; nous voulons parler de la majeure partie de ces petits propriétairés composant 8,000,000 de cotes de 20 fr. et au dessous, qui paient d'avance leur contribu-

Digitized by Google

tion foncière pour une récolte à faire, et que trop souvent ils ne font pas; car cette charge est déplorable pour eux, puisqu'elle ne s'acquitte qu'en centimes additionnels des contributions directes déjà si élevés. (V. la p. 447.)

Au milieu de tant d'avantages si déterminans, nous ne devons pas nous dissimuler, néanmoins, les réclamations qu'on fera, au nom de la sécurité publique, relativement aux difficultés que doivent présenter la surveillance et la direction de détenus, dont on doit par dessus tout redouter et prévenir l'évasion.

Nous opposerons d'abord à ces réclamations, en ce qui concerne le lieu même de la détention, qu'il n'offre pas plus de difficultés dans la surveillance, et peut-être moins de danger pour la sûreté publique, étant placé dans un lieu isolé, dont toutes les approches peuvent être surveillées, même dans la plus grande distance qu'aurait à franchir le détenu échappé, que dans l'intérieur ou à la proximité d'une grande ville, parce qu'alors les moyens de surveillance extérieure sont très restreints, et que les résultats de l'évasion sont bien plus redoutables, si elle tient à quelque circonstance de force majeure, comme on vient d'en voir à Bristol une épreuve si terrible, qu'elle suffit pour servir d'exemple. Pour un lieu isolé,

Digitized by Google

quelques bouches à feu chargées à mitraille et dirigées sur ses entours auraient bientôt arrêté, si ce n'est prévenu une évasion.

On pourrait encore entourer les maisons qui renferment les détenus d'une enceinte de bonnes palissades, dans l'intervalle desquelles on lâcherait de ces chiens de garde qui inspirent aux prisonniers la terreur la plus répressive; quant à ce qui concerne la surveillance extérieure pour les travaux, nous rappellerons également ce que nous avons dit à ce sujet, en renvoyant à la note N pour les moyens particuliers de prévenir ces évasions.

Pour ce qui regarde la surveillance et les moyens d'empêcher l'évasion du détenu sur le lieu de son travail, nous prierons le lecteur de se rappeler ce que nous avons déjà dit au sujet des colonies de punition, ainsi que des camps de prisonniers de guerre ou de condamnés militaires que nous avons vus occupés à des travaux bien plus difficiles et moins circonscrits, et ce que nous disons encore, dans cette même note, relativement aux moyens corporels qu'on peut employer avec la plus grande efficacité, soit envers les individus dont on aurait à redouter l'évasion, soit encore pour servir de punition et inspirer aux indociles une intimidation salutaire.

Digitized by Google

En passant ainsi en revue les moyens auxquels on peut recourir au besoin, nous ne saurions trop insister sur ceux qu'on doit employer journellement, sans cesse et partout, pour le maintien de l'ordre, de cette discipline militaire qui, comme nous l'avons déjà observé, forme à l'obéissance, donne l'esprit de corps et d'émulation à ceux-là mêmes qu'on en croirait les plus incapables. A cet égard, tout dépendra des qualités du Directeur, de la bonne tenue, de la fermeté des préposés; pour ces derniers, nous regarderions le choix parmi des sous-officiers comme une mesure tellement essentielle que nous proposerions qu'on fît une mesure ou article réglementaire du choix de ces préposés parmi des sous-officiers du génie militaire ou de l'artillerie, comme bien familiarisés avec les qualités et les habitudes qui peuvent faire marcher le mieux et le plus conformément à l'exactitude militaire des individus qu'il est si nécessaire de familiariser avec la discipline. Ce que nous venons de dire, pour l'application du système des colonies agricoles aux nouveaux cas pour lesquels nous avons reconnu que cette application présenterait les avantages les plus importans, nous met à même de calculer encore qu'il pourrait y avoir environ

Digitized by Google

40 à 50,000 individus attachés aux colonies forcées pour les cas divers dont nous parlions.

En reconnaissant, comme nous l'avons fait, que de telles colonies étaient bien plus propres à satisfaire aux vœux de l'humanité, aux ordres de la justice et aux considérations d'économie publique, que les peines infligées par condamnations pour les militaires, et que les détentions par jugemens correctionnels, qui s'effectuent avec confusion dans des prisons d'où le détenu correctionnellement sort après y avoir reçu toutes les impressions de l'exemple et des leçons du crime, nous avons lieu de reconnaître en même temps que ce serait encore un moyen d'ajouter, dans un laps de temps de seize ans, 40 à 50,000 hectares de terre (portés à un état de culture de premier ordre) aux 100,000 hectares dont nous avons déjà parlé, ce qui présenterait, en totalité, environ 150,000 hectares valant au moins 150,000,000 fr.; et comme il s'agirait généralement d'opérations faites au profit de l'Etat, une valeur aussi considérable pourrait présenter des ressources puissantes pour coopérer à des opérations pareilles à celles que faisait, comme nous l'avons dit, l'institution financière appelée *syndicat d'amortissement* dans le ci-devant royaume des Pays-Bas, et auquel

Digitized by Google

ce royaume a dû ses plus grands travaux, que l'élévation de leurs dépenses aurait empêché d'entreprendre sans un tel moyen.

Nous allons terminer ce que nous avions à dire sur les applications que pourrait avoir en France le système des colonies agricoles, récapitulant les avantages qui doivent le faire préférer à tout autre moyen pour les divers cas que nous avons considérés.

Nous avons vu d'abord, au sujet des colonies libres, que nous avions un bien plus grand besoin d'en établir que n'en avaient la Hollande et la Belgique quand elles les ont adoptées, et que nous pourrions en tirer de plus grands avantages; nous l'avons prouvé en parlant de la surabondance actuelle de notre population ouvrière et indigente, de la progression du nombre des familles laborieuses que la misère force à aller s'aventurer chaque année par des émigrations au Nouveau-Monde. Nous pouvons y ajouter le nombre des réfugiés auxquels nous sommes dans le cas de donner hospitalité et secours, et qui en trouveraient de bien moins onéreux pour nous et de bien plus satisfaisans pour eux dans des colonies agricoles: tels sont des colons de Saint-Domingue, des Egyptiens, des Espagnols, des Polonais, des Italiens, auxquels nous payons

Digitized by Google

plusieurs millions, et qui quelquefois, vu leur oisiveté et leur position, ont pu coopérer aux inquiétudes pour la tranquillité publique. Nous avons fait des observations analogues au sujet des enfans abandonnés d'après l'accroissement de leur nombre, qui a triplé chez nous depuis quarante ans, et nous avons vu quel avantage avaient des établissemens, tels que celui de Veenhuisen, qui rendent les garçons de bons cultivateurs et les filles de bonnes ménagères, sur tous autres établissemens, tels, par exemple, que les hospices d'orphelins à Londres que nous avons cités et qui coûtent bien plus cher.

Pour ce qui concerne les vétérans militaires, nous avons vu aussi combien notre système militaire, notre conscription, les nouvelles restrictions apportées au remplacement, rendaient plus important pour nous d'établir des colonies de vétérans, qu'il ne l'était pour la Hollande, où elles ont cependant si bien réussi, et nous avons cité les belles idées et les grandes mesures prises à cet égard par Marie-Thérèse; nous pouvons observer qu'on pourrait même en faire un motif d'émulation de plus pour prolonger les bons services des militaires qui gagnent plusieurs chevrons. Quant aux colonies forcées, nous avons eu également à reconnaître, relativement aux

Digitized by Google

exemples donnés par la Hollande, que nous étions bien plus dénués qu'elle d'établissemens qui pouvaient en tenir lieu, et nous éprouvons chaque jour davantage la nécessité d'y recourir pour la sécurité publique.

Nous avons terminé ce que nous avions à dire au sujet des exemples que nous avait déjà donnés la Hollande par ses mesures et ses succès, en reconnaissant que si nous voulions les imiter dans les proportions de notre population à la sienne, et nous pouvons dire encore dans celles de nos autres moyens, nous pourrions faire passer, dans un laps de temps de seize ans, environ 100,000 hectares de terres vagues et sans produit à l'état de terres en culture de premier ordre, qui vaudraient au moins 100,000,000 fr.; et enfin nous avons reconnu, par des calculs analogues, que les nouveaux modes d'application de colonies forcées que nous proposions pourraient ajouter encore environ 50,000 hectares aux 100,000 dont nous venons de parler. Ces dernières observations doivent paraître d'autant plus essentielles qu'on peut observer qu'au besoin il ne serait pas nécessaire d'attendre l'expiration de seize années, pendant lesquelles l'amortissement doit rembourser les dépenses faites pour les colonies, pour vendre

Digitized by Google

les terres qui seraient mises en état de pleine valeur; car huit ou dix ans suffiraient pour les rendre telles, et alors la vente pourrait s'en faire à la charge d'acquitter ce qui serait dû pendant les dernières années restant à expirer sur les seize, c'est à dire 4 pour 100 d'amortissement pour chacune desdites années; mais en reconnaissant cette faculté, nous laisserons subsister l'ensemble des calculs que nous venons de faire, d'après ceux qui ont été réalisés en Hollande.

En définitive, et vu l'urgence des circonstances, nous avons cru reconnaître dans les nouveaux modes d'application que nous venons de proposer les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour répondre à des vœux si généralement émis au nom de la justice et de l'humanité. Effectivement, des colonies forcées ainsi établies satisferaient à la fois à ce qu'on désire pour la classification d'âge, de sexe, de culpabilité, et pour la facilité de la surveillance (ainsi qu'on peut le voir par la simple inspection du plan n°. 2); pour le genre de travail le plus favorable à l'amélioration du détenu, le plus utile pour l'Etat, le plus exempt de vicissitudes et de toute concurrence nuisible pour l'ouvrier honnête; enfin pour la plus grande économie. En émet-

Digitized by Google

tant ainsi des idées encore nouvelles avec le but que nous avons déjà annoncé de les soumettre à des lumières supérieures, nous avons espéré que de tels motifs nous préserveraient de tout reproche de présomption et nous en avons surmonté la crainte (1).

MOYENS D'EXÉCUTION.

Après avoir considéré, comme nous venons de le faire, les divers avantages que pourrait avoir en France l'application du système des colonies agricoles, il est de notre devoir de rechercher et de faire connaître les circonstances et les moyens d'exécution qui doivent en assurer les succès.

Pour constater la nature et l'existence de ces moyens, nous allons reconnaître 1°. la quan-

---

(1) D'après l'intérêt particulier que présentent tous ces calculs, nous avons cru devoir devancer dans la note (O) ce que nous nous proposons d'exposer avec tous les développemens nécessaires dans l'ouvrage sur les canaux navigables, dont nous avons annoncé la prochaine publication, et qui doit traiter aussi des chemins de fer, cette note contenant l'exposé sommaire de ce qui concerne *la base*, *la marche* et les résultats d'une telle institution.

Digitized by Google

tité de terres incultes qui se trouvent sur notre territoire; 2°. leurs diverses natures; 3°. les moyens d'exploitation les plus propres à en tirer le meilleur parti possible; 4°. les mesures légales qui doivent en assurer le succès; 5°. et enfin la nécessité d'y recourir.

Quantité des terres incultes existant en France.

On voit, par le Tableau n°. 2 (précité p. 301 et 302), que; sur une superficie de 52,874,614 hectares que présentent ensemble les quatre-vingt-six départemens de la France, il en existe d'incultes 7,185,475 hectares, c'est à dire environ la septième partie du territoire. Mais, comme nous l'avons fait observer dans la note à l'appui de la citation que nous venons de rappeler, cette supputation peut encore être regardée comme insuffisante, quoique faite d'après les documens officiels résultant des opérations effectuées sur les lieux mêmes par les agens des contributions directes, contradictoirement avec les délégués des communes.

Nous devons insister plus particulièrement ici sur cette observation, en citant plusieurs exemples qui l'appuient.

Ainsi, le département de l'Ardèche avait d'a-

Digitized by Google

bord porté le nombre de ses terres vaines et vagues à 61,598 hectares; l'Etat n°. 2, dont il vient d'être question et qui a été dressé d'après les documens déposés aux finances, les fait monter à 137,501 : différence, 26,324 hectares; et cependant la correspondance du préfet a porté ultérieurement cette quantité à 163,825 hect. Ce même État ne porte la totalité des terres incultes du département des Hautes-Alpes qu'à 249,106 hectares, et le préfet l'a portée depuis aux deux tiers de la superficie du département; ce qui ferait environ 369,000 hectares.

Le préfet du Cantal présente comme inculte le tiers de sa superficie, tandis que cet État n°. 2 ne fait mention, à ce titre, que du dixième de cette même superficie, etc.

On voit, par ces exemples qui ne sont pas les seuls, qu'ainsi que nous l'avons déjà observé, les communes font en général tout ce qu'elles peuvent pour empêcher qu'on arrive à la connaissance exacte des landes et des terrains incultes qu'elles renferment, afin de se soustraire à des chances d'impositions ou d'autres réclamations.

On peut se faire une idée des inexactitudes qui se sont trouvées à cet égard dans les premières opérations cadastrales, quand on re-

Digitized by Google

marque que M. *Poussielgue*, inspecteur général des finances, observe, dans l'ouvrage qu'il a publié, en 1817, sur le cadastre, que plusieurs communes avaient obtenu d'en faire elles-mêmes l'opération sur le terrain, prétendant y trouver plus de célérité et d'économie, ce que l'expérience a complétement démenti quant à l'économie. M. *Poussielgue* observait, dans ce même ouvrage, qu'il n'y avait encore, à cette époque (1817), qu'un quart du territoire cadastré; ces circonstances expliquent d'autant plus les contradictions qui se trouvent entre les supputations faites anciennement et les résultats connus aujourd'hui, que, comme nous l'avons déjà dit, le désir d'une économie mal entendue a souvent fait employer, pour faire les opérations sur le terrain, des géomètres qui n'avaient pas le zèle et le talent qu'exigeait une opération de cette importance.

Ainsi, bien que le Tableau n°. 2, que nous citons ici, ait été dressé sur les documens officiels existans dans les bureaux du Ministère des finances, et qui ont été rédigés d'après les opérations cadastrales faites contradictoirement dans chaque canton entre les délégués des communes et les agens des contributions directes, nous pouvons encore le considérer comme insuffi-

Digitized by Google

sant pour la quantité réelle des terres vaines et vagues qui existent en France.

Au surplus, nous ne devons pas nous en étonner, quand nous avons lieu de reconnaître dans la note G, relative à l'Angleterre (qui n'a pas moitié de notre territoire), que son cadastre, commencé en 1789, n'a pu être terminé que récemment, et que ce laps de temps a été jugé nécessaire pour lui donner toute l'exactitude désirable, et constater qu'environ deux cinquièmes de son territoire étaient encore incultes.

Il est certain que, dans cette grande quantité de terres vaines et vagues, il en existe qui, dénuées de tout moyen de végétation, sont condamnées à rester improductives : tels sont les rochers, les crêtes des grandes chaînes de montagnes, les ravins, et les pentes trop escarpées ; mais il en est beaucoup, même parmi celles que le premier coup-d'œil rangerait dans cette dernière classe, qui, n'étant pas entièrement dépourvues de terre végétale, pourraient être utilement complantées en pins, ainsi qu'un grand nombre de plages où cette espèce d'arbres réussit parfaitement. Ces plantations seraient d'un produit important par le menu bois et la résine que l'on retire, tous les trois ou cinq ans, des pins, en attendant les ressources qu'elles pré-

Digitized by Google

senteraient à la marine et au commerce, quand les arbres auraient atteint leur croissance.

Cette grande quantité de terres vaines et vagues offre généralement autant de chances de produit, et dans nombre d'endroits des chances bien plus avantageuses, et que les landes où on a établi les colonies agricoles de la Hollande et de la Belgique (en choisissant celles qui paraissaient les plus pauvres pour mieux faire ressortir l'exemple qu'on voulait donner), et que ces terres jusqu'alors incultes, soit des montagnes de la Sierra-Morena, soit des contrées vastes et variées, où nous voyons, dans la note K, que tant d'autres États ont établi avec succès des colonies agricoles; nous aurons même lieu de reconnaître, ci-après, que, dans nos landes, il en est beaucoup qui pourraient devenir aussi productives que les terres de Normandie, au moyen d'une culture convenable.

A l'appui de ces observations, nous allons donner d'abord quelques extraits de la correspondance de plusieurs préfets, dont les départemens comptent la plus forte proportion de terres incultes, telle que nous l'avons trouvée dans les bureaux du Ministère, qui ont bien voulu nous en aider.

Digitized by Google

Hautes-Alpes.

« Le plus grand bien que le département des Hautes-Alpes puisse attendre de l'Administration se réaliserait principalement dans la mise en valeur des graviers ou des limons immenses qui couvrent les bords de ses rivières. La Durance, le Drac, les deux Buesch se chargent d'un limon fertile qu'ils déposent sur leurs bords. Quand il est pur, le défrichement en est peu coûteux et les produits des premières années compensent le prix des travaux. Quand il est chargé de graviers, ce défrichement est plus dispendieux; mais il n'en est pas moins productif. »

« L'obstacle qui s'oppose à ce que ces terrains soient mis en valeur (*et alors la production du département serait presque doublée*) est la dépense qu'occasionerait la confection de digues indispensables pour les mettre à l'abri des inondations. »

« Sous l'administration des intendans, de grands travaux ont été exécutés, et c'est à ces travaux qu'une foule de communes doivent les plus belles portions de leur territoire. »

« Le préfet proposait d'*autoriser les communes à céder leurs communaux aux particuliers.* »

Digitized by Google

« Quant aux marais, ils formeraient, la plupart, d'assez bonnes prairies. »

(Des observations analogues s'appliquent au département des Basses-Alpes.)

Cantal.

« On évalue les terrains en friche dans le Cantal *à un tiers de la superficie. Ce sont presque partout des terrains couverts de bruyères* (1). Il n'y a presque point de marais. Les communes dénuées de ressources sont condamnées à rester dans l'état actuel, tant que les propriétaires ne pourront pas entreprendre des travaux aussi pénibles que dispendieux pour rendre ce sol ingrat productif. Ils ne font ordinairement cultiver partiellement qu'une année sur vingt, trente, quarante, même soixante ans. Dans l'intervalle, on les laisse en jachère. »

« Quant aux terrains appartenant aux communes, les Conseils municipaux, malgré les représentations souvent réitérées qui leur ont été faites par l'Administration, sont peu disposés à distraire la moindre partie des biens restés en commun, ces biens dussent-ils excéder de beaucoup les besoins pour la dépaissance des troupeaux. »

(1) Ce qui prouve des moyens de végétation.

Digitized by Google

Lot-et-Garonne.

Le préfet, en parlant des terres qui restent incultes, dit qu'on doit s'en prendre à l'impéritie ou à l'inconstance des personnes qui se sont livrées à leur culture, plutôt qu'au terrain lui-même. Ces landes forment généralement des pâturages, qui, pour n'être pas de la première qualité, n'en sont pas moins regardés par les habitans du pays comme propres à la nourriture de leurs bestiaux. L'établissement de prairies artificielles rendrait inutiles d'aussi grands pacages et permettrait de défricher ces vastes landes pour les soumettre à des assolemens réglés; mais cela supposerait une population infiniment plus forte que celle de ces contrées.

Bouches-du-Rhône.

Les alluvions de la Durance qui ne sont pas dans son lit sont d'une fertilité prodigieuse. Celles qui sont encore dans le lit de la rivière sont très sablonneuses, mais très propres à la culture de la garance lorsqu'elles peuvent être mises en valeur.

Des Chartreux dont le monastère était sur le bord de la rivière projetaient la mise en dé-

Digitized by Google

fense de ces terrains lorsque la révolution est survenue, on pourrait reprendre ces projets.

Les alluvions du Rhône sont, pour tout le département, d'une grande production, même celles qui sont encore sujettes aux inondations, quand elles ne contiennent pas cette quantité de sel marin qui rend le sol de la partie inférieure et maritime de la Camargue presque tout à fait improductif.

Cette partie, ainsi que les lagunes de cette contrée, pourrait être fertilisée par l'adoption d'un système de submersion analogue, sous quelques rapports, à celui qui donne aux bords du Nil leur prodigieuse fertilité. Plusieurs projets ont été présentés, à cet égard, au Gouvernement par les ingénieurs du département et de l'arrondissement d'Arles.

M. le baron *de Rivière*, correspondant de la Société royale d'agriculture, a publié, sur cette importante localité, un Mémoire d'un grand intérêt et cité avec un éloge mérité par M. le V^te^. *de Villeneuve* dans sa belle *Statistique* de ce département.

Les marais et les prairies marécageuses se trouvent surtout entre les branches du Rhône et entre sa branche orientale et la Grau, ce sont des alluvions de ce fleuve d'un niveau trop bas pour avoir un écoulement naturel; quelques

Digitized by Google

unes pourraient être desséchées par des moyens faciles et naturels. L'achèvement du canal d'Arles à Bouc pourra produire ce résultat pour une partie de celles de la rive gauche.

Plusieurs sociétés particulières travaillent de concert à rendre à l'agriculture environ 6,000 hectares de terre entre l'ancien bras et le bras actuel du Rhône, à son embouchure, au moyen d'endiguages établis d'une part contre l'invasion des eaux salées de la mer, d'autre part contre l'irruption du Rhône, et en colmatisant l'intérieur par des dérivations facultatives dans les momens où le Rhône charrie le plus de troubles.

Comme les relais de mer présentent, sur beaucoup de points de notre littoral, des moyens d'accroissemens notables pour l'État, nous devons faire remarquer encore ici qu'à l'embouchure du Rhône, l'État a acquis, dans les quinze dernières années, environ 400 hectares de relais qu'il a vendus avantageusement.

Divers préfets observent que, sans de nouvelles mesures pour les communaux, on attendrait en vain une amélioration réelle dans leurs contrées. Si l'on veut en acquérir la preuve, il suffit de demander quels sont les propriétaires dans le pays que l'on parcourt, partout on assignera

Digitized by Google

aux communes les terrains incultes, et aux particuliers ceux qui sont couverts de bois ou cultivés.

Et c'est un système aussi absurde, aussi contraire à l'état présent de la civilisation, que l'on voudrait conserver!... De son anéantissement dépend la prospérité d'une grande partie du pays.

Avec le goût de la propriété, le besoin d'instruction se propagera; les mœurs, en devenant plus polies, deviendront plus pures; la religion, mieux comprise, sera plus universellement répandue et produira un effet plus certain; ses ministres seraient plus respectés si, d'après ce système, on les rendait usufruitiers d'une portion de terrain suffisante pour leur assurer une honnête aisance; ils donneraient à la fois une utile impulsion aux doctrines religieuses et aux améliorations agricoles, et nous verrions ainsi marcher de front tout ce qui peut contribuer au bonheur de la société.

Nous terminerons ici les extraits de la correspondance de MM. les préfets, ceux qu'on vient de voir étant applicables à d'autres localités analogues, et pouvant suffire pour faire connaître les idées de l'Administration départementale; mais nous croyons devoir y ajouter des documens plus généraux, que nous avons été à

Digitized by Google

même de recueillir dans plusieurs contrées avec le secours de personnes dont les lumières, la connaissance des localités et le zèle doivent inspirer une entière confiance, et que, par cette raison, nous croyons devoir désigner ici.

Tels sont les documens que nous avons acquis en visitant, il y a quelques années, les canaux alors existans, et plus récemment les six cents lieues environ de canaux actuellement en construction, aidés du zèle obligeant et éclairé de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, chargés de ce travail (1).

En nous réservant de faire ressortir le mérite trop peu généralement apprécié des travaux de ces Messieurs, dans l'ouvrage dont nous avons annoncé la prochaine publication, et qui doit contenir la description de chacun de ces canaux, nous devons exprimer ici notre reconnaissance envers eux pour la bienveillance avec laquelle il nous ont aidés de leurs lumières pour

(1) M. *Becquey*, alors directeur général des ponts et chaussées, et dont j'avais l'honneur d'être le collègue, comme membre de la Chambre des députés, avait bien voulu me recommander particulièrement à MM. les ingénieurs, d'après la connaissance qu'il avait du but de mes voyages.

Digitized by Google

toutes nos recherches. Nous avons pu aussi trouver, quant aux moyens d'exécution, l'instruction la plus désirable près de plusieurs de nos honorables collègues de la Société royale d'agriculture et particulièrement de ceux auxquels elle a bien voulu nous adjoindre plusieurs fois pour des missions, soit à des fermes expérimentales, telles que celles de Grignon, près Versailles, et des Bergeries, près Villeneuve-Saint-Georges, où MM. *Bella* et *Camille Beauvais* donnent des exemples que les meilleurs cultivateurs des environs s'empressent de reconnaître et d'imiter, et qui ont fondé récemment des réunions agricoles annuelles, à l'instar de celles auxquelles on a attribué tant d'avantages en Angleterre; soit dans des missions au domaine d'Harcourt, comme contenant plusieurs centaines d'hectares de landes pierreuses et infertiles, plantés, il y a environ vingt ans, en arbres verts de diverses natures; missions dans lesquelles j'avais à profiter des rares connaissances de mon honorable collègue, M. *Michaux*, avantageusement connu par son bel ouvrage sur les arbres de l'Amérique du Nord, auquel on doit l'importation de trente-deux variétés utiles de ces arbres, par suite des nombreux voyages qu'il a faits par ordre du Gouvernement dans

Digitized by Google

les États-Unis d'Amérique, dont il a parcouru, pendant des années entières, les plus belles forêts. Enfin, nous avions encore, pour nous aider à profiter de ces moyens d'instruction, les idées que nous procurait l'avantage d'être, depuis long-temps, membres de la Compagnie propriétaire du canal de Briare, ainsi que de son Administration, qui comprend, outre le canal, environ 8,000 arpens en terres, bois et étangs dans le pays, que la grande quantité de ses terres incultes avait fait nommer *Gâtinais*, et où cette Compagnie fait tous les ans des défrichemens et de grandes plantations de diverses natures, où on compte environ 60,000 pieds d'arbres d'alignement sur le littoral du canal (1). Enfin,

(1) Nous citons ici particulièrement ce canal, parce qu'il prouve que le zèle suffit pour créer une colonie, même à l'improviste. Effectivement, ce canal (le premier à point de partage qui ait existé) ayant été construit, de 1638 à 1642, par une association de propriétaires qui n'ont reçu aucun secours du Gouvernement, présente, pour son administration, des traditions d'autant plus intéressantes pour l'objet qui nous occupe ici que les anciens comptes constatent qu'il a fallu improviser, en quelque sorte, dans des lieux alors déserts une colonie de nombreux ouvriers généralement inexpérimentés, mais si bien organisés, si bien dirigés, qu'on a même

Digitized by Google

nous avions les leçons de notre propre expérience, quelqu'imparfaites qu'elles pussent être, dans une exploitation rurale qui comprenait l'éducation de chevaux, de moutons à longue laine et à laine fine, des plantations de divers genres, et qui nous a valu l'honneur d'être admis dans la Société royale d'agriculture.

Ce n'est donc qu'à l'aide de ce concours de documens relatifs aux diverses parties de la France, où se trouve la plus grande quantité de ses terres incultes, que nous croyons pouvoir

---

devancé le délai de quatre ans qui avait été imposé à la compagnie; ce qui lui a valu une récompense de Louis XIII, avec une lettre de félicitation que l'on a conservée dans les archives. Cependant il avait fallu construire des étangs ou réservoirs, qui contiennent plus de 22 millions de mètres cubes d'eau; former des rigoles alimentaires, parmi lesquelles on doit remarquer celle dite de Saint-Privé, qui n'a que 5 pieds de pente sur un développement de 22,000 mètres; dériver par cette rigole des eaux de la rivière de Loing et les faire arriver, à 81 pieds au dessus du lit naturel de cette rivière, au haut des 7 écluses accolées de Rogny, qui rachètent cette chute de 81 pieds, presque perpendiculaire, et jusqu'à présent la plus forte de ce genre qui existe; enfin, il a fallu construire le canal, qui a 54,000 mètres de long et 40 écluses.

Digitized by Google

les considérer comme présentant généralement moins de difficultés à surmonter que les landes où ont réussi les colonies agricoles de la Hollande et de la Belgique, et qui, comme nous l'avons vu, furent choisies parmi les plus stériles en apparence pour rendre l'exemple du succès plus positif.

En exceptant les rochers, les crêtes des chaînes de montagnes dépourvues de terre végétale, et les pentes trop escarpées, on peut généralement tirer utilement parti de nos 7,000,000 d'hectares de terres incultes, en adaptant à leurs diverses natures les moyens qui peuvent leur être le plus favorables.

Nous ne pouvons entreprendre de signaler ici les localités qui exigeraient des travaux spéciaux, et tels que des endiguages ou des colmates, à l'exemple de la Hollande, où nous en avons vu les résultats les plus étonnans; tels encore que des irrigations à l'exemple des canaux de *Craponne*, de Provence et de celui d'*Alaric*, qui a conservé le nom de son créateur depuis quatorze siècles et à travers tant de changemens, en fécondant la vaste et belle plaine de Tarbes; tels enfin que des desséchemens, comme ceux des étangs de Marseillette et de Capestang, au canal du midi, assainis et rendus

Digitized by Google

cultivables par des procédés opposés (1). Il suffira, pour le but qui nous dirige, de présenter les moyens qui se rapportent au système d'opérations le plus généralement applicable avec succès à des colonies agricoles, telles que celles de la Hollande.

En renvoyant, pour ce qui concerne les départemens des Landes et de la Gironde, à ce qui a été publié, au sujet de leurs terres incultes, par M. *d'Haussez*, qui avait été successivement préfet de l'un et de l'autre, et qui, d'après la connaissance qu'il avait du territoire, proposait d'y établir des colonies agricoles, nous traiterons particulièrement de ce qui concerne la Bretagne, comme présentant l'ensemble le plus complet des divers exemples à créer et à suivre pour les divers genres de colonies agricoles.

On compte, dans les cinq départemens qui composent l'ancienne province de Bretagne, près de 1,000,000 d'hectares de terres incultes et qui sont de bonne qualité, excepté la crête même de la chaîne des montagnes granitiques qui la traversent de l'est à l'ouest, et dont

(1) Voir, pour les détails concernant ces canaux et ces étangs, ce que nous en avons dit dans notre ouvrage précité sur les canaux de France et d'Angleterre, chez *Bachelier* et madame *Huzard*, libraires, à Paris.

Digitized by Google

les pentes peuvent cependant, pour la plupart, recevoir des plantations(1). Les plateaux, sans présenter autant de fécondité que les vallées, sont néanmoins propres à des cultures, qui, pour être variables suivant les diverses natures du terrain, n'en seraient pas moins susceptibles de produire, et quant aux vallées, qui sont très nombreuses, on reconnaît dans les lieux où la culture existe, qu'on pourrait rendre la plus grande partie des terrains qu'on y laisse incultes aussi féconds que ceux de Normandie.

Des circonstances très remarquables achèvent de commander l'attention et doivent exciter l'émulation particulière, ainsi que le zèle du Gouvernement, pour ce qui concerne cette belle province. On trouve encore dans son intérieur des contrées dont l'habitant est aussi étranger au langage, aux habitudes et aux idées du reste de la France, que tels insulaires qui font l'objet de remarques citées comme curieuses par les voyageurs. Les habitans de ces

---

(1)

	hect.	
Finistère.....	300,000	
Morbihan. . . .	293,133	hect.
Côtes-du-Nord.	193,333	893,900 (V. le Tab. nº. 2).
Ille-et-Vilaine..	75,017	
Loire-Inférieure	91,817	

Digitized by Google

contrées sont francs, braves, hospitaliers, constans dans leurs affections, probes, fidèles à leur parole, et attachés à leurs usages, à leur routine, au point qu'on voit des villages qui ont encore le costume et la coiffure qu'on portait du temps de la reine Anne; et cette disposition va chez eux jusqu'à une espèce d'apathie, qui fait que, dans les campagnes, ils ne se nourrissent communément que de farine de sarrasin délayée avec du lait ou de l'eau, cuite sur une tuile de fer. Leurs habitations, hors les villes et les forts villages, ne consistent qu'en huttes construites en terre, couvertes en jonc, et ne formant qu'une seule pièce, où gîtent ensemble la famille, sa vache et son porc quand elle en a un.

Ils cultivent, à la proximité de cette habitation, des champs de sarrasin, et dans quelques endroits seulement des pommes de terre au milieu de landes immenses, qui ne servent ordinairement qu'au parcours de quelques moutons chétifs, et à travers lesquelles on fait quelquefois jusqu'à dix et douze lieues sans rien rencontrer que des bruyères, des ajoncs et des genêts dont la végétation prouve cependant le parti qu'on pourrait tirer du sol; mais enfin cette vaste province, jusqu'à présent isolée en quelque sorte du reste de la France, doit acquérir une nouvelle

Digitized by Google

existence en recevant de nouveaux moyens de fécondité et des sources encore inconnues de richesse et de bien-être, par cent cinquante lieues de canaux navigables, qui vont la traverser tant dans sa base principale du sud au nord, en allant de Nantes à Saint-Malo, que de l'ouest à l'est, en joignant, avec des communications intermédiaires, comme celle du port de l'Orient, notre beau port de Brest au port de Nantes; que d'autres canaux joignent à Paris et vont joindre au Rhône et au Rhin.

A ces canaux de la Bretagne se réunissent encore plus de cinquante lieues de rigoles alimentaires, qu'on pourra facilement rendre flottables à volonté, de sorte que les débouchés les plus favorables se présenteront de toutes parts aux produits que donneront les diverses contrées de la Bretagne, qui seraient en même temps fécondées par la facilité des transports des amendemens marins, qu'on sait être les plus puissans et les plus aisés à employer de tous ceux dont l'agriculture peut faire usage (1).

(1) Peu d'exemples suffiront pour prouver les avantages que de telles communications doivent assurer : nous avons vu la corde de bois, qui coûtait plus de 40 fr. à Brest, ne valoir que 4 fr. à Carhaix, ville qui n'en est distante que de 16 lieues, faute de communications, que

Digitized by Google

Cette dernière observation établit, pour la Bretagne, de tels points de comparaison avec le comté de Norfolk, qui passe pour le plus productif de l'Angleterre, que nous ne devons pas les omettre ici : le comté de Norfolk était anciennement considéré comme infertile et même plus généralement que ne l'est la Bretagne; l'emploi des amendemens salins vivifie tellement ses terres que l'agriculture y a pris le développement qui le fait citer comme le mieux cultivé de l'Angleterre (1).

---

cette ville va acquérir par le canal qui s'embouche à Brest.

A Pontivy (Morbihan), le bois a presque doublé aussitôt qu'on a ouvert la navigation, quoiqu'encore imparfaite, du canal du Blavet, qui fait communiquer cette ville avec Lorient.

Entre Nantes et Rédon (Ille-et-Vilaine), nous avons vu des terrains dont la valeur avait triplé en peu d'années, parce qu'ils étaient près de la partie du canal de Nantes à Brest qui joint la Loire à la Vilaine.

(1) Pour donner une idée de la culture de cette contrée, nous citerons les belles exploitations de M. *Coke*, à Olkam, qui a su porter à un produit net de 40,000 l. st. (environ 500,000 fr.) des terres qui ne rapportaient que 2,200 l. st. en 1780; résultats qui sont honorablement avérés par les grandes réunions que ce patriarche de l'agricul-

Digitized by Google

L'analogie de la Bretagne avec le comté de Norfolk avait déjà frappé *Arthur Young* lors de son voyage agricole en France pendant les années 1782, 1788, 1789 et 1790. Voici ce qu'il y disait à ce sujet.

« La vaste province de Bretagne est peut-être un des exemples les plus frappans que l'Europe puisse nous fournir de l'importance d'un bon cours de récoltes. Une grande partie de cette province est cultivée, même régulièrement cultivée, quelque barbare qu'en soit la culture; mais elle est sous un cours de récoltes si abominable, qu'elle paraît absolument en friche.

---

ture anglaise appelle chez lui chaque année, et dans lesquelles on compte environ trois cents agriculteurs qui visitent pendant trois jours tout ce qui dépend de ses exploitations en bâtimens, instrumens aratoires, bestiaux, et devant qui on exécute diverses expériences; enfin, ces réunions assistent à des distributions de prix d'encouragement, au nombre desquels il en est un qui n'est jamais gagné, c'est un prix de 100 l. st. (2,500 fr.) pour celui qui indiquera dans les cultures de M. *Coke* une plante qui leur soit nuisible (1).

(1) Ces faits, que j'avais recueillis lors de mes recherches pour ce que j'avais à dire dans mon ouvrage précité au sujet des cent canaux navigables qui ont enrichi la nation anglaise, ont encore été constatés récemment dans un ouvrage dont M. *Molard*, membre de l'Académie des sciences, a donné la traduction.

Digitized by Google

Ce fut pour moi un spectacle étonnant de voir une si misérable agriculture dans une province telle que la Bretagne, qui jouissait de quelques uns des plus beaux priviléges du royaume, qui possédait les plus belles fabriques de toiles de l'Europe, et qui, partout environnée de la mer, avait abondance de ports et un commerce brillant; mais la Flandre elle-même, en suivant un ordre de culture tel que celui de la Bretagne, deviendrait misérable. Une grande partie de cette province est propre au sainfoin; cependant on n'y en voit pas. Chaque acre que j'y vis était excellent pour les turneps et le trèfle, et *conséquemment propre au genre d'agriculture du comté de Norfolk;* mais il n'y a que du genêt et de la fougère, des bruyères et du grain; rien pour la nourriture d'hiver des bestiaux et des moutons, excepté de la paille. Rien ne prouve d'une manière plus frappante le défaut d'instruction des habitans de cette contrée, que de voir en friche la moitié d'une province où l'on peut avoir des terres à rentes perpétuelles pour 10 sous le journal. »

La nature des rentes dont parle ici *Arthur Young* a pu contribuer fortement à maintenir l'état des choses qu'il déplore si justement. Effectivement, ces rentes étaient dues, dans une

Digitized by Google

grande partie de la Bretagne, par des baux à rente perpétuelle dits à *domaines congéables*, parce que le propriétaire conservait le droit de rentrer dans le bien, en remboursant au tenancier toutes les améliorations qu'il y avait faites. Il en résulte, d'une part, que ce tenancier multiplie les clôtures en haies, qui gênent l'exploitation, pour donner plus d'extension à la somme qu'il faudrait lui rembourser, et d'autre part qu'il est arrêté dans l'idée de mieux cultiver, par la crainte de faire naître chez son bailleur le désir de rentrer dans son champ, en le voyant plus productif.

Les effets de ce déplorable système commencent cependant à diminuer, car maintenant des propriétaires plus éclairés, fatigués de voir leur bien donné à une rente très modique, sans aucune chance d'accroissement à leur profit, exercent leurs droits de rentrer en possession, en remboursant au tenancier la valeur des accroissemens qu'il a faits. Il y a même des particuliers qui achètent de ces rentes pour se mettre aux droits de ceux à qui elles appartiennent, afin de rentrer en possession du bien arrenté, en remboursant les accroissemens du tenancier; et on m'a cité quelqu'un qui, après avoir fait les affaires d'une famille propriétaire de

Digitized by Google

beaucoup de biens de cette nature, s'était procuré très légalement 150,000 livres de rentes en achetant de ces rentes et rentrant ensuite en possession de terres mal cultivées, qu'il affermait alors à des prix avantageux. Nous joindrons à ces exemples si frappans, vu le but qui nous occupe, des observations qui le justifieront et prouveront ce que peuvent devenir des établissemens agricoles en Bretagne.

Il suffit, pour en avoir une juste idée, de comparer son littoral, où les hommes sont robustes, les animaux bien nourris et forts, avec l'intérieur, où les hommes et les animaux sont chétifs, les champs presque sans culture. Tel est le résultat de ce triste état des choses pour l'intérieur de la Basse-Bretagne que, dans les trois départemens qui la composent, plus d'un tiers du terrain est en friche, malgré les encouragemens que devrait donner l'aspect du littoral, où on doit distinguer particulièrement, pour leur belle culture, quatre cantons, qui sont celui de Roscoff, dans le Finistère, où la nourriture du bétail est très recherchée et très abondante, et par suite les bestiaux les plus beaux de toute la Bretagne, grace aux choux à vache, qui y sont énormes, aux ajoncs, aux prairies artificielles, surtout au trèfle et à la culture des

Digitized by Google

panais et gros navets; la presqu'île de Lézardrieux, canton de l'arrondissement de Lannion (1). On voit, dans plusieurs communes de cet arrondissement, situées sur le versant au midi, du côté du Morbihan, des exemples qui se retrouvent ailleurs et qu'il est bon de remarquer. Quelques riches particuliers, quoique non domiciliés dans la commune, spéculent sur les profits qu'ils peuvent tirer des commu-

(1) La Société d'agriculture de Lannion a favorisé avec succès l'élève des bestiaux et l'amélioration des races, notamment pour les chevaux. Dès 1757, les États de Bretagne avaient fondé à Rennes une Société d'agriculture, d'arts et de commerce: elle avait obtenu de grandes améliorations pour les bestiaux, surtout pour les chevaux, dont la race a éprouvé pendant la révolution une grande dégénération, mais qui s'est arrêtée et se trouve remplacée, par une tendance sensible à une amélioration bien importante à cause des qualités de vigueur et de facilité à se nourrir, qui caractérisent la race des chevaux bretons.

Dans ces derniers temps, cette même Société a donné de nouvelles preuves de son zèle, et M. *de Lorgeril*, alors maire de Rennes, et l'un des correspondans de la Société royale d'agriculture, a secondé ses efforts par son zèle et surtout par ses succès en divers genres; mais nous verrons, en parlant des biens communaux, à quel point leur régime actuel paralyse les exemples les plus encourageans.

Digitized by Google

naux, en y lâchant de nombreux bestiaux et des chevaux, et ils se procurent ainsi un bénéfice annuel de 15 à 1,800 francs, quoique n'ayant qu'un faible territoire : nous citerons encore Plogastel, près Brest, où l'on voit de toutes parts des jardins légumiers qui servent aux approvisionnemens de Brest, et les environs de Saint-Brieux; on trouve, dans divers cantons, des choux d'une grosseur extraordinaire.

On doit remarquer aussi comme présentant une bonne culture les environs des principales villes, qui prouvent ce qu'on pourrait obtenir des landes communales qui limitent les terres cultivées; mais dans la presque totalité de l'intérieur de cette vaste péninsule, les bestiaux sont très chétifs, dépourvus pendant l'hiver des alimens qui leur seraient nécessaires; ce qui oblige à en vendre une grande partie à vil prix aux Normands, qui les rétablissent, en leur donnant une nouvelle valeur dans leur beau pays.

Dans le département des Côtes-du-Nord, la partie cultivée présente une richesse agricole qu'on doit principalement à la culture des graines de plantes textiles, au commerce des bestiaux et des jeunes chevaux, du miel, de la cire et du beurre, dont on fabrique environ 4,000,000

Digitized by Google

de kilog., sur lesquels on en exporte environ un million.

La Société d'agriculture de Saint-Brieux a distribué des graines de plantes à fourrage, telles que ray-grass, rutabaga, panais, chicorée sauvage, grande pimprenelle; elle a fait venir des taureaux du Cotentin, du Poitou et de la Vendée; elle a aussi établi un rucher et ouvert un cours pour répandre les bonnes méthodes pour l'éducation des abeilles; mais ce cours a été peu suivi. La culture du trèfle rouge de Hollande a été reconnue comme plus convenable en général que celle du ray-grass, qui n'a pas paru très nourrissant. Il n'en a pas été de même du turneps qui est très bien venu, ainsi que le colza.

Le pays est en petite culture, et on y suit de temps immémorial l'assolement ci-après : première année, on sème du sarrasin; deuxième, du seigle ou du froment; troisième, de l'avoine, et après deux ou trois rotations pareilles, on laisse la terre se reposer pendant six et quelquefois dix ans.

La culture du lin s'est aussi répandue dans un canton voisin, grace à l'exemple donné par le desservant de Lanfarin.

Le défrichement des landes était l'objet que cette Société regardait comme principalement

Digitized by Google

désirable ; elle a dirigé ses vues et ses efforts vers le défrichement des landes de l'arrondissement de Loudéac, qui est peut-être de toutes les contrées celle qui a le plus besoin d'encouragement, étant éloignée de la mer, privée de toute communication, ayant une population misérable et environnée de landes immenses ; mais jusqu'à présent tous les efforts ont été inutiles, par suite de l'*apathie* qui résulte de la misère du pays, fruit de l'entêtement des communes. Il est vrai qu'une partie de ces landes est située sur la crête même de la chaîne de montagnes qui traverse la Bretagne ; mais les pentes de cette chaîne présentent des localités favorables à de vastes plantations, les plateaux et surtout les vallées pourraient être cultivés avec un grand profit.

Ces diverses citations, qu'on pourrait accompagner de beaucoup d'autres pour prouver les succès et les profits qu'on obtient des terres bien cultivées, ceux qu'on pourrait recueillir des terres incultes prennent une nouvelle force quand on remarque combien celles-ci trouveraient de ressources dans la quantité d'amendemens marins que les canaux permettront de transporter, à peu de frais, dans l'intérieur.

Tels sont le varec, plante marine, les goëmons, plantes croissantes dans des larges et des étangs. On les fauche ; on les met en tas pour leur faire

Digitized by Google

subir une première fermentation, on les porte ensuite sur le champ et on les enfouit avec le labour. On se sert encore de la tongne, c'est ainsi qu'on appelle un dépôt de vase que la mer laisse dans les plages d'une pente douce où elle monte à une certaine hauteur. Il s'y trouve, à chaque marée, une couche d'environ six lignes, qu'on enlève avec empressement pour s'en servir au besoin. La tongne est si recherchée, qu'il faut une permission motivée sur l'état du cultivateur, pour l'enlever. Le salin est un dépôt plus chargé de sel.

Comme en parlant plus particulièrement de la Bretagne, nous avons commencé par faire remarquer l'analogie que des agronomes réputés lui avaient trouvée avec le comté de Norfolk, le plus célèbre de l'Angleterre pour ses succès et sa richesse agricoles, nous allons terminer par un exemple concernant une des parties les moins favorables de ses terres incultes, pour prouver le parti qu'on en pourrait tirer. Cet exemple est celui que présente une espèce de colonie agricole que des Frères trappistes y ont fondée en 1818, à l'ancienne abbaye de Meilleraie (1), après avoir séjourné depuis 1792 à

(1) Près la petite ville de Nort, sur la rivière d'Erdre,

Digitized by Google

Ludworth, en Angleterre, où leur supérieur (1) avait étudié et leur avait fait pratiquer les méthodes et l'usage des instrumens aratoires reconnus les plus utiles.

Il doit être superflu de faire observer ici qu'amenés par notre sujet à citer, pour la Bretagne, un exemple d'introduction de culture anglaise qui a fait fructifier des landes dans une de ses parties les plus ingrates, et qui présente ainsi un moyen de comparaison de plus pour nous éclairer, nous n'avons d'autre but que de constater des faits uniquement relatifs à l'agriculture, et tels qu'ils ont été reconnus sur les lieux mêmes en 1829, sans nous immiscer dans aucune autre question.

Nous allons donc, afin d'exposer dans un ordre convenable les détails agricoles intéressans pour notre but, faire connaître successivement : 1°. quel était l'état des lieux lorsque les Frères trappistes vinrent s'y établir en 1818;

---

qui, à 5 lieues de là, se jette dans la Loire à Nantes, par une vaste et belle embouchure, et forme ainsi, dans ce trajet, un des plus beaux biez du canal de Nantes à Rédon et à Brest.

(1) M. l'abbé *Saulnier*, d'abord chanoine de la cathédrale de Sens, et connu ensuite sous le nom de *Dom Antoine*.

Digitized by Google

2°. la marche qu'ils ont suivie, les procédés et les instrumens aratoires qu'ils ont importés; 3°. les améliorations successives qu'ils ont créées; 4°. l'état où se trouvait cet établissement en 1829.

Après avoir pris possession de l'ancienne abbaye de Meilleraie, qui était abandonnée depuis vingt-cinq ans, le supérieur dirigea d'abord ses soins sur les moyens d'assurer la subsistance de ses religieux, qui étaient alors au nombre de soixante, tant Français qu'Anglais et Irlandais, et il avait à surmonter, à cet égard, de grandes difficultés.

En effet, les terres dépendantes de l'abbaye étaient de nature maigre et froide; et à l'époque de la rentrée des frères, la moitié à peu près était en landes incultes; l'autre, mal cultivée, était remplie de chiendent, et avait été laissée sept ou huit ans en genêts, en raison du système de rotation habituel dans le pays. Le sol, varié, offre, tantôt une terre assez profonde, demi-argileuse, mais en général sèche et aride, tantôt une terre de bruyère de 5 ou 6 pouces de profondeur, sur une espèce de poudingue friable, mais noyé dans une glaise qui le rend presque imperméable.

Pour défricher un semblable terrain, on l'a

Digitized by Google

d'abord retourné à la charrue; à force de labours, on a détruit toutes les plantes parasites, et on a pratiqué des rigoles souterraines pour l'écoulement des eaux et l'aissainissement du sol.

Les amendemens employés pour échauffer et engraisser cette terre maigre et froide consistèrent d'abord principalement en quantité de joncs coupés et de bruyères pelées, que l'on allait chercher au loin pour les faire pourrir, soit en les mettant sous les bestiaux comme litière, soit en les exposant dans les chemins, soit en en faisant des tas par couches alternativement superposées avec des gazons, des curages de fossés et de terres, auxquels on mêlait de la chaux; on employait aussi la poudrette, la charrée et du noir animal (résidu des raffineries de sucre), mais en petite quantité, à cause de l'élévation de son prix. Par la suite, et en continuant d'employer ce genre d'amendement, on y a joint successivement, avec les plus grands soins, les fumiers de cheval, des bestiaux, dont les étables offrent des recherches remarquables à cet égard, et enfin l'engrais liquide et celui des latrines.

Les instrumens aratoires dont on se sert pour les cultures sont la charrue anglaise sans

Digitized by Google

avant-train, la charrue à deux versoirs, des herses fortes avec les dents en fer, les faibles seules étant en bois, le rouleau à grand cylindre, le scarificateur, l'extirpoteur, et le semoir, seulement pour les semences de printemps et d'été: tous ces instrumens se fabriquaient dans l'établissement et on suit, pour la grande culture, une rotation d'assolemens de sept ou huit ans, et jamais on ne fait deux blés de suite.

Les animaux dont le travail ou le fumier sert à l'agriculture consistent en bœufs, vaches, chevaux, cochons et moutons, dont on verra le nombre ci-après. On les nourrit avec du foin, du ray-grass, de la paille, de l'ajonc pilé, des pommes de terre, dont on donne aux chevaux même, au lieu d'avoine, sans que cela nuise à leur bon état et à leur travail.

Les céréales et plantes cultivées par les Frères sont le froment, le seigle, l'avoine, le sarrasin, la vesce, le colza, la pomme de terre, le chou-cavalier, le trèfle, le ray-grass, le turneps, le rutabaga et autres racines.

Ils ont obtenu, dans ces divers genres, des récoltes remarquables. Le colza a été par eux implanté dans un pays où il était entièrement inconnu, et le succès de cette culture va toujours croissant. Ils ont aussi, dans ces derniers

Digitized by Google

temps, essayé avec avantage celle du pavot, à laquelle ils se proposaient de donner une certaine extension. Quant aux pommes de terre, on en divise la récolte en trois parts : la première sert à la nourriture des religieux, la deuxième est donnée aux pauvres, et la troisième aux chevaux, qui, comme nous venons de le dire, s'en trouvent très bien.

Aucune récolte n'a encore été aussi profitable que celle de ces tubercules, à la culture desquels on consacre des soins particuliers. Le terrain où ils poussent est largement fumé, et l'engrais leur est superposé. Qui les plante, on les chausse et on les récolte à la charrue. A cette plante on fait succéder du froment sans remettre de l'engrais, mais en ayant soin de labourer en travers pour mêler et distribuer également le fumier. Le chou-cavalier est d'une grande ressource en hiver et au printemps pour la nourriture des bestiaux. On vient aussi d'essayer la culture du ray-grass d'Italie, qui a paru plus fort et plus vivace que celui d'Angleterre. Une autre importation très intéressante est celle du houblon de Belgique, qu'on a fait venir avec soin et qui sert à faire de la bière dans un pays privé de toute ressource pour la fabrication des boissons. A toutes ces cultures, on

Digitized by Google

a réuni les diverses prairies artificielles, qui ont également prospéré.

Au moyen d'améliorations successives, le jardin potager a été porté à plus de 7 hectares, entièrement clos de murs et bien plantés d'arbres fruitiers des meilleures espèces.

On a su tirer un double avantage d'un étang de 6 hectares, situé près de l'habitation : il a été utilisé pour l'arrosement du jardin par des canaux, des pompes et des réservoirs nombreux, qui, par des moyens ingénieux, distribuent les eaux partout où l'utilité s'en fait sentir. Les mêmes eaux se réunissent ensuite pour alimenter deux moulins, qui servent aux besoins de la maison et du pays.

Un autre étang de 40 hectares a été défriché : on en tire en abondance du froment, du sarrasin, de l'avoine et des légumes ; une partie est en prairie. Il est entièrement entouré d'un fossé avec une large levée et planté d'arbres fruitiers.

Les Frères pourvoient aussi, par leur industrie, à tout ce qui est nécessaire à leur entretien et à leurs travaux, et ils se livrent à tous les métiers nécessaires pour établir les appareils et instrumens dont ils doivent se servir. Ainsi leur établissement contient une brasserie, une tannerie, une forge, des ateliers de menuiserie, charron-

Digitized by Google

nage, tissage, etc. : ces moyens mettent aussi les Trappistes à même d'exercer leur charité envers les pauvres des pays environnans.

D'après ce concours de moyens, cet établissement, si délabré en 1818, contenait en 1829 près de deux cents Frères de la Trappe, leur nombre s'étant accru avec les ressources de l'établissement, qui comprenait dans son ensemble :

1°. Une église;

2°. Une maison d'habitation;

3°. Un jardin de plus de 7 hectares;

4°. Deux moulins; un appareil pour faire le gruau à la manière anglaise;

5°. Des écuries et des étables remarquables par les précautions qui y sont observées pour les fumiers;

6°. Une laiterie, avec toits à porcs à proximité;

7°. Un étang de 6 hectares;

8°. Un étang de plus de 40 hectares, défriché et rendu à l'agriculture;

9°. Plus de 50 hectares de landes défrichés et cultivés;

10°. Une brasserie;

11°. Une forge;

12°. Une tannerie;

Digitized by Google

13°. Différens ateliers;

14°. Trente vaches à lait du Cotentin, trente élèves, dix bœufs, dix chevaux, quarante à soixante cochons, la plupart des meilleures races;

15°. Deux cents moutons, race mérinos;

16°. Un choix remarquable d'instrumens aratoires perfectionnés.

De tels résultats nous ont paru mériter d'être particulièrement observés comme une preuve de la possibilité de fonder avec succès des établissemens agricoles en Bretagne, et du parti que l'on peut tirer des landes de cette vaste contrée, où les terres même les meilleures, et en cela très supérieures à celles dont il s'agit ici, ne sont généralement mises en culture productive qu'à de longs intervalles de cinq ou six, ou même quelquefois de sept à huit ans, par le défaut d'engrais et de rotation bien entendue. Il en résulte qu'alors les prairies y sont maigres, brûlées en été, noyées en hiver; les bestiaux y sont chétifs et dégénèrent faute de nourriture suffisante; enfin les instrumens aratoires y sont si grossiers, qu'ils sont hors d'état de bien opérer.

Il est vrai qu'on pourrait nous objecter ici, au sujet des frais qu'entraînent les défrichemens, qu'on ne trouverait pas des travailleurs

Digitized by Google

à aussi bon marché que les Trappistes, d'après leur grande frugalité, puisqu'ils ne se nourrissent que de pain et de légumes cuits à l'eau; mais nous pouvons répondre par la plus-value comparative des résultats qu'ils ont obtenus, avec l'état où étaient les choses lorsqu'ils ont commencé leurs travaux: car on trouve, dans un tel accroissement de valeurs de divers genres, une large compensation et même des bénéfices notables, en admettant ce qu'il faudrait dépenser de plus pour des ouvriers, qui, d'ailleurs, ne coûteraient pas beaucoup plus que les Trappistes, si on suivait, comme on le propose, la marche et les exemples que nous donnent, à cet égard, les colonies agricoles de la Hollande et de la Belgique, où l'ouvrier trouve tout ce qu'il lui faut dans les produits de l'établissement, et n'a qu'un faible salaire.

En observant ici cet exemple du succès qu'a obtenu, dans une des contrées les plus ingrates de la Bretagne, l'introduction de la culture anglaise, nous devons d'autant plus nous rappeler que les Anglais eux-mêmes ont été chercher leurs leçons chez les Belges, qu'à la proximité de la Bretagne et dans cette Vendée, qui lui ressemble sous tant de rapports, un agronome belge a importé, depuis quelques années,

Digitized by Google

la culture belge avec de grands avantages.

M. *Van Casteele* a créé, dans les marais de la Vendée, une espèce de colonie agricole belge, il y a même transporté à grands frais des familles entières de Flamands; et ses succès ont été si marqués, que des départemens voisins ont cherché à imiter son exemple et en ont obtenu des effets très satisfaisans.

Leurs procédés sont les mêmes que ceux de M. *Van Casteele*, qui malheureusement n'était que fermier, et pour un temps trop limité; les instrumens et tout l'attirail aratoire furent pareils à ceux qui existent dans les fermes de la Flandre même. On ne peut faire un plus juste éloge de ce système qu'en exposant ses résultats, qui prouvent son excellence mieux que toutes les discussions.

Nous croyons donc intéressant d'entrer ici dans quelques détails à ce sujet. Dès 1826, M. *Van Casteele* récolta, sur le tiers d'une ferme des environs de Luçon, louée 1,600 fr., quarante-cinq tonneaux (675 hectolitres) de graine de *colza*, qui, vendus à 22 fr. l'un, produisirent une somme de 15,000 fr., et les trois années de 1828, 1829 et 1830, quoique calamiteuses pour la France, ont rapporté une valeur brute de 50,000 fr. Un autre propriétaire

Digitized by Google

de la même ville, qui adopta exactement le même genre de culture, récolta, la même année, dans une ferme cultivée par un métayer flamand, six tonneaux de cette graine. Le même propriétaire est parvenu à retirer d'une petite ferme, louée antérieurement 600 fr., une si grande quantité de produits, que leur réalisation a fourni une somme de 12,000 fr. à partager par moitié entre lui et son fermier (1). Dès lors, le prix élevé de ces graines, la facilité de leur culture, leur abondant rapport éveillèrent l'attention de plusieurs propriétaires, au point que la récolte de 1830 a pu livrer au commerce 180 tonneaux de colza (2,700 hectol.). Il faut observer que ces succès, qui prouvent jusqu'à l'évidence que la France offre au moins autant d'avantages qu'aucun autre pays pour les entreprises agricoles, ont été obtenus sans avoir fumé ni engraissé le sol d'une manière extraordinaire.

La Société d'agriculture de Paris a récom-

(1) A ces avantages se joint encore celui qu'on trouve dans l'emploi des tourteaux qu'on fait avec les résidus du colza ; ils sont tellement favorables pour la nourriture des bestiaux et les engrais, que des spéculateurs anglais viennent dans nos ports en charger des bâtimens pour leur pays.

Digitized by Google

pensé par des médailles d'or l'industrie et le zèle de M. *Van Casteele* et de M. *Beaussire* de Luçon, dont l'exemple a été suivi par plusieurs propriétaires. Tel est l'accroissement de la culture du colza, que les plantations effectuées faisaient espérer, pour la récolte de 1831, environ 7,600 hectolitres (500 tonneaux) de graines. Cette progression rapide prouve déjà qu'elle restera dans notre pays, dont la température lui est encore plus favorable, comme l'ont observé quelques cultivateurs, que celle de la Flandre, qui semblait en jouir exclusivement.

Ne doit-on pas, en présence de pareils résultats, désirer, dans l'intérêt du pays, des propriétaires et de la classe ouvrière, de voir se propager l'adoption de la culture introduite par M. *Van Casteele*? Il est à souhaiter que d'autres spéculateurs belges, imitant leur compatriote, viennent apprendre à nos agriculteurs quel parti on peut tirer d'un sol souvent mal cultivé et quelquefois entièrement négligé. Ils prouveront alors que nous aurions plus d'avantage à améliorer la culture de nos propres terres, qu'à aller fonder, avec d'énormes frais, des colonies à l'extérieur, exposées à tous les inconvéniens que nous signalons dans la note G, en

Digitized by Google

parlant de la colonisation des condamnés et des indigens anglais.

Mais c'est surtout aux questions importantes qui nous occupent, que de telles observations doivent s'appliquer, quand elles nous prouvent, d'un côté, que de simples Trappistes, d'autre côté, que des agronomes éclairés ont fait, dans leur propre intérêt et avec un succès remarquable, ce que nous proposons de faire pour établir des colonies agricoles, à l'exemple de celles qui ont réussi en Hollande et en Belgique, où elles étaient bien moins nécessaires que chez nous.

Nous sommes loin de nous dissimuler les difficultés de premier établissement, car nous n'en contesterons même aucune; mais nous demanderons si elles seront même aussi grandes que celles qu'il a fallu vaincre et dont on a triomphé dans des circonstances bien plus difficiles, et qui ont prouvé la réalité de cet antique adage, *omnia vincit labor improbus :* telles ont été les difficultés que présentaient presque toutes les entreprises de canaux dans des contrées tantôt désertes, tantôt peuplées d'habitans apathiques, inexpérimentés, maladroits et paresseux; cependant des particuliers en ont fait exécuter sans se laisser intimider : nous avons déjà cité

Digitized by Google

l'espèce de colonie qu'il avait fallu improviser pour le canal de Briare.

Comment ne pas penser, quand il s'agit de difficultés vaincues, à ce canal du midi, dont le point de partage a été exécuté dans des montagnes escarpées, couvertes de forêts qui semblaient alors impénétrables, et où le génie de *Riquet* seul avait pu deviner la réunion des deux mers, méditée depuis des siècles, et l'effectuer en employant jusqu'à dix mille ouvriers pour transformer cinq torrens dévastateurs en un fleuve majestueux et bienfaisant, alimenté par un immense réservoir de 400 hectares, lequel a 100 pieds de profondeur à sa chaussée? Mais tout récemment n'avons-nous pas entrepris, ne terminons-nous pas actuellement six cents lieues de canaux dont la plupart traverseront de ces contrées où l'habitant, en quelque sorte abruti par l'excès de la misère, semble dépourvu des facultés nécessaires pour un travail utile? Nous avons vu nous-mêmes le zèle de MM. les ingénieurs chargés de ces beaux travaux créer et faire marcher avec succès des ateliers nombreux, tels que ceux du souterrain du canal de Bourgogne, où on a employé jusqu'à trois mille ouvriers, de celui du canal du Nivernais, où les désastres d'éboulemens dus à d'anciennes opérations vicieuses

Digitized by Google

sont venus multiplier les difficultés des creusemens à voûter, et cet atelier, d'un nouveau genre, qu'il a fallu créer pour le pont-canal sur l'Allier, qui, ayant 1,300 pieds de long entre les deux têtes de ses maçonneries, doit être fini en 1832, et pour lequel tous les genres de travaux se trouvaient réunis et nécessaires. Cependant les bras manquaient au point que MM. les ingénieurs chargés de l'exécution avaient été obligés de faire afficher des demandes d'ouvriers, même dans les cabarets de Paris, et nous avons vu des individus ainsi recrutés, différant en tout les uns des autres en extérieur et en costume, dirigés, façonnés et employés avec succès à cette grande construction, où il y a eu, dans de certains temps, jusqu'à quinze cents ouvriers. Pour tous ces grands travaux et bien d'autres que nous pourrions citer, il a fallu créer, organiser, improviser, pour ainsi dire, de véritables colonies pourvues de toutes les ressources nécessaires dans des contrées jusqu'alors inhabitées.

MM. les ingénieurs ont su prouver, comme l'avaient fait primitivement les auteurs du canal de Briare, et vingt ans après, mais plus brillamment, le créateur du canal de Languedoc, que le véritable zèle surmonte les plus grandes difficultés; c'est ainsi que nous les avons vus appe-

Digitized by Google

ler des mineurs étrangers pour faire jouer les mines dans les souterrains, faire venir des montagnards et surtout des Auvergnats pour les grands travaux de terrassemens; nous avons vu ces robustes et sobres ouvriers vivre en payant 6 fr. par mois pour leur coucher et pour qu'on leur trempât deux fois par jour une soupe, qui n'était autre chose que de l'eau, où on mettait un peu de beurre avec du sel et des herbes qu'on y faisait bouillir, et dans laquelle ils faisaient tremper deux fois par jour le pain nécessaire pour rassasier leur vigoureux appétit. Ils ne buvaient point de vin, et cependant, avec une si sobre nourriture, ces mêmes hommes gagnaient jusqu'à 3 et même 4 fr. par jour en travaillant à leur tâche, parce qu'un seul d'entr'eux en faisait plus que trois ouvriers du pays; mais leur exemple instruisit enfin ceux-ci et les rendit plus habiles, plus zélés, et par cela même plus utiles pour les autres et plus heureux. Il en serait de même pour des colonies agricoles, et quand tant d'autres pays l'ont prouvé chez eux, comment la France méconnaîtrait-elle des exemples si variés dans leur nature et cependant si généralement heureux dans leurs résultats, comme on le voit dans la note K ?

Placée sous un ciel et sur un territoire plus

Digitized by Google

généralement favorables, la France, qui vient de faire tant de sacrifices pour établir de grandes communications, apprécierait-elle moins ce que doit être pour elle la prospérité agricole, cette base principale de son bien-être, de sa prospérité peut-être, même aujourd'hui de sa sécurité; tandis que les grandes communications, malgré leur importance incontestable, n'en sont en quelque sorte qu'un accessoire?

Quelle puissance devraient avoir chez nous et près de notre Gouvernement de telles considérations, quand on remarque celle que leur donnait le Grand Frédéric pour son royaume, bien éloigné cependant de lui offrir des ressources égales aux nôtres! Voici les instructions que cet illustre souverain donnait à son surintendant, au sujet de l'agriculture.

Extrait d'une lettre de Frédéric II au surintendant de son royaume.

« De toutes les professions, c'est celle qui est » la plus utile à l'homme dans un Etat, qui le » nourrit, qui l'enrichit; et la force réelle d'une » nation est celle qui a pour base l'agriculture, » parce qu'elle est au dessus de tous les acci- » dens étrangers.

Digitized by Google

» Si j'avais un homme qui me produisît deux » épis de blé, au lieu d'un, je le préférerais à » tous les génies politiques. » (*Mot attribué à un roi par le philosophe Svit.*)

» Les relations de la Chine parlent de la cérémonie d'ouvrir les terres que l'empereur fait tous les ans, on a voulu exciter les peuples au labourage par cet acte solennel; de plus, l'empereur est informé, chaque année, du laboureur qui s'est le plus distingué dans sa profession; il le fait mandarin de huitième ordre; il a le droit de manger chez le vice-roi et son nom est mis en lettres d'or dans une salle publique.

» Chez les anciens Perses, le huitième mois nommé *Chorem-rus*, les rois quittaient leur faste pour manger avec les laboureurs, regardant ces institutions admirables pour encourager l'agriculture. Tout, en effet, dépend et résulte de la culture des terres; elle fait la force intérieure des Etats; elle y attire la richesse du dehors.

» Toute puissance qui vient d'ailleurs que de la terre est artificielle et précaire, soit dans le physique, soit dans le moral. L'industrie et le commerce qui ne proviennent pas également d'un pays, surtout en premier lieu, sont au pouvoir des nations étrangères, qui peuvent ou les

Digitized by Google

disputer par émulation ou les ôter par envie, soit en établissant la même industrie chez elles, soit en supprimant l'exportation de leurs matières premières ou l'importation de ces matières en œuvre.

» Vous accorderez donc, Monsieur le surintendant, une protection aux campagnes plutôt qu'aux villes; je regarde les unes comme des mères et des nourrices toujours fécondes, et les autres comme des filles souvent ingrates et stériles.

» C'est à la racine que je veux arroser l'arbre, les villes ne pouvant être florissantes que par la fécondité des champs.

» Favoriser les arts et négliger l'agriculture serait ôter les fondemens d'une pyramide pour en élever le sommet.

» Vous favoriserez la multiplication de toutes les espèces de productions par la circulation la plus libre : tous les hommes tiennent alors ensemble aux campagnes et aux villes. Les provinces se connaissent et se fréquentent. Les prés favorisent le labourage par les bestiaux qu'ils engraissent. La culture des blés encourage celle des vins en fournissant une substance toujours assurée à celui qui ne sème ni ne moissonne, mais plante, taille et cueille.

» Une fois l'agriculture perdue, plus d'indus-

Digitized by Google

trie, plus de commerce, plus d'arts mécaniques, plus de sciences, plus de bons principes, de police et d'administration; car tout se tient dans la nature et dans la politique.

» Vous aurez, pour cette partie du peuple qui est si nécessaire à l'Etat, les sentimens qu'avait le bon Henri IV et que j'ai moi-même, lorsqu'il voulait *que tous les laboureurs eussent le dimanche une poule au pot* (1). »

Et quand c'est le plus grand politique et le premier militaire de son siècle qui parle ainsi de l'agriculture et qui rend un hommage si sincère à ce mot de Henri IV, que sa simplicité même fait encore ressortir, n'avons-nous pas lieu d'observer que ce mot réunit à tout le charme que lui donne la bonté toute l'importance que pouvait y attacher encore le génie? Rappelons-nous à ce sujet comment Henri IV et Sully surent faire succéder si promptement en France tant de prospérité et de puissance à tous les genres de désastres. Ce grand ministre, le plus économe de tous ceux qui ont régi la France, nous apprend lui-même, dans ses *Mémoires*, que quand

(1) Voir les *Œuvres de Frédéric* et la traduction de ses lettres, par le chevalier ***, sous le titre de *Lettres d'un Souverain philosophe*, Paris, 1784.

Digitized by Google

le roi lui demanda de chercher tous les moyens d'augmenter ses finances, *au lieu d'y faire tous les retranchemens dont les prétendus zélés ne cessaient de l'entretenir*, il rechercha ceux qui devaient réellement diminuer la proportion des charges, en accroissant la richesse publique par les encouragemens donnés à l'agriculture et en créant de grandes communications. Le roi et son ministre, tout en appréciant la fondation d'une colonie au Canada sous le nom de *Nouvelle-France* que l'on dut au zèle et à l'intrépidité de Pierre Gruel, sieur de Mons, qui en prit possession en 1604 avec deux vaisseaux partis du Havre, dirigèrent de préférence dans l'intérieur du pays leurs généreuses mesures. Henri IV n'accepta point les offres que lui firent les Maures pour venir défricher nos terres incultes quand ils furent expulsés, à la suite d'une révolte, du royaume de Valence, où ils avaient cependant établi des irrigations et des cultures admirables: il préféra laisser à ses propres sujets les avantages inappréciables de l'émulation pour les travaux agricoles.

Pour mieux les encourager, il fit venir, au moyen de grandes récompenses, des ingénieurs étrangers, et notamment l'ingénieur hollandais, *Bradley*, alors très réputé pour opérer de grands

Digitized by Google

desséchemens, et il donna le bel édit de 1599 pour les propager; il favorisa les genres de culture les plus utiles et planta des mûriers dans ses propres jardins; le zèle fut porté au point qu'on planta dans les places publiques de tous les villages, de tous les hameaux, des arbres dont, à l'époque de notre révolution, on voyait encore, dans beaucoup d'endroits, l'ombrage séculaire protéger, tantôt les réunions des habitans, tantôt leurs danses champêtres au jour de leur fête. Enfin, le système de *la poule au pot* ayant prévalu, il étouffa tous les germes de l'esprit de parti, anima toutes les espérances, et par suite les effets de la sécurité : alors la plus grande aisance du riche rendit plus certains le bien-être et les profits de celui qui l'était le moins, en lui assurant des gains plus élevés et plus multipliés. Les charges ne furent plus pour ceux qui les supportaient qu'une portion bien moindre d'un revenu qui s'accroissait, et Sully, en disant que *pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France,* trouvait à la fois le secret de remplir les coffres du trésor en rendant plus abondantes les sources les plus fécondes, et de vivifier la prospérité et la puissance du pays en secondant les vœux de Henri IV pour la poule au pot du paysan.

Digitized by Google

En invoquant des traditions si mémorables, nous devons faire observer que leur application serait aussi encourageante, et pourrait même être encore plus immédiatement avantageuse dans les circonstances actuelles, qui réclament de grands travaux avec encore plus d'urgence que du temps de Henri IV.

Par exemple, les desséchemens ne sont pas moins désirables et leur succès serait plus assuré, d'après les beaux exemples que nous a donnés la Hollande, qui a conquis sur les eaux des contrées entières pour en faire de riches prairies. Les plantations ne sont plus seulement un avantage, elles sont devenues des nécessités pour certaines montagnes qui ont été déboisées et dépouillées, pour certaines plages trop mobiles; et nos acquisitions modernes en arbres exotiques les rendraient à la fois plus praticables et plus utiles.

La mise en valeur des terres incultes n'a jamais été réclamée plus vivement; ses avantages n'ont jamais été plus assurés, d'après les résultats étonnans qui ont suivi les défrichemens de ce beau pays de Vaës, que nous avons déjà cité, comme présentant le plus haut degré de prospérité agricole que l'on connaisse; d'après ceux qu'on obtient de nos jours dans la Campine en

Digitized by Google

suivant un si bel exemple, et enfin d'après ceux des colonies agricoles de la Hollande, fondées, comme nous l'avons vu, dans les landes les plus ingrates de sa province la plus pauvre, sur le même système de culture progressive en perfectionnement et, par suite, en prospérité.

A la vérité, les desséchemens et les plantations ne se trouvent point compris dans les exemples dont nous nous sommes occupés jusqu'à présent, comme constatés par l'expérience; mais leurs avantages n'en sont pas moins désirables pour des parties de nos terres incultes, où le mode de culture suivi pour l'établissement des colonies agricoles dont nous avons parlé pourrait être pratiqué avec succès.

Sans nous écarter dans de trop longs détails, nous pouvons donner ici un aperçu de l'étendue des avantages qu'on pourrait tirer aujourd'hui de ces deux beaux moyens pour les desséchemens. Comme nous avons déjà cité les étangs de Marseillette et de Capestang desséchés, le premier par écoulement, le second par atterrissement, et les entreprises dont on s'occupe pour livrer à la culture environ 6,000 hectares dans la Camargue, par des moyens combinés d'endiguage contre la mer, et d'écoulement pour les eaux du Rhône, nous allons ci-

Digitized by Google

ter ici, comme exemples d'un autre genre, quelques uns des desséchemens que l'on dut aux idées et aux travaux de l'ingénieur *Bradley*, que, comme nous l'avons dit, Henri IV avait déterminé par ses largesses à venir donner en France des leçons de son expérience pour les desséchemens, et qui dirigea plusieurs grandes opérations pour dessécher les vastes marais du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, parmi lesquels on doit citer entr'autres un marais dit du Petit-Poitou, qui s'étend du nord au midi, depuis le canal dit des Hollandais, jusqu'à la terre, et qui contenait près de 6,000 hectares.

Dans l'espace de quinze années, il se fit ainsi de grands desséchemens à la suite desquels une société de propriétaires et de capitalistes entreprit, en 1654, le desséchement de toute la partie des marais situés sur la rive droite de la Sèvre. A cette fin, on creusa un canal appelé le *canal de Vic*, dont les eaux, coulant parallèlement au lit de la Sèvre, vont se jeter dans la partie inférieure de cette rivière à l'anse du Braud. Sur ce canal, on a construit deux ponts-aquéducs, au moyen desquels les eaux de l'Autyse et de la Vendée vont se perdre dans la Sèvre sans se mêler avec les siennes. Celui de l'Autyse se nomme simplement l'*Aquéduc*, et

Digitized by Google

celui de la Vendée, le *Gouffre*. Ce canal de Vic sert à l'assainissement d'une superficie de 2,900 hectares qu'on appelle le *marais de Vic*, dont le desséchement a été terminé en 1662.

Le marais de Doix-et-Écoué, au nord de celui de Vic, auquel il est contigu, et le petit marais de la Bourne-de-Chaise, entre l'Autyse et l'île de Maillezais, furent desséchés à la même époque.

Dans le même temps, on dessécha encore 6,313 hectares de la partie orientale du bassin de la Sèvre sur la rive gauche de cette rivière, appartenant aujourd'hui à l'arrondissement de La Rochelle. Le plus considérable de ces desséchemens est celui de Tangon, qui contient 3,246 hectares.

Grace à ces opérations faites dans le bassin de la Sèvre, 20,000 hectares autrefois plongés dans les eaux nourrissent à présent une population nombreuse que ces desséchemens ont fait naître, et fournissent des pâturages abondans à des milliers d'animaux utiles. Ils ont vu remplacer des plantes stériles ou nuisibles par des récoltes abondantes; et des plantes nourricières ont fourni à la consommation de contrées moins fertiles une grande masse de subsistances dont la circulation a procuré au

Digitized by Google

commerce des bénéfices immenses ; enfin ils ont coopéré à enrichir l'État par les contributions de toute espèce qu'ils lui ont payées. 16,555 hectares restent encore à dessécher dans le bassin de la Sèvre, savoir : 1850 dans le département des Deux-Sèvres, 3,658 dans l'arrondissement de La Rochelle et dans le département de la Vendée, 6,389 hectares à l'orient du bassin et 4,656 à l'occident (1).

Nous croyons devoir terminer les citations d'exemples à suivre pour les desséchemens par quelques détails sur un mode facile et économique d'endiguage, qui peut les favoriser dans les plages maritimes, et que nous avons remarqué dans le Finistère, comme se rapprochant des procédés qui sont pratiqués dans la Hollande, mais beaucoup plus en grand.

Dans le Finistère, le genêt commun (à balai) acquiert une élévation et une force de tige extraordinaires. Les fascines de cette espèce que l'on emploie aux dunes sont rangées jointivement, enfoncées du bas dans le sable, et main-

(1) Ces détails sont extraits de la *Statistique du département de la Vendée*, par notre honorable collègue de la Société royale d'agriculture, M. *Cavoleau*, qui avait été secrétaire général de ce département.

Digitized by Google

tenues verticalement par des perches transversales. Elles ont ordinairement $1^{m}60$ à 2^{m}. de longueur, sur $0^{m}50$ de circonférence, et sont garnies de trois liens. Une expérience calculée sur une longueur de 1,255 mètres de fascinage exécutés avec surveillance, au moyen de 8,300 fascines, établit le prix du mètre courant à 80 centimes, savoir :

Pour fourniture de genêt rendu à pied d'œuvre.	60 c.
Pour main-d'œuvre et pose, tout compris. . . .	20
	80 c.

Lorsqu'un fascinage est affleuré par les apports sablonneux, afin de gagner encore sur le littoral, c'est à dire pour mettre le front de la digue sous une plus grande influence d'humidité qui contrarie le soulèvement et la volatilisation des sables, on forme, tout près et en avant de la dernière ligne affleurée, un nouveau fascinage, planté sur le talus extérieur, mais dont la tête s'élève encore au dessus du relief adjacent. C'est ainsi que l'on gagne successivement par degrés de la largeur et de la hauteur pour le rempart artificiel.

Pour ce qui concerne les plantations, elles sont, comme nous venons de le dire, réclamées comme une nécessité pour des montagnes,

Digitized by Google

pour de grandes pentes qu'on a déboisées pendant notre révolution, non seulement en arrachant les bois, mais encore en les livrant au parcours et à la dent radicalement destructrice des chèvres et des moutons. Ces dévastations ont fait disparaître des sources, changé les influences atmosphériques, livré le pays à l'impétuosité des vents, à une chaleur d'autant plus brûlante dans l'été, qu'elles ont diminué l'abondance des rosées, et, dans la mauvaise saison, à des affluences d'eaux destructives, parce qu'elles ne trouvent plus ni infiltrations ni obstacles.

La petite quantité de terre végétale, de détritus dont on peut encore tirer parti exige souvent qu'on fasse, avec des soins extrêmes, des rigoles horizontales pour retenir le peu de substances propres à favoriser la végétation, et il faut encore d'autres mesures pour garantir soit les semis, soit les jeunes plants : alors on a lieu d'espérer des succès en plantant des arbres verts, et maintenant ils peuvent présenter de si grands avantages à cet égard, que nous croyons devoir donner, sur les espèces les moins difficiles pour les terrains et les plus utiles pour leurs qualités, des détails que nous puiserons en partie dans notre propre expérience, d'après diverses

Digitized by Google

plantations de ce genre que nous avons faites depuis environ vingt-cinq ans, mais surtout dans nos communications avec notre honorable collègue M. *Michaux*, dont nous avons déjà cité les rares connaissances, en parlant des missions qui nous ont été communes, notamment pour les grandes plantations d'arbres verts faites avec succès, depuis plus de vingt ans, dans les vastes landes pierreuses, réputées infertiles, du domaine d'Harcourt, appartenant actuellement à la Société royale d'agriculture.

Le pin maritime ou de Bordeaux est celui qui prend le mieux dans les terres les plus ingrates. C'est lui qu'on plante de préférence pour fixer les dunes, et il a très bien réussi dans les landes du midi; mais il peut être atteint de la gelée dans les lieux humides; il a moins de densité que les autres, son bois éclate au feu, et par ces deux raisons il se vend moins cher. Il meurt quand on le laisse atteindre quarante ans et ne peut donner de beau bois.

L'épicéa donne de bon bois propre à la planche pour construction, et a le grand avantage d'être, par son élasticité, très propre aux vergues des vaisseaux. On s'en sert en France et en Angleterre pour cet usage.

Le pin du nord ou sylvestre est très préféra-

Digitized by Google

ble au pin de Bordeaux, qui se vend moins bien, prend moins de croissance, est bien moins compacte, et paraît plus sujet aux attaques d'un insecte qui, quelquefois, détruit des parties entières de forêt (1).

Le mélèse, plus difficile pour la fraîcheur du terrain, est d'une excellente qualité pour les principaux usages. On l'emploie avec un grand avantage pour les constructions hydrauliques et les conduites d'eau; sa qualité résineuse lui donne une sorte d'imperméabilité qui le fait durer très long-temps dans l'eau, et on s'en est servi avec succès pour des portes d'écluses du canal du midi.

Nous devons parler plus en détail du pin connu sous le nom de pin du lord Weymouth (*pinus strobus*), en raison de ses qualités; il résiste aux plus fortes gelées; on en a planté avec un grand succès sur les côtes du nord de l'É-

(1) Dans notre dernière députation pour visiter les bois d'Harcourt (en 1831), nous fûmes chargés, M. *Michaux* et moi, de constater la cause qui avait fait périr, depuis deux à trois ans, plus de 2,000 pieds de pins maritimes, de l'âge de quinze à vingt ans, dans quelques massifs de ces bois, et nous avons constaté que c'était la larve de cet insecte (*scolytus piniperda*).

Digitized by Google

cosse, pour les abriter contre la violence et le froid des vents, qui rendaient cette contrée improductive. Il a bien rempli ce but, et c'est un exemple qui doit le recommander pour les bords de la mer, surtout en Bretagne.

M. *Michaux*, en visitant, dans ses nombreux voyages, les grandes forêts de l'Amérique du Nord, l'a vu en bon état de végétation dans des terrains couverts d'eau et même dans toute espèce de terre.

La majeure partie des maisons de Boston sont construites et couvertes avec son bois et ont une bonne durée.

Cette espèce de pin, l'une de celles de l'Amérique qui offrent le plus d'intérêt, est connue, dans tous les États-Unis, ainsi qu'en Canada, sous le seul nom de *white pine*, pin blanc, à cause de la couleur de son bois, qui est toujours très blanc au moment où il vient d'être travaillé.

Près de Noridgewoch, sur la rivière de Kennebeck, dans un de ces marais où l'on ne peut avoir accès que dans le milieu de l'été, deux de ces arbres abattus y ont été mesurés et reconnus avoir, l'un 50 mètres (154 pieds) de longueur sur 1 mètre 45 centimètres (54 pouces) de diamètre à 1 mètre (3 pieds) de terre; et l'autre,

Digitized by Google

46 mètres (142 pieds) sur 1 mètre 14 centimètres (44 pouces) à même hauteur. Le *pinus strobus* y vient généralement à une grande élévation et d'une grosseur remarquable. Cet antique et majestueux habitant des forêts de l'Amérique du Nord est le plus élevé, comme le plus précieux des arbres qui les composent.

Dans le district du Maine et à la Nouvelle-Écosse, on a fréquemment rencontré des terrains abandonnés à cause de leur stérilité et on y a toujours observé que le *pinus strobus* était l'arbre du pays qui s'emparait le premier du sol, et qui, même en se trouvant isolé, résistait le mieux aux vents impétueux de l'Océan.

Dans tous les États du Nord, dont on peut évaluer les maisons à plus de cinq cent mille, la plus grande partie est presqu'entièrement construite en *pinus strobus*. C'est lui qui fournit les plus grosses pièces de charpente pour les églises et autres grands édifices.

Les magnifiques ponts en bois qui sont construits, l'un à Philadelphie, sur la Schuylkill, et l'autre à Trenton, sur la Delaware; ceux qui unissent Cambridge et Charles-Town à la ville de Boston, dont l'un a 974 mètres (3,000 pieds de longueur, et l'autre 487 (1,500), sont faits

Digitized by Google

en bois de *pinus strobus*, qu'on a préféré comme résistant le mieux aux alternatives de la chaleur et de l'humidité.

Il fournit encore généralement à la mâture des nombreux vaisseaux qui se construisent dans les États du Nord et du milieu, et il serait bien difficile de le remplacer pour cet objet dans l'Amérique septentrionale. Avant la guerre de l'indépendance, l'Angleterre faisait venir des États-Unis les mâts nécessaires à sa marine militaire et marchande. Nous verrons, dans la note G, qu'aujourd'hui elle donne un nouvel essor à ses exploitations dans le Canada par les grandes communications navigables qu'elle y établit, malgré des dépenses dont l'élévation a disparu pour elle devant leur grande utilité, car elle espère s'affranchir ainsi du tribut qu'elle payait aux forêts du nord de l'Europe.

Enfin, d'après la blancheur du *pinus strobus*, la facilité avec laquelle on peut le travailler et le poli qu'il peut prendre, on l'emploie en Amérique pour toutes les décorations des maisons, des vaisseaux et pour toute espèce de meubles.

Nous devons encore parler ici du *pinus australis*, en raison de ses avantages, quoiqu'encore peu connus en France.

Digitized by Google

Cet arbre précieux reçoit différentes dénominations, tant dans les pays où il croît, que dans ceux où il est exporté; mais M. *Michaux* lui a conservé, dans son bel ouvrage, la dénomination spécifique d'*australis* comme préférable à celle de *palustris*, sous laquelle cette espèce est décrite par les botanistes; car cette dernière donne une idée absolument fausse de la nature du sol où croît cet arbre.

C'est à peu de distance de Norfolk, dans la Basse-Virginie où commencent les landes américaines, *pine barrens*, que le *pinus australis* commence aussi à se montrer, lorsqu'on va vers le midi; car cette espèce est en quelque sorte inhérente à cette nature de terrain. On la retrouve ensuite sans interruption dans la partie basse des deux Carolines, de la Géorgie et des deux Florides, étendue de landes tellement vastes, qu'elles embrassent un espace de plus de 1,000 kilomètres (250 lieues) du N.-E. au S.-O., et de 150 à 200 kilomètres (40 à 50 lieues) de largeur, à partir du bord de la mer, dans les deux Carolines et dans la Géorgie.

La hauteur moyenne du *pinus australis* est d'environ 20 à 24 mètres (60 à 70 pieds) sur 40 centimètres (15 à 18 pouces) de diamètre, et sa grosseur est uniforme dans les deux tiers

Digitized by Google

de son élévation. Quelques individus parviennent à de plus grandes dimensions; mais cela tient aux localités.

Ses feuilles, au nombre de trois dans chaque gaîne, longues d'environ 33 centimètres (1 pied), d'un beau vert, sont luisantes et réunies en paquets à l'extrémité des branches; lorsque cet arbre est parvenu à son entier développement, la matière résineuse y est assez abondante et répandue d'une manière plus uniforme que dans les autres espèces du même genre; il a plus de force, le grain en est fin et serré, et il est susceptible de bien se polir.

Le *pinus australis* sert à un grand nombre d'usages dans la Géorgie et les deux Florides, les huit dixièmes des maisons en sont entièrement construits. Il est très employé dans les constructions navales, et c'est de toutes les espèces de pins la plus estimée pour ce genre de travail.

Dans la Floride orientale, le *pinus australis* s'élève à une plus grande hauteur et couvre presque toute la surface du pays. C'est la seule espèce de pins des États méridionaux qui soit exportée en Angleterre.

Les services qu'on en retire ne se bornent pas à son bois, on en extrait la presque totalité des substances résineuses qui servent à la cons-

Digitized by Google

truction des nombreux vaisseaux des États-Unis, et forment en outre une branche importante de commerce avec les colonies des Indes-Occidentales et l'Angleterre.

Les produits résineux que donne le *pinus australis* sont au nombre de six, savoir: la térébenthine (*turpentine*), la raclure ou le ratissage (*sezaping*), l'esprit de térébenthine (*saint of turpentine*), la résine (*rosin*), le goudron (*tar*) et le bray (*pitch*) : les deux premiers sont introduits dans le commerce tels que la nature les donne, et les autres sont le résultat de préparations par l'action du feu. M. *Michaux*, en donnant une description très complète du *pinus australis*, exprime le désir de le voir se propager dans les landes de Bordeaux, parce que la température de cette partie de la France et la nature du sol lui conviendraient très bien, et il y serait bien préférable au pin de Bordeaux : ainsi le *pinus strobus* partout, et le *pinus australis* dans les landes, dont le climat est plus tempéré ou moins exposé aux fortes gelées, présenteraient d'importantes ressources de plus pour la France.

Ces détails suffisent pour prouver que les desséchemens et les plantations peuvent encore faire participer aux bienfaits des colonies agricoles, même les parties de terres qui paraissent

Digitized by Google

le moins leur convenir; car il suffirait, pour appliquer leur système à de telles localités, de lui faire subir quelques modifications, qui pourraient se rapprocher des moyens qu'on a employés pour établir, à si peu de frais, le camp baraqué où nous avons vu 650 condamnés travaillant à une tranchée de 69 pieds de profondeur, dont nous avons rendu compte, et qui ne devait durer que 5 à 6 ans. (Voir page 413 et suiv.)

Mais, tout en appréciant les avantages qu'on peut retirer des défrichemens, des endiguages et des plantations dans des lieux qui se refuseraient, par leur nature, à l'application immédiate du système de colonies agricoles, tel qu'il a été adopté et pratiqué avec succès en Hollande et en Belgique et dont nous nous proposons de suivre les exemples, c'est sur ces derniers moyens, maintenant consacrés par l'expérience, que nous devons reporter ici toute notre attention.

Nous avons exposé, sous leurs principaux rapports, les considérations relatives à l'exploitation, et nous pouvons remarquer sans illusion que nous pourrions obtenir, dans des établissemens de colonies agricoles, plus d'avantages que n'en peuvent offrir celles de la Hollande, parce que, comme nous l'avons déjà dit, sous un climat et avec un territoire plus favorisés, nous pourrions ajouter bien des produits qu'elles ne

Digitized by Google

peuvent atteindre à ceux que nous y avons cités, et à la valeur desquels il faut ajouter celle des belles plantations dont on ne jouit pas encore, et qui, par cette raison, ne sont pas entrées dans les revenus satisfaisans que nous avons calculés.

Tel est, par exemple, le maïs, que nous avons vu réussir au milieu des vastes landes qui font près de moitié du territoire du département des Landes, dans de petites fermes qui se louaient jusqu'à 100 fr. l'hectare, parce qu'on y semait, après une première récolte de blé, le maïs, qu'on y récoltait encore dans la même année, et avec lequel on avait semé une moitié du champ en turneps, qui faisaient nourriture d'hiver, et l'autre moitié en trèfle rouge, qui était bon à faucher au printemps suivant : de sorte que ces fermes paraissaient comme de petits *oasis* au milieu de landes immenses dont le terrain était cependant le même, mais qui restaient entièrement incultes, parce qu'il dépendait de biens communaux, dont nous déplorerons plus loin le régime désastreux, comme devenant de jour en jour plus intolérable.

Nous aurions encore, pour les plantations dans le midi, le chêne-liége, qui vient bien dans les plus mauvais terrains; le mûrier, dont nous avons vu, dans les colonies de la Hollande, 17,000 jeunes pieds lutter péniblement contre

Digitized by Google

le climat et devant y succomber, quant à un produit réel, malgré les soins apportés à leur plantation (1). Dans une grande partie de nos contrées, nous pourrions cultiver la vigne avec avantage. Nous avons encore la riche variété de nos fruits, qui n'est pas assez appréciée, car la greffe des meilleures qualités n'est guère connue, dans nos départemens, que dans les jardins voisins des plus grandes villes.

Nous aurions presque partout les ressources immenses des moutons à laine fine, que la grande humidité du sol ne permet pas d'élever en Hollande avec autant de profit que chez nous; il est encore bien d'autres ressources qui nous sont propres, et nous devons aussi faire mention des abeilles en raison de ce que leurs soins peuvent produire pour le bien-être du cultivateur. Nous citerons, à ce sujet, l'expérience que nous en avons faite, d'après l'exemple que nous avions trouvé dans un rucher de cent ruches et plus, qui appartenait au curé de Soisy-sous-Etiolle. Ce respectable pasteur nous dit, lorsque nous fûmes visiter son rucher, il y a environ 25 ans, qu'il en avait

(1) Le Grand Frédéric a cherché inutilement à établir l'éducation des vers à soie à Postdam, malgré les grandes plantations de mûriers qu'il avait faites, notamment aux avenues de *Sans-Souci*.

Digitized by Google

fait un des principaux agrémens de sa position avant la révolution, et que depuis il y trouvait le principal moyen de son existence. Ses ruches, presque toutes en bois et toutes pourvues à leur partie supérieure d'un chapeau qu'on enlevait pour recueillir le miel, lui rapportaient 20 francs par an l'une dans l'autre; et d'après ses intéressantes instructions j'avais établi dans mon habitation rurale (département de Seine-et-Marne), un rucher octogone semblable à celui qui existait alors au Jardin du Roi. Les ruches étaient posées dans l'intérieur du rucher sur des tablettes placées tout contre les pans en toile imperméable qui le formaient, et les abeilles n'avaient qu'une sortie extérieure, au moyen de petites ouvertures pratiquées, à cet effet, dans le pan du rucher contre lequel elles étaient posées; de sorte qu'on pouvait, en se plaçant dans l'intérieur, y observer, sans crainte d'être piqué, quelques ruches de verre placées parmi les autres et qui servaient à faire connaître l'intelligence de ce précieux insecte et toute l'utilité qu'on pouvait en tirer.

En observant ainsi que les colonies agricoles pourraient être encore plus productives en France que chez nos voisins, nous pouvons en même temps reconnaître qu'elles n'y exigeraient point des dépenses plus grandes.

Digitized by Google

Effectivement, pour celles des défrichemens et de première culture nous trouverions un grand nombre de très bons journaliers non seulement disponibles, mais qu'il faudrait même sans cela chercher à occuper de toute autre manière, parmi cette quantité d'ouvriers employés à la confection de 600 lieues de nouveaux canaux, qui auront fait dépenser à peu près 200,000,000 fr. au profit de la classe ouvrière et qui doivent être terminés le plus tôt possible, si l'Etat veut ne point manquer complétement à ses engagemens et ne point rester grevé d'intérêts nécessairement très onéreux, puisqu'ils résultent d'emprunts faits à une époque où le principal effet public était à 78 fr. pour 5 fr. de rente, et se trouver passible de primes et d'indemnités exigibles pour le retard de l'exécution de ces canaux. Quant aux constructions, leurs dépenses pourraient être moindres qu'en Hollande d'après les estimations qu'ont fait faire, dans des localités différentes, deux préfets réputés par leurs connaissances administratives et qui s'étaient occupés de recherches à ce sujet.

M. d'Haussez, dans le temps où il était préfet à Bordeaux, après l'avoir été du département des Landes, évaluait ainsi les frais de premier établissement, d'après des informations prises sur les lieux.

Digitized by Google

1°. Construction de la maison de ferme.	700 fr.
2°. Meubles et instrumens aratoires. .	200
3°. Vêtemens.	200
4°. Bestiaux.	100
5°. Culture et ensemencement pour la première année.	500
6°. Avances en vivres.	300
7°. Avances de diverses natures. . . .	100
8°. Lin, chanvre, lin à filer et à tisser, rouets, métiers.	150
9°. Acquisition de 6 hect. de landes. .	150
TOTAL.	2,400 fr.

M. le vicomte *de Villeneuve*, dans le temps où il était préfet du département de la Loire-Inférieure (ci-devant Bretagne), établissait des dépenses semblables ainsi qu'il suit :

1°. Construction d'une maison. . .	700 fr.
2°. Meubles et instrumens aratoires.	350
3°. Vêtemens.	250
4°. Achat de 2 vaches.	120
5°. Semailles et mise en valeur des terres.	800
6°. Avances en vivres.	200
7°. Avances de diverses natures. . .	180
8°. Lin et chanvre à filer et à tisser.	60
9°. Achat de 4 hectares de landes. .	240
TOTAL. . . .	2,900 fr.

Digitized by Google

Nous avons vu, page 182, que les dépenses pour ces neuf articles s'élevaient à 1,700 florins (3,400 fr.) pour les colonies de la Hollande et de la Belgique.

M. de *Villeneuve*, ayant voulu rendre plus complètes les observations comparatives, a fait faire aussi dans le Finistère et le Morbihan d'autres recherches d'estimations diverses que nous renvoyons, en cas qu'on veuille y recourir, à la note particulière (L).

Nous venons de constater que nous pouvions établir chez nous des colonies agricoles semblables à celles de la Hollande avec plus de facilité pour l'exploitation, plus d'avantages pour le produit et pour le bien moral, d'après le besoin que nous en avions et en même temps avec des dépenses qui pouvaient être moindres; il nous reste à examiner ce qui concerne l'organisation, les réglemens et les diverses mesures qui doivent assurer la bonne administration d'une Société de bienfaisance instituée pour atteindre un si louable but, et ce que nous pouvons attendre, à cet égard, de notre zèle charitable et de notre esprit public; et enfin les ressources pécuniaires sur lesquelles on peut compter pour subvenir à toutes les dépenses.

Quant à ce qui concerne l'organisation et

Digitized by Google

les réglemens qu'il convient de donner à une telle Société, nous ne pouvons faire mieux que d'imiter, à cet égard, le bon exemple que nous donnent la Hollande et la Belgique, et nous en avons fait, par cette raison, l'objet d'une note spéciale (D), où l'on trouve toutes les dispositions qui concernent l'organisation, les moyens d'exécution, la marche habituelle et la comptabilité.

Mais il s'élève, relativement à la fondation de ces Sociétés de bienfaisance, et aux ressources pécuniaires qui doivent les soutenir, des questions trop importantes pour n'être pas débattues.

Peut-on compter en France sur le degré de zèle charitable et d'esprit public qui ont été en quelque sorte l'ame et le principe de ces Sociétés en Hollande et en Belgique, et dont les souscriptions ont donné la faculté de faire les premiers essais et ont ensuite contribué aux moyens d'accélérer la prospérité des colonies?

Une telle question nous paraît devoir se résoudre en faveur de la France, d'après des considérations qu'on peut regarder comme positives, sans se faire illusion.

Nous conviendrons d'abord d'une vérité qu'on nous objecterait sûrement, c'est que nous ne pouvons, à cet égard, produire les preuves

Digitized by Google

qu'on trouve ailleurs dans des établissemens charitables pour secourir l'honnête indigence, et pour prévenir ou réprimer la mendicité; toutefois, sous ce dernier rapport, nous citerons, quoique très récentes et encore imparfaites, les mesures prises à Paris, à Lyon, à Bordeaux.

A Paris, ces mesures ont eu pour objet une maison de refuge à laquelle on a donné le nom du magistrat qui en a proposé la fondation (*Belleyme*); mais cet établissement reste incomplet, parce que, comme nous avons déjà eu à le faire observer, il fallait dépenser environ 1,500,000 fr. pour recueillir 300 individus : dès lors les souscripteurs, intimidés par une dépense si élevée, ne se sont présentés que pour une somme de 600,000 fr.; mais la souscription aurait vraisemblablement atteint les 1,500,000 fr., si cette somme eût dû assurer le sort de 1,500 indigens, comme nous avons vu qu'on pourrait le faire au moyen de colonies agricoles.

S'il n'existe point encore chez nous d'établissemens spéciaux pour satisfaire aux vues charitables et essentielles que nous venons d'énoncer, tout prouve que c'est uniquement par suite de la légèreté de notre caractère, de la mobilité de nos idées, qui nous écartent des méditations et de la mar-

Digitized by Google

che régulière qu'il faut suivre pour coordonner les moyens nécessaires à la fondation, à l'administration d'établissemens dont l'importance nous échappe; nous préférons céder au désir de donner, à ceux qui se présentent comme malheureux et à des mendians, des secours trop souvent mal placés et presque toujours mal dissipés. Mais dès que la nature du malheur ou le degré de la souffrance nous détermine aux réflexions nécessaires pour assurer les moyens d'opérer leur soulagement, nous prouvons alors que le Français ne le cède à aucun autre peuple, les hommes en générosité naturelle, les femmes en charité chrétienne: toutes nos grandes villes attestent ces honorables sentimens par le nombre et la beauté des établissemens consacrés à l'humanité souffrante qu'elles contiennent, et surtout par la recherche des secours qu'elle y trouve et que rendent si efficaces et si consolans ces divers ordres de Sœurs de la charité, qui justifient de la manière la plus exemplaire le beau titre qu'on leur a donné.

Quand on porte ainsi ses observations sur ce bel ensemble d'œuvres charitables, on reconnaît qu'il n'existe pour ainsi dire pour lui aucun mode de s'exercer dont il ne donne l'exemple,

Digitized by Google

quand les circonstances le mettent dans le cas de méditer et de coordonner ses moyens.

Ainsi on voit des villes où ce zèle rend même superflu pour les hospices l'exercice de celui des Sœurs de charité, comme à Orléans, où ce sont des Dames de la Société qui s'associent pour en remplir les fonctions dans les hospices, en s'y livrant, à tour de rôle, aux soins qu'elles y consacrent; dans cette même ville ce sont des filles qui, sans aucun vœu, sans aucun lien que l'esprit de charité, se consacrent pour leur vie (quoique libres de quitter) aux soins d'un hospice particulier où l'on reçoit toutes les infirmités, celles de l'aliénation, celles de la vieillesse, et où l'on donne les soins de la première éducation aux enfans de la classe indigente; nous y avons vu des leçons d'enseignement mutuel qui ne laissaient rien à désirer.

Dans d'autres villes, comme à Châlons-sur-Saône, on voit de véritables hôpitaux remarquables par leur beauté et surtout par la propreté qui y règne, entièrement soignés par des demoiselles appartenant aux familles les plus distinguées de la ville, qui se consacrent ainsi volontairement à des fonctions qu'elles cessent de trouver pénibles quand la charité les leur présente comme de célestes jouissances. Nous avons

Digitized by Google

vu, en 1816, cet hôpital encombré de militaires français et étrangers, qui tous bénissaient les êtres angéliques dont les soins surpassaient pour eux tout ce qui n'aurait été suscité que par des vues humaines.

On voit dans plusieurs villes des établissemens, qui étonnent par la variété, la nature et la recherche des secours, n'avoir d'autre moyen d'existence que des dons annuels, sur lesquels on compte comme sur un revenu assuré.

Tel est à Lyon le bel hospice dit de l'Antiquaille, ainsi appelé à cause des traditions d'antiquité dont le souvenir se rattache au bel emplacement qu'il occupe.

Cet hospice, desservi pour une partie par quarante Sœurs hospitalières, pour une autre partie par vingt Frères et quelques employés supérieurs, recueille tous les genres d'infirmités. On y voit des aliénés placés avec les mesures les plus favorables à leur déplorable état, des vieillards, et jusqu'à des victimes de ces maladies dont la honte et les effets devraient arrêter les débauchés, ou du moins les empêcher d'empoisonner les autres.

Cependant cet hospice n'a aucun revenu fixe, il n'a pour dotation que les dons de la charité

Digitized by Google

et les secours annuels de la haute Administration.

Comment parler des hospices de Lyon sans citer parmi le grand nombre de ceux qu'a fondés et dotés la charité des habitans de cette ville celui de la Charité ou de l'Aumône générale, que l'empereur Joseph II ne put s'empêcher d'admirer pour les soins qu'on y donne aux vieillards, aux femmes en couche, aux orphelins, et dans l'ancien cimetière duquel on voit cette épitaphe du cardinal Alponse de Richelieu, frère du puissant ministre de Louis XIII: *Pauper natus sum, paupertatem novi, pauper vixi, pauper morior, inter pauperes sepeliri volo?*

Enfin, pour bien concevoir ce que peut la charité, on doit observer ce qu'elle a fait pour le bel Hôtel-Dieu de Lyon, qui peut être cité pour les hôpitaux, comme un modèle toujours bon à consulter, tant pour la beauté et la sagesse des distributions, que pour son administration (1).

---

(1) Cet hospice, le plus ancien qui ait existé dans les Gaules, fut fondé, en 1549, par Childebert, pour les pauvres passans. Des fondations pieuses et charitables, dues en grande partie aux corporations commerçantes, l'ont porté successivement à l'état admirable où on le

Digitized by Google

Pour Paris, on voit des exemples de tous les genres et non moins frappans : telle est l'Administration toute honorifique des Hôpitaux, dotée de plus de 5,000,000 fr. des bienfaits de nos aïeux; il suffit de voir comment se distribuent les secours à domicile dans cette grande ville, en consultant comme un modèle d'instruction le *Recueil des Réglemens* qui y préside et qui a été imprimé à deux mille exemplaires par ordre de cette honorable Administration. Il est difficile de savoir jusqu'où va la charité particulière en prodiguant les secours de ce genre d'après la quantité de ceux que la modestie laisse inconnus; nombre d'institutions charitables, surtout pour

---

voit aujourd'hui. Il y existe plus de 2,000 lits en fer : on y reçoit, année moyenne, 12,000 individus, y compris les militaires et les femmes indigentes en couche. Dès 1716, des lettres-patentes de Louis XV témoignaient la protection particulière que méritait ce bel établissement, *où*, disait-il, *non seulement les pauvres malades de nos provinces et toutes sortes d'enfans exposés trouvent un asile assuré, mais où sont encore reçus les pauvres de toutes les nations du monde, et qui a fourni, dans tous les temps, des secours efficaces aux soldats et blessés des armées d'Italie et de Catalogne, jusque-là qu'il a été reconnu qu'on y avait reçu, pendant les dernières guerres, près de* 25,000 *soldats malades.*

Digitized by Google

la première enfance, n'ont d'autres soutiens que des dons et des quêtes annuelles, qui suffisent néanmoins pour les faire prospérer.

Il est vrai que *Paris* ne peut pas citer des dames allant dans des prisons porter les secours de la charité chrétienne aux malheureux dont elle peut faire encore la consolation et opérer la conversion, comme *Londres* cite madame *Frey* pour ses louables visites à *Newgate*; mais, certes, on n'en regrettera pas la raison, en sachant qu'à *Paris* les dames qui remplissent une si admirable mission y mettent une telle pureté d'intention, une telle modestie, qu'elles se prescrivent entr'elles un si grand secret, qu'il n'est permis à aucune de révéler même le seul nom d'une de ses compagnes (1).

---

(1) Qu'il soit permis à l'auteur de cet ouvrage de citer ici un témoignage incontestable : il a eu le malheur de perdre récemment une épouse qui faisait partie de cette Société des prisons. Il ne l'avait appris que par M. *Moreau*, alors président du tribunal de première instance de Paris, dont l'intervention était nécessaire pour régulariser les fonctions de ces dames, et qui céda au désir de lui faire connaître l'efficacité du zèle avec lequel cette mère de famille employait la douce éloquence de la charité chrétienne à faire couler les larmes expiatoires du repentir chez des êtres condamnés pour des crimes, et qui

Digitized by Google

En citant ainsi divers exemples dont le nombre aurait pu être bien plus considérable, nous croyons avoir suffisamment prouvé à quel point le zèle charitable existe en France, et combien on peut compter sur lui quand on lui présente des moyens propres à fixer ses idées souvent trop irréfléchies, et ses actes souvent trop incohérens. Et quel moyen peut présenter, à cet égard, plus de conditions satisfaisantes, plus d'avantages réunis que le système des colonies agricoles, tel que l'ont suivi avec des succès si encourageans, et cette Hollande si sage dans ses opérations, et cette Belgique si vive dans les siennes, qui en avaient l'une et l'autre bien moins besoin que la France?

Enfin, nous répétons ici cette question, qui semble se résoudre par son seul exposé : la France, sous un ciel et avec un territoire plus favorisés, où elle compte plus de 7,000,000 d'hectares de terres incultes, au milieu d'une popula-

---

semblaient avoir voué leur existence à la plus affreuse dépravation; elle était aussi de cette Société de la charité maternelle, dont nous avons vu que le zèle édifiant était parvenu à rendre stationnaire à Paris le nombre des enfans abandonnés, tandis qu'il avait triplé en quarante ans dans le reste du royaume. (Voir page 366.)

Digitized by Google

tion surabondante et où il existe tant d'êtres qui réclament du travail au nom de la nécessité; enfin notre beau pays méconnaîtrait-il de tels exemples et ceux qu'ont donnés, à cet égard, Pierre-le-Grand, Catherine II, Frédéric II, Marie-Thérèse, et s'avouerait-il incapable d'imiter le Danemarck, le Hanovre, la Bavière, le Wurtemberg, et notamment l'Espagne, où les colonies agricoles de *la Sierra-Morena*, présentant, dans un sol rocailleux et brûlant, le contraste le plus frappant avec celui de la Hollande, sont devenues un modèle d'exploitation productive pour le pays; et la Suède, qui voit les cinq sixièmes de son armée conserver leur discipline et leur valeur militaires dans des colonies agricoles, dont le produit leur suffit, et d'où sont sortis les soldats de Charles XII? (Voir la note K.)

DE LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR DES COLONIES EN FRANCE.

Après avoir fait connaître l'étendue des avantages que peuvent assurer à la France les divers genres d'établissemens de colonies agricoles dont nous avons successivement traité, ainsi que les moyens d'exécution qu'elle possède pour se les procurer, nous nous exposerions au reproche d'avoir omis la partie la plus es-

Digitized by Google

sentielle de questions si importantes, si nous négligions de prouver la nécessité où nous nous trouvons actuellement de recourir à ces moyens.

Telle devient alors la gravité du sujet, qu'il oblige à étendre ses vues et à baser ses idées sur des considérations générales d'ordre social que l'histoire a consacrées, et sur des conditions spéciales de sécurité publique pour la France, dont tout nous prouve de plus en plus l'urgence.

Nous allons donc passer successivement à l'examen de ces considérations, et nous terminerons par celui des mesures qu'elles commandent.

De la colonisation considérée sous le rapport de la surabondance de la population.

Observations relatives aux peuples anciens.

Les peuples sur lesquels l'histoire dirige principalement notre attention présentent tous des observations qui prouvent la nécessité de préparer une sorte de destination nouvelle, on serait tenté de dire une sorte de déversoir, pour le trop-plein de la population quand elle devient surabondante relativement à ses moyens d'existence. C'est d'après des prévisions aussi im-

Digitized by Google

portantes que la coutume d'établir des colonies dans des pays éloignés a été suivie d'une manière systématique par les nations de l'antiquité les plus sages, et dont la politique était la plus saine : ainsi en ont agi les anciens Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs des États commerçans, les Carthaginois et même les Romains; et quoique les colonies que ces derniers ont fondées fussent principalement militaires, il serait très facile de démontrer qu'on s'en servait également d'une manière favorable au commerce.

Parmi les anciennes autorités qui existent à cet égard, on doit remarquer ce que dit *Aristote* en terminant ses observations sur la république de Carthage; il approuve fort la coutume qui y régnait d'envoyer de temps en temps des colonies en différens endroits, et de procurer ainsi aux citoyens des établissemens honnêtes. Par là, dit-il, on avait soin de pourvoir aux nécessités des pauvres, qui sont, aussi bien que les riches, membres de l'État; on déchargeait la capitale d'une multitude de gens oisifs et fainéans, qui la déshonorent et souvent lui deviennent dangereux; on prévenait les mouvemens et les troubles en éloignant ceux qui y donnent lieu pour l'ordinaire, parce que, mécontens de leur for-

Digitized by Google

tune présente, ils sont toujours prêts à remuer et à innover (1).

Les nations barbares qui envahirent et subjuguèrent l'empire romain ne cherchaient originairement que de nouveaux moyens d'existence pour une surabondance de population, qui ne trouvait plus sur son territoire des moyens de subsistance suffisans : c'est ce qu'attestent les auteurs anciens les plus estimés, en attribuant à cette cause les irruptions des barbares et leurs épouvantables ravages. Plusieurs d'entr'eux font même à ce sujet des observations remarquables : telle est celle que nous allons citer, d'après l'importance que lui donne *Machiavel.*

« Les peuples entre le Rhin et le Danube, sous un climat sain et qui favorise la santé et la population, multiplient à un tel degré, qu'un grand nombre est forcé de quitter le sol natal pour aller chercher à vivre ailleurs. Établis dans un autre pays, lorsqu'ils y deviennent encore trop populeux, voici comment ils s'y prennent pour se débarrasser de la partie surabondante

---

(1) Rollin, *Histoire ancienne,* page 115 du 1er. vol., édition in-4°.

Digitized by Google

de la population : ils la divisent en trois parties, composées chacune d'une égale portion de nobles, de riches et de pauvres. Ces trois divisions établies, elles tirent au sort, et celle qu'il désigne quitte le pays et va chercher fortune ailleurs, laissant ainsi aux autres plus de territoire et de moyens de subsistance. »

Gibbon croit que *Machiavel* suppose pour ce cas une régularité d'opérations et de système plus grande qu'elle n'existait ; mais le docte *Malthus* pense qu'il n'a pas beaucoup erré à cet égard, et que ces peuples étaient contraints, par la prévoyance de la nécessité, de se débarrasser de la population surabondante ; ce qui, suivant lui, donna lieu à cette loi des Germains dont parlent *César* et *Tacite* ; et qui ne permettait pas de rester plus d'un an en jouissance des même terres.

Machiavel a aussi beaucoup écrit pour prouver qu'il eût été bien moins onéreux et plus certain de fonder des colonies dans les pays conquis, que d'y construire des forteresses. *Jean de Witt*, que nous avons déjà cité (page 138) comme ayant porté la Hollande à l'apogée de sa prospérité, et qui fut l'un des plus grands et des meilleurs hommes d'État qui aient existé, recommandait fortement les colonies comme refuge pour ceux

Digitized by Google

que le commerce n'avait point favorisés, comme champ fertile aux hommes dont les talens n'avaient pu être récompensés dans leur patrie par manque de protection, et comme pouvant seconder les hospices et autres établissemens charitables, qu'il prévoyait pouvoir se trouver par la suite trop obérés par la quantité des secours à donner.

Ces observations sur la nécessité des colonies destinées à la surabondance de la population prennent une nouvelle force quand on réfléchit sur l'atrocité des mesures différentes qu'ont prises des peuples très célèbres, pour prévenir les dangers de cette surabondance, leurs mœurs et les principes de leur Gouvernement étant opposés aux relations commerciales et par suite au système de fonder des colonies utiles à la métropole.

Ainsi, les lois de *Lycurgue* ayant en quelque sorte proscrit le commerce et voué aux esclaves les arts, les états mécaniques, les professions industrielles et *même l'agriculture*, afin que les Spartiates consacrassent exclusivement leurs facultés physiques et morales à l'état militaire, toute relation extérieure autre que l'esprit de conquête, et par conséquent toute idée de colonisation, était interdite. D'après de telles dispositions, cette république, pour prévenir les

Digitized by Google

dangers de la surabondance de la population, avait recours à des moyens qui nous feraient frémir : ainsi, chez les Spartiates, l'infanticide était une des lois de *Lycurgue*. D'après ces lois, « sitôt qu'un enfant était né, les anciens de » chaque tribu le visitaient : s'ils le trouvaient » bien conformé, fort et vigoureux, ils lui as- » signaient son héritage ; dans le cas contraire, » *ils le condamnaient à périr* et *le faisaient* » *exposer.* » (*Plutarque*, *Lycurgue*, page 47 ; *Rollin*, édition in-4°., vol. 1^er^., page 26), et on peut se faire une idée de la nature des décisions qui présidaient à ces infanticides, en se rappelant quelle éducation devaient recevoir les enfans qu'on présumait ainsi assez forts pour bien servir une république qui ne voulait avoir pour citoyens que de vigoureux guerriers.

Nous allons transcrire ici ce que dit à ce sujet le savant *Rollin*. (*Vol. précité.*)

« La patience et la fermeté des jeunes Lacédémoniens éclataient surtout dans une fête que l'on célébrait en l'honneur de Diane, surnommée *Anthia*, où les enfans, sous les yeux de leurs parens et en présence de toute la ville, se laissaient fouetter jusqu'au sang sur l'autel de cette inhumaine déesse, et quelquefois même expiraient sous les coups sans pousser un cri ni

Digitized by Google

même un soupir : c'étaient leurs parens même qui, les voyant tout couverts de sang et de blessures et près d'expirer, les exhortaient à persévérer constamment jusqu'à la fin. *Plutarque* nous assure qu'il avait vu *de ses propres yeux* plusieurs enfans perdre la vie à ce cruel jeu : c'est de là qu'*Horace* donne l'épithète de *patiente* à la ville de Lacédémone : *Patiens Lacedæmon*, et qu'un autre auteur fait dire à un homme qui avait souffert trois coups de bâton sans se plaindre : *Tres plagas spartana nobilitate concoxit.* »

Nous allons encore citer ce respectable auteur, pour faire connaître quel était l'autre moyen que prenaient les Spartiates pour se débarrasser de la surabondance du nombre de leurs esclaves, qui était multiple du leur, et que, d'ailleurs, ils ne ménageaient pas dans les combats, là où il y avait des hommes à sacrifier.

« *Lycurgue* laissa tous les arts et tous les métiers aux esclaves et aux étrangers qui habitaient Lacédémone, et ne mit entre les mains des citoyens que le bouclier et la lance, leur imposant la loi de passer dans l'oisiveté tout le temps de leur vie qui ne serait point consacré à la guerre. Sans parler du danger qu'il y avait à souffrir que le nombre d'esclaves nécessaire à

Digitized by Google

la culture des terres dépassât de beaucoup celui des maîtres, ce qui fut souvent une source de séditions, dans combien de désordres un tel loisir ne devait-il pas plonger des hommes désœuvrés et sans occupation ? » (*Même vol.*, page 41.)

« Non seulement les Lacédémoniens enivraient leurs esclaves (pour les faire paraître en cet état devant leurs enfans, afin d'inspirer à ceux-ci une grande horreur d'un vice aussi bas et aussi honteux), mais ils les traitaient avec la dernière barbarie, et croyaient pouvoir s'en défaire par les voies les plus violentes, sous le prétexte qu'ils étaient toujours prêts à se révolter. *Thucydide* rapporte que, dans une occasion, 2,000 de ces ilotes disparurent tout d'un coup sans que l'on sût ce qu'ils étaient devenus (page 42). » Voici comment le savant auteur du *Voyage d'Anacharsis* rend compte de cet événement.

« On voulait enrôler et faire partir pour la Thrace de ces ilotes dont la jeunesse et la valeur inspiraient sans cesse des craintes bien fondées. On promit en conséquence de donner la liberté à ceux d'entr'eux qui s'étaient le plus distingués dans les guerres précédentes, il s'en présenta un grand nombre, on en choisit 2,000 et on leur tint parole. Couronnés de fleurs, ils furent solennellement conduits aux

Digitized by Google

temples : c'était la principale cérémonie de l'affranchissement. Peu de temps après, dit *Thucydide*, on les fit disparaître, et personne n'a jamais su comment chacun d'eux avait péri. »

Quelle affreuse idée nous donnent ces républicains si vantés, de ce que peut inspirer le danger d'une population surabondante !

Nous avons pour autre exemple d'inhumanité, pris chez un peuple dont les mœurs et les principes de Gouvernement sont entièrement opposés, celui que présente la Chine. Dans ce vaste empire, dont l'habitant est si sobre, la surabondance de la population fait autoriser l'infanticide, au point que de grandes mesures de police ont été jugées nécessaires pour diminuer l'horreur qu'inspirait le nombre énorme de ses innocentes victimes : ainsi, à Canton et à Pékin, les expositions d'enfans nouveau-nés se font dans les rues, et des chariots ont la destination spéciale de les enlever le matin, pour en faire disparaître l'affreux spectacle. Dans nombre de contrées de ce vaste empire, on les noie pour leur éviter de plus longues souffrances.

C'est ainsi que l'infanticide est habituel chez la plupart des peuples sauvages.

Digitized by Google

Observations relatives aux peuples modernes.

Si les peuples les plus célèbres de l'antiquité, chez lesquels cependant les guerres d'extermination, l'esclavage et les maladies contagieuses étaient des causes de mortalité si actives, ont été obligés de rechercher dans des systèmes de colonisation un moyen qu'ils croyaient nécessaire pour prévenir les dangers d'une surabondance de population ; si une telle mesure trouve des preuves frappantes de sa sagesse dans la barbarie même de celles qu'employèrent d'autres peuples pour y suppléer, quelles réflexions ne doivent pas faire à cet égard les peuples modernes de l'Europe chez lesquels les progrès de la civilisation restreignent de plus en plus les chances de mortalité et accroissent journellement celles d'une plus grande population !

Parmi les résultats actuels de la civilisation européenne, nous devons considérer particulièrement ici ceux qui tiennent au développement progressif de l'industrie manufacturière, qui, en multipliant les moyens de bien-être pour toutes les classes dans l'intérieur, y favorisent les mariages imprudens, et qui, en étendant sa puissante activité à l'extérieur pour acquérir de nouvelles richesses au pays, exposent à diverses

Digitized by Google

chances d'adversité : de sorte que cette industrie éprouve, au milieu des avantages immenses et incontestables qu'on lui doit à l'intérieur et à l'extérieur, le sort qui semble attaché à toutes les entreprises de l'homme, celui de faire naître des vicissitudes nouvelles, même en créant des avantages nouveaux, comme pour lui servir de frein dans des efforts trop orgueilleux, en lui rappelant l'imperfection inhérente à sa nature, et lui rendant ainsi plus sensibles et plus précieux les préceptes de la sagesse.

Le résultat des vicissitudes et des crises de l'industrie manufacturière au milieu même de ses plus grands succès devient aujourd'hui si frappant que, bien que nous ayons déjà appelé dans cet ouvrage l'attention sur ce grave sujet, nous croyons devoir l'y fixer ici d'une manière plus positive.

Nous avons vu (p. 536) que le grand Frédéric recommandait, il y a plus de 50 ans, ce genre d'observations au surintendant de son royaume, dans les instructions qu'il lui donnait relativement à la protection particulière qu'il devait à l'agriculture, en raison de la constance de sa prospérité ; mais il est encore bien plus essentiel aujourd'hui d'observer qu'effectivement la population manufacturière est exposée

Digitized by Google

à manquer d'emploi et de subsistance par des causes malheureusement nombreuses. Il suffit d'un simple changement dans la mode, dans les usages; de droits établis à l'étranger sur des exportations de matières premières, ou sur des importations de marchandises manufacturées; des progrès d'une industrie rivale à l'extérieur ou de spéculations exagérées : cette partie de la population peut être ruinée par une guerre, et surtout par des commotions de l'ordre social; car, ces commotions, en ôtant la sécurité aux classes aisées qui font travailler, et par leurs moyens acquis et même par les ressources de leur crédit, paralysent et tarissent dans leurs sources principales les moyens d'occupation nécessaires à l'existence de la classe ouvrière.

Effectivement, les garanties de l'ordre social peuvent seules donner la confiance nécessaire pour faire travailler l'homme pour sa postérité, faire les grandes entreprises, les canaux, etc.

Observations relatives à l'Angleterre.

Nous avons eu lieu de remarquer, page 164 et suivantes, quelle importance l'Angleterre donnait à ces considérations, en condamnant ses établissemens de détention à des travaux improductifs, pour éviter leur concurrence aux ou-

Digitized by Google

vriers honnêtes, dont la position nécessiteuse et grevée de charges ne pourrait la soutenir, et nous avons rappelé ces mêmes considérations, en parlant ensuite de ce qui devait se rapporter à nos propres établissemens de détention pour délits, afin de prouver la préférence qu'on devait donner aux travaux agricoles.

On reconnaît aujourd'hui en Angleterre que la sûreté de l'empire dépend de la tranquillité de la multitude, et dans un ouvrage récent très estimé, l'auteur observe que s'il s'élevait parmi les manufactures du Lancashire un système de révolte, comme dans les contrées méridionales, il pourrait s'ensuivre une crise nationale générale. Une masse aussi imposante ne pourrait, dit-il, être *dragonnée* et contrainte par la force à l'obéissance.

Ces observations nous ont paru soulever des questions si graves pour le sujet qui nous occupe, que nous avons cru devoir traiter particulièrement, dans la note (G), de ce qui concerne, sous ce rapport, cette nation, parce qu'elle est à la fois la plus célèbre qui ait jamais existé, tant pour sa puissance maritime et coloniale, que pour le développement de l'industrie humaine, et celle où il existe cependant le plus d'alarmes pour ce qu'elle appelle elle-même la

Digitized by Google

plaie honteuse du paupérisme ; tandis qu'elle surpasse jusqu'à présent, à elle seule, toutes les autres nations réunies en puissance maritime, en colonies outre mer et en moyens de transmigration pour la population indigente (1).

Un tel résultat nous imposait le devoir d'en rechercher les causes dans des faits dégagés de toute prévention, comme de toute hypothèse.

C'est ce que nous avons tâché de faire en exposant successivement, dans cette note et suivant leur ordre de dates, les divers genres de colonisation dont l'Angleterre a conçu les systèmes et fait l'expérience, depuis le règne d'Élisabeth jusqu'à nos jours.

En renvoyant à cette note, pour ce qui concerne le tableau historique et les principaux détails des divers moyens de colonisation qu'a employés, comme le croyant dans son plus grand intérêt, cette nation que nous venons de citer comme la plus célèbre qui ait encore existé pour la puissance coloniale et maritime, et qui mérite de l'être également pour son esprit public, nous allons simplement rappeler ici, pour

(1) Voir le tableau des colonies anglaises, n°. 7.

Digitized by Google

ordre dans notre marche, les principaux résultats qu'elle a définitivement obtenus.

Nous ferons observer d'abord que son système de transmigration forcée aux colonies de l'Amérique du Nord, originairement dû à Élisabeth, pour remplir le double but de débarrasser la mère-patrie de ses mauvais sujets et peupler ses colonies, en même temps que, par suite de mauvaises mesures mises en pratique par ses prédécesseurs, elle créait la taxe des pauvres, a eu, d'une part, les plus fâcheux résultats pour ses colonies, dont elle a mérité l'indignation, et a contribué en grande partie à provoquer l'insurrection, et, d'autre part, n'a pu empêcher le paupérisme de s'accroître par l'aliment même qu'il trouvait dans une taxe qui, en définitive, était une prime assurée pour la fainéantise et un encouragement aux mariages les plus misérables, puisque l'émolument dans la taxe s'accroissait avec le nombre des enfans.

Nous citerons ici d'abord, au sujet du système de déportation aux colonies, l'autorité d'un des publicistes les plus réputés de l'Angleterre, le lord *Bacon*, dont le génie semblait prévoir l'influence qu'aurait ce système sur la catastrophe que fit éprouver à l'Angleterre l'insurrec-

Digitized by Google

tion de ses colonies de l'Amérique du Nord, où elle effectuait alors ses déportations.

Nous prouverons ensuite, par des faits authentiques, combien les progrès que le commerce manufacturier doit à l'emploi des machines ajoutent encore à l'importance des mesures propres à prévenir les chances d'inoccupation et de misère qui peuvent en résulter pour l'ouvrier laborieux et honnête, même quand on peut se flatter qu'elles ne seraient que momentanées, et nous terminerons par des réflexions sur la préférence qu'en Angleterre même on commence à donner aux colonies agricoles.

Voici comment s'exprime le lord *Bacon*, au sujet de la colonisation par voie de déportation :

« Fonder un nouvel État avec la lie d'un État » corrompu, c'est, selon lui, un crime, une fo» lie. Au lieu de réformer les anciens vices par » ce changement de lieu, vous ne faites, selon » ce philosophe, que répandre au loin la cor» ruption qui vous ronge, l'ulcère dont vous » êtes dévorés. Là n'iront pas s'établir les hom» mes honnêtes que l'aspect du crime épou» vante; là croupira éternellement la fange » sociale, qui fermentera par son agrégation.

Digitized by Google

» Vous serez contraints à d'énormes dépenses » pour maintenir dans la paix ces bataillons de » bandits, ces armées d'hommes sans lois et » sans mœurs. Il ne résultera de votre tenta- » tive avortée qu'une honteuse et lointaine pri- » son, dont les tristes geoliers, impuissans » législateurs d'une société impassible, porte- » ront les vains titres de gouverneurs, d'offi- » ciers et d'administrateurs publics. »

On pourra reconnaître, dans les détails historiques que contient la note G relativement à l'Angleterre, combien les idées du lord *Bacon* étaient remarquables et justes, et combien les moyens qu'il combat ont été infructueux, et pour la répression des délits et des crimes, et pour mettre un terme aux progrès du paupérisme.

Les observations comparatives que présente sous ces deux rapports l'Angleterre ne sauraient être trop méditées, et quelques faits généraux et authentiques suffiront pour le prouver.

On voit, par les tableaux officiels que présente cette note G, quelle progression a éprouvée la taxe des pauvres, et quelle est celle du nombre des crimes et délits; mais nous devons faire observer, relativement au sujet qui nous occupe plus particulièrement ici, que cette pro-

Digitized by Google

gression des délits et des crimes se fait principalement sentir dans les contrées les plus manufacturières, tant en raison de la substitution des machines au travail manuel, qu'en raison de la variation dans les chances de ventes et de débit.

En 1810, le comté de Middlesex avait un criminel sur 991 habitans, tandis que le pays de Galles n'en comptait qu'un sur 2,391 ; en 1820, ce comté en comptait un sur 421 habitans, et le pays de Galles un sur 2,406. L'Angleterre réunie à ce dernier pays en comptait un sur 1,039.

De 1825 à 1829, le département de la Seine a compté, année moyenne, un accusé prévenu de crimes sur 1,275 habitans, tandis que la France n'en a compté qu'un sur 4,505, que le département de la Creuse n'en a compté qu'un sur 13,312, et que celui de l'Ain n'en a compté qu'un sur 9,489.

Il est notoire que la population qui ne peut exister que par son travail se pervertit par la misère bien plus facilement dans les grandes villes que dans les campagnes, et c'est dans ces agglomérations de population que la tentation et même l'émulation du vice et du mal ont le plus d'action et présentent le plus de dangers.

Déjà des circonstances alarmantes avaient fait ressortir l'importance de ces considérations en Angleterre; d'abord lors des crises résultant de la

Digitized by Google

dépression dans la valeur des produits après la paix, parce que la guerre y avait exagéré ces valeurs, et depuis, lors de la crise résultant de l'exagération dans les entreprises en 1825 et 1826, parce que l'Angleterre s'était flattée de conquérir, par l'insurrection, le monopole du commerce de l'Amérique du Sud, où elle a au contraire enfoui des capitaux immenses par des entreprises irréfléchies dans un pays où l'anarchie devait d'autant plus résulter de l'anéantissement de tout pouvoir et du déchaînement de toutes les passions, que trois siècles de paix non interrompue avaient laissé ces vastes contrées étrangères aux idées, aux pratiques des peuples plus civilisés.

Quoique la commotion politique récente qui vient d'ébranler le continent européen ait été bien moins sensible en Angleterre, qui, seule, a pu diminuer son armée de terre quand toutes les autres puissances augmentaient les leurs, qui, seule, n'a pas eu besoin d'emprunter, tandis que les autres puissances contractaient des emprunts dont l'ensemble se monte à environ 14 cents millions, la dépression de la prospérité continentale influe encore assez sur celle de l'Angleterre pour y susciter de nouvelles alarmes, que les événemens de Bristol n'ont que trop justifiées.

Cependant, la sagesse du système qu'elle a

Digitized by Google

adopté pour la colonisation du Canada, en fondant l'accroissement des ressources et de la puissance de la métropole sur la prospérité de la colonie; la grandeur admirable et exemplaire des mesures qu'elle a adoptées pour en assurer le succès portent déjà leurs fruits, comme on le reconnaît par les détails que nous donnons, à cet égard, dans la note (G), d'après des documens authentiques; et cependant l'Angleterre éprouve encore l'insuffisance de ce système pour remédier immédiatement aux dangers dont l'accroissement du paupérisme signale de plus en plus l'imminence: il en résulte que des publicistes justement estimés chez une nation qui sait juger les hommes d'état font observer la préférence qu'on doit encore attacher aux colonies agricoles. C'est ainsi que l'année dernière a vu se succéder deux éditions d'un ouvrage spécial, dont la Société royale et centrale d'agriculture a chargé l'auteur qui parle ici de lui faire un rapport; ce qui lui a donné lieu d'y faire ressortir l'émulation que doit inspirer à la France cet exemple chez une nation qui surpasse toutes les autres réunies en puissance maritime ainsi qu'en moyens de transmigration, puisqu'elle possède 52 colonies situées dans toutes les parties du monde, et où elle compte

Digitized by Google

plus de 45 millions de sujets. (*Voir* le Tableau statistique, n°. 7.)

Observations particulières à la France.

En insistant sur ce que nous venons de dire au sujet de l'Angleterre, et en renvoyant à la note (K) pour ce qui regarde d'autres peuples qui ont adopté le système des colonies agricoles avec un succès remarquable, quoique dans des genres et sur des sols divers, nous devons faire observer ici qu'aujourd'hui la France est de tous les peuples de l'Europe celui pour lequel les inconvéniens et les dangers de la surabondance de population sont les plus sensibles, on pourrait dire les plus imminens; car elle éprouve, à cet égard, les résultats d'un concours de circonstances qui, même sans se réunir et se donner ainsi respectivement une force plus grande, suffiraient, même en se présentant séparément, pour réclamer toute la sollicitude du Gouvernement et tous les vœux du pays.

Et d'abord, de toutes les observations que nous venons de faire sur la nécessité de prévenir les inconvéniens de la surabondance de la population indigente, il n'en est aucune qui ne soit applicable à la France aussi positivement, aussi essentiellement qu'aux pays par lesquels

Digitized by Google

nous les avons vues adoptées. Nos annales le prouvent, même pour nos anciens temps : effectivement, dès que la France eut fait succéder les premiers bienfaits d'une civilisation quoiqu'encore incomplète aux maux qu'avaient enfantés l'invasion et la domination des Barbares qui ravagèrent long-temps et l'Empire romain et les Gaules, il lui fallut jeter des essaims de son ardente population jusque dans l'Orient, malgré les difficultés des trajets maritimes ; elle eut, depuis, ses longues guerres intestines et sa lutte constante contre l'Angleterre, alors en possession, soit par elle, soit par les alliés de sa rivalité, d'une partie de notre territoire actuel.

A peine la naissance des lettres, des arts et du commerce eut-elle encore accru sa population en raison d'un plus grand développement de bien-être, que cet accroissement de population contribua à l'effervescence des troubles et des guerres de religion, auxquelles, après quelques années de paix, succédèrent les guerres glorieuses, mais enfin ruineuses en finance et en hommes, qui signalèrent le long règne de Louis XIV. La France, cherchant à se relever de cette triste position, crut trouver des ressources et un aliment pour son active et malheureuse population dans des entreprises hasardeuses

Digitized by Google

pour le Nouveau-Monde, qui furent conçues et dirigées avec une telle ardeur qu'elle excluait la réflexion : c'est ainsi que se firent nos grandes expéditions, et au Canada, dans cette Acadie dont les Anglais se crurent obligés de déporter les habitans tant ils conservaient d'attachement pour les Français ; et dans cette Louisiane, que nos spéculations comptaient peupler, en fertilisant les immenses rives du Mississipi, pour y créer une nouvelle France.

Cependant, à la fin du règne pacifique de Louis XV, pendant lequel la population de la France avait pris un nouvel essor, la ruine déplorable de sa marine lui fit perdre et la Louisiane et ses colonies de l'Amérique septentrionale, aliment si nécessaire, et qui pouvait devenir une ressource si efficace pour une population qui, avec la vivacité de son caractère national, ne pouvait éprouver de progression en nombre sans en éprouver une encore plus forte en besoin d'exercer son activité.

Dès lors quelles chances se préparèrent pour notre révolution et quelles réflexions font naître ces traditions qui attestent, même aujourd'hui, dans tant de localités, ce que furent et ce que pouvaient devenir les Français dans ce Canada, dans cette Louisiane où se développent

Digitized by Google

actuellement tant de moyens de prospérité et de puissance! Quels regrets quand on observe en même temps que la France avait su rendre sa colonie de Saint-Domingue plus riche, à elle seule, que toutes les autres des Antilles réunies, ce qui lui avait fait donner, même chez l'étranger, le titre de reine des Antilles! (*Voir* la note L.)

Aujourd'hui, notre patrie agitée, qui a tant prouvé combien la surabondance de sa population exigeait de prévisions, combien les colonies pouvaient, à cet égard, lui offrir de ressources; enfin, notre peuple qui, dans les circonstances actuelles, est celui qui a le plus grand besoin de cette espèce de déversoir, s'en trouve entièrement privé d'après la nature des colonies qu'il possède (1), et le temps qu'exige la colonisation d'Alger pour réussir. Déjà nous avons reconnu, en parlant de cette conquête (p. 320 et suiv.), que les questions de colonisation pour la France n'étaient plus seulement des questions d'intérêt particulier pour elle, mais que les circonstances en avaient fait une question d'intérêt européen, d'après les termes même de cette déclaration, que les plénipotentiaires des puissances européennes alors alliées contre la France proclamèrent à

(1) *Voir* le tableau de ces colonies, n°. 6.

Digitized by Google

Francfort, le 1^er^. septembre 1813, qui fut peut-être le moyen le plus favorable à leur succès, et dont nous avons donné le texte page 328, en y joignant les réflexions qu'elle comporte.

En rappelant ici les considérations que nous avons fait valoir et que nous venons de citer pour prouver la nécessité de coloniser Alger dans un système propre à féconder les ressources qu'il peut présenter à la France, et dont l'Angleterre donne actuellement l'exemple dans le Canada, après plusieurs siècles d'expérience ailleurs, nous devons aussi faire remarquer que ces mêmes considérations s'appliquent avec une toute autre importance à la nécessité où nous nous trouvons aujourd'hui de recourir au système des colonies agricoles.

Nous avons prouvé, dans les pages précitées, que nous étions maintenant privés de tout autre moyen de colonisation prompt et efficace, nous nous appuierons encore, pour faire apprécier le besoin que nous en avons, sur l'autorité d'un publiciste français, que l'Europe considère généralement comme le diplomate le plus habile de notre époque. M. le prince *de Talleyrand*, à son retour en France sous le régime qu'on appela le *Directoire*, a fait ressortir, avec les lumières et les talens qui lui appartiennent, l'es-

Digitized by Google

pèce de nécessité où se trouvait la France de rechercher des moyens de colonisation, après une révolution qui avait excité tant de passions et d'ambitions, froissé tant d'intérêts, et fait tant de mécontens; et quand on pense que le Mémoire où il faisait ressortir ces considérations fut approuvé par l'Institut et inséré dans ses *Mémoires*, et qu'on se rappelle en même temps l'influence qu'avaient déjà reconquise les talens de M. *de Talleyrand*, lorsqu'on décida l'expédition d'Égypte, il est permis de croire qu'une idée aussi vaste, aussi digne du chef de l'entreprise, ne fut point étrangère à la nécessité d'un grand plan de colonisation, et les Anglais, dans leurs prévisions politiques, toujours habiles, avaient su en juger ainsi.

Depuis cette mémorable époque, la nécessité d'un moyen de colonisation pour la France et le défaut de ressources extérieures (vu le temps qu'exige celle d'Alger) se sont encore aggravés.

Nous avons perdu définitivement Saint-Domingue, qui donnait un mouvement de plus de 500 millions et un bénéfice net de 50 millions à la France; nous avons perdu l'Ile de France, etc., ainsi que les bénéfices de nos expéditions presqu'exclusives (tant elles étaient favorisées) en Espagne et dans l'Amérique du Sud; la mauvaise foi

Digitized by Google

dans nos envois, plus encore que la guerre d'Égypte, a fait prévaloir sur nos fournitures pour la Turquie, qui les préférait à toutes autres, celles des Anglais, qui, jusqu'alors, en étaient en quelque sorte exclus.

A l'intérieur, il y a superfétation, fièvre de changement et d'envie dans les divers États; dans les principales villes, l'affluence des individus dépourvus de moyens d'existence, la diminution des travaux concourent pour y appeler la misère, et fournir ainsi au vice et même au crime de nouveaux moyens de se recruter. Les premiers besoins de la vie, celui qui peut aller jusqu'à rappeler le supplice d'Ugolin, la faim, fournissent des moyens d'émeutes aux perturbateurs, et il est bien plus important et plus facile de les prévenir que de les réprimer.

Au milieu de tant de chances de perturbations, le scepticisme pour le bien devient tel qu'on voit la vertu ne paraître plus au vulgaire qu'une duperie et le culte de l'intérêt devenir exclusif : dès lors, tous les vrais moyens de prospérité, les mœurs, les bases même de l'existence sociale peuvent être atteints de plaies incurables; enfin, il faut un déversoir à un débordement dont on est d'autant plus menacé que la surabondance de la population, sans moyens

Digitized by Google

d'existence assurés, doit encore s'accroître nécessairement par un désarmement que font présager la sagesse des vues de notre Gouvernement et plus encore l'impossibilité où sont les puissances européennes de faire la guerre, sans risquer de compromettre leur propre sûreté, puisqu'on peut reconnaître que ces puissances ont emprunté 1,400,000,000 f. depuis les événemens de juillet 1830, même sans avoir eu besoin de mettre des troupes en campagne.

Nous croyons ne point nous laisser aller à l'illusion en faisant observer ici que le système des colonies agricoles offre, à cet égard, toutes les conditions désirables et qu'il ne pourrait être suppléé par aucun autre.

Nous nous en référons d'abord à ce que nous avons constaté dans les articles précédens et d'après des documens authentiques, tant sur les résultats des colonies agricoles en Hollande, où elles ont même dépassé les premières espérances que sur le prompt succès des essais encore récens de la Belgique, et sur les diverses applications que ce même système pourrait avoir en France pour les cas où il a été pratiqué en Hollande, en présentant alors à notre pays la faculté d'acquérir en seize années 150,000 hectares de terres passées de l'état inculte et improductif à l'état de

Digitized by Google

culture de premier ordre, s'il voulait faire, proportionnellement à ses facultés, ce que la Hollande a fait proportionnellement aux siennes, et, enfin, nous nous référons encore à ce que nous avons dit au sujet des *colonies de punition* pour suppléer en partie à nos établissemens de détention que le système pénitentiaire ne pourrait remplacer sur une grande échelle, sans des dépenses ruineuses; établissemens encore tels qu'un observateur éclairé qui les aurait visités pourrait y voir la meilleure méthode de familiariser avec les crimes les plus horribles, et croire ne pouvoir en trouver une école plus efficace que cette réunion confuse de condamnés de tout âge, de toute espèce, auxquels on associe cependant ceux même que notre *Code pénal* ne condamne qu'à une peine *correctionnelle*, en raison du peu de gravité du délit.

De la quantité des terres susceptibles de produire, que les communes laissent incultes, et de l'étendue des préjudices qui en résultent.

Nous avons déjà vu, au sujet des terres que les communes laissent incultes, combien elles avaient cherché à en déguiser l'étendue, puisque les travaux faits pour le cadastre, depuis 1817, avec plus de soin qu'antérieurement, ont déjà doublé la quantité d'hectares qu'on leur suppo-

Digitized by Google

sait alors. Cependant, on voit, par le travail de la Commission du budget pour 1832, que le cadastre n'est entièrement terminé que pour 31,000,000 d'hectares : d'où il résulte que cette grande opération doit exiger encore 50 millions de dépenses et environ huit années (1).

On peut en conclure qu'il y aura encore lieu de constater de nouvelles insuffisances pour les désignations de biens communaux dans les cantons où les opérations ne sont pas terminées, puisque ces terres n'y sont réellement bien connues que par ceux qui cherchent à les dissimuler, et que leur superficie réelle ne peut être bien établie que par les dernières opérations sur le terrain.

Comme il est très essentiel de bien apprécier le degré d'importance qu'on doit attacher à la mise en valeur de cette immense quantité de terres incultes, quoique susceptibles de produire, qui fait une partie notable de la totalité de notre territoire, nous allons considérer combien sont déplorables les résultats de leur état actuel ; nous reconnaîtrons ensuite les moyens de le remplacer par un ordre de choses propre

(1) Voir le *Rapport de la Commission du budget pour* 1832, chap. du *Ministère des finances*.

Digitized by Google

à créer des chances assurées de bien-être individuel et de richesse publique.

En observant d'abord l'état misérable des communes qui possèdent de grands communaux incultes, on reconnaît que le plus sûr des moyens d'améliorer leur pénible situation est, sans contredit, d'assurer le défrichement de leurs landes et le desséchement de leurs marais; mais l'insuffisance de leurs ressources ne leur permet pas de faire elles-mêmes ces travaux, et il en résulte une apathie absolue. On a quelquefois émis le vœu que les communes pussent donner des défrichemens à forfait, moyennant une jouissance temporaire; mais il a été reconnu que les défrichemens n'opéreront le bien qu'on doit en attendre que quand il y sera procédé par concession définitive en faveur de ceux qui s'en chargeront, parce que ce n'est qu'ainsi que l'émulation particulière peut être stimulée par l'espoir de bénéfices qui puissent surpasser les sacrifices nécessaires, soit en dépenses premières, soit en attente des produits rémunérateurs.

Cependant, tant que l'on conservera le mode actuel de possession, les grands communaux présenteront de tristes déserts; souvent des sables brûlans dans l'été, des marais pendant l'hi-

Digitized by Google

ver, un pays malsain pendant toute l'année.

Les détracteurs des innovations fondent leur opposition sur la stérilité du sol qu'on laisse inculte : à les entendre, ce sol, rebelle à la culture, ne rendrait jamais assez pour payer les soins du cultivateur.

Mais, s'il en était ainsi, les tentatives de défrichement qui ont eu lieu dans nombre de terrains incultes possédés par des particuliers n'auraient pas été suivies, et bientôt, las de donner des soins inutiles à une terre ingrate, l'homme l'aurait rendue à son état primitif. On peut se convaincre, au contraire, que la culture s'étend et réussit partout où il est permis de la porter : d'où l'on doit conclure qu'elle n'est pas sans profit et sans avantage.

Par exemple, on voit, même parmi des landes immenses, des villages où résident un grand nombre de familles, et quelquefois des propriétaires fort riches. Dans les propriétés de ceux-ci, on voit des cultures très productives, et près des chétives cabanes des plus pauvres, qui renferment cependant plus d'habitans que ne semble en réclamer la culture du champ qui les entoure, on remarque plusieurs genres de récolte croissant simultanément sur le même terrain ; et malgré la disproportion du nombre des

Digitized by Google

membres de la famille avec l'étendue de la terre qui doit servir à leur nourriture, ils trouvent encore à vivre après que le propriétaire du fonds a prélevé sa part sur la totalité des produits.

On sait qu'un arpent de terre cultivé fournira plus d'herbage que le terrain le plus étendu, quand le pâturage en est commun.

On sait aussi que, dans les pays de petite culture, une métairie de 10 hectares occupe ordinairement dix travailleurs. En ne portant qu'à 200 francs la dépense de chacun de ces individus, ils gagnent annuellement une somme de 2,000 francs. Que l'on joigne à cette somme le revenu que pourraient donner au moins 20 hect. de terre qui ont une valeur réelle égale aux 10 qui sont en culture, mais qui sont réservés pour fournir des engrais ; revenu que l'on peut évaluer au plus bas à 200 francs, et l'on aura un intérêt de 2,000 francs, représentant un capital de 40,000 francs, seulement pour l'exploitation.

Mais c'est en vain qu'on connaît ainsi tant de faits, tant de points de comparaison encourageans : nul ne peut s'établir sur un terrain communal, ni soigner ce qui est la propriété de tous; nul ne peut même entreprendre une chose utile à la généralité, sans être certain de trouver une résistance irréfléchie, mais constante, de la

Digitized by Google

part du dernier membre de cette espèce de diète où chacun exerce avec jalousie un droit absolu de *veto*. Il faudrait une même volonté pour soumettre tout à un régime utile; mais qui produira cette volonté? Pour l'obtenir, il faut le concours de tous les ayant-droit; et ceux-ci, pour se déterminer, ne suivront que l'inspiration de leur intérêt privé, qu'ils confondent avec l'aveugle caprice d'une routine absurde.

Ainsi, tout ce que les efforts de l'industrieux, du laborieux cultivateur ont de plus méritoire et peuvent avoir d'encourageant, vient se briser, expirer contre la limite que lui oppose, comme un rocher inébranlable, cette force d'inertie que produisent l'apathie et l'envieuse opposition d'un intérêt indivis qui aime mieux se sacrifier lui-même que d'en faire prospérer d'autres. On voit ainsi nombre de déserts misérables et insalubres que forme dans notre beau territoire, et au préjudice national, cette immense étendue des biens communaux, que les communes ont encore induement accrue par l'envahissement de presque toutes les terres vagues que possédaient l'ancien clergé et les anciens seigneurs, auxquels elles n'appartenaient qu'à titre onéreux de voirie et de justices locales, charges qui, se trou-

Digitized by Google

vant aujourd'hui supportées par l'État, doivent le saisir de leur juste compensation (1).

Il est donc bien certain qu'un avenir plus heureux pour les habitans des contrées encore incultes ne saurait se développer qu'après l'anéantissement du système si fatal de la propriété communale. C'est par là qu'il faut commencer, parce qu'aucune modification avantageuse ne peut être introduite dans l'ordre actuel tant qu'un propriétaire, impuissant pour faire le bien, tout-puissant pour l'empêcher, est toujours là pour repousser de son sol tout homme zélé qui aurait la pensée de l'améliorer. Ce propriétaire, c'est cette masse de la population, peu éclairée même prise individuellement, ignorante et disposée à s'opposer au bien lorsqu'elle

---

(1) Les cinq départemens qui composaient l'ancienne Bretagne furent seuls et nominativement exceptés, par l'article 10 de la loi du 10 juin 1793, de la réserve que contient cette loi sur les biens communaux en ce qui concerne les terres qui étaient possédées ci-devant, soit par le clergé, soit par les émigrés, soit par le domaine, réserve dont les dispositions ont été violées par un très grand nombre de communes, qui ont fait des envahissemens énormes sur les terrains ainsi réservés à l'État, et qui peuvent donner lieu à des rentrées en jouissance du plus grand intérêt.

Digitized by Google

est réunie. Voyez-la prête à se lever avec fureur contre le téméraire qui oserait manifester la prétention d'utiliser les portions les moins précieuses de ce sol infertile, et s'irriter contre ceux même qui se borneraient à ne pas partager ses préventions. Espérez-vous la faire concourir à l'exécution de projets qu'elle n'examine, qu'elle ne juge qu'à travers ses préjugés? Jamais elle n'accueillera ces projets. Il faut que, sans lui tenir compte de sa manière de voir, une main puissante, celle du Gouvernement, brise ce vain échafaudage d'une propriété illusoire, en le remplaçant par un revenu positif (1). Son droit et ses devoirs à cet égard ne peuvent être douteux, d'après les principes professés par nos jurisconsultes les plus habiles, notamment par *Henrion de Pansey,* qui s'exprime ainsi :

« Les biens communaux sont grevés d'une » substitution perpétuelle, et les communes » sont toujours réputées mineures.

» Cette minorité n'est rien moins qu'une fic- » tion, puisqu'il n'y a pas de corporation d'ha-

(1) L'alinéa qui précède est extrait de l'ouvrage de M. *d'Haussez*, ancien préfet des départemens de la Gironde et des Landes, sur les terres incultes de ce dernier département.

Digitized by Google

» bitans qui ne renferme des individus au dessous de la majorité, et que ces mineurs, » membres de la famille, ont dans le patrimoine » commun un droit égal à celui des majeurs. » Cette observation est du docteur *Balde*. *Universitas*, dit-ce jurisconsulte, *restituitur in* » *integrum, propter minores et pupillos qui in* » *eâ sunt.* »

Aussi lisons-nous dans les Lois romaines : *Res publica minorum jure uti solet, ideòque auxilium restitutionis implorare potest* (1); et dans le préambule de la Déclaration de 1652 : « Les paroisses et communautés sont réputées mineures. »

D'autres publicistes vont encore plus loin en disant : « On se plaît à comparer les communes » à des mineurs, il y aurait plus de justesse à » les comparer à des personnes interdites (2). »

M. *Henrion de Pansey* s'exprime encore ainsi : « Nous l'avons déjà dit, les biens de chaque » commune appartiennent aux habitans futurs » comme aux habitans actuels. Ceux-ci n'ont

---

(1) Liv. IV, C. *Quibus causis majores*, etc.

(2) Opinion de M. *Laîné*, ancien président de la Chambre des Députés et membre de la Chambre des Pairs, lors de la discussion du *Code forestier*.

Digitized by Google

» qu'une propriété grevée, c'est à dire qu'ils » ne possèdent qu'à la charge de conserver et » de transmettre à ceux qui viendront après » eux.

» Les biens communaux appartiennent, quant » au sol, à la commune; et aux habitans, quant » au produit annuel.

» Ainsi, tout partage du fonds des bois com- » munaux est interdit aux habitans. Ce serait » de leur part une entreprise sur la propriété de » l'individu moral, que l'on nomme commune. »

Enfin, il est bien reconnu que les biens des communes ne sont pas le patrimoine de la génération actuelle. Les membres de ces communautés meurent, le corps moral ne périt pas. Le domaine de ce corps est un héritage laissé par les devanciers non seulement aux membres actuels, mais aussi et au même titre à ceux qui doivent leur succéder. C'est le bien d'une succession indéfinie de générations, dont la génération présente n'a que l'usufruit. Partager un tel domaine dans l'intérêt exclusif des copropriétaires du moment, ce serait déshériter l'avenir pour doter le présent, et méconnaître le principe applicable aux biens de main-morte. Mais on doit considérer en même temps que des concessions temporaires ne présenteraient

Digitized by Google

pas des compensations suffisantes pour déterminer l'émulation particulière, d'après le montant et la durée des sacrifices nécessaires pour un défrichement productif; de plus, on serait exposé à voir, à l'expiration des jouissances, ces biens restés en état de biens de main-morte retomber dans les chances de détérioration dont les exemples sont si nombreux.

Comme il est ainsi constant que le mode actuel de possession est de tous le plus désastreux, puisqu'il condamne les terres qu'il régit à la stérilité et les usufruitiers de ces terres à l'indigence, en préparant le même sort pour les générations à venir, il est du devoir de l'État, tuteur légal de ces diverses générations, de mettre un terme à un tel état de choses, et il ne peut le faire valablement que par une aliénation perpétuelle, qui non seulement accroîtrait la masse des produits, et avec elle celle des occupations favorables à la classe ouvrière, mais qui, en outre, convertirait en citoyens attachés à tous les intérêts de la société, parce qu'ils seraient appelés à y participer, des êtres que l'on y trouve toujours indifférens, quelquefois même opposés; espèce de bâtards politiques placés entre la servitude ancienne, dont ils sont délivrés, et la liberté, dont les conditions aux-

Digitized by Google

quelles on attache leur existence ne leur permettent pas de jouir.

EXAMEN DES MESURES NÉCESSAIRES POUR LIVRER A LA CULTURE LA GRANDE QUANTITÉ DE TERRES SUSCEPTIBLES DE PRODUITS QUE LES COMMUNES LAISSENT INCULTES, ET POUR ASSURER A LA FOIS LEUR BIEN-ÊTRE, L'ÉTABLISSEMENT DES COLONIES AGRICOLES, ET DE NOUVEAUX MOYENS DE CRÉDIT PUBLIC.

Après avoir constaté, comme nous l'avons fait successivement, l'étendue des divers avantages que la France pourrait trouver dans l'établissement des colonies agricoles, les moyens d'exécution favorables sous le rapport des exploitations, et enfin la nécessité où nous nous trouvons de recourir à ce genre de colonisation, il nous reste à considérer les moyens d'acquérir la quantité de terres incultes nécessaire pour donner à ces colonies le développement qu'elles doivent avoir pour satisfaire aux diverses conditions que nous avons établies.

On pourrait répondre d'abord aux graves questions qui s'élèvent à cet égard, que l'on est à même de faire en France comme on a fait en Hollande et en Belgique, qu'on doit chercher

Digitized by Google

parmi les terres incultes celles que l'on pourrait acquérir; mais, dans ces deux pays, les communes qui possèdent de tels biens ne sont point, comme celles de la France, entêtées à les conserver incultes au préjudice de leur propre bien-être, par suite d'une routine aveugle, qui paralyse une grande partie des ressources du pays. Nous nous trouvons ainsi conduits à des considérations d'économie politique dont nous allons tâcher de faire apprécier l'importance.

Nous ferons observer d'abord que les terres incultes qui appartiennent à des particuliers leur présentent des chances d'amélioration qu'ils sauront mieux apprécier, et dont ils s'empresseront de profiter quand ils auront devant eux les leçons et les exemples des colonies agricoles. Ainsi le bien-être individuel et la prospérité publique trouvent là une expectative qui doit porter à diriger les acquisitions à faire pour les colonies agricoles vers des terres incultes pour lesquelles cette expectative n'existe pas : telles sont celles qui appartiennent à l'État, telles sont celles qui appartiennent aux communes, qui forment la très majeure partie de nos 7,000,000 d'hectares et plus de terres incultes.

Nous n'avons que peu de choses à dire pour les terres incultes qui appartiennent à l'État, parce

Digitized by Google

que, d'après les documens qu'on a bien voulu nous communiquer dans les bureaux de la Direction générale de l'enregistrement et des domaines, l'État ne possède qu'environ 40,000 hectares de terres incultes (non compris la Corse); la majeure partie se trouve dans l'ancienne province de Bretagne, que nous avons déjà signalée comme la plus propre à recevoir, avec succès, des colonies agricoles. On en compte, dans le département du Morbihan, 24,671 hectares, dans celui d'Ille-et-Vilaine 1,700, dans celui de la Vendée, qui est limitrophe, 5,160: le reste est très disséminé.

Il est certain que l'État doit chercher à tirer tout le parti possible de ces terres incultes pour des colonies agricoles; mais elles seraient loin de suffire à ce qui est désirable; on pourrait encore objecter, avec raison, qu'il a des moyens d'accroître ce genre de ressources par des relais de mer, auxquels plusieurs parties de notre littoral présenteraient des dispositions favorables, pour peu qu'on voulût y employer quelques uns des soins que la Hollande a donnés aux siens (1), et qui lui ont fait conquérir sur l'Océan

(1) Nous avons précédemment fait connaître, en parlant de la Hollande, plusieurs de ces beaux exemples

Digitized by Google

même de vastes espaces qu'elle a su convertir souvent en prairies de la plus grande richesse. On doit même remarquer que des travaux de ce genre pourraient faire l'objet de colonies forcées, ou, mieux encore, de camps de condamnés, tels que ceux dont nous avons parlé.

L'État pourrait aussi trouver de grandes ressources dans la recherche et le recouvrement des terres vaines et vagues qui appartenaient autrefois au clergé et aux émigrés ou au Domaine, et que la plupart des Communes ont envahies, ainsi que nous l'exposerons ci-après; mais ces derniers moyens entraîneraient de longs retards, et nos maux exigent un prompt remède; tout porte ainsi à diriger les vues sur la quantité des terres que les communes laissent incultes, et qui, comme nous l'avons déjà dit, font la plus grande partie de ces 7,000,000 d'hectares dont nous avons donné le tableau (n°. 2). Mais alors les questions d'économie politique prennent la plus haute importance, et méritent une attention qu'on ne saurait trop apprécier: effectivement on peut y trouver, comme l'annonce le titre de cet article, non seulement le moyen d'assurer le bien-

---

dont nous avions été témoins, soit pour les travaux actuels, soit pour les résultats des travaux anciens.

Digitized by Google

être des communes et de donner aux colonies agricoles tout le développement désirable, mais aussi les moyens de créer de nouvelles ressources pour le crédit public, auxquelles les circonstances actuelles donnent un caractère d'urgence, notamment pour la confection de plus de 600 lieues de canaux navigables que l'État s'était chargé de terminer dans des délais expirés, aux termes de traités sanctionnés par des lois spéciales en 1821 et 1822.

Il est prouvé, par l'ensemble des considérations auxquelles nous avons dû nous livrer, que les communes laissent sans culture et même en état de détérioration une immensité de terrains qui seraient susceptibles de produire, s'ils étaient cultivés ou plantés; qu'elles se privent ainsi du revenu et des avantages qu'elles pourraient en tirer soit pour l'instruction primaire et l'éducation des enfans, soit pour les secours dus aux pauvres infirmes, soit pour des travaux habituels et favorables à l'habitant et à la commune, tels que des chemins vicinaux, des édifices utiles, soit enfin pour tout ce qui pourrait coopérer au bien-être individuel et à la richesse du pays; que, de plus, elles grèvent les générations futures des préjudices résultant des détériorations qu'elles

Digitized by Google

ne préviennent pas, et que même elles commettent souvent : car, par exemple, on a vu des montagnes entières déboisées par les parcours destructeurs de bestiaux chétifs dans des biens communaux, au grand préjudice de toute la contrée, qui perdait ainsi des abris contre les vents, contre les intempéries de l'atmosphère, et même des sources d'eau devenues nécessaires.

Malgré un état de choses si préjudiciable, tant que les mises en vente dépendront de la volonté ou, pour mieux dire, du caprice routinier des communes, elles seront paralysées, et les terres incultes resteront ainsi improductives. Une longue suite d'années de sollicitations, d'exhortations pressantes de la part de l'Administration supérieure n'a pu surmonter ni l'apathie ni l'aveugle routine des communes, malgré la misère qu'elles en éprouvent et les préjudices de tout genre qui en résultent pour le pays (1).

---

(1) L'auteur citera ici un seul exemple parmi beaucoup d'autres, parce qu'il suffit pour faire juger de l'apathie des communes.

Lorsqu'il visita la Bretagne, étant frappé de l'aspect de cette misère de quantité de communes au milieu de landes où l'on voyait des preuves remarquables d'une végéta-

Digitized by Google

Les préfets des départemens où ces terres incultes ont le plus d'étendue n'ont fait que de vains efforts pour leur mise en culture, et ceux de l'ancienne province de Bretagne, convaincus qu'il n'y avait aucun autre moyen à employer, avaient sollicité des mesures législatives pour leur vente.

Il y a lieu de remarquer, à cet égard, que la vente pourrait être légalement effectuée sur la demande en licitation d'un seul des individus

---

tion féconde, il en témoigna souvent sa surprise, et voici entr'autres réponses celle que lui fit le sous-préfet de Hédon au sujet d'une commune des plus misérables et entourée de plusieurs milliers d'hectares de terres incultes où tout prouvait cependant la force de la végétation : « Un cultivateur très expérimenté, et qui était » parvenu à mettre en parfaite culture les terres d'une » commune peu éloignée, par suite d'une jouissance de » vingt années, était venu proposer à celle dont il s'agit » ici, de lui louer de même ses terres pour vingt années, » en convenant d'abord d'un fermage qui serait doublé » au bout de dix ans, tiercé au bout de quinze ans, et » porté à 20,000 fr. au bout de vingt ans. Le conseil de » cette commune, ayant été convoqué par l'Autorité administrative pour délibérer sur des offres si avantageuses, » les rejeta, préférant sacrifier de si grands avantages » à la désastreuse routine du consacrer de si bonnes » terres au ravage destructeur du parcours de quelques » bestiaux chétifs. »

Digitized by Google

ayant droit dans ce déplorable indivis (art. 460, 827 et 688 du *Code civil*); elle pourrait encore être provoquée pour cause d'utilité publique, car elle ne peut être invoquée à plus juste titre; enfin, on pourrait rappeler la loi du 13 mars 1813, qui avait ordonné la vente des biens communaux, même en rapport; mais nous devons remarquer que cette loi, en ordonnant que, quel que fût le prix de l'adjudication versé à la caisse d'amortissement, les communes ne recevraient de cette caisse que des rentes équivalentes au revenu net du bien vendu, avait ainsi établi une sorte de spoliation d'une portion du prix, parce que la plus grande partie des biens, étant mal louée ou mal mise en valeur, présentait un produit effectif très inférieur au produit possible. Effectivement, nous nous sommes assurés, dans les bureaux de la Direction de l'enregistrement et des domaines, qu'il y a eu de ces biens dont le prix a été payé en rentes qui ne représentaient qu'un pour cent du montant de l'adjudication des biens vendus; on voit ainsi combien cette loi était différente de la mesure dont il s'agit ici.

Nous croyons donc que, vu l'ensemble des circonstances dont nous venons de reconnaître l'importance, il y a lieu de s'arrêter aux considérations ci-après.

Digitized by Google

Il est incontestable, en droit commun, que le tuteur d'un mineur grevé de substitution, qui laisserait ainsi les biens dont il n'est qu'usufruitier non seulement sans aucun soin ni produit, mais même en état de détérioration, serait dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser un tel état de choses, sans quoi il encourrait sa révocation, que le subrogé tuteur serait tenu moralement et légalement de provoquer.

Il est de principe que l'État est le tuteur légal et immédiat des communes, le curateur à la substitution dont sont grevés les biens communaux envers les générations à venir; de plus, les devoirs du Gouvernement s'accroissent de tout ce que lui prescrivent ici les plus hauts intérêts de l'économie politique, du bien être général, et nous pouvons encore dire aujourd'hui de l'ordre social et de la sécurité publique. Tout lui impose donc l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser un état de choses si reprochable, et le moyen le plus efficace, le seul même qui soit sûr, c'est la vente aux enchères des terres incultes dépendantes des biens communaux avec placement du prix en rentes sur l'État.

Effectivement, toute jouissance qui ne serait

Digitized by Google

que temporaire ne pourrait offrir assez de compensation aux dépenses, aux efforts nécessaires pour effectuer les défrichemens avec un succès assuré. L'émulation pour de telles entreprises se trouverait arrêtée par l'inquiétude, et d'ailleurs, sans aliénation, ces terres resteraient en état de main-morte, elles priveraient ainsi l'État de droits de mutation importans et seraient exposées à redevenir incultes, puisqu'on a vu des communes ruiner entièrement des communaux plantés.

Aucun partage ne pourrait se faire sans lésion et même sans violation des droits acquis aux générations futures, puisque tout copartageant pourrait détériorer sa portion afférente, ou la vendre et en dissiper le prix.

La vente par adjudication, moyennant un prix placé en rentes sur l'État, est conforme à ce que prescrit la jurisprudence pour les biens de mineurs et à ceux que recommande la nature des biens communaux; elle crée, au profit de la commune, un revenu qui lui assure de nouveaux moyens de bien-être, et qui la rattache plus positivement à l'ordre public; elle donne en même temps à ses habitans plus d'aisance et de moralité, et par conséquent plus de bonheur, en leur offrant des travaux produc-

Digitized by Google

tifs : en même temps, les biens ainsi rendus à la culture, à la circulation accroîtront, par leurs produits et leurs mutations, la prospérité agricole, les revenus de l'État, et donneront une nouvelle base à sa sécurité, en assurant à la classe indigente les travaux les plus constans et les plus utiles au pays.

D'après ce concours de circonstances si essentielles, nous dirons même si urgentes pour tout ce qui tient au bien-être individuel, à la prospérité agricole, à la richesse et à la sécurité du pays, qu'on ne peut laisser en souffrance par le maintien d'un abus dont la loi suprême, le *salus populi*, réclame impérieusement l'anéantissement, nous demandons s'il n'y a pas nécessité de prendre des mesures législatives dont l'ensemble assurerait, d'une part, des ressources devenues indispensables pour la population surabondante et la classe ouvrière, ainsi que pour le développement et les avantages importans que nous venons d'exposer, et d'autre part un moyen spécial de crédit public qui pourrait satisfaire à des allocations dont nous ne saurions trop considérer l'urgence.

Nous voulons parler des 80,000,000 f. (environ) qu'exigent les engagemens pris par l'État pour terminer les grands travaux de canalisation ordon-

Digitized by Google

nés par les lois de 1821 et 1822, qui devaient être terminés en 1830 et 1832, dont la confection doit faire cesser des intérêts onéreux, puisqu'ils résultent d'emprunts contractés à une époque où le cours des rentes cinq pour cent était coté à 78 fr. On reconnaît l'importance de ces allocations, en observant qu'elles auraient en outre pour résultat :

1°. De satisfaire à des conditions de crédit public essentielles à remplir, de restreindre les demandes d'indemnités qu'ont droit de former les bailleurs de fonds (comme appelés à participer aux produits), en raison du retard des travaux, passé l'époque fixée par les traités ;

2°. De continuer avec activité des travaux qui occupent, depuis plusieurs années, une très grande quantité d'ateliers nombreux, auxquels il faudrait, vu les circonstances, donner quelqu'autre destination, si l'on faisait cesser ces travaux, faute de fonds suffisans (1).

---

(1) On convient généralement que pour terminer ces grands travaux, il est indispensable de recourir à des moyens extraordinaires de crédit public, autrement il faudrait établir dans le budget annuel des allocations qui surchargeraient le redevable d'une manière d'autant plus onéreuse et regrettable, que chaque année de retard

Digitized by Google

3°. Créer de nouveaux produits pour l'État et de nouveaux moyens de prospérité pour le pays, par l'ouverture de plus de 600 lieues de canaux, qui doivent faire communiquer entr'eux l'est et l'ouest, le nord et le midi, et mettre ainsi en rapport avec nos principaux ports de commerce les frontières même les plus éloignées, et ces canaux auront enfin, relativement au but qui nous occupe principalement ici, l'avantage de vivifier, en les traversant, des contrées où se trouvent de vastes terrains incultes, propres à recevoir des colonies agricoles qui acquerraient un grand accroissement de valeur par la seule ouverture de si belles communications.

---

présentera, comme charge de plus, des intérêts considérables et des primes additionnelles à servir, des chances d'indemnités à subir, faute d'exécution dans les délais convenus avec les bailleurs de fonds, des détériorations dans les travaux restés en souffrance et en même temps la privation des produits importans que ces canaux doivent donner annuellement, bien moins encore par leurs péages et l'augmentation de l'octroi de navigation sur les fleuves et rivières, dont ils doivent établir la communication, que par les consommations de tout genre qu'ils favoriseront par leurs transports, soit en importations, soit en exportations.

Digitized by Google

En présence de circonstances aussi urgentes, nous laissons néanmoins loin de nous la présomption de chercher à préciser des mesures qui exigent de graves méditations; mais cependant, en vu le but qui nous dirige, nous croyons pouvoir soumettre à des lumières supérieures les idées qu'indiquent les termes ci-après, au sujet desquels nous devons rappeler que les biens communaux comprennent, en très grande partie, les 7,000,000 et plus d'hectares de nos terres incultes qui forment environ un septième de notre territoire. (V. le tableau N°. 2.)

«Toute terre vaine, vague, non cultivée, dépendant de biens communaux, quelle que soit sa dénomination (sauf l'exception ci-après), serait mise en vente suivant le mode prescrit pour l'aliénation des biens de l'État, du moment où elle aurait fait l'objet d'une soumission au chef-lieu du département. Cette soumission, toutefois, ne donnerait d'autre droit au soumissionnaire que la préférence sur les mises à prix, qui, lors de l'adjudication, n'excéderaient pas d'un vingtième le montant de la soumission; le *minimum* en serait fixé à vingt années du revenu présumé au moment où elle serait faite.

» Seraient seules exceptées les terres qui auraient été constatées nécessaires pour servir de

Digitized by Google

pâture à la quantité de bestiaux existans dans les communes, après avoir été mises en état convenable.

» Le prix des terres ainsi vendues serait payé au trésor public, aux termes qui auraient été fixés (1), et jusqu'à leur acquittement l'acquéreur servirait à la communes venderesse l'intérêt à 4 pour 100, sans aucune retenue quelconque, l'État donnerait à la commune, pour les sommes qui lui seraient payées, des rentes à 4 pour 100, exemptes de toute réduction, et qui seraient prélevées sur les rentes rachetées par la Caisse d'amortissement, et qui excèdent sa dotation (2).

»Le prix de ces ventes serait ensuite versé à une

(1) On pourrait établir l'échéance, comme par la loi du 13 mars 1813, sur la vente des biens communaux.

(2) En prélevant ces rentes sur celles de 5 pour 100 au taux de 75 francs, qui ont été rachetées par la Caisse d'amortissement, on ne pourrait craindre d'atténuer en quoi que ce soit ni le cours de la rente, ni la solidité du crédit public, puisque les rentes ainsi prélevées ne seraient point remises dans la circulation, et que la Caisse d'amortissement, qui rachète annuellement environ 6 millions de rentes de plus, aurait racheté, dès la première année, des rentes au moins équivalentes à celles qui auraient été prélevées.

Digitized by Google

caisse spéciale, dite *des travaux publics*, exclusivement affectée aux paiemens ci-après : 1°. et par privilége spécial aux dépenses nécessaires pour l'entière confection des canaux que l'État s'est obligé de construire et de livrer à la navigation par les lois de 1821 et de 1822 ;

» Subséquemment, aux dépenses nécessaires pour la confection de tous les autres travaux pour lesquels l'État aurait déjà pris des engagemens.

» 2°. Aux travaux d'intérêt général pour lesquels les localités s'obligeraient à contribuer pour deux tiers.

» 3°. Aux grandes communications, et par préférence aux grandes lignes navigables (1).

---

(1) En parlant des grandes lignes navigables, il ne s'agit pas tant de réunir par des communications intérieures deux ports de mer, que de rapprocher les contrées intermédiaires des ressources que chacun d'eux présente pour le concours des capitaux et des entreprises favorables aux exportations et aux importations : c'est ainsi qu'en parlant des canaux d'Angleterre, dans notre ouvrage précité (page 145), nous avons donné le profil de la grande ligne navigable de Londres à Liverpool, comme ayant fait plus que doubler la valeur originaire de chacun des canaux qui la composent ; car, pour quelques uns, elle est même décuplée, et comme ayant fait établir d'autres canaux

Digitized by Google

» Cette même caisse pourrait, au besoin, faire les avances nécessaires pour fonder des colonies agricoles; elle recevrait, par suite, du trésor, les sommes qui proviendraient de la vente des biens qui, par le moyen des colonies agricoles établies au profit du Gouvernement, auraient passé de l'état de landes incultes à celui de terres en culture du premier ordre (1). »

Elle pourrait émettre des obligations de 1,000 francs portant intérêt à 4 pour 100, payables aux époques qui seraient déterminées par la loi. Ces obligations serviraient, au besoin, à acquitter les paiemens des dépenses au fur et à mesure

---

d'embranchemens navigables, dont le développement est sept fois plus considérable que celui de cette ligne, qui est de 264 milles anglais (environ 425,000 mètres).

(1) Nous avons reconnu précédemment que si la France voulait suivre les exemples de la Hollande, en leur donnant le développement qu'ils peuvent avoir chez elle, elle serait à même de convertir, dans un laps de seize années, environ 150,000 hectares de terres incultes en terres de culture de premier ordre, pouvant valoir 150,000,000 fr., après avoir, dans le laps des seize années, remboursé sur les produits les frais de premier établissement et d'entretien de tout genre des individus placés dans les colonies, où ils auraient cependant coûté deux tiers de moins que dans nos établissemens de détention actuels.

Digitized by Google

de leur exigibilité, à l'instar du syndicat d'amortissement qui existait dans le royaume des Pays-Bas, et auquel il a dû ses plus beaux travaux, tels que ceux du canal à vaisseaux d'Amsterdam au Helder, qui a coûté 20,000,000 fr. pour un trajet d'environ 20 lieues, par lequel on évite, comme nous l'avons vu, les détours et les hauts-fonds du Zuiderzée et du Pampus. (V. la note O.)

Nous terminerons ces diverses observations par celle qui, à elle seule, nous semble devoir résoudre affirmativement toutes ces questions.

Laisser subsister l'état de choses actuel serait paralyser en quelque sorte les avantages importans que l'application du système des colonies agricoles pourrait assurer à la France et compromettre la sécurité du pays.

Faire vendre et mettre dans la circulation les biens que les communes laissent incultes et en état de main-morte à leur préjudice, à celui des générations futures et à celui de l'État, c'est donner aux divers avantages dont ce système est susceptible tout le développement désirable et possible. Alors indépendamment des nombreux avantages dont nous avons constaté l'importance, l'État pourrait s'en procurer d'autres qui contribueraient encore éminemment à la prospérité publique et à sa puissance.

Telles seraient les destinations qu'on donne-

Digitized by Google

rait à des colonies agricoles, pour en faire soit des fermes expérimentales où les méthodes les plus utiles seraient suivies et conservées sans craindre de voir les résultats et la tradition de l'expérience s'anéantir avec les générations qui les ont vues naître, soit pour de nouveaux assolemens, soit pour des acclimatations de plantes et d'arbres exotiques.

On pourrait même, dans les terrains les moins propres à la culture, remplacer les bois appartenant à l'État qu'on a été obligé de vendre, et regarnir des montagnes dont le déboisement est devenu un désastre pour des contrées entières, par les changemens qui en sont résultés dans l'atmosphère, l'impétuosité des vents et la disparition des sources d'eau nécessaires, désastres que l'on a dû principalement au parcours destructeur des bestiaux dans les biens communaux. On pourrait établir de grandes dotations militaires, à l'instar des commanderies des ordres militaires en Espagne, qui seraient à la fois les plus encourageantes et les plus honorables qu'on puisse assigner à une aussi belle carrière, et les plus conformes à ce que peuvent faire désirer l'économie et la dignité d'un grand État.

Enfin, on acquerrait ainsi les moyens de former des colonies militaires dans le genre de

Digitized by Google

celles où la Suède place, avec plus d'avantages pour eux, et presque sans frais pour le pays, les cinq sixièmes de son armée ; colonies d'où sont sortis les soldats de Charles XII, et qui, comme nous l'avons dit, ont fourni les infatigables travailleurs qui ont creusé dans le granit le canal de Gotha, avec ses trente-cinq écluses, en grande partie accolées, que doivent bientôt franchir les vaisseaux qui voudront éviter par son trajet les contours et les inconvéniens du passage du Sund. De telles colonies, en y apportant les modifications que pourrait exiger la différence des localités, présenteraient à l'État une grande économie en temps de paix, et maintiendraient le soldat dans l'esprit de discipline, dans l'aptitude au service, en lui offrant les occupations les plus dignes du militaire lorsqu'il n'est pas en présence de l'ennemi ; elles seraient en même temps les plus conformes à ses goûts, et bien plus favorables à son physique, à son moral, que le séjour dans certaines garnisons(1),

(1) Les détails que contient la note (K) sur les colonies militaires de la Suède, de la Russie, des vétérans, fondées par *Marie-Thérèse;* sur la landwehr prussienne, et sur les commanderies militaires espagnoles, peuvent offrir, pour l'organisation et les avantages des colonies

Digitized by Google

où l'oisiveté, l'ennui, le besoin de passer son temps dans les cafés ou les cabarets, présentent tant de désagrémens et d'inconvéniens.

Résumé et conclusion.

Pour suivre dans notre ouvrage la marche qui nous a paru la plus propre à atteindre le but que nous proposions, nous avons dû nous occuper d'abord de constater les faits existans qui, d'après un succès progressif pendant plusieurs années, pouvaient nous offrir des points de comparaison positifs chez deux peuples différens par leur position topographique et surtout par leur caractère national, qui déjà n'étaient, comme nous l'avons vu, dépassés par aucun autre peuple pour les ressources qu'ils offraient proportionnellement à la classe ouvrière, soit en grands travaux publics, soit en colonies extérieures, soit surtout en beaux établissemens de bienfaisance, et dont l'esprit public était tel sous ce dernier rapport, que ces établisse-

militaires en France, des documens dont nous laissons ici à tant de militaires distingués par leur expérience, leur amour de la gloire du pays et du bien-être du soldat, le soin de juger le mérite; mais nous avons cru ne pas devoir négliger de parler ici d'établissemens susceptibles d'une si haute importance dans les circonstances actuelles.

Digitized by Google

mens faisaient l'objet d'un article spécial dans la Charte constitutionnelle, qui leur était alors commune : circonstance qui doit avoir éminemment contribué à déterminer les premiers essais qu'ils ont faits des colonies agricoles de bienfaisance dans leurs landes les plus improductives, pour rendre ces essais plus assurés.

Tel a été l'objet du Mémoire sur les colonies agricoles de la Hollande et de la Belgique qui forme la première partie de notre ouvrage, que nous avons terminée par un résumé des avantages importans que présentent ces établissemens, en observant que l'on pourrait en obtenir de semblables en France, en y fondant des établissemens du même genre.

Dans la deuxième partie, nous avons recherché et constaté les diverses applications qu'on peut faire de ce système en France, et les avantages de tout genre qu'on pourrait en retirer, mais en nous conformant au plan que nous avions indiqué au commencement de cette deuxième Partie, c'est à dire en passant successivement de l'examen d'un mode d'application à un autre, et toujours après avoir résumé tout ce qui concernait celui dont nous nous étions occupé d'abord, pour nous former ainsi une espèce de point de départ et d'appui pour le mode d'application

Digitized by Google

dont nous devions nous occuper ensuite : ainsi nous n'avons pris pour base de nos considérations que des faits existans ou des autorités authentiques. Mais, pour ne point compliquer le texte même de l'ouvrage par des articles divergens les uns des autres, nous avons renvoyé et exposé dans des notes spéciales les observations principales que présentaient les peuples qui marchent en première ligne de la civilisation, soit pour prévenir le paupérisme, soit pour la répression de la mendicité et des délits, soit pour les colonisations extérieures, soit enfin pour des colonies agricoles de divers genres.

Après avoir passé en revue, dans un ordre convenable, les différens genres d'application désirables et praticables pour la France, ainsi que l'importance qu'auraient leurs résultats, nous avons reconnu les moyens d'en assurer les succès, tant sous le rapport des exploitations que sous celui de l'étendue que ces succès pourraient avoir, d'après la nature et la grande quantité de terres incultes existant en France. Nous avons ensuite examiné quelles étaient les mesures à prendre pour en déterminer le mode ; enfin nous avons considéré la nécessité où le concours des circonstances dans les

Digitized by Google

quelles se trouve actuellement la France la mettait de recourir à ces moyens.

C'est donc en marchant ainsi de faits en faits et de preuves en preuves que nous avons constaté que l'application du système des colonies agricoles en France pouvait y présenter les divers avantages dont voici le résumé.

Les colonies libres satisferaient à la fois aux vœux de l'humanité, aux besoins de la société et à la sollicitude du Gouvernement, en offrant à l'honnête indigent privé de travail des moyens de secours qui peuvent le préserver de la misère, peut-être même du désespoir, de leurs déplorables suites, et lui procurer une honnête existence; elles présenteraient pour les cas de calamités imprévus le genre de refuge et les ressources les plus efficaces. Ainsi, dans la crise actuelle, elles pourraient, mieux que tout autre moyen, décharger les grandes villes de cette surabondance de population ouvrière dénuée de travail, dont la misère influe sur la détresse générale des autres ouvriers, et par sa concurrence pour le bas prix de la main-d'œuvre et par la stagnation du travail, qui résultent toujours de l'inquiétude.

Ces colonies satisferaient également aux vœux,

Digitized by Google

au but de la véritable charité, à ses plus douces jouissances, en assurant à ses secours une direction plus conforme à ses sublimes inspirations. Effectivement, en plaçant le malheureux dans les colonies agricoles, elle l'assiste de la manière la plus favorable à son amélioration physique et morale, et en même temps la plus économique et la plus productive, tant pour lui-même que pour la société; de sorte qu'elle se réserve ainsi d'autant plus de moyens pour les secours à domicile, qui sont si précieux, et même les seuls qu'elle puisse efficacement employer pour les pauvres que la maladie, leur âge, leurs infirmités ou leur position de famille ne permettraient pas de placer dans des colonies agricoles.

La charité trouverait encore dans ces mêmes colonies l'asile et le mode d'instruction les plus propres à remplir ses vues bienfaisantes pour le sort présent et futur de l'orphelin; enfin, et ce qu'elle doit surtout considérer, elle serait sûre que ses aumônes n'auraient plus l'inconvénient blâmable et dangereux de soutenir la fainéantise et de fournir même souvent des encouragemens à la débauche, au vice, et de porter des parens ainsi pervertis à rendre leurs enfans victimes de leurs barbares recherches pour exciter la pitié.

Les *colonies de vétérans* offriraient au soldat (d'après les exemples que nous en avons cités)

Digitized by Google

la perspective d'une récompense, qui serait à la fois la plus conforme à ses goûts, la plus favorable à son existence et la plus honorable, puisqu'il y trouverait la jouissance d'être encore utile à son pays, et on doit considérer encore aujourd'hui que les nouvelles mesures prises relativement à la conscription, pour en écarter les remplaçans, imposent au pays le devoir de donner une telle perspective à une carrière que tant de citoyens estimables se trouvent présentement obligés de suivre.

Enfin, comme nous l'avons dit, de telles colonies pourraient appeler des établissemens plus considérables et dignes de servir à la fois de retraites et de récompenses aux officiers les plus distingués, à l'instar de ce que furent jadis, dans divers pays, et de ce que sont encore aujourd'hui en Espagne les *commanderies militaires*.

Les *colonies forcées* satisferaient à la morale, à la sécurité et à la dignité de la société, en faisant disparaître de son sein la mendicité, le vagabondage, et en la préservant ainsi des vices et même des crimes qui en résultent.

Des *colonies de réhabilitation* pour les forçats et les réclusionnaires libérés les mettraient à même de rentrer dans l'ordre social avec des garanties de leur amélioration, ces colonies les ayant rendus aptes aux travaux les plus pro-

Digitized by Google

pres à leur assurer des ressources ultérieures et assez productifs par eux-mêmes pour leur procurer, à leur sortie, des moyens de subsister, après avoir cependant au moins compensé leurs dépenses pendant le temps qu'ils y auraient passé. Tout, dans ces colonies, concourrait ainsi au bien de la société sans lui imposer aucune charge réelle, et nous rappellerons à l'appui de cette assertion les détails que nous avons donnés sur les dépenses des détenus du camp de 600 condamnés, qui ont travaillé, pendant six ans, à une tranchée de 69 pieds de profondeur et de plusieurs milliers de mètres de long. (Voir page 412 et suivantes.)

Cet exemple et nombre d'autres du même genre que nous avons cités, joints à ce que nous avons dit des mesures préservatrices des révoltes et des évasions (p. 409, et note N), nous ont mis à même de prouver quel parti on pourrait tirer, pour la discipline militaire, pour l'amélioration du mauvais soldat, pour l'honneur de l'armée ainsi que pour le bien du pays, de *colonies militaires forcées* ou de *camps de punition*, où seraient placés et les soldats qu'on envoie actuellement dans des compagnies dites de discipline, d'où ils sortent ordinairement encore plus mauvais sujets qu'ils n'y sont entrés, et où ils de-

Digitized by Google

viennent une sorte de peste pour les conscrits dans les corps où on les fait ensuite rentrer, et les soldats condamnés par jugement militaire, en variant la nature des travaux ou même des camps, suivant la classification des condamnés, d'après leur culpabilité.

Nous avons vu que des réflexions sur des moyens d'exécution du même genre seraient applicables, en y apportant toutefois les modifications convenables, à des établissemens de *colonies de correction*, qui seraient destinées à recevoir les condamnés, par jugemens *correctionnels*, à une détention d'un à cinq ans, et qui sont maintenant renfermés avec des criminels dans nos maisons centrales, où, bien loin de se corriger, ils se pervertissent encore plus, au point qu'il est prouvé, par le tableau statistique officiel n°. 5 (déjà cité), qu'il y a des maisons centrales pour lesquelles on compte jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf récidives sur cent sorties.

On a pu reconnaître, au contraire, par ce que nous avons exposé au sujet des colonies forcées, et on peut voir, par la seule inspection du genre de bâtiment adopté pour elles (Pl. 2), combien les classifications y sont faciles à établir, en maintenant cependant toute la surveillance désirable, et on peut ainsi reconnaître combien les ins-

Digitized by Google

tructions morales et religieuses peuvent s'y pratiquer avec efficacité, malgré le grand nombre des détenus. Ainsi, de tels établissemens feraient cesser et le scandale d'une prévarication flagrante contre les dispositions du Code pénal, et le préjudice notable que cette prévarication fait éprouver tant à l'ordre social qu'à l'État, par l'accroissement effrayant du nombre des récidives qui en résultent et qui donnent lieu à des détentions plus longues et plus dispendieuses, ainsi que nous l'avons vu (p. 426 et suiv.).

Ce serait diminuer notablement la partie de notre budget qui est, à notre honte, la plus constamment progressive, celle des frais de justice criminelle et de détention. (*Voir* la p. 446.) Nous avons fait remarquer à ce sujet que déjà, d'après notre dernier budget, les seules dépenses d'entretien des détenus montent, dans l'année, à plus de 10,000,000 fr. pour environ 40,000 détenus, y compris les forçats, et qu'elles sont progressives (p. 436). Nous avons vu que les dépenses de construction et de premier établissement étaient si énormes, qu'on pourrait les qualifier d'effrayantes quand on y joint l'idée de celles que doit nécessiter le système pénitentiaire, dont nous avons vu que nous ne pourrions plus nous passer pour l'intimidation des grands coupables,

Digitized by Google

d'après les restrictions apportées à l'application de la peine capitale.

Effectivement on a vu que le pénitentiaire de Millbank, à Londres, construit pour contenir 500 cellules et autant de détenus, avait coûté près de 10,000,000 fr., et que la construction d'une prison-modèle, à Paris, rue de la Roquette, doit revenir à 10,000 fr. par détenu, tandis que nous avons constaté, d'un autre côté et par opposition, que les frais de construction des bâtimens, pour une colonie forcée destinée à contenir 1,000 individus, ne coûtaient pas 200,000 fr. et que chaque détenu n'y coûtait que 70 francs par an, pendant seize ans, après lesquels toutes les dépenses de premier établissement et d'entretien se trouvant remboursées par l'excédant des produits sur les dépenses annuelles, les souscripteurs devenaient propriétaires de la colonie et d'autant d'hectares de terre passés de l'état inculte à l'état de culture de premier ordre et valant au moins 1,000 fr. qu'il y avait eu de colons placés dans l'établissement.

Nous avons vu aussi (p. 285 et suiv.), relativement aux colonies de punition pour des condamnés à des travaux forcés, qu'un camp de condamnés qui avaient travaillé, pendant six ans, à creuser une tranchée de près de 4,000^{m}. de longueur, et dont la profondeur allait jusqu'à un

Digitized by Google

maximum de 69 pieds, avait coûté moins de 40,000 fr. pour tous les frais de premier établissement et de construction, et que chaque condamné n'y coûtait moyennement à l'État que moins de 25 fr., en sus du profit que donnait son travail; mais, au moment même où nous faisons notre résumé, nous voyons dans la présentation du budget pour 1832 un nouveau sujet de comparaison encore plus sensible. Effectivement, le Gouvernement et les Chambres, dans la sagesse de leurs prévisions, ont ordonné une dépense de 18,000,000 fr. à faire en 1832 pour des travaux d'utilité publique susceptibles d'offrir des ressources aux souffrances de la classe ouvrière. A Dieu ne plaise que nous cherchions ici à atténuer les éloges dus à une mesure si sage et si bienfaisante; mais il entre cependant dans notre sujet de rappeler que la totalité des dépenses qui ont suffi pour créer et mettre dans leur état de prospérité actuelle les colonies agricoles de bienfaisance de la Hollande n'a pas dépassé 9,000,000 de francs, qui doivent être remboursés en seize ans sur les produits, et que ces colonies contiennent près de 8,000 individus; nous reconnaissons dès lors qu'une somme de 18,000,000 fr. aurait suffi pour recueillir et faire passer de l'état de détresse à celui de cultivateurs

Digitized by Google

heureux 15,000 individus, en assurant en même temps à l'État, 1°. le remboursement par amortissement en seize années, et le paiement des intérêts du capital, qu'il n'aurait ainsi fait qu'avancer, d'après le système d'opérations financières dont nous avons rendu compte ; 2°. pendant seize années, une économie d'environ 180 fr. par individu et par an, sur ce qu'ils auraient coûté dans les établissemens publics actuels (ce qui ferait près de 1,500,000 fr. par an, et de 24,000,000 fr. pour seize ans); 3°. à l'expiration des seize années de colonisation, 15,000 hectares de terre passés de l'état improductif à l'état de culture de premier ordre, et représentant une valeur qui pourrait égaler les 18,000,000 fr. de première mise.

De telles réflexions nous semblent appeler encore des considérations non moins importantes. Effectivement, on reconnaît que le système des colonies agricoles pourrait (en les accompagnant des mesures de sécurité publique dont nous avons déjà parlé) être appliqué à des attentats plus répréhensibles que les cas de condamnation correctionnels auxquels nous nous sommes bornés. Alors on pourrait, pour satisfaire à la vindicte publique et à l'intimidation des condamnés pour récidives, ou des coupables condamnés aux travaux forcés, établir pour eux des espèces de colonies forcées ou des camps

Digitized by Google

spéciaux qui seraient destinés à effectuer, soit des desséchemens par lesquels nous pourrions assainir et livrer à la culture 5 à 600,000 hectares de marais qui désolent, par leur insalubrité, les populations circonvoisines ; soit des travaux d'endiguage et des relais de mer, pour lesquels une grande partie de notre littoral présenterait autant d'avantages que celui de la Hollande, dont nous avons vu qu'elle a tiré un parti si admirable (1). Ainsi ceux-là même qui auraient attenté criminellement contre l'ordre social et leurs concitoyens pourraient trouver la punition et même l'expiation de leurs attentats dans

(1) On pourrait même, pour ce dernier genre de travaux, établir des pontons, tels que ceux qui sont aux Iles Bermudes, et dont nous avons parlé dans la note (G) relative à l'Angleterre, et tels que celui du même genre que nous avons vu à l'embouchure du grand canal maritime d'Amsterdam au Helder, où on renfermait pendant la nuit des militaires condamnés, qui allaient travailler à terre pendant le jour.

On aurait ainsi, pour la punition et l'intimidation des grands coupables, des camps de desséchement ou des pontons de relais de mer, qui produiraient sur eux les effets salutaires que le général *Brisbane* a su tirer des compagnies de défricheurs, qu'il a établies dans la Nouvelle-Galles du Sud, et qui seules ont pu, par leur intimidation, rétablir l'ordre et la subordination dans la colonie. (*Voir* la Note G.)

Digitized by Google

des travaux réparateurs de leurs torts, en raison de leurs difficultés et de leur grande utilité.

Nous avons déjà reconnu que l'établissement de colonies de correction, en débarrassant nos maisons centrales des condamnés correctionnels qui s'y trouvent mêlés avec des criminels, diminuerait et ferait cesser ainsi un encombrement funeste au physique et au moral des détenus, et qu'on serait alors à même de consacrer quelques uns des établissemens actuels de détention aux aliénés, à ces êtres si dignes de pitié, et dont cependant on aggrave si cruellement le sort en les renfermant, faute d'établissemens spéciaux, dans les maisons centrales ou même dans des prisons, où ils se trouvent livrés aux mauvais traitemens de criminels sans commisération et capables de pousser jusqu'à la barbarie l'impatience que leur fait éprouver l'état de ces malheureux. Le concours des établissemens de colonies plus rigoureuses pour la punition et l'intimidation des coupables de crimes rendrait de même disponibles plusieurs de nos prisons ou maisons centrales pour les établissemens pénitentiaires, devenus indispensables par les modifications du Code pénal.

Les colonies de correction et de punition satisferaient donc à ce que réclament à la fois la justice, l'humanité, l'économie publique, la sécu-

Digitized by Google

rité sociale et les devoirs imprescriptibles de la religion, pour assurer et la correction de celui qui n'est que vicieux et n'a commis que des délits, et même l'expiation du crime par le repentir et la peine résultant de travaux qui, en raison de leurs difficultés et de leur utilité, seraient la plus grande réparation possible du préjudice commis par de plus grands coupables.

Après avoir reconnu l'étendue de ces divers avantages, nous avons constaté les moyens de les réaliser, tant sous le rapport des dispositions charitables et des mesures de bienfaisance, que sous celui des travaux nécssaires pour les différens modes d'exploitation, et surtout sous celui de la quantité et de la nature des terres incultes qui se trouvent sur notre beau territoire.

Sous ce dernier rapport, nous avons dû considérer particulièrement (d'après les autorités de publicistes célèbres) les droits, les devoirs du Gouvernement à l'égard de la grande quantité de ces terres qui restent improductives par l'obstination invinciblement routinière de communes, qui voient d'un œil apathique leurs habitans croître sans aucune éducation, végéter dans la misère, et périr souvent dans l'inanition, au milieu de vastes landes dont les plantes parasites et les cultures particulières limitrophes

Digitized by Google

attestent cependant les ressources et les forces végétatives; mineurs insensés pour leur propre bien-être, et même dans le cas de l'interdiction à l'égard des générations auxquelles sont substitués ces biens qu'ils laissent se détériorer, et qui font ainsi à l'État, leur tuteur légal et immédiat, un appel qu'il ne pourrait méconnaître sans récuser le plus beau des droits et des devoirs, celui de tutelle, ou la plus impérieuse des lois dans les circonstances actuelles, celle du *salus populi!*

Nous avons vu qu'en prenant les mesures que lui prescrivaient ces devoirs incontestables, l'État serait alors à même de donner au système des colonies agricoles un développement tel qu'il pourrait coopérer éminemment non seulement à accroître et assurer la prospérité agricole, mais encore à créer de nouveaux moyens de crédit public, de dignité et de puissance nationale.

Effectivement, le Gouvernement serait alors à même d'établir des colonies militaires et de faire, pour ainsi dire, surgir dans notre beau pays, à la place de plusieurs millions d'êtres misérables et souvent inquiétans, autant de cultivateurs exercés aux travaux les plus favorables pour eux et pour leur patrie, à laquelle ils seraient alors attachés par leur propre bien-être, et qu'ils affranchiraient des sacrifices que lui imposent des impor-

Digitized by Google

tations de produits agricoles exotiques que peuvent donner notre climat, notre sol, et que les comptes présentés par l'Administration des douanes estiment à environ 200,000,000 f. par an. Ces millions de nouveaux cultivateurs, jouissant d'une existence exempte des vicissitudes attachées aux travaux industriels, offriraient à nos manufactures des achats, des bénéfices bien autres et bien plus sûrs que tous ceux qu'elles peuvent attendre de l'extérieur, qu'une guerre, un changement dans les habitudes ou les simples progrès d'une industrie rivale peuvent compromettre et même anéantir d'un jour à l'autre.

La France donnerait ainsi chez elle-même une toute autre célébrité à un adage pareil à celui que proclame l'économie politique dans cette Angleterre, dont le commerce extérieur paraît cependant si merveilleux, *England is England's best customer* (l'Angleterre est le meilleur chaland de l'Angleterre).

Le succès des colonies agricoles, la plus-value de leurs produits sur les dépenses qui mettrait à même de rembourser toutes celles-ci en seize ans, seraient d'autant plus assurés que, comme nous l'avons vu, les contrées où elles sont le plus nécessaires vont être traversées par 600 lieues de nouveaux canaux navigables. Ces colonies présenteraient encore les institu-

Digitized by Google

tions agricoles les plus économiques, les plus productives, et en même temps les plus instructives, tant par la variété et la bonne direction des travaux que par la permanence de ceux qui exigent une certaine durée pour éclairer l'expérience; elles formeraient ainsi des cultivateurs laborieux et intelligens, qui, au moyen d'avantages encourageans pour eux, pourraient être employés ensuite avec succès dans des colonies extérieures, comme par exemple à Alger, pour y fonder des établissemens agricoles, qui alors, inspirant la confiance, exciteraient l'émulation particulière et prépareraient ainsi à la mère-patrie de nouveaux débouchés pour les produits de ses manufactures, et pour sa population lorsqu'elle deviendrait encore surabondante, d'après son accroissement; la France y trouverait en même temps de nouveaux moyens de richesse et de puissance en y employant les moyens qu'après plusieurs siècles d'expérience l'Angleterre proclame comme les plus favorables à la métropole, en même temps qu'ils sont les plus dignes de l'humanité; moyens qui consistent à travailler dans la colonie même (1) au bonheur, à la sécurité de ses colons, qui deviennent alors autant de con-

(1) Il suffit, pour prouver ce que doit être un tel système et ce que peut la progression du bien-être dans les colonies pour les débouchés et la richesse de la métropole,

Digitized by Google

sommateurs et de sujets fidèles pour le pays auquel ils doivent leur bien-être.

En terminant ici notre résumé, nous croyons pouvoir faire observer que, parmi les projets de colonisations extérieures ou de conquêtes qui ont excité jusqu'à présent le plus d'enthousiasme, aucun n'a encore présenté un ensemble d'avantages plus importans et en même temps plus assurés et plus faciles : puissions-nous, en en présentant le tableau, avoir atteint le but que nous nous étions proposé, celui de répondre aux vues de la Société royale et centrale d'Agriculture, et voir ainsi les mesures que nous avons indiquées mériter l'intérêt du pays et la protection du Gouvernement! Puissions-nous surtout voir de telles considérations, jointes à celles que nous allons incessamment publier, en traitant, comme nous l'avons annoncé, des canaux navigables et de leur influence actuelle

---

de voir ce que nous disons, dans la note (G), au sujet de la colonisation du Canada, et d'observer que les États-Unis d'Amérique ont reçu en 1830 de l'Angleterre pour 133,981,000 fr. de ses produits; tandis qu'en 1767, époque où cette république faisait partie des colonies des Indes-Occidentales de l'Angleterre, en subissant alors un joug oppresseur, les exportations de cette métropole n'allaient pas à 40,000,000 fr. pour la totalité de ces colonies.

Digitized by Google

sur le bien-être des peuples et la puissance relative des États, faire diversion aux dissensions publiques, aux irritations réciproques des diverses classes et réaliser ainsi chez nous ce qui s'est passé dans les États-Unis d'Amérique !

Là on avait vu aussi les fédéralistes et les anti fédéralistes acharnés les uns contre les autres et souvent prêts à en venir aux mains. Un seul grand exemple de prospérité publique, la construction du beau canal Érié, qui a cent cinquante lieues de long, qui coûta 52,000,000 fr., fut construit par le seul État de New-York, et dont nous donnerons, par cette raison, l'histoire détaillée, a suffi pour prouver à toute l'Union américaine quelle différence on devait mettre entre le mérite et le bonheur de consacrer ses facultés à la prospérité et à la puissance du pays par le bien-être réciproque de ses concitoyens, et l'aveuglement présomptueux et reprochable qui porte les citoyens à se livrer, par une jalousie malentendue, à ces dissensions aveugles, qui inquiètent, qui affaiblissent le pays par un malaise général. A la vue du bel exemple que nous venons de citer, l'émulation pour le bien public devint si générale dans toute l'Union américaine, que plus de 4,000,000 de mètres de canaux, et plus de 1,200,000 mètres de chemins de fer, dont nous donnerons la description, furent mis presque immédiatement en construction, et dès lors les fédé-

Digitized by Google

ralistes et les antifédéralistes, éclairés par l'expérience et réunissant leurs idées et leurs efforts pour le bien public, ont oublié ou, pour mieux dire, regardé comme des erreurs coupables ces animosités réciproquement préjudiciables, auxquelles ils s'étaient antérieurement livrés.

En voyant de tels exemples, considérons encore, pour mieux en sentir le prix, que nous resterions exposés à subir rapidement l'excès du mal si nous n'y apportions les remèdes les plus prompts et les plus efficaces; et tels sont ceux que nous avons indiqués.

Ne nous dissimulons pas à cet égard que toutes les classes souffriront et inquiéteront tant que nous verrons dans un si grand nombre de localités, et surtout dans nos grandes villes des milliers d'hommes sans travail, que nous condamnons en quelque sorte à la misère, puisque nous ne pouvons la leur éviter qu'en les réduisant à consommer le moins possible de nourriture et d'habillemens; ainsi nous arrêtons dans sa source même l'essence des productions les plus vivifiantes qui puissent exister; et tandis que nous nous disputons souvent sur des sujets de peu d'importance, le danger devient de plus en plus menaçant; des illusions présomptueuses et jalouses nous font perdre de vue les plus grands principes, de manière que la société, dans sa disposition actuelle au désordre, pourrait être exposée à une vio-

Digitized by Google

lente dissolution par l'effervescence virulente de ces parties morbifiques que nous voyons, pour ainsi dire, entassées dans nombre de localités, et qui nous alarment continuellement : devons-nous donc hésiter à les purifier, à les évacuer en leur donnant une issue qui les ferait servir à vivifier ces travaux agricoles si favorables aux bonnes mœurs, à la vigueur, au bien-être individuel et sur lesquels reposent l'amour de la patrie, la puissance et la véritable splendeur des nations?

Guidés par des motifs si nombreux et si puissans, sachons satisfaire à ce que réclament à la fois le bien du pays, notre honneur et l'impérieuse nécessité, en donnant chez nous, comme il est reconnu que nous en avons la faculté, une nouvelle extension, un nouvel éclat aux beaux exemples par lesquels d'autres pays ont secondé les vœux de l'humanité en fondant avec succès les colonies agricoles de divers genres dont nous avons parlé; considérons que nous pourrions convertir ainsi, pour notre belle patrie, une époque de crise inquiétante en une époque de prospérité progressive, et transmettre enfin le caractère le plus digne de la reconnaissance publique à cette influence que les destinées de la France exercent sur celles de l'Europe, au dire même de ses autres puissances de premier ordre (1).

(1) Voir le texte même de la déclaration de ces puissances (page 200).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
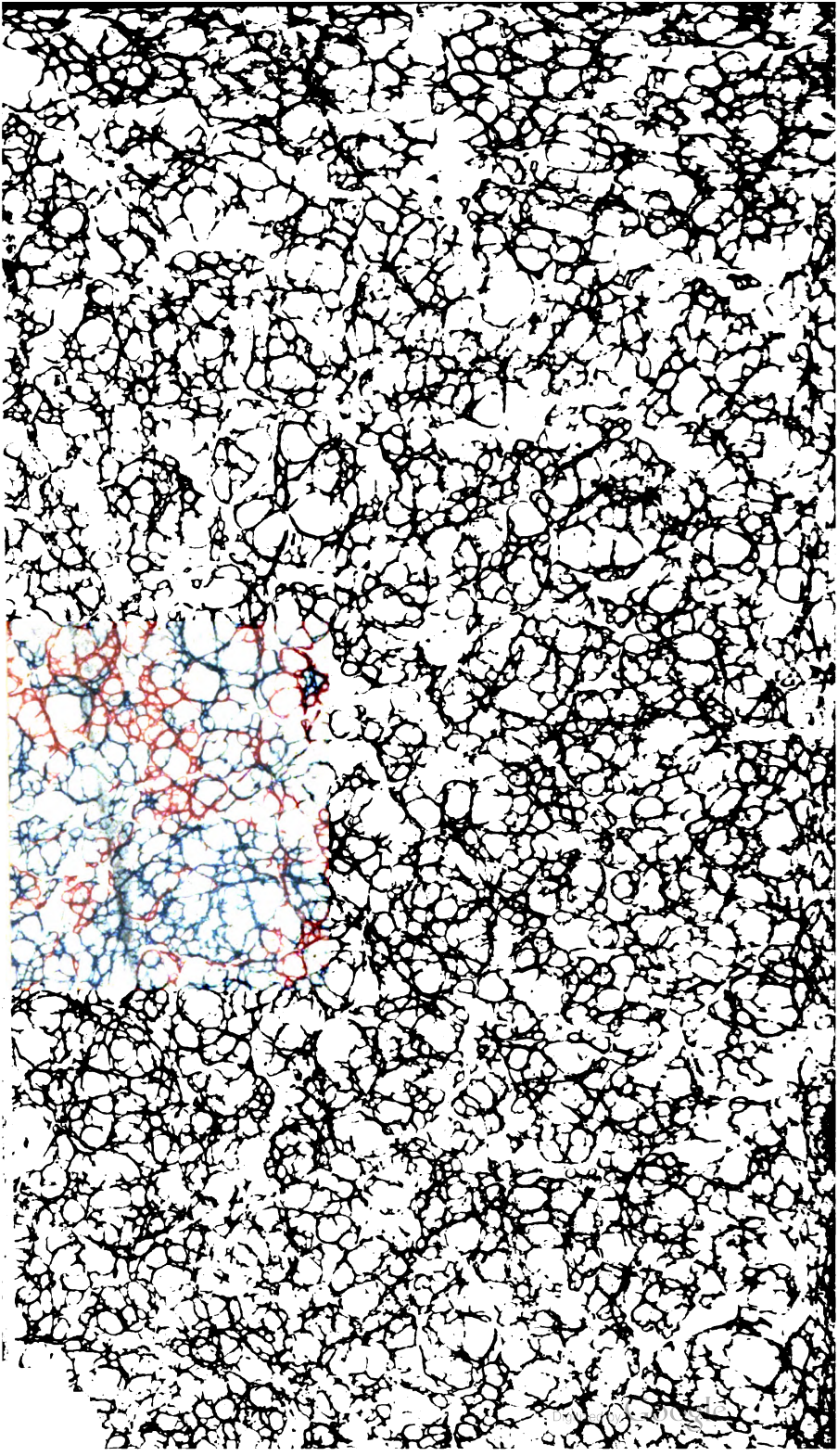
Digitized by Google